283.92

# DERNIER TABLEAU DE PARIS.

OU

## Récit Hiſtorique

DE LA

# Revolution du 10 Août,

Des Cauſes qui l'ont produite, des Evénemens qui l'ont précedée, et des Crimes qui l'ont ſuivie.

*PAR J. PELTIER,*

Auteur des Actes des Apôtres, de la Correſpondance Politique, ou Tableau de Paris, et de divers Ouvrages, publiés depuis trois ans.

## TOME SECOND.

Dans ces murs tout ſanglans, des peuples malheureux
Unis contre leur prince, & diviſés entr'eux,
Jouets infortunés des fureurs inteſtines,
De leur triſte patrie avancent les ruines;
Le tumulte au dedans, le péril au déhors,
Et partout les débris, le carnage, & les morts.

VOLTAIRE, HENRIADE, ch. iv.

A LONDRES,

Chez l'Auteur, No. 11, Panton-ſtreet, Hay-market; chez Owen, Libraire, Piccadilly, No. 168; chez Chuber, Libraire, Jermyn-ſtreet, chez Baldwin, Paternoſter-row, & de Boffe, Gérard Street.

1793.


G.R. III.
BRITISH MUSEUM

# Dernier Tableau de Paris.

## *RECIT HISTORIQUE*

*De la Révolution du* 10 *Août, des Cauſes qui l'ont produite, des Evénemens qui l'ont précédée, & des Crimes qui l'ont ſuivie.*

### INTRODUCTION.

J'AI tracé le tableau de la *Révolte* du 10 Août; j'ai promis celui de *l'Anarchie* qui l'a ſuivie, & des malheurs de tout genre qui ont été la conſéquence de cette anarchie.

La multitude des faits qui ont rempli les 40 jours qui ſe ſont écoulés juſqu'au 20 7bre. ſera le ſujet de ce nouveau travail, plus douloureux encore que pénible. Obligé dans cette funeſte abondance, de me borner aux traits principaux, j'eſſayerai de ſaiſir ceux qui appartiennent plus particu-

liérement à l'hiſtoire de nos mœurs. On fera aſſez tôt de ces compilations froides & indigeſtes, où l'on trouve tout, excepté ce que le ſentiment y cherche. Je n'ambitionnerai point cette préciſion mathématique de dates, & de pièces officielles, qui font le ſublime de la pédanterie. Je ferai rapidement l'hiſtorique de cette ſanglante époque, & je ne m'appeſantirai que ſur les circonſtances qui pourront inſpirer l'horreur ou la pitié. Une ſeule larme que j'aurai arrachée à la ſenſibilité de mon lecteur, me paraîtra préférable aux vains applaudiſſemens de toute une Académie.

Familles infortunées, qui avez vu tomber dans cette révolution ſous le fer des aſſaſſins, des têtes qui vous étaient ſi chères, c'eſt à vous que cette dernière partie de mon ouvrage eſt dédiée.

Reſpectable Penthièvre, toi, dont ſoixante ans de vertus méritaient moins de malheurs ſur le bord de ta tombe; aimable & infortunée fille de Cazotte, qui moins heureuſe que ton émule la jeune Sombreuil, n'arrachas ton père au maſſacre, que pour le voir trainer au ſupplice; vous tous en un mot, qui regrettez un père, un ami, un époux, tombés ſous la faux de l'anarchie & de la proſcription, accueillez mon écrit; je le compoſai pour vous & par vous; pénétré du ſentiment qui briſait vos cœurs, je pris

la

la plume, & mes pleurs effacèrent bien ſouvent mes dernières penſées.

---

ON a déjà vu par quelle ſérie de fatalités, le roi & ſa famille avaient été conduits du trône conſtitutionnel dans les abymes de la captivité ; cinq mois ont ſuffi, & ce malheureux prince a achevé de ſubir tout ce que la deſtinée a de plus horrible, tout ce que le courroux céleſte peut épuiſer de vengeances ſur la tête du plus grand criminel.

Jugé par ſes ennemis, que l'honneur & la conſcience devaient forcer de ſe recuſer, puiſqu'ils avaient pris ſa place & ſes pouvoirs, & que nul ne peut être juge dans ſa propre cauſe;

Jugé au mépris de la loi poſitive qui avait conſacré ſon inviolabilité, comme une des baſes fondamentales & eſſentielles de la conſtitution ;

Maſſacré par la même faction qui l'avait déjà empriſonné, qui avait nommé ſes juges, qui depuis a tyranniſé leurs conſciences, & ne leur a laiſſé d'autre alternative que le régicide, ou leur propre ſupplice ;

LOUIS a péri : le ſang de l'homme innocent a été verſé ; il a rougi une terre coupable, qui appelle aujourd'huy tous les fléaux de la na-

ture ; le crime des crimes eſt conſommé ; nos annales ſont finies. Nous avons donné l'éxemple du plus grand des forfaits ; il ne nous reſte plus que celui de leur punition à préſenter à la terre épouvantée.

Louis a péri : le meilleur des parens a été envoyé à l'échaffaud par un des ſiens. Il ne voulut jamais qu'il fût répandu une goutte de ſang pour ſa conſervation, & tout le ſien a coulé pour notre honte, & le déſeſpoir de la génération préſente ; il fut le plus économe des princes, & il vit périr la fortune publique ; il fut le plus religieux des hommes, & la religion fut anéantie pendant ſon règne. Il avait adouci les formes de la juriſprudence criminelle, même pour les derniers de ſes ſujets, & les derniers de ſes ſujets ont violé contre lui & les lois divines & les lois humaines ; il avait comblé de bienfaits ſes courtiſans, & des courtiſans eux-mêmes ont accéléré ſa chûte ; il voulut donner la liberté à ſon peuple, & ſon peuple lui donna l'eſclavage & la mort.

Louis a péri : je me trompe, il a ceſſé de ſouffrir ; il a ceſſé de reſpirer un air empoiſonné ; il eſt allé ſe rejoindre à celui dont il était la plus belle image ſur la terre, & pour me ſervir de ſes propres expreſſions, expreſſions toujours ſi touchantes d'un être prêt à quitter la vie, à plus forte raiſon, d'un roi injuſtement perſécuté, il a quitté

une

une couronne périſſable, pour une immortelle qui l'attendait.

Quelles larmes, quelles expiations pourront abſoudre aujourd'huy mes concitoyens! Qui pourra les laver de la froide lâcheté avec laquelle ils ont laiſſé conſommer le plus odieux des parricides? Ils ont cru par leur ſilence, ſauver & leur vie, & leurs fortunes: mais leur ruine & leur mort n'en ſont pas moins arrêtées dans les décrets de la providence, & leur honte ſera encore au deſſous de leurs malheurs.

Philoſophes du ſiècle, voilà votre ouvrage; voilà votre ouvrage, Voltaire, Rouſſeau, Helvétius, Diderot, Dalembert, Raynal, Condorcet, Payne, & vous tous, artiſans de déſorganiſation & d'anarchie, qui nous avez appris à mépriſer les premiers principes de l'ordre ſocial, & à ſubſtituer les paſſions, la vanité & l'athéiſme, à l'eſprit de paternité & de religion, qui ſert à la fois d'appui aux gouvernemens, de frein & de conſolation aux gouvernés.

Voilà votre ouvrage, vous auſſi, lâches & perfides ignorans, qui vous dîtes envoyés pour faire une conſtitution, & qui crûtes, dans votre orgueilleux délire, poſſéder la ſageſſe des tems paſſés, & que les leçons de l'expérience devaient céder aux

ſophiſmes de vos novateurs ; Necker, la Fayette, Bailly, voilà le réſultat de vos œuvres. Ce ſang qui a coulé, c'eſt vous qui l'avez répandu ; cet échaffaud, c'eſt vous qui l'avez dreſſé ; cette tête qui ne ſe lève plus vers les cieux, cette tête ſanglante.... prenez la, c'eſt à vous à la préſenter au peuple, c'eſt à vous à lui dire encore, LE VOILA, FRANÇAIS, CE ROI QUE PARIS A CONQUIS.

Ah ! il eſt encore bien d'autres coupables ; & ceux qui long tems avant la Fayette pratiquèrent l'inſurrection, ces magiſtrats, qui partagèrent dès 1788, l'inſolence du Duc d'Orléans envers ſon maitre, eſpéreront-ils ſe ſouſtraire au jugement de la poſtérité ? Sans doute bien des larmes ont expié cette erreur funeſte ; & l'horreur de voir leurs noms unis pour l'éternité à celui du monſtre qui fut le fléau & le déſhonneur de ſon pays, leur fait payer bien cher aujourd'huy les applaudiſſemens populaires d'alors : mais je ne veux point rouvrir des bleſſures qui ſaignent encore ; je ne veux point non plus parler des maux qu'a fait un zéle mal dirigé ; *le ſang de mon roi crie, & demande vengeance* ; je cherche cette vengeance partout où j'eſpère pouvoir la trouver ; je la cherche dans l'honneur, & je ne la dédaignerai pas dans le repentir.

C'était donc ſous de pareils auſpices que je devais écrire l'hiſtoire de mon pays. Ah ! lorſque

j'entrepris de peindre ce dernier tableau, que j'étais loin de m'attendre à voir de nouvelles atrocités ſurpaſſer encore celles que j'avais à décrire. Je voyais alors les forfaits du 2 7bre, mais j'en voyais auſſi les vengeurs arrivés ſur nos bords, & les lauriers de la victoire ſe découvraient à ma vue au travers des cyprès & des tombeaux. Mes vœux ont été déçus, mes eſpérances ont été détruites ; je n'ai encore que des crimes à tracer, & quels crimes ! le ſoleil a déjà parcouru des milliers d'années, ſans jamais en éclairer d'auſſi grands.

DIX AOUT, DEUX SEPTEMBRE, VINGT-UN JANVIER, jours de ſang & de deuil, ſoyez à jamais proſcrits dans les faſtes du monde. Vous aviez été préparés par des journées non moins éxécrables ; le 28 Décembre 1788 ; le 17 Juin le 14 Juillet, le 5 8bre, 1789 ; le 4 Février 1790, le 28 Février, le 18 Avril, le 24 Juin, 1791 ; le 20 Juin 1792 laiſſeront toujours le ſouvenir de leur horrible anniverſaire ; mais pourquoi particulariſer quelques dates ? chaque jour de la vie de Louis depuis cinq années, n'a-t-il pas été un jour d'amertume & d'opprobre ? Chaque jour, n'a-t-il pas eu à trembler pour la vie de ce qui lui était le plus cher, ſa femme & ſes enfans ? Il y avait long-tems ſans doute qu'il avait fait le ſacrifice de ſon éxiſtence ; mais il fut époux & père, & peut-être dût-il ſes malheurs à ce caractère de tendreſſe

& de

& de bonté qui concentra ſes affections dans un cercle trop limité, au lieu de porter ſa juſtice partout où elle devait s'étendre.

Senſibilité ! funeſte préſent de la nature, tu es une vertu dans les hommes ordinaires, mais que de maux tu fais à l'humanité, lorſque tu as choiſi le cœur d'un roi, pour y éxercer ton empire ! Il voit des hommes, des amis, là où il ne devrait appercevoir que des ſujets ; car ces amis, ces hommes, ſi philoſophes, ſi doux en apparence, recélent l'ame de la brute ou du tygre ſous la forme de l'agneau ; ces compagnons de vos plaiſirs, de vos courſes, *peregrinantes*, *pernoctantes*, ſont les premiers à vous faire rougir de leur ingratitude, & de votre erreur. Couverts de vos bienfaits, ils vous chargent de leurs calomnies ; éduqués, enrichis* par vos ſoins, ils s'élèvent contre la main généreuſe qui les a nourris ; & ils argumen-

* Charles Lameth, dont la mère reçut 60 mille livres du roi pour l'éducation de ſon fils, a cru ſe délivrer du fardeau de la reconnaiſſance, en remettant au tréſor public la ſomme qu'il avait reçue ; mais a-t-il cru pouvoir ſouſtraire au peuple la connaiſſance que c'était la reine qui à force d'intéreſſer la vanité d'un vieux & riche créole, l'avait déterminé à donner à Charles & ſa fille & ſa fortune ! Si Charles voulait ſe laver du ſang innocent qui vient d'être verſé, qu'on lui repreſente la procédure du 5 8bre, et qu'il diſe, s'il l'oſe, quel fut alors ſon vœu pour abolir, ou ſuivre ce procès.

tent

tent encore avec vous du droit que vous avez eu de leur donner les graces qu'ils ont acceptées.

Qui plus que Louis & ſa famille éprouvèrent la malveillance de ceux-là même qui leur devaient tout. On dirait que la juſtice divine a voulu apprendre à tous les rois par l'exemple du nôtre, que dans un ſiécle corrompu, les faveurs d'un monarque ſont le germe des factions; & pourtant Louis a pardonné en mourant à ces premiers auteurs de ſa mort. Il a dit pour eux ce que leur orgueil avait empêché juſqu'ici à ces hommes ſuperbes de confeſſer; Louis déclare que *dans des momens de trouble & d'effervescence, on n'eſt pas toujours maitre de ſoi*; & cet aveu dans ſa bouche eſt un nouveau bienfait dont ceux-ci ont encore à rougir. Ainſi notre divin maitre, au milieu de ſes tourmens, priait pour ſes bourreaux: *pardonnez leur, mon père, car ils ne ſavent ce qu'ils font.*

Louis a fini, comme il avait vécu. Ses ennemis ni ſes courtiſans n'ont pu dans ces derniers momens calomnier ſa conduite, outrager ſa vertu, ni déguiſer ſes lumières. Il a paru devant le tribunal de ſes contemporains, comme il a paru au tribunal de la divinité; une ame élevée, un eſprit orné, un cœur droit, des ſentimens purs, candeur, magnanimité, ce courage que l'on ne puiſe que dans une conſcience ſans tache, voilà les traits ſous

leſquels

leſquels l'hiſtoire a déjà recueilli ſa mémoire: ils ont cru le tuer, les barbares, ils lui ont donné l'immortalité. Ah! ſi l'un de ſes bourreaux eut occupé ſa place dans une ſi longue & ſi douloureuſe agonie, nous euſſions vu quelle différence de langage la philoſophie ou la religion inſpirent à leurs enfans; nous euſſions vu l'orgueil inſultant à la divinité, tandis que Louis nous a préſenté le ſpectacle touchant de la charité chrétienne, qui pardonne aux erreurs de l'humanité.

Et voilà les reſſources, les conſolations céleſtes de cette religion ſi déchirée, & ſi ſublime, de cette religion, aſile du malheur, qui lie le ciel à la terre, l'homme à la divinité, & à ſes ſemblables, qui lui enſeigne que tous les biens de ce monde ſont périſſables, & qu'un ſeul ne peut nous être ravi, celui de la vertu, parcequ'il émane d'en-haut, & que nous ne ſommes que paſſagers au milieu de cette terre maudite, de cette vallée de larmes.

Il eſt frappé du glaive de l'iniquité, & il pardonne à tous ſes bourreaux; il prie pour eux, ils ſont égarés, dit-il; il ne veut pas que ſa mort ſoit vengée; il offre ſon ſang en expiation de leurs fautes. Le même jour, un de ſes juges, un de ſes aſſaſſins frappé par un ſerviteur fidèle, qui ne peut contenir ſon indignation, meurt d'un ſupplice trop doux

doux pour ſon crime, & ſoudain la convention toute entière, pour retarder la punition qui l'attend, décrète des proſcriptions de tout genre : ainſi elle commande le *meurtre* & la *vengeance*, lorſque ſon illuſtre victime ſuccombe, prie, pardonne, & meurt.

Louis eſt frappé, & ſa mort devient une calamité publique ; un deuil général couvre les quatre parties du monde. Souverains de la terre, enfin coaliſés pour le venger, ah ! c'était ſa douloureuſe éxiſtence qui était une calamité publique ; c'était ce combat de 4 années du brigandage & de l'anarchie contre la morale & la juſtice qu'il fallait prévenir avec lui ; mais je ne veux point affliger vos cœurs, au moment où le ciel qui vous a remis ſes foudres, appelle tous vos ſoins pour faire éclater ſes vengeances.

Oui, elle ſera vengée cette mort ſi injuſte, ce parricide ſi atroce. Ils ſeront punis, ces rafinemens de cruauté & d'opprobres éxercés par des monſtres ſans pitié, ſur le père & la fille ; ſur ſa fille, cette jeune & celeſte créature, parvenue à l'âge ſacré, ou la colliſion de l'enfance & de la puberté vient révéler à la pudeur le ſécret de la nature ; ſur cette infortunée, mourante dans les bras de ſa mère. Sa beauté, ſes malheurs, ſon innocence n'ont pu attendrir ſes impurs ſatellites ; ils

ne

ne pouvaient la juger, mais ils pouvaient faire rougir ſon front, & elle auſſi a ſubi ſon ſupplice.

Elle ſera vengée cette reine ſi infortunée dont le ſeul crime fut d'apprécier de bonne heure, & de repouſſer avec horreur, le perfide qui déſhonorait la race des Bourbons. Tout diſait à la fille de Marie Thérèſe, qu'un auſſi glorieux ſang ne pouvait battre dans les artères de ce ſcélérat; elle prévenait par ſes mépris, l'aveu que les furies ont arraché à ce monſtre, lorſqu'il eſt convenu depuis publiquement, qu'il n'était point membre de la famille royale, & qu'il s'eſt fait un titre de gloire auprès de ſes pareils, de la diſſolution de ſa mère.

Ainſi, il a forcé juſqu'à ſes plus intimes compagnons de débauche, ceux qu'il avait ſéduits, à l'abandonner, & à bruler ſes images, & le libertinage a été obligé de reconnaître la néceſſité de la vertu chez les femmes, en voyant juſqu'à quel point leurs erreurs peuvent être funeſtes à l'humanité.

Ainſi, il a rétabli dans toute ſon intégrité, la pureté de la maiſon dont il porta le nom. Graces au ciel, la branche d'Orléans eſt tombée d'elle-même du tronc ſacré; aujourd'huy, des deux frères du roi, aux héros du nom de Condé, la tige fleurira ſans obſtacle; leur malheur fut ſans bornes, leur gloire ſera déſormais ſans lacunes.

Celui

Celui qui abjura ainſi tout ſentiment, toute honte publique & particulière ; celui à qui le plus vil des criminels aurait horreur de reſſembler, devait eſſayer ſans doute de jetter à ſon tour ſur l'orphelin royal, l'opprobre dont il s'était couvert. En effet, quel autre ſupplice pouvait-il lui faire infliger ? la mort ; hélas ! le jeune innocent n'aurait pu en reſſentir les angoiſſes ; à peine a-t-il bu dans la coupe amére de la vie. Trop faible encore pour être corrompu, il ne pouvait lui faire partager ſes vices, mais il a du ſuſciter ſur ſa naiſſance le ſoupçon injurieux qu'il reclamait pour lui-même.

Cependant l'illuſtre mère, expirante de douleur & fidèle aux ſermens qu'elle a faits à ſon époux, prend ſon fils dans ſes bras, peut-être pour la dernière fois, & lui commande au nom de ſon père, au nom du pur ſang de St. Louis qui coule dans ſes veines, au nom de ſes malheurs, de ne point tirer vengeance du forfait qui va être commis. C'eſt ainſi que la vertu répond aux attaques de la calomnie.

Pauvre enfant, triſte objet de nos craintes & de nos eſpérances, les tygres & les lions euſſent reſpecté ton age au milieu des déſerts de l'Afrique, & les tygres de la France n'ont pas eu honte de t'annoncer le poiſon mortel qui doit terminer ta vie ;

vie ;* ainſi ton ſort eſt arrêté tu ne pourras même point leur pardonner: mais ta vengeance eſt confiée à des mains ſures, & tes auguſtes tuteurs ne la laiſſeront pas impunie, cette mort que Néron & ſa Locuſte, n'auraient oſé méditer.

Cependant quel ſera le châtiment digne de l'énormité du crime de Philippe & de ſa faction? Par quel ſupplice le ciel ſe réſervera-t-il d'effrayer la terre? Déjà ſa vie toute entière fut le ſcandale de ſon ſiècle. Eſcroc & libertin dans ſa jeuneſſe, il proſtitue & fait périr le prince de Lamballe ſon frère, pour dénoncer, faire aſſaſſiner, & ſpolier enſuite la princeſſe ſon épouſe. Il dérobe à ſa femme une fortune immenſe, & il la reduit à l'état de pauvreté. Il porte dans ſon ſein le germe peſtilentiel de ſa corruption; & après avoir ſouillé ſon propre lit, il va déſhonorer celui d'autrui, & flétrir ainſi ce qui reſtait de la famille du célèbre Buffon. Propriétaire d'un muſée qui honorait la France, il dilapide & diſperſe les productions des arts, dont le hazard l'avait rendu poſſeſſeur. S'il fait la guerre, c'eſt pour s'y cacher devant le pavillon ennemi; s'il s'engage dans les crimes de la

* On a dit en parlant du Dauphin dans la convention nationale que *c'etait l'affaire de l'apoticaire d'en purger la France*. Le reſpect que je dois au lecteur, m'oblige de taire les obſcénités, dont on a affligé les oreilles de la femme, de la fille, & de la ſœur du roi.

révolution,

révolution, c'eſt pour fuir devant un la Fayette: s'il fait une entrepriſe, ce n'eſt que pour réduire des milliers de familles au déſeſpoir; & cette entrepriſe, il ne la termine, qu'en affichant ſa banqueroute, & en ſpoliant encore la propriété de ſes concitoyens. Et que ſont devenus pourtant ces tréſors accumulés, ces fortunes englouties? elles ont ſervi à payer de mauvais aſſaſſins le 5 8bre, & à conſommer enſuite les forfaits du 10 Août, du 2 7bre, & du 21 Janvier. Ainſi le ciel l'avait comblé de ſes faveurs, pour en faire éclater davantage l'abus; il l'avait élevé en dignité, pour que ſa lâcheté fut mieux apperçue; il l'avait fait riche & puiſſant, pour que ſes vices fuſſent plus nombreux & plus à découvert; il l'avait placé plus près du trône, pour le renverſer plus facilement, & donner une leçon terrible aux peuples & aux rois.

Ses amis, ſes agens furent dignes de lui. L'auteur du roman immoral *des liaiſons dangéreuſes*, Laclos; l'homme le plus profondément perverti du ſiècle, le héros des annales de la débauche, le fuyard d'Oueſſant, Genlis-Sillery; le prêtre athée qui déſhonora à la fin du 18e. ſiècle le nom de Périgord; un marin ſans vertu, plongé dans la fange de la diſſolution, qui combat ſans péril la maiſon de Bourbon, après avoir penſé d'en faire périr par ignorance, le chef, lorſqu'il eut l'honneur de le conduire de Honfleur au Havre; un

général insignifiant, dont le nom se trouve à la tête des armées pour que sa personne ne se trouve pas sous les verroux des prisons, un général qui répéte sous Louis XVI. le rôle de son ayeul sous Henry IV ; la Touche, Laclos, Biron, d'Autun, Sillery, voilà ses coopérateurs de trouble & de destruction: voilà ceux qui l'assistèrent dans la série de crimes que sa lâcheté n'eut pas consommés encore, s'il ne s'était enfin associé des bouchers & des malfaiteurs de tous les pays : voilà quels furent ses sécrétaires, ses gouverneurs, ses chanceliers, ses familiers, ses proxénètes. Quant à ses agens actuels, l'histoire ne voudra pas en recueillir les noms ; il faudrait descendre dans la boue, il faudrait aller les chercher dans les égouts & les immondices de la capitale la plus corrompue de l'univers.

Tel fut l'homme qui s'éleva depuis le commencement de la révolution contre le chef de sa famille, contre son souverain légitime. Objet du mépris général, lors de la première assemblée où l'avait envoyé la noblesse du Valois, dont il trahit les intérêts, il avait reparu à cette convention, porté par les plus éxécrables de tous les électeurs. Dernier député d'une ville, où les choix commencérent le 2 7bre, au bruit des massacres des prisons ; rebut des assassins, nommé après Robespierre, Marat & le Gendre, lorsque l'infamie épuisait ses listes.

Tel

Tel fut l'homme qui avait annoncé depuis long-tems qu'il ne faiſait aucun cas de l'opinion publique, & que ſon unique paſſion était d'aſſouvir ſa vengeance ſur la famille royale. En horreur aux Marſeillais, à Barbaroux leur repreſentant, inſulté ouvertement par Manuel, conſpué par Merlin, il eſt obligé d'acheter à prix d'argent la protection de Marat: cette protection eſt encore inſuffiſante; un décret menace de le chaſſer hors du royaume, ſa préſence y eſt un fardeau dont la France cherche à ſe débarraſſer; il obtient, non ſans peine, que ſon ſort ſoit décidé, après celui du roi, & pour ſe rendre populaire, il achéve de devenir régicide. Il ſe préſente trois fois conſécutives à la fatale tribune, & trois fois il émet ſon vœu ſacrilège. On craint ſa lâcheté; ſa famille eſt dans la galerie, en ſa préſence, elle l'encourage de l'œil & du geſte; les aſſaſſins ſoudoyés entourent la ſalle; tous les membres effrayés votent avec lui ou d'après lui. Ce n'eſt pas tout; ce général ſi inconcevable, qui nous a retracé à la fin de 1792 les exploits & le bonheur de Céſar, Dumourier arrive, comme un trait, de la Belgique à Paris; 20 mille ſoldats de ſon armée qui lui ſont dévoués, ſont arrivés avec lui, & Paris eſt conquis, ſans ſe douter qu'il ait un maitre. Dumourier incertain s'il remplira les promeſſes qu'il faiſait au mois de May aux pieds de ſon roi, de ſauver la monarchie, ou s'il travaillera à ſa propre for-

tune, en écraſant tous les partis, balance un moment ſa deſtinée, abandonne la monarchie aux hazards des événemens, careſſe le parti d'Orléans, lui fait demander la mort du roi, & en rejette tout l'odieux ſur le vil Bourbon qu'il ne quitte pas un moment, protège l'éxécution de l'aſſaſſinat, & bien ſûr d'en chaſſer l'auteur quand il voudra, il s'apprête à jouir des fruits du crime qu'il a fait commettre, & voit déjà ſur ſa tête le laurier *impératorial* qu'il attend de ſes troupes.

Ainſi le plus vil des hommes, le plus pervers & le plus immoral des criminels qui ayent déſolé la terre, ſe trouve chargé d'un forfait qui eſt plus grand encore *que la bonté des Dieux*; & le prix de ce crime, il n'en jouira pas; ſon fils, toute ſa race eſt écartée; un nouveau conſpirateur eſt là; & ce conipirateur au défaut de la juſtice divine, au défaut des puiſſances voiſines, ſera lui-même l'inſtrument qui vengera l'humanité, la nature, & la monarchie, pour préſenter enſuite lui-même l'image de l'ambition foudroyée: voilà les hommes dont la France a préféré les paſſions au gouvernement équitable & paternel du meilleur, du plus honnête des humains; du plus juſte & du plus bienfaiſant des rois. Ah! s'il avait eu un ſeul des vices dont il a ſubi la punition, s'il eut été perfide, s'il eut été tyran, il regnerait encore, & nous benirions encore ſa vie, comme on bénit déjà de toutes

parts

parts ſa mémoire. On ſe la redit cette vie toute entiére ; on la joint au récit de cette mort ſi héroïque & ſi touchante ; on recueille ces traits caractériſtiques qui peignent l'homme ſimple & droit, calme au faîte des grandeurs, calme dans l'abyme des miſères, calme ſous l'inſtrument de la mort. On lit, on apprend par cœur, ce teſtament, ouvrage d'une ame céleſte, monument où repoſe le dépôt de la charité chrétienne, & de la morale publique ; dernier bienfait qu'il a accordé à ſon peuple, pour ſe venger des tourmens qu'on lui a fait éprouver ; bienfait plus grand encore ; car ſon influence ſera de tous les tems & de tous les pays ; ce ſera l'Oriflamme ſous lequel ſe ralliera tôt ou tard la morale univerſelle ; ce ſera un évangile mis en action, & les principes des philoſophes s'évanouiront devant lui, comme les vapeurs du matin devant les feux du midi.

L'hiſtoire redit déjà à toutes les nations ce que fut Louis XVI, ce qu'il voulut, & ce qu'il ſouffrit ; elle nous apprend que, monté ſur le trône à l'âge de 20 ans, un reſpect religieux pour les vertus & les conſeils de ſon père eſt déjà le gage du bonheur que la France attend de lui. Les pères ſe rejouiſſent, ils citent à leurs enfans l'exemple de leur roi ; & l'éclat de la piété filiale joint à celui de ſa jeuneſſe & de ſon rang, fait reſſortir encore davantage le beau jour dont on

apperçoit l'aurore. Bien différent de ces philoſophes conſtituans, qui ont cru fonder des loix ſans avoir beſoin des mœurs, il s'attache aux leçons de l'antiquité, il y cherche des modèles de la vénération due aux vieillards & du reſpect dû aux pères, tandis qu'on a vu le corps légiſlatif briſer tous les liens moraux, diviſer les familles, iſoler les individus, & détruire les devoirs des parens en détruiſant leurs droits; tandis que Philipe conduiſait au tombeau l'auteur de ſes jours, par le ſpectacle douloureux de ſes vices; c'eſt que Philippe eſſayait alors ſur ſon père, ce qu'il devait conſommer ſur ſon roi.

Louis trouve dans les inſtructions que lui a laiſſé le Dauphin, le nom des hommes probes qu'il doit appeller auprès de lui pour l'aider à gouverner. Le ſévère Maréchal de Muy, M. de Maleſherbes, & M. Turgot lui ſont indiqués, & l'Europe applaudit à ce choix, ſur leur réputation d'intégrité & de philantropie. Pour tous les autres miniſtres que Louis appelle ſucceſſivement, l'opinion eſt également conſultée; & ſi tous n'y ont point répondu, tous au moins y ont été portés, & préſentaient, avant l'épreuve, un côté brillant.

Philippe a beſoin d'agens; il n'en trouve que dans les lieux de proſtitution, & dans les charniers;

tiers ; & lorſque l'aſſemblée cumulant enfin tous les pouvoirs, peut à ſon tour nommer ſes miniſtres, on voit à la tête de l'adminiſtration, des agioteurs, des intrigans, des comédiens, des fous échappés de Charenton, un aſſaſſin, & un militaire qui depuis 20 ans avait obtenu & mérité le ſurnom *du petit Tygre.*

A ſon avénement au trône, Louis fait remiſe d'un impôt que la loyauté françaiſe avait conſacré & acquittait avec *joie*, de tems immémorial. Il ſe diſpoſe par là, à ſoulager ſes peuples ; il aurait voulu ainſi pouvoir annuler tous les impôts.

A peine l'aſſemblée avait-elle commencé de ſiéger, que déjà elle avait demandé aux Français le don de leur vaiſſelle, & une contribution volontaire dont le payement eſt bientôt devenu forcé. Philippe ouvre de toutes parts des emprunts, les multiplie ſous toutes les formes, donne des hyppotèques illuſoires, paye la horde qu'il entretient à ſa ſuite, finit par donner au public ſon bilan, & chaque objet dont il parait avoir fait le ſacrifice à la révolution, eſt à la fois un vol à l'honneur & à ſes créanciers.

Le premier ſoin de Louis eſt d'aſſurer les ſubſiſtances, & la libre circulation des grains.—L'aſſemblée règne, & l'on ne voit qu'émeutes & in-

ſurrections dans les marchés.—Philippe complotte, & la diſette factice ſe trouve là où il a beſoin d'agitation.

L'abus des lettres de cachet frappait tous les bons eſprits; le roi en remet la direction néceſſaire dans nos circonſtances à un miniſtre vertueux, & M. de Malesherbes fait ceſſer à l'inſtant toutes les injuſtices.—L'aſſemblée ſupprime les lettres de cachet & décrète des mandats d'arrêts, dont la diſtribution confiée aux agens de Philippe, les rend dans leurs mains des mandats de mort.

Les formes de la juriſprudence criminelle paraiſſaient trop ſévères; Louis les fait adoucir; il ſupprime la queſtion, il rend les priſons ſalubres; il prévient tout ce qui peut tendre à améliorer le ſort des priſonniers: l'aſſemblée ſans reſpect pour le malheur, les entaſſe pêle mêle; l'Abbaye, la plus malſaine des priſons eſt conſervée pour y faire ſouffrir encore davantage ſes victimes.—Je me trompe; Philippe abrége leurs tourmens; il donne le ſignal, & ſa ſœur, & les ſerviteurs de ſon roi ſont à l'inſtant maſſacrés.

Louis pour éviter toute cabale, éloigner toute intrigue, va chercher dans la retraite la plus ignorée M. de St. Germain, pour remplacer M. de Muy; M. de St. Germain emporté par de fauſſes

vues

d'économie, diminue la puiſſance du roi en diminuant ſa maiſon. Le roi croyant gagner en amour, ce qu'il perd en pouvoir, y conſent, & bientôt il eſt réduit à la plus ſimple garde.—L'aſſemblée qui ſait bien qu'à meſure qu'elle augmente ſa tyrannie, elle augmente ſon péril, appelle auprès d'elle de tous les points de l'empire, une force armée de 30 mille hommes pour aſſurer ſa liberté, c'eſt à dire, ſes entrepriſes contre la liberté.—Philippe, toujours inquiet ſur ſa déteſtable vie, ſe plaſtronne de gillets devant la nobleſſe à Verſailles, fuit juſqu'en Angleterre pour éviter les conſtitutionnels, & ſe fait eſcorter dans les rues de Paris, par le boucher Legendre, devenu ſon capitaine des gardes.

Le roi crée les adminiſtrations provinciales. Chacun y connait ſes droits, y diſcute les moyens d'être libre, heureux & ſoumis.—L'aſſemblée forme des départemens, & quoique compoſés de nouveaux élemens, lorſqu'ils agiſſent ſagement, l'anarchie & les agens de Philippe les dénoncent, les décompoſent, & tout moyen de faire le bien eſt détruit.

Louis rend l'état civil aux proteſtans, fait préparer de toutes parts des travaux pour introduire en France toute la tolérance des cultes compatible avec la tranquillité du royaume.—L'aſſemblée fait profeſſion d'athéiſme, admet indiſtinctement tou-

tes

tes les religions, disons mieux, les anéantit toutes par sa froide insouciance, ne s'occupe de la religion de l'état que pour la détruire, opprimer les opinions, tyranniser les consciences, & déporter ceux de ses ministres qui ont échappé aux couteaux des ministres de Philippe.

Louis rend à l'agriculture des terreins noyés sous les eaux ; il la protège, il vivifie les campagnes, il crée des ports dans la Manche, dans la Méditerranée, il ouvre des canaux, il fait construire des chemins ; Vendres, Cherbourg, le Vexin, la Bourgogne attestent ses soins pour notre gloire & notre prospérité.—L'assemblée dessèche tous les canaux de la prospérité publique ; l'exercice de son despotisme éxige des armées innombrables ; toute notre population va se perdre aux frontières, les camps entretiennent l'oisiveté & le brigandage ; nos terres restent en friche, & nos guérets sont en jachère.

Louis donne tous ses soins aux communications, supprime les corvées, & fait ouvrir les plus belles routes de l'Europe.—L'assemblée mettant toujours ses passions au dessus de la gloire de l'état, dégrade les chemins, sans les reparer, sous le poids de l'artillerie dont elle entoure ses armées, par un système qui lui a procuré des avantages momentanés, qu'elle aura bientôt perdus.

Les

Les Ambaſſadeurs de Louis ſont reſpectés dans toutes les Cours, comme les arbitres & les pacificateurs de l'Europe.—Ceux de l'aſſemblée ſont en horreur aux peuples & aux Souverains, & tous les gouvernemens les chaſſent honteuſement de leur ſein.

Notre marine avait été anéantie par deux guerres conſécutives & déſaſtreuſes; le roi la rétablit; 80 vaiſſeaux de ligne protégent notre commerce, & font reſpecter notre pavillon.—Philippe parait ſur notre flotte, & l'eut déſhonorée, ſi ſes compagnons d'armes n'euſſent prouvé par des actions multipliées, que ce fut alors ſon influence ſeule qui leur arracha la victoire.—L'aſſemblée par ſes principes, met en fuite tout le corps d'officiers qui faiſait la gloire de nos ports; elle n'a pas un ſeul allié, ſes magaſins ſont dégarnis, ſes ouvriers en pillent impunément les débris; ſes matelots ſont diſperſés; le peu de vaiſſeaux qu'elle met en mer, elle les employe à effrayer des villes ſans défenſe; & telle eſt l'ignorance de ſes navigateurs, qu'ils cèdent à la première tempête.

Les ſoins que le roi doit à l'armée & à la marine, ne l'empêchent pas de ſonger à ceux qu'éxigent la conſervation & l'encouragement des arts; il fait préparer dans ſon propre palais ce muſée dont le ſeul projet faiſait déjà l'admiration des étrangers.

étrangers. Des tableaux ſont achetés dans toutes les parties du monde, par ſes ordres & les ſoins de M. d'Angiviller & de Breteuil. Les artiſtes nationaux ſont employés de tous côtés. Chaque année voit naitre 4 ſtatues de grands hommes de tous les ordres, qui ont honoré la France. Le roi donne lui-même les ſujets des tableaux du muſée. Il commande ſucceſſivement au pinceau de David, la douleur d'Andromaque auprès du cadavre d'Hector; la miſère de Béliſaire; la férocité ſtoïque de Brutus, & la mort de Socrate; & le régicide David ſemble peindre d'avance ſous chacun de ces traits, l'hiſtoire allégorique du roi qui le protège. L'aſſemblée conſtituante décrète le portrait du roi, & il charge de ſon éxécution la femme Guyard ſa plus mortelle ennemie. La gravure, la ſculpture, l'imprimerie renaiſſent ſous les mains de Bervic, de Pajou, de Didot, de Garteaux.— Lorſque Louis n'a plus le pouvoir de donner ſes ſoins à l'entretien de ces arts conſolateurs, l'aſſemblée qui a envahi ſon autorité, renverſe les ſtatues, les monumens d'architecture, les portes, les temples, & livre la bibliothèque de la nation à un homme déjà condamné pour vol.*—De ſon côté, Philippe vend à vil prix la magnifique galerie de tableaux de ſes ancêtres, & la collection ſans égale de pierres gravées qu'il tenait de leur munificence;

* Carra.

ficence : en effet que lui importent les arts ? c'eſt du ſang qu'il lui faut.

L'ambaſſade de Conſtantinople était à donner. Le roi la confie à un homme jeune encore, ardent admirateur de l'antiquité. Admis avant l'âge dans les ſociétés ſavantes, par un ouvrage immenſe qui eſt lui-même un monument élévé à la liberté, aux arts, à l'antiquité, & à la gloire de la France, des travaux de tout genre ſignalent cette miſſion nouvelle. La France poſſédait déjà dans le cabinet de M. de Choiſeul Gouffier, les cendres & les armes d'Achille, les modèles de Phidias, les plans de Thébes & de Palmire, les tombeaux de Marathon. L'antiquité était ſortie de la nuit des tems à la voix de Louis XVI. & de M. de Choiſeul.— L'aſſemblée règne, & tous ces illuſtres débris rentrent dans le ſein de la terre, d'où il fallut 30 ſiècles pour les arracher. M. de Choiſeul eſt décrété d'accuſation, & de vils facteurs ont remplacé ſur le Boſphore de Thrace, l'homme de genie. Nouvel Ovide, il eſt éxilé chez les barbares; il peut maintenant y écrire nos faſtes; qu'il éxamine les Tartares, il peindra d'après nature. Ainſi, lorſque Louis emporté par un zèle outré, & peut-être par la mode, commettait la faute de donner la liberté à l'Amérique, & de promettre des ſecours à la Hollande inſurgente, nos philoſophes méditaient une révolution où ils n'ont pu

trouver

trouver d'allié qui les eſtimât, que dans le deſpote de Turquie ; & les parleurs *de la montagne* ont ſouri à l'aſpect d'une alliance avec les muets du Serrail.

Les finances publiques ſont en danger par un excédent inévitable de la dépenſe ſur la recette ; Louis appelle auprès de lui des hommes de toutes les parties de l'empire pour l'aider à ſonder la bleſſure & à guérir le mal. Tout eſt public, le ſécret de l'état eſt dévoilé. Le roi appelle à la conſultation générale juſqu'aux hommes dont les lumieres ne balançant pas les mauvaiſes mœurs, avaient attiré ſur eux les punitions civiles. L'interdiction de Mirabeau eſt levée, & il parait aux états généraux—l'Aſſemblée, par une marche contraire, n'appelle que les brouillons de tous les pays étrangers, les fous, les hommes en délire des quatre coins du monde ; être pendu ou brulé en effigie, eſt pour elle un certificat de civiſme. Paine & Cloots font des lois pour la France, & Malouet & Cazalés en ſont bannis.

Les états généraux ſont aſſemblés, & déjà la monarchie eſt en danger. Louis appelle ſes troupes auprès de lui pour deffendre ſon trône contre les agitateurs. L'inſurrection continue. Louis, pour épargner l'effuſion du ſang, renvoie ſes régiments, licencie ſa garde, & la monarchie eſt détruite par

la

la conſtitution. Le nouveau code eſt pas fini, que les républicains veulent le détruire, l'aſſemblée fait marcher ſes troupes, & fait tirer ſur le peuple pour conſerver ſon ouvrage. La république met enfin la conſtitution en péril; & les républicains écraſent les conſtitutionnels.—Philippe, à ſon tour, va détruire la république.

Le roi, ſuivant toujours les mêmes régles de modération & de confiance, abandonne au peuple les citadelles & les fortereſſes, & l'aſſemblée détruit ces propriétés nationales.

Le roi eſt proclamé par un décret, *Reſtaurateur de la Liberté Françaiſe*; & Rabaut de St. Etienne, aujourd'hui préſident de cette monſtreuſe convention, proclamait il y a peu de jours, qu'il ne pouvait plus tolérer la portion de tyrannie qu'il exerçait avec l'aſſemblée.

Le 20 Juin, Louis ſe préſente preſque ſeul & ſans armes, au devant de 20,000 aſſaſſins; il les déſarme par ſa conſtance & ſon courage. Le dix Août, l'aſſemblée, malgré ſes 30 mille ſatellites, fuit en déſordre devant une poignée de gardes nationales qui entre dans le lieu de ſes ſéances. On ſait quel eſt, & quel a toujours été le courage de Philippe.

Toujours

Toujours le roi fut heureux de l'union & de la concorde, toujours il fut empreſſé de ſaiſir les moyens de parvenir à réunir les eſprits. Toujours la faction républicaine fut occupée à aigrir & à diviſer. Toujours elle fut occupée à repreſenter les mauvais citoyens comme le plus grande nombre. Robeſpierre a dit lui même, que la vertu fut toujours en minorité ſur la terre, & Philippe a fait partie de la minorité de Robeſpierre.

Enfin, on ſe rapellera à jamais ces paroles du roi, dans leſquelles ſon ame ſe peignait toute entiere, ces paroles qu'il a prononcées en diſférentes occaſions, & qui portent toutes le même caractère de bonté—leur recueil ſera un jour le catéchiſme de l'homme ſenſible; un jour on les répétera ſur nos théatres; ainſi l'on y verra reparaitre un nouvel Henry IV. ; je dis mieux, car Louis eut toutes les vertus d'Henri, ſans avoir une de ſes faibleſſes.—Que ſi par hazard, on ſe rappellait encore quelques fois ces diſcours & ces motions régicides, qui ont opéré la deſtruction du plus beau trône, & du plus bel empire du monde, la poſtérité ne pourra jamais croire qu' une nation ſpirituelle n'ait pas livré au mépris les orateurs bourſoufflés & les expreſſions ridicules de cette révolution.*

* S'élever à la hauteur des circonſtances—la nation ſe levera toute entiere—le peuple eſt là—le peuple eſt debout—la poſtérité nous

Il eſt bien d'autres traits encore dont j'oublie le rapprochement. Preſſé de répandre ces premières fleurs ſur la tombe de mon cher maitre, privé de mes livres, ſéparé de tous les matériaux que j'avais recueillis ſur la révolution & la vie de Louis XVI, à peine ai je eu le tems de rappeller à ma mémoire les principales époques de ſa vie: ah! je n'ai pas beſoin de le dire, il eſt des ſujets où le cœur enchaine l'eſprit, où le ſentiment anéantit juſqu'à la penſée.

Tels furent cependant le roi, l'aſſemblée, & le factieux qui ſe diſputèrent la révolution & que la révolution ſe diſputa. L'un voulait l'ordre, la paix, & le bonheur—les autres voulurent de l'argent & du pouvoir—le peuple français pouvait choiſir—la tête de ſon roi a tombé—le deſcendant

nous attend—vouons à l'éxécration publique—il faut que le peuple ſe ſerre—que l'airain tonne—l'incommunicabilité de l'inviolabilité—l'annualité de l'impôt—les frères & amis—l'unité de la république—la démocratie royale—le vertueux Pétion—Anaxagoras Chaumet—Dorat Cubières—Anacharſis Clootz—nous avons du fer—l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs—Catilina eſt à nos portes—les puſtules de la liberté; peuple voici ton enfant—le fils aîné de la liberté—l'arbre de la fraternité—la république indiviſible—démonarchiſer—découronner—décatholiciſer—les Allobroges—les tables de la loi—les faiſceaux des départemens—le baiſer de réunion—nous n'avons perdu qu'un petit doigt—l'ordre du jour—la choſe publique eſt en danger—les phalanges de Mirabeau—les honneurs du Panthéon &c. &c. *ampullas & ſeſquipedalia verba,*

de 66 rois a péri sur un échaffaud, au milieu de sa bonne ville de Paris !

Ville à jamais infâme que j'appellai jadis ma patrie, ville de boue & de sang, repaire infect de tous les crimes, cloaque du monde, ton jugement a été prononcé dans la nuit du 20 Janvier ; tu dois périr, l'herbe doit croître dans tes rues, le voyageur étonné demandant un jour où tu éxistais, cherchera envain tes vestiges parmi les ruines & les buissons. Une voix terrible sortira du fonds des carrières & des tombeaux où tu as entassé tes victimes, & lui dira : *Sodome*, *Ninive*, *& Babilone* ne sont plus, & pourtant elles n'avaient pas égalé la centième partie des forfaits de Paris. Fuyez, qui que vous soyez, ils tuèrent leur roi. Leur corruption était parvenue à son comble, & la justice de Dieu & des hommes en fit un éxemple terrible.

Déjà ce jugement s'appésantit sur eux. Effrayés de ce qu'ils ont conçu, & de ce que d'autres ont éxécuté, Rolland, Manuel, & Kersaint ont donné leur démission. Déjà le comité du 2 7bre a été réintégré, & la mort menaçant toutes les têtes, fait fuir également tous les habitans.

Des convulsions continuelles ne laissent pas un moment de repos à ceux qui ont laissé massacrer leur roi. Le palais d'Orléans, le théâtre des orgies de la révolution, est devenu le théâtre des

frayeurs des révolutionnaires, & douze tyrans, ſous le nom de ſurveillans de la ſûreté générale, vont être les inſtrumens de mort de l'ange exterminateur.

Louis XVI n'eſt plus; nous pleurons tous un père, un ami; nous pleurons une perte *irréparable*; & ce qu'il y a de plus affreux, bien peu de nous peuvent ſe dire, je n'y ai pas contribué.

Louis XVI n'eſt plus; il a accompli ſon deſtin. Il a rempli la prédiction qu'il avait faite lui-même, que le ſort de Charles Ier. l'attendait. Il avait étudié, il ſavait par cœur chaque ligne de cette hiſtoire ſanglante, & ne pouvant en prévenir la fin, il avait cherché du moins à en éviter la cauſe. Il n'avait point porté les armes contre les Français. Il n'avait point eſſayé d'augmenter ſa prérogative, il n'avait point levé d'impôts arbitraires, & pourtant il a péri.

Il a péri..... je m'arrête..... ce tronc devenu la proie du bourreau, cette tête défigurée ſe préſentent à mon imagination—ma main s'appeſantit ſur mon papier, à peine me reſte-t-il la force de tracer mes vœux pour la reſtauration & le bonheur de notre jeune maitre Louis XVII. *Domine ſalvum fac Regem.*

J'AI interrompu l'hiſtoire du 2 7bre pour rendre à la mémoire de mon roi l'hommage que je lui devais———Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cette introduction à mon ſecond volume, qu'en y joignant un récit ſommaire & peu connu des derniers momens de Louis XVI, ſon teſtament,* ſon portrait gravé par le même artiſte qui a déjà donné celui du Dauphin; des réfléxions tirées d'un ouvrage qu'un écrivain ſenſible réfugié auſſi à Londres, deſtinait aux aſſemblées primaires ſur le jugement du roi & la ſituation de la France; l'état des armées étrangères au Ier. Février, & les réfléxions de Bolinbroke ſur l'éxil.

Puiſſe ce dernier ouvrage calmer les paſſions &

* Je publie aujourd'hui une édition du teſtament du roi, in folio, ſur papier vélin, & ſur ſatin, ornée du portrait de Louis XVI & imprimée avec les caractères du célèbre Bulmer, éditeur de Shakeſpear. Ce monument que j'élève à la mémoire du roi, ne ſe trouvera que chez moi. On n'a pas oublié que la lecture de ce teſtament fût jugée la plus belle oraiſon funèbre qu'il fût poſſible de faire de ſes vertus, & qu'on le lut au milieu des ſanglots de tout l'auditoire Anglais & Français, le lundi 28 Janvier, au ſervice qui fut célébré dans la chapelle de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

les

les cris de ceux de mes compatriotes qui dans leur impatience de la guerre, dans leurs prétentions déplacées, & dans leur défiance des ſages meſures du gouvernement Anglais, joignent déjà au ſpectacle de leur miſère & de leur ingratitude, celui de la legereté nationale.

J'ai beaucoup tardé, ſans doute, à publier ce numero. Que ceux qui ont ſouffert comme moi, jugent mon retard——je ne dois point d'excuſes aux autres,

TRAITS

# TRAITS

*Relatifs aux derniers momens, & au supplice de*
*LOUIS XVI.*

CE fut le dimanche 20 Janvier ſur les 4 heures après midi, que le roi après avoir entendu ſon arrêt, obtint la permiſſion de voir ſa femme, ſa ſœur, & ſes enfans qui ignoraient abſolument ſon ſort. Au moment où il entra dans la chambre où elles étaient, ces malheureuſes princeſſes crurent, à la ſérénité de ſon viſage, qu'il venait d'être abſous, & elles s'abandonnèrent aux tranſports de la joie la plus vive : mais le roi les déſabuſa bientôt en leur apprenant au contraire, que c'était un dernier adieu qu'il venait leur dire. Rien ne peut peindre alors le déſeſpoir de cette famille. La reine s'élançait contre les barreaux de ſes feneſtres, en pouſſant des cris perçans, & en invoquant la pitié des cœurs ſenſibles. Madame Elizabeth, & Madame Royale tenaient les genoux du roi embraſſés. Pendant cette ſcène déchirante, le Dauphin trouva le moyen de s'échapper, & ne fut reconnu qu'au milieu des cours près la porte de la rue. Arrêté par les gardes, il pleure, il gémit, il ſupplie qu'on le laiſſe paſſer: *mais où voulez-vous aller*, lui dit un

de

ces barbares, attendri par ſa beauté & ſes pleurs, *je veux aller*, dit-il, *je veux aller ſupplier le peuple de ne pas faire mourir papa ; mon dieu ! ne m'empêchez pas de lui parler !* & avec ſes faibles bras, il tâchait de vaincre les obſtacles inſurmontables qu'on lui oppoſait. Le roi paſſa deux heures enfermé avec ſa famille. C'était depuis ſa priſon, la première fois qu'il les voyait en particulier & ſans témoins. Le moment où il s'en arracha fut affreux, malgré l'eſpoir qu'ils avaient de le revoir encore le lendemain. La reine égarée, la tête perdue, tenait dans ſes bras les genoux du roi ſi fortement ſerrés, par les convulſions qu'elle avait, que deux hommes furent obligés d'employer toutes leurs forces pour dégager le roi d'entre ſes bras. Madame Eliſabeth & le Dauphin étendus ſur le plancher aux pieds du roi, & livrés au délire le plus effrayant; la Princeſſe royale mourante & ſans connaiſſance dans ſon lit; telle était la ſituation de cette famille infortunée quand le roi fut obligé de s'en retirer.

Il rentre dans ſon appartement ſans proférer une parole, la tête appuyée dans ſes mains : il ſe jetta à genoux en arrivant, & paſſa preſque toute la ſoirée en prières. Il ſe coucha vers minuit, dormit quelques heures, & le lendemain matin quand ſon valet de chambre entra chez lui en fondant en larmes ; le roi lui prit la main, & lui dit : *vous avez tort, Cléri, de vous affliger autant ; les gens qui*

*veulent bien encore m'aimer devraient au contraire ſe réjouir de voir arriver le terme de mes maux.* Il prie Dieu ; & à huit heures, on vint l'avertir que tout était prêt. Il deſcendit d'un pas ferme, traverſa les cours, & tourna pluſieurs fois les yeux vers la tour qui renfermait la reine & ſa famille. Il fit un mouvement comme pour raffermir ſon cœur, & monta dans la voiture du maire avec ſon confeſſeur, & deux officiers de la gendarmerie nationale qui avaient ordre de le tuer, s'il ſe faiſait quelque mouvement en ſa faveur. Le chemin du Temple à la place Louis XV, qui eſt de plus de deux miles, était bordé ſans interruption d'une quadruple haye de gardes nationaux, compoſée de plus de 200 mille hommes. Tous les viſages étaient conſternés ; pluſieurs pleuraient, mais ils bornaient à leurs infâmes larmes les expreſſions du ſentiment qu'ils donnaient aux malheurs inouis du plus vertueux des 66 rois qui ont gouverné la France.

Le trajet du Temple à la Place de Louis XV. dura deux heures. Le Roi, pendant ce tems, recitait dans un livre les prières des agoniſans, & parlait à ſon confeſſeur. Arrivé dans la place, où l'échaffaud était dreſſé à côté de l'emplacement où était encore le 10 Août la ſtatue de ſon grand père ſon prédéceſſeur, comme ſes prières n'étaient pas finies, il les acheva tranquillement, deſcendit de voiture d'un air calme, ôta lui-même ſa redingotte,

& reſta

ſe reſta en gillet blanc ; il defit ſa cravate, ouvrit la chemiſe, de maniere qu'il avait le col, & les épaules decouvertes, & ſe mettant enſuite à genoux pour recevoir la derniere benediction de ſon confeſſeur, il ſe relève auſſitôt, & monte tout ſeul ſur l'échaffaud. Ce fut dans ce moment horrible que ſon confeſſeur, tranſporté de ſon courage & de ſes vertus, ſe jettà à genoux, les bras & les yeux élevés vers lui, en criant d'une voix forte, *Fils de St. Louis, vous montez au ciel.* Quand le Roi fut ſur l'échaffaud, il dit, qu'il voulait parler au peuple. Les trois hommes qui devaient l'éxécuter (car les bourreaux même avaient refuſé leur miniſtère) ces hommes, dis-je, lui annonçaient qu'il fallait auparavant lui lier les mains, & couper ſes cheveux. *Me lier les mains*, dit le Roi avec une eſpece de colère, puis ſe reprenant tout-à-coup, *Faites ce que vous voudrez, c'eſt le dernier ſacrifice.* Quand ſes mains furent liées & ſes cheveux coupés, il dit, *Au moins, j'eſpère que je pourrai parler à préſent* ; & ſe portant tout-à coup ſur la gauche du fatal billot, il ordonne d'un ton ferme & élevé aux tambours de faire ſilence. Un reſte de reſpect fit éxécuter ſur le champ ſes derniers ordres, & le Roi profitant de ce moment de calme, *Je meurs*, dit-il, *bien innocent de tous les prétendus crimes que l'on m'impute ; je pardonne mes malheurs à ceux qui en ſont la cauſe, je deſire même que mon ſang puiſſe être utile au bonheur de la France, & vous, peuple infortuné*,.....Santerre alors

qui

qui commandait la garde, fit ſigne aux tambours de couvrir ſa voix, & crie au Roi qu'il ne l'avait pas mené dans ce lieu pour y parler, mais pour y mourir. Les trois monſtres chargés du crime le trainerent à la fatale machine, & ſa tête fut à l'inſtant ſéparée de ſon corps. Un des trois bourreaux la prit alors, & la montra au peuple, qui fit entendre des cris de *vive la nation, vive la république.* Des témoins oculaires aſſurent que M. le Duc d'Orléans, & M. le Duc de Chartres ont aſſiſté à l'éxécution. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que cette infamie de plus n'ajoute rien a l'horreur, qu'ils inſpirent. Le corps du malheureux monarque a été enſeveli dans le cimetiere de la Magdelaine, entre les Suiſſes tués le 10 Août dernier, & les gens écraſés par la foule aux fêtes de ſon mariage en 1770. On a jetté de la chaux vive ſur ſon corps pour le conſommer plus vite. L'Aſſemblée avait défendu par un décret qu'aucun citoyen ne fût ni dans les rues, ni même aux fenêtres des maiſons, pendant tout le tems de la marche & de l'éxécution. La place du ſupplice n'était même remplie que de gens à piques, & de la canaille la plus vile.

Pendant la tranſlation du Roi, du Temple au lieu du ſupplice, le cortège a toujours été ſuivi de deux hommes armés, entrant dans tous le caffés & lieux publics (où tous le monde fondait en larmes) & demandant à grands cris, s'il était encore

core des ſujets fidèles qui vouluſſent mourir pour leur roi. La terreur des eſprits était telle que perſonne ne s'eſt joint à eux, & qu'ils ſont arrivés tous deux, ſeuls de leur bande, au lieu du ſupplice où ils ſe ſont dérobés dans la foule. Il eſt très ſûr aujourd'hui, que des gens timides, mais bien intentionés pour le roi, avaient formé une aſſociation de dix-huit cent perſonnes qui devaient crier *grace* avant le ſupplice. De ces dix-huit cent lâches, un ſeul a oſé faire ſon devoir, & a été sur le champ déchiré par le peuple. Heureux homme, qui eſt mort pour son roi, & n'a plus à pleurer la honte de sa patrie!

# TESTAMENT DE LOUIS SEIZE.

AU nom de la Très-Sainte Trinité, du Pere, du Fils, et du Saint-Eſprit. Aujourd'hui, 25e. jour de Décembre 1792, moi, Louis XVI. du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois, renfermé avec ma famille dans la tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes ſujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le onze du courant avec ma famille; de plus impliqué dans un procès, dont il eſt impoſſible de prévoir l'iſſue à cauſe des paſſions des hommes, et dont ou ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi exiſtante; n'ayant que Dieu pour témoin de mes penſées, et auquel je puiſſe m'adreſſer, je déclare ici en ſa préſence mes dernieres volontés et mes ſentimens. Je laiſſe mon ame à Dieu, mon createur, je le prie de la recevoir dans ſa miſéricorde, de ne pas la juger d'aprés ſes mérites, mais par ceux de notre Seigneur J. C. qui s'eſt offert en ſacrifice à Dieu ſon Pere, pour nous autres hommes, quelques indignes que nous en fûſſions, et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre Sainte Mere, l'Egliſe Catholique, apoſtolique et romaine, qui tient ſes pouvoirs par une ſucceſſion non interrompue, de St. Pierre, auquel J. C. les avoit confiés.

Je

Je crois fermement, et je confeſſe tout ce qui eſt contenu dans le ſymbole de Dieu et de l'Egliſe, les ſacremens et les myſtéres, tels que l'Egliſe Catholique les enſeigne et les a toujours enſeignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manieres d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Egliſe de J. C. mais je m'en ſuis rapporté, et rapporterai toujours, ſi Dieu m'accorde la vie, aux déciſions que les ſupérieurs Eccléſiaſtiques unis à la Sainte Egliſe Catholique donnent, et donneront, conformément à la diſcipline de l'Egliſe, ſuivie depuis J. C. Je plains de tout mon cœur nos freres, qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne pretends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en J. C. ſuivant ce que la charité chrétienne nous l'enſeigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés, j'ai cherché à les connoitre ſcrupuleuſement, à les déteſter, et à m'humilier en ſa préſence, ne pouvant me ſervir du miniſtère d'un prêtre Catholique. Je prie Dieu de recevoir la confeſſion que je lui en ai faite, et ſur tout le repentir profond d'avoir mis mon nom (quoique cela fut contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la diſcipline et à la croyance de l'Egliſe Catholique, à laquelle je ſuis ſincérement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme réſolution où je ſuis, s'il m'accorde la vie, de me ſervir auſſitôt que je le pourrai, du miniſtère d'un prêtre Catholique, pour m'accorder le pardon de tous mes péchés, et recevoir le ſacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrois avoir offenſé par inadvertence (car je ne me rappelle pas d'avoir fait ſérieuſement aucune offenſe à perſonne,) ou ceux à qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des ſcandales, de me pardonner le mal qu'ils croyent que je peux leur avoir fait.

Je

Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prieres aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne, de tout mon cœur, à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aye donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zele, ou par un zele mal-entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu, ma femme, mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes freres, et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang, ou par quelqu'autre maniere que ce puisse être; je prie Dieu, particulierement, de jetter des yeux de miséricorde, sur ma femme, mes enfans et ma sœur, qui souffrent depuis long-tems avec moi, de les soutenir par sa grace, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfans à ma femme; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux, je lui recommande sur-tout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur-faire regarder les grandeurs de ce monde ci, (s'ils sont condamnés à les éprouver,) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité; je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mere, s'ils avoient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrois lui avoir donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être

sure,

ſûre, que je ne garde rien contre elle, ſi elle croyoit avoir quelque choſe à ſe reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de reſter toujours unis entr'eux, ſoumis et obéiſſants à leur mere, et reconnoiſſants de tous les ſoins et les peines qu'elle ſe donne pour eux et en mémoire de moi.

Je les prie de regarder ma ſœur comme une ſeconde mere.

Je recommande à mon fils, s'il avoit le malheur de devenir roi, de ſonger qu'il ſe doit tout entier au bonheur de ſes concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout reſſentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve, qu'il ne peut faire le bonheur des peuples, qu'en régnant ſuivant les loix; mais en même tems, qu'un roi ne peut les faire reſpecter, et faire le bien qui eſt dans ſon cœur, qu'autant qu'il a l'autorité néceſſaire, et qu'autrement, étant lié dans ſes opérations et n'inſpirant point de reſpect, il eſt plus nuiſible qu'utile.

Je recommande à mon fils, d'avoir ſoin de toutes les perſonnes qui m'étoient attachées, autant que les circonſtances où il ſe trouvera, lui en donneront les facultés; de ſonger que c'eſt une dette ſacrée, que j'ai contractée envers les enfans ou les parens de ceux qui ont péri pour moi, et enſuite de ceux qui ſont malheureux pour moi.

Je ſais qu'il y a pluſieurs perſonnes de celles, qui m'étoient attachées, qui ne ſe ſont pas conduites envers moi, comme elles le devoient, et qui ont même montré de l'ingratitude, mais je leur pardonne. (Souvent dans des momens

mens de trouble et d'effervescence on n'est pas le maitre de soi) et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé ; d'un côté, si j'étois sensiblement touché de l'ingratitude et de la délirante haine de gens à qui je n'avois jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parens ou amis ; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré. Je les prie d'en recevoir mes remercimens ; dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je parlois plus explicitement, mais je recommande spécialement à mon fils, de chercher les occasions de pouvoir les reconnoitre.

Je croirois calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandois ouvertement à mon fils MM. Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avoit portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes ; je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi : comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'a la fin, je prie messieurs de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui regardoient comme louables les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont usé envers moi ; j'ai trouvé quelques ames sensibles et com-

compatiſſantes; que celles-là jouiſſent dans le cœur, de la tranquillité que doit donner leur façon de penſer.

Je prie MM. de Maleſherbes, Tronchet et Deſéze, de recevoir ici tous mes remercimens et l'expreſſion de ma ſenſibilité, pour tous les ſoins et les peines qu'ils ſe ſont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paroître devant lui, que je ne me reproche aucuns des crimes qui ſont avancés contre moi.

Fait double à la tour du Temple, le 25 Décembre, 1792.

(Signéd)

LOUIS.

*Extrait d'une Adreſſe aux Aſſemblées Primaires.*

——— LORSQUE avant l'ouverture des états généraux, vous avez reconnu la néceſſité de conſerver la forme de gouvernement qui exiſtait depuis 14 ſiecles, quelques hommes avaient réſolu de la changer & de faire de la France une république.

Leurs conférences, leurs plans, leurs moyens, leurs agens étaient connus. Ils fonderent dans cet eſpoir leur premier club, & ils y dépoſerent le ſecret de leur ſyſtême. Ils s'établirent, & ſe firent proclamer les chefs du parti populaire, ſans annoncer d'autre projet, que celui d'une conſtitution libre. Déſlors quiconque parmi les députés voulut obtenir la faveur du peuple, & capter ſa confiance, quiconque aſpirait à l'honneur d'influer ſur la nouvelle conſtitution monarchique, fut obligé de s'allier avec cette premiere puiſſance révolutionnaire, qui n'a ceſſé d'être en activité depuis janvier 1789.

C'eſt ainſi que la majorité de la prémiere aſſemblée ſe compoſa de deux eſpéces d'hommes, dont l'une avait pour but ſecret de détruire la Royauté,

&

& l'autre de la limiter. Ceux cy etaient les plus nombreux, les autres les plus habiles. Les premiers appellés conſtitutionnels, toujours menacés d'être dépouillés de leur popularité, trompés par leur inexpérience, leur vanité, et leurs fauſſes lumiéres, ſe laiſsèrent enfermer dans un cercle où ils voulurent inutilement placer la monarchie, aprés avoir concouru à en briſer les étais. Les republicains leur avaient dit que pour faire une bonne conſtitution, il fallait briſer tous les reſſorts, diſperſer tous les agens de l'ancien gouvernement. De là ſont nées les inſurrections, la déſorganiſation, les proſcriptions, favoriſées dans les commencemens par des hommes qui ont eté proſcrits à leur tour, quand ils ſe ſont apperçus qu'ils avaient été dupes, quand ils ont voulu mettre un terme à l'anarchie, et organiſer le cahos conſtitutionnel qu'ils avaient enfanté.

Plus conſéquens dans leur marche, les Sieyés, Condorcet & Briſſot, Buzot, Pétion, Grégoire & quelques auxiliaires avaient obtenu de la nouvelle conſtitution, ce qu'ils en voulaient, le pouvoir populaire & l'impuiſſance du monarque ; il n'y avait qu'un pas à faire pour anéantir la Royauté ; il ne fallait pour cela que rendre le Roi odieux, lui ſuppoſer des crimes, des complots, contre la nation, & comme eux ſeuls étaient la nation agiſſante par l'interméde de leurs clubs, comme ils avaient tous

tous les moyens de faire attaquer le Roi et ſon adminiſtration, en arrêtant l'action qu'elle pouvait avoir, et en calomniant celle qu'elle n'avait pas, il était très facile d'arriver graduellement par des inſurrections & des accuſations à la derniére cataſtrophe de laquelle devait éclore la république; mais ſes fondateurs qui s'étaient montrés ſupérieurs à l'ineptie politique des auteurs de la conſtitution, ſont reſtés à leur niveau quant au choix des moyens des agens, & à l'imprévoyance des ſuites qu'aurait l'immaturité du dénouement.

Un troiſieme parti, dont le chef avait auſſi ſes vûes, s'eſt jetté au plus fort de la mêlée. Philippe Egalité pour arriver au premier rang de la popularité, a marché de front avec les républicains qui ont cru pouvoir s'en aider; mais ceux qui avoient préparé la nuit du 10 Août, n'avaient pu limiter ſa fécondité. Elle avait produit la commune de Paris. Alors Marat, Danton, Robeſpierre ont pris leur place, et les maſſacres de Paris, & de Verſailles ont épouvanté les nouveaux Brutus, actuellement aux priſes avec les Catilina.

Ainſi, les anarchiſtes ont toujours ſignalé comme ariſtocrates, ceux qui ſe détachaient de leur bande, pour arriver à un mode quelconque de gouvernement. Les uns & les autres ont toujours appellé deſpotiſme, les actes les plus légitimes de l'adminiſtration

niſtration royale, qui contrariaient les formes et les princips républicains.

Les dénonciations de Marat & Robeſpierre contre Roland, Briſſot, et leur parti, préſentent aujourd'huy le même caractère, les mêmes expreſſions que celles de Briſſot & Pétion contre Louis XVI. le même eſprit les anime tous : C'eſt de détruire ce qui eſt, et de ſe mettre à ſa place.

Voila ce qui arrive, lorſque le peuple reçoit l'impulſion, au lieu de la donner. . . . . .

---

## *Etat des Forces deſtinées à agir contre l'Anarchie Françaiſe en* 1783.

Extrait d'une Lettre d'entre Meuſe & Rhin de la fin de Janvier.

DEJA 22,000 Pruſſiens ſont à Vezel : 8000 Hanovriens viennent les joindre. Le Prince Frederick de Brunſwick, frere du philoſophe militant, les commande. Vers les premiers jours de Fevrier, ils marcheront ſur Ruremonde. Les renforts de M. de Clairfayt arrivent en ce moment. Dès qu'ils ont été rendus ſur le Mein, ils ont reçu l'ordre de ſe porter ſur Cologne : le total de ces renforts eſt de 68,000 hommes, partis à différentes époques. Une petite quantité eſt allée ſe joindre à l'armée du Briſgaw, afin de couvrir les cercles & autres atômes Germaniques, & cela, en attendant l'arrivée de la grande armée de l'empire deſtinée au Prince de Saxe Cobourg. Une autre partie de ces renforts eſt allé joindre le Prince de Hohenlohe, ſous Luxembourg, afin de brider Bournonville, s'il lui prenait une ſeconde fois fantaiſie d'aller attaquer Tréves.

Le reſte de ces renforts appartiendra a M. de Clairfayt, & lui compoſera, vers le 15 Février, une armée de 6000 hommes, avec leſquels il ne lui ſera pas difficile de balayer toute la vermine patriotique.

patriotique. Clairſayt eſt toujours près Juliers, retranché derrière la Roer, rivière marécageuſe; ainſi, avec ſes 15000 hommes, Clairfayt aura arrêté, pendant deux mois, l'invaſion des barbares.

Beaulieu, avec une armée volante, rode dans les Ardennes, depuis Baſtogne, marche en famine juſque'après de Namur, enlevant tous les corps éparpillés ou peu vigilants. Il eſt à croire qu'il ſe prépare à couper les derrieres de l'armée en retraite, tandiſque Clairfayt l'attaquera de front; les diſpoſitions du pays ſont telles que ce qui échappera aux ſabres des huſſards, n'échappera pas aux fourches des payſans.

L'armée patriotique eſt dans une état pitoyable. Des bataillons entiers n'exiſtent plus; d'autres ne conſiſtent qu'en 60 hommes. Ailleurs, des compagnies ſont réduites à trois hommes; l'infanterie eſt perdue; la cavalerie tient encore un peu; mais la campagne d'hyver, le défaut de ſoin et de remonte la perdra. Le Général Steigel a eu la cuiſſe caſſée le 21 Janvier.

La Hollande recrute 50 hommes par compagnie de régiments Suiſſes, & 20 par compagnie de régiments nationaux, total 12000 hommes. L'Electeur de Cologne, Evéque de Munſter, lui donne de plus 2500 hommes, & le Prince de Waldec un régiment. Les mouvemens de la Hollande ſont combinés ſur ceux de la Pruſſe & de l'Angleterre. L'armée de Vézel couvrira ſa frontière & fera taire les frères & amis d'Amſterdam.

Les ordres ſont donnés pour que 100,000 hommes de troupes Autrichiennes ſe mettent en marche des états de l'Empereur. Ainſi les 68,000 hommes actuellement en route, ces nouvelles colonnes, ce qui exiſtait déjà dans le Luxembourg, le Brigſaw & Juliers, les troupes Autrichiennes qui ſont dans le Piémont, formeront un total de 250,000 hommes pour l'Empereur.

Le Roi de Pruſſe agira avec 150,000 hommes.

Le contingent d'Hanovre ſera de 16,000 hommes, celui de Saxe 16,000, celui de Heſſe & d'Armſtadt de 18,000, celui de Bavière & de Virtemberg 12,000; total 62,000 hommes.

Les troupes du Piémont & d'Eſpagne monteront à plus de 50,000 hommes.

Si l'Angleterre, l'Eſpagne, & la Hollande combinent leur flottes, ce ſera encore plus 100,000 matelots à ajouter aux liſtes ci-deſſus.

Il eſt toujours queſtion de 25,000 Ruſſes, commandés par le Général Suvarow, qui doivent ſe rendre ſur le Rhin; & l'on ajoute que, parmi ces Ruſſes, ſont des régiments d'un aſpect effroyable, & d'une férocité inouie.

Voila donc près de 650,000 hommes, deſtinés à fondre ſur la France au printems prochain.

La nomination du frère du Duc de Brunſwick au commandement de l'armée de Veſel, prouve que la confiance du Roi de Pruſſe dans ce Généraliſſime n'eſt pas du tout altérée. Le projet eſt

toujours

toujours de réduire Mayence par misère. Les patriotes ont fait autant de mal que Louvois au Palatinat, ils ont déjà arraché, pour ſe chauffer, toutes les vignes de ces coteaux tant célébrés par les muſes Germaniques.

L'Angleterre eſt la ſeule puiſsance qui ait ſû attaquer la France. On ne doit croire à la force desarmées, qu'autant qu'on les fera précéder de meſures capables d'affaiblir le monſtre que l'on veut dompter, & l'Angleterre a ſeule vû où il fallait le frapper. C'eſt aux aſſignats qu'il faut déclarer la guerre; à ces aſſignats, avec leſquels les patriotes ont acheté juſqu'ici le bled, le fer, l'or, & le ſecret de leurs ennemis, avec leſquels ils les acheteraient eux mêmes: ſi d'un bout de l'Europe à l'autre, on s'accordait pour les proſcrire, ſi toute communication maritime était interceptée depuis Archangel juſqu'à Malthe, alors la république n'aurait ni un ſac de bled, ni un cheval, ni un bœuf, ni un boulet, & certes, avant 6 mois, les trois millions de républicains armés, noyés dans un océan de papiers & de murmures, tomberaient aux genoux des puiſsances coaliſées, & donneraient leurs armes pour un morceau de pain.

---

# VERS.

*Pour être mis aubas des Portraits de la Famille Royale de France.*

*Par le Comte Alex. de Tilly.*

*Pour le Portrait de Louis XVI.*

Il ne ſut que mourir, aimer, et pardonner:
S'il avait ſu punir, il aurait ſu régner.

---

*Pour celui de Louis XVII.*

Retrace nous les traits, et l'ame de ta mére,
Echappe aux aſſaſſins, et venge un jour ton pére.

*Pour celui de la Reine.*

Toi, qui de tes malheurs as rempli l'univers,
D'un trône enſanglanté, toi, dont la chûte étonne,
L'Europe en pleurs s'indigne de tes fers,
Et la poſterité te rendra ta couronne.

---

*Pour celui de Madame Royale.*

Vous avez tout l'eclat, et la fraicheur nouvelle
De la reine des fleurs,
Puiſſiez-vous à l'abri des Autans deſtructeurs
Vivre plus qu'elle.

---

*Pour celui de Madame Elizabeth.*

De la religion n'écoutant que la voix,
Sa piété fut douce, indulgente, ſincére;
Hélas! elle mourra deux fois,
Puis qu'elle ſurvit à ſon frére.

---

*Moralité.*

Vous qui fixêz ces traits, et du cœur et des yeux,
Oſez, en les voyant vous trouver malheureux!

---

*Pour le Portrait d'un monſtre qu'on appella le Duc d'Orléans.*

Son ſiécle épouvanté frémit de ſa naiſſance:
Nos neveux confondus nieront ſon éxiſtence.

# DERNIER TABLEAU DE PARIS.

## CHAPITRE SEPTIEME.

*Hiſtoire de l'anarchie depuis le* 10 *Août, juſqu'au* 2 *7bre,* 1792.

DANS une révolution opérée par des moyens auſſi violens et auſſi atroces que le fut celle du 10 Août, tout dut ſe trouver déplacé à la fois, et la France ne put conſerver l'apparence même d'un gouvernement. Les corps adminiſtratifs de tout le Royaume ſaiſis d'étonnement, ne ſavaient que penſer, et attendaient avec ſtupeur les décrets de l'inſurrection, comme les Pachas Turcs attendent avec reſpect et réſignation les ordres et les cordons de la ſublime Porte.

L'eſprit de la conſtitution regnait dans ces corps adminiſtratifs, compoſés pour la pluspart de bourgeois aiſés. Ces bourgeois avaient chaſſé les nobles et les prêtres de leurs fiefs, de leurs abbayes et de leurs fonctions. Les biens de l'égliſe, les épaulettes de l'armée, les portefeuilles de l'intendance, tout était à leur diſcrétion. Leur orgueil ſe com-

plaiſait dans cette nouvelle carrière, et le notaire devenu colonel, et le commis aux douanes, préſident de ſon diſtrict, continuaient de trouver que M. la Fayette était un des plus grands généraux de ſon ſiécle, M. Deſmeuniers un des plus beaux génies de l'univers et M. du Freſne de S. Léon chef des liquidations, le plus grand calculateur de l'empire : en un mot, la premiere révolution avait eté le triomphe des bourgeois, celle-ci était la révolution des bouchers et des pauvres. Elle fut plus atroce, mais auſſi, elle fut plus conſéquente que la premiére.

Les bourgeois à peine revenus de leur élevation, furent encore plus étourdis de la rapidité de leur chûte. La faibleſſe de la garde nationale de Paris, ſeul point d'appui qui leur reſtait, leur fit perdre toute attitude, et ils criérent en tremblant devant les citoyens paſſifs, *vive l'Egalité.*

Ces nouveaux inſurgens parurent d'abord ſe laiſſer diriger par ceux qui ſe diſaient les ſavans et les politiques de l'aſſemblée. Ainſi, tous ceux qui avaient contribué à faire déclarer la guerre, et à exciter le mouvement qui avait préparé l'inſurrection, parurent aux révoltés du 10 Août de grands perſonnages, à peu près comme ceux qui avaient fait décréter la ſpoliation du clergé, avaient reçu les premieres palmes de la faveur populaire.

Briſſot

Briſſot ſuccéda donc à Thouret, & Mirabeau ; on découvrait déja dans ſon écritoire, les déclarations de guerre à tous les ſouverains du monde, & ſon nom, devenu proverbial depuis quelque tems, ne laiſſait aucun doute aux non-propriétaires ſur ſon inclination à voir s'effectuer les changemens de propriétés. Les baſſes claſſes du peuple qui ne voyent dans un mouvement, que les occaſions d'améliorer leur ſort, donnèrent leur confiance entière à Briſſot, & il en jouit juſqu'au moment où il s'aviſa d'amalgamer quelques mots d'ordre, & de loi à ſes fureurs révolutionaires & diplomatiques. M. de Condorcet à qui l'on accolla long tems le nom de Briſſot, n'obtint jamais autant de confiance que celui-ci : on ſe rappellait qu'il avait été gentilhomme ; on n'avait pas oublié ſes flagorneries aux grands, & ſes baſſeſſes dans leurs antichambres ſous l'ancien régime ; plus il s'abaiſſait, plus le peuple ſemblait s'en défier ; & tous ſes vices ne purent lui faire pardonner le défaut de ſa naiſſance.

La faveur dont a joui Briſſot pendant un an, éxige quelques détails ſur cet homme ſi extraordinairement ordinaire.

Né à Chartres d'un cuiſinier, ſans fortune & quaſi ſans eſpoir, il avait erré dans des colléges & dans des études de procureur, luttant contre la mi-

ſere, & déja tourmenté du beſoin de bouleverſer ; il paſſait ſa vie à compiler ; à ſes compilations il joignait de la mémoire, mais cette mémoire même étouffait chez lui tout germe d'imagination ; toutes les idées fauſſes lui parurent belles ; il voulut affecter la philantropie, tout en déteſtant la portion de la ſociété qui ſe trouvait au deſſus de lui ; irrité de ſa nudité, mais embaraſſé de ſon fatras philoſophique, il commença à écrire à l'age de 20 ans, placé dans une poſition tellement fauſſe que ſa candeur ne fut plus que de la niaiſerie, & que ſes fureurs glaçaient tous ſes lecteurs. Son nom avait ſouvent paru dans des avertiſſemens & dans des proſpectus ; mais le malheureux avait déja compoſé douze volumes, qu'on ſavait à peine qu'il avait écrit, & ce qu'il avait écrit. Il a fallu des recherches immenſes, pour en retrouver enſuite quelques traces, lorſqu'on a voulu diſcuter ſes premiers paradoxes.

Pourſuivi par ſes créanciers, véxé par ſes libraires, accuſé par ſes coaſſociés, Briſſot quitta Londres, où il avait eſſayé de former un Lycée avec les fonds d'autrui. Cet établiſſement n'avait eu d'autre ſuccès que de lui fournir pendant un an un prétexte pour s'endetter & un moyen pour vivre. La misère qui l'avait pouſſé en Angleterre, le repouſſa en France. La ſociété philantropique des amis des noirs l'accueillit ; il y contracta ſes liaiſons,

liaiſons, qui durent encore avec le Génévois Claviére, eſprit faux comme Briſſot, agioteur de ſpéculations illuſoires, comme Briſſot l'était de principes dangereux ; tous deux chaſſés des pays qu'ils avaient habité, ils ſe ſoutinrent, ſe pronèrent, ſe careſsèrent ; ils virent la révolution dans les fautes orgueilleuſes de M. Necker, & dans les ſéduiſans écarts de M. de Calonne ; & ſoudain, pour ajouter au capital des principes de la nouvelle ſociété, Clavière, plus en fonds que Briſſot, dépêcha ſon aſſocié aux états unis de l'Amérique.

Briſſot, dès le lendemain de ſon arrivée, étudia la politique Amériquaine dans les papiers-nouvelles. Il ajouta à ſon grimoire mille lambeaux de gazettes & de *magazines* ; & bientôt il decoupa une hiſtoire des états unis & de leur commerce, qu'il publia ſucceſſivement en 4 gros volumes. Le bruit de la convocation des états généraux l'appella en France. M. Necker annonçait qu'il n'avait pas une idée, & que le gouvernement n'avait plus un écu ; Briſſot arriva avec ſon bagage ordinaire de principes, multiplié par ceux qu'il avait puiſés dans la baye de Cheſapeak.

Si Briſſot fut revenu d'Angleterre à cette époque, ſes principes ſe ſeraient trouvés dans De Lolme & dans Blackſtone ; il eut indiqué le véritable type de toutes les conſtitutions & de la félicité

 publique

publique dans l'équilibre & dans l'indépendance des trois pouvoirs conſtitués à l'anglaiſe; il eut abandonné la pairie à la nobleſſe Françaiſe, & comme il n'aurait pas encore eu les qualités requiſes pour être un repréſentant de la chambre des communes, il eut abandonné à d'autres plus heureux l'avantage de ſe faire proclamer *les hommes du peuple* ſous les fenêtres de leur roi; il ſe fut contenté d'acquérir d'abord une modeſte place dans les bureaux d'un miniſtre populaire, & il fut enſuite parvenu à tout; car, il ne faut pas ſe le déguiſer, s'il y a un germe de democratie dans une conſtitution, le bavardage y eſt fort puiſſant, & Briſſot était loquace.

Mais il arrivait d'un pays neuf, d'un pays adoſſé aux limites du monde, d'un pays qui ne contenait pas encore la dixième partie de ſa population poſſible, d'un pays enfin qui n'avait pour tous voiſins que des mers & des ſauvages. Sous de telles circonſtances, cette nation non corrompue encore, non reſſerrée ſur un territoire etroit, n'était point livrée aux paſſions & aux haines qui réſultent depuis long tems en Europe de l'origine & de la diſproportion des fortunes. Les richeſſes mobiliaires ne l'emportant point encore ſur les richeſſes territoriales, laiſſaient en quelque ſorte à la providence le ſoin de gouverner ce pays naiſſant, & le peuple n'avait été obligé pour ſa ſureté

que

que d'y faire de legers réglemens de police. Briſſot conformant toujours ſes idées à ſes circonſtances particulières, ſe dit en voyant le Docteur Franklin devenu par des talens réels de garçon imprimeur, un des premiers perſonnages du Congrès : *& moi auſſi, je ſuis pauvre, & moi auſſi j'ai été prote d'imprimerie ; aſſimilons la France à l'Amérique ; ſoyons Gazettiers, nous deviendrons légiſlateurs, reſtons pauvres, on nous dira vertueux, & peut-être un jour, ſerai-je le Francklin de la République, et Clavière, mon protecteur, en ſera le Robert Morris.*

Ainſi, Briſſot en compoſant, dès ſon arrivée, un énorme volume ſur *les principes des aſſemblées nationales*, en fondant l'imprimerie du *Patriote Français*, en continuant ſa compilation journalière, & en portant, dans les aſſemblées de ſon diſtrict, cette aſſiduité qui n'eſt que le ſublime d'un factieux ou d'un ſot, Briſſot, dis-je, était parvenu à commencer cette réputation de club, qui depuis s'eſt élevée juſqu'à lui attirer l'eſtime de quelques individus conſtitués en dignité dans un Royaume voiſin *.

Il

* Un Pair s'eſt vanté publiquement au parlement Britannique, de l'honorable amitié qu'il portait à Briſſot ; or, ſi l'on prouvait, ce qui n'eſt pas difficile, que ce Briſſot a crié mille fois dans ſes ouvrages, contre l'ariſtocratie conſtitutionelle de la pairie Anglaiſe, & en général contre la conſtitution d'Angleterre, n'en

 pourrait-

Il était devenu membre de l'assemblée législative, & il avait juré aussi lui de maintenir la constitution de 1790 ! Après avoir estimé la Fayette, aussi long tems qu'il le crut capable de détruire jusqu'au nom de la monarchie Française, & de s'emparer pour lui-même du rôle de Washington, il l'avait répudié, aussitôt qu'il l'avait vu s'arrêter dans la révolution, au niveau de *la démocratie royale*; & depuis, il n'avait cessé de vilipender ce général, jusqu'à ce que l'on fut enfin parvenu à detruire sa constitution, & à substituer à *la démocratie royale*, *la république une et indivisible*; deux choses également absurdes & incohérentes, & qui portent en elles même le germe de leur destruction. En effet, celle-ci ne ressemble pas plus au gouvernement fédératif Américain, que la constitution ne ressemblait à la monarchie Anglaise. Brissot n'a donc fait qu'imiter le général la Fayette en insurrection & en sottise; le même succès l'attend sans doute; car en révolution, & lorsqu'on a une fois, substitué la volonté à la raison, le plus violent est le plus raisonnable, & le plus cruel, est le plus conséquent.

pourrait-on pas conclure que sa seigneurie, en aimant Brissot, n'aime ni son roi, ni son pays, ni ses loix ni sa propre existence.

*Voyez le discours de Lord Loughborough, en réponse au C.... de Lau.....*

Brissot,

Briſſot, chargé d'harceler le pouvoir exécutif conſtitutionnel, avait été mis à la tête du comité diplômatique. Vingt rapports, de deux heures chacun, ſur les miniſtres, ſur l'Autriche, ſur les colonies, ſur les relations étrangères atteſteront dans la ſuite, par la difficulté qu'on aura à en ſoutenir la lecture, le courage ou la fureur de ceux qui eurent la patience de les écouter. Il fit empriſonner M. de Leſſart, il agita les colonies, il commença la guerre, il dénonça le roi, il prépara le crime des crimes, il fit répandre le ſang de plus de 1500 mille individus, & lorſque le juge ſuprême lui demandera compte tôt ou tard des ravages exercés par ſon influence, il dira encore, *Eh pourtant, je n'étais pas un mauvais homme! & moi auſſi, j'ai écrit contre les forfaits de Marat & de Panis.*

Vil hypocrite! que nous importe que tu n'aies pas eu la force de faire couler toi-même le ſang de tes victimes, que tu n'aies pas maſſacré en perſonne les 8000 priſonniers de 7bre, tu as parlé, & la mort, la famine, la peſte ont été la ſuite de tes écrits menſongers, & de tes perfides déclamations. Tu peux te dire maintenant le plus humain des aſſaſſins, le plus honnête des brigands, tu peux te vanter des amis que tu as dans l'étranger; ceux-ci peuvent ſe glorifier de l'honneur de te connaitre, perſonne ne leur enviera cette exécrable jouiſſance!

Briſſot

Briſſot avait aſſocié à ſon cruel patelinage, cette députation Bordelaiſe ſi connue ſous le nom des Girondins ; trois d'entre-eux s'étaient fait remarquer par deſſus les autres, & diſpenſent de parler de leurs collégues. Ces trois hommes étaient les avocats Guadet, Vergniaux, & Genſonné—Long tems ignorés & mépriſés dans le barreau de Bordeaux, ils s'étaient jettés à corps perdu dans la révolution ; nés dans un pays où la vivacité & la fanfaronade ſont indigènes, ils avaient apporté des rives de la Garonne de l'orgueil, quelques idées & beaucoup de miſere. Toujours prêt à tirer parti des circonſtances, Genſonné détruiſait la monarchie Françaiſe de la même main avec laquelle il avait dételé & trainé lui-même la voiture du préſident le Berthon en 1788. Guadet tourmenté du beſoin de parler & de haïr, ne ſavait que haïr et parler. Vergniaux fut d'abord emporté par le torrent qui l'avait elevé aux fonctions de député. Ses premiers diſcours à l'aſſemblée ne reſpiraient que le républicaniſme ; il ne voyait que Brutus, il ne demandait que des haches pour ce qu'il appellait les rebelles. Le malheureux ! il ne voyait pas qu'en laiſſant à l'opinion ſeule à appliquer le mot traitre & rebelle, il était à la veille d'en éprouver lui-même l'accuſation. L'habitude de Paris, celle de quelques ſociétés qui conſentirent à l'admettre, l'avaient rendu un peu plus ſouple ; peu à peu, il

était

était devenu royaliſte. On l'avait vu pleurer au 20 Juin ; on commençait à fonder quelques eſpérances ſur lui ; il fallut bientôt y renoncer : ſon éloquence, ſes mouvemens oratoires tout fut perdu pour la cauſe de la royauté, & voilà ce qui arrive lorſque l'on ne poſſède qu'une honnêteté de circonſtances, qu'un germe d'honneur que le même jour voit naître & mourir ; & voilà ce qui a rendu ſi ſublime & ſi néceſſaire cette inſtitution de chevaliers & de nobles, qui preſcrit à tous ſes enfans d'être conſtamment les gardiens incorruptibles de l'honneur, & de la loyauté, & qui met ainſi le dépôt de la vertu à l'abri des ſecouſſes du malheur, & d'un intérêt temporaire.

Le jeune Ducos, fils d'un riche négociant de Bordeaux, ſuivait auſſi les étendarts de Briſſot. C'était l'enfant perdu de la faction ; on le mettait toujours en avant, lorſqu'il était queſtion de lancer un brocard aux Feuillans. Ses entrechats lui avaient donné une réputation de gentilleſſe, & ſes calembourgs paſſaient pour de l'eſprit ; mais on s'était défié de l'intempérance de ſa langue ; il n'était jamais monté juſqu'aux honneurs d'un rapport, & il était reſté l'agent très ſubalterne de ſes collégues. Grangeneuve, autre député Bordelais, n'avait fait de bruit dans l'aſſemblée, que par la rixe qu'il eut avec un de ſes confréres, le député Jouneau, qui le roua de coups, & qui, pour l'avoir roué

fut

fut mis à l'abbaye, & pour avoir été mis à l'abbaye, penſa devenir victime des maſſacres du 2 7bre.

Tels furent les ſeptemvirs qui joignirent leurs fureurs, & leurs vices, au dictionnaire politique que Briſſot s'était formé, en copiant, pendant dix ans des journaux & des débats Anglais & Américains. Car, c'eſt une choſe digne de remarque, que ce peuple ivre de nouveautés, voulait encore une forme qui légaliſât ſa revolte; Briſſot fut l'homme qu'il fallait aux agitateurs; ſa pauvreté fut ſon courage, ſa mémoire fut ſon talent & ſa popularité naquit de ſa lâche abondance.

Tels furent les hommes, qui préparérent pendant un an la déchéance du roi, la guerre univerſelle & l'anarchie générale, pour ſubſtituer aux rêves de leurs prédéceſſeurs quelques ſubtilités un peu plus métaphyſiques, mais auſſi un peu moins exécutables. La conſtitution ridicule fut détruite, pour préſenter enſuite un plus ridicule plan d'aſſemblées primaires perpétuellement éliſantes, d'un ſeul corps légiſlatif, toujours dénonçant, & de 25 millions d'hommes, toujours ſur la place publique, pour nommer ou juger leurs agens, & dont un ſeul individu, fou ou furieux a le droit à chaque inſtant, de demander la diſſolution ou le renouvellement; projet ſi abſurde, qu'il a excité, en même tems, la pitié

des

des nations voiſines, & le mépris de la nation maſſacrante de l'intérieur.

C'était, pour arriver à ce pitoyable réſultat, qu'on empriſonnait le malheureux monarque, qu'on le ſéqueſtrait de toute communication avec ſes ſujets, & qu'on appellait, pour le juger & le conduire au ſupplice, un ſimulacre de convention, dont on devait dès lors préjuger la compoſition & les crimes, comme on en préjuge aujourd'hui l'effrayante punition.

Et c'était auſſi pour monter à l'échaffaud qu'on faiſait ſortir le roi de ſon palais, qu'on le faiſait marcher *en arrière*, pour ſe refugier à l'aſſemblée nationale ! Ah ! ſans doute, ce ſerait un crime à ſon ſerviteur fidèle de troubler ſa cendre après une vie ſi pure & un trépas ſi héroique, mais il m'eſt impoſſible de retenir une vérité bien importante, c'eſt qu'un roi ne doit jamais ſe décider à franchir ſes limites que pour ſe porter *en avant*; l'inſtrument qui plie, ceſſe d'être utile, & tout ce qu'on fait de grand, finit toujours par être avantageux.

J'entre

* Je ne parlerai plus de M. de Condorcet. La diſcuſſion que j'ai fait de ſon expoſition, ſuffit pour peindre cet homme et ſes principes. J'ajouterai ſeulement que ce rédacteur du nouveau code Français vient de prouver que toute eſpèce de principe préſenté par qui que ce ſoit, ſera toujours la critique la plus amère de ſa conduite,

J'entre maintenant dans le détail des opérations combinées de l'assemblée législative & du conseil général de la commune révolutionaire. Ce n'est qu'avec une extrême répugnance que l'on se voit contraint à aller chercher dans la boue & dans le sang les noms que l'on a à montrer à la postérité, mais dans une histoire de crimes & de malheurs de toute espèce, l'écrivain doit aussi lui éprouver ses infortunes.

Je diviserai cette première époque en plusieurs parties.

conduite, & de celle de ses collégues. A la suite de sa nouvelle rapsodie constitutionelle, le philosephe se complait à vouloir bannir la peine de mort, mais le factieux, un peu inquiet de cette conséquence, voulant à la fois écraser ses ennemis, & justifier le passé, laisse le droit à l'assemblée de la prononcer, quand elle le jugera utile. Il est aisé de voir que l'assemblée ayant les mêmes passions que lui, la philantropie du philosophe ne compromettra point les intérêts du factieux. On remarquera donc qu'un philosophe factieux est deux fois plus dangereux que le despote le plus sevère, puisque sa sensibilité ne le porte qu'à relâcher les loix opprimantes, en conservant néanmoins la faculté de pouvoir arbitrairement lever la hâche sur ceux qui s'opposeraient à ses vues. De cette double action d'empêcher ce qui reprime, & de favoriser ce qui opprime, nait un ordre de choses, mille fois plus insupportable que la tyrannie la plus cruelle qui a au moins, le mérite de reprimer en même tems qu'elle opprime.

1°. Les

1°. Les ſoins de l'aſſemblée & du miniſtère pour corrompre l'opinion des départemens, préparer l'accuſation & le procès du roi.

2°. Les opérations militaires de l'aſſemblée, le dernier mouvement & la fuite de M. de la Fayette.

3°. Les vengeances particulières, les empriſonnemens, les ſupplices, les viſites domiciliaires, en un mot, tous les préparatifs des journées affreuſes des 2 & 3 7bre.

Je peindrai enſuite ces exécrables ſcènes, dont le ſeul recit fera dreſſer les cheveux. Briſſot a décreté le principe, Marat appliquera les conſéquences, & la loi ſera impuiſſante devant Marat, & l'on verra le corps légiſlatif conſacrer deux fois de ſuite, le meurtre ; la première fois par ſon ſilence ; la ſeconde, en ſuſpendant les pourſuites qu'il avait ordonnées.

*Operations de l'assemblée et du ministére pour corrompre l'opinion publique. Préparatifs du procès du Roi.*

LE premier objet dont s'occupa l'assemblée, fut de corrompre l'opinion des départemens sur l'insurrection du 10 Août. Tous les moyens de séduction furent mis en usage pour cet effet.

D'abord M. de Condorcet rédigea l'exposition mensongére qu'on a lu dans le chapitre sixiéme de cet ouvrage. Des commissaires de l'assemblée et des commissaires de la commune furent envoyés avec précipitation dans tous les départemens sous le prétexte d'y accélérer la levée des troupes, mais dans le fait, pour en achever la désorganisation, pour dénoncer les gouvernans aux gouvernés, pour stimuler les méchans, décourager les bons, échauffer les esprits contre le Roi, et prêcher partout *l'égalité* chimérique, qui avait servi de prétexte à cette seconde révolution, comme le mot de *liberté* à la premiere ; *égalité* que le peuple ne pouvait pas comprendre, tant qu'il ne la voyait pas suivie du partage des fortunes et des terres. Merlin, Albitte, la Croix, Arena, le Cointre, furent les principaux de ces missionaires ; ils remplirent partaitement le but de leur mission. Les départemens

de

de la Somme, de Seine et Oiſe, et de la Seine inférieure, ou pour être plus intelligible, Amiens, Verſailles & Rouen virent l'eſprit public ſe tourner auſſitôt vers le centre qui donnait l'impulſion. Paris eut raiſon ; et comment ne l'aurait-il pas eu ? il avait toujours eu l'initiative de l'inſurrection, il avait vaincu, il renfermait 20 mille tigres altérés de ſang, et il pouvait au premier bruit, lacher ſes Marſeillais, ſes brigands, ſur le premier département rebelle. Celui qui commandait à Rouen * eſſaya en vain quelques efforts après le 10 Août, en faveur de la Royauté, il ne fut pas ſecondé, et il fut bientôt obligé de quitter ſa diviſion & la France, pour venir chercher un aſile en Angleterre, contre les pourſuites dont on l'honora.

Les envoyés en queſtion, étaient par deſſus tout, chargés de répandre par milliers, des exemplaires de ces imprimés perfides, que l'aſſemblée fit diſtribuer avec tant de ſoin ſous le titre de *Recueil* 1, 2, 3, &c. juſqu'à 15, *des pièces trouvées dans le ſecretaire du Roi, dans les papiers de M. de la Porte, treſorier de la liſte civile ; de M. de Montmorin, de M. d'Abancourt, &c.*

Ces recueils informes, imprimés à la hâte, à fur et meſure de leur découverte, ſur des feuilles volantes, étaient des copies prétendues de papiers

* M. le Duc de Liancourt.

ſaiſis ſans aucune formalité. On ne ſe donnait pas même la peine d'en conſtater l'authenticité. C'étaient un nommé Gohier avocat de Rennes, et l'abbé Audrein, cuiſtre de collège, qui n'était connu que par ſes dettes et ſes ridicules, que l'aſſemblée avait inveſtis de ſes pouvoirs, pour légaliſer des chiffons enlevés de force, chez le premier commis de M. de la Porte, et chez des agens ſubalternes ; papiers altérés ou mutilés, fragmens de lettres ſans ſignatures, ſans date, plans de conſtitution, mémoires ſans réponſe, projets ſans exécution, &c. &c. Ce fut pourtant ſur de pareils papiers que l'on fonda enſuite le procès du Roi! J'en donnerai un plus grand détail, lorſque je traiterai l'hiſtoire de ce procés. Il ſerait ſuperflu maintenant de chercher à fixer l'opinion ſur cet amas de fables populaciéres, de rapports de tavernes, d'imputations effrontées, dans leſquels l'aſſemblée et les journaliſtes eurent grand ſoin et ſans doute grand plaiſir à faire voir une ſérie de complots auxquels ils ne croyaient pas eux mêmes.

Cependant, pour en porter un premier jugement, il ſuffit de jetter un coup d'œil, ſur l'exorde du rapport qu'en fit Dufriche Valazé, le 6 Novembre. " Nous n'avons pas ceſſé, dit-il, de tra-
" vailler, en preſence des membres du comité de
" ſurveillance, et de la municipalité de Paris:
" ainſi

" ainſi le portait votre décret. Les papiers étaient " dépoſés dans un appartement diſtinct de celui " où nous nous réuniſſions ; ils nous étaient ap- " portés par les membres du comité de ſurveil- " lance de la commune ; ils étaient, après leur " examen, reportés par les mêmes perſonnes, dans " le lieu dont nous nous étions interdit l'entrée, " &c. &c. &c." Il réſulte de ce peu de phraſes une premiere vérité, c'eſt que le comité de ſurveillance de la commune fut chargé de la garde et de la direction de ces papiers ; or, quels étaient les membres compoſant ce comité ſi digne de confiance ? *Préciſément, ceux là même qui ordonnérent les maſſacres de 7bre !* On fremit involontairement d'horreur à l'aſpect d'un ſemblable renverſement de toutes les notions d'équité, et des ſuites terribles qu'elles ont eu. Lorſqu'on voit en même tems avec quelle profondeur de ſcélérateſſe, on tordit les expreſſions les plus innocentes, les choſes les plus ſimples, ſans même en admettre l'explication ni la diſcuſſion ; quand on reflechit à tant de baſſeſſe unie à tant de férocité, et qu'on voit des ſujets impies abuſer à tel point, pour ſacrifier leur maître, de l'autorité ſacrilége que trois ans de forfaits avaient accumulé dans leurs mains, il n'eſt point de vengeance que l'humanité n'invoque, ni de châtiment qui puiſſe expier l'opprobre d'une nation qui enfanta de pareils monſtres.

Afin de propager plus rapidement encore les effets de ces imprimés contre le Roi, le nouveau pouvoir exécutif appella à ſon ſecours, tous les journaliſtes du parti, qui avaient eu ſoin de reſter ſeuls maitres du champ de l'opinion, en faiſant détruire toutes les preſſes de l'oppoſition et maſſacrer leurs rivaux. Toutes les graces, toutes les places furent accordées à ces trompettes de l'inſurrection. *Gorſas* fut nommé imprimeur du département de la juſtice; *Champfort* et *Carra* eurent la bibliothéque du Roi; *Camille Deſmoulins*, et *Fabre d'Eglantine* furent nommés, l'un ſecrétaire du ſceau, l'autre ſecrétaire de la juſtice; *Hallien* fut ſecrétaire de la commune; *Maret* Tachigraphe *du Moniteur*, recut ſon diplôme d'agent de l'inſurrection Belgique, et *l'Abbé Noel*, ci-devant copiſte de l'Abbé Maury, naguères régent de ſixiéme au collége de Louis le Grand, quitta ſa rédaction de la *Chronique*, pour ſuccéder à l'infâme *Bonne Carrère* dans la direction des affaires étrangères.

Ainſi traités par la révolution, on devait s'attendre que ces journaliſtes ne refuſeraient pas de contribuer à pervertir les départemens; 40 mille exemplaires de ces imprimés furent par eux colportés dans les provinces. Leur zèle reçut ſans doute bien d'autres récompenſes qui ont été enſevelies dans les chapitres de dépenſes ſecrètes, dont on n'a jamais vû les états, mais on peut en juger par

par *Gorſas*, le plus franc de tous les coquins ſes confrères. Cet homme, après s'être brouillé avec Danton, pour ſe jetter dans le parti de Roland, eſt convenu que ce dernier lui payait 100 exemplaires de ſon journal: *ab uno, diſce omnes*; c'étaient là les hommes qui accuſaient le Roi d'avoir fait donner quelques encouragemens aux écrivains, qui prêchaient le reſpect pour la conſtitution et le bon ordre.

Je me ſuis ſurpris un moment tenté de donner l'eſquiſſe de la vie et du caractère moral de chacun de ces empoiſonneurs publics, mais j'ai penſé que ce ſerait abuſer de la complaiſance du lecteur. Il eſt des objets, qu'il faut tenir à une certaine diſtance. La crapule et l'ignorance formant le caractère général de cette claſſe d'hommes, eſpèce de vermiſſeaux nés de la putréfaction du moment, haineux, plats, miſérables, beſogneux, livides, avides, repris de police, flétris par la juſtice, en déſigner un, c'eſt les déſigner tous, et les nommer, c'eſt les peindre.*

* On a vu récemment à Londres, ces *Noël* et *Maret*, jouer le rôle de négociateurs, et venir y promener leur impudence dans des équipages ſcandaleux. Le tranquille mépris du gouvernement en a fait juſtice; mais quel tourment n'ont pas du éprouver à leur vue ces riches propriétaires réfugiés & ruinés, en ſe diſant: voila pourtant les grimauds qui ont bouleverſé tout l'ordre ſocial, pour avoir à leur tour, *des gens* & *des voitures*.

Marat, plus conſéquent qu'eux tous, ne s'amuſa point à faire ſa cour au pouvoir exécutif, ni à lui demander des gratifications. Délivré bientôt d'un décret d'accuſation, dont le parti de Briſſot l'avait affublé, il ſortit de ſa cave, pour aller de ſon autorité privée voler au directeur de l'imprimerie Royale quatre preſſes, que l'aſſemblée elle même n'a jamais pu lui faire reſtituer.

Chacun des miniſtres nouveaux ſe crut obligé d'imiter l'aſſemblée et d'adreſſer de ſon côté à ſes agens ſecondaires une apologie du 10 Août, et des règles de conduite dans le nouvel ordre de choſes qui s'ouvrait ſous les auſpices de l'égalité. Parmi ces piéces officielles, on remarque principalement *l'adreſſe du miniſtre de l'intérieur* (Roland) *aux corps adminiſtratifs*. Elle eſt digne d'être conſervée, ne fut-ce que pour ſervir de leçon aux ambitieux et aux factieux de tous les tems. En la comparant avec les derniéres productions de ce fou de révolution, en oppoſant ſes fureurs Républicaines aux dangers qu'il courut enſuite, ſes injures aux rois avec les diatribes de Robeſpierre contre lui, ſes louanges des ſociétés populaires avec les dénonciations qu'il en a eſſuyé, l'hiſtoire tirera quelque avantage de ſes tribulations. Son exemple fera voir la folie qu'il y a de conſidérer les hommes, et les conſtitutions ſyſtêmatiquement,

et

et n'eut-il rendu que ce ſervice, on pardonnera quelque choſe à cet extravagant vieillard, pour être venu, après M. Necker, renouveller *in animâ vili*, une ſemblable experience des caprices populaires.*

* Roland et Claviére formaient dans le conſeil éxécutif, une eſpéce de parti de l'oppoſition, appuyé dans l'aſſemblée nationale ſur Briſſot et les Bordelais, et ſur Petion et Manuel à la municipalité. Servan, Monge, et Le Brun n'oſaient avoir une opinion à eux. L'homme terrible par excellence, celui qui en fronçant le ſourcil faiſait trembler tous ſes collegues, etait le miniſtre de la juſtice, Danton. Roland étonné des premiers ſuccés du Duc de Brunſwick, ouvrit dans le conſeil l'avis de quitter de bonne heure Paris, avec les ôtages du Temple, les rames d'aſſignats, les archives de l'aſſemblée, et le corps légiſlatif. La frayeur, avait tout ſaiſi. Danton ſeul reſiſta à l'impulſion, il employa l'arme de la terreur pour faire marcher à l'armée, et les ordres pour l'abbaye et les priſons partirent de l'hotel de la chancellerie.

Petion, Manuel, et Roland oſent demander aujourd'huy de la reconnaiſſance pour l'oppoſition qu'ils ont porté momentanément aux fureurs de ceux qu'ils appellent déſorganiſateurs. Où en ſerions nous, grands Dieux ! ſi une ambition, vaincue chez ces factieux nous était préſentée comme un modéle de courage et d'héroiſme à admirer ! La revolution en eſt au point, où je cherche le chef de brigands qui doit fonder Rome. Petion, Manuel, & Roland, ſuivant les traces de Bailly, Mirabeau, et Necker, me livrent encore aux erreurs des opinions ; ils me poſent des principes que je peux diſcuter ; je diſcute, on me replique ; nous ne ſavons où nous en ſommes ; il y a anarchie & déſorganiſation. Danton maſſacre, je me tais juſqu'à ce qui je le maſſacre à mon tour, mais au moins je ſuis certain qu'a la ſuite de notre lutte, il y aura gouvernement.

## *Le Miniſtre de l'Interieur, aux Corps Adminiſtratifs.*

DANS un temps de révolution, Meſſieurs, chaque jour amène des évènemens nouveaux & frappans, qui ne ſemblent pas tenir à ceux de la veille. La ſcène varie, les individus changent de place, les eſprits s'étonnent, & chacun éprouve des ſentimens profonds, analogues aux principes qu'il a adoptés ou aux paſſions qui le dominent. L'admiration & l'effroi ſe répandent en même temps; l'homme même qui s'oublie entièrement dans les grands intérêts de la Patrie, n'eſt point inacceſſible à ces affections naturellement produites par de grands mouvemens. Mais tout ſe tient dans le monde moral & politique, comme dans la chaîne des êtres phyſiques; & malgré les tranſitions bruſques ou imperceptibles de certaines choſes, leur majeure partie peut être prévue & calculée par l'homme réfléchi, qui rapproche avec impartialité l'expérience des ſiècles paſſés, de la ſituation du moment. Cette prévoyance, il faut l'avouer, demande trop de philoſophie & de déſintéreſſement pour avoir jamais été l'attribut des Cours, ſéjour malheureux de l'erreur & des paſſions aveugles. L'habitude du pouvoir entraîne preſque toujours l'audace de tout prétendre & la préſomption des ſuccès: plaignons les infortunés que cette habitude aveugla dès l'enfance, elle prépara leur ruine dans un ſiècle de lumières. Soyons aſſez ſages pour prémunir contre elle tout homme iſolé; redoutons-la pour nous juſqu'au ſcrupule, & ſachons nous appliquer avec ſévérité les importantes leçons que nous donne notre propre hiſtoire.

Fatiguée d'une longue oppreſſion, & enfin portée au comble de l'indignation par les excès de la perverſité, la nation, éclairée ſur ſes droits, les reprit en 1789; la Baſtille fut renverſée, & l'édifice

l'édifice bizarre d'une monarchie deſpotiſée, fit place à la conſtitution que nous donnèrent des repréſentans. Etablie ſur des baſes inébranlables & ſacrées, il falloit qu'elle ſe ſoutînt comme elles, ſi leur correſpondance étoit exacte, ou qu'on en ſentît bientôt les vices.

Il en exiſtoit ſans doute; trois ans d'agitation & de trouble les ont développés; mais il eût été poſſible de reſter long-temps ſans les appercevoir, ſi le premier de tous n'eût été dans les grands moyens de corruption laiſſés à la cour.

Menacé extérieurement par de puiſſans ennemis, travaillé dans l'intérieur par des malveillans, le peuple, laſſé des lenteurs & des trahiſons d'agens perfides, s'eſt levé une ſeconde fois; il a voulu diſſiper ces artiſans de menſonges qui environnent le trône comme des inſectes avides.

Sa juſtice, auſſi terrible que ſa patience eſt longue, s'eſt indignée d'une réſiſtance rendue cruelle par les apparences de conciliation dont on l'avoit fait précéder. Jettons un voile ſur des détails toujours affligeans, puiſque le ſang des hommes a coulé. Combien les deſpotes ſont coupables de cauſer, pour l'élévation de quelques mortels prétendus privilégiés, la ruine de tant d'individus!

*Le deſpotiſme* fut détruit en 1789; mais 1792 ſera l'époque du règne de l'*égalité*. Un peuple fier & brave a démontré qu'il vouloit l'établir & qu'il ſauroit la conſerver. Son courage annonce à l'univers qu'il n'a rien à redouter, & qu'on eſt ſûr de tout vaincre quand on eſt réſolu à ſe ſacrifier.

Rappelé de ma retraite au département de l'intérieur, je rentre dans la lice, ſans me diſſimuler les dangers du combat. J'avois été porté la première fois au miniſtère ſans l'avoir ambitionné: je m'étois efforcé ſans terreur d'en remplir les devoirs, & je m'en étois

étois vu décharger ſans regret. J'accepte de nouveau cette grande tâche : tout citoyen doit enviſager du même œil & embraſſer avec le même calme, & les grands travaux, & la gloire, & la mort, ſans les rechercher ni les craindre. Mon premier ſoin, dans cette carrière, eſt de m'adreſſer à ceux à l'aide de qui je dois la parcourir. Je viens vous entretenir, Meſſieurs, avec cet abandon cher à l'homme ſenſible & loyal, avec cette franchiſe ſeule digne de la liberté, qui ne connoit point les détours de ce qu'on appelloit autrefois petitement la politique, parce que n'ayant pour but que le bonheur commun, elle n'a rien à taire ni à cacher.

Nous avons tous à remplir des devoirs, ſinon également étendus, du moins également reſpectables & touchans. Appelés par la confiance du peuple au ſoin glorieux de faire exécuter les loix pour ſa félicité, pénétrons-nous de cette auguſte deſtination. Eh quoi ! l'eſpérance d'un bonheur particulier dans un avenir lointain peut faire des fanatiques, & la confiance d'aſſurer celui de vingt millions d'hommes ne trouveroit pas des enthouſiaſtes !

Malheur au froid égoïſte dont le cœur ne s'émeut pas à cette douce idée ! il ne méritoit point de voir une patrie lui ſourire, & il ne connoîtra jamais le charme de ſe dévouer pour elle.

Meſſieurs, nous ne devons pas nous le diſſimuler, les derniers & ſanglans efforts du peuple irrité n'auroient pas été néceſſaires, ſi tous ceux qu'il avoit inveſtis de ſa confiance l'euſſent juſtifiée ; ſi tous ſes mandataires s'étoient ſouvenus qu'ils devoient leur exiſtence, comme tels, à la conſtitution, & ne pouvoient avoir d'action par elle que pour ſon maintien.

Cette vérité étoit facile à ſaiſir : pourquoi a-t-elle été méconnue ? C'eſt qu'on a manqué de bonne foi ; c'eſt que beaucoup de gens ſe ſont dits attachés à la conſtitution pour obtenir des moyens de la détruire ou de la tourner à leur profit ; c'eſt qu'on n'aimoit

n'aimoit pas ſincèrement la liberté, & qu'on ne vouloit d'elle que l'avantage de n'avoir perſonne au deſſus de ſoi, ſans vouloir ſouffrir qu'il n'y en eût plus au-deſſous ; c'eſt que nous étions généralement très-corrompus, & que la révolution, faite par les lumières, avoit à combattre les mœurs. De-là, ces propos ſi chaudement avancés, ſi avidemment répandus, & hautement répétés, de *l'abſurdité* du nouveau régime, de *l'impoſſibilité* de le maintenir, des *crimes* attribués à ceux qui cherchoient à le defendre, & de la *faction* prétendue de quiconque s'en montroit ſincèrement ami ; tandis qu'il n'y avoit *d'abſurde* que la volonté de garder notre ancienne manière d'être dans le nouvel état des choſes ; *d'impoſſible*, que l'alliance monſtrueuſe des ſottiſes de la vanité avec les principes de la juſtice éternelle ; de *crimes*, que ceux de toutes les paſſions conjurées contre l'égalité ; de *factieux*, que ceux qui ſe couvroient toujours du manteau de la loi pour en combattre l'eſprit. De-là encore, ce fol eſpoir, nourri par de continuelles tentatives, de ramener de l'ancien régime ce qui pouvoit conſoler l'orgueil d'une caſte dont l'exiſtence a prouvé par-tout les dangers ; de-là, cette conjuration contre les ſociétés populaires, attribut & ſoutien de la liberté. Leur exiſtence découle ſi néceſſairement de la conſtitution, elle eſt une application ſi ſimple & ſi juſte des droits reconnus, que ne pouvant en contredire la légitimité, on étoit réduit à leur prêter des inconvéniens.

Ils étoient grands en effet, car les hommes réunis ſont toujours funeſtes à la tyrannie, & dès qu'ils conſèrent enſemble à l'abri de la loi, on ne ſauroit les opprimer long-temps. On affecta donc certains mots pour faire croire à des partis ; il ne s'agit en effet que de créer un être factice pour lui ſuppoſer enſuite des modifications, au moyen deſquelles on ſéduit les foibles & l'on fait peur aux ſots. Des citoyens réunis dans tel lieu, avoient pris de cela ſeul le nom de *Jacobins* ; c'étoit le rendez-vous des députés de l'aſſemblée conſtituante, ce fut celui des patriotes ardens de la capitale ; ceux des autres villes qui ſe réunirent à leur exemple,

commu

communiquèrent avec eux : dès-lors on vit s'établir une circulation de lumières & de ſentimens dont la rapidité, l'accroiſſement ſucceſſif, frappèrent de terreur les ſoupirans du deſpotiſme. On fit des *Jacobins* une puiſſance, on leur ſuppoſa des projets atroces, on leur attribua tous les malheurs, afin de rendre ſuſpects, odieux, et proſcrire en leur nom tout ce qu'il y avoit d'hommes attachés aux principes de l'égalité. Ce ſyſtême, très-bien lié, fut ſuivi avec une intelligence & une ardeur dont les développemens & les effets occuperont une place importante dans l'hiſtoire de la révolution & celle des tyrans. Qui pourroit s'abuſer encore aujourd'hui ? l'énergie & la juſtice du peuple doivent atterrer ſes calomniateurs.

A entendre les lâches écrivains qui ſe faiſoient payer pour l'inſulter, on eût cru que Paris & la France étoient diviſés en deux partis égaux. Les habitans de la capitale ont prouvé le contraire dans la journée du 10, & il n'y a plus de doute ſur l'objet de nos efforts & de nos combats : c'eſt le triomphe de l'égalité.

La révolution vient de s'achever, hâtons-nous d'aſſurer ſes bienfaiſans effets. Nos repréſentans ont juré la *Liberté*, *l'Egalité*, elles ne doivent plus être ſéparées déſormais ; c'eſt *par elles* que vous devez faire aimer les loix, c'eſt *pour elles* que vous devez les faire exécuter. Plus d'excuſes, plus d'héſitations, plus d'eſpérances criminelles ; que celui d'entre vous, Meſſieurs, qui ne jureroit pas dans ſon cœur l'adhéſion à ces principes ſacrés, quitte à l'inſtant le caractère de fonctionnaire public, dont il ſeroit auſſi incapable qu'indigne de remplir les devoirs. Je n'ai ceſſé de vous les rappeler dans le temps de ma première adminiſtration, j'ajoute aujourd'hui que la nation déclare hautement qu'elle en ordonne la plus exacte obſervation, & que je me dévoue tout entier à les maintenir.

Les dangers de la patrie ne ſont pas encore anéantis ; tant qu'ils exiſtent, tout homme eſt reſponſable & de ce qu'il doit faire

faire de bien, & de ce qu'il peut empêcher de mal. Aucun citoyen n'eſt indifférent ſans être coupable; tous doivent agir & ſurveiller. En paix, la confiance règne & ſe juſtifie; elle eſt un prix glorieux accordé par les commettans à leurs adminiſtrateurs. En guerre, celle ſur-tout à laquelle donne lieu une révolution intérieure, la defiance eſt preſque une vertu; miſe en action, elle eſt un titre à la reconnaiſſance ſi elle découvre une trahiſon.

Vous ne tarderez donc pas à appliquer à vos ſéances la loi de la *publicité*; elle eſt portée; honorez-vous de ſa prompte & entière exécution. C'eſt par la publicité qu'on s'aſſure de l'opinion; c'eſt par elle qu'on obtient la confiance, qu'on rend hommage à la ſouveraineté du peuple, & qu'on mérite ſes éloges. Elle juſtifie l'intention des bons: elle ſauve de l'erreur les foibles: elle prouve enfin qu'il n'eſt d'hommes dignes d'être vus, que ceux qui ne craignent pas de ſe montrer.

Je dois vous prévenir, Meſſieurs, de l'extrême ſenſation qu'ont fait à l'aſſemblée les plaintes amères contre des directoires, lents ou inexacts dans la publication des loix & des adreſſes, ou autres écrits civiques, envoyés par l'Aſſemblée Nationale. On a rapproché ces lenteurs affectées pour la publication des loix ou des inſtructions qui frappoient plus vigoureuſement ſur les opinions ou les erreurs de ces directoires, de leur célerité à recueillir & répandre tout ce qui peut affoiblir l'eſprit public. Cette oppoſition a été faite d'une manière qui doit les rendre bien empreſſés d'en effacer le ſouvenir.

Les circonſtances, Meſſieurs, néceſſitant la plus grande exactitude dans toutes les meſures, je vous prie de me faire paſſer ſur le champ les noms, ſurnoms, avec l'indication du ci-devant état ou grade des émigrés de votre département, de leurs femmes & de leurs enfans, du lieu qu'habitent ces perſonnes; enfin, une notice de la nature, étendue & localité de leurs biens.

Je

Je vous prie également de m'écrire le plus ſouvent qu'il vous ſera poſſible, pour me faire connoître l'état de l'eſprit public, les mouvemens qui pourroient ſurvenir, les perſonnes qui les auroient ſuſcités, & les faits qu'ils auroient produits.

Je vous invite, Meſſieurs, à vous livrer ſans partage au bonheur de ſeconder une révolution qui s'achèveroit ſans vous dans les déchiremens, & que vous pouvez & devez promptement affermir avec gloire.

Mandataires du peuple, continuez de faire aimer & connoître ſa ſouveraineté ; montrez-la dans ſa majeſté aux amis de l'égalité ; manifeſtez ſa force aux téméraires qui oſeroient en douter, & ſur-tout aux rebelles qui tenteroient de le méconnoître.

Le Miniſtre de l'Interieur,

Signé ROLAND.

---

Je dois ajouter encore à cette piéce, la lettre que le même miniſtre adreſſa à toutes les municipalités du royaume, en leur envoyant les papiers informes dont j'ai parlé. La partialité régicide de cet homme y parait dans tout ſon jour. Il ſuffira de la lire pour juger cette réputation de vertu qu'il avait accaparée. L'éloge qu'il fait des ſociétés populaires, rapproché de la datte de cette lettre

lettre (le 1er 7bre.) & le mandat d'arrêt qui était agité le même jour contre lui dans un comité populaire, forme d'ailleurs un contraſte, qui n'eſt pas ſans intérêt.

*PARIS,*

*Le 1er Septembre, IVe. de la Liberté.*
*Le 1re. de l'Egalité.*

CONCITOYENS,

L'INVIOLABILITE d'un ſeul homme s'étendoit à tous les conſpirateurs. Ce mot fatal, mais conſtitutionnel, écrit ſur la porte des Tuileries, protégeoit dans ſon enceinte les plus vils & les plus audacieux complots. Indigné de la trop manifeſte inſuffiſance des loix, las de n'avoir que des ſoupçons pour défenſe, & de ſa voir réduit à de vagues & irrégulières commotions, le peuple a entouré cette nouvelle Baſtille; il en a forcé l'entrée, & ſous les monceaux de morts dont il a fallu joncher ces lieux, juſques là témoins de tant de perfidies, elles ſe ſont enfin trouvées ces preuves que reclamoient, avec tant d'affectation, des hommes foibles ou complices, & de l'exiſtence deſquelles les ardens amis de la patrie avoient eu l'heureux courage de ne jamais douter. Il ne s'agit plus ſeulement de ſoupçons ni de défiance. Des pièces écrites, arrachées de ces archives du crime, vont enfin apprendre à l'univers entier ce qu'il devoit penſer de ces réclamations affectées de la conſtitution & des loix, de ces ſermens ſi complaiſamment répétés, de ces témoignages hypocrites d'affection pour le peuple, à l'abri deſquels on ſoudoyoit des aſſaſſins, on payoit des pamphlets, on décrioit les aſſignats,

ſignats, on ſubornoit des régimens, on diſperſoit nos armées, on ouvroit nos frontières, on préparoit enfin le ravage de nos propriétés, le maſſacre de nos familles, la ruine de la liberté & les eſpérances de l'humanité entière.

De tels crimes ne peuvent reſter impunis. Un grand procès va s'inſtruire, & l'Aſſemblée Nationale obéit au plus indiſpenſable des devoirs, en en recueillant, en en publiant les pièces. Mais, pour aſſurer, tout-à-la-fois, & le repos de l'empire, & le cours régulier de cette affaire importante, il ne doit reſter, ſur les faits réſultans de ces pièces, ni incertitude, ni doute. Il faut qu'il n'y ait pas un ſeul François qui ne les connoiſſe. Il faut qu'au moment où l'opinion publique devra prononcer, elle ſoit, s'il eſt poſſible, complète, générale, unanime.

Si l'importance & la rapidité des événemens n'eûſſent pas empêché l'Aſſemblée Nationale de s'occuper des loix relatives à l'inſtruction publique, elle auroit ſtatué, ſans doute, ſur les moyens d'appeler tous les citoyens de l'empire à diſcuter les grands intérêts de la patrie, & de les mettre au courant de tout ce qui peut y être relatif. Le beſoin de meſures de cette eſpèce ne fut jamais plus ſenſible que dans les circonſtances préſentes, & l'activité du gouvernement, le zéle des hommes éclairés, doivent ſuppléer à ce qui n'eſt point encore preſcrit à ce ſujet.

Conformément aux intentions de l'Aſſemblée Nationale, de nombreux exemplaires de toutes les loix & de toutes les pièces relatives aux grandes découvertes du 10 Août, ſe répandent, en ce moment, dans les départemens. Mais les formes actuelles de la diſtribution, tendent malheureuſement à la concentrer preſque excluſivement parmi ceux qui ont le tems ou les moyens de lire; & comment s'aſſurer que la lumière & la vérité parviennent juſqu'à ces hommes précieux à qui le défaut de moyens & la continuité de leurs travaux, enlevant tant d'occaſions de ſavoir ce

qui

qui ſe paſſe, & de juger avec diſcernement des intérêts de la choſe publique? Ce ſont eux cependant qu'il eſt preſſant d'inſtruire, puiſque c'eſt de leur deſtinée principalement, & de leur réhabilitation, qu'il s'agit, dans ce grand combat de l'égalité de tous contre les uſurpations du petit nombre.

Il exiſte pour eux, dans quelques endroits, un uſage ſimple, & dont la loi avoit même impoſé le devoir aux curés, celui des lectures faites à haute voix au peuple raſſemblé. Cet uſage devrait être général, & au défaut des curés, les juges de paix, les notaires, tous les hommes publics auraient dû s'occuper de le répandre, & de le maintenir. Ce ſupplément de travaux eut honoré leur zèle, annobli leurs fonctions. Il en eut même diminué la fatigue; car la confiance adoucit tout, & les hommes publics qui ſauraient l'obtenir, s'épargneraient le tems & les peines qu'ils n'employent que trop ſouvent à la ſuppléer.

Il eſt digne de vous, Concitoyens, dans ce moment ſolemnel, de réparer les effets de la négligence, & de chercher à établir cet uſage dans les lieux que vous habitez, ou que vous êtes dans le cas de parcourir. Invitez le peuple à ſe raſſembler dans les jours deſtinés à le repoſer de ſes travaux journaliers; qu'il ſe nomme des lecteurs pris dans ſon ſein, qui liſent périodiquement & à haute voix toutes les pièces de conviction & d'inſtruction que l'Aſſemblée Nationale & le Gouvernement répandent dans l'Empire. Qu'ils ſoient les dépoſitaires de ces écrits utiles, qu'ils en répètent ſouvent la lecture, qu'ils y joignent celle des papiers périodiques & des bons ouvrages qu'eux-mêmes ou d'autres citoyens pourront procurer. Il en eſt un entr'autres que je vous recommande, parce qu'il contient les plus précieux développemens ſur cette matière importante; c'eſt l'écrit intitulé: *des Sociétés populaires, conſidérées comme un branche eſſentielle de l'inſtruction publique*, (extrait de la chronique du mois d'Avril) dont j'ai fait repandre un grand nombre d'exemplaires durant ma première adminiſtration. Tâchez d'étendre & d'organiſer par-tout où vous le pour-

rez, cet établiſſement que ſollicitent la patrie & l'humanité. Je vous prie de m'inſtruire de tout ce que vous ferez à cet égard, & de m'indiquer très-promptement les lieux où vous aurez réuſſi à fonder cet uſage. A l'aide de ces renſeignemens, je dirigerai mes envois d'une manière encore plus utile que je n'ai pu le faire juſqu'ici. Ce nouveau ſervice à rendre à la choſe publique eſt trop eſſentiel, il tient de trop près au bonheur des hommes, pour que je ne doive pas compter ſur tout votre zèle & ſur toute votre activité. N'oublions pas que les vices & la tyrannie naiſſent de l'ignorance, & s'entretiennent par le menſonge. Eclairons les hommes; ils embraſſent la vérité, dès qu'ils la connoiſſent; ils ſont bons dès qu'ils en font la règle de leur conduite; ils ſont heureux quand ils pratiquent la juſtice. Songeons que les premiers principes de la politique ſont auſſi ceux de la morale; qu'on ne peut rien faire de ſolide pour l'avantage de l'eſpèce humaine, ſans améliorer les mœurs par les inſpirations du ſentiment, en même tems qu'on détermine les actions par la loi.

Le Miniſtre de l'Intérieur,

ROLAND.

Le

Le miniſtre de la juſtice, Danton, fit auſſi lui, paraitre une adreſſe aux corps judiciaires. Cette piéce qui lui fut compoſée par Camille Deſmoulins n'était qu'une longue diatribe contre la cour, extraite de tous les journaux incendiaires de ſon auteur. Je ne la retracerai point. Il faudrait mille volumes pour conſigner toutes les piéces qui formeront un jour les mémoire du tems. L'hiſtoire d'une révolution ſe compoſe de tant d'événemens locaux, de tant de malheurs particuliers, qu'il faut ſe reſtraindre néceſſairement à en ſaiſir l'origine, à en découvrir l'eſprit, et en peindre les réſultats.

Il n'y eut pas juſqu'à Rœderer qui s'empreſſa d'envoyer auſſi au peuple ſon mémoire juſtificatif. Cet homme qui n'avait jamais juſtifié autre choſe que la réputation de fourberie que tous les partis s'étaient réunis à lui accorder, avait notifié à l'aſſemblée au moment même de l'attaque, l'ordre de défenſe qu'il avait intimé à la garde du château ; les comités de recherche trouvant que les aveux de ce magiſtrat contrediſaient leurs romans, et leurs expoſés, firent mettre le ſcellé ſur ſes papiers, et le dénoncérent comme complice de la prétendue conjuration. Un écrivain Suiſſe qui prit la plume pour juſtifier ſes compatriotes, parle ainſi de ce Rœderer.* " Soit qu'on eut le deſſein

* Lettre de M. Mallet Dupan à M. D. B. ſur les événemens du 10 Août.

" de punir ſa ſincérité, ſoit que plus vraiſembla-
" blement par colluſion entre ſes perſécuteurs et
" lui, on ait voulu fournir à cet homme un moyen
" d'atténuer ſon premier rapport, il n'a pas trompé
" les calculs de ſes camarades.

" Dans un galimathias, qu'il a intitulé obſerva-
" tions, il s'efforce de ſe laver dû reproche de
" probité dont on le flétriſſait. Il aſſure avec une
" candeur jéſuitique qu'il a *parlé*, il eſt vrai, mais
" non requis; qu'il a parlé pour adoucir toute
" réquiſition hoſtile; qu'il a parlé aux gardes
" nationaux et non aux Suiſſes; qu'il a parlé dans
" les cours et non dans les rangs. De ſemblables
" défaites ne décélent-elles pas l'embarras d'un
" homme preſſé entre ſa conſcience et ſon intérêt,
" qui écrit à la vue des têtes coupées, et qui
" témoigne aux pieds de l'échaffaud! Si je pou-
" vais douter de la certitude de ſa réquiſition, j'en
" lirais la preuve peremptoire dans ce déſaveu
" contourné; mais que nous importe les varia-
" tions de cet eſclave, qui affirme aujourd'huy
" avoir toujours donné ſon cœur à la république;
" ou il a menti dans ſon dernier rapport, ou il
" ment dans ſes obſervations.

" Et il compte ſi peu ſur la validité de ſa ré-
" tractation, qu'il argumente contre les Suiſſes du
" bruit public, qui les accuſe d'avoir tiré les pre-
" miers.

" miers. Tout le monde, s'écrie-t-il innocem-
" ment, s'accorde à le dire. Et quel eſt tout ce
" monde ? Les brigands et leurs inſtigateurs.
" Plaiſante autorité que celle des voleurs de grands
" chemins, qui rejetteraient le crime de leurs ra-
" pines ſur les malheureux qu'ils auraient dé-
" pouillés.

" Ah ! que l'aſſemblée et les Rœderer ne ſe
" flattent pas d'abuſer l'Europe avec de pareils
" eſcamotages. Dieu merci, leur toute puiſſance
" n'a pas encore confiné le ſens commun dans les
" cachots d'Orléans. A quel imbécille eſpérent-
" ils perſuader que 7 à 800 hommes enfermés avec
" des femmes et des enfans, dans un château
" ouvert de toutes parts, bloqués par 50 mille
" brigands armés, trahis par la garde nationale,
" ſous le feu de 20 piéces de canon, comptant à
" la tête des aſſaillans, la municipalité, le club des
" Jacobins et l'aſſemblée nationale, ont commencé
" les hoſtilités ? Dix mille témoins neutres m'aſ-
" ſureraient le fait, et je ne le croirais pas ; parce
" que je ne crois point aux impoſſibles moraux, et
" qu'à leur gloire éternelle, nos valeureux Suiſſes
" ont prouvé qu'ils n'étaient pas en démence."

La juſtification de Rœderer ne l'empêcha pas de ſe tenir caché pendant plus de deux mois. Quelques perſonnes m'ont aſſuré l'avoir vu en

Angleterre, après les journées de 7bre. Il a démenti ce voyage. Ce ſerait peut-être une raiſon de plus, pour y croire. Quoiqu'il en ſoit, Rœderer ne reparut ſur la ſcéne, qu'après que la convention eut été formée, et que l'effet de ſa dénonciation eut été anéanti, par ſes proteſtations de fidélité à la république.

Le directoire du departement de Paris fut caſſé, ainſi que les departements qui avaient offert au Roi, après le 20 Juin, leurs bras et leurs cœurs, leur reſpect et leur appui. On devine aiſément quels furent les hommes qui remplacérent ces anciens adminiſtrateurs.*

* Quoiqu'il ſoit peu permis de parler de ſoi dans une hiſtoire où ſe placent de ſi grands intérêts, on doit néammoins vaincre cette repugnance lorſqu'une anecdote perſonnelle peut jetter du jour ſur la cauſe ſecréte d'une revolution. Celui qui remplaça Rœderer au département, fut un petit malheureux procureur boiteux et boſſu, nommé Colin.—Cet homme dont tous mes pinceaux ne peindraient pas l'abjection, était en même tems préſident de la ſection de St. Roch, et il diſpoſait conjointement avec La Clos de la magiſtrature du Palais Royal. Logeant dans cette ſection, je fis ſolliciter à prix d'argent, comme tant d'autres, un paſſeport pour ſortir de Paris. Ce Colin répondit à mon ſolliciteur, que loin de m'accorder un paſſeport, il allait tout mettre en uſage pour me faire arrêter ; qu'on ne s'occuperait point de moi, ſi je n'eus publié que *les Actes des Apôtres et la Correſpondance Politique*, mais qu'en dévoilant le Duc d'Orléans dès le mois d'8bre. 1789, j'avais tellement retardé ſon parti, et reculé la révolution, par la conſiſtance qu'en avait tiré celui de la Fayette,

La municipalité de Paris préſentait encore quelques noms odieux à la faction ; on la caſſa, en conſervant proviſoirement quelques comités inſignifians : alors le terrible comité de ſurveillance de cette commune, comité qui s'était fondé lui même le 10 Août, s'empara de tout ; et Panis, Sergent, Marat, Oſſelin, commencérent à préparer leurs orgies de ſang.

On appercevait encore à la commune le buſte de Bailly au deſſus du fauteuil du préſident. Ducos fait décréter par l'aſſemblée qu'il ſerait renverſé et briſé ignominieuſement. Triſte fin des grandeurs humaines. Ce pauvre Bailly, ſorti de ſon cabinet aſtronomique, pour préſider à une révolution qu'il n'entendait pas, s'était perdu dans les hautes régions de la politique. Il avait regardé comme un beau jour celui où la couronne des lys était venue à la municipalité de Paris, pâlir devant l'écharpe tricolor ; mais ce malheureux Bailly avait été contraint de tirer le glaive de la loi

Fayette, qu'à tout prix il fallait que ma tête tombât.—On arrêta trois fois mon domeſtique pour connaitre de lui le lieu de ma retraite. Sa fidélité me préſerva. Le Duc d'Orléans etait donc l'ame de ce mouvement. Son agent l'a avoué vers la fin d'Août ; n'en peut-on pas conclure que l'aſſaſſinat du roi, que le pillage des boutiques, que ces diſettes momentanées, ces mouvemens qui agitent aujourd'huy Paris comme en 7bre. 1789, ſont commandés et payés par la même faction, qui veut demander le protectorat en faveur de ce chef odieux, et s'en diſtribuer les emplois ?

et le drapeau martial contre le peuple ; il ne put échapper à ſa punition. Il lui avait été plus facile d'inſulter ſon roi que d'offenſer *ſon ſouverain*, et il fut trop heureux de ſauver ſa perſonne à Rouen, tandis que l'on renverſait ſes images à Paris.

Duvivier, graveur des monnoies de France, artiſte célèbre, avait été chargé par les gardes nationales du royaume de cizeler une médaille avec exergue & legende pour le Waſhington de la France ; ſon la Fayette était à demi achevé. Il vint apporter ſon coin imparfait ſur l'autel de la commune, il fut décrété unanimement qu'il ſerait mis en piéces par la main du bourreau ; & pourtant, ſuivant l'expreſſion de ſon aide de camp, Dumas, dans l'éloge qu'il faiſait de ce fils ainé de la liberté peu de jours avant le 10 Août,

*Dans ces murs, hors ces murs, tout parlait de ſa gloire.*

Ainſi diſparurent les effigies de ces deux grands hommes ; ainſi avait été anéantie un an auparavant celle d'un autre *grand homme*, le Sieur Necker, lorſque Houdon vint en apporter le buſte commandé par la commune après le 14 Juillet. Confiné dans ſon attelier, l'artiſte ne ſe doutait pas que du moment de l'ordre à celui de l'achévement d'un buſte, le peuple eut déjà pu chaſſer de ſon temple l'idole qu'il adorait. Poudreux & ſuant, il

il apportait le marbre empaillé, quelques jours après l'expédition de Nancy ; hélas ! le ſang des frères & amis de Châteauvieux avait coulé ; Necker était du conſeil du roi ; perſonne du conſeil de la commune n'oſa prendre ſur lui d'agréer le buſte ; il fut conſpué, & l'artiſte fut trop heureux de pouvoir le rapporter à l'attelier avec l'eſpoir de le vendre un jour, comme un monument hiſtorique de l'ingratitude populaire.

Pendant qu'on briſait les buſtes, on renverſait de tous côtés les ſtatues de nos rois, qui décoraient nos ponts, nos places, & nos temples. La plupart de ces ſtatues étaient des monumens précieux de la gloire de nos arts ſous le regne de Louis XIV. Les chef d'œuvres de Girardon, de Bouchardon, de le Moyne, de Slodtz, tombérent ſous les cabeſtans & les grues du maçon Palloy. Les bénédictions ſi long tems prodiguées au nom d'Henry quatre, ne purent préſerver ſon image chérie de la fureur des barbares. Elle fut renverſée, elle fut anéantie. Quel ſera maintenant celui de nos philoſophes qui oſera ſe plaindre de la deſtruction des monumens Romains par les Vandales & les Goths ; à peine un ſiécle s'eſt écoulé, Henry n'eſt plus chez nous, & l'on voit encore Marc Auréle au capitole.

Toutes

Toutes ces images, aimées des Français, admirées des étrangers, furent remplacées par le buſte d'un vieillard féroce, à barbe épaiſſe, dit le buſte de Brutus. C'était le roi qui l'avait fait venir de Rome, lorſque David fut chargé par S. M. de faire le tableau du ſupplice des fils de ce Romain. Le don du Roi lui ſervit d'outrage. Ce n'était pas la première fois que ſes bienfaits retombaient ſur lui.

Brutus fut multiplié. Des copies en plâtre enlaidirent preſque toutes les aſſemblées & ſociétés populaires du royaume. Ce farouche ariſtocrate Romain, fut alors nommé patron de tous les Jacobins de l'univers. Manuel fut celui qui le préſenta à tous les républicains de la France. Voici ſon diſcours d'inauguration. Le pauvre Manuel! il ne s'appercevait pas que les licteurs étaient là, & que tous les Romains de Paris ſans l'excepter allaient, dans peu de jours, être rangés ſous leurs loix, & ſous leurs hâches.

*Extrait*

*Extrait de la Séance des Jacobins, du 27 Août.*

Dans cet instant on apporte le buste de Brutus au milieu de la salle.

C'est ici, dit M. Manuel, qu'il faut préparer la chûte des rois, la chûte de Louis le dernier. C'est donc ici que doit reposer l'image de ce grand homme, qui le premier a manifesté le désir de purger la terre des rois ; regardez Brutus, Messieurs, il vous rappellera sans cesse, *que pour être de bons citoyens, vous devez toujours être prêts à sacrifier ce que vous avez de plus cher, même vos enfans, au bien de votre pays.*

Actuellement que les élections s'avancent, considérez que, *s'il se trouve un Brutus dans l'Assemblée Nationale, la France est sauvée*, puisqu'elle n'aura plus de rois. Nous devons donc tous jurer, & moi-même le premier, je fais ferment : dans quelque poste que je me trouve, tous mes efforts tendront au but important de purger la terre de cette peste appellée royauté.

Toutes les mains paraissent levées au même instant, & tous les membres prononcent avec énergie le ferment suivant : je promets devant Dieu & mon pays, d'employer, dans quelque poste que je me trouve placé, tous mes efforts, *pour purger la terre de la royauté.*

Brutus est alors adopté comme patron du Club qui donne l'ordre de prescrire le même ferment à toutes les sociétés affiliées.

Parmi cette mobilité, qui distingua les actes de la révolution nouvelle, il ne faut pas omettre un trait de bizarrerie qui ne prouve que la légéreté de caractère du peuple. On venait d'abattre la magnifique statue de Louis XV. qui décorait la place du même nom. On trouva plaisant de retrancher

trancher de la ſtatue la main droite de la figure, & de donner le morceau de bronze à ce Mazers de Latude, qui avait été priſonnier pendant 40 ans à la Baſtille. Ce vieillard était venu pluſieurs fois préſenter ſes pétitions à la barre, & chaque fois l'expoſé de ſes doléances avait été la juſtification des lettres de cachet. On ne lui donna point de ſecours; le peuple ajouta l'ironie au mépris que le corps legiſlatif avait témoigné à cet homme; il lui donna, par dériſion, la main qui avait ſigné, diſait-il, ſa longue détention.

Cette même mobilité donna lieu au changement de nom de preſque toutes les ſections de la capitale. C'était la troiſiéme fois qu'elles ſubiſſaient une métamorphoſe. D'abord les ſections n'étaient que des *diſtricts* pour nommer des electeurs. Chacun de ces diſtricts avait conſervé le nom de l'Egliſe dans laquelle les aſſemblées primaires s'étaient tenues en 1789. On les connaiſſait ſous le nom des *Filles de St. Thomas*, de *St. Roch*, des *Petits Pères*, des *Cordéliers*, &c. M. Deſmeuniers, le conſtituant, qui pour organiſer la France, croyait qu'il n'y avait rien de plus beau que de changer tout de forme & de nom, avait imaginé de réduire de 60 a 48, les petits corps politiques formant la commune de Paris; le titre de *ſection* avait été par lui ſubſtitué à celui de *diſtricts*, & des noms pompeux avaient remplacé ceux des patrons donnés par M. Necker.

*Les*

*Les Filles St. Thomas* étaient devenues *la Bibliothèque*; *les Cordèliers* ſe nommérent *le Théatre Français*; *les Petits Péres* furent la ſection *des Victoires*, *St. Roch* fit place au *Palais Royal*, &c. &c. La troiſième mutation vit éclore de nouveaux noms, & chacun de ces noms prit encore ſon origine dans la nouvelle révolution. L'une s'appella ſection de *Marſeille*, pour avoir renfermé ſur ſon territoire la caſerne des Marſeillois; l'autre fut la ſection *des Piques*; un autre *les Sans Culottes*; une autre, *le Finiſterre*; un autre, 1792, *la Réunion*, *les Fédérés*, *Mauconſeil* devint *Bon Conſeil*, &c. &c. Il faudrait un volume pour détailler les changemens qui s'opérérent alors dans les noms de chaque ſection de l'empire Français. Les places, les rues, les jardins, les vaiſſeaux, tout fut transformé en même tems. Il ſe forma une nouvelle ville, dans une ville ancienne, & telle fut la rapidité de ces changemens, qu'à peine une rue venait elle d'acquérir une dénomination, qu'elle était ſouvent obligée d'en recevoir une troiſième. C'eſt ainſi que Mirabeau, après avoir donné en mourant ſon nom *à la Chauſſée d'Antin*, qu'il habitait, n'a pu le lui conſerver un an; & la rue que ſon génie avait conquis, fut reconquiſe par le général financier Monteſquiou. Elle fut nommé, à la ſuite de l'invaſion de la Savoye, la rue du *Mont Blanc*.

La

La formation des 60 diſtricts en 48 ſections n'avait rien changé à l'organiſation de la garde nationale. Les 60 bataillons étaient demeurés intacts malgré la réduction des ſections ; & la municipalité avait bien eu ſes raiſons, en conſervant cette différence : d'abord elle aſſurait à Paris, à deux canons par bataillon, un ſupplément de 24 piéces d'artillerie, & les canoniers furent toujours à ſa diſpoſition ; cela jettait enſuite une certaine confuſion dans l'exécution des loix d'ordre & de police. Les limites étaient difficiles à fixer dans des arrondiſſemens, où le petit pouvoir civil, et le petit pouvoir exécutif des ſections n'étaient point confinés dans les mêmes bornes. 48 comités, & 60 cazernes, c'était le vrai moyen de diviſer la garde & de l'annuller, par la raiſon que l'on ne ſavait où prendre et recevoir des ordres ; mais que pouvait déſirer de mieux cette municipalité factieuſe, toujours en querelle ouverte avec l'état major de la garde bourgeoiſe ? Qui pourra expliquer auſſi la conduite de ces citoyens actifs, qui couraient tous à leurs bataillons quand il était queſtion d'en nommer les officiers, et qui fuyaient leur ſection, quand il fallait nommer le magiſtrat qui diſpoſait des officiers et des ſoldats ? Vanité, inſouciance, lâcheté, étaient les élémens de cette garde. Ils devinrent aiſément ceux de ſa diſſolution.

Le

Le bataillon des filles St. Thomas fut caſſé. Il était dénoncé depuis long tems, pour l'ariſtocratie financière de ſes membres. Leurs armes étaient plus polies, leurs uniformes plus luiſans, leurs repas de corps plus ſomptueux que ceux de leurs camarades. C'était la troupe dorée de Paris. Elle avait rendu quelques ſervices, montré du zèle le 20 Juin, le 14 Juillet, et même le 10 Août. Mais l'arrivée des Marſeillais l'avait déconcertée. Les banquiers, les agens de change dont elle était compoſée, ne purent ſoutenir le choc de ces brigans aux Champs Elyſées. Quelques mottes de terre la diſperſérent. *Pulveris exigui jactu compreſſa, quievit.*

Les ſections elles mêmes ceſſérent d'être ce qu'elles avaient été juſqu' alors, des eſpéces d'aſſemblées primaires. Les boutiquiers les déſertérent. Ceux qui avaient fait partie de l'ancienne garde nationale, ceux qui avaient ſigné des pétitions, n'oſérent plus s'y montrer. On fit des liſtes de patriotes, de citoyens douteux, de citoyens ſuſpects ; chacun crut ſe voir ſur la liſte fatale, et chacun s'éloigna. Les domeſtiques, les ouvriers, les artiſans les plus vils s'y raſſemblaient à la voix de quelques intriguans. Ils y faiſaient encore différens partis, et comme, les noms s'élévent ou s'abaiſſent avec les hommes et les choſes, les intrigues y reçurent une autre dénomination ; on y diſait,

diſait, *la cabale du citoyen un tel*, comme on dit ailleurs, *a party of friends*. Je remarque en paſſant que les poëtes et les comédiens jouaient un grand rôle dans ces aſſemblées : c'eſt que les uns étaient grands parleurs, et les autres de déteſtables raiſonneurs, et le pays des factions ſe trouve néceſſairement dans la ſphére des fictions.

Les tribunaux donnaient encore quelques eſpérances aux amis de l'ordre, mais il fallut bientôt y renoncer. Leur pouvoir n'était point indépendant. Ils le tenaient du peuple, la révolution ſe faiſait au nom du peuple—les tribunaux du département, les tribunaux criminels de Paris, le tribunal de caſſation, vinrent rendre un humble hommage aux deſtructeurs de la conſtitution qui les avait créés. Ils donnerent ainſi, par l'habitude qu'a Paris d'imprimer le mouvement aux provinces, l'exemple de la lâcheté et de la molleſſe aux autres corps judiciaires ; mais l'horreur fut à ſon comble, lors qu'on vit à la tête de ces députations ſerviles, les deux hommes qui avaient le plus contribué à faire cette conſtitution.

Thouret & Target venant courber le joug à la barre, ſe placérent dans le dilemme, où, d'avoir été, l'année précédente, de groſſiers ignorants, où d'être alors de ſtupides lâches, et ce dilemme les plaça dans l'opprobre et le mépris ; cependant,

ceux

ceux qui avaient conſervé quelque connaiſſance, des principes et de notre hiſtoire, n'avaient pas pu oublier que l'intérêt des deſpotes avait toujours été de limiter eux mêmes leur propre puiſſance. Louis XI. avait ordonné expreſſément les remontrances à ſes cours de Parlement. Il avait été plus loin, car il avait appuyé cette prérogative ſur l'inamovibilité des offices des magiſtrats. Il ne penſait point, comme nos philoſophes conſtituans, qu'il ſuffît de créer des inſtitutions ſans en aſſurer la ſtabilité & l'énergie. La loi Turque ordonne également au Sultan de reſpecter les bornes que le Muphty & le Cady appoſent ſouvent à ſon autorité. Les jugemens ſont ſacrés à Conſtantinople; les déciſions de la loi y ſont inviolables, & par là, le legiſlateur a fait preuve d'un grand ſens; il n'a pas voulu expoſer aux caprices d'un ſeul, la loi en vertu de laquelle il a delegué le thrône à ſa poſterité. Ainſi dans la comparaiſon des régnes, & des gouvernemens les plus deſpotiques avec l'aſſemblée conſtituante, Mahomet eſt le ſage, Louis XI. eſt le philoſophe; les tyrans ſont Condorcet & Siéyés, l'équivoque Thouret en eſt l'eunuque, & Target en eſt le vil eſclave.

Ce Target avait uſurpé au barreau une reputation d'honneur, pour s'être attaché par eſprit de faction, & non par vertu, à quelques magiſtrats qui affrontérent par un noble ſentiment de leur de-

voir, les perſécutions du Chancelier Maupeou ; il avait obtenu un fauteuil à l'académie Françaiſe à force de baſſeſſes & d'adulations à Condorcet ; il avait auſſi derobé une reputation au barreau en achetant le travail de quelques hommes inſtruits ; ſa lourdeur était nommée bon-hommie ; de grands mots dont il s'était compoſé un ridicule dictionnaire, lui tinrent lieu d'éloquence, mais quand il fut mis au grand jour des épreuves, on ne vit plus en lui que le plus groteſque des factieux. Il avait été enterré ſous le poids des epigrammes & des parodies, il ne put reſſuſciter que lorſque le crime marcha tête levée, il redevint alors lui-même, il prouva ſans replique que tous ſes vices étaient de lui, que toutes ſes prétendues qualités appartenaient à d'autres.

Le miniſtre de l'intérieur, Champion, fils d'un garçon de la chambre du roi, cy devant avocat au conſeil, commiſſaire factieux d'Avignon, d'abord l'ami, & l'aſſocié de Jourdan, puis ſon rival, comme Briſſot l'eſt aujourd'hui de Marat ; Champion, dis-je, étonné encore de s'être trouvé au 10 Août, en compagnie de royaliſtes trop vertueux pour lui, tremblant devant un décret d'accuſation contre tous les miniſtres, décret dont le ſens équivoque l'inquiétait, mais ſur lequel ſa conſcience devait le raſſureer, s'empreſſa pour en écarter les effets, devenir s'humilier devant le ſénat, & de proteſter de ſon civiſme,

civiſme, c'eſt à dire, de ſa frayeur. Il était fils d'un valet, ce Champion!

La haute cour nationale d'Orléans, ouvrage ſi monſtrueux de Deſmeuniers, Siéyés, & Duport, malgré tous les défauts de ſon organiſation, ne pouvait pas s'élever *à la hauteur*, des vices de ſes organiſateurs. Raſſemblée depuis huit mois, les priſons pleines des plus illuſtres victimes qu'on lui envoyait ſeulement pour en ſigner l'extrait mortuaire, elle n'avait encore prononcé que deux jugemens, l'un pour abſoudre Varnier, Tardy & Noirot, accuſés par le calomniateur Bazire; l'autre, deux jours avant le 10 Août, pour rendre à l'amitié & aux arts un vieillard ſenſible & royaliſte *; elle n'avait point fait encore couler de ſang; chacun de ſes jugemens était une accuſation morale contre l'aſſemblée légiſlative; la fureur de celle-ci devint extrême, la haute cour fut denoncée & caſſée par le nouveau pouvoir qui venait de s'élever ſous le nom de *pouvoir re-*

* M. Delatre. Le corps légiſlatif avait délégué auprès de la haute cour deux de ſes membres, en qualité de grands procurateurs. La nature s'était épuiſée pour en faire des chef d'œuvres de laideur. Au premier interrogatoire des accuſés, le peuple qui vit arriver une figure inconnue dans une place iſolée, crut que c'était le criminel de léze-nation qui paraiſſait, & il ne put s'empêcher de s'écrier unanimement; *ſi celui-la en rechappe, il aura bien du bonheur, car on pourrait le pendre ſur ſa mine.* C'était Garan de Coulon qui venait de s'aſſeoir ſur le banc des procurateurs. La prediction de ce peuple ne reſtera peut-être pas ſans effet.

 *volutionnaire,*

*volutionnaire* *, mais avant de quitter ſes fonctions, elle dut acquitter ſon hommage à ſes fondateurs. Elle condamna à mort un accuſé, vers la fin du mois d'Août. Cet acte ſervile de barbarie, bien digne des conſtituans qui formaient en grande partie ce ſimulacre de grand juré, n'empêcha point l'exploſion terrible & les cataſtrophes de 7bre. il ſembla au contraire les autoriſer, mais il ne faut point anticiper ſur les événemens.

Les ſpectacles reſtérent pluſieurs jours fermés après cette époque terrible. Roland leur ordonna d'ouvrir, mais il ne put commander aux ſpectateurs de s'y rendre. Le premier théatre qui ouvrit, fut un de ceux du palais royal appartenant à la Montenſier, ci-devant directrice du ſpectacle de Verſailles : cette femme avait été comblée des bienfaits de la reine & de la cour ; ingrate comme tant d'autres, vieil aſſemblage de tous les vices, elle donna la première une repréſentation au bénéfice des veuves & des orphelins de ceux qui avaient péri dans la

* La ſection des Gobelins vint demander à la barre, la diſſolution de la haute cour, & le tranſport à Paris des priſonniers. La manière impérieuſe dont elle l'éxigeâ, fit jetter les hauts cris à Briſſot ; mais comme il déſirait accommoder ſes vengeances & ſes principes, deux jours après, il ne déſapprouvait que la forme de cette pétition, mais il en trouvait les motifs juſtes. Auſſi la modification que Génſonné, ſon ami, fit décreter le 22 Août en 13 articles, put bien être regardé comme le décret de ſuppreſſion de ce tribunal.

journée

journée du 10 Août. Ce fut prudence aux autres ſpectacles d'imiter cet exemple. Les grandes villes de province qui ſe modèlent toujours ſur Paris, en firent autant, mais il ſerait fort difficile de dire ſi jamais, & comment, ſe fit l'application de toutes ces recettes ; ſoit que leur modicité les rendit imperceptibles, ſoit qu'elles aient ſuivi le ſort de toutes les ſommes ſouſtraites par la municipalité de Paris, on n'en a jamais entendu parler.

Ce n'était pas aſſez de faire donner, ou de promettre de l'argent aux familles des victimes du 10 Août, il fallait encourager les néophytes dont on avait encore beſoin ; il fallait frapper les yeux en parlant aux paſſions, exalter le cœur, en égarant la raiſon : une pompe funèbre fut commandée. Elle eut lieu au jardin des Thuilleries, le dimanche 26 Août à huit heures du ſoir ; une pyramide avait été placée ſur le grand baſſin ; des autels, des candelabres antiques, la ſtatue en bois de la liberté, furent les monumens qui décorérent cette orgie nocturne. On y avait habillé de blanc quelques vierges du port-au-blé, & du quay de la féraille. La beauté de la ſaiſon, la nouveauté de la choſe attirèrent une populace immenſe dans cette enceinte. Une ſtupide curioſité fut le ſeul ſentiment qu'inſpira ce ſpectacle ; peu de jours après, des malveillans mutilérent le bois de la ſtatue de la liberté ; le 1er 7bre. on lui décréta une garde de fédérés. Le

2 7bre. on maſſacrait dans les priſons, on ne décréta rien.

Dans la confuſion générale qui régnait alors, ce qu'un homme ardent propoſait à la commune, ou à l'aſſemblée, était auſſitôt adopté. Les poëtes & les muſiciens ne ſont pas les moins enthouſiaſtes des artiſtes. Chenier faiſait des hymnes, Goſſec les mettait en muſique, & l'on chantait aux ſpectacles & dans les places publiques les hymnes civiques de Chenier & Goſſec.

On ne pouvait recommencer les cérémonies & les rites du paganiſme, ſans proſcrire tous les monumens de la religion catholique, qui avaient échappé aux premières années de la révolution. L'apôtre de l'irréligion, cet homme qui avait été tour à tour, précepteur d'enfans, eſpion de police, athée, colporteur, révolutionnaire effréné, magiſtrat aſſaſſin du 10 Août, Manuel enfin propoſa la ſuppreſſion des cloches, & les cloches furent ſupprimées par un décret. On n'en avait plus beſoin, que pour en faire quelques gros ſols ; l'anarchie était complette ; elles avaient ſonné dans la nuit du 10 Août, elles ne pouvaient plus être utiles à l'inſurrection.

Par forme de compenſation, on ordonna la deſtruction de la cloche d'argent du palais, & de celle de

de St. Germain l'auxerrois, qui jadis avaient, dit-on, donné le ſignal du maſſacre de la St. Barthelemy.

Avant le 10 Août, l'aſſemblée connaiſſant le profond attachement du roi, non ſeulement aux principes de la religion de ſes pères, mais même à la décence du culte, & au reſpect du à ſes miniſtres, avait eſſayé de mettre ſa prérogative à une nouvelle épreuve, en ſupprimant les coſtumes religieux.

Le roi ne s'était point encore expliqué ſur la ſanction de ce décret. L'aſſemblée le renouvella en ordonnant, que ceux qui ne ſe conformeraient pas à cette loi, ſeraient privés de la moitié de leur traitement, pour la premiere fois, & pour la ſeconde, ſeraient déportés.

Ce décret n'était que le prélude du terrible arrêt de déportation, qu'on va voir bientôt.

On remarque déjà que non ſeulement l'aſſemblée s'efforçait de corrompre l'opinion, mais elle arrêtait encore tout ce qui pouvait la former ou la redreſſer. * Elle connaiſſait l'influence des miniſtres de la religion ſur l'eſprit des peuples ; elle voyait avec quelle force ce reſſort ſe dirigeait vers eux,

* Voici ce qu'on lit à ce ſujet, dans le journal de Briſſot du 14 Août. " Puiſque la néceſſité des circonſtances éxige que nous " laiſſions

lorſqu'il n'était pas comprimé. Elle eut l'audace de l'anéantir d'un ſeul coup. Cette méſure fut la déportation générale de tous les prêtres, qui n'avaient pas voulu être infidéles à leur communion, & que l'honneur & la conſcience conſervaient aux pieds de l'autel du Chriſt, & du trône des Bourbons. Le deſpotiſme le plus abſolu n'eut jamais ſongé à mettre à exécution un auſſi épouvantable arrêt ; la faction n'y conſacra pas même une heure ; le décret s'exécuta au travers des cadavres palpitans, & ſon effet dure encore après ſept mois de ſouffrances.

Ce fut le dimanche 26 Août, que l'avocat Nantais Benoiſton, mon cruel & infâme compatriote, monta à la tribune du crime, y lut et fit adopter le décret ſuivant. Je le donne en entier. De pareils monumens de barbarie doivent auſſi paſſer à la poſterité. Le vertueux eccléſiaſtique qui portera ſes regards ſur mon ouvrage, quand le jour de la perſécution ſera fini, y relira avec quelque plaiſir, l'arrêt de ſon malheur, & le titre de ſa gloire. Un militaire conſerve avec un reſpect orgueilleux le plomb qui l'a frappé.

" laiſſions comme autrefois à Sparte, *dormir un peu la loi*, il eſt " très urgent que toutes les municipalités, par ordre de l'aſſem- " blée, proſcrivent & défendent les journaux Ariſtocrates, qui " infectent l'eſprit des faibles, & nouriſſent celui des méchans." C'était le même langage qu'on tint depuis à Gorſas, Condorcet, & Briſſot, en pillant leurs preſſes *Ariſtocratiques*.

*Décret*

## *Décret ſur la Déportation des Prêtres, du Mois d'Août*, 1792.

L'aſſemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui ſuit :

Art. 1. Tous les eccléſiaſtiques qui, étant aſſujétis au ſerment preſcrit par la loi du 26 Décembre, 1790, & celle du 27 Avril, 1791, ne l'ont pas prêté, ou qui, après l'avoir prêté l'ont rétracté, & ont perſiſté dans leur rétractation, ſeront tenus de ſortir, *ſous huit jours*, hors des limites du diſtrict du département de leur réſidence, & *dans quinzaine* hors du royaume ; ces différens délais courront du jour de la publication du préſent décret.

2. En conſéquence chacun d'eux ſe préſentera devant le directoire ou à la municipalité du diſtrict de leur réſidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend ſe retirer, & il lui ſera délivré ſur le champ un paſſeport qui contiendra ſa déclaration, ſon ſignalement, la route qu'il doit tenir, & le délai dans lequel il doit être ſorti du royaume.

3. Paſſé le délai de quinze jours, ci-devant preſcrit, les eccléſiaſtiques non-ſermentés qui n'auroient pas obéi aux diſpoſitions précédentes, *ſeront déportés à la Guyanne Françaiſe* ; les directoires de diſtrict les feront arrêter & conduire de brigades en brigades aux ports de mer les plus voiſins qui leur ſeront indiqués par le conſeil exécutif proviſoire ; & celui-ci donnera en conſéqnence des ordres pour faire équipper & approviſionner les vaiſſeaux néceſſaires aux tranſports des eccléſiaſtiques.

4. Ceux

4. Ceux ainſi transférés, & ceux qui ſortiront volontairement, en exécution du préſent décret n'ayant ni penſion ni revenu, obtiendront chacun 3 liv. par journée de dix lieues, juſqu'au lieu de leur embarquement, ou juſqu'aux frontières du royaume, pour ſubſiſter pendant leur route. Ces frais ſeront ſupportés par le tréſor public, & avancés par les caiſſes de diſtrict.

5. Tout eccléſiaſtique qui ſeroit reſté dans le royaume après avoir fait ſa déclaration de ſortir, & obtenu paſſeport, ou qui rentreroit après en être ſorti, ſera condamné à la peine de détention pendant dix ans.

6. Tous autres eccléſiaſtiques non-ſermentés, ſéculiers & réguliers, prêtres, ſimples clercs, minorés ou frères lais, ſans exception, ni diſtinction, quoique n'étant point aſſujétis au ſerment, par les lois du 26 Décembre, 1790, & 27 Avril, 1791, ſeront ſoumis à toutes les diſpoſitions précédentes, lorſque par quelques actes extérieurs ils auront occaſionné des troubles, venus à la connoiſſance des corps adminiſtratifs, ou lorſque leur éloignement ſera demandé par ſix citoyens domiciliés dans le même département.

7. Les directoires de diſtrict ſeront tenus de notifier aux eccléſiaſtiques non-ſermentés qui ſe trouveront dans l'un ou l'autre des deux cas prévus par le précédent article, copie collationnée du préſent décret, avec ſommation d'y obéir & de s'y conformer.

8. Sont exceptés des diſpoſitions précédentes les infirmes, dont les infirmités ſeront conſtatées par un officier de ſanté qui ſera nommé par le conſeil général de la commune du lieu de leur réſidence, & dont le certificat ſera viſé par le même conſeil-général; ſont pareillement exceptés les ſexagénaires, dont l'âge ſera auſſi duement conſtaté.

9. Tou,

9. Tous les eccléſiaſtiques du même département, qui ſe trouveront dans le cas des exceptions portées par le précédent article, *ſeront réunis au chef-lieu du département, dans une maiſon commune, dont la municipalité aura l'inſpection & la police* *.

10. L'aſſemblée nationale n'entend pas, par les diſpoſitions précédentes, ſouſtraire aux peines établies par le code pénal, les eccléſiaſtiques non-fermentés qui les auroient encourues, ou pourroient les encourir par la ſuite.

11. Les directoires de diſtrict informeront régulièrement de leurs ſuites & diligences, aux fins du préſent décret, les directoires de département, qui veilleront à ſon entière exécution dans toute l'étendue de leur territoire, & ſeront eux-mêmes tenus d'en informer le conſeil exécutif proviſoire.

12. Les directoires de diſtrict ſeront en outre tenus d'envoyer tous les quinze jours au miniſtre de l'intérieur, par l'intermédiaire des directoires de département, des états nominatifs des eccleſiaſtiques de leur arrondiſſement qui ſeront ſortis du royaume, ou auront été déportés. Le miniſtre de l'intérieur ſera tenu de communiquer de ſuite à l'aſſemblée nationale leſdits états.

* On ne tardera pas à voir quel fut reſultat de cette diſpoſition.

Après un décret auſſi violent que celui qu'on vient de lire, on ne pouvait guéres s'attendre que l'aſſemblée conſervât aucune des cérémonies où la religion et la monarchie marchaient à l'appui l'une de l'autre. La piété & la reconnaiſſance publiques avaient conſacré depuis 150 ans, une proceſſion au 15 Août, en actions de graces de la naiſſance de Louis XIV. naiſſance qui avait écarté du royaume les horreurs de l'anarchie. L'anarchie et l'Athéiſme durent détruire cette proceſſion compoſée de tous les corps qui repréſentaient ci-devant les intérêts du peuple. Sa ſuppreſſion fut décrétée.

Une pyramide en l'honneur de la liberté fut ordonnée pour remplacer la belle ſtatue de Louis XIV. *à la place des victoires*, qui reçut le nom de *place des victoires nationales*.

Bientôt on décréta la fabrication de nouvelles piéces de monnoye, qui devaient porter au lieu de l'effigie du Roi, le buſte de la liberté, repréſenté par une tête de femme avec les cheveux flottans, et la légende ; *liberté, Egalité*. L'ere de la liberté fut ſubſtitué à celui du regne, et ſur le revers on y mit l'empreinte d'une couronne de chêne. Eſpérons qu'avant peu, le petit nombre qui a été frappé de ces monnoyes ſera confiné dans les collections des antiquaires.

Les

Les anarchiſtes permirent aux pédans de l'aſſemblée de maſquer la turpitude nationale ſous le manteau de certains noms impoſans dans le monde philoſophique. Le Septemvir Guadet préſenta la liſte des *étrangers célèbres, amis de la liberté et de l'égalité*, auxquels l'aſſemblée déféra le titre de citoyens Français : ces étrangers furent,

Le général Waſhington, Koſciusko général Polonais, Anacharſis Clootz le Pruſſien, le chanoine de Paw, auteur *des recherches ſur les Egyptiens, les Grecs, & les Américains*, les Italiens Gotani, & Peſtalozzi, Camper le Hollandais, Schyler, Klopſtock, et les Anglais Thomas Payne, Prieſtley, Wilberforce, Clarkſon, David Williams, Hamilton, Maddiſon, & Mackintoſh *.

En appellant ainſi Républicains Français, tous ces illuſtres amis de Briſſot, l'aſſemblée avait ſurtout en vue de corrompre l'opinion étrangère et de diſpoſer par là les eſprits à l'invaſion qu'elle méditait,

* Il eſt à croire que Waſhington n'a jamais eu connaiſſance de l'injure que lui faiſait l'aſſemblée légiſlative, puis qu'on n'a vu ſa proteſtation nulle part ; peut-être auſſi a t'il cru que ſon mépris ſuffiſait pour repouſſer une auſſi vile attaque. C'était Briſſot qui était le diſtributeur de ces lettres de cachet de civiſme. Oh ! combien ils doivent rougir aujourd'hui ceux qui penſent qu'ils ont pu donner lieu par leurs écrits à une ſemblable aggrégation.

méditait, pour la propagation de ſes principes et de ſes voleurs. Briſſot redigea à ce ſujet une adreſſe aux puiſſances étrangères. Elle ne fut point adoptée, on en ſentit peut-être le ridicule. L'expoſition faite par le citoyen Condorcet, parut ſuffire. L'ouvrage de Briſſot était d'ailleurs comme

grégation. Le vieux Klopſtock, l'auteur du poëme *du Meſſie*, a envoyé derniérement ſa tardive renonciation à ce titre ſi peu déſirable: voici ſa lettre à la convention.

*Le Barde Klopſtock à l'Aſſemblée Nationale de France.*

Modérateurs de l'empire Français! je vous les renvoie avec horreur, ces titres dont j'etais ſi fier tant que j'ai pu croire qu'ils m'aſſociaient a une ſociété de Frères, & d'amis de l'humanité. Helas! le preſtige s'eſt evanoui trop tôt, & la plus affligeante réalité eſt venu mettre fin à un ſonge impoſteur. Ah! j'avais cru que ce ſerait des rives éloignées de la Seine que jaillirait la lumiére qui devait faire luire ſur l'Europe entiére le jour doux de la liberté.

Pourquoi m'avez-vous trompé? vos droits de l'homme n'etaient donc qu'un piége ou vous vouliez faire tomber le Français afin de mieux l'aſſaſſiner? apprenez que l'excés de votre barbarie & de vos forfaits vient de placer une barriére éternelle entre vous et les bardes de l'heureuſe Germanie. On leur recite les tragiques aventures qui ſouillent vos ſanglantes annales, & ils fuient epouvantés. Il n'y a rien de commun entre vous & nous, & vous venez de briſer ſans retour les derniers liens qui nous réuniſſaient.

Je plains ceux qui ſe diſent citoyens, et qui repandent à torrents le ſang des citoyens. O crime! quand ils ont verſé le ſang, ils danſent autour de leur victime: ils contemplent d'un

œil

me tout ce qu'il faiſait, bien lâche & bien plat. Son bavardage fut ajourné. Je ne le retrace point.

Il fut décrété de convertir en canons tous les monumens de bronze, & les décorations de nos temples, grilles, ſtatues, candelabres, &c; la ſtatue du connétable de Montmorency qui ornait la cour d'honneur de Chantilly, fut amenée à Paris. La municipalité de Verſailles fut plus ſage. Des fédérés étaient allés pour enlever tous les bronzes de cette magnifique habitation de nos Rois. Elle ſentit que de cette premiere deſtruction à la dilapidation totale du palais il n'y avait qu'un pas, & que la ville de Verſailles tomberait avec le monument royal ſur lequel elle était fondée, elle demanda graces pour le palais, en faveur des étrangers qui viendraient encor jetter quelque argent dans cette ville coupable, lorſque la curioſité les engagerait à venir contempler tant d'illuſtres débris. Les habitans de Verſailles allent être réduits pour prix de leurs crimes, au ſort des arabes du

œil ſec ſa derniére convulſion ; ils approchent de plus prés leurs oreilles pour ſe repaitre de ſon dernier gemiſſement !

Français, je detourne avec effroi mes regards de cette troupe impie qui aſſaſſine elle même en laiſſant paiſiblement aſſaſſiner ſous ſes yeux. Je m'éloigne avec des cris de ce tribunal éxécrable qui égorge non ſeulement la victime, mais qui egorge auſſi la grâce du peuple.

dans

déſert, cachés dans des huttes, au milieu des marbres de Palmyre.

Un vieux monument hiſtorique ſe faiſait encore remarquer avec un vif intérêt dans la principale rue d'Orléans. Le chevalier Français en le contemplant, ſongeait aux paladins; l'antiquaire y liſait la chronique du tems; l'homme du monde, le littérateur ſouriaient aux ſouvenirs qu'il leur retraçait de Chapelain *au violon de gothique mémoire*, et des tableaux érotiques de Voltaire, l'artiſte de ſon côté y étudiait l'art dans ſon enfance; le grouppe de la Pucelle & de Charles VII. ſubit la deſtruction commune; & comment ne l'aurait il pas ſubi, on décréta bien auſſi d'abattre les arcs de triomphe de Louis XIV. ſi connus ſous le nom de porte St. Denis, & porte St. Martin. Ce ne fut pas ſans peine que le vieux factieux Duſſaulx obtint le rapport du décret, au nom des artiſtes du monde entier.

Cependant ce n'était pas aſſez que d'avoir donné au peuple *la douce égalité*, il fallait lui en faire gouter les fruits. En vain on avait pu objecter ci-devant aux hommes du 4 Août qu'ils ne pouvaient diſpoſer des propriétés, & porter avec la rapidité de la foudre, le bouleverſement dans toutes les fortunes, & le trouble dans toutes les familles; les hommes du 10 Août avaient renverſé

tous

tous les obſtacles, ils pouvaient franchir toutes les bornes; ils décretérent ſucceſſivement,

L'émancipation naturelle des enfans à l'age de 21 ans—la ſuppreſſion de toutes les indemnités accordées cy-devant pour compenſation des droits féodaux, et des propriétés de main morte—le partage des biens communaux—celui des terres incultes des ſeigneurs—la ſuppreſſion de l'ordre royal et militaire de St. Louis—la vente des biens des emigrés par petits lots, et à rentes, &c. &c. la clef de la voute était tombée, à chaque minute une pierre de l'edifice ſe détachait.

La plupart de ces décrets furent ſollicités par les repréſentans de la commune, & les ſollicitations de Robeſpierre étaient, comme on ſait, des injonctions : il ſe paſſait peu de jours ſans que la barre de l'aſſemblée ne fut ſouillée de la préſence de ce neveu de Damiens. Il fit décréter que la commune de Paris avait bien mérité *de la patrie*; il diſait au corps légiſlatif qu'il avait *ſauvé l'empire*, le peuple de Paris applaudiſſait, le préſident La croix, du haut de ſon fauteuil, complimentait la canaille, lui donnait les honneurs de la ſéance, & toutes ces congratulations finiſſaient ordinairement par quelques centaines de mille livres que l'on accordait à la municipalité pour des beſoins toujours nouveaux, & toujours renaiſſans; chacun

pillait, perſonne ne rendait de compte ; & ſouvent les ſommes que l'on reçut de la tréſorerie ſervirent à diſpoſer une inſurrection dont la crainte faiſait exiger & accorder le double (on a vu depuis faire deux émeutes & un pillage, pour procurer 7 millions à cette commune inſatiable.)

C'eſt ainſi que Paris détruiſait toutes les loix, ſe jouait de tous les principes de morale & de juſtice, pillait les fortunes particuliéres, envahiſſait la fortune publique, & recevait des adhéſions de tous les brigands du Royaume, qui pratiquaient en petit les concuſſions dont Paris leur donnait l'exemple.

On avait ſouvent comparé la capitale à une fille entretenue, & la comparaiſon était juſte, grace aux ſoins que le gouvernement prenait de lui procurer du pain & des ſpectacles, pour l'empêcher de ſe fâcher. Cette maitreſſe chérie ne reſſemblait plus alors qu'à une vile proſtituée, qui avait ruiné, empoiſonné, & congédié ſon amant ; elle avait commencé par être la dupe de tous les filoux conſtitutionels qui l'avaient depouillée, mais au 10 Août, elle était tombée (qu'on me pardonne le terme) dans un eſſaim de racolleurs & de chenapans, qui s'en partageaient en jurant les impures guenilles.

Enfin

Enfin la faction pour assurer l'empire à l'élite des brigands du Royaume, & éloigner sans retour ceux des députés, qui avaient montré une pudeur Feuillantine, constitua (ce qui ne se constitue point) une convention nationale: elle adopta pour cela une forme incompatible avec le mot même de *convention*. Elle ordonna que le peuple en assemblées primaires ne pourrait nommer que des électeurs, qui éliraient ensuite des représentans. Elle y ajouta une indemnité à ces mêmes électeurs. C'était faire un appel à tous les hommes turbulens, oisifs, pauvres, besogneux, mendians ou fripons; c'était les inviter à aller se faire nommer dans les assemblées, surs d'être défrayés dans les orgies électorales; c'était entasser crime sur crime, Pelion sur Ossa, Osselin sur Petion, Robespierre sur Brissot. C'était éloigner de ces assemblées tous les pères de famille, tous les propriétaires. Effectivement, ils n'y *convinrent point*. Le dixiéme de la nation tout au plus s'assembla, & comme cette portion est au moins celle des brigands chez une nation vieille & corrompue, la France dut s'attendre à voir venir de toutes les provinces un choix de tous ses bourreaux. Ils sont venus, ils en déchirent aujourd'huy toutes les parties, ils ont porté le trouble partout, mais tant de sacriléges vont enfin recevoir leur punition; leur procès ne sera pas long, leur accusation est dans leurs procès verbaux, & leurs témoins sont tous les habitans du globe.

Le

Le No. ſuivant traitera de la poſition militaire de la France, aprés le 10 Août, & des aſſaſſinats du 2 7bre. je monterai ſur l'échaffaud, je deſcendrai dans les carrières avec ces miſérables victimes. Abſorbé par la douleur depuis la mort de mon roi, étonné chaque jour des nouveaux ſuccès de la faction, je m'étais laiſſé affaiſſer, la penſée ſe refuſait à ma plume. Le chant de la victoire s'eſt fait entendre et m'a reveillé. Ils ſeront donc vengés tous nos malheurs!——YORK, COBOURG, D'AUTICHAMP, BEAULIEU, HOHENLOHE, je frémis de joie & d'éſpérance; & CLAIRFAYT! il a repris ſes armes, je retrouve ma plume, & je ne la quitte plus.

---

Pendant qu'on imprimait cet écrit, le Journal de Briſſot du 11 Mars, vient de me tomber ſous le main, j'y lis,

" Les droits de l'homme ne ſont plus; toutes les loix naturelles ſont foulées aux pieds, une nuit a renverſé l'ouvrage de quatre ans, la liberté individuelle, la liberté de la preſſe. Une faction qui veut régner au milieu des ténébres a defendu à des deputés philoſophes d'eclairer leurs concitoyens. La loi ne permet plus à Briſſot de travailler à la redaction de ce Journal, &c."

C'eſt une ſingularité aſſez remarquable de voir l'homme du 10 Mars, le bavard par excellence, condamné le 10 Mars même au plus terrible ſupplice pour lui, celui du ſilence. Pour confondre ce lâche aſſaſſin, je lui conſeille de relire ſon Journal du 14 Août, dans lequel, il dit *qu'il faut laiſſer dormir un peu la loi.* Eh bien! elle dort aujourd'huy pour toi, malheureux! mais elle ne dormira pas toujours!

Gorſas s'eſt ſauvé de l'incendie de ſes preſſes le même jour, un epiſtolet à la main; c'était Gorſas qui avait fait brûler le 11 Août à la tête de ſes ouvriers les preſſes ariſtocrates & feuillantines:

Maitre Gorſas! vous voyez qu'il eſt juſte
Qu'on ſoit puni par ou l'on a péché.

# DERNIER TABLEAU DE PARIS.

*Continuation du Chapitre Précédent ;*

ou,

*Hiſtorique de l'Anarchie, depuis le* 10 *Août, juſqu'au* 2 *7bre,* 1792.

*Opérations Militaires de l'Aſſemblée.*

*Dernier Mouvement, & Fuite de M. de la* FAYETTE.

L'Aſſemblée était dans les plus vives inquiétudes ſur la manière dont l'armée Françaiſe apprendrait la nouvelle de l'inſurrection du 10 Août, & de la déchéance du Roi. Les généraux qui ſe trouvaient à la tête de cette armée, étaient preſque tous des membres de l'aſſemblée conſtituante. Preſque tous faiſaient partie de cette minorité factieuſe de la nobleſſe qui avait trahi ſes ſermens, & dont pluſieurs avaient abandonné leur Roi, pour ſuivre leur Duc d'Orléans. Leurs aides de camp, leurs frères d'armes étaient membres du corps légiſlatif ; ceux-cy corroboraient leur parti

dans Paris : ils les inſtruiſaient de tout ce qui ſe paſſait dans les comités inſurrectionnels : Théodore Lameth, Jaucourt, Girardin, Dumas, Aubert du Bayet, d'Aveyrhoult, & quelques autres étaient les ſuppléans nés des généraux la Fayette, A. Lameth, la Tour-Maubourg, &c.

Ces meſſieurs n'écoutaient, ne voyaient que le grand la Fayette ; c'était, à les entendre, *le fils ainé de la liberté, le fléau de l'ariſtocratie, tout parlait de ſa gloire* ; il n'était point dans le dictionnaire des courtiſans aſſez d'épithétes & d'adjectifs, pour ſignaler l'homme que le feu Duc de Choiſeul avait nommé à la premiére vue, *Gilles premier*.

Les directeurs de la conſpiration du 10 Août, ne pouvaient douter que déjà leurs confrères n'euſſent fait parvenir des avis certains au général la Fayette. Il fallut donc employer les dernières reſſources de la tactique de la déſorganiſation, pour éloigner de nos troupes tous les généraux aſſermentés, les remplacer ſans ſoulévement par des républicains, & changer le plan de défenſe qui exiſtait.

Ce n'était pas un médiocre travail que de chercher à purger l'armée de cet eſprit conſtitutionnel qu'elle avait reçu des chefs. Les ſoldats, ainſi que les volontaires nationaux, trouvaient dans la manière

nière dont la guerre était ſuivie par ces meſſieurs, tout ce qui pouvait flatter leur amour propre, leur lâcheté, leur pareſſe, & leur cupidité. Le titre de la conſtitution qui diſait que la France renonçait à s'aggrandir, leur promettait une ſimple & douce campagne défenſive. Fuyaient ils ? Ils pouvaient accuſer ou tuer leurs officiers. S'ils ne combattaient pas, ils n'en avaient pas moins le plaiſir de s'entendre appeller braves, & de ſe voir careſſer chaque jour à l'ordre. Enfin, le petit nombre de ſoldats que l'état avait alors à entretenir, & les ſoins actifs du pouvoir exécutif, ayant permis d'avoir des magaſins bien approviſionnés, il n'était point rare de voir des ſoldats de la patrie vendre juſqu'à ſix fois de ſuite, les armes & les équipemens qu'on leur donnait, & qu'on renouvellait à leur première pétition.

Il fallait leur faire prendre le change ſur la journée du 10 Août, & les diſpoſer à réſiſter aux étrangers qui menaçaient la frontière. On employa à cet effet le moyen d'uſage. Des commiſſaires de l'aſſemblée allèrent s'aſſurer du ſerment nouveau des troupes. Ils ne demandèrent point d'abord qu'on le prêtât *à la republique*. La faction l'avait bien dans le cœur, cette république, mais elle n'oſait pas encore ſeulement en articuler le nom : on ne demanda qu'un ſerment pur & ſimple, *à l'égalité*. Le ſoldat qui n'y comprenait rien, conſentit à le

faire. On avait eu ſoin de répandre dans toutes les chambrées que les armées & gardes nationales de tout le royaume l'avaient déjà prêté, de ſorte que chaque corps convoqué ſéparément, donna ſon adhéſion au nouvel ordre de choſes, & cela par ſuite de *cette peur des inconnus*, qui a fait toute la révolution.

*Cette peur des inconnus* a eu de ſi terribles reſultats depuis 4 ans, que je ne peux m'empêcher d'en reparler encore.

Lors de la révolte du 14 Juillet, on fit renvoyer au Roi ſes troupes fidèles, par l'exagération avec laquelle on lui peignit le nombre & la force des révoltés. On lui fit craindre que 30000 ſoldats ne fuſſent accablés ſous le nombre de 300000 inſurgens, & dans la réalité, il n'y en avait pas plus de 5 à 6 milliers qu'un régiment Suiſſe eut diſperſés. Le reſte était des bourgeois, ou même des prêtres & des gentilshommes qui encombraient les rues par curioſité. Ce fut une ſemblable *terreur panique* qui fit paralyſer les gardes du corps & les Suiſſes au 5 8bre. qui fit prêter le premier ſerment du 4 Février; ce fut *la peur des inconnus* qui cauſa pareillement le retour de Varennes. M. de Goguelat y promettait au Roi de le dégager de vive force avec ſes 50 huſſards, & de le conduire à M. de Bouillé; on dit à ſa Majeſté qu'il ſerait impoſ-

ſible

ſible d'y réuſſir, à cauſe de la multitude qui s'amaſſait; on héſita quelques heures, & l'on perdit le tems le plus précieux, car il n'y avait d'abord qu'une poignée d'hommes mal armés, plus mal commandés encore dans le ſein des ténèbres, & 10 cavaliers les auraient fait diſparaitre : lorſque le général Bouillé marcha ſur Varennes, il fut arrêté dans ſa courſe par un rapport qui lui peignit l'eſcorte du Roi, comme de 40000 hommes, tandis qu'il avait au plus à ſa ſuite 1500 payſans, qu'un eſcadron de *Royal Allemand* aurait diſſipés : tous les décrets que l'on ſavait bien que le Roi n'aurait jamais conſenti à ſanctionner, lui avaient été arrachés par la crainte de voir ſa femme & ſes enfans ſacrifiés, les châteaux brûlés, & les nobles maſſacrés. Paris lui-même accoutumé à répandre *la terreur* dans les départemens par ſa force centrale, & les différens genres de puiſſance & d'influence qu'il renfermait, fut ſubjugué à ſon tour par *la peur des inconnus* lors de l'arrivée des Marſeillois & des fédérés. *Cette terreur* qu'il répandait dans chaque département, il la reçut de tous à la fois. Les frères de Breſt, les amis de Marſeilles, les frères & amis de Bordeaux anéantirent de frayeur la garde nationale Pariſienne. C'eſt ainſi que chaque ſoldat craignant ſon régiment, chaque régiment craignant toute l'armée, chaque armée craignant toute la force publique, l'aſſemblée nationale vit approuver ſon 10 Août ſans murmure, lorſqu'à peine un vingtième

tième des ſoldats Français y était ſeulement indifférent.

Ce nouveau ſerment fut prêté, comme tous ceux de la révolution, *librement*, diſait-on, mais dans le fait, *en tremblant*.

Cet art de diriger & de prévenir *la terreur panique*, eſt le grand reſſort des gouvernemens, & le grand art des gouvernans. *Donnez la*, & *ne la recevez jamais*, devrait être l'axiome de tous les miniſtres ; & il l'a bien connu, celui la qui voyant au mois d'8bre. 1793 quelques centaines de brigands à Londres, s'appuyer ſur quelques douzaines de collègues, répandus dans les diverſes villes des comtés, pour propager ſourdement un vœu ſéditieux que le ſilence de la terreur aurait pu faire prendre enſuite pour le vœu du peuple, a ſenti qu'il ne fallait que ſe préſenter d'une manière ferme & décidée pour faire rentrer dans la pouſſière ces orgueilleux inſectes. Des aſſociations de propriétaires ont été formées avec la rapidité de l'éclair, & leur effet a été auſſi prompt que celui de la foudre ; la nation, à l'avis du péril, a été ralliée à l'inſtant, ſous les drapeaux de la royauté & de la propriété ; les factieux écraſés ſous le poids de la honte, & de *la terreur panique*, n'ont trouvé de refuge qu'en ſe cachant ; ils ont dit pour s'excuſer, en accuſant le miniſtre, qu'ils n'avaient point

point existé, & par cet aveu même, ils ont prouvé qu'ils existaient. Ainsi M. Pitt, ayant placé *la terreur* entre les mains des corps intéressés à conserver, a sauvé son pays d'une conspiration réelle en conspirant lui-même contre les conspirateurs, tandis qu'en France, M. Necker a tout perdu en caressant de semblables terreurs, & s'en servant même comme d'un moyen d'influence auprès d'un monarque faible.

L'assemblée nationale usant de cette *terreur*, pour fonder sa tyrannie, & détruire les propriétés, s'assura des sermens des quatre armées qu'elle avait alors sur pied. La France ne comptait pas dans ce tems là tous les souverains de l'Europe, pour ennemis. Son Roi l'avait empêché autant quil avait pu, de se précipiter dans l'abyme d'une guerre universelle, où il sentait qu'ils devaient tous périr ensemble. Le tems n'était pas venu encore où il nous faudrait chercher 500 mille hommes pour nous défendre : 150 mille soldats composaient alors toute notre force active. Cette force était repartie en trois armées, divisées en différens points.

L'armée de Flandres ou du Nord, aux ordres de la Fayette, venait de tenter sous ce général & le vieux Luckner une invasion en Brabant, qui n'avait abouti qu'à faire brûler les fauxbourgs de Courtray, & tuer le général Gouvion ; elle était dans

le

le plus mauvais état. Ce désordre avait été occasionné par le départ précipité des deux commandants, qui avaient eu ordre de se porter à la hâte sur les endroits menacés par le Duc de Brunswick. Le commandement de la frontière de Flandres était resté par là au général constituant Arthur Dillon, ayant sous ses ordres Dumourier & Bournonville. Repartis à Maubeuge, à Pont sur Sambre, & au camp de Maulde, à peine ces trois généraux réuniſſaient-ils entre eux 20 mille hommes effectifs, qui ne pouvaient empêcher Clairfayt de venir insulter le territoire François jusqu'à Bavay. La Fayette était allé à Sédan se mettre à la tête de la portion de son armée, que l'on appellait l'armée des Ardennes. Arthur Dillon en apprenant le récit des événemens du 10 Août, pensa qu'il pourrait, aidé de la Fayette, lutter contre le torrent qui venait de se former. Il devait au Roi sa promotion recente au grade de lieutenant général; il aspirait au gouvernement de la Martinique; sa famille avait toujours été comblée des graces de la cour; il regarda comme son devoir de donner au Roi & à la constitution une dernière marque de fidélité. Il publia dans son camp, dès le 13 Août, l'ordre que voici :

" De grands & finiſtres événemens ont eu lieu dans la ville de
" Paris. Le général Arthur Dillon, commandant en chef sur la
" frontière du nord, ne peut les communiquer à l'armée, avant
" d'en avoir été instruit d'une manière officielle ou certaine;
" mais on assure que la constitution a été violée; quels que soient

" les

" les parjures, ils ſont les ennemis de la liberté Françaiſe. Le
" général ſaiſit cette occaſion périlleuſe de renouveller ſon ſer-
" ment de verſer juſqu'à la dernière goutte de ſon ſang pour le
" maintien de l'intégrité de la conſtitution du royaume, décrétée
" par l'aſſemblée nationale conſtituante aux années 1789, 1790,
" & 1791, & d'être en tout fidèle à la nation, à la loi, & au
" Roi.

" A. DILLON."

Après avoir rendu cette proclamation, Dillon voulut la faire adopter par toute ſon armée. Dumourier qui commandait alors au camp de Maulde, avait trop d'eſprit pour ne pas s'appercevoir qu'en y adhérant, il ſe mettait en quelque ſorte ſous la tutelle & la protection de la Fayette, grand arc-boutant de cette oppoſition; il ſentait auſſi que n'ayant ni tréſor, ni munitions, ni approviſionnemens, les généraux coaliſés n'auraient pas pour quinze jours de puiſſance; il ne voulut donc point entreprendre une beſogne impratiquable, & dans la quelle encore il n'eut été qu'en troiſième ligne; il ſe moqua de ſon général Dillon, & paſſa au véritable ordre du jour, qui était le ſerment de l'égalité.

Il ſe trouva que la frontière où il commandait, étant la plus rapprochée de Paris, ſon ſerment arriva le premier de tous; on ne pouvait trop recompenſer un pareil exemple; on s'empreſſa de lui confier le commandement de l'armée de la Fayette, & bientôt, celui de toutes les forces de la république.

Les trois commiſſaires de l'aſſemblée, Bellegarde, Delmas, & Dubois Deſbays arrivèrent à l'armée de Flandres. Le malheureux Dillon, à qui la tête avait tourné, depuis le maſſacre du général de ſon nom, effrayé de l'arrivée de ces commiſſaires, s'amenda, ſe confondit en excuſes, prétexta cauſe d'ignorance, fut pardonné, mais réduit à ſervir ſous les ordres de ce Dumourier qu'il commandait naguères. Ces humiliations, de ſerviles & baſſes flatteries aux Jacobins, à la municipalité, aux aſſaſſins du 2 7bre. ne l'ont pas préſervé depuis de l'inaction, ni même des dénonciations; il s'en conſole, dit-on, en buvant; cependant, à l'entendre, c'eſt lui qui a ſauvé la république, en occupant en Champagne le poſte des Iſlettes, que M. le Duc de Brunſwick ne voulut jamais prendre *.

L'arrivée des commiſſaires & leur réception au camp de Maulde par le général Dumourier, ſont devenues, par les circonſtances poſtérieures, un

* Je ne parlerai plus de ce Dillon; c'eſt avec bien de la répugnance que je me ſuis vu forcé par la ſévérité de mon caractère d'hiſtorien, à le mettre ſur la ſcène; mais que la ſenſibilité de ſa nombreuſe famille n'en ſoit point allarmée; le ſang qu'elle a verſé pour la France, depuis cinquante ans, les fidèles ſerviteurs qu'elle a donnés au Roi dans l'Egliſe, dans l'armée & dans les lettres, juſtifieront toujours la faveur dont elle a joui. Arthur Dillon avait auſſi lui débuté d'une manière heureuſe. Des paſſions vives l'égarèrent, il crut en la Fayette, il voulut raiſonner ſur l'honneur, il perdit la tête.

morceau

morceau d'hiſtoire très piquant. On verra avec plaiſir comment ce général traitait alors les commiſſaires nationaux. Voici ce qu'on lit dans des lettres patriotiques du camp de Maulde, du 20 Août.

Ce camp, célèbre par ſon patriotiſme, a fait aux commiſſaires de l'aſſemblée nationale l'accueil *le plus honorable et le plus touchant :* ſoldats, généraux, officiers, tous ſe ſont diſputé l'avantage de donner des témoignages plus vifs de confiance de reſpect & d'attachement pour les repréſentans du peuple.—*Cinquante dragons*, commandés par un capitaine, un lieutenant & un ſous lieutenant, *ont été au devant* des commiſſaires juſqu'à Saint-Amand ; cette eſcorte a été remplacée, à l'entrée du camp, par une garde d'honneur de deux bataillons avec leurs drapeaux. Les généraux qui étoient venus recevoir les commiſſaires, *les ont embraſſés bien cordialement*, & conduits au quartier-général, au bruit du canon du grand parc & des redoutes.

Après dîner, les commiſſaires ont voulu rendre au camp une viſite d'amitié. On bat la générale ; en cinq minutes, douze mille hommes ſont ſous les armes, ſur deux lignes, devant leurs faiſceaux. Au ſein de cette armée de frères, au milieu des plus bruyantes acclamations, *s'avancent les trois commiſſaires, charmés, attendris de ce ſpectacle.* Arrivés au premier bataillon de Paris, ils entendent une muſique guerrière, adouciſſant ſes mâles accens, faire retentir l'air chéri, l'air de famille : *ou peut-on être mieux, &c.? Ils embraſſent les chefs*, la troupe préſente les armes aux repréſentans de la majeſté nationale, & le drapeau les ſalue. Vive la nation, s'écrie-t-on auſſi-tôt, vive l'aſſemblée nationale, vive la liberté & l'égalité ! il n'y a qu'un cri, comme il n'y a qu'un eſprit & qu'un cœur.

*La cavalerie ne témoigne ni moins d'allégreſſe, ni moins de confiance*; à chaque bataillon, à chaque eſcadron, même accueil, mêmes hommages, mêmes acclamations. A peine un corps avoit-il paſſé cette revue de famille, qu'il poſoit ſes armes aux faiſceaux, ſe précipitoit à la ſuite des commiſſaires, & les eſcortoit de ſes bénédictions & de ſes applaudiſſemens. Ils étoient parvenus au dernier bataillon, l'armée entière les ſuivoit & les accompagna au grand parc, où la muſique réunie de tous les corps exécuta *un raviſſant ça ira*, dont tous les cœurs battoient la meſure. On retourne enſuite au quartier-général avec cet immenſe cortège, qu'à l'enſemble de ſes mouvemens, de ſes tranſports, de ſes cris, on eût pris pour une ſeule maſſe homogène. Tous les officiers viennent rendre aux commiſſaires une viſite de corps.

Soudain un courrier arrive, & demande à traverſer la multitude, dont les flots ſe preſſoient autour du quartier-général. On lui ouvre un chemin; il s'approche; il demande M. Dumourier; il lui preſente un paquet. Le général l'ouvre.....La joie éclate.... Le traître la Fayette eſt deſtitué, Dumourier le remplace; il eſt nommé commandant-général de l'armée du nord. A cette nouvelle, le camp, qu'on eut pu croire épuiſé d'allégreſſe, ſe livre à des tranſports qui ne le cédent en rien aux premiers; *ils accompagnent les commiſſaires juſqu'à leur voiture, & cinquante chevaux les eſcortent juſqu'à Valenciennes.*

Le lendemain, 19, le général Dumourier s'eſt rendu à Valenciennes, pour conférer avec les commiſſaires ſur les moyens de réduire le rebelle la Fayette. Le camp reſte ſous les ordres de ſon fondateur, M. Bournonville, qui s'y eſt long-temps trouvé, avec quatre bataillons & deux eſcadrons, en préſence de vingt-cinq mille ennemis, que par ſon courage & ſon infatigable activité il a un peu guéris du goût de le harceler. C'eſt le jeune père de cette nombreuſe famille, dont il eſt reſpecté quoique doux, & aimé quoique ſévère, parce qu'il ſait ſoutenir ſa douceur par ſa ſévérité, & tempérer ſa ſévérité par ſa douceur.

Après

Après une fête auſſi brillante & auſſi cordiale, qui aurait pu croire que ſix mois après, au même lieu, quatre nouveaux commiſſaires nationaux & & le fondateur du camp lui même, y euſſent été arrêtés par Dumourier, & que ces mêmes 50 cavaliers qui allaient prendre les uns aux boues de St. Amand, pour les conduire en triomphe, auraient triſtement eſcorté les autres aux priſons de Mons: Fortune! voila de tes jeux.

Les expreſſions de Dumourier à cette époque; ſont bonnes à recueillir. Il écrivait à ſon ami Genſonné le 14 Août.

" Dillon vient *de ſe perdre* lui-même *par une* " *déclaration de royaliſme qu'il a ſignifié à l'ordre dans* " *ſon camp* de Pont ſur Sambre, & qu'il m'a or- " donné de publier dans le mien. *Je lui ai for-* " *mellement déſobéi*, & j'ai fait remettre ces piéces " aux commiſſaires de l'aſſemblée qui viennent " d'arriver à l'armée. Je les attends demain au " camp.

" J'eſpère enfin pouvoir rendre de grands ſer- " vices à la cauſe de la ſouveraineté & de la liberté " du peuple Français. J'y travaillerai de toutes " mes forces, ainſi *qu'à reſtaurer la liberté Bel-* " *gique.*"

Le

Le grand mérite de Dumourier était alors de déſobéir & d'annoncer l'invaſion du Brabant. Licence & pillage, voila quels étaient ſes titres, à la confiance nationale. Il avait déjà donné l'exemple de l'inſubordination, en refuſant, avant le 10 Août, de correſpondre avec le miniſtre de la guerre, & ſes généraux. Il avait pris la réſolution de s'adreſſer directement au préſident de l'aſſemblée. Il flattait par là l'orgueil d'un corps, qu'il voyait envahir ſans obſtacle toute la puiſſance. Ce parti n'était pas le plus honorable, ni même le plus conſtitutionnel, mais il était le plus sûr, autant du qu'il peut y avoir quelque choſe de sûr, dans une république anarchique.

Maintenant, il faut paſſer au camp du général la Fayette; il faut parler des demi-regrets, des demi-fureurs, des demi meſures de ces avortons de révolution qui compoſaient ſa cour conſtitutionelle.

L'aſſemblée nationale avait doublé pour l'armée du nord, le nombre de ſes commiſſaires. Elle y en avait envoyé ſix, tandis qu'elle s'était contentée de trois pour celles de Lorraine & d'Alſace. Elle avait prévu que les dernières convulſions de la conſtitution ſeraient plus violentes au quartier général de la Fayette, qu'à celui du vieux imbécille Luckner à qui tout, hors le vin & l'argent, était aſſez indifférent

indifférent, & à celui de M. de Biron qui depuis quatre ans était dans le ſecret. Elle multiplia les puiſſances, en raiſon des réſiſtances, & elle dépêcha encore trois de *ſes forts* à l'armée des Ardennes, pour y expédier le faible la Fayette. Kerſaint, Antonelle, & Peraldi furent ſes émiſſaires.

La Fayette ſe trouva preſſé entre mille écueils, & dans cette poſition affreuſe, ſa conſcience ne pouvait pas même le raſſurer. Son parti à l'aſſemblée était vaincu ; c'était ſon accuſation rejettée le 8 Août, qui avait mur il'exploſiondu 10 : c'était le ſang verſé au champ de Mars, c'était ſa longue dictature dans les rues de Paris, c'était ſa parenté avec M. de Bouillé, c'était ſa démarche du mois de Juillet, qui faiſaient ſes crimes aux yeux du peuple ; ou pour mieux dire, c'étaient là les moyens apparens dont ſe ſervait la providence, pour venger le ſang de Favras, la longue captivité du Roi, & trois ans d'ambition & de révolte.

Quel parti prendra t' il dans cette circonſtance ? Rien ne peut le juſtifier devant quelque tribunal que ce ſoit. S'il eſt à la barre du Parlement, il eſt criminel de leze-majeſté. Devant le tribunal revolutionnaire, il a verſé le ſang du peuple. A une chambre des pairs, il eut été condamné pour avoir propagé le dogme de l'inſurrection, & les pretendus droits de l'homme ; à la haute cour nationale même on l'eut

l'eut accuſé d'avoir déplacé *ſon armée* ſans ſujet, de l'avoir fatiguée, ſans autre motif, que celui de conſerver ſous ſa main, une troupe qui lui fut dévouée. On lui aurait prouvé que cette armée nationale ſe trouvait cantonnée au ſein de l'été, que les frontières étaient ouvertes à l'ennemi, & qu'il était un traitre. Le bandeau eſt tombé, l'illuſion a ceſſé. Son peuple de banquiers & de bourgeois n'eſt plus là, c'eſt un nouveau peuple, un peuple terrible de ſans culottes, affamé de ſa tête, & altéré de ſon ſang. Il aſſemble en déſordre & en tumulte le 13 Août ſon petit conſeil, & les corps adminiſtratifs du département des Ardennes. On y prend avec précipitation des reſolutions qui ne portent aucun caractère de grandeur. Tout y portait au contraire l'empreinte de cet eſprit de vertige qui eſt auſſi l'avant-coureur de la chûte des intrigans. Dès le même jour, un officier du nom de le Veneur, ecrit aux bataillons de ligne & nationaux, la lettre ſuivante, pour les prémunir par une première ſéduction contre les ſéductions des commiſſaires qu'on attend.

" Soldats citoyens, il n'eſt plus rien à vous diſ-
" muler ; la conſtitution que vous avez juré de
" maintenir, n'eſt plus ; les Marſeillais & une
" troupe de factieux ont aſſiégé le château des
" Thuilleries ; la garde nationale & les gardes
" Suiſſes ont fait une vigoureuſe réſiſtance ; mais
" manquant de munitions, ils ont été obligés
" de

" de ſe rendre. *M. Daffry, ſes aides de camp,*
" *& toute ſa famille ont été maſſacrés.* Le Roi,
" la Reine, & toute la famille royale ſe ſont
" ſauvés à l'aſſemblée nationale : les factieux s'y
" ſont portés, tenant d'une main le fer, & de l'au-
" tre la flamme, & l'ont forcée de décréter la ſuſ-
" penſion du Roi, ce qu'elle a fait pour lui ſauver
" la vie. Citoyens, vous n'avez plus de repréſen-
" tans ; l'aſſemblée nationale eſt eſclave. Vos ar-
" mées ſont ſans chef, Petion régne ; le farouche
" Danton & ſes ſatellites ſont maitres.....Ainſi,
" ſoldats, choiſiſſez ſi vous voulez rétablir ſur le
" thrône l'héritier de la couronne, *ou ſi vous voulez*
" *Petion pour Roi.*"

Cette lettre produiſit l'effet qu'on déſirait. Les troupes donnèrent quelques eſpérances. Cependant, il n'était pas difficile de voir que le général qui l'avait dictée n'était qu'un intrigant *déſappointé* qui faiſait propoſer à ſes ſoldats de choiſir entre Pétion, ou lui-même, ſous le nom du Roi de la conſtitution.

A cette lettre proviſoire, la Fayette en joignit une à la municipalité de Sédan, pour lui donner ordre d'arrêter les commiſſaires qui allaient arriver. Il prenait tout ſous ſa reſponſabilité de général de la conſtitution. Cette lettre ainſi que les arrêtés & les procès verbaux du département & de la com-

mune furent envoyés & répandus avec profusion dans les départemens voisins. Ils ne convertirent & n'ébranlèrent presque personne. On ne pouvait croire à la bonne foi d'un homme, qui après 3 ans de *violences exercées par lui* sur le Roi, se plaignait de *violences exercées par autrui*, le 10 Août.

*Copie d'une Lettre de M. la Fayette, écrite le 13 Août, 1792, du Quartier-général, à la Municipalité de Sedan.*

Il doit arriver des commissaires de l'assemblée nationale, pour prêcher à l'armée une doctrine inconstitutionnelle. Il est démontré à tout homme de bonne foi, qu'au 10 Août, epoque de la suspension du Roi, l'assemblée nationale a eté violentée, & que les membres qui ont accepté une telle mission, ne peuvent être que des chefs ou des instrumens de la faction qui a ainsi asservi l'assemblée nationale & le Roi.

Je requiers aux termes de la loi, relative à l'état de guerre, & sur ma responsabilité unique & personnelle, la municipalité de Sedan, de retenir les individus, se disant commissaires de l'assemblée nationale, & de les mettre en lieu de sûreté, sous la garde d'un officier supérieur, qui, également sous ma responsabilité unique & personelle, exécutera cet ordre, auquel il ne peut se refuser, sans être immédiatement traduit à un conseil de guerre.

Je dois aussi requérir les autorités constituées des départemens, en vertu des mêmes loix, d'approuver ces mesures, & je ferai la même demande au tribunal du district de Sedan, & aux différens departements où sont situées les troupes qui me sont confiées.

Cette

Cette piéce déposée à la municipalité, doit servir de titre pour montrer que, ni la commune de Sedan, ni le garde nationale que la loi met sous mes ordres, ni les troupes de l'armée, tant volontaires que les troupes de ligne, & particulièrement M. Sicard, colonel au 43e. regiment, que je destine à cette mission, ni les corps administratifs & judiciaires qui pourroient concourir à l'arrestation des commissaires, ne sont sujets à aucune responsabilité, & que c'est moi qui, fidèle à mes sermens, aux principes de la déclaration des droits, à la constitution que la volonté souveraine de la nation a décrétée, que c'est moi seul qui réquiers, comme j'en ai le droit, toutes les mesures qui peuvent constater la résistance à l'oppression, le premier devoir des ames libres.

Signé,

LA FAYETTE.

Les commissaires arrivèrent à Sédan avec leur Secrétaire Clairval, le lendemain 14 Août. Le procès verbal de la commune de Sédan ayant tous les caractères d'autenticité, me dispense de donner sur leur arrestation d'autres détails que ceux qui y sont consignés. J'y ajouterai seulement que le *brave républicain Kersaint* tremblant pour sa vie, pleurait comme un enfant, & qu'il se jetta même quelque fois à genoux pour demander grace au peuple.

## *Extrait du Procès-verbal du Conſeil Général de la Commune de Sedan.*

Cejourd'hui 14 Août, 1792, ont été amenés en la maiſon commune 4 particuliers venant de Mézieres, munis de paſſeports. Ces étrangers, interrogés ſur leurs qualités & l'objet de leur voyage, ſe ſont dit députés de l'aſſemblée nationale, & chargés d'une miſſion dont ils ont donné communication. Examen fait des paſſeports, leur forme ne porte pas les caractéres voulus par la loi du 21 Mars dernier ; d'ailleurs, portant ces mots en un renvoi non approuvé : *& d'obéir aux ordres qu'il donnera* ; les quelques mots & leur date à une epoque trop fatale aux vrais amis de la conſtitution, ſont la preuve que ces pieces ne méritent aucune confiance. Examinant enſuite la commiſſion, en la ſuppoſant émanée de l'aſſemblée nationale, il réſulte qu'on ne peut la regarder ni comme acte légal ni comme acte libre. 1. Elle n'eſt pas revêtue des formes voulues par l'acte conſtitutionel, c'eſt-à-dire, de la ſanction du Roi. D'ailleurs, les pouvoirs conférés à ces prétendus commiſſaires ſont une entrepriſe ſur le pouvoir exécutif. 2. Cet acte ne peut être libre, puiſqu'il n'eſt malheureuſement que trop notoire par ſa date & les violences & atrocités commiſes à cette époque, que le corps légiſlatif n'a pu jouir de ſa liberté ; vérité confirmée en quelque ſorte par les réponſes des ſoi-diſant commiſſaires. Le premier, qui s'eſt dit être M. Kerſaint, ſans convenir préciſément que l'aſſemblée nationale n'étoit pas libre, a dit au moins que le peuple étoit en inſurrection. Le deuxième, qui s'eſt annoncé porter le nom de Peraldy, a tenu à peu près le même langage. Enfin, le troiſième, qui a dit s'appeller Antonelle, a fait plus affirmativement les mêmes aveux.

Le conſeil général délibérant ſur la validité des paſſeports préſentés, oui le procureur de la commune, conſidérant les circonſtances où ſe trouve la patrie, arrête que les ſieurs Kerſaint, Peraldy,

raldy, Antonelle, & Klairwal, ſeront proviſoirement mis en état d'arreſtation. Délibérant enſuite ſur la nature des pouvoirs dont les ſoi-diſant commiſſaires ſont porteurs ; conſidérant qu'au moment ou ils auroient été conférés, l'aſſemblée nationale, obſédée par la horde des factieux qui rempliſſoient la capitale de ſang & de carnage, n'a pu agir avec liberté, & que ce n'eſt que pour éviter de plus grands crimes qu'elle a pu conſentir au décret de la ſuſpenſion du Roi, décret qui viole de la manière la plus outrageante la conſtitution ; décret, ou plutôt acte monſtrueux, qu'elle doit ſe faire un devoir de révoquer auſſi-tôt que ſes oppreſſeurs l'auront rendue à elle-même ; conſidérant que tous les actes émanés ou qui en émaneroient tant qu'elle ſe trouvera ſous le glaive des aſſaſſins, ſont frappés de la même nullité. Conſidérant que ſi les ſoi-diſant commiſſaires étoient députés, ainſi qu'ils s'en qualifient, ils n'auroient point accepté une miſſion deſtructive de la conſtitution, qui tend à tromper le peuple, à ſoulever l'armée, & à lui retirer les braves généraux qui la commandent ; qu'on ne peut donc les regarder que comme des émiſſaires de la faction qui a uſurpé les pouvoirs expreſſément délégués par la ſouveraineté nationale. Conſidérant que le Roi, ſon auguſte famille, ainſi que tous les députés fidèles à leurs devoirs ſont encore au pouvoir des factieux....arrête que les ſoi-diſans, &c. demeureront en cette ville ſous bonne & sûre garde, y reſteront en ôtage juſqu'à ce qu'il ſoit notoire que l'aſſemblée nationale & le Roi ſoient libres, & n'aient plus rien à craindre de leurs oppreſſeurs.

Etoient préſens & ont ſigné, M M. Deſrouſſeaux, maire ; Legardeur jeune ; Raulin-Huſſon ; Saint-Pierre ; la Motte-Germain ; Fournier : Joſeph & Edouard Bechet ; Noel Laurent ; Petifils Verrier ; Gigou-St-Simon, officiers municipaux. Lenoir-Peyre, procureur de la commune ; Caillon, ſubſtitut ; Waroquier & Groſſelin peres ; Legardeur l'aîné ; Foſſoy ; le Chanleur ; Meſmer ; Hennecy ; Edet jeune ; Chayaux-Caillon ; Gibou-Vernon ; Edet, menuiſier ; Ternaux ; Jacquet Delatre ; Ludet & Dalché pères ; A. C. Rouſſeau & Herman Servais, notables.

Bientôt

Bientôt on apprend que l'armée eſt mécontente de l'arreſtation des commiſſaires. Le club patriotique de Sédan s'agite au tour du lieu de leur détention. On répand le bruit que Dumourier eſt à Valenciennes, concertant avec les autres commiſſaires les meſures néceſſaires pour venir délivrer ceux-cy. Une terreur panique s'empare de la petite armée campée à Vaux. En vain Aléxandre Lameth s'empreſſe, & court de bataillon en bataillon, en vain il répéte les mots de *factieux* & de *parjures*, en vain il parle des ſacrifices qu'il a faits pour la conſtitution, & de l'arrivée prochaine des Autrichiens, le volontaire national ainſi que le ſoldat de ligne rit de ſon embarras; ici, il lui chante *ça ira*; plus loin il lui reproche & ce qu'il a couté à la liſte civile & ſes turpitudes précédentes. Le régiment de la couronne, un des 3 que la Reine avait fait donner à ſa famille, refuſe le ſerment qu'il exige; la Fayette interdit, déconcerté, réduit au petit nombre d'officiers qui ont lié leur fortune à ſes forfaits, profite des tenébres, & ſe ſauve par les bois de Bouillon, dans la ſoirée du 19 Août, laiſſant ainſi expoſés à la fureur de l'aſſemblée nationale les corps adminiſtratifs de Sédan qui ont improuvé ſous ſon influence, & déclaré illégales toutes les opérations de l'aſſemblée; il fuit pour prévenir la décret d'accuſation qu'on allait rendre contre eux tous ſolidairement, et par cette fuite, les patriotes eux mêmes l'accablent des épithètes

thètes multipliées de lâche & de traitre; & telle eſt l'indignation qu'il excite contre lui ſeul, que l'on oublie la réſiſtance de la municipalité & du département de Sédan, & qu'on leur pardonne aux premières marques de répentir *.

A peine

* Voici la lettre que le général la Fayette écrivait à la municipalité de Sédan. On y voit encore ſon froid orgueil. Il y dénonce les deſpotes, parce qu'il ne l'eſt plus. Il dénonce les ennemis prétendus de la liberté, par leſquels il entend ſans doute les émigrés ; & pour quoi ces infortunés avaient-ils émigré? N'était-ce pas auſſi pour ſoutraire *leur liberté* aux *proſcriptions* de l'homme du 18 Février, & cet homme n'était il pas la Fayette ?

*Copie d'une Lettre de M. la Fayette, datée de Bouillon, le 19 Août, 1792. Addreſſée à MM. les Officiers Municipaux à Sedan.*

MESSIEURS,

Si la derniere goutte de mon ſang pouvoit ſervir la commune de Sedan, elle a droit à ce ſacrifice, & il me coûteroit moins que celui que je fais ; mais au moment où je prévois, par des raiſons qui ne vous echapperont pas, que ma préſence auprès de vous ne ſerviroit, ſous peu de jours, qu'à vous compromettre, je dois éviter à la ville de Sedan des malheurs dont je ſerois cauſe, & je penſe que le meilleur moyen de la ſervir, eſt d'éloigner d'elle une tête que *tous les ennemis de la liberté ont proſcrite*, qui ne ſe courbera jamais ſous aucun deſpotiſme, & qui, pénétrée de douleur de ne pouvoir plus en ce moment être utile à ſa patrie, ne ſe conſole que par les vœux qu'il fait pour que la cauſe ſacrée de la liberté & de l'égalité, dont le ſaint nom profané (s'il pouvoit l'être) par les crimes d'une faction, ne ſoit pas du moins pour long-tems aſ-

ſervie,

A peine avaient-ils fait quelques pas qu'ils furent arrêtés à l'entrée de la nuit, le 19 Août, un peu au deſſus de Rochefort, par un piquet détaché de 5 à 6 volontaires Limbourgeois, aux ordres de M. le Comte d'Harnoncourt. Le piquet voyant venir un gros de cavalerie, le coucha en joue, l'arrêta, & ordonna que l'un de ceux qui le compoſaient, s'avançat pour être conduit à M. d'Harnoncourt. Celui qui mit pied à terre, fut M. Bureau de Puſy, officier du génie, le même qui à l'aſſemblée conſtituante, reçut du Roi le ſerment du 4 Février: M. d'Harnoncourt lui appercevant au chapeau la cocarde nationale, ordonna que deux officiers & 50 hommes allâſſent au plus vîte ſe ſaiſir de cette cavalerie, qui conſiſtait en 40 hommes, dont 24 officiers, le reſte, domeſtiques. Ils ſe laiſsèrent prendre & déſarmer. Interrogés ſur leurs projets, la Fayette répondit que leur deſſein était de paſſer ſur les derrières de l'armée Autrichienne, dans la bonne foi qu'ils n'y rencontreraient perſonne, de gagner ainſi Maeſtricht, la Hollande, l'Angleterre, & l'Amérique. M. d'Harnoncourt leur fit quitter la cocarde nationale ; ceux qui avaient, été membres du corps conſtituant, furent envoyés à Lux-

ſervie, & par le ſerment qu'il renouvelle dans les mains d'une commune vraiment patriote, d'être fidèle aux principes qui ont animé ſa vie entiere.

Signé,

LA FAYETTE.

embourg, d'où ils furent enſuite transférés à Wezel, & depuis à Magdebourg, où ils ſont encore. Ceux qui n'étaient que ſimples officiers, furent conduits momentanément à la citadelle d'Anvers, ou même remis en liberté ſur le champ.

Auſſitôt leur arreſtation, ces meſſieurs jugèrent à propos de faire une eſpèce de proteſtation pour leur honneur, contre le deſpotiſme de la puiſſance qui les arrêtait. Il faut les entendre parler ; elle eſt curieuſe cette proteſtation.

" *Les ſouſſignés, citoyens Français* (dénomination " des nouveaux républicains) *arrachés par un con-* " *cours impérieux de circonſtances extraordinaires, au* " *bonheur de ſervir, comme ils n'ont ceſſé de le faire,* " *la liberté de leur pays* (ce n'était point la liberté, " c'était leur orgueil, c'était le projet régicide de " la faction qui avait déclaré la guerre à l'Autriche " que les conſtitutionnels ſervaient) *n'ayant pu s'op-* " *poſer plus long tems aux violations de la conſtitution* " (ils avaient violé, en faiſant cette conſtitution, " celle ſous laquelle ils étaient nés) *que la volonté* " *nationale y a établie* ; (dites, la violence de quel- " ques uns, & non la volonté générale ; elle a ſi " peu ce caractère, que perſonne n'en veut plus) " *déclarent : qu'ils ne peuvent être* conſidérés *comme* " *des militaires ennemis, puiſqu'ils ont renoncé à leurs* " *places dans l'armée Françaiſe* ; (pourquoi por-

" taient-ils donc encore la cocarde nationale, la
" cocarde de l'insurrection ? à quels signes aurait-
" on pu reconnaitre s'ils étaient ennemis ou fuy-
" ards ? 50 cavaliers, diront ils, ont mis bas les
" armes devant quelques payſans, mais ce n'é-
" tait pas la première fois qu'on avait vu des pa-
" triotes fuir devant la même proportion d'ad-
" verſaires ; & puis, ſuffit-il donc de dire qu'on
" déſerte, pour que l'ennemi ſoit obligé de le
" croire ? à plus forte raiſon, lorſqu'il s'agit d'un
" général d'armée & de ſon état major, qui peu-
" vent être allés en reconnaiſſances) *& moins*
" *encore* (éxaminons bien ceci) *comme cette portion*
" *de leurs compatriotes que des intérêts, des ſentimens,*
" *ou des opinions abſolument oppoſés aux leurs, ont por-*
" *té à ſe lier avec les puiſſances en guerre avec la*
" *France* ; ainſi n'ayant pu combattre en face
" ce corps reſpectable de propriétaires Français
" qui eſſaient de rentrer par la force des armes
" dans leurs foyers, d'où la violence les avait arra-
" chés, on les combat par l'arme de la calomnie.
" Ils ont, dites vous, des ſentimens différens des
" votres ; oui, ſans doute, & il s'en font gloire ;
" & comment les partageraient-ils ? N'était-ce
" pas un de vos compagnons de fuite qui diſait
" aux Jacobins qu'il *fallait un ſupplément à la revo-*
" *lution* *. Eh bien, ce ſupplément eſt arrivé,

* Lameth.

" vous

" vous l'éprouvez, au lieu de le faire éprouver ;
" pourquoi en avez vous posé le principe ? n'é-
" tait-ce pas encore un de vos compagnons d'opi-
" nion * qui disait que le *sang de Berthier n'était*
" *pas assez pur pour être régretté ?* Enfin, n'étaient ce
" pas aussi deux de vos suivans † qui allèrent sous
" vos auspices arrêter avec Drouet, & ramener
" avec Petion, la malheureuse famille royale de
" Varennes à Paris, pour la remettre dans vos fers,
" tandis que ces gentilshommes que vous calom-
" niez ‡ allaient se faire égorger sous les yeux de
" leurs maitres pour les consoler dans leurs tra-
" verses par un regard d'attendrissement & de loy-
" auté ; & voila ces hommes dont vous cherchez à
" vous isoler, que vous tentez de dénigrer aux
" yeux de l'Europe leur auxiliaire—Ah ! soyez
" tranquille, M. de la Fayette, vous & les votres
" ne serez jamais CONSIDERES comme eux : *mais*
" *comme des étrangers qui réclament un libre passage que*
" *le droit des gens leur assure, & dont ils useront pour*
" *se rendre promptement sur un territoire dont le gou-*
" *vernement ne soit pas actuellement en état d'hos-*

* Barnave.

† La Tour Maubourg, & Romeuf.

‡ Dampierre, tué prés de la voiture du Roi à Ste. Menehoult.

" *tilités contre leur patrie. A Rochefort, le 19*
" *Août*, 1792.

Signé

LA FAYETTE,
LA TOUR MAUBOURG,
ALEXANDRE LAMETH,
BUREAU DE PUZY,

" Puis les aides de camp, les frères d'armes.

" *Laumoy, Duroure, Maſſon, Sicard, Victor*
" *Gouvion, Langlois, Sionville, V. Ro-*
" *meuf, A. Romeuf, L. Romeuf, d'A-*
" *grain, Curmer, Pillet, La Colombe,*
" *Victor La Tour-Maubourg, Ch. La*
" *Tour-Maubourg, Darblay, Soubeyran,*
" *& Cadignan.*"

Les partiſans de la conſtitution ont fatigué long tems les cours & les miniſtres de leurs réclamations pour les quatre priſonniers que le Roi de Pruſſe conſerve juſqu'au jour, où l'on pourra faire juger au tribunal des nations l'enſemble de la révolution Françaiſe. Heureuſement, pour l'exemple dû à la vindicte publique, les cours ont été ſourdes, & le grand procès s'inſtruira avant peu ; mais comment les défenſeurs de la conſtitution ont-ils pu s'aveugler

s'aveugler au point de ne pas voir que de chercher à ſouſtraire leurs clients au tribunal qui doit les juger, c'était à la fois les déclarer coupables, & s'en déclarer complices ; c'était manquer même à leur principe conſtitutionnel qui défend de ſe ſouſtraire à la loi.

M. de la Fayette ſera donc jugé ! il s'aſſeoira à ſon tour ſur la ſellette de Favras, & pour ajouter à ſon humiliation, le commandant de Paris répondra alors aux juges des fureurs de ce peuple que la Fayette ne reprimait & n'agitait qu'au gré de ſon orgueil ou de ſes haines ! en attendant ce moment terrible, jugeons de ſang froid ſa dernière démarche.

Si quelque choſe de grand avait pu entrer dans cette tête étroite, il aurait vu qu'il ne lui reſtait qu'un parti à prendre. Il aurait vu, s'il avait raiſonné un moment, même dans ſes principes, que c'était à Coblentz, & autour des Princes, qu'était la vraie répréſentation nationale. Il devait ſavoir que, n'y ayant point de nation ſans territoire, point de territoire ſans propriétaires, & les propriétaires de plus des ¾ du territoire François étant émigrés, c'était dans le fait au camp des Princes qu'étaient la nation & la monarchie. Là était la volonté générale, parceque là était la volonté conſervatrice, qui eſt l'aliment de la ſageſſe, mère de la

la loi ; là était le dépôt de l'honneur, ſource de vertus dans un royaume ; là était le foyer de la loyauté ; là on déteſtait la conſtitution hermaphrodite de 1789 ; là, ſans doute, étaient auſſi quelques intrigues, ou quelques ridicules, & quel eſt le corps, quelle eſt l'aggrégation d'hommes, dont les détails en ſoient exempts, mais l'enſemble de l'émigration était noble & pur, & tout faiſait un devoir à ceux qui déſiraient le retour de l'ordre, de s'y réunir, ainſi qu'à leurs auxiliaires, ſoit de leurs vœux, ſoit de leurs perſonnes.

M. de la Fayette, dira t'on, n'aurait pu y être admis ; il avait fait trop de mal, pour que la juſtice ſes concitoyens pût être déſarmée. Eh bien, plus il avait fait de mal, plus il fallait qu'il rendit de ſervices à la cauſe qu'il avait trahie la premiére. L'Europe pouvait lui dire encore avec *Hamlet*,

> Votre crime eſt atroce, exécrable, odieux,
> Mais il n'eſt pas plus grand que la bonté des dieux.

Il devait envoyer généreuſement ſes trois priſonniers aux princes pour être le gage de ſa foi, & les ôtages du Roi leur frère, au lieu de reſpecter ſtupidement une prétendue majeſté nationale dans les repréſentans & les inſtrumens d'une horde de factieux ; il devait entrainer avec lui dans ſon émigration tout ce qu'il aurait pu gagner de ſoldats,

livrer

livrer tout ce qu'il aurait pu de places fortes, de magazins & d'argent; il devait faire un aveu franc & noble de ſes fautes, déclarer ſes complices, divulguer aux nations étrangères, pour leur inſtruction, tous les ſécrets de la révolution Françaiſe, & leur offrir & ſon exemple & ſon repentir, pour en obtenir le pardon: la force impérieuſe des circonſtances depuis 3 ans lui fourniſſait une aſſez grande latitude d'excuſes pour préſenter encore avec quelque intérêt, ſes efforts tardifs; il devait enfin prévenir ce Dumourier ſon rival, & ſon maitre en révolution, & mériter au moins par là, cette ſorte d'eſtime, qu'au défaut de l'honneur, on accorde au caractère. Au lieu de cette marche ouverte & fière, il fuit ténébreuſement, il ſe cache, il tâche de ſe dérober aux patriotes, aux Autrichiens, aux Français, à lui-même peut-être; comme Néron,

Dans l'ombre qui l'effraie, il erre épouvanté.

Il laiſſe à la diſpoſitiondes factieux juſqu'à la caiſſe militaire qu'il aurait pu emporter, comme ſi ménager les criminels qu'on accuſe, n'était pas une ſorte de complicité : il ſe ſauve pour aller joindre tous les ſéditieux, & les eſprits faux de Hollande, d'Angleterre, & de Philadelphie; enfin, pour ne faire que le moindre tort poſſible à la faction, ſur laquelle il jette encore en fuyant un regard paternel, il ne porte à M. de Beaulieu que lui, 20 hommes,

mès, 50 chevaux, & 50 mille francs, & par ce dernier trait, il juſtifie le portrait ſi bien caractériſé qu'avait fait de lui le meilleur de nos poëtes Français,

Voila donc ce blondin, ce héros ridicule,
De l'aſtre de Cromwell pâle & froid crépuſcule,
Intrigant dans la guerre, & guerrier dans la paix,
Qui croit ſe faire un nom à force de forfaits,
Prend Marcel pour idole, & Favras pour victime,
Fait honte du ſuccès, & fait pitié du crime,
Arme les aſſaſſins, égorge par la loi,
Veille pour les brigands, & dort contre ſon Roi.

Tel eſt le tableau qu'a déjà fait de la Fayette la muſe de la poëſie, & voici le tableau de comparaiſon que l'hiſtoire trace aujourd'huy entre ſa conduite & celle de Dumourier, placé dans une circonſtance pareille, après huit mois du plus heureux & du plus audacieux brigandage, ſans avoir eu un ſeul reproche de morale à ſe faire.

La Fayette & Dumourier ſe ſont précipités l'un & l'autre dans la révolution, par une ambition démeſurée ; le premier, dans le deſſein de parvenir ſans délai à des grades & à des honneurs, qu'il ſentait que le mérite ſeul ne pouvait jamais lui procurer ; l'autre indigné de ce que le préjugé de la naiſſance l'éloignait pour jamais de ces diſtinctions dont peut-être il ſe ſentait digne ; tous deux

ſe

ſe ménageant aſſez pour pouvoir ſe retourner à propos du côté du parti qu'ils combattaient, tous deux voulant ſe faire redouter de la cour, pour s'y vendre un jour plus cher : la Fayette mettant dans ſon aſtuce & dans ſon intrigue, tout ſon eſpoir pour tirer parti des circonſtances ; Dumourier ſe fiant à ſon courage & à ſon audace, & ſe flattant de ſe rendre aſſez redoutable, pour n'être jamais ſacrifié : la Fayette immobile dans ſon camp, tenant continuellement ſes ſoldats oiſifs derrière leurs retranchemens, à la vue d'un ennemi qui venait continuellement le braver ; l'autre, plein d'une activité infatigable, qu'il a l'art de faire paſſer dans le cœur de tous ſes ſoldats, vient s'emparer du commandement d'une armée que ſon rival avait lâchement déſertée, & quoiqu'il ſoit inſtruit que ſous ſon ancien chef, elle a évité ou craint toutes les occaſions de ſe meſurer avec l'ennemi, il n'entreprend pas moins de la mener à ſa rencontre, & avec une poignée de monde, dans une ſituation habilement priſe, il arrête les deux meilleures armées de l'Europe, commandées par les plus habiles généraux ; il fait plus, il les détermine à une retraite précipitée ; il ne s'entient pas là, délivré des Pruſſiens, il va chercher lui-même les Autrichiens dans la Belgique, & avec une armée, à la vérité cinq fois plus forte en nombre que l'armée ennemie, il remporte ſur eux la victoire de Jemappe ; & tandis que la Fayette, qui n'était connu que par

ſes révérences aux bourgeois de Paris, & ſes diſcours à la commune, avait fui toutes les occaſions de combattre, & n'avait jamais, pour me ſervir des expreſſions d'un bel eſprit du ſiècle, *expoſé que ſa réputation & ſes amis*, l'autre ſemble avide de combats, & croit, au milieu des fanfares de la victoire, détourner un moment les yeux du public de l'horrible cauſe qu'il ſert ; tous deux criminels au premier chef, mais la Fayette n'inſpirant aucun intérêt, par ce qu'on ne voit en lui qu'un lâche ambitieux, qui a trop préſumé de ſes forces, & qui, au moment d'agir, ſe laiſſe voir dans toute ſa turpitude, & ne préſente plus qu'un héros de comédie, que des plaiſans comparaient au *Marquis de Tulipano* ; l'autre préſentant au contraire l'aſpect d'un avanturier audacieux qui ſait qu'on ne calcule les réputations que ſur les ſuccès & les dangers, & qu'aucune entrepriſe n'effraye ; peut-être a-t-il voulu jouer le rôle de Cromwell, & ne s'eſt-il rabattu enſuite ſur celui de Monk, que lorſqu'il a vu qu'il ne pouvait plus maitriſer les circonſtances, mais ſa dernière avanture n'en a fait qu'un *Robert chef de brigands*. Enfin, pour réunir ſous le point de vue du paſſé, du préſent, & de l'avenir les traits différentiels de ces deux perſonnages, qu'on examine & leur fuite & leur conduite préſente, & leur ſort futur. Obligés de ſe ſauver l'un & l'autre, pour échapper au ſupplice, la Fayette ſe dérobe dans les ténèbres avec un cortège de fu-

gitifs,

gitifs, & ſe laiſſe prendre lui 40eme. par ſix volontaires qui le couchent en joue ; Dumourier fuit auſſi, mais c'eſt après s'être aſſuré des ôtages, mais c'eſt en combattant, mais c'eſt en ſe faiſant jour, avec une eſcorte de huſſards au travers de 4 bataillons nationaux, & d'une grêle de coups de fuſil qu'il parvient en droiture au camp Autrichien, à la tente du général ennemi : l'un eſt réduit aujourdhuy à être dans le fond de ſa priſon le chef illuminé d'une ſecte extravagante, qui a dans Londres, ſous le nom des *Conſtitutionnels* ſes conciliabules, & ſes myſtéres, ſes prêtres & ſes autels, ſe tient, ſe ſupporte, s'encourage, ſe conſole juſqu'au jour où elle eſpère pouvoir derechef agiter le globe, tandiſque l'autre jouiſſant d'une grande ſécurité, et de quelques honneurs, occupe l'Europe par ſon audace, ſa mobilité, & les conjectures qu'il fait naitre encore de toutes parts : enfin, Dumourier laiſſe aux royaliſtes la penſée qu'il a pu leur être utile, en accélérant le terme de la révolution, & la Fayette ne leur laiſſe que l'eſpérance de le voir donner un jour par ſon jugement, un grand éxemple à l'univers.

La fuite de la Fayette rendit la liberté aux commiſſaires arrêtés ; ils furent bientôt joints par les trois ſuppléans, Iſnard, Quinette, & Gaudin, qu'on leur avait dépêché pour les ſortir de captivité ; ils donnèrent momentanément le commandement de l'armée des Ardennes au général Dangeſt.

Il y éxiſtait une petite troupe particulière de 4000 hommes choiſis aux ordres du général la Tour Maubourg ; on l'avait deſtinée depuis quelque tems au grand projet que la Fayette avait conçu d'avoir le Roi dans ſon camp. Ces 4000 hommes devaient être ſa garde d'honneur, ſa troupe dorée. Le provençal Iſnard, dans ſon délire ordinaire, imagina de les baptiſer *troupe infernale*. Ces dénominations hyperboliques devinrent bientôt à la mode ; chaque légion qui ſe formait, n'aurait pas cru être patriotique, ſi elle n'eut pris une qualification bien ridicule, telle que : *les dragons de la liberté*, *les dragons de la mort*, *&c.* C'eſt ainſi que des voyageurs timides chantent dans une forêt, pour s'étourdir ſur la crainte qu'ils ont d'être détrouſſés.

Quelques jours après la fuite du général, le feuillant d'Aveyrhoult, Hollandais réfugié, devenu colonel au ſervice de la conſtitution, & membre de l'aſſemblée actuelle, crut qu'il était de ſon devoir de ſuivre la fortune de la Fayette. Il partit de Mézières, accompagné d'un ſeul domeſtique. Arrêté par des payſans, il eſſaya de mettre fin à une carrière dont la ſuite lui paraiſſait devoir être ſi déplorable. Il ſe tira un coup de piſtolet dans la tête, mais par cette fatalité, qui ſemble vouloir qu'un conſtitutionnel ne faſſe jamais rien qu'imparfaitement, il ſe tua mal, & languit long tems encore.

encore. Ce d'Aveyrhoult était un mal adroit, mais non pas un malhonnête homme.

Trois commiſſaires nationaux, la Porte, la Marque, & Bruat, allèrent à l'armée de Lorraine, commandée par Luckner; & trois autres, Gaſparin, Rouyer, & la Combe St. Michel ſe rendirent à celle du midi pour y recevoir le ſerment de Monteſquiou.

Luckner prêta tous les ſermens qu'on voulut. Il terminait ſa carrière, comme il l'avait commencée en criant alternativement, *Vive le Roi, vive la ligue.* Quant à l'académicien, courtiſan, agioteur, malgré l'aſſurance qu'il avait donné, que, ſi on prononçait la déchéance du Roi, il ne reſterait à l'armée ni un ſoldat, ni un officier, il prouva qu'au moins il y reſterait un général. Sans doute, il s'attendait alors, qu'au lieu de lui livrer l'aride Savoie à régénérer, on lui aurait confié ou la Hollande, ou l'Angleterre à travailler en révolution; malheureuſement pour lui, on mit ſa vertu à la plus rude des épreuves; on le plaça devant les trente têtes Génévoiſes qui ont perdu la France, afin de les abattre toutes d'un ſeul coup. Ce mauvais Brutus n'eut pas le courage de ſacrifier ſes enfans chéris, & il a diſparu, ſans laiſſer même de traces de ſa fuite, ni de ſa réputation.

Il ſe trouvait déjà en Alſace des commiſſaires du pouvoir éxécutif ; comme ils étaient notoirement Jacobins, on leur laiſſa dans cette frontière l'exploitation des ſermens ; à l'exception de Kellermann, & Ferrière, les autres généraux qui commandaient l'armée du Rhin, étaient membres de l'aſſemblée conſtituante. Rewbell & Lavic leurs ci-devant collègues furent chargés d'aller recevoir leur foi & hommage à la république. Biron & Cuſtine ne firent pas la moindre difficulté. Victor Broglio fut deſtitué par les commiſſaires, puis arrêté, puis relâché, puis garde national, puis decreté d'accuſation ; ſa conduite, depuis le 10 Août, fut un tiſſu d'inconſéquences, ainſi que ſa vie, depuis le 12 Juillet 1789, avait été le déſeſpoir de ſon vertueux père & le déſhonneur de ſon nom. Le vieux d'Harambure renouvella franchement ſon ſerment de fidélité à la nation, à la loi, *& au Roi*, & ce qu'il y a de plus étonnant, l'aſſemblée attribua à bon-hommie cet affront fait au républicaniſme. Elle pardonna à d'Harambure un crime réel, pour l'accuſer ſix mois après, du délit imaginaire, d'avoir oſé faire tranſcrire ſur des regiſtres publics l'acte par lequel Monſieur s'était déclaré Régent après la mort du Roi. Le général d'Aiguillon à la ſuite de ſes campagnes de Verſailles & des Jacobins s'était enfoncé dans les gorges de Porentruy. Le ſerment ne l'y atteignit pas ; un décret d'accuſation qu'on lança contre lui ſur une lettre qu'il écrivait

écrivait à Barnave après le 10 Août, & qui fut interceptée, l'ayant forcé à fuir, on peut juger d'après ſa lettre & l'adreſſe qu'il fit à ſon armée, qu'il aurait été fidèle à la conſtitution. Triſte condition qui ne permet de ménager le cœur d'un homme qu'aux dépens de ſon eſprit !

Menou, qui le 10 Août, commandait la défenſe du Roi au château, tout étonné encore de ne pas avoir livré les Thuilleries à Barbaroux, ainſi qu'il avait livré Avignon à Jourdan, vint dès le 17, demander pardon de quelques heures de royaliſme, & prêter auſſi ſon ſerment. Quelques jours après, il était à cheval avec le capucin Chabot, pour tracer le camp de Paris, & prendre des poſitions à Montmartre : à quelque tems de là, il était queſtion de nommer un miniſtre de la guerre, un ſucceſſeur à Servan, Menou s'était inſcrit ſur la liſte, & la république était décrétée alors. Mais, comme l'aſſemblée n'avait pas oublié que Jacques Menou avait dit un an auparavant. * " Le gouvernement " de la France eſt monarchique, & certes, s'il " exiſte actuellement au monde une monarchie " fondée ſur des baſes inébranlables, c'eſt celle " qui vient d'être établie en France, &c."—Elle lui fit l'honneur de le rayer de la liſte comme traître, elle acceptait bien des généraux ſans va-

* Voyez le Logographe du 4 Août, 1791.

leur

leur, des miniſtres ſans talent, mais elle ne voulait point de candidats ſans candeur.

Les commiſſaires envoyés par l'aſſemblée lui ayant aſſuré l'armée, il ne leur reſtait plus qu'à en diriger les mouvemens de concert avec les généraux. Le miniſtre de la guerre n'avait autre choſe à faire qu'à ſanctionner leurs décrets proviſoires, & à les approviſionner tant bien que mal. L'ignorance & la cupidité de Servan s'accommodaient aſſez de ce régime. Dumourier ſe reconcilia tout de ſuite avec cet ancien rival; l'intérêt les avait brouillés, la circonſtance les réunit.

M. de Brunſwick avait déjà pris Longwy, & Verdun allait ſuccomber; Sédan & Montmédy ne pouvaient réſiſter. La France était toute ouverte par la Champagne, & la Lorraine n'était encore que foiblement défendue. Dumourier n'oſa pas aſpirer tout d'un coup au généralat ſuprême. Il craignait d'effrayer, en paſſant auſſi rapidement d'un commandement en troiſième ligne au grade de généraliſſime. Il fit ôter à Luckner le commandement de l'armée de Lorraine, & le fit donner à Kellermann, qui dès lors devint ſa créature & ſon lieutenant; il fit pardonner à Arthur Dillon, qui de ſon ſupérieur, devint ainſi ſon ſubordonné; il traina à ſa ſuite ce Bournonville ſon pupille qui depuis oſa venir l'arrêter; il promit à tous avance-

ment

ment & protection, & il eut tous les généraux à lui : quant à Luckner, il le fit affubler du grade de généraliſſime de toutes les forces de France, mais il le campa prudemment à Châlons, où il le réduiſit aux fonctions ridicules & paſſives de facteur des lettres des généraux à l'aſſemblée ; il le chargea de l'approviſionnement des armées, de la formation des ſimulacres de camp de Soiſſons, Meaux, & Paris ; enfin, il le placa entre les ennemis, les beſoins de l'armée, les clameurs des volontaires arrivans, & les dénonciations des commiſſaires de la commune de Paris qui le harcelaient ſans ceſſe : on eut dit que Dumourier, en faiſant de telles diſpoſitions, jouait avec une des plus grandes époques de l'hiſtoire des hommes, & traitait l'invaſion Pruſſienne, comme une farce bouffonne, dont Luckner par ſon âge, ſon yvrognerie, & ſa baleurdiſe, était l'arlequin.

Ayant ainſi diſpoſé ſon généraliſſime & ſes derrières, Dumourier ſe jetta avec 17000 hommes à Grandpré, où il n'arriva que le 3 7bre. Dillon qui commandait l'avant garde, n'occupa que le 5 les gorges du Clermontois avec 5500 hommes. Bournonville ne faiſait que de partir du camp de Maulde. Kellermann qui amenait 20 mille hommes, ne pouvait joindre que le 18 ; la ville de Verdun avait capitulé dès le 30 d'Août ; Dumourier attendit en vain pendant 15 jours qu'on l'atta-

quât aſſez ſérieuſement, pour avoir un prétexte & une excuſe à ſa défaite. La déroute d'un corps de 10000 volontaires à la vue de 1500 Autrichiens le 14 7bre. annonçait ce qu'on aurait pu faire, mais j'ai déjà expliqué comment Dumourier fut condamné à avoir l'air d'être vainqueur.

L'armée Françaiſe était de l'aveu même du général Dillon (*page 5 de ſon compte rendu*) dans une ſituation déplorable. Les camps que l'on avait décrétés n'exiſtaient pas, & le conſeil éxécutif agitait de ſe rendre dans le midi de la France.

Cependant pour raſſurer & occuper les Pariſiens, on imagina de les faire travailler à remuer de la terre dans la plaine de St. Denis, ſous le prétexte de faire une enceinte retranchée autour de la capitale : M. Belair était l'ingénieur de cette folie; j'y apperçus même comme ſous-ingénieurs des membres *impartiaux* de l'aſſemblée conſtituante. Il aurait fallu dix ans, dix mille canons, & cent mille hommes pour compléter ce ridicule ouvrage; ſa confection était devenue une eſpèce d'orgie, les jeunes filles allaient au camp, comme elles ſeraient allées à la redoute Chinoiſe. * Avant de s'y rendre, on faiſait des proceſſions bacchiques, des ou-

* Ancien Vauxhall d'été à Paris, dans le gout du Ranelagh de Londres.

vriers

vriers allaient chercher à la commune des pioches, des pelles, des outils de fer qu'ils promenaient d'abord dans les rues de Paris, & dérobaient enſuite, pour en voler de nouveaux le lendemain. Tout était à ce camp yvreſſe, diſputes, indécences & vols. On y menaçait tantôt les inſpecteurs, tantôt les municipaux, de la lanterne & du ſabre. Les travaux en furent ſuſpendus, preſque auſſitôt que commencés.

On érigea dans toutes les places publiques des trétaux & des théatres, où l'on enrôlait des recrues pour l'armée. D'abord on y joua la comédie qu'on a renouvellé depuis, d'avoir des ſoldats poſtiches qui allaient s'enrôler le même jour à dix places différentes, afin de tromper la populace ſur le civiſme général. Pluſieurs bandits profitèrent de cet exemple, & reçurent effectivement dix fois le prix de leur engagement.

Ce mode de recruter ne fourniſſait encore que très peu d'hommes. Les maſſacres du 2 7bre. eurent lieu ; & alors la terreur fit partir de Paris plus de 40 mille individus. Gentilshommes, prêtres, bourgeois, enfans de famille, ouvriers, tout partit ; on fuyait avec horreur une terre de déſolation. Ce n'était point ſa patrie qu'on allait défendre, c'était la mort, mais une mort digne d'un homme, qu'on allait chercher ; pluſieurs ſe ren-

daient auprès de Dumourier pour ſe rapprocher des émigrés ou du Duc de Brunſwick, & trouver jour à ſortir de France ; leur uniforme était leur déguiſement, & leur commiſſion était leur paſſeport.

Il fallait armer, nourrir & habiller cette multitude ſans frein, qui conſommait vingt fois plus que ne l'aurait fait une armée diſciplinée. On épuiſa les gréniers & les manufactures nationales & étrangères ; la malheureuſe facilité de s'acquitter avec des aſſignats d'une part, & de l'autre, la cupidité aveuglaient la France & les nations voiſines ſur le danger que l'on faiſait courir à l'Europe par ce gaſpillage réitéré, & ce déplacement bruſque de tant de choſes. En effet, ſi l'état de l'Europe, quant aux ſubſiſtances & au commerce, eſt devenu, en quelque ſorte, une maſſe homogène & un ſyſtême congru, il ne doit point être indifférent à des adminiſtrateurs de voir une rupture d'équilibre ſi forte & ſi ſubite avoir lieu dans une partie du grand tout. La France, en s'épuiſant de numéraire, s'épuiſait de conſommateurs futurs ; en dépenſant une quantité de ſubſiſtance triple de la conſommation ordinaire, elle commençait une famine quelque part ; ainſi, il n'était pas difficile de prévoir dès lors le mouvement qui a ſuivi ce mouvement ; on devait ſentir que chaque lettre de France qui apportait une commande, ſemait une banque-

route ;

route ; auſſi, lorſque j'appris à mon arrivée à Londres, de combien de millions la fin de 1792 avait enrichi la douane Britannique, je vis de ce moment les banques particulières ſans credit, & Manchester ſans travail.

Telle fut bientôt la pénurie totale de la France, que l'invaſion de la Belgique, de la Hollande, & des Electorats n'eut lieu principalement que pour aller y prendre le bled qu'on n'avait pas, & l'or que l'on n'avait plus.

Enfin, la diſette eſt venue graduellement au point que, faute de draps, de crédit, & de commerce, il a fallu prendre depuis aux citoyens leurs bas, leurs ſouliers, & leurs culottes, & dernièrement, cent mille aunes de velours avaient été achetées pour vêtir les ſoldats de la république. Encore quelques mois, & nous aurions vu les brocards de Lyon & les tapiſſeries de la couronne couvrir leur nudité.

Juſqu'ici, vous n'avez vu que des fureurs, des ſottiſes, ou des ridicules. Maintenant, lecteur, voici du ſang.

*Commune*

*Commune de Paris, Arreſtations, Tribunal Criminel populaire, Exécutions, Viſites domiciliaires, Maſſacres.*

On ſait de quels hommes était compoſée cette commune de Paris. Il n'eſt pas de jour que l'on ne voie ſur la ſcène, Marat, Robeſpierre, Danton, Panis, Oſſelin, Sergent, Santerre, Billaud Varennes, Tallien, Léonard Bourdon, Huguenin, Yon, Collin, Rocher, Chaumet, Hebert, Jacques Roux, Lavaux, Collot d'Herbois, Camille Deſmoulins, Robert, l'Huillier, Fabre d'Eglantine, L'enfant, Duplain, Jourdeuil, & cent autres brigands de la même trempe : on ſait leur aſſociation avec une cinquantaine de membres du corps légiſlatif, tels que Chabot, Bazire, Merlin, Albitte, Thuriot, Charlier, Gaſparin, le Cointre Puiravaux, de Bry, Duhem, la Marque, &c.....On voit leurs rivaux actuels, leurs complices alors, chercher à leur diſputer la faveur & la puiſſance populaires, Condorcet, Briſſot, la Croix, Siéyés, Guadet, Genſonné Vergniaux, Manuel, Louvet, Roland, Petion, Kerſaint, Barbaroux, Gorſas, &c....Enfin, chaque jour nous préſente un nouvel individu qui de l'obſcure condition de manœuvre tueur, devient à ſon tour, un perſonnage, tantôt c'eſt un Weſtermann,

ou

ou un Desfieux, tantôt un Fournier, un Lajouſki, un Maillard, qui ſortent de la nuit qui les couvrait, pour venir arracher quelques fleurons à la couronne de ceux qui ne les avaient d'abord employés qu'en ſous ordre; tandiſque Philippe *Egalité*, s'aviliſſant toujours au deſſous du dernier de ceux qui compoſaient jadis ſes phalanges, conſpué par eux tous, eſt enfin deſcendu au dernier terme de la dégradation humaine. Voyons agir enſemble pendant 40 jours cette aggrégation de factions qui ſe déchirent aujourd'huy entre elles; mais auparavant de les voir en action, préſentons aux factieux de tous les pays & de tous les tems un tableau de ces factions, de leur origine, de leurs moyens, & de leur fin.

Le 10 Août, toutes ces factions réunies & combinées avaient détruit la faction conſtitutionnelle qui régnait alors ſous le nom du Roi. Ce n'était pas tout de vaincre, il fallait conſerver ſa puiſſance. La multitude factieuſe ameutée par Petion, par Marat, par Briſſot, par Santerre, les poëtes & les bouchers, les gazettiers & les mâcons, les ſtipendiés de Philippe, & les écoliers de Chenier, réunis, pouvaient bien renverſer le peu d'obſtacles que leur oppoſait la conſtitution, mais ils commençaient leur régne, comme toutes les factions qui les avaient précédés, depuis M. Necker, ſans plans, & ſans vues méditées d'avance. Obligés de ſe ſervir

les

les uns des autres ſans s'aimer & ſans s'eſtimer, le parti qui voulut dominer ſe trouva en tête un parti d'oppoſition, d'autant plus fort qu'il avait fallu raſſembler plus de partiſans. Delà réſultèrent plus d'ambitions à ſatisfaire, & plus d'eſpérances deçues; plus de colères à étouffer, & plus de meurtres à légaliſer, pour aſſoupir cette fermentation. Dès l'inſtant où le Roi, ou pour mieux dire, la royauté n'exiſta plus, les chefs auraient bien déſiré que leurs compagnons d'inſurrection euſſent mis bas les armes, & que leur tête, fut venue humblement ſe plier ſous le nouveau joug qui avait remplacé celui que leurs mains avaient contribué à détruire. Malheureuſement pour Briſſot & Petion, la multitude de fils qu'il avait fallu remuer en même tems, pour mettre en mouvement cette maſſe énorme, avait néceſſité l'emploi de beaucoup de machiniſtes, qui chefs, chacun en leur partie, ne voulurent pas ſe ſoumettre le lendemain à des gens qui la veille étaient leurs égaux. Il arriva de là que, lorſque le parti républicain de l'aſſemblée qui avait détruit la royauté, & nommé de nouveaux miniſtres, voulut arrêter cette révolution, la commune de Paris de ſon côté, qui n'en avait pas encore profité, voulut la prolonger & la porter plus loin. Jalouſe de ne jouer qu'un rôle ſecondaire, elle voulut partager les prérogatives que ſa rivale s'était attribuées. Elle envoya auſſi des commiſſaires

commiſſaires ſortis de ſon ſein aux camps, aux départemens & aux armées *, elle laiſſa le tréſor national à la diſpoſition de ſon alliée, pour en jouir, comme les conſtitutionnels l'avaient fait de la liſte civile, mais elle ſe réſerva les boutiques, les viſites domiciliaires, & le garde-meuble de la couronne ; elle accorda à Briſſot la tête de Durozoi, & celle de M. de la Porte dont le peuple ne ſe ſouciait

* Cette habitude d'envoyer des commiſſaires avait pris naiſſance dans le déſir que l'aſſemblée eut, dès la formation des états généraux, de s'emparer de tous les pouvoirs. Les premiers qu'elle envoya au dehors, furent ceux qui précédèrent le Roi à Paris le 15 Juillet 1789, pour annoncer que les troupes aux ordres de M. de Broglio allaient ſe retirer. On en envoya encore d'autres quelques jours après à St. Germain, pour appaiſer une émeute, dans laquelle un boulanger avait péri. Juſques là ces ambaſſades pacificatrices pouvaient être tolérées, quoiqu'elles ne fuſſent pas abſolument légales. Mais la liberté n'exiſta plus dès qu'on envoya des commiſſaires aux départemens & aux armées. Le pouvoir adminiſtratif, civil & militaire, fut dèſlors entre les mains du corps légiſlatif : il y joignit bientôt le pouvoir judiciaire, par les commiſſions qu'il inſtitua.

Lanjuinais diſait à ce ſujet le 31 Juillet 1791, à la tribune de l'aſſemblée : " On veut toujours vous ramener à un ſyſtême de " gouvernement par commiſſaires de l'aſſemblée nationale. Ce " n'eſt pas des commiſſaires qu'il faut envoyer, & je rappellerai " ce trait bien connu, que quand on envoya des commiſſaires tirés " des états généraux, ceux-cy furent diſperſés, & pluſieurs commiſ- " ſaires pendus." Cependant, Lanjuinais eſt aujourd'huy membre de la convention nationale, qui nomme chaque jour des miniſtres, & envoye des commiſſaires, & Lanjuinais ne s'en plaint pas ; la terreur lui ferme la bouche.

guères, afin d'avoir les priſonniers du 2 7bre. & le peu d'argent que ces priſonniers pouvaient poſſéder dans la priſon qui les recelait ; c'eſt ainſi que l'aſſemblée, entièrement ſous la dépendance de cette commune, fut obligée, pour n'en pas être égorgée elle-même, ou d'approuver tout ce qu'elle avait fait, ou de décréter ce qu'elle voulait faire, & de reconnaitre à chaque fois, que *la commune de Paris avait ſauvé la patrie.*

Aujourd'hui que la convention cherche à la réprimer, ſes efforts ſeront vains, & toute ſa prétendue puiſſance n'empêchera pas ſa propre diſſolution : alors, dans le ſein même de la commune, naitront vingt nouvelles factions plus cruelles encore que celles de 1792. Ces factions ſe répéteront dans toutes les provinces ; plus elles ſe rapprocheront, plus elles ſe déteſteront ; * les dernières victorieuſes, ſeront à leur tour les premières victimes de celles qui renaitront ; & les proſcriptions de Marius & de Sylla ſe renouvelleront partout à la fois. Ainſi, la république Françaiſe commençant par les mêmes excès qui amenèrent la chûte de la république Romaine, eſt déjà à la veille

* C'eſt ce qui faiſait écrire de Paris par un homme de qualité à qui l'on reprochait de reſter encore dans une ville déchirée par tant de partis. *Soyez tranquille ſur mon compte, je ſuis hors de la ligne.*

d'être

d'être anéantie par les mouvemens intérieurs ou extérieurs, & le jour des punitions eſt prêt à ſe lever. C'eſt alors que nous verrons tous ces factieux eſſayer de s'excuſer les uns par les autres ; chacun en cherchera un plus coupable que ſoi ; ils ſe rappelleront que Dumourier ſe ſauva en accuſant Marat ; la Fayette preſentera Condorcet ; Condorcet offrira Danton & Robeſpierre ; tous ſeront de petits ſaints à les entendre, & peut-être l'infamie d'*Egalité* ſera t' elle le refuge & la ſauve-garde du dernier de ces bandits.

Voila donc la fin ordinaire de toutes ces inſurrections contre l'autorité légitime. Les premiers inſurgens ne veulent que réputation, puiſſance, & argent, & pour cela, il ne leur faut que quelques meurtres & beaucoup de véxations bien philoſophiques, que leurs cotteries trouvent pures & vertueuſes ; les ſeconds, ſe contentent de puiſſance & argent, & emploient à cet effet beaucoup de ſang & de tyrannies ; les derniers ne voulant tout rondement que le pillage univerſel, vont tout droit à leur but, en profitant de la brêche ouverte par leurs prédéceſſeurs, & maſſacrant indiſtinctement, ſuivant leur bon plaiſir, juſqu'à ce que la patience de la divinité ſoit laſſée & que tous ſoient pendus, car tous l'ont également mérité depuis les Barnaves juſqu'aux Danton, depuis Cuſtine juſqu'à Jourdan.

*Ravaillac*, si j'ai bonne mémoire, n'a point fait excuser *le citoyen Pierre Mandrin.*

L'assemblée, sur la pétition de la commune, décréta la formation d'un tribunal criminel & d'un juré d'accusation & de jugement, pour prendre connaissance des crimes du 10, & prononcer sur lesdits crimes. Les sections de Paris composées ainsi que je l'ai dit, furent chargées de l'organisation de ce tribunal. Les 8 juges furent, *Robespierre*, président, *Osselin*, *Matthieu*, *Pepin*, *Lavaux*, *Daubigny*, *Dubail*, & *Coffinhall*. Les accusateurs deux autres garnemens, du nom de *Lullier* & *Réal*. Le juré fut composé de 7 autres misérables & de 7 suppléans. Il faut les connaître, ne fut-ce que pour les retrouver quelque jour. Les premiers se nommaient *le Roi*, *Blandin*, *Bolleaux*, *Lobier*, *Loiseau*, *Perdrix*, & *Callières de l'Etang*; les autres, *Desfieux*, *Boucher René*, *Jaillan*, *Dumouchel*, *Jurie*, *Mullet*, *Andrieux*. Pour donner une idée de ce tribunal, il suffit de dire que l'un des juges (Daubigny) fut décrété pour vol, deux mois après le 10 Août, & obligé de prendre la fuite. *Robespierre* ne voulut point accepter la présidence qui lui avait été conférée. Son véritable poste était la place publique. C'est là que le neveu de *Damiens* devait s'agiter, pour essayer de venger le sang de son régicide parent : il y vécut, espérons qu'il y mourra. Manuel qui avait le plus insisté sur la formation

tion de ce tribunal, fut celui qui l'inſtalla dans ſes fonctions. C'eſt lui qui le même jour (20) que les jugemens commencèrent, fit ériger la guillotine permanente au Carrouſel, ſous le prétexte que cette place étant le théatre du crime, devait être le lieu de l'expiation. Il ſemble en liſant ceci, voir des voleurs ériger leur tribunal dans la forêt de Bondy, & s'y conſtituer accuſateurs, juges & bourreaux de leurs victimes.

La formation de ce tribunal était un véritable empiétement ſur le pouvoir judiciaire. C'était ainſi que l'aſſemblée conſtituante avait inſtitué le châtelet pour lui faire tuer *Favras*, & annuller ſa procédure contre *Mirabeau*. C'eſt par ce tribunal que l'on préludait à ce juré illégal qui, ſous le nom de *convention nationale*, oſa accuſer, juger & condamner le Roi. C'eſt par là que l'on annonçait d'avance l'organiſation d'un tribunal révolutionnaire pour éxécuter ſur le champ les nombreuſes victimes que l'on a l'air d'envoyer juger. Cependant les mêmes hommes étaient les premiers à s'oppoſer en 1791 aux commiſſions que l'on propoſait d'inſtituer, & ils n'ont point donné leur démiſſion en 1793 ! qui rendra compte d'une conduite auſſi barbarement contradictoire * ?

* Le 22 Juillet 1792 (*voyez le Logographe*) ſept comités réunis proposèrent l'établiſſement d'un tribunal *ad hoc* pour juger les

Le premier de ceux que jugea ce tribunal poſtiche fut un pauvre diable, nommé *Collenot d'Angremont*. Cet homme avait été maitre de langue de la Reine, lorſqu'elle n'était encore que Dauphine. Depuis il avait compoſé une grammaire Françaiſe que l'aſſemblée nationale conſtituante accueillit avec mention honorable. Le zèle de cet homme & le déſir qu'il avait d'être agréable à ſes ſouverains, le porta à rallier des gens honnêtes parmi ces oiſifs dont la capitale abondait, afin d'aller dans les grouppes neutraliſer le mauvais eſprit qu'y répandaient

les factieux arrêtés quelques jours avant au champ de Mars. M. Rewbell, membre aujourd'hui de la convention, dit ces propres paroles : " Dans les tems de défiances, de vengeances, & de calomnies où nous vivons, il faut être prompt à arrêter ; il faut " être prompt à inſtruire les procès, pour que les preuves ne dé- " périſſent pas ; mais être prompt à punir dans un tems de " trouble, pour qu'on n'ait pas le tems de ſe juſtifier, c'eſt véri- " tablement vouloir que d'honnêtes gens ſoient la victime de faux " témoignages ; mais ſurtout, qu'il y ait la voie de l'appel. Sans " cela, nous ſommes ſous un gouvernement tyrannique." M. Camus ayant la parole le lendemain ſur la même queſtion, dit à ſon tour, " Toutes les fois que vous aurez un juge nommé pour " une affaire, vous trouverez en lui un homme prévenu ſur cette " affaire ; c'eſt dèſlors un juge vendu à celui qui accuſe, contre " celui qui eſt accuſé."

Eh bien ! ces honnêtes gens n'en ſont pas moins membres de la convention nationale : ceux qui auraient le tems de compulſer le faſtidieux recueil du Logographe, y trouvèraient de quoi faire un volume des contradictions entre les principes & les actions de ces Meſſieurs.

pandaient quelques factieux. Il leur promettait 50s. par jour. On ne put pas prouver qu'il en eut ainſi même une vingtaine à ſa ſolde, encore moins qu'il eut reçu de l'argent & des ordres du Roi à ce ſujet; & même en eut-il reçu de quelques miniſtres, pouvaient ils en faire un meilleur uſage, que de l'employer à faire *reſpecter le Roi & la conſtitution.* Ce ſont les propres paroles d'une dénonciation faite le 27 *Août* au comité de ſurveillance par un nommé *Chazerot*; & *Dangremont* avait été aſſaſſiné juridiquement le 22. Il mourut avec beaucoup de fermeté.

Le 23, M. d'Affry, colonel du régiment des gardes Suiſſes, fut mis en jugement & abſous. On ſavait qu'il était malade, & ne s'était point trouvé le 10 Août aux Thuilleries. Le peuple applaudit au jugement qui l'acquitta. Il crut, & les échos répétèrent qu'il s'était refuſé aux ſollicitations de la Reine, qui lui avait ordonné, diſait-on, de faire tirer ſur le peuple. Ce fut donc moins la vérité, que le deſir de voir M. d'Affry remplacé par une victime plus auguſte, qui fit fermer les yeux au peuple ſur ce jugement. Ainſi, ce vieillard octogénaire, comblé des bienfaits de la cour, ſauva quelques mois qui lui reſtaient encore à vivre: c'était ce même d'Affry, qui avait prêté le premier, le ſerment de fidélité que l'aſſemblée conſti-

tuante

tuante demanda à tous les corps armés, après la fuite du Roi ; il avait dès ce jour là donné ſa meſure ; ſes fils n'auront pas peu à faire pour reporter leur nom au point d'où il eſt devalé.

Le 24, M. de la Porte cy-devant conſeiller d'état, & intendant de la marine, & depuis la révolution, intendant de la liſte civile, fut jugé, condamné, & éxécuté. Son crime était d'avoir payé des imprimés, des journaux, & des affiches, contre les Jacobins, & cependant les mémoires quiſemblaient le prouver, n'avaient point été trouvés chez lui, mais chez un de ſes ſecrétaires ; & moi-même je peux affirmer que le *journal à deux liards* dont on voit ſi ſouvent les quittances dans les recueils de piéces imprimées, était l'ouvrage très inconnu d'un de ſes commis plus inconnu encore, & que perſonne ne liſait ce journal dont la valeur était au deſſous de ſon titre. On accuſa auſſi M. de la Porte des correſpondances qu'on lui adreſſait, comme ſi l'on pouvait jamais rendre un homme reſponſable de ce que des cervaux éxaltés peuvent adreſſer de cent lieues ſoit à ſon ſecrétaire, ſoit à lui. Ils y mettaient l'un & l'autre ſi peu d'importance, qu'ils avaient dédaigné même de les brûler. On reprochait à M. de la Porte juſqu'à un plan de conſtitution qu'on avait trouvé chez lui, comme ſi, lors de l'aſſemblée conſtituante, chacun

chacun n'avait pas fait ſon projet de conſtitution, comme ſi même depuis l'acceptation, la faculté laiſſée de la reviſer, n'avait pas permis à tous les brouillons de jetter leurs idées conſtitutionnelles ſur le papier, & de l'envoyer à qui bon leur ſemblait.

M. de la Porte comptait ſi peu ſur une accuſation directe, qu'on l'arrêta chez lui, lors même qu'il aurait déjà eu le tems de quitter Paris & de fuir. Il ſe défendit avec calme, mais avec faibleſſe; il ſemblait faire le ſacrifice de ſa vie à la crainte qu'il avait de compromettre ſon maitre, & voila le grand défaut des hommes qui manquent de caractère! le rôle que pouvait jouer M. de la Porte dans ce moment ſuprême, était ſublime; au lieu de ſe mettre par des déſaveux contournés dans une poſition fauſſe, il pouvait, il devait révéler tous les ſecrets de la liſte civile, les craintes ſuggérées au Roi, les ſommes extorquées à ſa bonté, les baſſes propoſitions des députés qui s'agitaient, ou s'étaient agités précédemment autour du trône *, déjà perſonne n'ignorait dans Paris les concuſſions de Mirabeau, de Sémonville, de Ste. Foy & tant

*C'eſt la crainte d'être dénoncés par leurs intermédiaires qui fit faire tant de demarches aux députés pour procurer des paſſeports & des commiſſions à leurs agens de corruption; c'eſt la ce qui permit à ces meſſieurs de ſe ſauver à Londres, & devenir librement y cacher, je ne dirai pas leur éxiſtence, mais leur honte.

d'autres ; en portant l'attention du public ſur ces intrigans éhontés, en les peignant occupés à obſéder le monarque de terreurs, pour lui promettre le lendemain de l'en délivrer à beaux deniers comptans, on eut détourné la fureur populaire ; car je crois avoir aſſez obſervé le peuple dans la révolution, pour appercevoir que ce peuple était alors un enfant chez qui la curioſité l'emportait encore ſur la férocité. * Il eut chaſſé du Panthéon les reſtes infects de Mirabeau, il eut pendu Chapelier, Talon & Duport ; nous en euſſions tous ri depuis le Palais Royal juſqu'à Moſcou ; les gens qui auraient voulu continuer de pourſuivre M. de la Porte, auraient été arrêtés par la crainte de paraitre récriminer contre des refus de gratifications, & M. de la Porte aurait peut-être été ſauvé, ainſi que le Roi. La loyauté eſt une belle vertu ſans doute, mais elle doit être accompagnée du courage. Ce n'eſt rien de ſavoir mourir, il faut ſavoir agir & parler à l'occaſion †.

* Il mettait à connaître les ſecrets de la liſte civile, le même empreſſement qu'il avait mis à voir ceux du livre rouge, le même empreſsement qu'il avait mis jadis à lire *la correſpondance*, *les mémoires ſecrets*, & *l'Eſpion Anglais*. On ſemblait ici punir M. de la Porte d'avoir privé la curioſité publique du dernier ouvrage de Mad. de la Motte, dont il avait arrêté & brulé l'édition. Cependant l'ouvrage a paru & Mad. de la Motte n'en a été que plus mépriſée.

† Si M. de la Porte avait été orateur, & qu'il eut pu improviſer un diſcours de 2 heures, il pouvait faire ſortir de ſa poſition le plus beau plaidoyer pour le Roi & la royauté.

Quoiqu'il en ſoit, M. de la Porte marcha au ſupplice, & le ſubit, avec la plus grande ſérénité. Il mourut en proteſtant de ſon innocence. Sur la route de la Conciergerie au Carrouſel, près de ſa demeure, une femme qui ſubſiſtait de ſes bienfaits ſe mit à fondre en larmes, en le voyant marcher à l'échaffaud. Elle fut à l'inſtant aſſommée par la populace, à la vue même de ſon bienfaiteur à qui l'on dit; *c'eſt ainſi que périront toutes tes créatures.* Ainſi, il emporta au tombeau la douleur de prévoir combien de victimes innocentes allaient l'y ſuivre.

M. de la Porte eſt mort regretté de tous ceux qui étaient accoutumés à le voir. D'un caractère doux & facile, d'une intégrité rare, on eut dit que la bienfaiſance était pour lui un beſoin. Chargé de diſtribuer les aumônes du Roi, il avait à chaque commencement de mois l'honorable ſoin de conſoler & de ſoulager 800 indigens. Perſonne ne fut plus avant que lui dans la confiance intime du monarque: auſſi qu'en réſulta-t-il pour lui? Tiraillé par mille cabales diverſes, toutes celles qui croyaient qu'il avait conſeillé au Roi une autre détermination que leur propre projet, l'accuſaient & l'invectivaient à la fois. La multitude de ſes fonctions, la quantité de demandes qu'on lui faiſait, & l'inquiétude que lui donnait ſon attachement pour la famille royale, l'abſorbaient entiérement. Il vou-

lut pluſieurs fois donner ſa démiſſion, le Roi exigea toujours qu'il reſtât auprès de lui *. On avait peut-être à lui reprocher quelque penchant ſecret pour les gens à demi meſures, quelques imprudences, mais ſon zèle & ſes malheurs ne permettent pas de troubler ſa cendre. Il a laiſſé une femme & pluſieurs enfans en bas âge. Il n'eſt pas moins pleuré de pluſieurs frères qui honorent également la magiſtrature & le clergé †.

Le 25 Août, de Rozoi, auteur de la Gazette de Paris, qui depuis le mois de Novembre 1789, ne ceſſait de déclamer contre les Jacobins, les impartiaux & les monarchiſtes, avec plus de zèle que de talent, fut envoyé au ſupplice. Il montra ſous l'inſtrument de mort, un courage digne des chevaliers Français qu'il célébrait chaque jour. Il ſe félicitait du hazard qui illuſtrait ſa mémoire, en faiſant pé-

* Je dois même ajouter, à la gloire de M. de la Porte, qu'il ne retira ſa démiſſion que lorſqu'il vit qu'il y avait un peril certain à reſter.

† Le tréſorier de la liſte civile (M. Tourteau de Septeuil) qui joignait à ce premier titre de défaveur, celui d'être premier valet de chambre du Roi, celui de n'avoir pas quitté leurs majeſtés le 10 Août, &, qui pis eſt, celui d'avoir des proprietés immenſes, eut le bonheur d'échapper aux pourſuites qu'on lui intenta. On ſaiſit indiſtinctement ſes papiers & ceux de Louis XVI. ſa caſſette & la caiſſe du roi, ſon portefeuille, & les aſſignats de la liſte civile. Mad. de Septeuil fut arrêtée pour ſon mari, & elle ſe trouvait encore encore en priſon au 2 7bre.

rir

rir un royaliſte comme lui, le jour de la fête de ſon Roi *.

Ici les éxécutions s'arrêtèrent pendant quelques jours, & ce fut ſageſſe aux bourreaux. Le peuple qui vit périr 4000 hommes, le 10 Août, au bruit du canon, en éprouva moins d'affres que ne lui en causèrent ces ſupplices réitérés. Je fus témoin des terreurs, qu'il conçut à la vue de ces maſſacres juridiques dont il n'appercevait point le terme, & je ne crains pas d'avancer que, *s'il y en avait eu un quatrième le jour ſuivant, on eut vu une inſurrection dans Paris* †. La raiſon en eſt ſimple. Un combat, une émeute laiſſent prévoir l'inſtant de la victoire, ou de la fin de la commotion. On s'eſt battu, on a vaincu, on pardonne. Mais des aſſaſſinats goutte à goutte! L'imagination d'un cannibale s'en effrayerait. Je l'ai dit ailleurs, ‡ cinquante mille hommes tués en bataille rangée font moins d'impreſſion ſur les ſens qu'un bourgeois maſſacré im-

* Pour ce qui précéda la mort de Derozoi, je renvoie à ce qui en eſt dit dans la relation de St. Méard.

† Danton, Manuel, & Petion, premiers auteurs des maſsacres du 2 7bre. ainſi que je vais le prouver bientôt, s'apperçurent tellement de cette impreſſion qu'éprouvait le peuple de Paris, qu'il fut arrêté dès lors de frapper le grand coup; le 26, lendemain de l'éxécution de Derozoi, Danton ſe fit donner les liſtes des priſonniers; le 28, les viſites domiciliares eurent lieu : 5 jours après....

‡ *Correſpondance Politique.*

punément

punément dans les rues. C'eſt qu'alors on voit la loi violée, la loi ſous laquelle repoſe toute la ſociété, et quand la loi eſt impuiſſante, l'état n'eſt plus, les 25 millions d'hommes doivent ſe déchirer entr'eux, & la ſociété reſter au dernier vivant. L'état actuel de la France ne prouve que trop cette triſte vérité.....

## POSTSCRIPT.

Une indiſpoſition grave de l'auteur a retardé la publication de ce numéro, & des deux ſuivans dont le manuſcrit eſt terminé. Le No. XI. paraitra ſous fort peu de jours.

Les circonſtances actuelles obligent tous les amis de la monarchie, & ceux qui déſirent le rétabliſement de l'ordre en France, de redoubler de zèle & d'activité pour démaſquer les premiers auteurs de nos maux, & déſabuſer les gouvernements étrangers ſur l'engoûment qu'ils ſuppoſent à la nation Françaiſe pour la conſtitution de 1789, 90, & 1791. Comme je ne vois dans cette conſtitution, s'il était poſſible qu'on la retablit, que le ſupplice plus ou moins prochain de Louis XVII. ou bien, ſi le fils ſuivait une marche différente de ſon père, l'envahiſſement mérité de l'Europe, je vais conſacrer déſormais mon tems & mes forces à préſerver l'humanité, & de la conſtitution, & des conſtitutionnels de 1789, & d'abord je prie qu'on liſe avec un peu d'attention le paragraphe qui ſuit.

*Paragraphe*

*Paragraphe qui peut ſuivre immédiatement le parallelle de la Fayette & Dumourier* (page 159.)

L'aſſemblée décréta la confiſcation des biens de M M. de la Fayette, & de Lameth, auſſitôt qu'elle fut inſtruite que leurs perſonnes étaient hors de l'atteinte de la guillotine. Elle préludait par là aux décrets qui ne tardérent pas à être rendus indiſtinctement contre tous les émigrès. A peu près vers le même tems, un autre général du nom de Lameth, le général Charles qui avait debuté dans le monde révolutionnaire par aller, à la tête du peuple, chercher dans un couvent de filles M. de Barentin, finit ſa triſte carrière par être arrêté lui-même le 18 Août, au village de Barentin, près Rouen, ſur les terres de ce même magiſtrat qu'il était allé chercher aux annonciades pour le livrer à ces juges que lui Charles aimait tant, lorſqu'ils jugeaient *dans le ſens de la révolution.* Charles fut ſauvé par l'entremiſe de ſon frère Théodore. Il a émigré depuis ce tems. Londres a le bonheur de poſſéder maintenant dans ſon ſein cet illuſtre Préſident des Jacobins, des comités de recherches, des émeutes, des pillages d'hôtels, &c. &c. or comme la propriété de ce grand transfuge eſt aujourd'hui confiſquée par la nation, il eſt piquant de préſenter au peuple de la terre le plus jalqux du droit de la propriété

propriété, l'opinion de Charles Lameth, ſur la proprieté, et ſur les émigrés. J'ouvre le Logographe, & j'y lis *ſéance du 6 Juin*, 1791.

" *M. Malouet*...un homme peut dire ; je ne veux " plus être Français ; votre conſtitution n'eſt plus " bonne pour moi, je me retire. Dès ce moment " là, cet homme ne vous doit plus rien, & je dis " que vous devez encore protection à cet homme " pour ſe retirer librement : s'il laiſſe au milieu " de vous ſa propriété, ſa famille, vous devez pro- " tection à ſa propriété, à ſa famille.

" *M. Charles Lameth*.....il n'y a plus de propriété....."

Voila pourtant quelle eſt la penſée d'un conſtitutionnel ! Voila l'eſprit de cette conſtitution que les bons Autrichiens croient avoir été, & être encore l'idole des Français. Anglais, liſez & méditez ceci profondément : car votre cabinet, & votre génie individuel ont mieux connu que les autres gouvernemens & les autres peuples, cet aſſemblage monſtrueux qu'on appellait la conſtitution de 1789, 90, & 91.

# DERNIER TABLEAU DE PARIS.

*Suite du Chapitre précédent.*

*Arreſtations, Viſites domiciliaires, Exécutions, Maſſacres.*

DEPUIS le 10 Août, juſqu'au 2 7bre. & même pendant ces jours de deuil, on ne ceſſa d'arrêter tous ceux que les vengeances populaires ou particulières deſtinaient à la mort. Les ſections ſe chargeaient de ces expéditions affreuſes avec une ſorte d'empreſſement. On ſe réjouiſſait de la quantité de malheureux qu'on faiſait. Telle était la perverſité générale qu'on vit juſqu'à des domeſtiques, dénoncer leurs maîtres, & les traîner en priſon, des débiteurs même faire arrêter leurs créanciers. Un citoyen de la ſection, le premier venu, s'affublait d'un ruban tricolore, ſe faiſait eſcorter de ſix hommes à piques, & l'on enlevait ainſi en plein jour, ſans autre formalité, que d'être muni d'un mandat d'arrêt ſigné de noms inconnus. Il y avait alors 300 municipaux, & près de 700 officiers de ſection; était magiſtrat qui voulait. Dans

cette confusion, il était impossible de reconnaitre aucune autorité. Les clubs & les comités de l'assemblée se mêlaient aussi d'expédier leurs lettres de cachet, & tel qui avait signé aujourd'hui vingt empriſonnemens dans sa section, avait été dénoncé dans la section voisine, & était lui-même empriſonné le lendemain.

On s'assura d'abord de presque tous les officiers Suisses qui avaient accompagné le Roi à l'assemblée, une demie heure avant que le feu commençât, & qui conséquemment ne pouvaient pas être soupçonnés d'avoir pris part au combat. J'ai déjà nommé ceux qui furent arrêtés.

M. Dabançourt, ministre de la guerre, fut envoyé à la haute cour nationale d'Orléans. Ce fut le seul des ministres qui n'échappa pas au décret général rendu contre eux.

Sur une note trouvée au château dans l'appartement du Marquis de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, on décréta l'arrestation du cidevant ministre des affaires étrangères, qui s'était retiré du conseil depuis près d'un an. M. le Comte de Montmorin, caché d'abord chez la Marquise de Nesle, puis retiré chez une pauvre femme, dans un cinquième étage au fauxbourg St. Antoine, y fut découvert par l'indiscret attachement d'une femme

femme de ſes amies Mad. de Nan... qui l'allait voir preſque tous les jours. Elle laiſſait ſa voiture à une certaine diſtance de la maiſon qui le recélait, ce qui fit naitre des ſoupçons. Des voiſins de la pauvre femme en queſtion eurent des indices qu'elle avait augmenté ſon frugal ordinaire. On fit des perquiſitions chez elle, & M. de Montmorin découvert, fut auſſitôt traduit à la barre. Interrogé ſur les papiers que l'on avait trouvés chez ſon parent, il ne lui fut pas difficile de prouver la différence d'écriture, & de ſe juſtifier ſur une choſe qui lui était abſolument étrangère. Malheureuſement, il eut la faibleſſe de dire dans ſes réponſes qu'il n'était pas le ſeul Montmorin. Ce fut là deſſus que l'on dénonça le Marquis ſon parent, qui fut arrêté à St. Germain en Laye. Briſſot ne voulut pas pour cela laiſſer échapper ſa victime. Ce philoſophe avait voué à l'ex-miniſtre une haine bien *philantropique*, c'eſt-à-dire, inextinguible. Celui-ci lui avait peut-être refuſé une place dans les affaires étrangères, peut-être auſſi avait-il contrarié les grandes vues que Clavière ami de Briſſot, avait eues toute ſa vie pour régénérer Génève à ſa manière; peut-être encore avait-il réfuſé au journal *le Patriote Français*, ces communications officielles dont il gratifiait d'autres journaux, notamment *la Gazette Univerſelle*, car ſi l'on dit avec raiſon que

Haine de philoſophe eſt un feu qui dévore;

à plus juſte titre, doit-on ajouter :

Haine de Gazettier eſt cent fois pis encore.

Briſſot fit donc interroger M. de Montmorin, par ſon vertueux ami Genſonné, ſur l'exiſtence de ce comité Autrichien qui avait fait la fable de Paris au mois de Juin. Alors on était paſſé à l'ordre du jour ; mais ici le jour de l'ordre était paſſé, & ce qui était ridicule & mauvais il y avait trois mois, était devenu depuis très conſéquent & très bon. M. de Montmorin n'eut pas de peine à lever tous les nuages que l'on voulut jetter ſur ſa conduite. Sa préſence embarraſſait tellement l'aſſemblée, qu'elle leva bruſquement la ſéance, en renvoyant au lendemain la ſuite de ſon interrogatoire, & le tenant proviſoirement en état d'arrêt dans un comité. Le lendemain il n'y eut point d'interrogatoire ; le ſurlendemain, le député la Source, miniſtre proteſtant, l'homme le plus laid & le plus iraſcible que la nature eut produit, ami particulier de Briſſot, fit décréter que M. de Montmorin ſerait envoyé à l'Abbaye, juſqu'à ce que le rapport ſur lui, fut fait. Le 1er 7bre. le même la Source le fit décréter d'accuſation pour n'avoir pas bouleverſé tout le ſyſtême politique de l'Europe, en rompant les traités faits avec l'Autriche, pour en contracter avec la Pruſſe. Il eut été auſſi aiſé de le condamner pour l'avoir fait, que pour ne l'avoir pas fait. Les raiſons ne manquent jamais au plus fort.

Le

Le Marquis de Montmorin fut arrêté, comme je l'ai dit, ſur une note de ſa main, trouvée dans un de ſes tiroirs au château. Cette note était la penſée d'un homme de bien qui s'interroge, & ſe rend compte de la poſition du Roi. Traduit à la barre, le Marquis de Montmorin fut obligé d'abord de ſe juſtifier ſur ſon habitation au château, & d'apprendre à ces légiſlateurs d'un jour, ce qu'aucun d'eux ne ſavait, que les gouverneurs des maiſons royales ont des logemens dans tous les palais où les Rois font leur réſidence. Du reſte, M. de Montmorin ſe défendit en tremblant ſur ſa note; il ſemblait craindre d'avouer qu'elle fut de lui. Il alleguait que ce n'était qu'une converſation entre deux députés qu'il avait écoutés un ſoir, ſans avoir pu les reconnaître, & qu'il l'avait couchée par écrit pour en garder le ſouvenir. Cette juſtification, tant bonne que mauvaiſe n'empêcha pas qu'il ne fut envoyé à l'Abbaye. Le tribunal criminel révolutionnaire l'acquitta à l'unanimité. Son nom le pourſuivit encore après ſon abſolution. Le peuple crut que c'était le même Montmorin, que Briſſot & ſes confrères dénonçaient tous les matins dans leurs grands journaux. Il voulut ſa tête, c'eſt-à-dire, que 20 à 30 ſcélérats ſur 10000 perſonnes que renfermait la ſalle du Palais, demandèrent ſa mort. Danton était alors miniſtre de la juſtice, & comme ce monſtre était déjà ac-

coutumé à voir le vœu du peuple dans les cris qu'il faiſait jetter à ſa bande d'aſſaſſins, il envoya promptement une défenſe de relâcher le priſonnier, malgré le jugement qui l'avait déchargé de toutes accuſations. Il ſerait difficile de dire quelle différence il y a entre un pareil ordre d'un miniſtre de la juſtice & une lettre de cachet du plus cruel deſpote. M. de Montmorin fut conſigné dans les priſons de la Conciergerie. Le jour où les maſſacres y commencèrent, il ſe cacha aſſez long tems dans un galetas, où il ſe croyait en ſureté, mais il était trop bien déſigné aux bourreaux pour leur échapper. M. de Montmorin était âgé au plus de 35 ans ; d'un caractère doux, ſans ambition perſonelle, pauvre, aimant ſes maitres d'une affection pure & dés intéreſſée, peu connu hors du cercle de ſa ſociété intime, ſi ce n'eſt pour avoir depoſé dans l'affaire du 5 8bre. comme lieutenant-colonel du regiment de Flandres, il paſſait ſa vie à l'aſſemblée nationale pour porter enſuite ſoir & matin au château le bulletin des conſpirations. Si on lui eut connu ce nouveau crime, on n'eut pas manqué d'en faire le prétexte de ſa mort. Maintenant que M de Montmorin eſt mort, je le revèle ; j'en gratifie ſa mémoire & la conſcience de Danton.

M M. du Perron adminiſtrateur de la police, Buob & Boſquillon juges de paix, étaient ceux qui avaient commencé les pourſuites ſur l'affaire du 20 Juin.

Juin. Ils furent arrêtés. M. Boſquillon joignait à ce grief, d'avoir été celui qui s'oppoſa en ſon propre & privé nom à l'élection de Manuel procureur ſyndic de la commune de Paris. Il prétendait que ce Manuel n'était qu'un croquant ſorti d'une petite boutique de la petite ville de Montargis, pour aller dans les ſixièmes étages, colporter des brochures ordurières. Il prouvait qu'il n'avait d'autre domicile à Paris qu'un grénier que lui prêtait le libraire Garnery, afin d'y revoir & d'y corriger les épreuves des lettres de Mirabeau à ſa maitreſſe, la préſidente le Monnier. Manuel s'était emparé de ces lettres dans les bureaux de la police, & il les trouva ſi vertueuſes, qu'il les vendit deux mille écus à ſon profit. Il avait eu pour cette affaire un procès avec la famille de Mirabeau ; il en eut un ſecond pour ſa place, & ſa qualité de citoyen actif. Il gagna ſon livre, ſon poſte, & ſes procès, par ces tours ſi connus des agitateurs du peuple. Il plaidait devant le peuple, & devant des juges élus par le peuple : c'eſt votre ami qu'on veut vous ôter, lui diſait-il ; je vous défendrai par ma voix, je vous inſtruirai par mes écrits, & le peuple d'applaudir à ſon ami, *en attendant qu'il l'aſſommât.* Malheureuſement pour la vertu de Manuel, & les honnêtes gens qui partagent leur eſtime entre Briſſot & lui, il n'eſt que trop notoire que faiſant le 27 Août, une proclamation ſur la place de l'Eſtrapade, il ſe tourna vis à vis la maiſon qui fait face à la place

en entrant par la porte St. Jacques, & là, montrant du doigt l'appartement de M. Boſquillon, il dit : " Le jour des vengeances eſt arrivé ; le jour " eſt arrivé où les traitres vont périr." Il s'échauffait même, & enflait beaucoup ſa voix, m'a-t-on ajouté, quand il faiſait cette menace. Ainſi, *le vertueux* Manuel ſe déſignait ſes victimes ; & il redoublait de rage, parce que M. Boſquillon, outre qu'il avait été ſon rival, était un de ceux qui avaient dreſſé procès verbal des dégâts faits au palais des Thuilleries, dans la journée du 20 Juin, tandis que Manuel, procureur de la commune, au lieu de requérir la force publique, était lui-même ce ſoir là, ſans marque diſtinctive, dans le jardin du château, riant aux éclats, & diſant à tous ſes voiſins, ſur le bonnet rouge dont on avait ſouillé le front du Roi : *par Dieu, il doit faire une drôle de mine dans cet accoutrement là.*

Le notaire de la liſte civile fut arrêté, ainſi que le notaire Guillaume qui avait rédigé & propagé la pétition des bourgeois de Paris après le 20 Juin. On comprit dans la même proſcription le fameux député *ex-conſtituant Chabroud*, le honteux avocat du 5 8bre, l'apologiſte d'Egalité. Cet homme voulant jouir ſans doute paiſiblement du ſalaire qui avait été mis à ſon deſhonneur, avait rédigé, imprimé, & circulé un projet d'aſſociation entre les honnêtes gens de Paris (*une aſſociation des honnêtes*

*gens*

*gens avec Chabroud ! ! !*) pour conſerver les propriétés & la conſtitution, (*qui avait détruit les propriétés.*)

Après Chabroud, l'ordre des matières m'oblige de parler des trois bourreaux de Paris, les frères Sanſon. On leur reprochait d'avoir dû pendre les conſpirateurs du 10 Août, s'ils n'avaient pas réuſſi. Cette ſeule frayeur, à défaut d'autres preuves, ſerait ſuffiſante pour indiquer leur conjuration. Cependant, comme ces bourreaux devaient être un jour des perſonnages fort utiles à la république, on leur pardonna d'avoir flétri Gorſas dans un procès criminel qu'ils lui avaient intenté en 1790, & on les ſortit du cachot pour les renvoyer à leurs fonctions accoutumées. Ce ſont eux qui depuis ont exécuté le décret de mort ſur Louis XVI. Ils ſont tous couverts de ſon ſang : ce ne ſont point des étrangers qui ont commis ce dernier crime : c'eſt par erreur que je l'avais dit au No. 8.

Afin de placer les bourreaux du Roi entre deux conſtitutionnels, pour faire le tableau complet, l'on profita de ce tems de trouble pour faire arrêter un membre du côté droit nommé Jouneau, député de je ne ſais quel département des bords de la Charente. Il était ſous le poids d'une procédure criminelle intentée par ſon collégue Grangeneuve de Bordeaux *pour ſoufflets & mauvais traitemens.* Le juge

juge de paix n'avait osé lancer le mandat d'arrêt avant le 10 Août, retenu qu'il était par l'exemple de son confrère le juge de paix la Rivière, incarcéré à Orléans. Cette fois, il fut contraint d'oser. L'arrestation proposée ne fut pas même discutée. Souffletter alors UN GIRONDIN ! *rien que la mort n'était capable d'expier ce forfait.* Telle était la dégradation de l'esprit Français, qu'il était en ce tems là devenu civique de raisonner & calculer un soufflet !

Pour sortir un moment de ce cloaque immonde de constitutionnels arrêtés, & de bourreaux élargis, je vais, sans changer la scène des horreurs, puisque je suis obligé d'y retenir mes lecteurs avec moi, je vais au moins leur présenter quelques tableaux plus resserénans par les objets qui en composeront les grouppes.

Et d'abord, je leur offrirai le vieillard Cazotte, l'auteur aimable du joli recueil connu de tous les littérateurs. Il était aussi l'auteur de vingt lettres qu'on avait trouvées dans les tiroirs de M. Pouteau secrétaire de la liste civile. Une sensibilité exaltée, une loyauté extrême, un royalisme pur s'y faisaient remarquer au milieu des élans d'une imagination vive & par fois exagérée ; mais qui a fait des contes & de jolis romans à vingt ans, ne doit-il pas délirer un peu à soixante !

Comme

Comme la vie de Cazotte tient à la fois à la littérature & à l'hiſtoire, on me permettra ſans doute de lui conſacrer quelques lignes de plus qu'à ſes compagnons d'infortunes.

Jacques Cazotte était agé de 73 ans. Dijon fut le lieu de ſa naiſſance. Son père, homme intègre, était greffier des états de Bourgogne. Jacques Cazotte s'était rendu utile à ſa patrie, dans l'adminiſtration de la marine, & il avait, entr'autres, rempli avec diſtinction la place de commiſſaire ordonnateur aux Iſles du vent dans les guerres antérieures à celle de 1778. Ami précieux, bon père, excellent époux, perſonne n'eut un caractère plus gai, un eſprit plus enjoué, un cœur plus ſenſible. *Ollivier*, *le Diable amoureux*, *le Lord impromptu*, & pluſieurs contes Arabes, retraceront à la poſtérité ſa brillante imagination. Son front chauve & ſes cheveux blancs, relevant encore la ſérénité de ſon ame, lui donnaient l'air d'un véritable patriarche. Il vivait retiré à Pierry en Champagne, au milieu d'une famille dont il faiſait le bonheur. De ſes deux fils, l'un était dans la garde du Roi, l'autre ſervait au dehors à l'armée des Bourbons. Tous deux étaient au poſte de l'honneur. Une fille de 20 ans, modèle de graces, & de piété filiale, Elizabeth Cazotte, ſervait de ſecrétaire à ſon père dans ſa retraite. C'était elle qui avait écrit une partie de ces lettres fatales. Dès le 18 Août, un détachement

détachement de gendarmerie nationale enveloppa ſa maiſon. Le commandant, M. Vigneux, ami du vieux Cazotte, entrant dans ſon cabinet à l'heure du diner, celui-ci le traita en convive. Le malheureux officier tomba en faibleſſe, en lui exhibant l'ordre qu'il avait reçu de s'aſſurer de ſa perſonne, de celle de ſa fille, & de les traduire dans les priſons d'Epernay. Cazotte & ſa fille obéirent, ſans même deviner quels pouvaient être les motifs de leur arreſtation. A Epernay, ils apprirent qu'ils allaient être transférés à Paris. Le préſident du diſtrict, ſemblable à un bailli de comédie, furieux de ce qu'Elizabeth Cazotte lui eut refuſé peu de tems auparavant ſon cœur & ſa main, donna ordre de les y trainer en charette de priſon en priſon. L'officier de gendarmerie qui les avait arrêtés, frémiſſant des dangers qu'ils couraient, prit ſur lui de faire mettre des chevaux de poſte à une voiture, & d'accompagner lui-même juſqu'à Paris ces priſonniers dont l'innocence & la vertu lui étaient connues. Cette précaution les ſauva à Château-Thierry & à Meaux où le peuple attroupé demandait leurs têtes. Arrivés à Paris, ils éprouvérent le ſort que ſubiſſaient toutes les perſonnes que l'on arrêtait : promenés de l'hôtel de la Mairie au comité de ſurveillance, de là aux divers comités de la commune, jettés au milieu de ceux qu'on amenait à chaque heure, étendus pour ſe repoſer ſur la pierre humide dans des corridors infects, interrogés

terrogés à peine au bout de 48 heures, au milieu d'un tumulte & d'un dèsordre de ſauvages, ils finirent par être envoyés à l'Abbaye où l'on entaſſait juſqu'à ceux, dont on ne trouvait pas même dans les cartons de dénonciations, les motifs & les traces du mandat d'arrêt. Qu'importait en effet à Danton de mettre de la préciſion dans ſes procédures ? Il s'était dit dès ce tems là, *je me ferai donner des liſtes, & je choiſirai enſuite mes victimes !*

Dès les premiers jours qui ſuivirent le 10 Août, le capucin Chabot, un des grands directeurs de cette journée, n'oublia pas que M. de Beaumarchais l'avait tympaniſé dans une affiche, en réponſe à une dénonciation ridicule ou celui-ci l'avait accuſé de cacher dans ſa belle maiſon du Boulevard St. Antoine, 60 mille fuſils qui ſont encore en Hollande. Il commanda une viſite domiciliaire dans l'hôtel de ce riche particulier. Le peuple s'y rendit au nombre de plus de 50 mille individus, plutôt engagé par l'attrait de la curioſité, la beauté de la ſaiſon, & celle du jardin que par l'envie de chercher ces armes. On éxamina tous les appartemens, où l'on ne trouva que quelques femmes & quelques domeſtiques effrayés. Il eſt douteux que la maiſon tant vaſte qu'elle ſoit eut pu contenir les 60 mille fuſils qu'on avait l'air d'y chercher. Pendant cette viſite, M. de Beaumarchais, prévenu à tems, s'était réfugié dans une maiſon voiſine, d'où il voyait

la

la multitude preſſer ſes gazons & ſes belles charmilles. Le lendemain de la viſite domiciliaire, il ne manqua pas de rendre hommage par un affiche aux vertus de ſon ſouverain. Pas une roſe, pas une tulippe n'avaient été altérées par cette troupe de poiſſardes & d'ouvriers ; *cependant*, comme il il faut qu'il y ait toujours quelque choſe d'extraordinaire dans ce qui arrive à M. de Beaumarchais, il avouait dans cette affiche qu'il n'était réſulté qu'une très petite conſéquence de cette grande avanture, c'eſt-à-dire, *la diſparition d'une malle de papiers ſeulement*. L'on ſent déjà quelles grandes conſéquences un homme d'eſprit peut tirer d'une auſſi petite avanture, lors de la contre-révolution. Pour continuer ſur le compte de ce Dumourier littéraire, dont la vie eſt une encyclopédie d'anecdotes, j'apprendrai à mes lecteurs, que M. de Beaumarchais alla auſſitôt ſe réfugier à la campagne chez un ami. Obligé d'en déguerpir, par un faux avis, il fut contraint d'aller comme un héros de roman, *ſeul, à pied, la nuit, dans les bois, chercher un azile dans une chaumière ruſtique, à quelques lieues.* Parvenu dans *une cabane ſolitaire*, il lui arrive encore un nouvel événement extraordinaire, qui lui donne un air de ſimilitude avec le Prétendant, lors de ſa fuite en Ecoſſe. Il eſt reconnu par l'honnête villageois qui ne lui en promet pas moins protection & ſecret ; mais dès le lendemain, ne voulant pas compromettre ſes hôtes, il retourne à Paris où

il

il eſt appréhendé & jetté dans les priſons de l'Abbaye ſans procédures, ſans accuſation, n'ayant d'autres griefs contre lui que ſa fortune, & la vengeance de Chabot.

Ce ne fut que deux jours avant le 2 7bre. que Manuel après avoir auſſi lui, ſans doute, *examiné ſes liſtes*, jugea à propos de ſe tranſporter à l'Abbaye, & d'arracher M. de Beaumarchais de ce lieu, que dès lors Manuel ſavait bien devoir être un théatre prochain de carnage. On aurait lieu d'être ſurpris de voir Manuel s'intéreſſer auſſi ſubitement à la délivrance d'un homme avec qui il avait eu dans la chronique un polémique très animé, ſi l'on ne réfléchiſſait à la ſituation pécuniaire de Beaumarchais, ainſi qu'aux reſſources préſentes & futures que Manuel pouvait eſpérer en lui ſauvant la vie. D'ailleurs, pour ſe diſculper un jour d'avoir participé aux maſſacres du 2, ce Manuel aura été bien aiſe d'avoir ſon homme à préſenter, &, à tout prendre, un priſonnier millionaire valait mieux qu'un autre. Quoiqu'il en ſoit, l'auteur de Tarare fut ſauvé, & il n'a pu refuſer une ſorte d'amitié à Manuel; celui-ci eſt devenu depuis ce tems le conſeil, l'ange tutélaire de la famille; a-t-il fallu faire des mémoires, repouſſer de nouvelles dénonciations, corriger des épreuves, éprouver même des corrections, Manuel a tout fait, Manuel a tout ſubi pour ſon nouvel ami; Manuel a pour lui,

déſerté

déſerté l'aſſemblée, il a voulu ſe montrer paſé d'une vertu ſauvage, il a eſſayé quelque tems, par vingt nouvelles productions en phraſes courtes, tranchantes, maximaires, de ſe monter à la hauteur du ton de prophête, il a voulu par quelque choſe d'extraordinaire ſe mettre au niveau de ſon ami, & il a déjà ſubi un martyre.....On m'a dit que la charmante Eugénie Beaumarchais, & les 3 millions de dot ont allumé ſon zèle....Ceux qui ont lu l'hiſtoire du cœur humain dans Molière, ſavent juſqu'où Tartuffe oſait prétendre, ceux qui connaiſſent Manuel ſavent ce que dans ſa préſomption il peut tenter (car la philoſophie a auſſi ſes bigots:) enfin, cette créature originale & amuſante qui nous retrace tout à la fois Faublas & Gilblas, Beaumarchais a pu retourner dans ſa famille, tour à tour bienvenu des perſonnes qui ont marqué dans tous les partis de la révolution, des honnêtes gens & des intrigans, du Prince de Naſſau & de Dumourier, de M. de Calonne & de M. de Narbonne, de M. de Ste. Croix & de Garat, de l'abbé Maury & de l'évêque d'Autun, de M. de la Motte Piquet & de M. d'Eſtaing, du cardinal de Rohan & de M. M. de Biron & de la Touche; ami de tous, & même ami généreux, faiſant craindre également ſes ſervices, ſes refus ou ſes huiſſiers, & toujours *ſupérieur aux évènemens*, comme il le dit lui même, nous le verrons en 1794, s'il ſurvit aux orages qui ſe préparent contre les riches, royaliſte

tant

tant qu'on voudra, républicain au beſoin, pleurer Louis XVI. d'un œil & la Fayette de l'autre, le matin admirer la monarchie en comptant avec ſon caiſſier, le ſoir regretter la régénération manquée en faiſant chanter à Lays ſur les tréteaux de l'opéra ces vers qu'il a mis dans la bouche du génie du feu.

Des générations paſſées
Je raſſemble les élémens,
Pour en former une race prochaine
D'êtres nouveaux ſans ceſſe renaiſſans——

*Tarare, Prolog.* *

* La manière dont M M. de Beaumarchais & Mirabeau ſe reconcilièrent après l'altercation qu'ils avaient eue enſemble au ſujet de la compagnie des eaux, eſt trop originale pour que je ne la joigne pas au portrait que je viens de tracer. Je préviens mes lecteurs que j'ai entendu conter l'anecdote pluſieurs fois à M. de Beaumarchais lui-même.

M. l'Evêque d'Autun ayant obtenu de M. de Beaumarchais une permiſſion de viſiter ſon jardin pour lui & une compagnie de légiſlateurs, celui-cy crut qu'il était de ſa dignité de recevoir lui même l'auguſte bande, afin de lui faire en perſonne les honneurs *du petit jardin qu'il avait planté l'an premier de la liberté.* (On était alors au printems, à la veille du jour de la fédération, où tous les Français levaient la main dans un champ pour ſe dire tous frères). Quelle fut la ſurpriſe de M. de Beaumarchais, lorſqu'il apperçut au travers de ſes ſoucis & de ſes narciſſes que Mirabeau faiſait partie *de la huaille noire.* Cependant, il n'y avait plus moyen de reculer. Il s'avança alors vers le grouppe, & leur dit, *Meſſieurs, en voyant M. de Mirabeau avec vous, je ne puis croire qu'il vienne dans ma maiſon autrement que pour y réparer tous les torts dont il s'eſt couvert avec moi.* Mirabeau avec une naiveté fine, répondit à l'attaque de Beaumarchais par une excuſe

Las, & à juſte raiſon, d'être Français, M. de Lally Tolendal, en vertu du bill qui le naturaliſait Anglais, demanda un paſſeport au miniſtre des affaires étrangères pour retourner dans la patrie de ſes pères. La demande portée à l'aſſemblée fut écartée par l'ordre du jour. Quelqu'un ſoupçonna que M. de Lally pouvait fort bien avoir donné au Roi des mémoires ſur la conduite à tenir, mémoires que l'on n'a jamais ſoupçonné le Roi d'avoir ſuivis. Il fut dénoncé, & arrêté chez une amie, au mépris du droit des gens, mais bientôt après il fut élargi, moins par le ſentiment de conviction de ſon innocence, que par la crainte d'indiſpoſer l'Angleterre, pour laquelle Briſſot avait encore du reſpect. Dans le peu de jours qu'il reſta en priſon, M. de Lally employait ſes momens à écrire des mémoires pour la juſtification de ſes copriſonniers. Il n'avait pas beſoin d'en compoſer pour lui. Son talent d'improviſation pour ce *qu'il ſent vivement*, ne l'oblige pas alors à *penſer longuement & profondément* *. Il avait fait la juſtification de *M. le*

évaſive : *Il eſt impoſſible de trouver un plus beau lieu que celui-ci pour une fédération.* Alors la converſation devint générale & la querelle ancienne fut éteinte.

* Ceci a beſoin d'une explication. Lors du maſſacre de Bertier & Foulon, M. de Lally vint à l'aſſemblée, & improviſa en traits de feu la converſation déchirante qu'il venait d'avoir avec les fils de Bertier, pour lui demander vengeance du ſang de leur père, au nom du père de M. de Lally lui-même encore invengé.

*M. le Marquis de Montmorin*, mais ſon innocence avait été trouvée ſi claire qu'on n'en fit point uſage. Il ſemblait que M. de Lally préludât par là au malheur de publier un autre écrit qui ſerait auſſi inutile à un plus auguſte priſonnier. Hélas! le méchaniſme de la deſtruction eſt bien plus rapide que celui de la création. La révolution ne l'a que trop prouvé dans tous les ſens, & M. de Lally l'a éprouvé encore en faiſant ſon plaidoyer pour Louis XVI.

M. Thierry, premier valet de chambre du Roi, & intendant du garde meuble de la couronne, fut auſſi arrêté, ainſi que M. Chantereine, inſpecteur en chef de ce garde meuble & colonel de la garde du Roi. Arracher ainſi les gardiens de ce précieux dépôt, n'était-ce pas annoncer d'avance l'envie que l'on avait de le piller impunément quelques jours après.

vengé. Barnave répondant à M. de Tolendal, ajouta à la phraſe que l'on a déjà vue au chapitre précédent, *le ſang qui coule, &c.* ces mots atroces; *au ſurplus c'eſt aujourd'hui le moment de penſer & non point celui de ſentir.* M. de Lally termina ſa foudroyante replique par ces belles paroles. *On vous dit que c'eſt aujourd'hui le moment de penſer & non point celui de ſentir. Eh bien! meſſieurs, Tibère penſait, & penſait profondément, Louis* XII. *ſentait, & ſentait vivement, & quel eſt celui de vous qui balancerait un moment entre eux?* Cela n'empêcha pas M. Barnave d'avoir raiſon; mais il ſe conſole encore du mépris des amis de l'humanité par l'eſtime de M M. Duport & Lameth!

Tous les militaires qui avaient donné dans leurs ſervices perſonnels, ou dans leurs emplois conſtitutionnels quelques marques d'attachement au Roi furent jettés dans les mêmes priſons. De ce nombre furent, M M. de Witgenſtein lieutenant général, commandant ci-devant l'armée du midi, dénoncé par Jourdan & Barbantane; M. le Vicomte de Maillé qui venait d'être bleſſé le 10 Août; M. de Sombreuil commandant des invalides, digne vétéran, couvert de bleſſures, *accuſé depuis 3 mois d'avoir offert au Roi la poſition de l'hôtel des invalides pour reſiſter à la nation, en cas d'inſurrection*; M. de Rhulières, commandant de la gendarmerie nationale à cheval, qui ſe trouva mal le 10 Août, une heure avant l'engagement; le comte de St. Mart colonel, & tous ceux que l'on put arrêter des officiers de la garde conſtitutionelle du Roi. Il en fut de même d'une partie de la maiſon domeſtique; ceux qui avaient échappé au maſſacre de l'intérieur des Thuilleries, ceux même des fourniſſeurs qui n'y allaient jamais, chocolatiers, boulangers, marchands de vin, fruitiers furent pourſuivis dans leurs demeures; on en arrêta une partie que l'on entaſſa avec les autres.

Le chevalier Jourgniac de St. Méard, capitaine au régiment du Roi, dont la relation eſt inſérée dans cet ouvrage, était connu pour avoir fourni beaucoup de calembourgs & de paragraphes *au journal*

*journal de la cour & de la ville* ; il fut arrêté ; mais ce fut moins pour ce grief qu'on l'empriſonna, que pour une querelle qu'il eut quelque tems avant le 10 Août chez le libraire Deſenne avec le magiſtrat Manuel. Elle avait fait tant de bruit, que St. Méard avait cru néceſſaire de faire imprimer en forme de dialogue, ſon apologie, afin de ne pas être déchiré tout de ſuite par les volontaires de Manuel. Le 10 Août vint, & l'apologie ne fut plus ſuffiſante. Manuel qui était venu retirer Beaumarchais de l'Abbaye le 30, y laiſſa St. Méard. Ce dernier n'avait pas *des raiſons d'un auſſi grand poids* que l'autre.

On arrêta juſqu'à de malheureux libraires ; entre autres, un certain Duplain, imprimeur d'un journal de l'aſſemblée, ſous le nom *du premier arrivé*, dans lequel il avait été rendu compte de la journée du 10 d'une manière qui ne convenait pas à ſes auteurs, & le libraire Lallemand, connu pour avoir diſtribué *Les Actes des Apôtres*, & généralement tous les ouvrages royaliſtes.

M. Clément de St. Palaye, conſeiller à la chambre des comptes, ſubit le ſort commun ; on ne lui a jamais connu aucun grief ; on ſoupçonne que quelque homme d'affaires, qui après l'avoir volé, ſera devenu officier municipal, l'aura fait arrêter

 & tuer,

& tuer, pour ſe diſpenſer ainſi de lui rendre aucun compte.

Depuis le décret de la déportation des prêtres, on avait établi dans Paris pluſieurs dépôts dans leſquels on entaſſait ces malheureuſes victimes à meſure qu'elles ſe préſentaient aux ſections & à la municipalité pour avoir des paſſeports. Le couvent des Carmes, le ſéminaire de St. Firmin en étaient déjà remplis ; mais n'anticipons point ſur les événemens.

Un fou de révolution nommé Xavier Audouin mari d'un pauvre blanchiſſeuſe des environs de Paris, redacteur d'un mauvais journal du matin & aujourd'hui membre de la convention nationale, imagina qu'en propoſant à la municipalité une reconnaiſſance militaire aux environs de Paris, il paſſerait rapidement du poſte de ſappeur national du bataillon des Carmes à celui de maréchal de camp. La commune ne pouvait rien refuſer à ſes manouvriers. Elle lui accorda une petite troupe de 300 hommes tant fantaſſins que cavaliers, pour aller battre les environs de Paris. Il n'était d'abord queſtion que d'examiner s'il y avait encore après le 10 Août, des rendez-vous d'ariſtocrates avec cocarde blanche au bois de Boulogne, à Meudon, la Muette, & Bagatelle. Un pareil examen aurait pu être fait dans un jour, ſi tant eſt même

même que l'on eut pû s'arrêter un moment à une dénonciation ſi abſurde, qui n'avait eu depuis trois mois d'autre objet que de faire tomber un jouf la canaille ſur les jeunes gens, & les jolies femmes qui s'y promenaient pendant l'été. L'yvreſſe du commandement, & l'yvreſſe du mal firent prolonger de 15 jours l'expédition d'Audouin ; il la pouſſa juſqu'à Chantilly. La municipalité de cette ville ne lui ayant rien laiſſé à emporter du château, il prit quelques tuyaux de plomb provenant des jets d'eau de ce beau lieu, & on les amena en triomphe, comme étant du plomb caché *à deſſein* pour en faire des balles. Cet éxécrable Audouin pouſſa ſa troupe de Chantilly juſqu'à St. Germain. Chemin faiſant, ils voulurent examiner par curioſité le beau pavillon de Lucienne appartenant à Mad. du Barry. En viſitant tous les détails de l'habitation de cette femme célèbre, ils trouvèrent malade au lit un malheureux enfant de 18 ans, beau, brave, ardent, ſenſible, le jeune Mauſſabré, allié aux plus grandes maiſons de France, ci-devant aide de camp de M. le Duc de Briſſac. Il s'était retiré à la campagne avant le 10 Août, pour rétablir ſa ſanté. Ni ſon innocence, ni l'intérêt qu'y prenaient Mad. du Barry & tout le village de Lucienne, ne purent rien opérer ſur ces brigands. Ils l'enlevèrent. C'était le dernier jour de leur marauderie : il fallait bien au moins avoir un priſonnier à offrir au comité des

finances de la commune, pour faire allouer les fraix d'une campagne ridicule, qui couta peut-être cent mille francs.

Je termine cette liſte d'arreſtations par celles qui affligeront le plus vivement les ames ſenſibles. La famille royale, après avoir été miſe au Temple, y goûta pendant quelques jours la douceur d'avoir auprès d'elle d'anciens ſerviteurs & des amis ſincères. Mad. la Princeſſe de Lamballe, & Mad. de Tourzel, étaient reſtées auprès de la Reine & du Dauphin; MM. de Chamilly & Hue, valets de chambre étaient auprès du Roi; & les Dem. Thibault, St. Brice, & Navarre, femmes de chambres de la Reine, du Dauphin, & de Mad. de Lamballe, continuaient de donner leurs ſoins à cette maiſon qu'n'était point encore priſonnière, & pour laquelle on avait un mêlange d'égards & de groſſiéretés, qui ne prouvait que trop l'inquiétude & l'agitation de ceux qui l'avaient réduite à cet état. Le château ayant été pillé, le ſcellé mis ſur les garde-meubles, on manquait du plus ſtrict néceſſaire pour vêtir ces auguſtes captifs. Déjà ils auraient été accablés ſous le beſoin de ces rechanges de première néceſſité, dont l'abſence au ſein de l'été, & au plus fort de la canicule peut engendrer la corruption, ſans les ſoins empreſſés de Mad. l'Ambaſſadrice d'Angleterre, de Mad. la Ducheſſe de Grammont, & de M. le Duc de Chpiſeul,

Choiſeul, qui fournirent dans les premiers moments ce qu'ils purent donner de leur propre garderobe. * Mais lorſqu'on fut au Temple, il fallut chercher ailleurs les ſecours que l'on n'avait plus ; tout manquait depuis une épingle juſqu'à un habit. Il fallut donc multiplier méchaniquement les demandes, les billets, les lettres, les commiſſions. Cette correſpondance ſervit de prétexte à une dénonciation de la ſuite du Roi. La commune toujours ombrageuſe & malfaiſante, réſolut d'arracher à la famille royale cette dernière conſolation. Le 19 Août, on la ſépara de ces derniers amis.

J'ai parlé de la première ſéparation du Roi, & des gentilshommes qui l'avaient ſuivi & ſervi, le 10 & le 11 Août. Je n'ajouterais rien au tableau que j'ai déjà tracé de la douleur de cette ſéparation, ſi Mad. la Princeſſe de Lamballe faiſant partie de ces nouvelles victimes, n'exigeait de ma ſenſibilité un nouveau coup de pinceau.

* Une pauvre femme à Paris conſerve, comme ſon tréſor, la chemiſe que la Reine portait le 10 Août, & qui fut 10 fois trempée de ſes larmes. Eſpérons que ce monument ſera ſauvé, & qu'il ſera viſité un jour avec le même ſentiment d'intérêt & de reſpect, que l'on portait, il y a peu d'années, au berceau & aux langes d'Henry IV. au château du Baron de Boil. Ce dernier monument eſt aujourd'hui hors de France.

Marie

Marie Thérèſe Louiſe de Savoye Carignan, du ſang des Rois de Sardaigne, était depuis long tems veuve de Louis, Alexandre, Joſeph, Staniſlas de Bourbon, Prince de Lamballe, fils du vertueux Duc de Penthièvre. Quelque tems après l'avénement de Marie Antoinette au thrône, elle avait été nommée chef du conſeil, & ſurintendante de la maiſon de la Reine. Remplie d'attachement pour la maiſon de France, elle avait voué en particulier à la Reine une amitié à toute épreuve. Elle ne l'abandonna dans ſes malheurs qu'au moment ou la difficulté & les embarras de l'évaſion de la famille royale décidérent la Reine à ſe priver de ſa compagnie dans ce voyage. Elle ſe trouvait alors à Paſſy. Ce fut là qu'elle reçut le matin un billet de ſon auguſte amie qui lui ordonnait de partir. Cependant elle ne ſe mit en route que ſur les onze heures, & lorſqu'elle ſçut que la fuite avait réuſſi, & que toute la famille royale était échappée ; elle parvint au travers de mille périls, à s'embarquer vers Dieppe, d'où elle deſcendit en Angleterre *. L'accueil qu'elle y reçut, fut digne des vertus de cette nation, & des qualités de la Princeſſe. Effectivement, on ne pouvait la connaitre ſans l'aimer, & peu de femmes ont formé

* Si elle avait mis à la voile un inſtant plus tard, on l'arrêtait, & on la ramenait priſonnière en même tems que la famille royale.

des

des attachements auſſi vifs, & cauſé des régrets plus durables. Arrivée à la cour de France, jeune, aimable, elle y fut d'abord tourmentée par la vie diſſipée d'un époux que le monſtre Egalité entrainait à ſa perte : tout aurait du l'eloigner de cet époux corrompu ; elle chercha toujours à le ramener à l'honneur, mais en vain. Elle paſſa la première année de ſon veuvage à l'Abbaye St. Antoine ; elle y admit dans ſon intimité pluſieurs demoiſelles qui s'y trouvaient en même tems comme penſionnaires ; elle ne ceſſa pas depuis de leur temoigner dans le monde le même intérêt, & les mêmes bontés.

Madame la Princeſſe de Lamballe avait paſſé à Bath, à Londres, à Bruxelles & à Spa tout le tems que la famille royale fut la priſonnière de la Fayette. Dès-qu'elle ſçut que le Roi, en ſignant la conſtitution, avait obtenu pour lui & la Reine un ſimulacre de liberté, elle accourut près de ſa ſouveraine. (Car elle n'appella jamais autrement ſon auguſte amie, quoique née ainſi qu'elle du ſang des Rois.) En vain ſes amis réunirent leurs inſtances pour la conſerver en pays étranger ; en vain lui obſervérent-ils les riſques qu'elle courait en rentrant en France ; en vain lui remontrérent-ils que la vengeance & la cupidité du Duc d'Orléans l'attendaient à Paris, que ſa qualité de Princeſſe étrangère ne lui ſerait point une ſauve-garde ſuffiſante, que

ce

ce titre lui permettait d'aller ſans manquer à ce qu'elle ſe devait, chercher un azile honorable & reſpecté à la cour de ſes pères ; elle fut inébranlable ; elle ne voyait que la Reine & ſon vertueux beau-père le Duc de Penthièvre. Elle s'arracha aux allarmes inquiétes de ſes amis, & vola à Paris. Elle s'y établit dans le château même des Thuilleries, afin de ne point paraitre s'eloigner du danger, & d'être plus à portée de donner à la Reine des ſoins de tous les jours, & de toutes les heures. Auſſi lorſque l'attentat de 20 Juin eut lieu, elle était auprès de ſa ſouveraine, lui faiſant un rempart de ſon corps, & ſervant d'intermédiaire entre le Dauphin & elle, tandis que la colonne des brigands de Santerre défilait après avoir manqué ſon coup : du 10 Août au 19, elle ne quitta pas L. M.

Enfin dans la ſoirée du 19, les municipaux vinrent arracher Mad. de Lamballe à la Reine, & Mad. de Tourzel au Dauphin ſon pupille. Je ne m'appéſantirai point ſur cette ſéparation. Je ſerais au deſſous de mon ſujet. Je n'ai plus de larmes à faire repandre. Je n'ai que de l'horreur à exciter. Mad. de Lamballe baiſait les mains, embraſſait les genoux de ſa majeſté. Une voix ſécréte lui diſait déjà qu'elle ne paraitrait plus à ſes regards que morte & défigurée *.

* Je ne ſais quel auteur Anglais s'eſt complu à faire l'apologie du 10 Août, & du 2 7bre. ſous le titre d'*Audi alteram partem*, ou exténuation de la conduite des revolutionnaires Français depuis

Mad. de Tourzel en quittant les enfans de France, éprouva la douleur d'une mère à qui l'on arrache ſes enfans. Mad. de Tourzel denoncée! à quoi ſert donc la vertu la plus pure.

La

puis le 14 Juillet 1789, juſqu'à la veille de l'aſſaſſinat du Roi. Cet auteur qui ſemble avoir écrit ſes pages dégoutantes ſous la dictée d'un écrivain des charniers, eſt allé ramaſſer dans la boue tous les lambeaux échappés à Marat, & à la Vicomterie, (*auteur des Crimes des Rois & des Reines de France*) pour prouver la néceſſité de ce qui eſt arrivé dans cette revolution. Il compulſe toutes les ordures de la régence, les contes populaires ſur Mad. de Maintenon, le Cardinal du Bois, Mad. de Pompadour; & quand il eſt arrivé à l'époque du régne actuel, au lieu de parler de l'eſprit général de paix, d'améliorations & de bienfaiſance qui l'ont fait diſtinguer, il repéte ſur la foi d'un crocheteur " que le " bruit court dans chaque village de France, que la Reine de " France a été entendu dire, (has been heard to ſay) qu'elle ne " ſerait jamais contente, juſqu'à ce qu'elle ne put ſe baigner " dans le ſang des Français." Il n'y a que ceux qui aient envie de ſe baigner dans le ſien qui aient pu recueillir & hazarder d'imprimer de ſemblables notes.

Introduit-il ſur la ſcène la Princeſſe de Lamballe, s'il parle de ſa bienfaiſance, parceque la voix publique l'y oblige, c'eſt pour rendre plus acéré le trait qu'il lance enſuite avec perfidie ſur ſon caractère, en la peignant comme ayant à ſe reprocher ſes folies politiques & privées.

Ses folies politiques! perſonne ne ſe méla moins qu'elle au monde d'affaires publiques. Voici ce qui donna lieu aux dénonciations ridicules qu'on lût dans Carra, & Marat, du prétendu comité Autrichien qui ſe tenait chez elle.

Après l'acceptation de la conſtitution, on dit à la Reine, qu'il était de l'intérêt de S. M. de rendre ſes bonnes graces à celles des

dames

La famille royale reſta ainſi livrée aux ſoins de celui des valets de chambre du Roi en ſous ordre, à qui l'on crut appercevoir les plus fortes diſpoſitions

dames de ſa cour qui s'étaient jetté à corps perdu dans la démocratie. La Reine conſentit à recevoir encore quelquefois ces dames d'honneur conſtitutionnelles. C'étaient principalement la Ducheſſe de Luynes, & Mad. de Lameth. Cependant la Reine ne pouvant ſupporter qu'avec beaucoup de répugnance l'aſpect de perſonnes ſi ingrates & ſi déplaiſantes, chargea ſon amie Mad. de Lamballe, de la débaraſſer de leur préſence. Alors, commencérent ces *Thés* à l'Anglaiſe que la Princeſſe donnait deux fois par ſemaine. Les perſonnes attachées au château, M. le Marquis de Montmorin, M. le Chevalier de St. Prieſt, M. le Comte d'Hauſſonville, M. le Marquis de Boiſgelin, M. le Chevalier de Coigny, M. de Bougainville, M. d'Hervilly s'y rendaient par égard pour la Princeſſe. Ces *Thés* firent du bruit dans Paris. Les jockeys d'intrigues des conſtitutionnels cabalérent pour que Mad. de Lamballe ſe prêtât à recevoir dans ſa maiſon les chefs de parti afin de s'entendre, & de ſe rapprocher, & faire mieux marcher la conſtitution. Auſſitôt que Mad. de Lamballe apprit que l'on parlait d'elle dans les clubs, elle ferma vîte ſa maiſon ; mais la bleſſure était faite. On aſſigna chez elle un comité Autrichien ; & les feuilles de le dire, & des deputés de l'appuyer : on connait la dénonciation du juge de paix la Riviére, la procédure intentée par M. M de Bertrand & de Montmorin miniſtres contre Carra, d'ou s'enſuivit une ſéance permanente, la diſſolution de la garde, le renvoi des miniſtres, le 20 Juin, le 10 Août, &c. J'ai développé tout cet imbroglio dans un chapitre de *la correſpondance politique*, intitulé *les grands effets par les petites cauſes*. J'y indiquais tous les agents de ce complot ténébreux par noms & ſurnoms.., L'auteur de *l'extenuation* trouve plus commode d'accuſer Mad. de Lamballe de folies politiques, peut être ſur la foi de Rotondo, que de s'informer de la verité éxacte & pure.

Quant

tions au patriotiſme ; un vieux frotteur, & une femme de peine bruſque & acariâtre que l'on a vus depuis dénoncer la Reine.

Quant à la fuite de Varennes, l'auteur que je combats dit avec une affectation perverſe que la Princeſſe de Lamballe était indubitablement dans le ſecret de cette évaſion projettée. *The Princeſs Lamballe was unqueſtionably privy to this projected eſcape* (page 36.) La Princeſſe était ſi peu dans le ſecret, que la Reine n'ayant jamais voulu conſentir à lui en donner la moindre connaiſſance, employa au contraire tous les moyens poſſibles pour l'éloigner d'elle à cette époque. Ces moyens étaient malheureuſement ſi futiles que l'attachement & l'obſtination de la Princeſſe de Lamballe déſeſpéraient la Reine. Enfin S. M. fut obligée, puis qu'il faut tout dire, de lui ordonner d'aller chez ſon beau père M. de Penthiévre, lui défendre de ſa part, *de faire faire pour la proceſſion du St. Sacrement d'auſſi beaux repoſoirs qu'à l'ordinaire, & cela pour ne pas faire crier les philoſophes.* C'eſt ainſi que la Reine s'en débaraſſa le ſoir de ſa fuite, & la Princeſſe partagea le lendemain l'etonnement de tout Paris. J'ai déjà dit qu'elle ne partit que le lendemain à onze heures, de Paſſy.

Voilà pour les pretendus folies politiques de Mad. de Lamballe....Quant à ſes folies privées, il faut avoir une doſe d'impudeur bien grande pour oſer faire ainſi ſur une Princeſſe du ſang une allégation auſſi vague & auſſi inſolente. Il ſuffira donc d'être jeune & belle, dans une cour brillante, vive, aimable galante, Françaiſe enfin, pour ne pas être à l'abri de la calomnie. Hélas ! la malheureuſe Lamballe ne connut que les épines du bonheur. La maladie & le chagrin altérérent ſa jeuneſſe, & ne lui laiſſérent ſouvent que la bienfaiſance pour conſolation & le ſentiment de ſes devoirs pour refuge.

Il ne reſte plus à l'homme qui a ainſi repandu ſon venin ſur Mad. de Lamballe qu'à attaquer auſſi M. le Duc de Penthiévre, car il l'honorait & la chériſsait : qu'il attaque auſſi la vertueuſe épouſe d'Egalité ; il trouvera des rumeurs vulgaires ſur ſon compte.

Madame de Lamballe & Mad. de Tourzel furent trainées à la municipalité, & enfermées auſſitôt à l'Hotel de la Force, priſon des débiteurs, avec les malheureuſes femmes qui les accompagnaient.

Mad. la Princeſſe de Tarente n'était pas moins connue que Mad. de Lamballe pour ſon attachement à la famille royale, elle fut arrêtée & jettée dans les priſons de l'Abbaye, preſqu'en même tems que celle-ci fut conduite à la Force, mais elle eut de moins qu'elle la conſolation de tomber aux pieds de ſa maitreſſe avant d'être empriſonnée. Quand je tracerai les maſſacres de l'Abbaye, je parlerai de l'interrogatoire de Mad. de Tarente.

Il y eut encore un grand nombre d'individus arrêtés; les premiers commis du bureau de la guerre & les directeurs des caiſſes nationales, M. Deſmarais chef du bureau des aſſignats, M. Amelot directeur de la caiſſe de l'extraordinaire, M. Garat caiſſier du tréſor public, &c. &c. mais ils étaient relachés plus ou moins vîte, non ſans peine, & peut-être, puiſqu'il faut le dire, non ſans argent. C'eſt ainſi qu'on avait fermé Paris pendant huit jours, afin de vendre des paſſeports plus cher; c'eſt ainſi que les lois ſur les émigrés furent faites

compte. Les ſtipendiés de ſon mari lui fourniront encore quelques pages pour une ſeconde édition.

La mort héroique de Mad. de Lamballe va me donner occaſion de reparler inceſſament de l'ouvrage auquel j'ai deſtiné cette note.

depuis, afin d'arracher par aſtuce à ces malheureux juſqu'aux bijoux & à l'or qu'ils tenaient cachés, en leur faiſant offrir à des prix exhorbitans des certificats de réſidenee. Auſſi, graces à la cupidité de Tallien ſecrétaire de la commune, & de Grouvelle ſecrétaire du conſeil, beaucoup de gens perſécutés purent s'évader, tandis que de pauvres cultivateurs des environs de Paris reſtèrent ſouvent ſans pain, & ſans argent, pendant une ſemaine entière, à fatiguer les ſections de leurs plaintes & de leurs larmes. (La concubine de Petion, & celle de Sergent étaient les grands véhicules de ces abus.) Oſſelin, rapporteur des lois ſur les émigrés a déjà gagné, m'a t'on aſſuré, plus de 100 mille Louis, à vendre aux émigrés rentrés des certificats poſtiches qui les ont débarraſſés du plus clair de leur fortune, ſans les débarraſſer de leurs inquiétudes poſtérieures.

On voit dans l'agonie de St. Méard, de quelle manière ſe faiſaient les interrogatoires qu'on ſubiſſait, lorſque le mandat d'arrêt était éxécuté. Souvent il n'exiſtait pas un ſeul papier contre vous dans les cartons de la municipalité ; ſouvent celui qui ſe trouvait au bureau ne ſavait pas lire ; non accuſé, non interrogé, vous n'en étiez pas moins empriſonné. Une épigramme, une rivalité d'almanach des muſes, étaient cauſes de mort. Chénier, chef dans ſa ſection, chaſſa de France plus d'un

auteur de tragédies ſon maitre, & Fabre d'Eglantine le comédien devenu ſecrétaire de la juſtice pourſuivait juſqu'à Londres l'homme du monde qui avait exercé ſur ſa maitreſſe la magiſtrature de l'amabilité & l'ariſtocratie de l'eſprit, & ſur le dos du rival indigne la puiſſance du bâton.

Maintenant je déchire le rideau, & j'ouvre le Pandæmonium du 2 7bre.

Je commence par établir en fait que l'on ne doit point ſéparer les auteurs du 10 Août d'avec ceux du 2 7bre. ils ſont tous les mêmes; abſolument les mêmes. J'expliquerai par quelle chaine ils s'y lient, & pourquoi ils ont voulu s'en détacher. C'eſt de leur propre bouche que j'en tire l'aveu; ce ſont Briſſot, Petion, Roland, Gorſas, & Louvet en perſonne qui me fourniront les armes dont je les accablerai. Je n'ai qu'un regret, c'eſt d'avoir été prévenu dans cette aſſertion par le miniſtre de la juſtice *Garat*, le jour où il vint faire ſon rapport à l'aſſemblée ſur ces événemens, & qu'il y inſéra ces paroles remarquables, *que dans toute conſtitution, la ville où réſidaient les corps conſtitués avait la repréſentation & l'initiative des inſurrections contre les autorités tyranniques*; mais faiſons parler les faits, les preuves en ſeront la déduction.

Au

Au 26 Août, les ſections de Paris préſidées par les chefs de la faction ; le conſeil de la commune dirigé par Manuel, Robeſpierre, & Marat ; le conſeil exécutif où Danton primait en menaçant ſes collègues, & l'aſſemblée légiſlative qui obéiſſait à toutes les impulſions qu'on lui donnait, voilà quelles étaient les autorités agiſſantes. Le département de Paris était nul. Le tribunal révolutionnaire avait perdu de ſon crédit en acquittant quelques accuſés. Petion était encore étourdi du grand rôle qu'on lui avait fait jouer ; il n'avait plus ſa tête ; il affectait ſon calme, c'eſt-à-dire, ſa ſottiſe ordinaire ; mais, il était au deſſous des circonſtances, & il laiſſait tout aller devant lui, ſans plus eſſayer ſon influence ſur le peuple pour le contenir que ne le fit M. Necker au 5 8bre. 1789 ; ſon défaut de caractère, ſa lenteur & ſon approbation finale des maſſacres vont bientôt le mettre à ſa vraie place.

Danton, Manuel, Panis, Deſmoulins, Collot & Fabre durent voir avec peine à cette époque (26 Août) combien l'opinion publique ſe refroidiſſait ſur les éxécutions. La lenteur du tribunal populaire qui ne pouvait tuer qu'un homme par 24 heures, & devait en ſauver un ſur 3, pour ſe donner une apparence de juſtice ; cette lenteur, dis-je, dût leur faire appréhender que beaucoup de leurs victimes ne leur échappâſſent, ou ne fuſſent pas

saisies à tems. Il y en avait encore sur lesquels on n'avait pas pu mettre la main. Le Prince de Poix, M. de Viomesnil, M. de Puiségur étaient toujours sains & saufs. Il fut résolu de frapper un dernier coup qui prévint l'effet des fuites sous passeports faux, comblât les prisons, saturât la vengeance de la faction, & accoutumât le peuple à voir tomber dans la suite avec indifférence & la tête du Roi, & celles de 280 mille royalistes que demandait Marat.

Or, Marat n'était ici que l'écho & l'instrument du Coriphée de la faction, de cet abbé Siéyés qui n'avait cessé de dire depuis trois ans dans les clubs & dans les comités : *sans changement de dynastie, point de révolution* ; & plus loin, *ils ont cru détruire la noblesse, comme si l'on détruisait une chose morale, eh ! ce sont les nobles qu'il faudra détruire.* Telle était la morale des apôtres de la révolution ; de Siéyés, de Brissot, de Condorcet, de Vergniaux, Guadet, &c. Marat n'en était que le disciple & l'agent.

La prise de Longwy, annoncée à l'assemblée le dimanche 26 Août, fut le prétexte des premières fureurs. L'assemblée dut décréter sur le champ un supplément extraordinaire de 30 mille hommes, pour marcher tout de suite à la frontière ; la réunion de toutes les brigades de gendarmerie

pour

pour former un corps de cavalerie ; & l'ordre à tous les départemens de l'intérieur de fournir leurs armes inutiles.

Fort de tous ces mouvements, Danton vient à l'assemblée le Mardi 28, il y sollicite & obtient la conversion en décret d'un arrêté pris la veille par la commune. Ce décret ordonnait, *qu'il serait fait des visites domiciliaires, & que les citoyens suspects seraient désarmés.* Il fut rendu à midi. Danton le fit expédier sans perdre de tems à la commune que présidait alors Robespierre. Les ordres sont donnés en un clin d'œil aux chefs de section ; les barrières sont fermées ; dès 4 heures du soir la générale bat ; & les citoyens sont avertis de se trouver tous chez eux à 6 heures précises.

Je vais essayer de peindre l'horreur de cette nuit, dont le souvenir seul me glace encore d'effroi.

*Viſites domiciliaires.*

Que l'on ſe figure une capitale immenſe, dont les rues étaient animées peu de jours auparavant, par un concours perpétuel de voitures de toute eſpèce, de cris de toutes les ſortes, & de citoyens allans & venans ſans diſcontinuer; que l'on ſe figure, dis-je, des rues auſſi populeuſes, & auſſi vivantes, frappées tout à coup du vuide & du ſilence de la mort, avant le coucher du ſoleil, dans une des belles ſoirées d'été, n'offrant plus ni promeneurs ni voitures dans leurs eſpaces ſolitaires, & ne préſentant au contraire dans toute leur étendue que l'aſpect du néant. Toutes les boutiques ſont fermées; chacun retiré dans ſon intérieur, tremble pour ſa vie & ſa propriété; tous ſont dans l'attente des événemens d'une nuit, où chaque individu ne peut pas même eſpérer de reſſource de ſon dèſeſpoir. Ils tremblent tous, parcequ'on menace les 20 mille qui ont ſigné la pétition contre Petion. Chacun de ſes ſignataires a ſa famille & ſes amis; ſa douleur ſe multiplie par celle des perſonnes qui lui ſont chères, & les craintes d'un ſeul deviennent celles de cinquante. Il n'eſt queſtion que de chercher des armes, dit-on, & pourtant les barrières

ſont

ſont fermées & gardées, avec la plus ſcrupuleuſe vigilance, & pourtant ſur la rivière ſont, de diſtance en diſtance, des bateaux remplis d'hommes armés ; on en a placé juſques dans les batelets des blanchiſſeuſes, & des ſentinelles veillent également au haut & au bas de tous les eſcaliers qui conduiſent à l'eau, ainſi que ſur le terrein qui ſe trouve au bord de la rivière, & le long des quays. A dix heures du ſoir, des grouppes de ſentinelles placés aux angles de tous les carrefours, arrêtent déjà & maltraitent ceux des citoyens que le hazard fait encore trouver dans les rues. Cependant, à peine avait-on eu deux heures pour imaginer des aziles ſûrs & impénétrables. L'époux fuit ſon épouſe, le père ſe ſépare de ſes enfans, & les preſſe ſur ſon ſein, croyant que c'eſt pour la dernière fois. Chacun ſe croit dénoncé, chacun croit trouver dans la patrouille de viſite, un domeſtique, un familier, qui révélera juſqu'aux amis chez leſquels il ſoupçonnera qu'on eſt allé chercher un refuge. On ſe porte à la hâte dans les quartiers les plus éloignés. Là, on eſt accueilli ; ici, on eſt refuſé, & dans ce dernier cas, le tems qui s'écoule, & la nuit qui s'avance, font redoubler d'inquiétude & d'effroi. La décence eſt violée, en quelque ſorte, par l'honnêteté ; le frère partage le lit de ſa ſœur : ailleurs la pudeur va demander un azile au vice. Tel n'avait jamais ſouillé ſes pas, qui croit être à l'abri

ſous les rideaux de la proſtitution *. Partout on cache les perſonnes & les propriétés. Partout on entend les ſons interrompus du marteau voilé qui frappe à coups lents & ſourds pour *achever une cachette.* Les toits, les gréniers, les égouts, les cheminées, tout eſt égal à la peur qui ne calcule aucun riſque. Celui-ci bloti derriére un lambris recloué ſur lui, ſemblant identifié à la muraille, eſt preſque privé de la reſpiration & de la vie; celui là étendu dans un bouge ſur une poutre large & ſolide, ſe couvre de toute la pouſſière du lieu qui le récèle, & paſſe ainſi la nuit au milieu du malaiſe; un autre étouffe de crainte & de chaleur entre deux matelats; un autre pelotonné dans un tonneau, perd le ſentiment de l'éxiſtence par la tenſion de ſes nerfs. La peur eſt plus forte que la douleur; on tremble, mais on ne pleure point, le cœur eſt flétri, l'œil eſt éteint, la poitrine reſſerrée. Les femmes ſe ſurpaſſent en cette occaſion; ce ſont des femmes intrépides qui ont caché la plupart des hommes. Elles ne laiſſent point leur ouvrage imparfait; les fenêtres entrouvertes, elles ſont là, derrière les jalouſies, dans le dèſordre de la nuit, l'œil fixe, l'oreille attentive, elles voyent les premières les patrouilles d'exécu-

* Un gentilhomme (M. de Paroi) s'eſt allé cacher pendant trois nuits dans un lit d'hôpital, entre un malade, & un mourant.

tion

tion, elles en ont compté les ſoldats, diſtingué les armures, entendu les propos, compris les menaces, là où l'homme le plus clair voyant n'eut encore rien vû, rien entendu, & d'après ces propos, elles appaiſent, & raſſurent tour à tour. Sèxe charmant, sèxe adorable, voilà de vos traits. Ah ! ſi quelque choſe pouvait nous conſoler des calamités que nous avons eſſuyées, ce ſerait ſans doute, oui ce ſerait cette épreuve terrible, qui nous a fait connaitre votre cœur dans ſa perfection. Eh ! toi, qui dans ces jours de deuil, mis mon exiſtence ſous l'égide de ta vigilance, & ne voulus pas la confier à d'autres ; toi, qui joignais la grace à la beauté, & le ſentiment à la bonté, permets, ma jeune amie, que je m'acquitte ici. Raynal fatigué de peindre les crimes des Européens dans les deux Indes, ſoulagea ſon ame & ſon lecteur, en lui montrant Eliza Draper ; moi auſſi, j'ai eu mon Elize, & du milieu des horreurs que je me ſuis condamné à peindre, j'ai le bonheur encore de voir tomber ici pour la reconnaiſſance, & de les offrir à celle qui m'a ſauvé, ces larmes, que le malheur n'a pu m'arracher un ſeul inſtant.

Il était une heure du matin, lorſque les viſites domiciliaires commencèrent. Des patrouilles de 60 hommes à piques étaient dans chaque rue. C'étaient des garçons ferruriers, des apprentifs, des valets, des crocheteurs, préſidés par des commiſ-

ſaires

ſaires de ſections, qui n'étaient eux mêmes autre choſe que des commis, des ouvriers, de jeunes libertins, ou de vieux yvrognes. Quelquefois la fureur était tempérée par une ſorte de gaité de circonſtance, mais de cette gaité même, qui eſt une atteinte aux mœurs & à la paix domeſtique.

On cherchait des armes, diſait-on ; on ne trouva que quelques fuſils de chaſſe, quelques mauvais piſtolets & ſabres ; en revanche, on conduiſit aux ſections plus de 3000 perſonnes dites ſuſpectes. On en relâcha le lendemain la majeure partie, mais il y en eut encore un grand nombre de jettés à l'Abbaye ; je n'en citerai que deux ; l'un était M. Séron procureur au parlement, homme bruſque, qui prit de l'humeur d'avoir été éveillé en ſurſault, & ſe plaignit avec amertume de ce qu'on troublait ainſi le repos des citoyens. Sa plainte fut regardée comme un crime & il fut égorgé depuis. L'autre fut M. de Charnois, homme de lettres, gendre du célèbre Préville ; il habitait au quartier de l'opéra. Comme il avait rédigé une feuille impartiale & ſage, ſous le titre *du Modérateur & Spectateur National*, il craignit, & s'alla cacher derrière un puits dans des jardins voiſins de ſa maiſon. Il fut trahi, il y fut pris, conduit à l'Abbaye & mis à mort.

Le

Le mouvement nocturne de tant d'hommes armés ; les coups réitérés qu'on frappait pour faire ouvrir les portes ; le bruit que faiſaient celles qu'il fallait enfoncer, parceque les habitans étaient abſens ; les plaintes & les cris de ceux qu'on entrainait aux ſections, & les juremens de ceux qui les y menaient ; l'orgie continuelle qui eut lieu toute la nuit dans les cabarets & chez les épiciers, formaient un tableau qui ne ſortira jamais de ma mémoire.

Vers les 6. heures du matin, lorſqu'on vit les rues éclaircies, & la circulation recommencée, chacun crut pouvoir ſortir en ſureté de ſon azile, pour prendre quelques heures de repos ; bientôt des étourdis, en retournant de leurs ſections, s'aviserent de venir effrayer derechef, en refrappant aux portes, & faiſant crier qu'on allait recommencer les viſites domiciliaires.

Telle fut cette nuit pendant laquelle on vit 60 mille hommes occupés à véxer impunement 600 mille citoyens, & quels hommes encore ! le rebut de la ſociété. Quel ſpectacle aviliſſant nous préſentions alors ! nous, la nation la plus vaniteuſe de l'Europe.

On conçoit aiſément les vols de toute eſpèce qui durent avoir lieu. Le ſcellé fut mis ſur les appartemens

partemens de ceux qui ne furent pas trouvés chez eux ; ce ſcellé fut un titre pour vendre enſuite à vil prix ce qu'ils renfermaient, ſous les yeux même du propriétaire, caché quelque fois dans la maiſon voiſine.

Il eſt impoſſible à l'hiſtorien le plus minutieux de ſaiſir toutes les anecdotes qui eurent lieu. Il en eſt de cet événement, comme de l'hiſtoire de la révolution qui a atteint toute l'Europe, & laiſſé des traces par tout. Il n'y aura pas de royaume, de province, ni de famille qui n'ait à faire ſes mémoires, & celui qui voudra tout dire, ne doit jamais eſpérer de finir. Il eſt pourtant une circonſtance que je ne dois pas omettre. C'eſt la fin tragique d'un imbécille d'officier municipal nommé Ménier. Ce jeune ſot avait pris dans les écuries du Roi un fort beau cheval, ſur lequel il allait faire ſes rondes municipales pendant la nuit. Sa monture, peu accoutumée à un écuyer pareil, prit le mors au dent, & le mena en un clin d'œil du Pont-neuf au Pont au-change. Le corps de garde du Châtelet qui le prit pour un ariſtocrate fuyant à toute bride, lui cria en vain d'arrêter ; le ſentinelle lui caſſa les reins & le tua roide d'un coup de fuſil. Le cheval débaraſſé de la preſſion de ſon cavalier, s'arrêta auſſitôt, & l'on vit la mépriſe. Manuel fit inhumer cette victime de

fatuité

fatuité & de ſottiſe avec une ſorte de ſolemnité dans le terrain de la Baſtiile.

---

Nous ſommes au 29 Août. Voilà donc les priſons comblées. Plus d'eſpoir de trouver ni d'entaſſer beaucoup de nouvelles victimes. Un grand nombre de prêtres a été arrêté ; les Egliſes, les couvens, les ſéminaires ſont remplis ; il faut agir ; *Danton s'eſt fait donner les liſtes dès le* 27 ; (on lit dans la relation de St. Méard que ce fut le 26 à minuit, qu'un officier municipal vint faire l'appel nominal dans les priſons, & que le 29, il arrivait à chaque inſtant de nouvelles victimes, c'étaient celles des viſites domiciliaires.) Manuel va viſiter le 30, quatre jours avant le maſſacre des prêtres, ceux qui ſont enfermés dans le couvent des Carmes de la rue de Vaugirard. Il leur fait beaucoup de careſſes. Ceux-ci lui répréſentent combien leur priſon eſt incommode, & le prient avec inſtance de donner tous ſes ſoins, pour que le décret d'exportation ſoit promptement mis à éxécution. Manuel leur répond froidement qu'il leur donne ſa parole d'honneur, *que ſous quatre jours, leur ſort ſera décidé*. Le 1er. Septembre au ſoir, Manuel va en perſonne trouver le traiteur qui donnait à manger à ces pauvres eccléſiaſtiques. Il lui dit de ſe hâter de faire acquitter ſon mémoire, parceque

ſous

ſous vingt quatre heures il ne ſera plus tems. Vingt quatre heures après, leur carnage avait effectivement commencé.

Sur l'aſſurance de Manuel, ces malheureux prêtres avaient envoyé chercher leur argent, & leurs effets les plus précieux. Tout fut volé après leur mort. Quel rafinement de brigandage & de cruauté !

Cependant, quelques ſections de Paris ſe laſſent du deſpotiſme de la commune. A force d'arrêter on était deſcendu des royaliſtes, & des conſtitutionnels juſqu'aux chefs de ſection. Lorſque les préſidens actuels comprirent qu'ils pouvaient être atteints par le débordement des arreſtations, ces *braves gens* qui voyaient que leur 10 Août ne leur profitait point, ces honnêtes gens du 2 7bre. commencérent à ſe plaindre de leurs factieux. Un Louvet, auteur de Romans orduriers, préſident de la ſection *des Lombards*, lui fit prendre un arrêté, par lequel elle déclarait le conſeil général *uſurpateur*, lui retirait ſes commiſſaires, & invitait les autres ſections à en faire autant. Auſſitôt tous les *bons brigands* de ſe mettre en campagne. Tallien, à la ſection des *Thermes de Julien*, Lavaux, à celle *de l'Oratoire*, l'Huillier, à celle de *Mauconſeil*, dénoncent la ſection des Lombards, & veulent faire marcher le peuple ſur cette ſection. Robeſpierre

du

du haut de la tribune de la commune demanda la tête de Louvet, & celui-ci ne dut la vie qu'au bruit qui courut qu'il était arrêté.

Roland miniſtre de l'intérieur, homme diſſimulé, haineux, orgueilleux à l'excès, & ne pouvant ſupporter la contradiction, croyait que toute la révolution & tous les révolutionnaires ne devaient ſe diriger que par ſon impulſion. Aigre dans ſes refus, réſervé dans l'emploi de ſes dépenſes ſécrètes, il indiſpoſa les membres de la commune, tous les chefs de meute. Danton qui aſpirait au miniſtère ſuprême, profita habilement de ces diſpoſitions pour dèſeſpérer ou écarter un rival moroſe qui affectait une réputation de vertu *. Il lui lâcha Robeſpierre

* Ce Roland, (auteur du 10 Août) a publié récemment, pour défendre ſa tête encore menacée, un compte moral de ſon miniſtère. Voici ſes propres expreſſions.

" La commune proviſoire de Paris avait ſervi la liberté, & lui " devait ſa naiſſance ; mais, ſoit ignorance des formes de la part " de quelques uns de ceux qui la compoſaient, ſoit l'effet néceſ- " ſaire d'une irrégularité dont perſonne ne blame le principe, " quoique la ſageſſe de l'adminiſtration doive s'efforcer de l'arrê- " ter, ſoit enfin les vues coupables d'un petit nombre, dont ſes " plus ardens amis ont avoué les fautes, la commune ſe portait " ſouvent à des actes, ou me faiſait des demandes qui n'étant " point appuyées par des décrets, m'obligeaient, moi, reſpon- " ſable, ou de refuſer les demandes, en faiſant ſentir leur in- " compétence, ou de blâmer, de réprimer des actes que je " n'euſſe

Robeſpierre & Marat. Le premier le manda à la barre de la commune, pour rendre compte de ſa conduite; leſecond accumu la du 29 au 31, pla-

" n'euſſe pu approuver ou ignorer, ſans être moi-même répré-
" henſible.

" Dèſlors, il s'eſt établi une lutte inévitable entre le pouvoir
" momentané d'une commune qui, voyant toujours l'inſtant de
" la révolution, croyait avoir le droit de marcher au deſſus des
" lois, & l'action journalière d'un miniſtre chargé ſous ſa re-
" ſponſabilité, de l'exécution de ces mêmes lois. Je ne connaiſ-
" ſais pas la plupart des citoyens compoſant la commune provi-
" ſoire; je n'en voyais aucun; je me conduiſais avec l'impartia-
" lité de la juſtice, dont le bandeau ferme les yeux ſur les indivi-
" dus, mais avec la ſurveillance d'un reſponſable, & la fermeté
" d'un homme habitué à ne jamais compoſer avec ſes devoirs.
" Ceux qui n'avaient pas la connaiſſance des règles, ou qui croy-
" aient pouvoir les enfreindre, me trouvèrent incommode &
" dur; ils ſuppoſèrent des paſſions particulières, parcequ'il ne
" ſavaient pas diſtinguer mes motifs; ils durent ſe plaindre; il
" en faut moins à la malveillance pour s'alimenter & s'accroître.
" Je voyais des ennemis s'élever; mais je n'avais point à balan-
" cer entre le riſque d'en augmenter le nombre ou de les irriter,
" & l'obligation de remplir la tâche difficile qui m'était impoſée;
" j'oubliai les dangers, les diſgraces, ou plutôt je les bravai: ce-
" pendant le 2 7bre était arrivé, &c. &c."

Or, je demande, s'il eſt une phraſe, s'il eſt un mot de ce compte moral, qui n'eut pas pu être littéralement employé par un des 3 miniſtres egorgés, ou par ceux accuſés depuis trois ans, pour leur juſtification, en changeant ſeulement la finale, & en diſant *les Jacobins* au lieu de *la commune*, & au lieu du 2 7bre, *cependant le 10 Août eſt arrivé*. Je reviendrai ſur Roland.

cards

cards ſur placards, pour déſigner aux vengeances populaires cinq des ſix miniſtres, & propoſer un triumvirat.

Les choſes s'envenimaient chaque jour davantage ; la ſection de la Halle au blé ſe joignant à celle des Lombards, retira ſes pouvoirs à ſes commiſſaires, & denonça le conſeil général de la commune. Auſſitôt deux autres ſections vinrent déclarer que leurs commiſſaires conſervaient leur confiance & leurs pouvoirs. Le miniſtre Roland accourut ſe plaindre de cette commune proviſoire & annoncer qu'il ſe trouvait forcé de déclarer au corps légiſlatif que, par ſuite de ce ſyſtême dèſorganiſateur, il lui était impoſſible de répondre des ſubſiſtances de la capitale. De ſon côté, le miniſtre de la guerre, Servan, fit dire que les bureaux de l'hôtel de la guerre étaient en danger, que tout y était inveſti, parcequ'on ſoupçonnait caché chez lui un aſſocié de la Gazette de Briſſot, un échappé de collège, nommé Girey Dupré, contre lequel la commune avait lancé un mandat d'amener. L'aſſemblée nationale commença alors à montrer de l'humeur, & ſur la motion de Guadet, elle décréta le 30 Août, que le conſeil général proviſoire du 10 Août était caſſé ; que ſous 24 heures on en recompoſerait un autre, toujours proviſoire, mais de 120 perſonnes ſeulement, au lieu de 288 ; que le maire, le procureur de la

commune, les membres du bureau & ceux du conſeil municipal, qui étaient en exercice avant le 10 Août, continueraient leurs fonctions juſqu'à leur remplacement ; mais par deſſus tout, l'aſſemblée décréta que *le pouvoir exécutif national ſerait chargé de faire exécuter la loi qui mettait la force publique de Paris à la réquiſition du maire de cette ville.*

Le lendemain 31 Août, le maire Petion pour céder, à ce qu'il prétend, aux vœux d'un peuple immenſe qu'on lui dit être déjà en marche du Pont neuf ſur l'aſſemblée, y vient en députation à la tête de ce conſeil général caſſé la veille, mais toujours exiſtant & toujours agiſſant. Petion qui aurait dû être le premier à faire exécuter la loi qui a ordonné la diſſolution de cette commune, vient au contraire demander pour elle grace & récompenſes. Il s'annonce en diſant que le conſeil général a des vues conciliatrices à propoſer, & il abandonne la parole à un de ceux qui la veille ont été déclarés factieux. Tallien eſt l'orateur de la bande. Il entre dans l'énumération des ſervices rendus par le conſeil général de la commune depuis la journée du 10 ; il retrace tous les témoignages honorables que l'aſſemblée lui a rendus pour ſes bons & *loyaux* ſervices ; enfin il lui fait part que le conſeil général avait pris la veille un arrêté par lequel, *conſidérant* qu'il eſt important dans le moment actuel de conſerver les adminiſtrations & les adminiſtrateurs

ſtrateurs, il décréte que les anciens adminiſtrateurs rempliront leurs fonctions comme par le paſſé ; que les *nouveaux* ſeront repartis comme ſuppléans, & *auront voix délibérative* : que les *places vacantes* ſeront remplies par les ſuppléans : que les ſéances du corps municipal ſeront publiques & auront lieu trois fois par ſemaine, &c. &c. C'était annoncer clairement l'inſurrection contre les décrets. Que fait l'aſſemblée ? au lieu de ſévir contre Tallien, ſon préſident La Croix ſe rengorge, & répond par des lieux communs bien vagues ſur le danger de l'indépendance de la commune, & la néceſſité de l'unité du gouvernement. Après cet étrange ſermon, l'aſſemblée dégoutée renvoya triſtement l'affaire de la commune à la commiſſion des 21, pour qu'il en fut fait un ſecond rapport. On voulut faire défiler devant elle le même peuple qu'elle accueillit avec tant d'empreſſement le 20 Juin ; il voulait encor voir ſes magiſtrats, ou, pour mieux dire ſes eſclaves. L'aſſemblée, qui n'avait plus de Roi ſur qui elle put diriger ce peuple, ne trouva pas le *ſpectacle beau* ce jour là, & elle s'en débaraſſa en levant la ſéance.

Je laiſſe maintenant à mes lecteurs à caractériſer la démarche de Petion à la tête de cette commune rebelle. Cédait-il à la peur ? Se mettait-il ſpontanément à la tête d'une nouvelle faction ? On choiſira : pour moi, je le regarde comme tombé du

rôle d'un ſcélérat hypocrite, dans celui du plus plat coquin dont la révolution offre l'exemple.

Enfin, le 31 Août, on manda encore à la barre de l'aſſemblée Huguenin préſident, & Mehée ſecrétaire de cette commune proviſoire pour s'expliquer ſur le mandat d'amener porté contre le *partenaire* de Briſſot. Ils dirent franchement que la commune de Paris avait droit de décréter les journaliſtes qui lui imputaient des faits faux. On leur obſerva que le droit de porter des mandats n'était donné aux municipalités que pour les crimes de conſpiration. Ils répondirent ſans héſiter, que *les pouvoirs des commiſſaires étaient illimités, & qu'ils étaient les repréſentans du ſouverain de Paris.* Briſſot rendant compte de ce fait, s'écrie avec une candeur précieuſe, *en ce cas, nous leur devons de la reconnaiſſance, car ils auraient pu nous faire pendre.* Il ajoute enſuite : *Voilà de quelles fauſſes idées des hommes, la plupart bien intentionnés ſont imbus par des Charlatans politiques*—Eh ! vil Charlatan ! ne vois-tu pas que ce ſont tes propres poiſons qu'il te repreſente aujourd'hui, ce peuple qui ne te paraît égaré que lorſque tu ceſſes de l'agiter pour ton compte !

Ce 31 Août fut le jour des grands préparatifs, & de l'exécution d'une démarche qui annonçait clairement

clairement ce qui devait arriver ſous peu. Panis, beau frère de Santerre, était alors membre du comité de ſurveillance de la commune. Il était par fois gêné dans ſes opérations par quelques adminiſtrateurs ſes collègues qui, moins injuſtes & moins inhumains que lui, étaient, à l'entendre, trop prompts à reconnaitre l'innocence, trop lents à mettre le crime en lieu de ſureté. Ces gens là, crait-il ſans ceſſe, *ne ſont pas du tout à la hauteur de la révolution.* Pour ſe débaraſſer de ces indignes collaborateurs, que fit-il ? Pendant qu'ils étaient allés dîner, il mit les ſcellés ſur la porte du lieu de leur travail ; puis il courut au conſeil général ; il expoſa que ce comité de ſurveillance n'allait pas ; qu'il lui fallait des gens plus habiles ; il demanda à ſe choiſir des adjoints. Le conſeil y conſentit, imaginant ſans doute qu'il les prendrait tous parmi ſes membres. Panis s'en garda bien. Panis viola juſqu'aux droits du peuple. Panis choiſit des hommes qu'aucune ſection n'avait élus. Il ſe donna de concert avec Danton des adjoints que la ſoif des crimes & du ſang tourmentait ſans ceſſe, & qui ſe trouvèrent dès ce moment diſpoſer deſpotiquement des biens, de la vie, & de la liberté de tous les citoyens. Marat fut du nombre ; Marat ....mais je ferai ſon portrait ailleurs.

Voici quel fut au 31 Août, le nouveau comité de ſurveillance de la commune créé par Panis.

| | |
|---|---|
| Panis, | Celly, |
| Sergent, | J. Duplain, |
| Marat, | L'Enfant, |
| De Forgas, | Jourdeuil, |
| Le Clerc, | Du Fortre. |

Du 31 Août au ſoir, au 2 7bre. à midi les priſons ne ceſsèrent de ſe remplir de citoyens peu connus, des ennemis particuliers de ces dix tribuns, Seulement le 1er 7bre. on fit ſortir quelques perſonnes, notamment trois patriotes *moins étonnés*, dit S. Méard, *de leur délivrance que de leur arreſtation.* M. de Jaucourt député avait été arrêté pour avoir donné ſa démiſſion après avoir ſiégé dans le corps légiſlatif; il fut auſſi relaché le 1er. 7bre. Panis ſeul peut dire à quel prix.

Quand nous parlons des crimes de tous ces brigands, s'ils nous liſent, combien ils doivent avoir pitié de notre ignorance & de nos faibles découvertes! comme ils doivent ſe dire : *j'en ai bien fait d'autres.* Quelle que ſoit mon inſuffiſance, je n'en pourſuis pas moins. Un ouvrage deſtiné à peindre tant de ſcélérateſſes, doit toujours être incomplet; mais l'intervalle entre chaque paragraphe étant en quelque ſorte, une pierre d'attente, j'oſe me flatter que tôt ou tard l'édifice ſera achevé.

Que

Que faiſait pourtant alors le ſtupide Pétion, placé entre ſes crimes & ſes frayeurs ? Croit-on qu'il aura le courage de démaſquer les faux amis du peuple, de lui offrir, comme Louis XVI. le ſacrifice de ſa vie, ſi ce ſacrifice peut le rendre heureux & tranquille ? Croit-on qu'il aura la force de faire exécuter la loi ? Il n'en eſt rien. Pétion était vis à vis de la commune, dans la même poſition où le Roi s'était trouvé depuis 3 ans vis à vis du corps légiſlatif ; mais le Roi avait au moins fait, pour la liberté de ſon peuple, quelques tentatives contre les uſurpations des Jacobins ; Pétion, qui n'était qu'un lâche factieux, était incapable de s'oppoſer à la tyrannie du démagogiſme. Il approuvait tout de mauvaiſe grace, & par là, il s'attirait & méritait chaque jour davantage les diffamations dont l'accablait le parti violent. Un des derniers jours du mois d'Août, il expliqua ſa conduite à la ſection des Halles par une lettre qui eſt devenue un monument bien précieux. En la liſant, il n'eſt perſonne qui ne ſente & qui ne diſe, qu'en changeant les mots de *conſeil général* pour ceux de *corps légiſlatif* le défenſeur de Louis XVI. n'avait qu'à lire cette lettre à la barre de la convention pour la défenſe de ſon auguſte client.

*Lettre de Petion à la Section des Halles, 30 Août 1792.*

Citoyens, mon devoir eſt de ſatisfaire au vœu que vous m'exprimez. Vous deſirez ſavoir pourquoi j'ai aſſiſté rarement au conſeil-général ; le voici. Dans le paſſage de l'organiſation ancienne à l'organiſation nouvelle, je n'ai pas apperçu diſtinctement les fonctions qui m'étaient réſervées ; preſſé entre ceux dont on occupait la place, qui ne ſe croyaient pas pour cela deſtitués, & ceux qui s'en regardaient légitimement inveſtis, ma poſition était délicate. La marche ordinaire des affaires étant interrompue, la partie adminiſtrative étant ſans mouvement, mon activité ſe trouvait par cela même enchaînée, & ma préſence était moins néceſſaire. Je ne me ſuis pas diſſimulé à l'inſtant que, quelle que fût ma conduite, elle aurait des improbateurs ; je ne me ſuis pas diſſimulé que je ne pouvais même pas prendre un parti fortement prononcé, ſoit pour, ſoit contre, ſans danger pour la choſe publique. Balançant les ſervices importans rendus par la commiſſion avec ſes erreurs, la néceſſité de ne pas la détruire dans l'opinion avec les inconvéniens de laiſſer ſon empire s'accroître, voulant empêcher un choc dangereux & impolitique entre elle & l'aſſemblée nationale, je ne puis vous dire quelle a été, quelle eſt ma perplexité. C'eſt ici que j'ai vu que le temps était le grand maître, & que dans toutes choſes il y avait un moment de maturité qu'il fallait ſavoir ſaiſir. J'ai marché à travers ces écueils avec autant de prudence qu'il m'a été poſſible, ayant toujours pour guide ma conſcience & le ſentiment du bien.

Je n'ignore pas qu'on me calomnie ; je n'ignore pas qu'on cherche à égarer l'opinion ſur mon compte. On n'oſe pas encore me faire des inculpations graves & directes ; on ſe contente de préparer les eſprits à les recevoir au beſoin. J'oppoſerai à ces manœuvres ma vie entière & quelques bonnes actions ; je dirai à mes amis & à mes ennemis de citer un ſeul fait dont un homme d'honneur ait à rougir ; je continuerai à remplir mes devoirs avec zèle, avec courage, & peut-être qu'en terminant ma carrière, j'obtiendrai l'eſtime de ceux qui chériſſent leurs ſemblables & la liberté.

Le Maire de Paris. Signé PETION.

Nous voici parvenus au 1er 7bre. & Marat eſt au poſte où Danton l'a appellé. Alors commença un nouvel ordre de choſes L'ancienne haine de Robeſpierre contre Briſſot & les députés de la Gironde ſe renouvella avec toute la force que lui donnaient les circonſtances. Dès le matin du 1er 7bre. le bruit était répandu que Verdun bloqué de toutes parts, & dépourvu de tout, ne pouvait long-tems ſe défendre. Dès avant midi, rien n'était épargné pour multiplier les grouppes. Des émiſſaires des Jacobins y faiſaient entendre que jamais le Duc de Brunſwick n'aurait eu l'audace de s'avancer juſques là, s'il n'avait eu avec quelques membres du conſeil exécutif, & l'aſſemblée nationale un traité ſecret. Le ſoir, au conſeil géneral de la commune, commencèrent les dénonciations. Les affidés de Robeſpierre y diſaient hautement que les dangers actuels de la patrie leur paraiſſaient moins le fruit des complots de Louis XVI. & même des perfidies de la Fayette, que l'ouvrage de quelques hommes auxquels le peuple trompé croyait du patriotiſme ; ainſi lorſque la curioſité des auditeurs fut ſuffiſament excitée, Robeſpierre s'élança à la tribune, & voici les propres expreſſions dont il ſe ſervit : *perſonne n'oſe donc nommer les traitres ; eh bien moi, pour le ſalut du peuple, je les nomme. Je dénonce le liberticide Briſſot, la faction de la Gironde, la ſcélérate commiſſion des 21 de l'aſſemblée nationale. Je les dénonce pour avoir vendu la France à Brunſwick, & pour avoir*

*avoir reçu d'avance le prix de leur lâcheté.* Il promettait les preuves pour le lendemain, & l'on était au 1er 7bre.

La providence éternelle qui avait permis aux forfaits de Briſſot, de Condorcet, & de leurs aſſociés de réuſſir ſans contradicteurs pendant 20 jours conſécutifs, cette volonté ſuprême qui avait livré à leurs fureurs tant de miniſtres, tant de gentilshommes & de prêtres, réſolut enfin de les punir à leur tour. Marat fut la verge dont elle ſe ſervit pour châtier leur orgueil & leur froide férocité. Ce n'était pas aſſez de leurs remords pour les pourſuivre, il fallait des vengeurs viſibles qui, comme des vautours dévorans, s'attachaſſent ſans relâche à les déchirer. Eh ! n'appercevons nous pas déjà depuis près de huit mois l'accompliſſement de cette vengeance divine. Marat, Robeſpierre, & Danton, ſont les furies qui pourſuivent chaque jour ces parricides impies. On dirait que pour ajouter à leur ſupplice, elle s'eſt plu à faire ſortir en dernier lieu Marat triomphant de l'accuſation qu'ils avaient oſé porter contre lui. Marat couronné par le peuple a bravé Pétion, ainſi que Pétion avait bravé ſon maitre ; Marat les trainera ſur l'échaffaud où ils ont porté auſſi eux leurs ennemis ; & ſi du milieu de tant de cataſtrophes, il s'élevait une voix qui ſe plaignît de voir le ſang innocent mêlé avec celui des coupables, je lui repréſenterais

préſenterais ſoudain le tableau de notre ancienne corruption, je le forcerais de s'humilier devant l'être ſuprême dont les voies ſont incompréhenſibles, & je lui répéterais avec le pontife,

Soit que le ciel recompenſe ou puniſſe,
C'eſt aux mortels d'adorer ſes décrets.

Dans la nuit de 1er 7bre. le conſeil des aſſaſſins ſe tient chez Danton. Chacun reçoit ſes ordres, les fonctions ſont aſſignées, les rôles diſtribués comme au 10 Août; enfin de crimes en crimes, de complots en complots, nous arrivons au dimanche 2.

*Le 2 Septembre.*

Il s'eſt levé ce jour de ſang. Le ſoleil eſt encore venu prêter ſa lumière à un nouveau feſtin des Atrides—Obſédé d'un preſſentiment funeſte, rempli d'idées lugubres, ſeul, à pié, j'étais allé dès le matin, raſſurer mon cœur ſur le départ d'un ami. Il était déporté mon ami, il fuyait ſa patrie & pourtant il avait été, auſſi lui, envoyé aux états généreux, mais toujours fidèle à ſon Dieu, à ſon Roi & à l'honneur, il n'avait ceſſé de ſiéger à côté de Cazalès & Maury. Il était parti d'aſſez bonne heure pour échapper aux maſſacres du jour. Je revenais de l'hôtel du Cardinal de la Rochefoucault à ma retraite, & je traverſais triſtement les Thuilleries. L'aſpect de la pyramide élevée aux morts du 10 Août ſur le baſſin du milieu, le drapeau flottant où je liſais en caractères noirs l'apothéoſe de Pétion encore vivant, les belles ſtatues de marbre mêlées avec les images hideuſes de la liberté nouvelle, les arbres qui commençaient à ſe dépouiller de leur verdure, tout juſqu'à ce ſiniſtre entourage de planches de bateaux qui circonvenait & fermait le château de toutes parts, ſes colonnes dégradées, ſes ſculptures mutilées; la guillotine permanente au Carrouſel,

ſel, dont j'appercevais les appendices au travers des grilles du Palais, & qui ſemblait correſpondre pour le point de vue, au piedeſtal nud de la belle ſtatue de la place Louis XV. renverſée & briſée; tout portait dans mon ame l'image de la deſtruction & du néant; je tombai inſenſiblement dans une rêverie profonde; mon imagination me plaçait au milieu des ruines de Palmyre, & ma mémoire me rappellait involontairement ces vers que j'appropriais au lieu & aux circonſtances :

Superbes monumens de l'orgueil des humains,
Pyramides, tombeaux, d'étonnante ſtructure,
Jardins, où maintenant nos modernes Romains
De s'entr' aſſaſſiner ſe donnent tablature....

Affaiſſé, dégouté, je perdais quaſi le ſentiment de l'exiſtence, & j'allais errant ça & là, ſans m'appercevoir ſeulement que déjà mon nom était répété depuis long tems autour de moi. Je dûs mon réveil & mon ſalut à un des Suiſſes de porte du jardin. Il me reconnut & m'avertit du péril qui me menaçait. Je pus rentrer dans mon azile, & là, le compas à la main, je meſurais ſur la carte la diſtance qui ſéparait Verdun de Paris, & je me diſais dans ma folle eſpérance, avant le 15 7bre. Paris doit être ſauvé, lorſque tout à coup le bruit du canon d'allarme & le ſon du tocſin vinrent m'arracher à mes calculs, & me rendre à mes premières

mières inquiétudes. Une agitation ſourde ſe manifeſtait dans toutes les rues, la nouvelle de la priſe de Verdun s'était confirmée vers midi, la curioſité portait tout le monde vers la ſalle de l'aſſemblée nationale, où les miniſtres venaient de ſe rendre. Le commun des factieux préparait ſes poumons; les Marſeillais & les membres de la commune aiguiſaient leurs couteaux.

Pour augmenter l'effroi général, le Brun miniſtre des affaires étrangères prévient que la Ruſſie ſe ligue avec les autres ennemis de la France, que 20 mille Ruſſes quittent la Pologne pour venir du côté de l'Allemagne, qu'il eſt parti d'Archangel une flotte dont on ne ſait pas la deſtination, & mille autres menſonges; le miniſtre de la guerre, Servan, propoſe pour ſe rendre populaire, une amélioration dans le pain de munition; enfin le terrible miniſtre de la juſtice, Danton, vient enfler de ſa voix révolutionnaire toutes les trompettes de la renommée, & enlever les applaudiſſemens des tribunes par un diſcours de la plus profonde ſcélérateſſe. En voici un extrait.

" Il eſt bien ſatisfaiſant pour des miniſtres choiſis
" par le peuple, d'annoncer à ſes repréſentans que
" la patrie va être ſauvée. Tout l'empire va y
" concourir avec la capitale. *Verdun n'eſt pas pris.*
" Les habitans ont juré d'exterminer celui qui
" parlerait

" parlerait de ſe rendre. Au moment où nous
" nous concertions avec des membres de la com-
" mune, & des députés pour le ſalut du peuple,
" Paris vient nous en offrir les moyens. Que tous
" les citoyens volent donc à l'ennemi. Que les
" piques ſeules ſuffiſent pour garder la capitale ;
" que tout citoyen qui refuſera de marcher, ou de
" donner ſon fuſil, ſoit puni de mort. L'homme,
" avant d'appartenir à ſoi-même, ſe doit à la pa-
" trie, éclairez le peuple ; qu'il ſache que ce toc-
" ſin n'eſt point un ſigne d'allarme, mais une in-
" vitation abſolument néceſſaire pour détruire les
" ſatellites des deſpotes."

Il ajoute à ce pathos qu'il faut que des commiſ-ſaires ambulans ſoient à l'inſtant nommés pour ſeconder *les bons deſſeins* du pouvoir exécutif, pour travailler de concert avec lui au ſalut de la patrie. Il demande que l'on décrète encore, que quiconque refuſera de remettre ſes armes ou de ſervir, ſoit déclaré traitre à la patrie & puni de mort, enfin qu'il ſoit fait une adreſſe aux citoyens, pour diriger leurs mouvemens *.

Le légiſlateur La Croix, le plus lâche, & le plus inſignifiant des factieux, n'ayant d'autre talent

* On verra bientôt ce qu'étaient ces commiſſaires, & comment fut conçue l'adreſſe pour *diriger* les mouvemens civiques.

qu'une

qu'une voix de taureau, & d'autre mérite qu'une ſtature coloſſalle, variant ſans ceſſe entre les deux partis au gré de ſes frayeurs ou de ſa cupidité, toujours prêt à ſe vendre & à trahir celui qui l'achète, cède, *dit le journal de la bouche de Fer*, à l'enthouſiaſme univerſel, électrique, violent, & au beſoin d'une force publique. Il eſt bien loin de ſoupçonner, *continue ce même journal*, que Danton, le miniſtre de la juſtice, que Danton, pouvoir exécutif, eſt ſeul excepté d'une proſcription totale de ce conſeil exécutif dont on a vanté *les bons deſſeins*. Alors il fait décréter par amendement de concert avec Reboul la plus horrible dictature qui fut jamais. La peine de mort eſt décernée contre ceux qui entraveraient les opérations du *pouvoir exécutif*, ſoit directement, ſoit indirectement. *Sylla* obſerve l'auteur que j'ai déjà cité, *en uſurpant la dictature n'avait pas pour lui les décrets du Senat Romain & la loi de la republique : on n'avait pas dit à Sylla, comme à Danton, au nom du ſenat & du peuple Romain & du ſalut public qui eſt la loi ſuprême, quiconque contrariera ſoit directement, ſoit indirectement les opérations du miniſtre de la republique ſera puni de mort.*

Ici il faut rappeller pour l'intelligence de l'hiſtoire, que le nom vague de *pouvoir exécutif* avait été pris dans toutes les provinces de France par les aſſaſſins ; à Marſeilles, à Montpelier, Niſmes & Avignon,

Avignon, on avait qualifié de *pouvoir exécutif* tous ceux qui la torche d'une main, & le fer de l'autre, avaient brulé les châteaux, dévasté les propriétés, vexé les religieuses, & persécuté les royalistes. Les bourreaux étaient aussi appellés par dérision *pouvoir exécutif*.

Il était une heure après midi, lorsque le ministre de la justice fut investi de semblables pouvoirs. Le conseil se rassembla aussitôt chez lui. Toutes ses listes étaient prêtes. Celle des *commissaires ambulans* était déjà remplie : elle était composée de tout ce que Paris renfermait de plus effroyable. La commune en avait fourni la majeure partie. Le conseil exécutif confirma la nomination qu'en avait fait Danton ; & qu'ils ne disent point aujourd'hui, les autres ministres, que la terreur qu'ils avaient de Danton les réduisit au silence. La frayeur qu'ils avaient de la justice des Rois les rendait plus lâches que leur farouche collègue, mais ils n'étaient pas moins sanguinaires que lui. Il ne se trouvait entre eux que la différence de la férocité de la peur, à la férocité de l'audace ; ou, pour me servir des expressions de Danton lui-même, c'était le tempérament plutôt que la scélérateſſe qui leur manquait. Ce ne fut que long tems après le mois de 7bre. qu'ils réclamèrent contre leur stupeur ; ils n'en restent pas pour cela, moins couverts que le ministre de la justice du sang de l'innocence.

A l'inſtant même ou ces décrets ſe rendaient, le conſeil de la commune avait affiché la proclamation ſuivante :

" Citoyens, l'ennemi eſt aux portes de Paris, " Verdun ne peut tenir que huit jours. Vîte, " allons nous réunir au Champ de Mars, y former " une armée de 60 mille hommes pour voler à " l'ennemi."

*Les commiſſaires ambulans* commençaient déjà leurs fonctions ſur la place de l'hôtel de ville. Quelques Marſeillais, quelques brigands inſtruits raſſemblés dans les groupes, transmettaient fidèlement les ordres & les fureurs qu'ils recevaient des 40 chefs, aux 400 bourreaux ſubalternes, qui ſuffiſent ordinairement dans une grande ville, pour mettre en mouvement 10000 lâches, autant de curieux, & donner l'air d'un mouvement populaire, au mouvement des paſſions de quelques individus.

Les barrières ſont fermées à deux heures. Le canon d'allarme, le ſon du tocſin, le bruit du tambour ſe font entendre de toutes parts. On arrête indiſtinctement dans toutes les rues, les gens à cheval, les caroſſes, les cabriolets, & les voitures de place; on s'empare de tous les chevaux, on les méne aux ſections, & les voitures reſtent dans les rues, obſtruant la voie publique. Le prétexte

texte de cette démarche eſt de ſe procurer des attelages pour les tranſports d'artillerie. Bientôt on voit les plus magnifiques courſiers à la diſpoſition des hommes à piques. Ils ſervent à porter ces nouveaux aides de camp de la municipalité à la chancellerie, de la chancellerie aux priſons.

La clôture des barrières fait arrêter pluſieurs voitures qui ſortaient de Paris. C'étaient de malheureux prêtres, qui pour obéir aux termes du décret, partaient en ſociété 4, 6, 8, enſemble, pour partager les dépenſes de la route, & diminuer, par l'aſſociation de leurs vertus, le fardeau de leurs misères. Les voitures qui les tranſportaient ſont ramenées à l'hotel de ville, & de là, renvoyées à l'Abbaye & aux Carmes, dépôts ſacrés de ces nouveaux martyrs. La foule de peuple qui les ſuit de l'hotel de ville au fauxbourg St. Germain s'accroit à chaque inſtant. Les Marſeillais répétent en jurant qu'ils vont leur faire danſer la *Carmagnole*. On en conduit ainſi trois voitures à la porte de l'Abbaye, ou elles arrivent ſur les trois heures. On permet aux prêtres des deux premières voitures de deſcendre, & d'entrer dans le cloitre de l'Abbaye ; mais lorſque le premier prêtre deſcend de la troiſièmevoiture, le directeur des maſſacres répand le bruit parmi le peuple qu'ils s'entendent avec les autres priſonniers, qu'ils leur ont fait des ſignes auxquels ceux-ci ont répondu, &

le maſſacre commence par cette troiſième voiture. Bientôt les aſſaſſins entrent dans les cloitres & paſſages du couvent de l'Abbaye St. Germain, & près de 20 eccléſiaſtiques y perdent la vie. Cette première exécution eſt une heure à être conſommée : à l'inſtant la nouvelle ſe répand, comme un coup de tonnerre dans tout Paris, que l'on égorge les prêtres. Toutes les autorités conſtituées, qui étaient en permanence, l'aſſemblée nationale, les miniſtres, le département, la municipalité, la garde nationale, le maire, le commandant général, quarante huit ſections, n'en reſtent pas moins immobiles. Tous ſont Athées, & juſques là, on n'avait encore maſſacré que des miniſtres de Dieu. Pétion avait pu voir paſſer de ſa croiſée ſur le Pont-neuf, les voitures menacées, & il avait encore dû trouver le *ſpectacle beau*. Pour Manuel, il ſavait d'avance quel devait être le ſort des prêtres, il était plus occupé à l'accélérer qu'à le prévenir. Nulle réquiſition de la force publique pendant la ſoirée du 2.

Lorſque le maſſacre du peu de prêtres qui étaient à l'Abbaye fut terminé, un aide de camp alla donner le mot de l'ordre au comité qui était aſſemblé depuis le matin, dans le bâtiment voiſin de l'égliſe des Carmes. Les prêtres qui y étaient détenus virent bientôt que leur dernière heure approchait, ils recommandèrent leur ame au maître de tout, & ils ſe diſpoſèrent à recevoir la couronne du martyre.

Ah ! qui pourra jamais peindre dignement cette cataſtrophe terrible & ſublime, cet intervalle de 4 heures, pendant lequel 160 miniſtres de la divinité tombèrent ſous les coups d'une trentaine de monſtres vomis par l'enfer. Quelle plume aſſez éloquente pourra nous retracer en traits de feu le contraſte des cris de rage des uns, avec le calme & la ſérénité des autres ; vous, qui leur inſpirâtes ce courage qui ne les abandonna point, oh mon Dieu ! prêtez moi la force qui m'eſt néceſſaire pour en continuer le récit attendriſſant & religieux. Vous voulutes par un nouveau miracle étonner l'orgueil de vos ennemis, fortifier les preuves de la ſainteté de votre doctrine, ſoutenir les faibles, confondre les ſuperbes ; vos enfans étaient là depuis long tems ; depuis long tems ils attendaient le terme de leurs maux ; le ſacrifice était prêt : on le leur avait annoncé comme prochain. Chaque jour ils vous adreſſaient leurs ferventes prières, & ſe pénétraient davantage des rapports ineffables que votre ſainte religion établit entre la Divinité & la créature. Vous jugeâtes dans votre ſageſſe que le moment était venu de les retirer de cette vallée de larmes pour les appeller aux pieds de votre thrône ; vous leur donnâtes cette force ſurnaturelle qui ne vient que d'en haut, & l'holocauſte de leur éxiſtence s'éleva vers vous comme celui de l'agneau ſans tache. Oh, mon Dieu, prêtez moi cette même force pour peindre

vos grandeurs! *Labia mea aperias, & os meum annunciabit laudem tuam.*

Par une de ces combinaiſons de circonſtances que les philoſophes appellent *hazard*, & dans leſquelles la religion nous ordonne de reconnaitre la volonté de notre divin maitre, le troupeau ſacré des brebis du Seigneur était préſidé par trois paſteurs dignes de la primitive égliſe. Leur chef était l'archévêque d'Arles, Jean Marie Dulau, cy-devant député aux états généraux; ſa piété égalait ſon ſavoir, & ſa modeſtie ſurpaſſait encore ſon mérite: c'était l'Ambroiſe de l'égliſe moderne. Perſonne ne connaiſſait comme lui l'hiſtoire de la maiſon de Dieu, de la perſécution des fidèles, & des tribulations dont il lui a plu d'accabler à diverſes époques les hommes pour les avertir de leur néant. Le reſpect de ſes compagnons d'infortune l'avait rendu le patriarche de cette petite colonie. En vain ils lui avaient offert de s'impoſer quelques privations, pour rendre ſa ſituation moins pénible. Malgré ſon âge & ſes infirmités, il n'avait rien voulu accepter. Semblable à Condé, il aimait à ſouffrir à la tête des ſiens. Il n'accepta un lit de camp, que lorſque tous ſes compagnons d'infortune eurent chacun le leur. Pendant pluſieurs jours un fauteuil de bois fut ſon ſoutien, ſon lit, & ſon thrône pontifical. C'eſt de là qu'il faiſait paſſer dans l'ame de ſes collègues le ſentiment profond

profond dont il était pénétré, & lorſque ſa voix éteinte ceſſait de leur expliquer la parole de Dieu, ſon aſpect, & ſon exemple leur commandaient encore la réſignation.

Deux autres evêques du nom de la Rochefoucault, deux frères, François Joſeph évêque de Beauvais, & Pierre Louis évêque de Saintes, partageaient les travaux apoſtoliques du vénérable prélat. L'évêque de Saintes n'avait point été arrêté par la municipalité, mais voyant que ſon frère ainé était empriſonné, il ne voulut pas s'en ſéparer ; quelques inſtances qu'on lui fit, il voulut partager ſon ſort ; hélas, il ne le quitta plus !

François Louis Hébert, général de la congrégation des Eudiſtes, faiſait auſſi lui partie de tant d'infortunés. Il avait été confeſſeur du Roi, & c'était à lui que ce malheureux Prince avait écrit au commencement d'Août : *je n'attens plus rien des hommes, apportez moi les conſolations céleſtes.* Ses vertus lui avaient fait un nombre conſidérable d'amis. Sa bienfaiſance était intariſſable, ſes lumières égalaient ſa piété, & la ſageſſe de ſes conſeils lui avait acquis un grand crédit dans le clergé de France. Sachant qu'on lui en voulait nommément, & que ſa tête était menacée, il céda aux inſtances qui lui furent faites de ne point reſter dans la maiſon des Eudiſtes ; & d'un autre côté, ne voulant être à

charge à aucun de ſes amis, il ſe retira dans un hôtel garni ; mais, comme il ne voulut point quitter l'habit de ſon état, il fut dénoncé, & conduit un des premiers au couvent des Carmes.

Depuis midi, les trente aſſaſſins étaient déjà dans la maiſon attenante à l'égliſe. La garde nationale qui était de ſervice ce jour là, ne conſiſtait qu'en gendarmerie à pied. Elle était en nombre ſuffiſant pour empêcher toute violence, mais elle n'oppoſa pas la moindre réſiſtance à leurs entrepriſes.

Depuis deux jours, tous les eccléſiaſtiques prévenus par une foule d'indices, qu'ils n'avaient que très peu de tems à vivre, avaient paſſé leurs derniers inſtans à s'exhorter & ſe bénir mutuellement. Ce jour là, il ne leur fut plus poſſible de douter que leur dernière heure ne fut arrivée ; au travers des grilles & des croiſées qui donnaient ſur le jardin, ils voyaient briller les ſabres & les piques, & ils pouvaient entendre les menaces qu'on leur adreſſait ainſi : *Calotins, voici votre dernier jour, vous allez danſer la carmagnole.*

Sur les trois heures & demie, on les fit ſortir de l'égliſe tous indiſtinctement, quoiqu'on permit ordinairement aux malades, aux vieillards, & à ceux qui voulaient y faire leurs prières d'y reſter. On obſerva

obſerva que c'était la troiſième fois de la journée, qu'on faiſait l'appel nominal.

Une demi-heure après que l'égliſe eut été vuidée, les aſſaſſins y entrèrent avec leurs armes au milieu des cris, des juremens, & des menaces. La porte de l'égliſe qui conduiſait à une galerie d'où l'on deſcendait par un eſcalier dans le jardin, cette porte, dis-je, gardée par la gendarmerie, fut ouverte ſans aucune réſiſtance, la porte principale de l'égliſe qui donne ſur la rne de Vaugirard reſta fermée pendant toute l'exécution. Le peuple n'y prit pas la moindre part.

Lors de l'irruption dans le jardin, les malheureux prêtres, au nombre de 185, ſe divisèrent en deux grouppes. Le premier, compoſé de 30 perſonnes, parmi leſquelles étaient les trois évêques, ſe porta vers une chapelle ou oratoire, qui ſe trouvait à une extrémité du jardin. Là, ils s'agenouillèrent, demandèrent encore pardon à Dieu de leurs fautes, implorèrent ſa miſéricorde, ſe bénirent, & s'embraſsèrent pour la dernière fois.

Dix brigands s'avancent vers la chapelle. Un des prêtres va au devant d'eux : il était prêt à leur adreſſer la parole, lorſqu'une balle de fuſil l'atteint, & lui ôte la vie. Ce fut le premier ſang répandu dans cette exécrable ſoirée.

Arrivé

Arrivés à la chapelle, les assassins demandent à grands cris, *où est l'archevêque d'Arles ? où est l'archevêque d'Arles ?* Celui à qui ils font cette question est l'abbé de la Pannonie. L'archevêque était auprès de l'abbé; celui-cy pensant que par sa mort, il sauvera peut-être les jours de son respectable évêque, se contente de baisser les yeux sans repondre, imitant par ce dévouement religieux, celui que Mad. Elizabeth montra au 20 Juin, lorsqu'elle défendit, au péril de sa vie, de contredire le bruit qui courait parmi les brigands qu'elle était la Reine. Admirable concordance de sentimens héroiques ! il n'y a que la religion qui puisse vous inspirer !

Cependant, à son age, à sa figure vénérable, au signalement qu'ils en avaient, un des bourreaux reconnait le prélat, & s'adressant à lui-même : *C'est donc toi*, lui dit-il, *qui es l'archevêque d'Arles—Oui, messieurs c'est moi.—Ah ! malheureux, c'est toi qui as fait verser le sang des patriotes d'Arles—Messieurs, je n'ai jamais fait repandre le sang de personne, ni fait du mal à qui que ce soit de ma vie.—Eh bien ! je m'en vais t'en faire moi* ; & a l'instant, en finissant ce dialogue, il lui assène un coup de sabre sur le front. L'archevêque le reçoit avec immobilité. On lui en décharge un second sur le visage. A ce second coup, la contraction que la douleur occasionna, & le sang qui inonda la figure rendirent le prélat méconnaissable même à ses compagnons. Un troisième coup le fit tomber en s'appuyant sur sa main

gauche, ſans proférer une plainte ni un murmure. Ainſi renverſé, un de ces ſcélérats lui enfonça ſa pique dans la poitrine avec une telle violence que le fer y reſta. Il monta alors ſur ſon corps palpitant, le foula aux pieds, arracha ſa montre, & la préſenta à ſes camarades, comme le trophée de ſa victoire.

Ainſi périt ce vénérable archevêque à l'entrée de la chapelle, au pied de l'autel & de la croix de notre ſauveur. C'était là l'étendart ſous lequel il avait combattu ; c'était celui ſous lequel il devait mourir avec ſes compagnons. Leur paſſion était arrivée, le Chriſt devint leur modèle, comme lui, ils prièrent en mourant, & leur prière monta avec leur ſang juſqu'au trône de l'éternel.

Les deux autres évêques étaient dans la chapelle avec les autres prêtres tous agenouillés au pied de l'autel. Une grille les ſéparait des aſſaſſins. Ceux ci firent ſur eux pluſieurs décharges de leurs fuſils, preſque à bout portant, & ils en tuèrent ainſi la majeure partie. L'evêque de Beauvais ſurvécut à ce premier maſſacre. Celui de Saintes y eut la jambe caſſée d'une balle. La bande des aſſaſſins ſe diſperſa dans le jardin, pour ſe rèunir à ceux d'entr' eux qui avait commencé à tuer les prêtres éparpillés dans ce vaſte enclos. Alors on vit un ſpectacle atroce, des hommes firent la chaſſe à leurs ſemblables

ſemblables, comme à des bêtes fauves; on les pourſuivait ſur les arbres, ſur les murs, derrière les buiſſons. On en tua ainſi plus de 40. Quelques uns purent ſe ſauver en eſcaladent les murs, & en ſe jettant dans la rue Caſſette, & dans les cours des maiſons voiſines, mais penſant que leurs abſence pourrait faire maſſacrer leurs compagnons, ils rentrèrent à l'exception d'un très petit nombre. Lorſque les aſſaſſins virent qu'il s'en échappait ainſi quelques uns, ils envoyèrent deux des leurs dans cette rue, & là, le ſabre d'un main, & le piſtolet de l'autre, ils pourſuivirent ceux qui y parvinrent les derniers.

Pendant que la fuſillade du jardin avait lieu, environ un quart d'heure après qu'elle eut commencé, un homme qui était le grand directeur de ce maſſacre, & qui ſortait probablement de prendre le mot de l'ordre dans le comité de la chancellerie, accourut vers les brigands, & fit ceſſer leur feu en leur criant, *Meſſieurs, ce n'eſt pas comme cela qu'il faut faire, vous vous y prenez mal. Faites ce que je vais vous dire.* A ces mots, il ordonna qu'on fit rentrer tous les prêtres dans l'égliſe. On y reconduiſit à coups de plat de ſabre, tous ceux qui reſpiraient encore. Les deux évêques furent du nombre. L'évêque de Saintes bleſſé, y fut ramené avec une ſorte d'attention ſur les bras des aſſaſſins, & il y fut dépoſé momentanément ſur un lit. Ils étaient

à cette

à cette heure encore à peu près 100 prêtres. Le régulateur de cette nouvelle manœuvre donna alors l'ordre de les prendre deux par deux, & de les reconduire une ſeconde fois au jardin d'où ils venaient. On avait diſpoſé les aſſaſſins au pied de l'eſcalier qui deſcendait dans ce jardin, & ce fut là qu'ils les maſſacrèrent les uns après les autres.

Lorſque le tour de l'évêque de Beauvais fut arrivé, on alla le prendre au pied de l'autel de l'égliſe qu'il tenait embraſſé. Il ſe leva tranquillement & alla mourir. L'évêque de Saintes fut un des derniers qu'on demanda. Les gendarmes de garde entouraient ſon lit, ce qui donna d'abord quelque peine à le trouver. Ces malheureux, qui étaient égaux en nombre aux aſſaſſins, le laiſsèrent enlever. Il ne pouvait marcher, il répondit à ſes bourreaux qui lui ordonnaient de le ſuivre : *Meſſieurs, je ne refuſe point d'aller mourir comme les autres ; mais vous voyez l'état où je ſuis ; j'ai une jambe caſſée, je vous prie de m'aider, & j'irai volontiers au ſupplice.* Deux brigands le ſoutinrent par deſſous les bras, juſqu'à l'eſcalier où il reçut le complément de ſon martire.

Le maſſacre ſe termina à huit heures du ſoir ; tous furent tués, comme on voit, dans le jardin, à l'exception d'un ſeul prêtre qui s'était caché ſous un matelat. Il y fut découvert, tandiſque les aſſaſſins célébraient leur crime par une orgie, & qu'ils buvaient avec les gendarmes en danſant la carmagnole.

nole. Ce malheureux prêtre fut tué le dernier ; ce fut le ſeul qui périt dans l'égliſe. Lorſque le maſſacre fut preſque conſommé, on fit ouvrir les portes de l'égliſe pour faire entrer le peuple, & donner à cette horrible cataſtrophe une ſorte de légaliſation populaire.

Telle était la réſignation de ces infortunés, que lors du commencement du maſſacre, lorſqu'on propoſa à pluſieurs d'entr'eux, la pique ſur la poitrine de prêter le ſerment du ſchiſme, ils ne firent d'autre réponſe que ces mots : *je ne jurerai pas ; potiùs mori quàm fœdari*, & ils étaient poignardés à l'inſtant.

Un homme de la ſection du Luxembourg, ſe préſenta à 7 heures ½ du ſoir, lorſque le maſſacre finiſſait, pour recommander l'humanité à des bourreaux déjà gorgés de ſang, mais il n'en adulait pas moins ces montres, en diſant que le peuple était toujours juſte dans ſes vengeances, & que les prêtres étaient des miſérables, qui méritaient, à la mort près, tous les ſupplices. (On eut cru entendre parler M. Bailly, ou M. Thouret.) Cependant cet homme ſauva quelques unes des victimes en les faiſant paſſer derrière lui, lorſque le peuple commença à entrer dans le couvent, & que le petit nombre de bourreaux fut las de tuer.

Trois prêtres cachés dans une ſalle voiſine, & trois autres retirés dans un lieu privé, n'y furent point recherchés, & ſe ſauvérent le lendemain.

On

On remarqua que dans le nombre des aſſaſſins, il ſe trouvait en tête des Marſeillois quelques forcenés, dont la miſe & le langage étaient au deſſus de leurs compagnons. C'était la bande de ces jeunes étudians ou légiſtes, faiſant partie des frères rouges de Danton, & de Camille Deſmoulins; ces terribles parleurs du club des Cordeliers, philoſophes de 25 ans, ne connaiſſant de loix que le ſyſtême de la nature, & de principes, que ceux de Briſſot leur maitre, & de Manuel leur précepteur.

Le ſort de ces malheureux prêtres avait été ſi bien déterminé depuis pluſieurs jours, que le foſſoyeur de la paroiſſe S. Sulpice avait reçu d'avance un aſſignat de cent écus, pour préparer à Montrouge la foſſe qui devait recevoir leurs cadavres. Effectivement, ils y furent dépoſés le lendemain matin. Dix tombereaux les y portèrent; Dieu ne permettra pas ſans doute, que le nom de ceux qui commandèrent cette foſſe, demeure toujours caché.

Ils connaiſſaient tous la fin qui leur était deſtinée, & pourtant, loin de chercher à ſe ſouſtraire à la mort, on en vit quelques uns venir ſe réunir à leurs parens & à leurs amis dans ce dépôt reſpectable. La veille du maſſacre, les trois évêques donnèrent l'ordre à leurs gens d'affaires d'acquitter ſcrupuleuſement toutes leurs dettes; ainſi ils périrent non ſeulement avec la conſcience de n'avoir fait

fait de mal à perſonne pendant leur vie, mais encore avec la conſolation de ne faire tort à qui que ce ſoit en mourant *.

Un membre de la commune vient à huit heures du ſoir annoncer à l'aſſemblée les excès auxquels ſe livre le peuple ; ce n'eſt qu'à cette heure que l'aſſemblée déjà inſtruite par le tumulte public de ce qui ſe paſſait, nomme des commiſſaires pour ſe tranſporter aux lieux où l'on maſſacre. L'évêque intrus Fauchet eſt un de ceux qui doivent aller aux

* On propoſa ſouvent à l'archevêque d'Arles des moyens de ſortir de la priſon des Carmes, en alléguant ſes infirmités, & les ſoins qu'exigeait ſa ſanté. Jamais il ne voulut conſentir à s'évader. Il répondait toujours ; *je ſuis trop bien ici. Je dois l'exemple. Je ſuivrai au moins celui que me donnent mes reſpectables compagnons.* On mettait la vertu & la patience de ces infortunés à toutes ſortes d'épreuves, & toujours leur réſignation déſarma leurs bourreaux. Je ne citerai qu'un ſeul trait entre pluſieurs autres. Un gendarme de ſervice fumait ſa pipe ; il trouva qu'il ſerait plaiſant d'aller s'aſſeoir à côté de l'archevêque d'Arles, qui ne pouvait qu'à peine ſortir de ſon fauteuil, & de lui couvrir la figure de la fumée de ſa pipe, en l'accablant tantôt des plus groſſières injures, tantôt en affectant un reſpect dériſoire, & lui diſant, *Monſeigneur, c'eſt donc demain qu'on tue votre grandeur*, &c. Le prélat ſuffoquant de malaiſe, reſta un quart d'heure, avant de le prier de changer de place & de converſation. Le gendarme ne lâcha priſe, que lorſqu'il eut honte lui-même de ſon acharnement. En liſant tous ces traits, on croit lire l'hiſtoire de la perſécution des Ariens : nous ſommes revenus aux tems de la primitive egliſe.

Carmes

Carmes. Il refuſe ſa miſſion. *Cent-prêtres*, dit-il, *viennent d'y être tués. Ma voix ſera t'elle entendue ? Je ne le crois pas.* Non, prêtre indigne, ta voix n'y eut pas été entendue, & comment les aſſaſſins auraient ils pu t'entendre parler en faveur de tes victimes ? N'était-ce pas toi qui avais appellé ſur eux le carnage & la mort ? En uſurpant leurs places, tu ne leur avais laiſſé que le tombeau pour azile ! une main inviſible te repouſſe aujourd'hui de l'enceinte qui renferme leur dépouille terreſtre ; vivans, tu ne pouvais ſoutenir leurs regards ; ils ont fermé les yeux à la lumière, & leur aſpect t'effraye & te pourſuit encore ! tu dis que *ta voix ne ſera pas entendue !* dis plutôt qu'une voix ſecrète crie au fond de ta conſcience bourrelée, crie à tous tes ſemblables, fuyez malheureux, fuyez l'entrée du ſanctuaire de la divinité. *Pavete ad ſanctuarium meum* ! Dis plutôt, vil prêtre de Baal, que le ſang de Jeſus Chriſt mêlé avec celui de ſes martirs forme entre eux & toi une barrière impénétrable ; dis, conviens que la trompette du jugement dernier t'a déjà fait entendre l'arrêt de ta damnation éternelle, qu'elle t'a répété ces terribles paroles du fils de l'homme ; va t'en, maudit de Dieu, tu ne t'aſſeoiras pas à ma droite ; *vade, non ſedebis a dextrâ meâ.*

Et vous, conſtitutionnels, auteurs de tant de maux, vous qui voulutes dans votre orgueil ſubſti-

tuer un nouveau culte & de nouvelles loix, au culte & aux loix antiques de vos pères ; apôtres de l'irréligion, disciples de Mirabeau, enfans du démon, vous Thouret, Camus, Périgord, Treilhard, Chapelier, Lameth, Duport, &c. qui prépariez avec une joie barbare l'assassinat de tant de victimes par vos dérisions & vos persécutions ; philosophes superbes, entrez dans ce parvis où 160 ministres de la divinité viennent d'attester leur foi en répandant tout leur sang ; venez contempler votre ouvrage ; voila pourtant le résultat de vos déclamations & de vos perfidies. Vous, Barnave, osez dire que *ce sang n'est pas assez pur pour être regretté* ; vous, Charles Lameth, osez vous rappeller que vous avez demandé *un supplément à la révolution*. Et toi, Camus, toi, que la providence semble avoir couvert d'un masque de sang, ainsi qu'elle avait marqué Caïn du signe de la réprobation, approche de cet autel où sont entassés au pied de la croix tes bienfaiteurs, tes clients ; repais tes yeux de cet horrible spectacle ; sature-toi de l'aspect de leurs blessures, & de leurs mutilations, & que, du milieu de tant de morts, une voix déchirante te fasse entendre ce terrible reproche, *c'était donc pour nous faire égorger ainsi que nous t' avions nommé notre défenseur !*

Philosophes mondains, qui, depuis si long tems, essayez de répandre les germes de l'irréligion & de l'incrédulité,

l'incrédulité, voyez comme la divinité ſe joue de l'œuvre de vos mains. En vain vous réuniſſez contre elle les futiles travaux de la philoſophie ancienne & nouvelle ; les ſophiſmes de l'antiquité, le ſcepticiſme, l'athéiſme modernes viennent ſe briſer devant un rayon de la toute puiſſance de l'être ſuprême. Une jour, une heure lui ſuffiſent pour réduire en pouſſière l'édifice fragile de vingt ſiècles de corruption. Direz vous que l'attachement aux biens de ce monde, que l'orgueil aient pu inſpirer aſſez de fanatiſme aux miniſtres de Dieu, pour enviſager la mort avec autant de courage, la ſupporter non ſeulement avec fermeté, mais encore avec joie, lorſque leur vie, leur richeſſe ne tenaient qu'à un mot ; eh bien ! quittez les tombeaux des Carmes, tranſportez vous au ſéminaire de St. Firmin, à Ste. Pélagie, à l'Abbaye, à Verſailles, à Lyon, à Rheims, à Meaux ; partout & en même tems, le carnage s'y exerce ſur des prêtres, & partout, les bourreaux trouvent la même réſignation, la même piété, juſques dans les rangs les plus reculés de la hiérarchie eccléſiaſtique. Suivez enfin celles des victimes à qui le ciel a permis d'échapper à la proſcription générale pour être par tout l'univers des témoignages vivans des jugemens de Dieu & de la perſécution de ſon égliſe ; voyez tous les peuples, juſqu'à ceux même diviſés de croyance avec eux, rendre hommage à leurs vertus, tendre à leur miſère un main ſecourable, & renouveller chaque

jour pour eux le miracle de la multiplication des pains. Ah! ſi vous refuſez encore de croire après cela à l'éxiſtence d'une divinité protectrice & vengereſſe tour à tour, allez, philoſophes de la terre, allez vous joindre aux bourreaux de ſes miniſtres; que le pays qui vit tant de crimes, renferme auſſi tous ceux qui cherchent à les exténuer ou à les approuver; partagez tous les mêmes fureurs, le ciel vous reſerve les mêmes ſupplices.

Mais du moins, qu'un exemple auſſi terrible ne ſoit point perdu pour l'inſtruction de la génération préſente, & de la poſtérité. Peuples qui nâquites au ſein de l'égliſe, voyez ou conduiſent ces théories des novateurs; *ce ne ſont d'abord que de foibles commencemens par où ces eſprits turbulents font comme un eſſai de leur liberté; mais quelque choſe de plus violent ſe remue dans le fond des cœurs, c'eſt un gout ſecret d'attaquer tout ce qui a de l'autorité, & une démangeaiſon d'innover ſans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.* Ecoutez ce que Boſſuet vous diſait à la fin du ſiècle dernier, quand il traçait d'avance, dans ſon éloge funèbre de la Reine d'Angleterre, les malheurs dont nous rougiſſons aujourd'hui.

" Lorſqu'une puiſſance veut attirer à elle les
" droits & l'autorité de l'égliſe, rien ne peut rete-
" nir la violence des eſprits féconds en erreurs, &
" Dieu, pour punir l'irréligieuſe inſtabilité de ces
" peuples

" peuples, les livre à l'intempérance de leur folle
" curioſité ; en ſorte que l'ardeur de leurs diſputes
" inſenſées, & leur religion arbitraire, devient la
" plus dangereuſe de leurs maladies.

" Il ne faut point s'étonner, s'ils perdent le reſ-
" pect de la majeſté des loix, ni s'ils deviennent
" factieux, rebelles, & opiniâtres. On énerve la
" religion quand on la change, & on lui ôte un
" certain poids qui ſeul eſt capable de tenir les
" peuples. Ils ont dans le fond du cœur je ne ſais
" quoi d'inquiet qui s'échappe, ſi on leur ôte ce
" frein néceſſaire ; & on ne leur laiſſe plus rien à
" ménager, quand on leur permet de ſe rendre
" maîtres de leur religion. C'eſt de là que nous
" eſt né ce prétendu ſiſtême, inconnu juſqu'ici,
" qui doit anéantir toute la royauté, & éga'er tous
" les hommes, ſonge ſéditieux des indépendans,
" & leur chimère impie & ſacrilège : tant il eſt
" vrai que tout ſe tourne en révoltes, & en pen-
" ſées ſéditieuſes, quand l'autorité de la religion
" eſt anéantie. Mais, pourquoi chercher des
" preuves d'une vérité que le S. Eſprit a prononcée
" par une ſentence manifeſte ? Dieu même menace
" les peuples qui altèrent la religion qu'il a établie,
" de ſe retirer du milieu d'eux, & par là, de les
" livrer aux guerres civiles. Ecoutez comme il
" parle par la bouche du prophète Zacharie :
" *Leur ame*, dit le Seigneur, *a varié envers moi*,

" quand ils ont ſi ſouvent changé la religion, &
" *je leur ai dit, je ne ſerai plus votre paſteur* : c'eſt-à-
" dire, je vous abandonnerai à vous mêmes & à
" votre cruelle deſtinée, & voyez la ſuite : *Que ce*
" *qui doit mourir, aille à la mort ; que ce qui doit*
" *être retranché, ſoit retranché.* Entendez vous ces
" paroles ? *et que ceux qui demeureront, ſe dévorent*
" *les uns & les autres.* O prophétie trop réelle, &
" trop véritablement accomplie.—*Anima eorum va-*
" *riavit in me ; & dixi ; non paſcam vos. Quod*
" *moritur, moriatur ; & quod ſucciditur, ſuccidatur,*
" *& reliqui devorent unuſquiſque carnem proximi ſui.*"

Vous le voyez, peuples de la terre, le Seigneur s'eſt retiré de la nation Françaiſe, & tous les fléaux dont il menace les nations corrompus, elle les éprouve déjà ; ils ſe dévorent les uns les autres. Débarraſſés de tout frein, ceux qui les ont livrés ainſi à leurs paſſions, n'ont pas même pu conſerver, je ne dirai pas leur eſtime, ni leur ſoumiſſion, mais même une eſpèce d'influence ſur eux. *Ma voix ne ſera pas entendue*, s'écrie leur faux paſteur ; & le maſſacre, l'incendie, le régicide, la famine ne peuvent plus s'arrêter. Effet lamentable de ces viles flatteries qui n'ont pu qu'allumer les paſſions, en éteignant toute étincelle de vertu. Ainſi, dit encore l'orateur célèbre que j'ai déjà cité, *ces terres trop remuées, & devenues incapables de conſiſtance, ſont tombées de toutes parts, & n'ont fait voir que d'effroyables précipices.*

Il m'eſt impoſſible de conclure ce récit, ſans faire connaître une partie des généreux martyrs qui périrent dans cette ſoirée déſaſtreuſe. Je reunis dans la même liſte, les prêtres qui furent égorgés au ſéminaire de St. Firmin dans la ſoirée du dimanche 2, la nuit & la matinée du lundi 3. Ils étaient au nombre de 92. On n'a pu recueillir que très peu de particularités ſur ce maſſacre. Peu y ont échappés, par la manière dont ils étaient gardés. Tout ce qu'on ſait, c'eſt qu'on y égorgea dans les chambres & dans les cellules, dans les caves & dans les greniers, & même à la porte du couvent, devant les deux corps de garde qui y étaient établis pour les protéger. Un grand nombre étaient jettés par les fenêtres tous vivans, & achevés dans la rue, à coups de bûches, par des cannibales hommes & femmes. La plume ſe refuſe à tracer tant d'horreurs.

Des martyrs de la religion, je paſſerai, dans le chapitre prochain, aux martyrs de l'honneur.

*Liſte des Perſonnées maſſacrées dans le Jardin du Couvent des Carmes, Rue Vaugirard, & au Séminaire de St. Firmin les 2 & 3 7bre.* 1792.

---

Mgr. l'Archevêque d'Arles.
Mgr. l'Evêque de Beauvais.
Mgr. l'Evêque de Saintes.

MM. Hebert, général des Eudiſtes, confeſſeur du Roi.
Dom Ambroiſe Chevreux, général des Bénédictins, ci-devant député.

Després, vicaire général de Paris.
Langlade, v. g. de Rouen.
Bonneau, v. g. de Lyon.
Foucault, v. g. d'Arles.
De Fargue v. g. de Toulon.
Torame junior, v. g. de Toulon.
Pazeri, v. g. de .....
Bruce, v. g. de Beauvais.

De Luberſac, aumonier de Madame Victoire.

François, ſupérieur de ſéminaire St. Firmin.
Fauconet, ſ. du Sémi: des trente trois.
Durocher ainé, ſ. des non convertis.
Andrieux, ſ. du ſeminaire de St. Anne.
Veron, ſ. dudit ſeminaire.

MM. Felix,

MM. Felix, supérieur des doctrinaires.
Grillier, ſ. du ſeminaire de Beauvais.
Meuret, ſ. du ſem. de St. Francois de Salles.
Gallais, ſ. de la pet. com. de St. Sulpice.
Spalmon, ſ. de la com. de St. Sulpice de Laon.
Rouſſeau, ſ. de la ditte communauté.
Savines, ſ. des clercs de St. Sulpice.
Millon, ſ. du S. Sacrement.
Caſſac, ſ. des philoſophes à St. Sulpice.
Le Franc, ſ. des Eudiſtes de Caen.

Burté, gardien des Cordeliers.

Laſnier, directeur de St. Nicolas.
Le Rouſſeau, dir. de la viſitation.
Villerouin, dir. du couvent de Bellechaſſe.
Girault, dir. des religieuſes St. Elizabeth.
Thomas, dir, des Urſulines.
Lanchon, dir. des religieuſes de Port-royal.
Le Févre, dir. de l'hopital de la miſéricorde.

Delfaut, archiprêtre de Sarlat,
Ermés, docteur de Sorbonne.
Bouchot, procureur des doctrinaires.
Bernard, bibliothécaire de St. Victor.

de Turménies, grand maitre du collége de Navarre.
Briquet, profeſſeur de théologie à Navarre.
Bénard, profeſſeur de troiſième à Navarre.
Phelippeaux, chapelain du collége de Navarre.
Keraurun, proviſeur de Navarre.
Henoc, profeſſeur au coll. du Card. le Moine.
le Grand, prof. de philoſophie au coll. de Lizieux.
de Launay, ançien prof. au collége de Rennes.

MM. de

| | |
|---|---|
| MM. de Salins, | chanoine de Couſerans. |
| S. Sauveur, | chan. de Sens. |
| Longuet, | chan. de St. Martin de Tours. |
| de S. Remy | chan. de ..... |
| de Pradal | chan. de Ste. Genéviéve. |
| Marembeau | ſécrétaire de l'évêque de Limoges. |
| Le Clerc | ſecret. du général des écoles chrét. |
| Clairet, | aumonier d'hôpital. |
| Le Ber | curé de la Magdelaine à Paris. |
| Gros, | c. de S. Nicolas du Chardonneret à Paris |
| Eſtrade, | c. de Charonne. |
| Candron, | c. de diocéſe de Paris. |
| Schmitz, | c. du collége du Card. le Moyne. |
| Bottin, | c. du diocéſe de Lyon. |
| Colin, | c. du diocéſe de Langres. |
| Fougére, | c. de Nevers. |
| Maignien, | c. du diocéſe de Rouen. |
| Aubert, | c. de Pontoiſe. |
| Abraham, | c. du diocéſe de Rheims. |
| S. Martin, | c. du diocéſe de Seez. |
| Poret, | c. du diocéſe de Seez. |
| Le Jardinier, | c. du diocéſe de Conſtance. |
| Mauduit, | c. au diocéſe de Sens. |
| Dubuiſſon, | c. de Barville, diocéſe de Sens. |
| Pellier, | c. de Montigny. |
| Boiſſet, | c. de Niort. |
| Auzuret, | c. au diocéſe de Saintes. |
| Royé, | c. en Normandie. |
| Queſneau, | c. d'Alone en Anjou. |

MM. Texier,

| | |
|---|---|
| MM. Téxier, | Vicaire à S. Sulpice. |
| Ploquin, | v. en Touraine. |
| Sanſon, | v. de S. Gilles. |
| Mouffle, | v. de S. Merry. |
| Dufour, | v. de Maiſons prés Paris. |
| Duval, | v. de St. Etienne du Mont. |
| Copeine, | v. du Diocéſe de Paris. |
| Lezan, | v. de Dugny prés Paris. |
| Lezan, junior | v. en Normandie. |
| Le Meuſnier, | v. de Mortagne. |
| Nativel, | v. à Argenteuil. |
| Seguin, | v. de S. André des Arcs. |
| La Porte, | v. de Breſt. |
| Volondal, | v. du Diocéſe de Limoges. |
| Marmotan, | v. de S. Severin de Paris. |
| Marchand, | v. de Niort. |
| Londry, | v. de Niort. |

| | |
|---|---|
| MM. Offief, | Prêtre de S. Nicolas du Chardoneret. |
| Rouſſet, | idem. |
| Veret, | idem. |
| Bize, | idem. |
| Balzac, | idem |
| Fautrel, | idem |
| Gillet, | idem |
| Le Clerc, | idem. |
| Le Maitre, | idem. |
| | |
| Dubouſquet, | p. aux Eudiſtes. |
| Beaulieu, | idem. |
| Le Bif, | idem. |
| Blamin, | idem. |
| Saurin | idem. |

Durnap,

| | |
|---|---|
| MM. Dardan, | idem. |
| Durvé, | idem. |
| Duperron, | idem. |
| Graſſet, | idem. |
| De Camp | idem. |
| | |
| Falcos, | p. de l'Hopital de la Pitié. |
| St. James, | idem. |
| Lacan, | idem. |
| Second, | idem. |
| Duroute, | idem. |
| Duval Ainé, | idem. |
| La Deveſe, | p. de l'Hotel Dieu. |
| Rabé, | p. des enfans trouvés. |
| Barré, | p. de S. Roch de Paris. |
| Guilleminet, | idem. |
| Dubray, | p. de S. Sulpice. |
| Guérin, | idem. |
| Maſſin, | idem. |
| Le Mercier, | p. de S. Euſtache. |
| Chiron, | p. de S. Jacques de la Boucherie. |
| Chaudet, | p. de S. Nicolas des Champs. |
| De Ruelle, | p. de S. Gervais. |
| Kerviſié, | p. de S. Jacques du hault pas. |
| Berac, | p. de S. Sauveur. |
| Carmus, | prêtre à Navarre |
| Durocher Jeun, | p. aux non Convertis. |
| Formanton, | p. du Seminaire des Trente Trois. |
| Giroult, | p. de St. Firmin. |
| Goſſe, | p. du S. Eſprit. |
| Duteil, | p. de S. François de Salles. |
| Torame l'Ainé, | p. de Blois. |
| Dufour, | p. de Mâcon. |

MM. Monge

MM. Monge, p. de Beaune.
Vialanchan, p. d'Alby.
Portier, p. de Sens.
Becavin, p. de Nantes.
Luzeau, p. de Nantes.

Pangonet de Saftret,
Regnier,
Violard,
Vivoi,
Aderis,
Bouzé,
Bonnet de Prade,
Colmée,
Costa,
de la Lande,
Furcy,
Foret,
Gandreau,
Garrigues,
Hergne du Route,
Hedoin,
Urbain le Febure,
Fournier,
Le Roi,
Menot,
Millet,
Mouchet,
Mounier,
Loublier,
Baugue,
Boucharette,
Augeard,

} Prêtres sans denomination,

MM. Lande-

MM. Landéveau,
Le Gué,
Gauttier,
Tangier,
Collin,
Guillaumot,
des Granges,
Dumas,
Nizel,
Teſſier,
Poncegenor,
Graſſet,
Nativel,

} Prêtres ſans dénomination.

Boubert, diacre à S. Sulpice.
Ravinet, d. de Nancy.
Robert, d. de Luçon.
de Roſtain, d. de Lyon
de Ferrière, d.
Barreau, religieux Benedictin.
Maſſay, idem.
Morel, capucin Allemand.
Nogier, chantre aux Urſulines.
Lambertini, clerc tonſuré.
Thierry, Acolythe.

197

## LAICS.

MM. de Villette, Chevalier de St. Louis, tué à S. Firmin. Il y avait vingt ans qu'il s'était retiré dans cette maiſon, & qu'il y vivait dans la retraite, & dans les exercices de piété, entièrement étranger au monde, & aux mouvemens de la révolution.

MM. Regis de Valfons, ancien officier au regiment de Champagne, tué aux Carmes.
de la Vieuville, officier de marine.
Rigot,
de Brielle laic attaché à l'hôp: de la pitié.

202
42 inconnus.

244 tués.

*Liſte des Perſonnes échappées aux deux Maſſacres.*

*Aux Carmes.*

de Rochemure, vicaire général de Senlis.
Dutillet, abbé de St. Georges du Maine.
de Douay, chanoine de Valenciennes.
Berton, chanoine de Lyon.
La Pannonie, chanoine de Cahors.
Roger, curé au diocéſe de Chartres.
Fronteau, curé au Pont de Cé.
Bardé, curé de Beſancon,
Le Roux, vicaire à Nantes.
Pradignac, prêtre de S. Sulpice.
Barbé, idem.
Grayo Kerovenant, idem.
Montfleury, idem.
de l'Epine, prêtre de S. François.
de Loſtande, prêtre.
Carby, prêtre Irlandais.
Breillot, prêtre de St. Eutache.
Imberti, prêtre de Navarre.
Turc, chapelain des filles St. Thomas.
Guinal, chapelain des religieuſes Ste. Elizabeth,

MM. Guyard, chapelain de la miſéricorde.
Martin, aumonier de la marine.
Michel, diacre aux miſſions étrangères.
Eſtéve, frère des écoles chrétiennes.
Le Tellier, minoré.
Foreſtier.

---

Maignen, maitre de penſion,
Duplain, journaliſte,
Pitara de Marines, maréchal de camp.
Ferriére.
Camouſſary.
Dereſt.
Duſauſſoir.
L'abbé Godard vic. gén. de Toulouſe, ſauvé le 1er. 7bre. par l'abbé Fauchet.

*A S. Firmin.*

de la Leu, vicaire de St. Euſtache.
Magnelin, vicaire de St. Hippolite.
L'Homond, profeſſeur au collége du Card. le Moine.
Lafoutant, prêtre de St. Nicolas du Chardonneret.
Bouchard, idem.
Nolland, prêtre du collége de Navarre.
Laurent, prêtre de Navarre.
Gomer, Leſtang, Delangres, Boullanger, Dumoulin, Le Doux, Adam, Martin, } prêtres.

*Errata.*—p. 217, *lig.* 15 de la note,—qui aient, *liſez*, qui ont.

# DERNIER TABLEAU DE PARIS.

## *Suite des Maſſacres du 2 7bre.*

### *Maſsacre à l'Abbaye.*

J'AI donné dans le chapitre précédent, le récit du maſſacre des 252 prêtres au couvent des Carmes & au ſéminaire de S. Firmin; je dois tranſporter maintenant mon lecteur aux portes de la priſon de l'abbaye S. Germain.

Qu'ajouterai-je au récit qu'en a fait ſous mes yeux un témoin oculaire? Je l'ai déjà imprimé ce récit. On l'a relu vingt fois, l'agonie déchirante de mon malheureux ami S. Meard; je me bornerai à ſuppléer à ce que la prudence lui a ordonné de taire, & je revélerai ce que l'amitié lui défendait de me cacher.

Lié depuis long-tems avec lui, la révolution vint reſſerrer notre vieille amitié, par l'horreur qu'elle nous inſpira également à l'un & à l'autre pour ſes auteurs & ſes effets. Cette conformité de

gouts nous décida dès le commencement à dévoiler les uns, & annoncer les autres ſans crainte & ſans ménagemens. Il y avait déjà trois ans que nous les couvrions des flots du ridicule, & des traits de la ſatire, ſans que la matière put s'épuiſer; dénoncés, brûlés, pillés, menacés, perſécutés, nous n'avions jamais lâché priſe; le Palais Royal, les Thuilleries, les clubs, l'aſſemblée nationale, les libraires, étaient les lieux où nous adreſſions d'abord en perſonne à Manuel, Fabre, & Deſmoulins, les vérités ſanglantes, & les épigrammes que nos journaux répétaient enſuite à toutes les provinces. Nous dûmes émigrer enſemble au mois de Juillet, lorſque le mal nous parut ſans remède. Le déſir d'être utiles encore quelque tems, l'eſpoir que le Roi, les Suiſſes & la garde nationale neutraliſeraient l'influence peſtilentielle des Marſeillais, nous retinrent à Paris. Le dix Août nous y ſurprit. La parité des ſentimens qui nous animaient, nous faiſait courir les mêmes dangers, & nous paſſions alors la plus grande partie de la journée enſemble, lorſqu'un ami commun vint m'avertir un jour du ſort qui me menaçait, en m'annonçant l'empriſonnement de mon pauvre ami. Ma vie ſe conſumait dans la douleur & l'effroi. La nouvelle des maſſacres des priſons vint mettre le comble à l'anéantiſſement de mes facultés, & me plonger dans une apathie ſtupide qui me préparait d'avance au repos de la mort. Quand les nuages qui troublaient

ient ma penſée, venaient à s'éclaircir, l'image de St. Méard déchiré ſe préſentait auſſitôt à moi, & cette idée jointe au ſouvenir du ſpectacle de la tête ſanglante de Suleau, me faiſait mourir vingt fois par heure. Le lundi 3 au ſoir, j'entendis frapper auprès du lieu qui me recélait. Un ami inquiet venait s'informer ſi j'exiſtais encore. La conformité de ſon nom le fit annonçer, ſous le nom de S. Méard, à celle dont j'étais le priſonnier. A ce mot, ma ſenſible geolière ſécha ſes pleurs, & ſe précipita au devant de lui. En appercevant un inconnu, l'erreur & la crainte firent ſur elle l'effet de la foudre. Il nous fallut beaucoup de tems pour la rappeller à la vie. C'était un brave Anglais, le loyal Somers qui venait s'aſſurer par lui-même ſi mon azile était sûr, & ſi je pouvais compter que les aſſaſſins ne m'atteindraient pas. Le lendemain 4, les maſſacres continuaient encore; le véritable S. Méard, ſauvé par miracle pendant la nuit, était dès le matin à ma porte. A peine revenu du quiproquo de la veille, je repouſſais le domeſtique qui me l'annonçait pour la ſeconde ſois, lorſque je le vis dans mes bras, & que je pus le preſſer ſur mon cœur. Ce moment me fit oublier tous ceux qui l'avaient précédé. Un éclair de joie que j'eſſayerais vainement de peindre, diſſipa trois ſemaines de ſouffrance—que l'on m'aſſure au prix des plus affreuſes inquiétudes la même jouiſſance, & je recommence encore.

Le juge populaire qui s'était établi au poſte de l'abbaye, pour y faire exécuter les jugemens déjà inſcrits ſur les tables de proſcription de Danton, était l'huiſſier Maillard, un des hommes du 14 Juillet, du 5 8bre. & du 10 Août : habitant du fauxbourg S. Antoine, il fut pendant toute la révolution, l'aſſocié de Santerre, de Panis, de Gonchon, & de Palloy, pour la direction de ce terrible fauxbourg. Il couronna ſa carrière en préſidant aux maſſacres du 2 7bre.

Lorſque les prêtres renfermés dans le cloitre de l'abbaye, eurent été ſacrifiés, les aſſaſſins demandèrent à grands cris les Suiſſes qui y étaient détenus. Les bas officiers furent maſſacrés ſans interrogatoire ni jugement. De tous les officiers ſupérieurs, il ne reſtait que le Capit. Reding. On n'avait pas pu le transférer à la Conciergerie avec les autres, à cauſe de la bleſſure qu'il avait reçue au 10 Août. S. Méard n'a point oſé retracer une circonſtance affreuſe de ſa mort qui ſe paſſa ſous ſes yeux. Voici comme il me l'a depeinte. Les bourreaux qui vinrent chercher ce malheureux homme, pour le faire marcher au lieu de ſon ſupplice, voyant que ſa bleſſure l'empêchait de ſe ſoutenir, le chargèrent ſur leurs épaules. La douleur lui arrachait des cris déchirans. Un troiſième bourreau qui ſuivait, prit le parti, pour appaiſer le bruit, de lui ſcier la gorge avec ſon ſabre, & il commença cette exécution

exécution aux yeux même de ſes compagnons de chambrée. A peine était-il parvenu aux premières marches de l'eſcalier, que ceux-ci s'apperçurent à la ceſſation de ſes cris, qu'il avait ceſſé de reſpirer. *Quis talia fando, temperet !*

Le député Jouneau, dont j'ai parlé cy devant, arrêté pour avoir frappé Grangeneuve, avait déjà vû partir pour le ſupplice quelques uns de ſes compagnons, lorſqu'il fut reconnu par deux fédérés. Il s'éleva entre ces deux hommes de ſentimens oppoſés, une diſcuſſion ſur l'inviolabilité du repréſentant de la nation. Celui qui le favoriſait, lui procura les moyens d'écrire au préſident de l'aſſemblée. Jouneau qui ne manquait ni de courage, ni de préſence d'eſprit, trouva moyen, après avoir écrit ſa lettre, de gagner du tems pour en avoir la réponſe, en cauſant & buvant avec ſon aſſaſſin. Cependant, il fallait porter cette lettre, & les ordres du directoire des maſſacres étaient formels, pour arrêter la ſortie de tout papier ; en vain le fédéré qui ſervait Jouneau, obſervait-il à Maillard qu'il s'agiſſait d'un député, celui-ci examina la liſte qui lui avait été remiſe, & ne voyant aucune note favorable à Jouneau, il arracha la lettre, & la jetta ſur la table du lieu où il rendait ſes jugemens. Le fédéré ne ſe découragea pas. Il reſta dans le guichet, attendant une occaſion favorable de reprendre cette lettre ſans être apperçu, & de la porter à

ſon adreſſe. Le maſſacre d'un priſonnier qui ſe débattait contre ſes aſſaſſins, lui permit de le faire, & de s'échapper au milieu de la confuſion. Le préſident de l'aſſemblée réclama ſon confrère, qui ſortit non ſans peine. On vit avec plaiſir Jouneau ſauvé. C'était un officier de gendarmerie, père d'une nombreuſe famille. Sa querelle avec Grangeneuve avait pris ſa ſource dans un motif honnête ; il voulait l'empêcher de commettre une injuſtice criante dans l'affaire de la ville d'Arles dont il était rapporteur, & Grangeneuve perſévéra tellement dans ſa mauvaiſe foi, que Jouneau ne put retenir ſon indignation. La conduite de Grangeneuve & l'acharnement qu'il mit à faire maſſacrer ſon rival, fournirent depuis à Marat un de ſes griefs contre la faction de la Gironde. Marat reprochant à un prétendu philoſophe ſon peu de ſenſibilité, la choſe était neuve ! Enfin Jouneau parut à l'aſſemblée, ayant du ſang, juſqu'à mi-jambe, & ramené par trois aſſaſſins qui ordonnèrent à l'auguſte Sanhédrin de le juger ſans délai, ſans quoi le peuple ſaurait bien le retrouver.

M. de Montmorin ex-miniſtre, reçut ſon jugement & le ſubit avec fermeté, au moment même où Jouneau était élargi. Il alla tomber à ſes pieds. Le rôle que ce miniſtre a joué dans la révolution, m'oblige à quelques détails ſur ſa carrière politique ; voici les traits principaux que j'en ai recueilli

la

dans la correſpondance & les converſations d'un ancien deputé aux états généraux, accoutumé à bien obſerver, & à juger ſainement les hommes & les choſes.

" La fin déplorable de M. de Montmorin, la " rage avec laquelle les Jacobins l'ont conſtam- " ment pourſuivi, n'ont point préſervé ſa mémoire " d'imputations que l'on oſe dire calomnieuſes— " jamais ſa fidélité & ſon attachement pour le Roi " ne ſe ſont démentis, &, ſans prétendre juſtifier " tous les détails de ſa conduite, on a la certitude " que Louis Seize n'a pas ceſſé de le conſidérer " comme un homme qui lui était dévoué.

" M. de Montmorin, né avec un caractère doux " & facile, ne manquait ni de lumières, ni de cou- " rage; il avait l'eſprit juſte, il connaiſſait parfaite- " ment la ſituation, & les intérêts politiques de " l'Europe; il avait fait une étude approfondie de " notre droit public, &, ſans s'oppoſer à aucune " réforme utile, ſon opinion ſur le caractère na- " tional, ſur l'eſprit & les prétentions des corps " intermédiaires, lui faiſait redouter la convocation " des Etats Généraux.

" Dès la première aſſemblée des notables, il " prévit les orages qui ſe préparaient; il conſeil- " lait alors, & pendant le miniſtère de l'Arch. de

" Sens, des meſures plus ſages, & une conduite
" plus ferme que celle qui prévalut. Sa déférence
" pour M. Necker, le fit participer à l'héſitation
" & à la marche incertaine de ce miniſtre, dans le
" début des Etats Généraux. Et, l'on ne peut pas
" ſe diſſimuler que la trop grande bonté du Roi
" contribuait autant que la faibleſſe de ſes conſeils
" à rendre impraticable une réſiſtance impoſante
" aux entrepriſes des factieux—Dèſlors, M. de
" Montmorin crut devoir capituler avec la révolu-
" tion, & défendre de poſte en poſte l'autorité
" royale. Tel était l'eſprit de ſa conduite dans
" les affaires de l'intérieur—au dehors, il voulait
" entretenir la paix, parcequ'il prévoyait que la
" guerre deviendrait déſaſtreuſe pour le Roi &
" pour l'état. Mais, comme il avait très bien
" jugé la conſtitution & ſes auteurs, il ne croyait
" pas à la poſſibilité de maintenir un tel gouverne-
" ment, & toutes ſes vues, tous ſes efforts tendai-
" ent à former au Roi dans l'intérieur un parti
" puiſſant, à l'aide duquel on pût guérir ſans dé-
" chirement, les plaies de la révolution.—Tels fu-
" rent les motifs des relations de M. de Montmo-
" rin avec le parti conſtitutionnel. Avant, & de-
" puis le 20 Juin, il avait fait tout ce qui était en
" lui, pour engager le Roi à ſortir de Paris. Le
" Samedi 4 Août, réuni chez lui avec pluſieurs de
" ſes amis, informé de l'horrible conjuration qui
" allait éclater, il leur fut démontré que le Roi

était

" était perdu, s'il n'abandonnait la capitale, ne fut-
" il escorté que des Suisses, & de ses serviteurs les
" plus fidèles : M. de Montmorin se chargea de
" déterminer sa Majesté & de diriger toutes les
" mesures ; mais le Roi, qui avait d'abord con-
" senti, répondit le dimanche, *je crains moins les*
" *dangers qui me menacent que la guerre civile.* En-
" fin, on sait qu'après l'arrestation du Roi à Va-
" rennes, M. de Montmorin ne resta dans le mi-
" nistère, que par une suite de son dévouement à
" S. M. Au surplus, dans le ministère le plus ora-
" geux & les circonstances les plus difficiles, il ne
" parut occupé ni de sa fortune, ni de ses propres
" dangers. Son dèsintéressement se trouve con-
" staté par l'état de sa succession, qui balance à peu
" près celui de ses dettes ; son courage simple &
" calme se manifesta sur tout dans son interrogatoire
" & dans la contenance avec laquelle il se pré-
" senta à ses assassins. Quant à ses fautes minister-
" rielles pendant la révolution, on pense que l'é-
" tendue de son esprit & de ses moyens n'était pas
" proportionnée à l'importance des événemens
" contre lesquels il avait à lutter ; mais quel
" homme, jusqu'à présent, s'est montré supérieur
" à l'époque où nous sommes ?"

M. Thierry, premier valet de chambre du Roi, condamné à mort, criait encore *vive le Roi*, ayant une pique qui lui traversait le corps ; &, comme si ce

ce mot eut été un blaſphême, les aſſaſſins lui brulèrent de rage la figure avec deux torches allumées. Ainſi, ils employèrent le fer & le feu pour détruire un des amis les plus fidèles qu'ait eu Louis XVI. Malgré cette mort ſi glorieuſement authentique, le ſcellé fut mis ſur ſes propriétés, comme émigré, & ce n'a été qu'avec les plus grandes difficultés, que ſa famille a pu en recouvrer la poſſeſſion.

Le Comte de S. Mart, chevalier de S. Louis, ancien colonel, un des priſonniers maſſacrés, fut percé d'une lance qui lui traverſait les deux flancs. Ses bourreaux l'obligèrent de marcher ſur ſes genoux, ayant le corps ainſi percé, & riaient juſqu'aux éclats de l'attitude, des gémiſſemens, & des contorſions douloureuſes de la victime. Ils finirent par lui couper la tête.

Le jeune Mauſſabré, dont il eſt queſtion dans l'agonie de S. Méard, s'était caché dans une cheminée. Comme on ne le trouvait point, on voulut en rendre le geolier reſponſable. Celui-ci accoutumé aux ruſes des priſonniers, & ſachant bien que la cheminée était fermée par des grilles de fer, y fit tirer pluſieurs coups de fuſil. Un ſeul atteignit Mauſſabré, & lui caſſa le poignet. Il eut le courage de réſiſter en ſilence à la douleur qu'il éprouvait. Le geolier prit alors le parti de bruler de la paille dans la cheminée. La ſumée l'y ſuffoqua. Il tomba

tomba de tout ſon poids ſur cette paille enflammée; on l'en tira bleſſé, brûlé, & à moitié mort. Porté dans la rue, ſans avoir été jugé, on détermina d'achever de le tuer, de la même manière dont il avait été commencé. Il reſta près d'un quart-d'heure couché dans le ſang, au milieu des cadavres, en attendant qu'on ſe fut procuré des armes à feu; enfin, on vint lui arracher la vie de cinq coups de piſtolet à bout portant. Si ce malheureux jeune homme n'eut pas perdu la tête, il y avait quelque probabilité que ſon innocence, ſes graces, ſa jeuneſſe l'euſſent fait renvoyer. Audouin, m'a t'on dit, eſt inconſolable d'avoir cauſé ce meurtre : hélas ! que ſont à l'humanité tous ces regrets tardifs !

Avant leur jugement, ces malheureux priſonniers étaient obligés de remettre au préſident du tribunal de ſang, leur bourſe & leurs portefeuilles. Qu'ils fuſſent abſous ou exécutés, tout n'en était pas moins perdu. On a ſçu que M. de Wittgenſtein, en allant à la mort remit à Maillard une montre enrichie de diamans, ſous ſa promeſſe de la faire tenir à une femme de ſes amies, qui n'en a jamais entendu parler.

Pouſſés par les plus chers intérêts, des bourgeois qui n'avaient jamais oſé ou daigné ſe rendre dans les repaires que l'on nommait ſections, y allèrent

ce

ce jour là pour réclamer des amis & des parens, au nom de la ſection ſur laquelle ils vivaient. Pluſieurs priſonniers furent ſauvés de cette manière. L'abbaye fut même le lieu qui rendit à la ſociété le plus de victimes. De ce nombre fut l'Abbé Sicard, ſucceſſeur du célèbre Abbé de l'Epée dans l'inſtitution des Sourds & Muets. Un ami nommé M. Monnot l'arracha aux bourreaux, le dimanche 2 dès le commencement des maſſacres, au péril de ſa vie, & en lui faiſant juſqu'à la ſection, un bouclier de ſon corps. Cependant que faiſait cette ſtupide aſſemblée ? Au lieu de convoquer la force publique, au lieu de mander les autorités exiſtantes, au lieu de ſe tranſporter en corps aux endroits où l'on égorgeait, elle décrèta que Monnot avait bien mérité de la patrie, puis elle paſſa froidement à l'ordre du jour qui était la diſcuſſion d'un paſſeport donné par le miniſtre des affaires étrangères à l'envoyé de Parme, & un rapport du comité des finances & des domaines. Quelle froide & barbare atrocité ! L'aſſemblée lève tranquillement ſa ſéance à 11 heures du ſoir, pour la reprendre à 10 heures du matin; dans l'intervalle, chaque membre va ſe repoſer, & elle oſe dire enſuite qu'elle n'eſt pas complice de la commune !

Il eſt difficile de mettre de l'ordre dans une ſemblable narration. Le lecteur eſt auſſi empreſſé que moi de ſortir de ce cloaque ſanglant. Je vais recueillir

cueillir encore à la hâte quelques notes d'horreurs que je trouve dans mon portefeuille, pour lui préſenter plus vîte quelques traits de vertu qui le conſoleront au moins au milieu de tant de calamités.

La ſection du Contrat Social, ci-devant S. Euſtache, apprenant qu'on maſſacrait les priſonniers de l'Abbaye, envoya dans cette priſon trois différentes députations, pour réclamer deux de ſes membres, qui y étaient détenus pour une légère rixe. Aucune de ces trois députations ne put parvenir juſqu'à l'Abbaye. Lorſque la troiſième eut appris à la ſection qu'elle n'avait pas été plus heureuſe que les deux premières, M. B.—horloger, ſe leva, & dit que ſi on voulait le nommer d'une quatrième députation, il croyait pouvoir réuſſir. Il fut éxaucé ; on nomma trois nouveaux députés, & M. B. fut un des trois. Lorſqu'ils furent à quelque diſtance du théatre du carnage, l'ardeur avec laquelle les bourreaux s'acharnaient ſur leurs victimes, effraya les compagnons de M. B.—ils lui abandonnèrent les pouvoirs de la ſection & s'enfuirent. Il s'avança avec beaucoup de peine, marchant ſur des lambeaux de chair, & enfonçant dans le ſang juſqu'à la cheville du pied. Arrivé à la porte de la priſon, deux bourreaux, les mains enſanglantées, le ſaiſirent au collet, en lui criant : " Malheureux ! que viens tu faire ici ? es-tu las

" de

" de vivre ?—je viens, répondit-il, réclamer deux " citoyens de ma ſection.—As-tu tes pouvoirs ? " où ſont-ils ?—les voila—eh bien, entre ; au ſur- " plus nous ſaurons bien te retrouver."

Lorſque M. B— fut dans le guichet, d'autres bourreaux lui firent les mêmes queſtions, auxquelles il répondit de la même manière. Parmi ces gens-là, les uns buvaient, les autres fumaient ; d'autres aſſouvis de vin & de ſang dormaient. M. B— ne voyait les objets qu'à la lueur de deux ou trois torches. Il demanda le préſident ; on le lui montra devant une table couverte de papiers, de regiſtres, de bouteilles, de verres, de pipes, de ſabres teints de ſang. Il expoſa l'objet de ſa miſſion, & montra ſes pouvoirs. Deux bourreaux le tenaient toujours à la gorge. " D'abord, dit le " préſident, voyons ſi ceux que tu réclames, ſont " encore ici." En diſant cela, il parcourait un régiſtre, & s'écria tout à-coup : " Oui, ils y ſont " encore.—Pourquoi, demanda-t-il enſuite à M. " B— ſont-ils ici ?—Pour une légère querelle qui " n'a eu aucune ſuite fâcheuſe—En es-tu bien " sûr ?—Très sûr—En réponds-tu ſur ta tête ?— " Oui—Eh bien, voilà du papier, ſigne ; &, s'il " y a contre eux le plus léger ſoupçon d'ariſtocra- " tie, ta tête ſautera : voyons les écrous !" Le pré- " ſident prit en effet le regiſtre des écrous, & après avoir vérifié ceux des deux priſonniers, il s'écria :

s'écria : " Il a raiſon, il n'a pas menti, on peut " aller chercher ces deux hommes." Les deux priſonniers arrivés, M. le preſident dit à M. B—, " Tiens, les voilà ; va-t-en avec eux." M. B— les prit ſous les bras, les ſerrant contre ſa poitrine le plus qu'il pouvait, & pria qu'on lui donnât une eſcorte pour arriver juſqu'à la rue. Le préſident ordonna à deux hommes de paſſer devant lui & de prévenir les aſſommeurs. Ces deux hommes le prirent au collet & le trainèrent rapidement vers la porte de la rue. Comme il allait franchir le ſeuil du guichet, un jeune homme de bonne mine, qui avait environ 19 ans, ſe jetta à ſes genoux, & lui cria : " Et moi auſſi, monſieur, ſauvez moi !" M. B— n'eut pas le tems de répondre, parceque ſes conducteurs le tirèrent hors de la priſon, tandiſque des bourreaux ſe jettérent ſur le jeune homme, & l'entrainèrent après lui. M. B— fut à peine dans la rue qu'il vit couper la tête à ce même jeune homme. Il voulait ſe hâter de s'éloigner, tenant toujours étroitement les deux priſonniers qu'il avait délivrés ; mais un grouppe de bourreaux l'environna & l'arrêta. " Tiens, regarde, lui dit " un d'eux, en lui montrant l'infortuné, qui ve- " nait d'être décollé ; veux-tu voir le cœur d'un " Ariſtocrate ?" Cet homme avait à peine fait cette queſtion, qu'avec ſon ſabre, il fendit le tronc du cadavre, en retira le cœur tout ſaignant, & le mit ſous les yeux de M. B— enſuite, il prit des

mains

mains d'un de ſes voiſins, un verre, dans lequel il exprima le ſang qui découlait du cœur, & but une partie de cette infernale boiſſon. M. B— ne ſait pas s'il y avait déjà du vin ou une autre liqueur dans le verre, parce qu'il était tout rouge de ſang en dedans comme en dehors. Lorſque le cannibale eut bu, il préſenta le verre à M. B— en lui diſant : " Allons à ton tour." Il fallut faire ſemblant de goûter à cet horrible breuvage. Cette épouvantable épreuve ſubie, l'antropophage s'écria : " Voilà un brave homme ; car s'il y en avait eu " pluſieurs comme lui dans les ſections, cinquante " pauvres innocens que j'ai égorgés, ne l'auraient " pas été !" M. B— ramena les deux particuliers qui lui devaient la liberté, & la vie, ſe mit au lit en arrivant chez lui, & fut pluſieurs jours malade.

A huit heures du ſoir ſeulement, c'eſt-à-dire, cinq heures après le commencement du maſſacre, l'aſſemblée envoya douze commiſſaires dans les priſons. Aucun n'alla aux Carmes, tout y était fini à cette heure ; les commiſſaires qui ſe rendirent à l'Abbaye furent Duſſaux, Chabot, & Bazire. Soit frayeur, ſoit complicité, ils n'opérèrent rien ſur l'eſprit du peuple. Duſſaux en revenant rendre compte de ſa miſſion à l'aſſemblée, dit que Bazire & lui avaient en vain eſſayé de haranguer les aſſaſſins ; quand le peuple avait vû qu'on s'oppoſait à ſes projets, il leur avait impoſé ſilence. Chacun de

nous,

nous, ajouta t'il, parlait à droite & à gauche à ſes voiſins, mais les intentions pacifiques de ceux qui nous entendaient, ne pouvaient pas ſe communiquer à *des milliers de citoyens*. Nous nous ſommes retirés, & *l'obſcurité* nous a empêché de voir ce qui ſe paſſait. Chabot ajoutant depuis à ce récit, a imprimé en Octobre que, pour parvenir au lieu des maſſacres, il avait été obligé de paſſer ſous une voute d'acier de dix mille ſabres. Le projet de ces deux miſérables était alors de perſuader que c'était le peuple qui avait demandé, vu commettre, & commis ces exécutions ; mais bientôt le combat s'étant engagé entre les aſſaſſins du 10 Août & ceux du 2 7bre, l'intérêt des premiers leur a fait revéler toutes les vérités confidentielles & les arrière penſées de ces journées effroyables. Voici ce que Briſſot leur dit : (après avoir eu ſon mandat d'arrêt, & après avoir été chaſſé des Jacobins.)

" * Je prouverai que le peuple de Paris n'a eu " aucune part à cette atrocité digne de cannibales ; " qu'il n'eſt pas vrai, comme le dit calomnieuſe- " ment l'arrêté du 12 Octobre, qui l'appelle une " importante journée, qu'elle ait été l'ouvrage de " 30 mille citoyens, qui s'étaient portés au Champ " de Mars pour s'enrôler——Je prouverai, contre

* A tous les républicains de France, ſur la Société de Jacobins, par J. Briſſot, p. 38.

" cet arrêté que le massacre a commencé à deux " ou trois heures ; qu'à cette époque il n'y avait " pas 100 citoyens au Champ de Mars ; que le " massacre a précédé l'enrôlement ; que tous les " motifs allégués pour le justifier sont absurdes ; " qu'on a eu jusqu'à la précaution de commander " dans les journaux des prétextes & des fables ; " que ces horreurs auraient pu facilement être ré- " primées ; que le massacre a été commis au plus " par une centaine de brigands inconnus, aux- " quels se sont mêlés quelques citoyens de Paris, " actuellement en horreur à leurs concitoyens."

Louvet ajoute à ce qu'écrit Brissot * :

" Chabot a osé imprimer qu'il avait passé sous " une voute de dix mille sabres ; eh bien ! le *re-* " *spectable* Dussaux qui était avec lui député de " l'assemblée nationale, attestera que *deux cent* " *hommes* auraient facilement dispersé les bourreaux " & les spectateurs, & puisque je le cite, je rap- " porterai un trait qu'il m'a raconté, & qui fait " frémir. Un de ces malheureux qu'il haran- " guait, lui dit ; *Monsieur, vous avez l'air d'un bien brave homme, mais rangez vous donc, il y en a derrière vous, deux que vous nous empêchez de tuer de-*

* A Maximilien Robespierre, & à ses royalistes, Louvet, &c. p. 47.

*tuis*

*puis un quart d'heure, & après eux, nous en aurions déjà expédié vingt.*

Enfin, il n'y a pas juſqu'à un Docteur Moore qui, après avoir bien gémi de l'état malheureux ou nous réduiſait notre ancien gouvernement, alla à Paris avec le Lord Lauderdale au mois d'Août dernier, pour avoir le plaiſir d'examiner la France en état de liberté ; il n'y a pas, dis-je, juſqu'à ce brave Théologien Moore, qui ayant eu *une inclination* d'aller voir les maſſacres de l'Abbaye, ne compta dans la rue que deux cent ſpectateurs devant la porte * où ſe faiſaient les exécutions.

Les maſſacres de l'Abbaye étaient donc comme ceux des Carmes, l'ouvrage d'un très petit nombre de ſcélérats. Je reviendrai bientôt ſur le comité qui les dirigeait. Je reprens mon récit.

Quelques jours avant le 2 7bre. la fille de M. Cazotte avait été reconnue innocente, & il lui

* *Journal of a Reſidence en France, &c. by John Moore*, M. D. Ce docteur mérite d'autant mieux la confiance des démocrates Anglais, qu'il ne manque pas de leur répéter avec La Fayette que *l'inſurrection eſt le plus ſaint des devoirs de l'ami de l'humanité, & de ſa patrie.* Il eſt vrai qu'il ajoute un commentaire à la maxime du docteur Français ; il a ſoin de dire une ligne plus bas ; *lorſqu'il ſe préſente une occaſion, ou le ſuccès eſt probable :* " As ſoon " as any occaſion preſents itſelf, which promiſes ſucceſs." Tom. i. p. 322.

avait été permis de ſortir de priſon ; mais cette vertueuſe fille, qui n'avait pas quitté ſon père un ſeul jour, ne pouvait le laiſſer ſeul ſans ſecours & ſans défenſe. Le ciel lui inſpira de demander comme une grace, & elle l'obtint, la permiſſion de reſter en priſon auprès de ſon père. Là, ſes peines furent adoucies par la conſcience de remplir *le plus ſaint des devoirs*, le devoir filial, par les bontés de Madame la Princeſſe de Tarente, & par la ſociété de Mademoiſelle de Sombreuil, plus heureuſe qu'elle depuis, mais alors ſa compagne d'infortune & de vertu. Arrivèrent ces journées cruelles qui furent les dernières de tant de Français irréprochables. Elizabeth Cazotte, faiſant céder à l'effroi, l'intérêt du ſalut de ſon père, intéreſſa par ſa jolie figure, par la pureté de ſon ame, par la chaleur de ſes expreſſions, les Marſeillais qui ſe gliſſaient de tems en tems dans l'intérieur. Elle leur fit promettre leur protection pour ſon vieux père qu'elle voyait menacé de la mort la plus affreuſe.

Ce fut après trente heures de carnage que le jugement de Cazotte fut rendu. Cazotte dans toutes ſes lettres à M. de la Porte, peignait Pétion tel qu'il le voyait. Aucune note favorable n'était ſur la liſte de la commune. Déjà le fer était levé. Dix bras ſanguinaires étaient prêts à percer ce ſein reſpectable. Sa fille s'élance au col du vieillard, & préſentant ſa poitrine aux aſſaſſins ; *vous n'arriverez*

*verez à mon père*, s'écria t'-elle, *qu'après m'avoir percé le cœur*. Les fers s'arrêtent. Les Marſeillais reconnaiſſent celle à qui ils ont promis protection. Un cri de grace ſe fait entendre ; mille voix le répètent. Elizabeth plus belle encore au milieu de ſon heureux dèſordre, embraſſe les meurtriers ; & couverte de ſang humain, mais triomphante, elle emmène ſon père, & vient le dépoſer dans le ſein de ſa famille. Electriſés par l'aſcendant irréſiſtible de la vertu, & par ce trait divin dont une femme jeune & belle frappe tous les êtres, ſpectateurs & aſſaſſins entourent le père & la fille. *Nommez-nous vos ennemis, que nous vous en faſſions juſtice*, lui criaient-ils ; *eh ! puis-je en avoir*, leur répondait le vieillard en ſouriant, *je n'ai jamais fait de mal à perſonne*.

Ainſi fut ſauvé pour un moment ce loyal Français, par le courage & la conſtance de ſon enfant ; & déjà la muſe du chant, le burin, la poëſie & l'hiſtoire ſe diſputent à qui conſervera mieux le ſouvenir de cette action héroique. Pourquoi faut-il qu'une impreſſion auſſi flatteuſe ſoit détruite ſi promptement. Hélas, il m'eſt impoſſible de me ſouſtraire à la néceſſité où je ſuis de continuer le récit des malheurs du vieux Cazotte. Elizabeth (ce nom qui retrace toutes les vertus) Elizabeth l'avait ſauvé ; Pétion, cet infâme Pétion, dont le nom ſeul rappelle tous les crimes, conſpira contre ſon

peuple qui l'avait absous, & Cazotte périt quelques jours plus tard.

Les soins de Roland & de Pétion à faire imprimer & circuler les papiers trouvés chez le Roi, avaient répandu partout les lettres de Cazotte. Les Jacobins murmurèrent de ce qu'il avait été épargné. Ses amis ne le crurent pas en sureté. Ils voulurent l'éloigner de la capitale. Mais lui, ne voulant pas donner, à son âge, le spectacle d'un fugitif, attendit son sort avec résignation.

Ici, nous allons voir la vertu aux prises avec l'adversité ; le désordre de la joie n'animera plus la figure d'Elizabeth ; pâle, échevelée, la mort dans l'ame, il me reste, lecteur, à vous la montrer arrachée des bras de son père, lui tendant en vain ses mains défaillantes, & succombant sous des horreurs plus cruelles encore que celles qu'elle a évitées la première fois.

Après 9 jours de liberté, le 12 7bre, un soldat de Châteauvieux se présente muni d'un mandat signé Panis & Sergent, appuyé d'un ordre signé Pétion. Ce soldat enjoint à Cazotte de monter en voiture pour se rendre avec lui à la municipalité ! Sa fille l'y suit, malgré l'opposition de l'odieux Archer. Le fiacre les mène à la prison de la Conciergerie du palais ; on y fait entrer Cazotte, &

la

la porte en eſt refuſée à Elizabeth avec une inſultante groſſiéreté ! Elle vole à la commune, & chez le miniſtre de l'intérieur ; ſon ſentiment, ſes cris, ſes charmes arrachent des tigres qui ont envahi l'autorité, la faveur d'être la ſervante de ſon père. Elle remplit ce pieux devoir juſqu'au dernier moment. Son bon père la conſolait, lui recommandait de conſoler ſa mère, de le rappeller au ſouvenir de ſes amis. Jamais un mot d'aigreur, jamais un reproche, ne ſortit de ſa bouche contre ſes barbares perſécuteurs. Dans ce long interrogatoire qui précéda ſa ſentence de mort, il ne chercha point à ſe diſculper ; il reconnut ſon écriture, & ne put jamais penſer que l'on ſongeât à faire un ſujet ſérieux d'accuſation, de l'épanchement de ſa penſée dans le ſein d'un ami. Remarquant à quel point était portée l'animoſité de ſes juges, il diſait tranquillement à ſon défenſeur : *vous avez là, monſieur, une bien mauvaiſe cauſe.* Lorſque les queſtions furent épuiſées, on accorda trois heures à ſon grand âge. Il les employa à dormir comme un enfant au berceau, ainſi qu'il l'avait déjà fait pendant une partie du maſſacre qui avait précédé les dangers qu'il avait courus lui-même à l'Abbaye. Deux de ſes juges paſsèrent devant lui, & ces paroles de leur bouche furent entendues : *Dors, dors, tu dormiras bientôt du ſommeil de paix.* Malheureux ! s'ils avaient cherché l'innocence, ce ſommeil ne la leur aurait-il pas démontrée ?

Elizabeth Cazotte, encouragée par pluſieurs perſonnes du Jury, qui lui avaient dit que la loi était contre ſon père, mais qu'elle pourrait peut-être encore obtenir ſa grace, avait fait chercher les mêmes Marſeillais auxquels elle avait été ſi redevable le 2 7bre : déjà elle avait aſſemblé des femmes, dirigé tous les moyens qu'elle avait pu employer ; ſon cœur était plein déſpérance : eh bien! au moment où l'on prononçait l'arrêt à ſon père, on vint la ſaiſir, pour la mettre au ſecret. Peignez-vous, lecteur, ſi vous le pouvez, ſon horrible ſituation. *De quel droit*, diſait elle, avec cette expreſſion qui ne peut-être que le cri de la nature, *de quel droit attentez-vous à ma liberté ?—Mademoiſelle ; n'êtes vous pas bien ici ? N'avez-vous pas ces femmes pour vous tenir compagnie ?*—(Ils parlaient de deux bonnes lingères qui s'étaient attaché à ſes pas, & qui exécutaient les mouvemens qu'elle commandait.) *Mon devoir m'appelle ailleurs*, répondait elle avec énergie, *votre conduite eſt une trahiſon—Voyez un peu cette petite inſolente ; n'êtes vous pas trop heureuſe que l'on vous donne un officier municipal pour vous protéger ?—Monſieur, ſi je vous parle avec aigreur, ma poſition l'excuſe ; mais il n'y a qu'une baſſeſſe d'ame incroyable qui puiſſe vous porter à m'adreſſer des injures*,—Pendant ce dialogue, l'infortunée entendait les barbares plaiſanteries des juges de ſon père ; ils diſaient avec une férocité ſardonique, qu'elle pourrait faire le ſecond tome de Nina.

Pendant

Pendant que cela se passait, Cazotte était avec son confesseur. Il demande une plume, & écrit ces mots. *Ma femme, mes enfans, ne me pleurez pas, ne m'oubliez pas ; mais souvenez-vous surtout de ne jamais offenser Dieu.* On le traine à l'échaffaud, il y arrive tranquille. Il coupe ses cheveux blancs lui même, charge son confesseur de les remettre à sa fille. *Je meurs, comme j'ai vécu*, dit-il, d'une voix forte & assurée, *fidèle à Dieu & à mon Roi*, & la hache du crime fit tomber sa tête respectable.

Son défenseur, M. Julienne, instruit que l'on voulait mettre Elizabeth en état d'arrestation, courut, avant que l'ordre n'en fut donné, pour la tirer de l'endroit où on la retenait encore par une prudence barbare. Après avoir quitté cet horrible séjour, elle fut obligée d'errer pendant huit jours de retraite en retraite, & de se présenter enfin devant les assassins de son père, pour y recevoir d'odieux complimens & un arrêt qui l'innocentât. Cette fille angélique est demeurée en France. Il lui reste à adoucir l'amertume d'une mère inconsolable, & elle se livre à ce dernier devoir avec tout le zèle qu'inspire la vertu.

Mademoiselle de Sombreuil, eut aussi elle le bonheur de sauver son vieux père des piques des assassins ; comme Elizabeth Cazotte, elle leur présenta son sein, s'offrit à leurs coups, & leur demanda

manda la mort. Elle répandit les mêmes larmes, elle obtint le même triomphe ; mais, plus heureuſe que ſa compagne, ce triomphe fut ſans mélange. Son père vit encore, il a échappé à l'arrière vengeance de Pétion ; &, tandiſque ſa fille recevant ſes bénédictions, recueillait les palmes de la vertu filiale, ſon fils ſe couvrait des lauriers de l'honneur dans les plaines de la Champagne, & recevait de la main même du Roi de Pruſſe, l'ordre du mérite militaire, ſur le champ de bataille où il l'avait conquis.

Les amis de Mademoiſelle de Sombreuil me pardonneront d'avoir donné plus d'étendue au récit des malheurs de la jeune Cazotte. Elles méritent ſans doute l'une & l'autre, les mêmes éloges, mais l'infortune d'Elizabeth devait exciter plus d'intérêt. L'une a, auprès d'elle, des objets de conſolation & d'eſpérance encore vivans ; l'autre n'a plus que ſa vertu & ſa douleur. Elle a perdu ſon bon pere ; eh bien, j'ai déſiré, en la peignant ſous ſes véritables traits, que chaque homme ſenſible en Europe ambitionnât le bonheur du vieux troubadour, que tous vouluſſent être le père d'Elizabeth, & que toutes les filles, en preſſant dans leurs bras les auteurs de leurs jours, vinſſent leur jurer par le nom l'exemple, & les larmes d'Elizabeth, le même amour & le même dévouement filial. Cazotte, Sombreuil, vous qui nous retracez le zèle & les vertus

vertus des filles Grecques, qu'il me ſoit permis de mêler, quoiqu'un peu tard, mon hommage à celui des bardes qui déjà vous ont célébrées. On dirait que c'était pour vous peindre d'avance que Melpomène inſpirait Ducis, lorſqu'il écrivait dans ſon Œdipe :

Antigone ſera chez la race nouvelle
De l'amour filial le plus parfait modèle ;
Tant qu'il exiſtera des pères malheureux,
Son nom conſolateur ſera ſacré pour eux.

Madame la Princeſſe de Tarente, aujourd'hui Ducheſſe de la Tremoille, éprouvait depuis 40 heures toutes les horreurs de l'agonie. Traduite à la fin devant le tribunal des bourreaux, elle y retrouva ſes forces, lorſqu'elle entendit qu'on renouvellait encore les interrogatoires qu'on lui avait fait ſubir à la maiſon commune. On voulait qu'elle accusât la Reine, qu'elle la déclarât coupable de quelques complots. On la menaçait de la mort, elle en entendait les apprêts, ſi elle perſiſtait à défendre ſon amie contre les calomnies que l'on vomiſſait contre elle, on lui promettait la vie ſi elle diſait un ſeul mot. Le devoir, la verité, la fidélité triomphèrent de la faibleſſe du sèxe, de la jeuneſſe de Madame de Tarente, & de l'horreur de ſa poſition ; elle ne ceſſa de refuter les accuſateurs de ſa Majeſté, au peril de ſa vie ; le ciel recompenſa ſon courage & ſa vertu ; elle fut ſauvée par ſon cou-

rage,

rage même. Ainſi, le nom de la Trémoille acquit par elle un nouveau luſtre, & les dernières gouttes du ſang de Châtillon ne coulèrent point ſous le ſabre des aſſaſſins *.

Je termine par ces traits de vertu le récit des maſſacres de l'Abbaye; je ne veux cependant point abandonner ce ſujet, ſans diſculper S. Méard de l'hommage forcé qu'il a eu l'air de rendre au peuple dans ſa relation. Il eſt plus aiſé de condamner, que de juger impartialement une ſemblable démarche, lorſqu'on n'eſt point au milieu des bourreaux; mais, ſans parler de la loyauté connue de S. Méard, quand on a vu comme lui, ſes camarades d'infortune exécutés huit jours après leur abſolution, quand on a encore dans l'oreille les cris des morts & des mourans, lorſqu'un Roi priſonnier, & votre parti diſperſé ne vous préſentent plus de point d'appui n'eſt-il pas déjà permis de maſquer ſa phiſionomie pour ſe montrer en public? &, ſi l'on ne peut qu'au prix de quelques flagorneries inſignifi-

* Madame la Ducheſſe de la Trémoille eſt le ſeul & dernier rejetton de l'ancienne maiſon de Châtillon. La crainte d'offenſer ſa modeſtie, m'a empêché de m'étendre plus au long ſur ſon interrogatoire, il me ſuffira de dire qu'étant acquittée & reconduite à la porte de l'Abbaye, marchant dans un ruiſſeau de ſang humain, on vint la chercher pour la reconſtituer priſonnière, juſqu'à un plus amplement informé. Elle refuſa de rentrer, elle demanda ſa mort ou ſa liberté immédiate. Les aſſaſſins frappés de tant de courage, la reportèrent en triomphe chez elle.

antes,

antes, propager un écrit qui le premier doit dévoiler les dattes, le tiſſu, & le dénouement de cette ſanglante tragédie, qui a le droit de faire un crime à un écrivain d'avoir hazardé, pour y parvenir, quelques phraſes vuides de ſens ? Il n'y a que des eſprits mal faits qui puiſſent s'en offenſer. Qu'ils aillent ceux là, ſubir la même épreuve, alors leur opinion ſera de quelque poids ; en attendant je me borne à leur apprendre que, malgré cet hommage rendu aux circonſtances, S. Méard a été plus de ſix ſemaines avant de trouver un libraire qui ait oſé vendre ſon *agonie* ; ſa publication a été un trait de lumière qui a avancé la contre-révolution, & ce ſeul bien compenſera toujours ce qui peut s'y trouver de mal.

*Liſte*

*Liſte des perſonnes égorgées dans les priſons de l'Abbaye, les 2, 3 & 4 7bre. ſous la direction d'un tribunal jugeant* DANS LE SENS DE LA REVOLUTION *, & préſidé par le nommé Maillard, vainqueur de la Baſtille, conducteur des femmes de Paris à Verſailles, le 5 8bre 1789.*

ECCLESIASTIQUES.

MM. l'Abbé de Boiſgelin, ancien agent du clergé.

L'Abbé de Chapt de Raſtignac, vicaire général d'Arles, député aux états généraux, d'une ancienne & illuſtre maiſon du Périgord, docteur de Sorbonne, homme extrêmement cher à ſa famille & à ſes amis, auteur de l'accord de la révélation & de la raiſon contre le divorce, & d'une traduction du Grec en Français de la lettre ſynodale de Nicolas patriarche de Conſtantinople à l'Empereur Alexis Comnène ſur le pouvoir des empereurs relativement à l'élection des métropoles eccléſiaſtiques.

* Expreſſion du conſtitutionnel Charles Lameth.

L'Abbé

L'Abbé l'Enfant, membre d'une ſociété célebre, prédicateur du feu Empereur Joſeph II. duquel il était ſinguliérement eſtimé, enſuite de Louis XVI. dont on avait prétendu à tort dans ces derniers tems, qu'il était le confeſſeur. On lui attribue le diſcours à lire au conſeil, ſur le projet d'accorder l'état civil aux proteſtans, qui parut en 1787. Il eſt mort agé de plus de 70 ans. Sa piété douce, l'aménité de ſon caractére, la ſureté de ſon commerce, l'ont fait vivement regretter de ſes amis. C'était le plus grand prédicateur du tems.

Royer, curé de St. Jean en Greve à Paris.

Saint Clair, vicaire général à Die.

Taveau, vicaire de la paroiſſe de S. Leu.

Capeau,
Simon, jeune,
Neveu,
Gervais,
Benoiſt, l'aîné,
Benoiſt, cadet,
Deſpommerais,
} prêtres ſans dénomination.

8 à 10 autres prêtres inconnus.

*Officiers*

*Officiers du Régiment des Gardes Suiſses* *.

MM. Reding, capitaine.
Dieſback, Erneſt, } ſous-lieutenants.

---

MM. le Comte de Montmorin, ex-miniſtre des affaires étrangeres, cordon bleu.
De Wittgenſtein, lieutenant-général & cordon rouge.
Le Vte. de Maillé, maréchal de camp & cordon rouge.
De Rohan Chabot, frere cadet de M. le Prince de Léon.
Thierry de Villedavray, Chevalier de St. Louis, & premier valet de chambre du Roi.
De Champloſt, premier valet de chambre du Roi.
De Chantereine, inſpecteur de gardemeuble de la couronne.
De Mauſſabré, aide de camp de M. le Duc de Briſſac.
Le Comte de S. Mart, chevalier de St Louis.
Des Fontaines, De Vaugiraud, Vignier de Curny, } officiers de la garde du Roi.

* Les autres officiers avaient été transférés à la Conciergerie, pour y être jugés.

MM. de

MM. de Romainvilliers, chef de diviſion de la garde nationale.

Clément de Ste. Palaye, conſeiller à la chambre des comptes.

Seron, procureur au parlement.

De Charnois, homme de lettres.

Du Perron, officier municipal.

Buob, Boſquillon, } juges de paix.

Protot, directeur de la maiſon de ſecours en faillite.

Grandmaiſon, Champclos, } accuſés de fauſſes ſignatures, & jugés par le tribunal criminel qui avait prononcé un plus amplement informé de ſix mois.

Marcon, officier de cavalerie.

Vidot, avocat de Limoges.

Ferat, accuſé, ainſi que les deux précédens, de contrefaction d'aſſignats.

*Priſonniers ſans dénomination particulière, arrêtés avant & après le* 10 *Août ; bas Officiers du Régiment des Suiſſes, Gardes Nationales, Fourniſſeurs de la Maiſon du Roi, Membres des Sections, &c.*

Hoffman,
Nerkadier,
Dubouzet, cadet,
Richenberges,
Piat,
Protuler,
Beaufort,
De Ville,
Duchoux,
Denluck,
Meſſerly,
Jeannin,
Conny,
Egerly,
Junge,
Dorand,
Douzolet,
Girardin,
Fitz,
Rigaud,
Buy,
Braver,
Voſſona,
Trefondant,
Valvin,
François,
Gaubert,
Monnique,
Maſſellier,
Marchion,
Gribi,
Durot,
Martigue,
Tourneur,
Huſler,
Lauſun,
Hivol,
Gloſon,
Drouard,
Paul Kitian,
Rochel,
Diſcrey,
Colbe,
Gueryainé,
Guery, cadet,
Loys,

Koop,

Koop,
Buglin,
Melchior,
Rochat,
Muſi,
Couſin,
Mignon,
Get,
Champmartin,
Sifret,
Juderwick,
Raſſe,
Diger,
Vantier,
Guette,
Jenurge,
Trubert,
Hombarery,
Suvilly,
Muſſina,
Sinon,
Kanemenil,
Manuſſier,
Dubois,
Gerly,
Victori,
Harlget,
Guidant,
Granny,
Ratealch,
Vaudemer,
Godard,
Mathis,
Cambi,
Matthieu,
Quicozel,
Reillet,
Doucet,
Houvacher,
Rapas,
Joſeph,
Pautier,
Drouſt,
Hubert,
Hutrel,
Villers,
Vanney,
Rigaud,
Kockel,
Vrillet,
Rapeau,
Guiger,
Meſſier,
Huré,
Crozat,
Chatelau,
Laureat,
La Fontaine,

| | |
|---|---|
| O'Dennil, | Kelſel, |
| Gennin, | Koſſe, |
| Avermann, | 20 non connus. |

Total 180 perſonnes.

---

*Liſte des Perſonnes échappées au maſſacre des Priſonniers de l'Abbaye; ſoit reclamées par leurs Sections, acquittées par le Préſident des Marſeillais, ou élargies dans la ſemaine qui précéda le 2 7bre. tandis que l'on faiſoit les liſtes.*

*Elargis avant le Maſſacre.*

MM. Le Cte. François de Jaucourt, député.
Caron de Beaumarchais.
Le Cte. de Lally Tolendal.
Auguſtin Monneron, négociant de l'Inde.
D'Hauſſonville, juge de paix.
Cte. d'Affry, colonel des gardes Suiſſes.

*Acquittés ou ſauvés pendant le Maſſacre.*

Molé de Champlatreux, préſident au parlement de Paris.
Madame la Princeſſe de Tarente.

De

De Sombreuil, gouverneur des invalides.
Mademoiſelle de Sombreuil, ſa fille.
Cazotte, homme des lettres.
Elizabeth Cazotte, ſa fille.
De Marguerie,
De Braſſac, ainé,
De Braſſac, jeune, } officiers de la garde du Roi.
De la Chapelle, premier commis de la maiſon du Roi.
Jourgniac de S. Méard, ancien capitaine au régiment du Roi.
Rouſſeau, maitre d'armes des enfans de France.
La Fontaine des Fourneaux, officier.
Jouneau, député de la Charente.
L'abbé Sicard, inſtituteur des ſourds & muets.
Perſeval, commandant de gardes nationales.
La Comteſſe de Foſſe Landry, niéce de l'abbé de Raſtignac.
MM. Boulard, notaire.
De la Millière.
Du Verrier.
De Cany.
De la Vieuville.
Pariſeau, journaliſte.
Lallemand, libraire.
Veuve de Bure, libraire,
Le Sueur dit Bourguignon, garçon de la chancellerie.
Colin, Briſſe,

 Rocker,

Rocker,
Moll,
La Pie,
Le Comte,
Cambiſe,
Ménager,
Pain d'Avoine,
Le Noir,
Gandolphe,
Madame Geoffroy,
Coureur,
Tinkin,
Gillet,
Chamblain,
Hartel,
Le Prieur,
Dorez,
Venant,
Ordinaire,
Goleymer,
Dernaud,
Aldebert,
Rouſſel,
Le Fèvre,
Le Pelletier,
Sommery,
Thomin,
Muſquinet,
Pechmetz,
Rebour,
Poton,
De la Leu,
Les Bourreaux de Paris.

---

*Liſte des Priſonniers dont le ſort n'eſt pas connu.*

MM. de Valcroiſſant, chevalier de S. Louis.
Rayne,
Backet,
Tavernier,
La Muſelière,
Guerrier,
Briſſour,
Solien,
Muguet,

MM. La Morandière,
Doyen,
Gibault,
Didier,
Le Guoy,
Duſſault,
Dublot,
Bertrand,
De Launay,
Eymer,
Herbert,
Conſtant,
Fouquet,
La Freſnaye,
Potier,
Fleury,
Jaunet,
Killermichel,
Gautier,
Daran,
Boucher,
Chantrac,
Couſin,
Laurent,
Chenière,
Morel,
La Goupillière,
De Taget,
Huguenin,
Maſſon,
Noirmont.
Cahier.

---

*Liſte des Priſonniers de l'Abbaye, transférés à la Conciergerie du Palais, avant le Maſſacre.*

*Officiers Suiſſes.*

MM. de Maillardor, colonel en ſecond du régiment des gardes, lieutenant-général, & cordon rouge.

Alimann,
Chollet,
} adjudans généraux.

De Salis, aide major.

De Wilt, ſous aide major.
De Zimmermann, } lieutenants.
De Maillador fils, }

---

Le Marquis de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau.
L'Abbe Douglas, attaché au château.

| | |
|---|---|
| Verrier, | Douzet, |
| De la Grange, | Dupertuis, |
| Hulin, | Gee, |
| Renner, | Ouſtann, |
| De Caire, | Mulbacken. |

*Récapitulation.*

180 perſonnes égorgées.
68 renvoyées.
41 dont le ſort n'eſt pas connu.
19 transférées & maſſacrées ailleurs.

308

* Non compris MM. de la Porte, Durozoi, & Bachmann exécutés.

* Cette liſte eſt la plus exacte qu'il m'ait été poſſible de dreſſer, je ne prétendrai cependant point qu'elle ne ſoit pas ſuſceptible de rectification.

*Maſsacre au Cloitre des Bernardins.*

Je parle de cette priſon avant la Conciergerie & l'hôtel de la Force, afin de ſuivre leur topographie dans Paris. Il y avait en tout neuf théatres de carnage, deux en deça de la rivière, & ſept au delà les premiers au nord, les autres au midi.

Les Carmes, S. Firmin, & l'Abbaye étaient dans la partie méridionale de Paris. Les victimes qui y ont été égorgées, étant principalement des martyrs de la religion, j'ai du commencer par là.

Les quatre autres priſons, qui ſe trouvaient également au midi, étaient le cloitre des Bernardins, la Salpétrière, Bicêtre, & la Conciergerie du Palais, qui eſt ſituée dans l'iſle Notre-Dame!

Le cloitre des Bernardins était le dépôt où l'on l'on avait transféré les forçats deſtinés aux galères, qui etaient détenus dans la tour S. Bernard avant ſa deſtruction. On y en comptait 73 détenus, attendant le moment où la chaine partirait. Ils furent tous égorgés.

*Maſsacre*

*Maſsacre à l'Hopital de la Salpétrière.*

C'était dans cette maiſon que l'on renfermait les femmes de mauvaiſe vie, ou celles qui étaient condamnées à une punition plus ou moins grave par la police correctionnelle. Il y en eut 45 de maſſacrées le 3 au matin. Dans le nombre fut la veuve du fameux Deſrues dont tout le monde connait le crime & le ſupplice. Voici ce qu'on lit ſur cette femme dans un ouvrage publié récemment à Paris. " Cette infortunée croyait toucher " au moment de ſa liberté. Il avait été en effet " nommé ſous le miniſtère de M. Duport du Ter- " tre une commiſſion pour rendre la liberté à ceux " des priſonniers de l'ancien régime, à qui la na- " ture du délit dont ils étaient prévenus, la lon- " gueur de leur captivité, la bonne conduite qu'ils " tenaient dans leur priſon, méritaient de l'indul- " gence. Les commiſſaires qui ſe tranſportèrent " à la Salpétrière, reçurent de la part des ſupé- " rieures de cette maiſon, de ſi bons témoignages " ſur le compte de la veuve de Deſrues, qu'après " s'être aſſurés qu'elle était reclamée par un de " ſes oncles, ils lui promirent ſa liberté. Malheu- " reuſement, les commiſſaires ceſsèrent leurs fonc- " tions, lorſque M. Duport du Tertre quitta la " miniſtère.

« miniſtère. Cette infortunée avait vu ſous l'an-
« cien régime ſon mari périr ſur un échaffaud, ſes
« enfans enfermés dans des hopitaux ; elle même
« avait été flétrie par le bourreau, & condamnée à
« une détention perpétuelle. Sous le nouveau ré-
« gime, elle reçoit une mort douloureuſe, à l'in-
« ſtant, où, ſur des promeſſes qui l'enyvraient d'un
« eſpoir qu'elle devait croire fondé, elle penſait
« que les portes de ſa priſon allaient s'ouvrir. Il
« eſt des deſtinées ſi cruelles, que, ſous quelque
« gouvernement qu'on vive, on ne peut leur é-
« chapper."

*Maſſacre à l'Hopital de Bicêtre.*

C'eſt ici que le carnage fut le plus long, le plus ſanglant, & le plus horrible. Cette priſon était le repaire de tous les vices, l'hopital où l'on ſoignait les maladies les plus affligeantes ; c'était l'égout de Paris. Tout y fut tué. Il ſerait impoſſible de fixer le nombre des victimes. Je l'ai ſouvent entendu évaluer à 6000 perſonnes. La mort ne s'arrêta pas un inſtant pendant huit jours & huit nuits conſécutives. Les piques, les ſabres, les fuſils ne ſuffiſant pas à la férocité des aſſaſſins, ils furent obligés d'employer du canon. Deux ſections leur laiſsèrent

rent prendre celui qui leur était confié pour la défenſe de l'humanité. On y vit pour la première fois des priſonniers défendre leurs cachots & leurs fers. La reſiſtance fut longue & meurtrière. Enfin, voici de quelle manière on s'en rendit maitre. On parquait dans une cour un certain nombre de malfaiteurs. On s'aſſurait des portes; des hommes qui y étaient poſtés, repouſſaient à coups de fuſil, ceux des priſonniers qui auraient tenté d'y faire une irruption pour s'échapper. On faiſait venir un canon, & tandis qu'on avait l'air de le pointer ſur celui des angles de la cour, où l'on remarquait le plus de priſonniers, & que ceux-ci fuyaient d'un autre côté, pour en éviter la direction, on le changeait de place avec vivacité, & l'on tirait à mitraille ſur le groupe fuyard ; plus il tombait de ces malheureux, plus la joie barbare & les ris des bourreaux augmentaient. Ce n'était que lorſqu'il n'y avait plus qu'un petit nombre de priſonniers, qu'ils auraient été long tems à détruire à coups de canon, que l'on en revenait aux petites armes. En un mot, on avait imaginé un nouveau plaiſir, celui de tirer à la courſe ſur l'eſpèce humaine ; & quels étaient les exécuteurs de cette nouvelle invention ? Les diſciples de ceux qui déclamaient philoſophiquement contre la deſtruction de quelques animaux dans une capitainerie ! C'eſt ainſi qu'un philantrope s'évertue à exciter la pitié des hommes en faveur des bêtes,

bêtes, tandis qu'il travaille ſous main à animer des monſtres pires que les bêtes brutes pour maſſacrer impunément des hommes. Voilà, en deux mots la philoſophie du dix huitiéme ſiècle !

A la fin des maſſacres, Pétion, qui ne s'était tranſporté ni aux Carmes, ni à l'Abbaye, ſe tranſporta à Bicêtre. Là, ſes entrailles s'émurent pour la prémière fois à la vue de ſes ſemblables qu'on égorgeait. La canonade était terminée. Les priſonniers qui reſtaient à mettre à mort, s'étaient réfugiés dans les caves, les cabanons, & les ſouterrains, où le canon, & même la lumière du jour ne pouvaient les atteindre. Les aſſaſſins étaient occupés à les noyer avec des pompes dans ces ſouterrains. Pétion leur parlait humanité, *philoſophie* ; les meurtriers, qui trouvaient auſſi philoſophique d'achever ces malheureux, que ceux de l'Abbaye, pour leſquels ils n'avaient point vu Pétion venir intercéder, repouſserent avec dureté le maire de Paris. Le maire de Paris leur dit en les quittant ces horribles paroles ; EH BIEN, MES ENFANS, ACHEVEZ. Quelqu' affreuſe que ſoit cette phraſe, elle n'eſt que le complément de celle qu'il adreſſa aux furies du 20 Juin, lorſqu'il leur dit ſous les yeux du Roi. *Citoyens*, vous vous êtes comporté avec ſageſſe & dignité !.....Oh ! le plus exécrable des hommes !

*Maſsacre*

*Maſsacre à la Conciergerie du Palais.*

C'était à cette priſon que l'on avait transféré les officiers Suiſſes qui étaient à l'Abbaye. Leur procès avait commencé au tribunal criminel révolutionnaire, par celui du brave Bachmann leur major. Il était entre les mains de ſes juges, & ces juges tenaient leur ſéance, lorſque le carnage des priſonniers commença ſous leurs yeux, à la porte de leur tribunal, au pied même du grand eſcalier qui y conduiſait; ils ne firent pas la moindre démarche pour le prévenir. On eut l'air de reſpecter le major Suiſſe, parcequ'il était dans les liens de la loi, mais on ne le ménagea, que parce qu'on ſavait bien que ſon ſupplice était certain. On le ménagea, pour ajouter à ſon ſupplice la vue de ſes huit camarades aſſaſſinés. On le ménagea enfin, pour eſſayer de tirer de ſa bouche quelques aveux contre la Reine. Mais l'homme, qui avait vu approcher ſans frayeur, & même avec plaiſir, la journée du 10 Août, devait contempler ſans émotion le 2 7bre. Bachmann ſilentieux, froid, ne répondit à rien, ne s'abaiſſa point à diſcuter une innocence dont il aurait été honteux. Il demanda la mort, & la reçut comme un héros. Enveloppé dans ſon manteau rouge, n'ayant ſous ce manteau

que

que ſa ſimple chemiſe, il monta à l'échaffaud d'un air aſſuré, jetta ſon manteau avec nobleſſe, porta ſes yeux avec dédain ſur la tourbe qui l'environnait, dit en frémiſſant ce peu de paroles prophétiques, *ma mort ſera vengée*, & ſa tête tomba. —Peu d'hommes furent doués d'un courage auſſi imperturbable que Bachmann. Sa figure mâle, ſa contenance ſévère, ſon air martial, l'auraient fait choiſir entre mille pour ſervir de modèle à celui qui aurait eu à peindre le Dieu des combats. C'était le Malſeigne * de la Suiſſe. Il joignait à cela toutes les vertus de ſon pays. Je n'oublierai jamais la converſation que j'eus avec lui le 9 Août à minuit.

Outre les officiers Suiſſes, & M. le Marquis de Montmorin dont j'ai déjà annoncé le meurtre, il n'y eut aucune autre perſonne d'égorgée, qui fut détenue uniquement pour avoir manifeſté des opinions contraires à celles du jour. Les malfaiteurs, tués dans la cour du palais étaient au nombre de 75, ce qui, joint aux 10 militaires cy deſſus forme un total de 85 morts.

Une ſeule femme faiſant partie des 75 premiers, mérite une remarque particulière. C'eſt cette bou-

* M. de Malſeigne, Major Général des carabiniers, officier d'une force de corps, & d'une intrépidité ſurnaturelles.

quetière

quetière du Palais Royal qui avait été accuſée d'avoir, par un ſentiment déſordonné de jalouſie, mutilé un grenadier aux gardes Françoiſes, ſon amant. Elle avait déjà été condamnée, mais elle avait obtenu un ſurſis à l'exécution de ſon arrêt. Elle fut attachée à un poteau, nue, les jambes écartées, les pieds cloués contre terre, les ſeins coupés à coups de ſabre, on employa pour la faire expirer & le fer & le feu d'une manière que la pudeur & l'humanité défendent de retracer. Cette vengeance ſemble prouver qu'il y avait beaucoup de gardes Françaiſes parmi les aſſaſſins.

---

*Maſsacre au Grand Châtelet.*

Il fut tué au Grand Châtelet 214 priſonniers, aucun n'y était détenu pour cauſe politique. C'était là qu'étaient principalement les perſonnes ſoupçonnées de fabrication & de diſtribution de faux aſſignats, ou même ceux qui en ayant reçu par ſurpriſe, avaient eſſayé de les remettre dans la circulation. De ce nombre était un beau frère de M. d'Eſprémeſnil qui ſe ſauva miraculeuſement par l'entremiſe d'un garde national de Bordeaux. Le hazard me l'ayant fait rencontrer peu de jours après le 2 7bre. il m'avoua qu'en ſortant du Châtelet ſous

ſous le déguiſement & avec les armes d'un tueur, il enfonçait juſqu'aux genoux dans un ruiſſeau de ſang, & qu'il paſſa plus de deux heures à la fontaine *Maubuée*, à en ôter les traces pour ménager la ſenſibilité des perſonnes chez qui il allait chercher un refuge.

Les cadavres égorgés étaient entaſſés ſur les parties latérales du pont au change. On y porta également les morts de la Conciergerie : des chariots d'écurie pris dans les hôtels du fauxbourg St. Germain, attelés des chevaux arrêtés la veille, conduits par des hommes dégoutans de ſang, enlevaient ſucceſſivement ces corps mutilés, & les portaient au dépôt indiqué par la commune, les carrières de pierre de la plaine de Montrouge, à une lieue de Paris. On voyait ſur ces chariots juſqu'à des femmes aſſiſes, & des enfans tenant dans leur mains, & montrant aux paſſans, des membres déchirés. L'hiſtoire d'aucun peuple ne préſente une pareille ſérie d'atrocités.

*Maſsacre à l'Hôtel de la Force.*

Cette priſon diviſée en pluſieurs bâtimens neufs, avait été choiſie, comme une ſuccurſale à l'Abbaye qui ne pouvait plus contenir les priſonniers qu'on y entaſſait, & au Châtelet, dont les cachots infects, quoique ſuffiſans ſous l'ancienne police, étaient devenus inſuffiſans pour tous les déſordres, les vols, les eſcroqueries, les batteries, les aſſaſſinats impunis qu'avait enfantés la *ſublime* révolution. Le local deſtiné aux débiteurs avait été récemment incendié, & l'on avait transféré ceux-ci au couvent de Ste. Pélagie, où ils furent mis en liberté au nombre de 53.

Le nommé Truchon, commiſſaire de la commune, vint dans la nuit au comité des 21 qui reſta aſſemblé, faire ſon rapport, qu'ayant trouvé les maſſacres commencés à l'hôtel de la Force, il avait cru qu'il était de ſon devoir de faire ſortir les femmes. En conſéquence, il en avait mis en liberté 24, dans le nombre deſquelles étaient Mademoiſelle de Tourzel, & Madame de St. Brice ; cependant, il avait fait conduire par prudence ces dames à la ſection *des droits de l'homme* pour y attendre leur jugement. La commiſſion extraordinaire ne s'in-

quiéta

quiéta pas plus du ſort de ces deux perſonnes, que de celui de la Princeſſe de Lamballe & des autres femmes que Truchon avait jugé à propos de laiſſer à la Force. Tallien, autre commiſſaire de la commune, dit qu'il avait fait tous ſes efforts pour prévenir les excès du peuple, mais qu'il n'avait pas pu empêcher ſa *juſte* vengeance. Or, quels étaient ces efforts pour prévenir les excès de 50 brigands; c'était d'avoir demandé à Santerre quelques détachemens de gardes nationales, mais, ajouta t'il, le ſervice des barrières occupait tant de monde, qu'il ne reſtait pas aſſez d'hommes pour exécuter ſes ordres. Il faut dire ici pour l'intelligence de l'hiſtoire, qu'il y a 52 barrières dans Paris, que ſur ces 52 barrières, il n'y en a pas 12 qui requièrent plus de 20 hommes pour leur garde; que conſéquemment, avec 1500 hommes, Paris eſt bloqué complétement, & que la force de Paris, cidevant de 30 mille citoyens, était portée depuis le 10 Août à 200 mille hommes. Au ſurplus, ſans parler de la gendarmerie toujours en activité, n'y eut-il eu que ces 1500 hommes de diſponibles, quelle néceſſité y avait-il de les garder à fermer les portes de Paris, plutôt qu'à ſauver les malheureux priſonniers. On eut dit que c'était un corps de réſerve d'aſſaſſins, que la commune de Paris ſemblait avoir placé en ſeconde ligne. La commiſſion des 21 ne changea point ces diſpoſitions. Elle ſe contenta, la plume à la main, de préparer un rap-

port bien diffus & bien verbeux. Or, qui compoſait cette commiſſion? Tous les gens *purs* d'aujourd'huy; c'étaient Vergniaud, Genſonné, Briſſot, & tous les perfides *Rolandins*.

Un troiſième commiſſaire, nommé Guirauld, vient donner des détails ſur la forme des jugemens que l'on prononçait dans les guichets. Il exalte la juſtice du peuple. Douze jurés, dit il, ſont interrogés ſur leur conſcience de ce qu'ils penſent du priſonnier. Ils mettent leur main ſur ſa tête, & ſur la demande qu'on leur fait, s'ils ſont d'avis qu'on *élargiſſe* le détenu, s'ils répondent oui, il eſt à l'inſtant *maſſacré* à coups de pique, s'ils diſent que non, il eſt mis en liberté, aux cris de *vive la nation*. La commiſſion ſanctionne par ſon ſilence ces barbares équivoques. On lui annonce encore que le peuple a inſtitué un autre tribunal pour l'examen des cadavres, & un dépôt pour leur dépouille. Un porteur d'eau, dit l'un, paſſant devant le cloître des Bernardins, où il s'était fait un maſſacre, voit par terre un habit, en parait étonné, ſe baiſſe & le retourne. Auſſitôt trois hommes, le ſabre à la main, courent à lui, en criant, " Ah! miſérable, tu voulais voler cet habit," lorſqu'ils l'ont atteint, ils lui coupent la tête. Un homme a été tué en volant un mouchoir, dit l'autre. Un troiſième ajoute qu'on a trouvé ſur un Suiſſe 5 Louis & 83 liv. en écus. Briſſot, qui rapportant tout à ſon

imprimerie

imprimerie, ne voit dans une révolution que des pamphlets & une gazette, prend froidement des notes, & déjà médite un discours & des paragraphes, pour ou contre les Jacobins; & voilà pourtant à quoi s'est borné le zèle de tous ces prétendus honnêtes gens.

Le massacre de la Force commença par le malheureux Rhulières, commandant ci-devant le guet de Paris, & depuis la gendarmerie à cheval. C'était un bon, brave, & galant homme; fidèle au Roi par principes, & par inclination, on n'eut jamais rien à lui reprocher. Il vécut & mourut en soldat. Il était le frère du célèbre académicien de son nom, auteur du poëme des disputes, d'une histoire secrete de Russie, & de deux volumes de recherches sur l'état des protestans en France.

M. de la Chesnaye, un des six commandans de la garde nationale, & un abbé Bardi violemment soupçonné d'avoir assassiné & volé son propre frère, périrent aussi dans la soirée du 2; mais je dois avant tout, fixer l'attention sur le sort déplorable de la Princesse de Lamballe.

Cette malheureuse Princesse ayant été épargnée le 2 au soir, s'était jettée sur son lit, accablée de tous les genres d'inquiétude & d'horreur. Elle ne fermait les yeux, que pour les rouvrir

preſque auſſitôt, reveillée en ſurſaut par des ſonges affreux. Sur les huit heures du matin, deux gardes nationaux entrèrent dans ſa chambre, pour lui ſignifier qu'elle allait être transférée à l'Abbaye. Elle répondit à cela que priſon pour priſon, elle aimait autant reſter dans celle où elle était que d'aller dans une autre ; en conſéquence, elle refuſa abſolument de deſcendre, & demanda avec inſtance qu'on la laiſsât tranquille. Un de ces gardes nationaux s'approcha alors d'elle, & lui dit avec dureté qu'il fallait obéir, & que ſa vie en dépendait. Elle répondit qu'elle allait faire ce qu'on déſirait, & pria ceux qui étaient dans ſa chambre de ſe retirer ; elle paſſa une robe, rappella le garde national qui lui donna le bras, & elle deſcendit dans le redoutable guichet, où elle trouva les deux officiers municipaux revêtus de leur écharpe, qui jugeaient les priſonniers. Pétion, qui les vit encore le lendemain au ſoir, n'a pas jugé à propos de les nommer, mais on a bientôt ſçu que c'étaient *Hébert* & *l'Huillier*. Arrivée dans ce tribunal effroyable, la vue des armes enſanglantées, des bourreaux dont les mains, le viſage, & les vêtemens étaient teints de ſang, les cris de douleur des malheureux qu'on égorgeait dans la rue, lui causèrent un tel ſaiſiſſement, qu'elle s'évanouit à pluſieurs repriſes. A peine commençait-elle à reprendre ſes ſens par les ſoins de Madame Navarre ſa femme de chambre, qu'elle en perdait auſſitôt l'uſage. Lorſqu'elle fut en état de

ſubir

ſubir interrogatoire, on eut l'air de le commencer. Voici quel fut, à peu de mots près, cet interrogatoire, recueilli par la famille de la Princeſſe, de la bouche d'un témoin oculaire.

*Dem.* Qui êtes-vous ?

*Rep.* Marie Louiſe, Princeſſe de Savoye.

*Dem.* Votre qualité ?

*Rep.* Surintendante de la maiſon de la Reine.

*Dem.* Aviez-vous connaiſſance des complots de la cour au 10 Août ?

*Rep.* Je ne ſais pas s'il y avait des complots au 10 Août, mais je ſais que je n'en avais aucune connaiſſance.

*Dem.* Jurez la liberté, l'égalité, la haine du Roi, de la Reine, & de la Royauté ?

*Rep.* Je jurerai facilement les deux premiers ; je ne puis jurer le dernier, il n'eſt pas dans mon cœur. (Ici un aſſiſtant lui dit tout bas, *jurez donc, ſi vous ne jurez pas, vous êtes morte.*) La Princeſſe ne répondit rien, lèva ſes deux mains à la hauteur de ſes yeux, & fit un pas vers le guichet.

Le juge dit alors *qu'on élargiſse Madame.* On ſait que cette phraſe était le ſignal de mort. On a répandu le bruit que l'intention du juge n'avait point été de l'envoyer au ſupplice, mais ceux qui ont voulu atténuer par là l'horreur de ſa mort, ont oublié de dire quelles précautions on avait pris pour la ſauver. Les uns diſent que lorſqu'on ouvrit le guichet, on lui avait recommandé de crier *vive la nation*, mais qu'effrayée à la vue du ſang & des cadavres qu'elle apperçut, elle ne put répondre que ces mots : *ſi l'horreur !* & que les aſſaſſins appliquant cette exclamation ſi naturelle, au cri qu'ils demandaient de *vive la nation*, on l'avait frappée à l'inſtant. D'autres prétendent qu'elle ne dit à la porte du guichet que ces ſeuls mots, *je ſuis perdue.* Quoiqu'elle eut dit, ſa mort était ſi bien réſolue, qu'à peine eut-elle paſſé le ſeuil de la porte, elle reçut derrière la tête un coup de ſabre qui fit jaillir ſon ſang, ce ſang iſſu de tant de Rois. Deux hommes la tenaient fortement ſous les bras, & l'obligèrent de marcher ſur les cadavres. Elle s'évanouiſſait à chaque inſtant. Elle ſe trouvait alors dans ce paſſage étroit qui méne de la rue St. Antoine à la priſon, & qu'on nomme, *Cul de ſac des prêtres.* Lorſqu'enfin elle fut tellement affaiblie, qu'il ne lui fut plus poſſible de ſe relever, on l'acheva à coups de pique ſur un tas de corps morts. On l'eut bientôt depouillée de ſes vêtemens ; on expoſa enſuite ſon cadavre à la vue & aux inſultes de la populace.

populace. Il reſta plus de deux heures dans cette poſition. A meſure que le ſang qui coulait des bleſſures, ou celui des cadavres voiſins, ſaliſſait les formes du corps de cette malheureuſe victime, des hommes apoſtés exprès, étaient occupés à le laver, afin de faire remarquer ſa blancheur aux ſpectateurs. Je n'ai pas le courage de peindre tous les excès de barbarie & de lubricité dont on le ſouilla. Je me contenterai de dire que l'on chargea un canon avec une de ſes jambes. Vers midi, on détermina de lui couper la tête, & de la promener dans Paris. Ses autres membres diſperſés furent également livrés à une troupe de cannibales, qui les trainèrent dans les rues. Sa tête fut portée d'abord à l'Abbaye St. Antoine, où elle avait paſſé quelque tems. On la préſenta à Madame de Beauveau ci devant abbeſſe de cette abbaye, & l'amie particulière de Madame de Lamballe. De là, elle fut portée au Temple, ainſi que je vais le dire tout à l'heure, puis au Palais Royal, puis à l'hôtel de Toulouſe, oú elle avait long tems eu ſon habitation, chez le Duc de Penthièvre ſon beau père. Quelques uns de ſes déplorables reſtés furent recueillis & inhumés.

Lorſque les auteurs de ce maſſacre eurent décidé de faire porter au Temple ce corps mutilé, pour faire ſubir à la famille royale, & à la Reine en particulier, un ſupplice inconnu juſqu'à nos jours, le

le conſeil des commiſſaires du Temple ſe concerta avec une députation de l'aſſemblée, qui venait de s'y rendre en toute hâte. Ils devinrent complices par la molleſſe de leurs meſures de cet outrage qu'on faiſait, je ne dirai pas même à la royauté, mais à la ſimple humanité: approuvant les fureurs des aſſaſſins, & ne voulant pas les repouſſer par la force de la garde qui était à leurs ordres, ils firent faire l'examen des fuſils de cette garde, pour s'aſſurer qu'ils n'étaient point chargés, & ils lui firent mettre bas la bayonette. Alors, ils firent établir le long des murs du Temple un ruban aux trois couleurs, où ils placèrent en pluſieurs endroits, un papier avec cette inſcription :

*Citoyens,*
*Vous, qui, à une juſte vengeance,*
*Savez allier l'amour de l'ordre,*
*Reſpectez cette barrière ;*
*Elle eſt néceſſaire à notre ſurveillance,*
*Et à notre reſponſabilité.*

Gorſas, long-tems l'apologiſte, puis le dénonciateur des maſſacres du 2 7bre, écrivait le 4, avec ſa fortanterie ordinaire, que le peuple s'était arrêté à la vue de cette barrière inſurmontable, qu'il s'était même approché de ce ruban ſacré avec un reſpect religieux & l'avait baiſé à genoux. Cet acte, fut-il vrai, ne ſervirait qu'à prouver ce que l'on

l'on ne ſait que trop, que le peuple agité eſt ſuſceptible de toutes les impreſſions. Il maſſacre, ſe proſterne, boit du ſang, parle humanité, jure, obéit, rit, pleure, tue, chante, adore, comme un automate qui cède au reſſort qui le meut.

L'intention de ceux qui dirigeaient le peuple aſſaſſin, n'étant point encore arrêtée peut-être ſur les priſonniers du Temple, ils ne firent point violer la barrière tricolore par leurs agens. On parlementa avec les commiſſaires, pour l'admiſſion de la tête de Madame de Lamballe. On proteſta que l'on ne voulait faire aucune violence aux ôtages du Temple, mais qu'on deſirait qu'une députation entrât, pour accompagner, diſaient ils, cette tête impie *juſqu'aux pieds du thrône*, & faire voir à ceux qui en étaient cauſe, le réſultat de leurs conſpirations & de leurs complots. Les deux lâches commiſſaires du Temple, Chardier & Guichard, épouvantés à cet aſpect, accédèrent au vœu des aſſaſſins, & allèrent prévenir le Roi & la famille royale de la demande du peuple, & de la néceſſité où ils étaient d'aller contempler ce triſte ſpectacle. L'inſpecteur du Temple, le Maçon Palloy, & l'officier commandant de la garde nationale reſtèrent auprès du Roi. Les commiſſaires allèrent chercher le cortège, qui entra avec l'horrible trophée dans la principale cour du Temple, traverſa le paſſage du Bailly, & vint dans le jardin ſous les croiſées du batiment

batiment latéral, dit la petite tour, que la famille royale occupait alors. Lorſque la tête de la Princeſſe de Lamballe y fut arrivée, le commandant de la garde nationale avertit le Roi de ſe préſenter à la fenêtre; ce prince qui dut croire alors que ſa dernière heure était arrivée, ſe prépara à mourir, comme il le fit depuis. Cachant ſa douleur ſous ſa dignité, il répondit avec courage à ſon geolier, qui lui faiſait à ce ſujet un diſcours dans le ſens de la révolution; *vous avez raiſon, Monſieur*: il ſe préſenta enſuite à la fenêtre, & ſe retira preſque auſſitôt: la Reine & Madame Elizabeth étaient évanouies, & ne virent point cet épouvantable ſpectacle *.

Lorſqu'on

* L'Auteur Anglais de l'exténuation du 2 7bre. attribue à inſenſibilité cette démarche du Roi, au lieu d'y voir, avec toute l'Europe, le calme & la réſignation d'un héros, ou d'un martyr. S'il fait un jour le récit des ſupplices de tous les factieux, il comparera leur mort, entre les mains des bourreaux, au trépas des Caton & des Brutus. Eux ſeuls auront le privilège d'être des ſtoiciens, & voilà comme les fauſſes opinions, les préventions dénaturent tout. Aux yeux de certaines gens, tout Roi, fut-ce Marc Aurèle, eſt un objet d'invectives par cela même qu'il eſt Roi; tandis qu'un faquin, qu'un perturbateur du genre humain, un Briſſot enfin, eſt l'homme par excellence, par cela ſeul qu'il eſt auſſi lui un faiſeur de mauvais livres!

La Reine ſemble être ſurtout l'objet favori du déchainement de l'auteur; non content d'appeller ſur elle le fer des aſſaſſins, en répétant, juſqu'au dégout, les calomnies populaires, il ſe fait un jeu d'inſulter à ſon caractère & à ſa douleur, juſques dans ſa priſon. Il prétend qu'elle enviſagea ſans émotion, les reſtes mutilés de

Lorſqu'on eut achevé de promener autour du Temple, la tête de la Princeſſe de Lamballe, on ne manqua point de la porter dans ce lieu qui fut toujours

de ſon amie, qu'elle vint ſe raſſeoir, ſans répandre une larme, & qu'elle mangea avec ſang froid une grappe de raiſin. Heureuſement que cet écrivain avertit qu'il a recueilli dans les rues les autorités ſur leſquelles il s'appuie ; cela ſeul donne la meſure de la véracité de ſes anecdotes, ainſi que ſon acharnement donne celle de l'impartialité de ſes intentions.

J'avais deſſein de donner quelque étendue à la réfutation de cette ſanguinaire brochure, mais l'on m'a obſervé, & avec raiſon, que ce ſerait la tirer de l'oubli où elle eſt plongée.

Au moment où j'écris, la Reine & le jeune Roi ſont dans le dixième mois de leur captivité, & dans cet eſpace de tems, ils ont ſouffert tout ce que la ſcélérateſſe la plus rafinée peut accumuler de maux & de tourmens. Il faut que la providence les ait partagés d'un courage bien ſurnaturel, ou qu'elle les réſerve à de bien hautes deſtinées pour qu'ils aient réſiſté à tant d'épreuves. J'avais le projet d'ébaucher le tableau de leur vie intérieure dans le Temple, mais la ſuſpenſion des correſpondances entre Paris & Londres, ne me permettant pas d'avoir toutes les notes qui me ſeraient néceſſaires, je préfère attendre encore quelque tems pour le donner complet, & en faire un des chapitres de mon *Hiſtoire de la Reſtauration de la Monarchie Françaiſe*, qui doit ſuivre celle de l'anarchie actuelle.

Si l'on veut juger pourtant de la ſituation dans laquelle cette famille déplorable languit aujourd'huy, par celle dans laquelle ils s'étaient trouvés quelques mois avant le 10 Août, on pourra s'en faire une idée par l'anecdote ſuivante, dont je garantis l'autenticité.

On avait informé le Roi & la Reine que les Jacobins dans leur déſir d'avoir la république, à quelque prix que ce fut, avaient ajouté

toujours le foyer général des insurrections. (Tout le monde a nommé le Palais Royal.) La pique qui soutenait cette tête, fut plantée sous les fenêtres même

ajouté à leurs machinations le projet d'empoisonner le pain qui était servi sur la table de L. M. On était donc obligé de faire faire par des personnes de la plus intime confiance des pains semblables à ceux que l'on servait chaque jour. Lorsque le couvert était dressé, il fallait que des personnes apostées exprès, saisissent le moment où elles n'étaient point apperçues, pour substituer le pain qu'elles avaient fait faire, à celui qui était déjà servi. Il fallait ensuite qu'elles avertissent leurs majestés par des signes convenus, qu'elles pouvaient s'asseoir à table sans crainte. Plusieurs fois il arriva que la présence de gens suspects ayant empêché la substitution des pains de se faire, le Roi & la Reine furent obligés de prétexter, pour ne point dîner, une indisposition ou une alarme. Alors, ils se retiraient dans leur intérieur, & là, pour unique repas, ils n'avaient que ce pain de la douleur, qu'on avait fait faire par des mains amies, & ce pain, trempé de leurs larmes, fut trois fois leur seule nourriture. Je tiens cette anecdote d'un des plus fidèles & des plus loyaux serviteurs du Roi, qui lui même fut souvent occupé à cette espèce d'escamotage. Que les barbouilleurs de papier, que les faiseurs d'*exténuations*, comparent, s'ils le veulent, les angoisses de la famille royale dans ces tems d'horreur, aux remords & aux inquiétudes d'Astarbé & de Pigmalion; que la punition du tyran leur paroisse justement appliquée au plus doux des hommes, ils sont les maîtres d'ajouter la perversité des citations à la perversité des intentions; mais les hommes sensibles, pour lesquels seuls j'ai pris la plume, repandront une larme sur mon écrit, rejetteront le pamphlet du raisonneur avec indignation, mon Roi aura été jugé, & ma cause sera gagnée.

S'il m'est impossible de donner aujourd'hui sur l'intérieur du Temple les détails que j'espère écrire un jour, sous la dictée de

Cléry

même du Duc d'Orléans. Elle y arriva au moment où ce monſtre allait ſe mettre à table avec ſa concubine, &, puiſqu'il faut le dire, avec quelques Anglais. A la vue de cette tête, Madame de Buffon ſe jetta ſur un fauteuil, ſe couvrit la figure

Cléry & de M. de Sèze, je puis au moins annoncer à mes lecteurs, qu'ils peuvent dès à préſent, juger du malaiſe qu'y éprouvent les auguſtes priſonniers, par un tableau fait à Paris par un témoin oculaire. Ce tableau eſt parvenu en Angleterre le 25 Mars, par le dernier paquebot qui a paſſé. Il repréſente la ſcène qui eut lieu le 24 Janvier, 3 jours après l'aſſaſſinat du Roi. La jeune Princeſſe Royale était malade. L'on avait obtenu avec la plus grande peine, que le médecin Brunier viendrait lui donner des ſoins. Madame Elizabeth avait juſques là panſé elle même les jambes de ſa nièce. Le tableau repréſente l'inſtant où cette Princeſſe montrait le mal au chirurgien pour la première fois. Le jeune Roi aidait au panſement. L'auguſte mère était abſorbée par une douleur trop forte, pour s'occuper du mal de ſa fille. On a conſervé dans tous les détails la plus ſcrupuleuſe vérité. La diſpoſition des lits, des tables, les croiſées, les murailles, le pavé de la chambre, la poſition des commiſſaires de la commune, tout a été retracé avec une exactitude qui donne l'idée la plus juſte de l'état de denuement où l'on s'eſt plu à réduire cette famille. Il a paru eſſentiel de conſerver à l'hiſtoire la repréſentation de cette ſcène; ce ſera une excellente leçon pour le jeune enfant, lorſque la fortune l'aura remis à ſa place. Comme il eut été impoſſible de faire graver à Paris, ce tableau vrai de l'excès où l'atrocité a été pouſſée juſques dans les moindres détails, on l'a envoyé à Londres. Il eſt gravé, en ce moment, par le même artiſte, à qui l'on doit les deux portraits de Louis XVI. & de Louis XVII. que j'ai donnés dans mon ouvrage. La beauté de la compoſition, & l'intérêt du ſujet aſſurent à ce tableau le plus grand ſuccès. On le voit chez Bovi Graveur, *Piccadilly*.

de

de ſes deux mains, en criant comme une femme qui ſe ſent vraiment coupable : *Ah ! mon Dieu, ma tête ſe promènera un jour de cette manière là !* Le Duc qui était inſtruit, alla froidement éxaminer cette tête, paſſa dans la ſalle à manger, ſervit ſes convives, reſta long-tems ſans articuler une ſyllabe, & retrouva la parole à la fin du repas, ſans témoigner ni peine, ni plaiſir, ni effroi, ni ſatisfaction. Un des Anglais qu'il avait invités, n'avait pas pu y tenir, & s'était retiré ſans être apperçu, avant qu'on ſe mit à table.

Le médecin Sayffert, charlatan Allemand, arrivé depuis quelque tems de Saxe, pour empoiſonner le public de Paris de ſes drogues & de ſes principes politiques, s'etait fait une réputation, en guériſſant des filles, & était ainſi parvenu à être le médecin de la maiſon du Duc d'Orléans. Il joua un grand rôle dans l'aſſaſſinat de Madame de Lamballe, mais il m'eſt impoſſible de fixer avec préciſion, s'il eſt vrai qu'il eut voulu l'empêcher, en ſe jettant inutilement aux genoux du Duc, pour en obtenir un billet qui eut ſauvé la Princeſſe, ou s'il fut lui même un de ceux qui preſſèrent ſon exécution. Le tems ſeul peut éclaircir ce fait. En attendant, la dernière opinion eſt la plus digne de foi, puis qu'aujourd'hui il eſt queſtion de nommer cet empyrique à la place de commandant de la garde nationale Pariſienne, & qu'il y a lieu de croire que

cet

cet homme n'aurait jamais désiré commander des gens, qui auraient laissé immoler une Princesse dont il se disait l'ami.

Lorsqu'on réfléchit que le même jour, Madame de Lamballe, & Madame de Tarente étaient interrogées sur la Reine, & qu'après avoir fait les mêmes réponses, l'une fut sauvée, & l'autre massacrée, il ne nous est plus permis de douter, qu'il n'y ait eu des ordres particuliers & secrets donnés à l'hotel de la Force, & des assassins gagés exprés, pour massacrer une Princesse que le peuple avait toujours chérie & respectée. Or, qui peut ignorer que le Duc d'Orléans ne fut animé contre elle de la double soif de la vengeance & de l'intérêt. Madame de Lamballe lui avait refusé avec dedain depuis le 5 8bre. 1789, toute communication avec elle; en la faisant tuer, il gagnait un douaire de cent mille écus qu'elle touchait sur la fortune de Madame la Duchesse d'Orléans sa belle sœur; il conservait dans sa famille les bienfaits dont le Duc de Penthièvre la comblait, & qui lui semblaient autant de vols qu'on lui faisait; il accélérait la fin de ce vertueux Prince, dont il dévorait déjà dans sa pensée la succession totale, ainsi qu'il l'a prouvé depuis, par l'avidité inquiète avec laquelle il s'en est saisi aussitôt sa mort; toutes les probabilités déposaient donc dès le 2 7bre. contre ce monstre, pour qui un crime de plus ou de moins n'était

rien ; & ſi l'on y ajoute le fait du tranſport de cette tête ſous ſes fenêtres, par ceux qui en avaient reçu le ſalaire, le propos de Rotondo dans une table publique de Londres, où il s'eſt vanté d'avoir aidé à maſſacrer Madame de Lamballe, les liaiſons connues de ce Rotondo avec le Duc d'Orléans, qui l'employa & le ſoudoya pendant deux ans contre La Fayette, le vœu de ce Prince de ſang, lors de l'aſſaſſinat du Roi, & ſa coalition conſtante avec les meurtriers du 2 7bre. alors tous les nuages ſeront éclaircis, & la mort de Madame de Lamballe ſera certainement regardée partout comme ſon ouvrage. Peut-être même ce ſeul objet a-t-il fait déterminer dans ſon conſeil d'aſſaſſins tous les forfaits du 2 7bre. Marat, qui les dirigea, venait de recevoir quinze mille francs de lui, ſous le prétexte de les employer à publier ſes ouvrages *ſur la juriſprudence criminelle.* Panis, aſſocié de Marat, était le beau frère de Santerre, & Santerre, qui ne fit aucun mouvement, que 24 heures après la mort de Madame de Lamballe, avait été toute ſa vie la créature ſoudoyée du parti d'Orléans ; ce parti d'ailleurs était bien sûr que Pétion & Roland ne s'oppoſeraient point au maſſacre général, à raiſon des prêtres & des ariſtocrates qu'on leur livrait. En abandonnant Madame de Lamballe au peuple, & en faiſant porter ſa tête au Temple, il y avait tout à croire que les priſonniers de ce lieu auraient partagé ſon ſort ! que de conjectures, pour faire

encore

encore du héros du 5 8bre. le principal acteur du 2 7bre.

Madame de Lamballe périt donc victime de mille ſcélérateſſes combinées. Mais elle mourut digne d'elle & de la maiſon à laquelle elle s'était attachée. Une mort naturelle ne lui eut valu que les larmes de l'amitié ; ſon aſſaſſinat lui a déjà mérité une place dans l'hiſtoire, & lui a donné les regrets de toute l'Europe ; & il a penſé comme moi, ſur ſa fin tragique, l'artiſte qui, donnant ſon portrait au public, lui a appliqué cette penſée de la Harpe :

Quand un monſtre à l'honneur preſcrit des attentats,
On préſente ſa tête, & l'on n'obéit pas.

Le jeune Tourzel digne heritier de l'attachement de ſes pères à la famille royale, était reſté à Paris auprès du Roi juſqu'au 10 Août. Sa ſœur & ſa mère étaient en priſon au 2 7bre. inquiet, éperdu, il ne quittait point les environs de l'hôtel de la Force. Le deſir de ſauver des perſonnes ſi chères lui fit expoſer ſa vie à pluſieurs repriſes pour eſſayer de parvenir juſqu'au guichet des maſſacres. Lorſqu'on mit ſur une pique la tête de Madame de Lamballe, il s'informa de ce qui cauſait les acclamations du groupe de bourreaux. Un imprudent lui dit que c'était la tête de Madame de Tourzel qu'on

allait promener. Heureuſement pour lui, il apperçut au travers des larmes qui inondaient ſa paupière, la longue chevelure de Madame de Lamballe; à ce ſigne ſeul, il reconnut qu'on l'avait trompé. Sa douleur fit place à l'horreur & à l'effroi, & le ſoir, il put preſſer dans ſes bras ſa mère & ſa ſœur. Pauline, Tourzel, bons jeunes gens! le ciel vous a rendus votre mère; mais ce n'eſt point aſſez pour vous de la conſoler par votre amour, d'afflictions auſſi terribles; n'oubliez, pas qu'elle a perdu encore deux enfans, redoublez d'affection, & adouciſſez au moins par votre tendreſſe, cette privation douloureuſe de ſes auguſtes pupilles!

M. de Chamilly, un des quatre premiers valets chambre du Roi, fut abſous à l'hôtel de la Force, le jour même ou M M. Thierry & Champloſt periſſaient à l'Abbaye. C'eſt ici le lieu de retracer un des traits ignorés qui font encore honneur à la memoire de notre malheureux Roi. Lorſqu'il eut quitté le bon Edgeworth aux pieds de l'échaffaud, il penſa que la mention qu'il avait faite dans ſon teſtament des honorables ſervices de M M. de Chamilly & Hue pouvait leur faire courir des riſques, ſi ce teſtament venait jamais à être public; (car il faut que l'on ſache encore que le Roi n'avait fait ce teſtament que pour remplir les devoirs de ſa conſcience, & que dans la poſition où il ſe trouvait, il lui était même impoſſible de prévoir qu'un miracle

racle le conſerverait.) Il ſe retourna, dis-je, vers ſon conſolateur ſpirituel, & les dernières paroles qu'il lui adreſſa furent de recommander de ſa part à M. M. de Chamilly & Hue de ſe retirer le plus promptement qu'ils pourraient en pays étranger. Ce conſeil a déjà ſauvé M. de Chamilly. Quel calme, quelle préſence d'eſprit, ce trait ne fait-il pas appercevoir dans cet infortuné martyr; & dans quel moment!

Madame de Septeuil, femme de celui des quatre premiers valets de chambre du Roi que l'on n'eut pas arrêté, fut auſſi relachée; & un ruban mis à ſa porte, lui ſervit de barrière, contre une populace qui n'avait aucune raiſon d'en vouloir à ſes jours. Que les flatteurs populaires vantent tant qu'il voudront cette clémence de la multitude, je les défie au moins de légitimer le vol de tous les diamans de cette dame, & celui des portefeuilles de ſon mari & de ſon frère, ainſi que les récépiſſés fictifs que ſignaient frauduleuſement les membres de la commune, qui envoyèrent chercher ſucceſſivement la valeur des lettres de change qu'ils renfermaient. Ce vol fait à M. de Septeuil qui était auſſi tréſorier de la liſte civile, monta à 1187 mille liv. environ 50 mille liv. ſterling. Celui du portefeuille de la liſte civile s'éleva a 700 m. liv. ou 30 mille liv. ſt.

Le mari de la trop célèbre dame de la Motte, qui s'était conſtitué priſonnier, par ordre de la faction, pour demander la réviſion du procès du collier, appeller la Reine en jugement, & lui faire ſubir les horreurs d'une confrontation, était un perſonnage trop important aux projets des régicides, pour être compris dans la deſtruction générale Il fut abſous. C'éſt à tort, qu'on l'a dit mort. Il y a peu de tems qu'il demandait encore à Londres, les preuves légales de la mort de ſa femme, pour préſenter ſa pétition à la barre de la convention. En vérité, la requête ſera bien digne du tribunal.

L'ordre qui régnait à l'hôtel de la Force, grace aux membres de la commune qui y rendaient leurs jugemens, a permis d'avoir une liſte alphabétique des principales victimes qui y furent maſſacrées. On n'y a point compris les noms des malfaiteurs, des gens ſuſpects, vagabonds, & repris de police, qui n'inſpirent d'autre regret que celui d'avoir été ſouſtraits aux autorités légales, qui ſeules avaient le droit de les juger, & devant leſquelles au moins il leur aurait été permis de ſe juſtifier. Je donne cette liſte telle qu'elle a été publiée à Paris.

*Liſte*

*Liſte de* 164 *Perſonnes, faiſant partie de celles qui furent maſſacrées à l'Hôtel de la Force.*

---

Madame la Princeſſe de Lamballe.

M. de Rhulières, commandant de la gendarmerie à cheval, du département de Paris.

M. de la Cheſnaye, chef de diviſion, un des ſix commandans temporaires de la garde nationale de Paris.

---

Aubert,
Avenelle, père,
Avenelle, fils,
Abraham,
Anciaumes,
Abbé Bardy,
Bouquet,
Berger,
Bouchard,
Bonnet,
Billemont,
Bertrand,
Berge,
Boullanger,
Benoiſt,
Boyard,
Brun,
Bertrand,
Botux,
Bouvier,
Boivin,
Brive,
Bernier,
Caracot,
Cochoux,
Charlier,
Corente,
Cazot Carlri,



Chevrette,

Chevrette,
Chandeillier,
Crépin,
Conord,
Clairon,
Chevaillier,
Cuvillier,
Clauſe,
Chavannes,
Cocheri,
Cuiffard,
Caſtellaſſe,
Chevraux,
Dorange,
Danzelle,
Doligny de Rovennais,
Delouze de la Neuville,
Deſmazures,
Depoſt,
Denis,
Duval,
Deſprès,
David,
Delfort,
F. Dubois,
J. Dubois,
Durand,
Fourai,
Faillet,
Fieuville,
Fournier,
Gault,
Gardier,
Gouy,
Gollier,
Grivault,
Gentilhomme,
Goſſet,
Hocrard,
Hubert,
D. Jillet,
Jannin,
S. Jillet,
Jandelle,
Jullien,
Jacob,
Louvier,
Laurent,
Le Livet,
Lavau,
La Botière,
L'Excellent,
Abbé la Gardette,
Le Bec,
Lévéché,
Laurent,
Le Grand,
Laſtru,

Le Gros,
Le Roux,
Lévêque,
S. Levi,
G. Levi,
Lozier,
Le Breton,
J. B. Levi,
La Rue,
La Violette,
La Roze,
La Grange,
Le Trône,
Lambert,
Maitre,
Marimer,
Marfille,
Mariot,
Monie,
Mollet,
Meſnil,
Mouthe,
Maréchal,
Moreau,
Marin Dolphe,
Mielle,
Mayon,
Marignier,
Monai,

Nicole,
Ouſtadt,
Penthièvre Fegre,
Pradier,
Paller,
Prault,
Philibert,
Peſtre,
Pinon,
Potirot,
Pretou,
Prignon,
Quillart,
Robert, père,
Robert, fils,
Roy,
Rouſſeau,
Ray,
Richard,
Rouſſay,
Rouzières,
Roly,
Rouſſeau,
Rode, cadet,
Roſſignol,
Simonot,
Sigot,
Samier,
Sappe,

Serrière,

| | |
|---|---|
| Serrière, | Tigoffier, |
| Servais, | Tripert, |
| Stande de Vallemart, | Tapaye, |
| Savarin, | Vernier, |
| Touſſain, | Vignet, |
| Thierry, | Vigneron, |
| Trayon, | Vaſſeu, |
| Teſſier, | Vervier, |

*Liſte des Perſonnes connues, qui ont été relâchées.*

Madame la Marquiſe de Tourzel, gouvernante des enfans de France.

Pauline Tourzel, ſa fille.

Madame Thibault, première femme de chambre de la Reine.

Madame Bazile, femme de chambre de la Reine.

Madame St. Brice, femme du chambre du Dauphin.

Madame Navarre, femme de chambre de la Princeſſe de Lamballe.

Madame Tourteau de Septeuil, femme du 1er valet de chambre du Roi.

M. de Chamilly, un des 1ers valets de chambre du Roi.

M. Hue, valet de chambre du Dauphin.

*Maſsacre*

*Maſsacre de M. le Duc de la Rochefoucauld.*

Avant que d'entamer la diſcuſſion que j'ai annoncée des cauſes & des auteurs du 2 7bre, je dois parler du meurtre du Duc de la Rochefoucauld, & du maſſacre des priſonniers de la haute cour nationale d'Orléans, qui eurent lieu à Giſors & à Verſailles le 6 & le 9. Les nouvelles cataſtrophes, commandées par les mêmes directeurs, exécutées par les mêmes bourreaux, tolérées par les mêmes légiſlateurs, ne peuvent point être ſéparées. Ce ſont les derniers exploits de la faction conſtitutionelle.

On ſait déjà que la faction dominante ne ſe contentait pas, ſa liſte de proſcriptions à la main, de faire fermer les portes de la capitale, de pénétrer dans toutes les maiſons, & d'entaſſer dans toutes les priſons, les victimes qui devaient bientôt lui être ſacrifiées; ſes commiſſaires parcouraient encore les campagnes, & les départemens voiſins, pour immoler celles que la prudence, la crainte, ou ſimplement le hazard avaient ſouſtraites à ſa vengeance.

M. le

M. le Duc de la Rochefoucauld avait été préſident du département de Paris. C'était lui qui, en cette qualité, avait provoqué & ſigné l'arrêté de ce corps adminiſtratif, pour ſuſpendre de leurs fonctions, Pétion, & Manuel, après les événemens du 20 Juin. L'aſſemblée nationale caſſa cet arrêté confirmé par le Roi, ce qui donna plus de popularité que jamais aux deux magiſtrats du peuple. Dès lors, M. de la Rochefoucauld prévit tous les malheurs qui menaçaient la conſtitution, le Roi, & les membres du département. Il ſe retira de Paris, pour ne pas ſe voir imputer des malheurs qu'il ne pouvait plus empêcher. A la fin du mois d'Août, il ſe rendit aux eaux de Forges, avec Madame la Ducheſſe d'Anville ſa mère, & la Ducheſſe de la Rochefoucauld. On lui conſeillait alors de paſſer en Angleterre & ſes amis lui en facilitaient les moyens. Il ne voulut jamais ſe ſéparer de ſon épouſe, ni de ſa mère.

Tandis qu'on maſſacrait dans les priſons de l'Abbaye, Santerre, au lieu de réprimer avec la force armée qui lui était confiée, la horde maſſacrante, Santerre, dis-je, ſignait l'ordre de l'aſſaſſiner. J'appelle ainſi le mandat d'arrêt dont Santerre commandait l'exécution à ſes gens. Un commiſſaire de la commune de Paris arriva à Forges, & vint ſignifier au Duc l'ordre qu'il avait de le conduire à Paris. Plus humain que ſes confrères

frères, & peut-être, pénétré de ce reſpect que les hommes même les plus corrompus ſe trouvent forcés d'avoir pour la dignité, le malheur, l'age, une longue réputation de philantropie, ce commiſſaire, dont je ſuis fâché de taire le nom, fit entrevoir au Duc de la Rochefoucauld, qu'il courrait de de très grands riſques en arrivant à Paris, au milieu de l'agitation qui y regnait. Il alla juſqu'à lui dire qu'il prendrait ſur lui de le conduire, juſqu'à nouvel ordre, à ſa terre de la Roche-Guyon.

Les perſonnes, qui avaient accompagné le Duc aux eaux, montèrent en voiture avec le commiſſaire & lui. On s'arrêta à Giſors, pour y prendre un inſtant de repos. Il y arriva alors un bataillon de gardes nationales du département du Finiſterre, parmi leſquels il y avait un détachement des aſſaſſins de Paris. Ces aſſaſſins demandèrent à grands cris le Duc de la Rochefoucauld. Le maire & la garde nationale de Giſors arrivèrent pour le protéger. On conſeilla alors aux Ducheſſes d'Anville, & de la Rochefoucauld de partir, & de laiſſer le Duc traverſer la ville à pié, juſqu'au fauxbourg où il les rejoindrait. Le Duc traverſa une partie de la ville, ayant le maire à ſa droite, le commandant à ſa gauche, & de chaque côté, une quadruple haye de gardes nationaux, mais cette eſcorte n'en fut pas moins toujours ſuivie par les brigands de Paris,

Paris, qui accablaient le Duc d'injures & de menaces.

En ſortant de Giſors, le chemin devint plus étroit. Pour ſurcroit de malheur, une charette en occupait une partie. Cela occaſionna une ſorte de confuſion dans le cortège.

Alors, un des aſſaſſins, ſe trouvant plus rapproché du Duc, lui lança un pavé qui l'étendit roide mort par terre.

On alla dire à la Ducheſſe d'Anville, que ſon fils ne pourrait pas la rejoindre le ſoir, & le ſoir même, elle apprit à la fois la mort de ſon fils, & celle de ſon petit fils *, qui avait été maſſacré, quelques jours auparavant à l'Abbaye.

Le rôle que M. le Duc de la Rochefoucauld a joué dans la révolution Françaiſe, la réputation qu'il a eue dans le monde philoſophique, exigent quelques remarques ſur ſon caractère.

* M. Charles de Rohan Chabot, fils cadet du Duc de Rohan Chabot, & frère du Prince de Léon, & de la Ducheſſe de la Rochefoucauld. Il était à la fois neveu & beau frère du Duc, ce dernier ayant épouſé ſa propre nièce.

Cette

Cette réputation de philoſophie, ou, pour mieux dire, de philantropie, était tout ſimplement le réſultat d'une probité & d'une vertu ſévères, que perſonne n'entreprit jamais de lui diſputer, liées à un amour paſſionné pour les ſciences, qu'il cultivait lui-même, & protégeait au dehors avec une ſimplicité de connaiſſeur, & non point avec l'oſtentation d'un homme riche. Cette réputation lui avait fait des amis nombreux dans tous les pays étrangers, & ſur tout en Angleterre, où il était lié avec tout ce que ce pays renferme de gens inſtruits & éclairés. La nouvelle de ſa mort y était parvenue à peu près dans le tems où j'y débarquai moi-même. Je fus témoin de la ſenſation que cet événement y fit, & j'entendis bientôt alléguer cette mort en parlement, pour preuve que la faction dominante en France, ne connaiſſait plus ni bornes ni meſures. M. Burke, que l'on ne ſoupçonnera pas de partager les opinions politiques du Duc, n'a pu s'empêcher de jetter lui-même quelques fleurs ſur ſa tombe.

Si la réputation du Duc de la Rochefoucauld avait fait en quelque ſorte des partiſans à la révolution Françaiſe, en voyant qu'il l'avait adoptée avec enthouſiaſme, ſa mort a fait encore plus d'ennemis à cette révolution barbare : il y avait en France & dans l'étranger, une claſſe nombreuſe qui, n'ayant pas la force de raiſonner, avait accepté la conſtitution

conſtitution ſur parole, & avait cru trouver dans le nom du Duc de la Rochefoucauld une réponſe à tous ceux qui auraient eſſayé de les faire rougir de leur ſtupide crédulité. Effectivement, on ne pouvait l'accuſer d'intrigues pendant la fabrication de cette conſtitution, ni d'ambition privée, pendant ſa préſidence du directoire du département. Propriétaire d'une fortune immenſe, & n'ayant point d'enfans, le Duc de la Rochefoucauld ne voyait dans la préſidence, que la faculté d'attacher ſon nom à des monumens, à des chemins, à des encouragemens pour l'agriculture, & les manufactures ; & cette paſſion, qui prenait ſa ſource dans un ſentiment très noble, l'amour du bien, l'aveuglait ſur la honte qui rejailliſſait ſur lui, de ſe trouver lié avec un tas de factieux qu'il ne pouvait s'empêcher de mépriſer, d'évêques apoſtats, de banquiers avides, de gens de loi beſogneux qui avaient fait de conſtitution & de réviſion un métier pour la vie, avaient imaginé la ſpoliation des biens des autres pour ſe les approprier, des aſſignats pour en voler, une liſte civile *pour ſe la partager*, & un Roi ſans force pour régner à ſa place. Voilà quels furent les torts de M. le Duc de la Rochefoucauld, & ces torts il les dut à la fréquentation des philoſophes qui abondaient dans la ſociété de ſa mère. Elevé, en quelque ſorte par eux, il oublia qu'il était grand ſeigneur, pour devenir académicien. Il périt enſuite par la morſure de ces ſerpens rechauffés dans le

le ſein de ſa famille, & par ſa mort, il donne une grande leçon à ſes ſemblables, il les avertit que ce n'eſt jamais ſans danger que l'on quitte le rang où le ciel nous a fait naître.

Au ſurplus, quelles-que puiſſent avoir été les erreurs de M. le Duc de la Rochefoucauld, on doit à ſa mémoire la juſtice de convenir que ſa conduite particulière fut toujours exempte de reproche. Quant à ſes principes politiques, il y avait 25 ans qu'il les profeſſait dans ſa vie privée, ſans qu'on ſe fut aviſé des lui objecter juſqu'ici : il y aurait de la barbarie à choiſir l'inſtant où il en eſt devenu victime pour l'en accuſer. D'ailleurs les malheurs horribles qu'a éprouvés cette famille, dans le court eſpace d'un mois * doivent faire tirer le rideau ſur ſes torts, & déſarmer tout hiſtorien équitable.

* Le Duc de Rochefoucauld fut le quatrième de ſa famille tué dans cette ſemaine, y compris Rohan Chabot ſon beau frère, & les 2 évêques tués aux Carmes.

Le Cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, ſe ſauva miraculeuſement à 80 ans, ſous un déguiſement bourgeois. Deux grands vicaires du même nom, furent déportés. Enfin, le Comte Alex. de la Rochefoucauld, qui avait paſſé la journée du 10 auprès du Roi, & qui même avait donné le bras à la Princeſe de Lamballe, dans le trajet du château à l'aſſemblée, dénoncé & pourſuivi, n'a pu parvenir à ſe ſauver, qu'avec les plus grandes peines.

Manuel, que M. de la Rochefoucauld avait fait ſuſpendre de ſes fonctions, eut un jour l'adreſſe hipocrite de demander vengeance de ſa mort, afin de faire voir qu'il n'était point complice de cet horrible aſſaſſinat, & Condorcet, l'infâme Condorcet, qui pendant ſi long tems s'était donné le maſque d'un honnête homme, n'a pas eu même le ſoin de témoigner quelques regrets menſongers ſur la perte d'un homme à qui il devait l'éxiſtence *, & qui avait

* J'ai parlé (tom. I. page 328) d'une dot de 100000 liv. donnée à M. Condorcet par la maiſon de la Rochefoucauld. Voici le fait dans la plus éxacte vérité. M. la Ducheſſe d'Anville fit un don de cent mille livres à M. de Condorcet à l'époque de ſon mariage. Celui-cy déſira n'en toucher que 40000 liv. en argent comptant, & ſeulement la rente des 60000 reſtantes. M. de Condorcet manifeſtant chaque jour des principes de plus en plus oppoſés à ceux du Duc de la Rochefoucauld, fut obligé de ſe retirer de la ſociété de Madame d'Anville qui lui fit enfin fermer ſa porte, après avoir reſiſté long tems à ſes parens, & à ſes amis qui le lui conſeillaient depuis long tems. Condorcet qui trouvait embarraſsant d'aller tous les ſix mois tendre la main pour ſa rente de 3000 liv. & de rappeller ainſi deux fois par an, & le bienfait qu'il avait reçu, & ſon ingratitude, ou peut-être voulant réunir tous ſes capitaux pour ſe préparer à la fuite, ſi le parti qui voulait détrôner le Roi, ne réuſſiſsait pas, Condorcet, dis-je, fit connaitre à Mad. d'Anville par une perſonne tierce qu'il ſerait fort aiſe de toucher ſon capital. Le lendemain M. de la Rochefoucauld très content de ne plus avoir de relations avec un homme qui l'avait forcé de le mépriſer, ſe rendit chez M. de Condorcet. Il lui porta les 6000 liv. il voulait les lui remettre lui-même par excès de délicateſſe, d'abord pour ne pas publier ſon bienfait, & enſuite

avait été pendant vingt ans si cruellement aveuglé sur son compte. Au moins par ce silence, il fait voir toute la noirceur de son ame à ceux qui ne le connaissaient que par sa reputation philosophique. Aujourd'huy que les anarchistes empriſonnent les republicains, on s'attend de voir M. de Condorcet premier auteur de la république gémit à côté de Brissot ; non : il siége auprès de Robespierre, & délibère après Marat.

---

*Massacre à Versailles des Prisonniers de la Haute Cour Nationale d'Orléans.*

L'établissement d'une haute cour nationale destinée à juger les accusés du crime de lèze nation était une des plus criminelles institutions de l'assemblée constituante Formé dans un moment où toutes les passions étaient en mouvement, où tous les caractères étaient dénaturés, avant même que l'on fut d'accord sur la définition du crime de haute

ensuite pour ne pas mettre ses gens d'affaire dans la confidence de l'ingratitude du philosophe. M. de Condorcet nombra & reçut les 60000 liv. sans proférer une seule parole, remit la quittance au Duc, & prit congé de son bienfaiteur, en lui adressant ces trois mots : *Monsieur, c'est bien.*

trahiſon, ce tribunal ſemblait dès ſa création, ne devoir être qu'un inſtrument réſervé aux vengeances particulières, & non point un diſpenſateur impartial de la juſtice publique ; &, comme ſi ce n'était pas aſſez d'avoir tracé aux juges & aux jurés, l'obéiſſance ſervile qu'ils devaient aux volontés de la populace, en les faiſant élire par le peuple, l'aſſemblée conſtituante leur avait encore préſenté d'avance l'exemple de leur punition s'ils réſiſtaient à ces volontés factieuſes, en caſſant elle même arbitrairement la haute cour nationale proviſoire qu'elle avait créée, lorſque le châtelet, pour ſe laver du meurtre de Favras, oſa décréter d'accuſation les auteurs des forfaits du 5 8bre. En vain les meilleurs eſprits avaient-ils tonné contre l'établiſſement de cette cour odieuſe, qui devait remplir les plus auguſtes fonctions de nos antiques parlemens, & de la cour des pairs ; la lâcheté, l'ignorance & la barbarie de M M. Deſmeuniers, Target, & Duport l'avaient emporté ſur la logique, l'éloquence & la ſenſibilité de nos meilleurs orateurs. Voici ce que la raiſon publique leur diſait à ce ſujet en 1790, après la mort de Favras.

" Il eſt abſurde d'ériger un tribunal de cette " eſpèce, avant que d'être convenu de ce qu'il faut " entendre par crime de haute trahiſon. Faute de " s'expliquer avec préciſion ſur ce point, l'opinion " toute ſeule, l'opinion qui peut être ſi facilement

ou

" ou égarée ou corrompue dans des tems de trou-
" ble & d'anarchie, fera les crimes de haute trahi-
" ſon, déſignera les coupables, dénoncera les ac-
" cuſés, & provoquera les châtimens. Le juge
" dépourvu ainſi de régle fixe, ſans loi poſitive
" pour ſe diriger, n'ayant d'autre guide ſouvent
" que des terreurs populaires, ſe verra plus d'une
" fois expoſé à punir ce que dans des momens ora-
" geux, il eut facilement excuſé ; & d'après ces
" idées, les précautions les plus ſévères doivent
" être priſes, pour que du moins ſi l'on eſtime
" néceſſaire l'érection d'un tribunal de cette eſpèce,
" les délits dont il devra connaître, ſoient tellement
" définis, tellement limités, qu'il ne puiſſe jamais
" devenir par des accuſations arbitraires fatal à l'in-
" nocence,

" De plus, il ne ſuffit pas ſeulement, en érigeant
" un tribunal de haute trahiſon, de bien détermi-
" ner les crimes dont il devra connaître, mais il
" n'importe pas moins de déterminer également
" dans quelle forme on devra accuſer ; c'eſt-à-
" dire, qui devra ſe porter accuſateur ; & s'il ne
" convient pas qu'aucune accuſation ne ſoit redi-
" gée, qu'après des informations ſérieuſes, ſur leſ-
" quelles le corps des repréſentans de la nation ſera
" tenu de prononcer avant tout, ainſi que cela ſe
" pratique en Angleterre, en Amérique, & partout
" où l'on a des idées raiſonnables de liberté. Il ne

" faut pas moins éviter que la pourſuite des crimes
" de haute trahiſon ſoit laiſſée à la merci de ces
" dénonciateurs obſcurs, ſi communs aux époques
" d'une grande fermentation, & que, tant de
" haines particulières, ou de vengeances ſecrètes ne
" peuvent que trop facilement mettre en œuvre.

" Sous le deſpotiſme d'un ſeul, & partout où
" une volonté unique peut à ſon gré, avec où
" ſans l'appareil des formes judiciaires, diſpoſer de
" la liberté, ou de la propriété individuelle, le
" nombre des crimes de haute trahiſon doit être
" conſidérable. Là, parceque tous ſont mécontens
" de leur ſort, tous aſpirent en ſecret à en changer.
" Une réclamation particulière, un ſimple mur-
" mure, une parole indiſcrète, une action ſouvent
" indifférente en apparence, peuvent donc facile-
" ment y produire une commotion univerſelle ; on
" y regardera donc comme crimes de haute trahi-
" ſon, une multitude d'actes, qui ailleurs ſeraient
" à peine remarqués, &, pour que le deſpote régne
" en repos, il deviendra néceſſaire de convertir en
" délits publics, tout mouvement qui pourra in-
" terrompre, ſeulement quelques heures, le ſilence
" de mort, dans lequel chacun devra demeurer
" comme enſeveli.

" Sous le deſpotiſme de pluſieurs, & partout où
" regne l'oligarchie, les crimes de haute trahiſon
" ſeront

" ſeront auſſi très nombreux. L'oligarchie eſt de " ſa nature ombrageuſe & jalouſe. Les membres " de cette eſpèce de gouvernement, étant peu di- " ſtingués dans la vie privée de ceux qu'ils gou- " vernent, craignent ſans ceſſe, que de l'examen de " leurs perſonnes, on ne paſſe à l'examen de leur " autorité. Là, le pouvoir ſera donc protégé par " une inquiſition toujours agiſſante, qui ſurveillera, " pour ainſi dire, juſqu'à la penſée, & les crimes " d'état ſe trouveront d'autant moins limités, que " l'oligarchie ſera plus mauvaiſe.

" Or, on doit hardiment conclure de ces pré- " miſſes, que la liſte plus ou moins étendue des " crimes de haute trahiſon dans un gouvernement, " eſt une preuve non équivoque des vices ou de la " bonté de ce gouvernement ; que multiplier les " crimes de haute trahiſon, c'eſt diminuer d'autant " la liberté ; que tout légiſlateur, qui multiplie " les crimes de ce genre, annonce par cela ſeul " qu'il ne ſait pas ce que c'eſt que la liberté, ou " qu'il ne la veut pas ; que de plus, il annonce " encore que lui-même il ſe défie de la ſageſſe de " ſes propres inſtitutions, & qu'il ne connait pas le " grand art de leur donner la raiſon pour baſe, (la " raiſon, qui rend toujours l'homme ſi tranquille) " puiſqu'il éprouve le beſoin de les environner " d'une ſorte de terreur, afin de les rendre plus " durables *."

* Actes des Apôtres, ch. lxii.

Malgré des obſervations ſi ſages, & des vues ſi humaines, l'aſſemblée conſtituante n'en organiſa pas moins ſa cour nationale, *dans le ſens de la révolution*, ne définit point les crimes de haute trahiſon, encouragea la délation, en ne puniſſant jamais le délateur, & laiſſa à deux membres du corps légiſlatif, ſous le titre de grands procurateurs de la nation, la charge de pourſuivre tous les accuſés qui ſeraient traduits à ce tribunal. Heureuſement, les jurés & les juges, furent preſque tous choiſis dans les membres de l'aſſemblée conſtituante, & les accuſés trouvèrent une ſorte de faveur, je ne dirai point dans la conſcience de leurs juges, à Dieu ne plaiſe, mais dans la haine que leur inſpiraient la conduite de leurs ſucceſſeurs, & la vue des grands procurateurs. Ceux qui furent abſous, durent leur ſalut à la vengeance, plus qu'à l'équité.

Un des grands vices de ce tribunal était encore le pouvoir donné à de grands procurateurs mal intentionnés. Il pouvaient éterniſer des procès, & faire gémir les priſonniers pendant pluſieurs années ſous le joug le plus tyrannique. Ils n'étaient aſtreints à aucun terme pour l'inſtruction des affaires; ils ne devaient aucun compte de leurs informations au tribunal. Il en reſultait que ſous le prétexte de découvrir la vérité, lorſque des témoins ne chargeaient point l'accuſé, ils pouvaient en faire venir d'autres, & ſur la moindre inconſéquence ou contradiction

tradiction dans ces témoins, en faire venir encore de nouveaux des provinces les plus éloignées, ou même des colonies ; &, comme si l'on eut craint de manquer de victimes ou d'accusateurs, on accorda aux témoins par un décret du corps législatif, un salaire de six livres par jour, & 22s. par lieue pour le voyage du lieu de leur résidence à Orléans. A ce prix, on était sûr d'établir en France une nouvelle profession, sur les débris de la morale & de la sécurité publiques.

Ce fut, sous ces auspices, que s'ouvrirent les prisons de la haute cour nationale ; & dans l'espace de peu de mois, cet antre révolutionnaire avait déjà reçu 62 victimes, lorsque la révolution du 10 Août vint détruire à la fois le tribunal & les procurateurs, & que les bourreaux vinrent disperser les juges & massacrer les prisonniers.

Les départemens, jaloux de manifester un zèle barbare, & de répondre à l'appel qui leur était fait par la constitution, s'empressèrent de chercher dans leur sein des victimes, pour remplir ces prisons inquisitoriales. Non seulement ils obtinrent des décrets d'accusation avec d'autant plus de facilité qu'ils prouvaient par là au corps législatif sa souveraineté sans contrôle, mais même l'assemblée en rendit beaucoup, de son propre mouvement, pour satisfaire

ſatisfaire des vengeances particulières de quelques uns de ſes membres, ou pour ſe rendre elle-même populaire. Alors, plus la victime ètait élevée, plus l'aſſemblée ſe remontait dans la faveur des tribunes. C'était ainſi qu'on avait envoyé à Orléans, M. le Duc de Briſſac & le miniſtre de Leſſart. Les départemens y avaient envoyé de leur côté un évêque, un lieutenant général, des officiers de tout grade & de tout âge, des hommes de loi, des employés dans les fermes, des journaliſtes, des tailleurs, des apotiquaires, des ſoldats, des muſiciens, des marchands de fruits, des domeſtiques, des Auvergnats, & juſqu'à un Catalan.

Sur une ſeule dénonciation, faite par les Jacobins de Perpignan, d'un complot formé par le régiment de Cambreſis de livrer aux Eſpagnols la citadelle de cette ville, on avait transféré de cette frontière à Orléans, 36 priſonniers, dont 27 officiers. Ces infortunés avaient été 29 jours à traverſer la France, enchainés de deux en deux par le col, quoiqu'ils euſſent conſtamment une très nombreuſe eſcorte. Pour juſtifier les excès auxquels le peuple ſe portait contr'eux, les agitateurs populaires ſemaient d'avance dans les bourgs & villages, où ils devaient paſſer, le bruit que c'étaient des mangeurs d'enfans qui éventraient les femmes groſſes, & mille autres horreurs, que l'on n'oſe

n'oſe pas répéter, de crainte de paraitre fabuleux *.

* Parmi ces officiers, il y en avait un qui avait un jambe caſſée depuis trois ans, & qui ne marchait qu'avec des béquilles.

Cette route de près de 180 lieues offrit des traits de vertu ſublimes. En voici quelques echantillons.

Un vieux Chevalier de S. Louis, agé de 70 ans, & dont la tête, blanchie ſous le harnois, annonçait une carrière honorable, ayant trouvé, parmi ces priſonniers de Cambreſis, un jeune homme ſon neveu, ne put exprimer ce que ce ſpectacle lui inſpirait. Il s'approcha, baiſa avec reſpect les chaînes de ſon parent, & ſe trouva mal auſſitôt—Un des priſonniers, nommé Chapoulard, ſergent au regiment, voyant que M. d'Adhémar, ſon lieutenant colonel, qui avait 56 ans de ſervice, ſuccombait ſous le poids des chaines dont on l'avait chargé, offrit de les porter pour lui. Ce dévoûment fit tant d'impreſſion ſur les chefs de l'eſcorte, qu'ils otèrent les fers de M. d'Adhémar—Un autre officier, le jeune Montgon avait obſervé pendant la route, que la clef de ſon portemanteau ouvrait le cadenat de ſes chaines; mais trop fier de leurs cicatrices, & de la cauſe pour laquelle il ſouffrait, il ne voulut quitter ni ſes fers, ni ſes camarades. Arrivés à Orléans, comme on cherchait inutilemeut la clef qui devait ouvrir les chaines de la bande, M. de Montgon offrit celle dont le hazard l'avait rendu poſſeſſeur, & cette clef ſervit à faire tomber toutes les autres chaines. Juſqu'à ſes geoliers, tous furent attendris d'un héroiſme auſſi parfait. J'eſpère qu'en le liſant, on ſentira couler les mêmes pleurs que celles que nous arrache l'hiſtoire du dévouement de Regulus & de Du Gueſclin. Lorſqu'on apprit en France ce trait, ſi digne des beaux jours de l'honneur Français, & qu'on le cita, dans un papier public, Madame de Montgon qui en entendait la lecture, s'écria par inſpiration ; *ce ne peut-être que mon petit fils le chevalier.* Heureuſe mere ! il eſt ſauvé ton chevalier !

Je

Je parlerai ſucceſſivement des autres accuſations de leurs infortunés camarades.

Les membres de la haute cour nationale avaient ſi peu d'idée de l'organiſation judiciaire, qu'ils avaient paſſé plus de deux mois, avant de s'accorder, pour établir leur méthode de procédure. Pendant cet intervalle, pluſieurs priſonniers gémiſſaient au ſecret, dont ils ne pouvaient ſortir qu'après leur premier interrogatoire. Il y en eut qui y reſtèrent pendant trois mois, n'ayant aucune eſpèce de communication, ne ſachant pas même ce dont ils étaient accuſés, n'ayant ni vêtemens, ni ſecours, ni conſolation, & forcés d'implorer la pitié d'un exécrable geolier, pour en obtenir à crédit une nourriture horriblement diſpendieuſe.

Enfin, les ſéances s'ouvrirent, & la réſolution fut priſe de conduire toutes les affaires de front, ce qui ne fit que retarder les procès, au lieu de les accélérer. On vit alors arriver des témoins de toutes les parties de la France. Le greffe fut rempli des charges le plus extravagantes & les plus contradictoires. Le club d'Orléans, qui accueillait ces témoins, faiſait retentir la ville d'imprécations contre les malheureux priſonniers ; mais, par une ſingularité remarquable, pluſieurs de ces lâches témoins, voulant gagner leur argent & l'eſtime de leurs commettans, ſe permirent dans leurs dépoſitions

tant

tant de folies, que de leur diſcordance, il réſultait le plus ſouvent, que la charge de l'un prouvait évidemment l'impoſture de l'autre, & l'innocence de l'accuſé en était la juſte & inévitable conſéquence.

La première affaire fut inſtruite vers la mi-Juillet. Ce furent les Sieurs Tardy, Vernier, & Noirot, employés dans les fermes, qui parurent les premiers ſur la ſcène. Ils s'y préſentèrent avec la confiance d'une conduite irréprochable, & furent acquittés de l'accuſation d'embauchement pour Coblentz, malgré l'acharnement de Garan de Coulon.

Ce féroce procurateur national avait fait venir, pour l'affaire de Vernier, juſqu'à 37 témoins, de toutes les extrémités de la France, depuis l'Orient juſqu'à Dijon. Il avait renforcé leurs dépoſitions de l'accuſation barbare du député Bazire, qui était venu en perſonne à Orléans, influencer les juges, & animer le club. Ce Coulon développa dans le cours de la pourſuite, des maximes de juriſprudence ſi abſurdes, ſi impolitiques, & ſi odieuſes qu'il fit horreur aux juges & au peuple même, qui ne put s'empêcher de le huer. Il oſa les ſoutenir pendant trois jours avec l'acharnement d'un tigre attaché à ſa proie. Enfin, conſpué de toutes parts, atterré par la force de la vérité, & trainé dans la boue

boue par l'éloquence de M. Piet avocat de Paris, & défenſeur officieux des accuſés, il fut forcé de reconnaître en rugiſſant, que l'accuſation n'était pas fondée, & ces malheureux furent acquittés, après avoir été dix mois priſonniers, ſans qu'il leur fut accordé la plus légère indemnité. On ſe trouvait trop heureux dans ce ſiècle de barbarie, quand on ne laiſſait pas ſa tête ſur l'échaffaud.

La ſeconde affaire fut celle de M. de Lattre, profeſſeur en droit de l'univerſité de Paris. Ce reſpectable vieillard agé de 63 ans avait cédé au mouvement de la nature, en donnant à ſon fils, qui ſe propoſait d'émigrer, une lettre de recommandation pour M. de Calonne. Il eſt eſſentiel d'obſerver qu'alors, la conſtitution avait garanti non ſeulement la liberté d'aller & de venir comme on voudrait, mais encore l'inviolabilité du ſecret des lettres. Celle de M. de Lattre à l'ex-miniſtre avait été volée dans une poche de veſte au fond d'une malle, dans un bateau, & elle était cachetée, de façon que le prétendu crime dont on accuſait M. de Lattre, était fondé ſur un crime effectif, le vol de la lettre. Ce titre d'accuſation était d'ailleurs devenu nul. Car ſon fils ayant changé de projet, la recommandation était ſans effet. Cela n'empêcha pas le grand procurateur Coulon, de conclure à mort à ſix repriſes différentes, & de perſiſter dans ſes concluſions. Hereuſement, les jurés ne furent

pas

pas de ſon avis, & M. de Lattre fut acquitté le 8 Août. Il avait été auſſi lui, près de 10 mois priſonnier. Le 10 Août étant ſurvenu preſqu'auſſitôt ſon élargiſſement, M. de Lattre n'eut que le tems de fuir en Angleterre, en abandonnant tous ſes moyens d'exiſtence. Ce fut, à l'occaſion de ce procès, que l'on vit une mère agée de près de 100 ans, venir à la barre plaider le cauſe de ſon fils, & n'exciter aucun intérêt auprès de ces furies, ni par ſon âge, ni par l'accent de ſa douleur. Ceux qui lui refuſèrent leur pitié & les honneurs de la ſéance, réſervaient dès lors toute leur ſenſibilité pour cette vieille créature Africaine, préſidente des négreſſes de Paris, que l'on a vue le 4 Juin, venir avec ſa bande à la convention, recevoir un baiſer du préſident, & tenir la ſéance avec lui ſur le même fauteuil où jadis le Roi de la conſtitution s'aſſeyait auprès de M. Paſtoret. On ne ſait, en vérité, qui l'emporte dans cette révolution, ou du ridicule, ou de l'horreur. Voltaire avait cent fois raiſon, lorſqu'il traitait les Welches de tygres-ſinges.

Cependant, la haute cour nationale avait déjà rendu deux jugemens, &, comme on voit, elle n'avait encore livré aucune victime à Garan de Coulon. Semblable au lion étincelant, *qui circuit quærens quem devoret*, il fit retentir l'aſſemblée nationale de ſes cris de rage. A l'entendre lui, & ſes amis, la haute cour n'était compoſée que d'ariſtocrates,

ſtocratés, qui ne pouvaient ſe décider à arracher la vie à aucun de leurs ſemblables. Le pouvoir judiciaire, ne marchant pas ſur la même ligne que le pouvoir légiſlatif, l'aſſemblée nationale allait être couverte d'opprobres, puiſque chaque jugement allait prouver l'injuſtice de ſes décrets d'accuſation; il fallait donc une nouvelle marche, *dans le ſens de la révolution*, de nouvelles meſures expurgatoires; tel était le langage de Mrs. Pelicot & Garan de Coulon; & en verité M. Lameth lui-même, quand il préſidait les Jacobins, n'aurait pas mieux parlé. Les grands procurateurs étaient parfaitement éclairés ſur les différentes cauſes qui pendaient à la haute cour. Ils ſentaient combien il leur ſerait difficile d'obtenir une ſeule condamnation du corps des jurés, & ſur tout des grandes victimes qu'y avaient envoyées Briſſot & Guadet. Il était néceſſaire de s'écarter des règles ordinaires de la juſtice; le maſſacre d'Orléans dût donc être compris par les auteurs du 10 Août, au nombre des réſultats de cette révolution. Les mêmes ſcélérats qui arrangèrent le 2 7bre. ſe chargèrent auſſi des priſons de la haute cour, & le ſervice qu'ils rendirent par là à l'aſſemblée nationale, en la diſpenſant de voir ſes décrets d'accuſation improuvés ne permet pas de douter qu'elle n'ait vu ces maſſacres avec complaiſance.

Pour

Pour mieux assurer cette marche, tous les échos de la faction, les libelles, les journaux, les affiches patriotes ne manquèrent pas de déclamer contre les malheureux prisonniers. Leurs cachots étaient, à les en croire, des lieux de délices; la bonne chère, le vin, le jeu, les femmes, la musique, la danse adouciſſaient leur captivité, & transformaient en de nouveaux Champs Elysées, des lieux où tout devait respirer la honte & la douleur. Dans le fait, il n'y avait que les femmes de deux prisonniers qui eussent la liberté d'entrer pour voir leurs époux, depuis huit heures du matin, jusqu'à pareille heure du soir; on faisait très chèrement mauvaise chère; M. le Duc de Brissac seul avait la faculté d'inviter chaque jour quelques prisonniers à diner avec lui; on ne leur permettait de se promener que six à la fois, pendant une heure, &, pour suppléer à ce défaut d'exercice, on leur avait accordé une salle pour jouer au volant; trois ou quatre d'entr'eux, qui étaient musiciens, se désennuyaient tristement de tems à autre; enfin, la municipalité n'accordait que six permissions par jour aux étrangers qui sollicitaient la faculté de venir voir & consoler leurs parens & leurs amis. Voila à quoi se bornait ce que Carra appellait des délices. Il n'avait pas tort, s'il comparait cette vie à celle des cachots où il était renfermé à Mâcon, lorsqu'il y fut condamné pour filouterie; mais il n'y a pas une prison où l'on n'accorde aux prisonniers non con-

vaincus la même aiſance ; il n'y a que la gaité d'un bonne conſcience qui puiſſe y ajouter ce je ne ſais quoi d'aimable & de ſerein, que les Jacobins traitaient de délices, parcequ'eux-mêmes malgré leur toute puiſſance, étaient perpétuellement livides de rage, ou pâliſſans de frayeur.

Sur un décret du 25 Août, le miniſtre de la juſtice fut chargé d'envoyer deux commiſſaires à Orléans, pour s'aſſurer de l'état des procédures inſtruites par la haute cour, de l'état des priſons, & des précautions priſes pour la ſureté des priſonniers. Il eſt inutile, je crois, de dire qu'il choiſit ces commiſſaires dans les membres de la commune. Bourdon de la Croſnière leur orateur vint à la municipalité d'Orléans, n'entendit que des comptes favorables aux priſonniers, & de leur côté, ceux-ci ne firent entendre qu'un ſeul cri, qu'une ſeule reclamation, *juſtice* : ce miſérable Bourdon, forcé de faire ſon rapport public, le rendit aſſez exactement, mais le malheureux preſſait dans le même moment, & ſous main, avec le miniſtre de la juſtice, l'exécution complette du grand projet.

Déjà un détachement des Marſeillais s'était mis en marche juſqu'à Longjumeau, ſur la route d'Orléans, & delà, ils écrivaient à l'aſſemblée nationale qu'ils ſe rendaient à Orléans, pour amener les priſonniers à Paris. Un premier décret eut l'air de

le

le leur défendre. Que firent les Marſeillais ? Ils envoyèrent le 26 Août une députation pour ſe juſtifier, & voici comment Briſſot ſe chargea alors lui-même de l'apologie de ces aſſaſſins. " On avait " calomnié les citoyens qui étaient partis hier pour " Orléans. On diſait qu'ils voulaient *enlever* les " priſonniers & les ramener à Paris. Une députa- " tion envoyée par eux, les juſtifie, & annonce que " leur deſſein eſt ſeulement d'aller garder ces pri- " ſonniers, qu'ils ſavent devoir *être enlevés* ils pro- " teſtent d'ailleurs de leur réſolution d'obéir à ce " que le corps légiſlatif décrétera." (*Patriote Français du 27 Août.*)

Cependant, ſur le rapport de la commiſſion extraordinaire, l'aſſemblée conſidérant les inquiétudes *élevées* ſur la garde & la ſureté des priſonniers, rendit un ſecond décret, qui chargea le pouvoir exécutif, *d'envoyer ſur le champ à Orléans, une force Pariſienne de* 1200 *hommes, pour s'oppoſer à l'enlèvement de ces priſonniers.* Un enlèvement, grand Dieu !— ici l'horreur qu'on éprouve, le renverſement de toutes les notions d'ordre & de ſens commun arrêtent l'hiſtorien & le lecteur malgré eux—Comment l'aſſemblée juſtifiera t'elle un ſemblable décret ! Envoyer 1200 brigands pour contenir 200 Marſeillais dans une ville, où la garde citoyenne était de 6000 hommes ! ne ſuffiſait-il pas d'ordonner à Orléans de défendre ſes priſonniers, ſans y en-

voyer des assassins pour auxiliaires. Quel est ce mot d'enlèvement qu'elle adopte ici ? Qui l'eut fait, qui l'eut éxécuté cet enlèvement sur 58 prisonniers, au centre de la France, dans un tems où tous les yeux étaient ouverts, tous les bras étaient armés, & toutes les barrières interceptées ; mais qu'importait à cette assemblée expirante de violer encore les loix de la logique, ainsi qu'elle avait renversé toutes les autres loix. Elle s'était mise aux ordres de la populace ; incapable d'en reprimer les fureurs, elle devait partager jusqu'au désordre de ses idées & de son langage. Brissot, qui accusa depuis les auteurs du 2 7bre. avait oublié aussi lui qu'il avait applaudi à une pétition de la section des Gobelins, petition contraire à ces malheureux prisonniers, en la disant *juste dans ses motifs*, en écrivant *qu'il n'était pas un bon citoyen, qui ne fut indigné des lenteurs de la haute cour nationale, & qui n'eut vû avec douleur ce tribunal, qui devait être l'effroi des conspirateurs, devenir, en quelque sorte, leur sauvegarde* *.

Fort des ordres secrets du ministre de la justice, & de l'approbation de Brissot, le brigand Fournier se mit à la tête de 18 hommes pris dans chacun des 60 bataillons de Paris, & partit pour Longjumeau, où il ne manqua pas de se renforcer des 200 Marseillais.

* Patriote Français.

Tandis

Tandis qu'il ſe portait ſur Orléans, la haute cour rendait ſon troiſième jugement. Ce tribunal, inſtruit par l'opinion de Briſſot, & la marche des Marſeillais de la défaveur dans laquelle il était tombé, avait cherché, parmi les accuſés, une affaire qui put fournir la matière d'une condamnation. M. du Lery, capitaine dans les fermes, fut la victime expiatoire, qu'il choiſit pour effectuer ſa réconciliation avec les factieux. Le procès de ce malheureux ſexagenaire, accuſé d'embauchement pour Coblentz, avait déjà été inſtruit, & il s'était coupé pluſieurs fois dans ſes interrogatoires. Doué d'un caractère de fermeté, qu'il pouſſa juſqu'à l'heroiſme, dans ſes derniers momens, il manqua de cet eſprit de ſuite, ſi néceſſaire à la défenſe d'un accuſé. Extrêmement bouillant, il pouſſa l'imprudence juſqu'à contredire ſon conſeil, déclarer ce qu'on ne lui demandait pas, & annoncer au tribunal que, comme il fallait une victime au peuple, le ſacrifice de ſa tête lui paraitrait doux, s'il pouvait ſauver par là celle de ſes compagnons d'infortune. Il fut condamné le 26 Août. On feignit d'en appeller au tribunal de caſſation, mais ce n'était que pour gagner 5 à 6 jours, afin de déſarmer la cohorte infernale, en lui préſentant une tête coupée, comme ſi le ſang avait jamais déſaltéré de la ſoif du ſang : rien de plus touchant & de plus glorieux pour la mémoire de du Lery que la manière dont il ſubit ſon ſupplice.

Cependant la municipalité d'Orléans, malgré les artifices employés par Bourdon & Fournier, pour lui faire illuſion, prévoyait les événemens qui allaient avoir lieu, mais trop faible, & trop puſillanime pour oſer lutter contre la terrible commune de Paris, & ſon inſtrument à décrets, (la légiſlature), elle voulut prendre le parti de la conciliation. Un grand déjeuner fut envoyé au devant de tous ces ſcélérats. On eſpérait calmer à force de vin, la ſoif qu'ils avaient du ſang; cela produiſit l'effet contraire. La troupe entra le 30 Août dans la ville. Elle vint ſe mettre en bataille dans la grande place, où la première diſpoſition qu'elle fit, fut de détacher les 200 Marſeillais pour aller prendre M. du Lery, & l'eſcorter juſqu'au lieu du ſupplice. L'exécution finie, la même eſcorte battit la charge & revint à la priſon. Aucune précaution extraordinaire n'avait été priſe par la municipalité pour la ſureté des priſonniers. La garde Orléanoiſe fut bientôt forcée; les premiers guichets le furent de même; les Marſeillais les paſsèrent, comme s'ils étaient entrés dans une place priſe d'aſſault; leurs chefs, le ſabre d'une main, le piſtolet de l'autre, & les ſoldats la bayonnette en avant. Ils ſe mirent en bataille dans le préau, chargeant leurs armes, & couchant en joue les priſonniers qui ſe montraient aux fenêtres. Le geolier fit quelques difficultés pour ouvrir la dernière porte intérieure. Ils le ſaiſirent, & pensèrent lui couper la tête. Alors, ils

n'éprou-

n'éprouvèrent plus d'obſtacles, & leur irruption ſe fit de toutes parts dans les corridors, au milieu des plus horribles imprécations. Ils demandaient ſurtout *Briſſac* & *De Leſſart*. Le valet de chambre du Duc de Briſſac ayant voulu barricader la porte de ſon maitre, un officier d'artillerie, priſonnier, qui tenait alors compagnie au Duc, M. de Loyauté, crut que cette meſure ne ſervirait qu'à aigrir les aſſaſſins, & à animer leur rage ; il jugea plus prudent d'ouvrir la porte lui-même : trois brigands écumans de colère, ſe préſentèrent auſſitot, &, ſur ce qu'on lui entendit commencer quelques mots pour la défenſe de ce reſpectable ami du Roi, il en fut ſeparé avec violence, & trainé dans le corridor. Cependant, les Marſeillais entrés chez M. de Briſſac, ſe contentèrent de voler l'argenterie à ſon uſage, 40 mille livres en aſſignats qu'il avait dans ſon ſecrétaire, & tous ſes papiers, qui furent, portés au commiſſaire civil Bourdon de la Croſnière. Chaque priſonnier éprouva de ſon côté un vol proportionné : deux ou trois avaient imaginé de ſe réfugier dans les greniers ; un d'eux, en eſſayant de ſe ſauver par deſſus les toits, tomba d'un ſecond étage dans la rue, & ſe caſſa la jambe. L'ordre fut donné auſſitôt de lui couper la tête ; mais un Marſeillais moins ſcélérat arrêta le coup qui ſerait devenu le ſignal du maſſacre général. Enfin, chaque priſonnier fut enfermé dans ſa chambre, après avoir eſſuyé tous les outrages poſſibles. Pluſieurs reſtérent

confinés pendant 36 heures, ſans recevoir de vivres. Les caporaux avaient les clefs des chambres, & n'y entraient jamais, ſans avoir le ſabre & le piſtolet au poing. Cette ſituation dura depuis le 30 Août, juſqu'au 3 7bre.

Ce jour là, à 6 heures du ſoir, le commandant en ſecond de la troupe, un couſin de Santerre, nommé Bécare, vint prévenir les priſonniers qu'un décret * de l'aſſemblée ordonnait qu'ils fuſſent transférés à quarante lieues d'Orléans, & un officier municipal leur annonça qu'ils ſe préparaſſent à partir le lendemain matin.

A 7 heures du ſoir, quelques agitateurs ſe mêlèrent parmi la garde, & tentèrent de lui perſuader qu'il fallait une bonne fois pour toutes, égorger les priſonniers, vû qu'il était inutile de conduire plus loin des coquins de cette eſpèce. Ils ſe dirent en-

* Ce décret avait été rendu le 2 7bre. au ſoir ſur la motion de Genſonné. Il portait que, vû que les priſonniers n'étaient pas en ſureté à Orléans, les perſonnes détenues dans les priſons de la haute cour, ſeraient ſous la vigilance des grands procurateurs de la nation, & des commiſſaires du pouvoir exécutif : que les commandans de la garde nationale d'Orléans & de Paris rendus dans cette ville, ſeraient tenus de faire transférer à Saumur, ſous bonne eſcorte, les priſonniers détenus à Orléans : enfin, que les gardes nationaux rendus à Orléans, reviendraient inceſſament à Paris, pour aider leurs concitoyens, dans ces inſtants preſſants.

voyés

voyés à cet effet par le général. Par un hazard assez heureux, la garde se trouvait ce jour là assez bien composée, & comme elle se croyait responsable des prisonniers, elle manifesta qu'elle résisterait à toutes les insinuations, jusqu'à ce qu'on lui eut exhibé l'ordre même du général. Ce refus rèrent, pour aller chercher du renfort au club de la ville. Dans une heure, il y eut un parti de formé ; ce parti envoya une députation à la garde nationale qui était de service à la prison, où elle avait même deux pièces de canon, pour lui signifier qu'un corps, dans lequel il y avait beaucoup de gardes nationales d'Orléans allait se présenter, pour avoir de force l'entrée de la prison. Il fut décide, malgré cela, qu'on s'y opposerait. Les canons furent braqués & les fusils chargés. Les deux partis étaient en présence, la ville était illuminée. Deux fois les assaillans commandérenr le *hault les armes*, deux fois, on parut prêt à engager le combat. Le général Fournier était celui qui fomentait cette division, afin de trouver, par une conciliation, le moyen de ne point exécuter le décret, d'avoir un prétexte pour conduire les prisonniers en triomphe à Paris, où il était bien sûr de les voir égorger, & de s'assurer encore par là un supplément de pillage, en volant leurs effets & l'argent qu'ils avaient pu se procurer depuis peu de jours de leurs amis d'Orléans. La garde nationale de cette ville,

fort

fort contente d'une pretendue conciliation, qui lui donnait l'air d'avoir rempli ſon devoir avec honneur, ceda à l'inſinuation qui lui fut faite de laiſſer partir les priſonniers pour Paris. Ce voyage de la capitale fut le point de ralliement des deux partis. Auſſitôt que le cri, *à Paris*, eut été prononcé, tout le monde le répéta en ſe mêlant; on l'écrivit à la craie ſur les chapeaux, pour prouver qu'il n'y avait plus qu'un ſeul parti, & les chefs de la municipalité & de la garde en prirent occaſion de dire qu'ils ne faiſaient qu'obéir à la volonté ſouveraine du peuple. Voilà un exemple de la manière dont étaient traitées & annullées dans tout l'empire, les loix poſtiches des prétendus repréſentans du peuple Français!

Le lendemain 4, à 6 heures du matin, ſept chariots découverts, furent diſpoſés avec de la paille. On y plaça les priſonniers, à raiſon de 8 par chariot. Leurs effets furent laiſſés dans la priſon, & l'on n'en a plus entendu parler. Le convoy partit ſous l'eſcorte d'environ 1500 hommes, commandés par le brigand Fournier. Celui-cy avait décoré le poitrail de ſon cheval de 9 croix de St. Louis & d'une de Cincinatus qu'il avait dérobées à ſes victimes.

Il eſt inutile de parler des injures qu'eſſuyèrent les priſonniers pendant cette route, qui dura 5 jours

jours & demi. A chaque couchée, on les dépoſait pêle mêle dans une écurie, d'où ils ſortaient le lendemain à la pointe du jour, couverts d'inſectes de toute eſpèce.

Le 6 7bre. ils arrivèrent à Etampes. Cinq commiſſaires de la commune de Paris vinrent les prévenir qu'ils étaient députés pour conférer avec le géneral Fournier, afin de leur procurer sûreté & juſtice. Les priſonniers nommèrent un des leurs pour leur répondre. M. de Loyauté, ſur qui le choix tomba, leur adreſſa la parole au nom de tous ſes camarades, & expoſa; qu'ils s'eſtimeraient très heureux, s'il entrait dans les pouvoirs & dans les arrangemens de ces commiſſaires de les faire juger ſommairement à Etampes même, par un nombre quelconque de citoyens de cette ville, avec leſquels il ſerait impoſſible de ſuppoſer qu'ils euſſent la moindre intelligence. Les commiſſaires répondirent avec un air de ſatisfaction qui répandit la joie de l'eſpérance parmi les priſonniers, qu'ils allaient travailler à remplir leurs vœux, & qu'ils ne devaient pas douter que ſi leur miſſion n'avait pas dû leur être agréable, il ne s'en ſeraient pas chargés. En effet, trois heures après, leur orateur vint annoncer aux priſonniers qu'ils reſteraient à Etampes, juſqu'à ce que l'aſſemblée eut de nouveau prononcé ſur leur ſort,

Ces

Ces commiſſaires avaient été envoyés par l'aſſemblée ſur la nouvelle que leur avait tranſmiſe Garan de Coulon, le 4 7bre. par une lettre conçue à peu près en ces termes : " Nous avons la douleur de vous apprendre que la loi a été violée, " par ceux mêmes auxquels l'exécution en était " confiée. Les priſonniers de la haute cour ſont " en route pour Paris, &c. &c." Auſſitôt qu'on eut reçu cet avis, la commiſſion extraordinaire fit adopter par l'organe de Vergniaud le décret que le pouvoir exécutif prendrait les meſures néceſſaires pour la ſureté des priſonniers, qu'il les ferait conduire proviſoirement dans l'endroit qu'il jugerait le plus convenable hors du département de Paris, & qu'il enverrait des commiſſaires au devant du bataillon de Paris, pour lui faire connaître qu'il manquait eſſentiellement à la loi, & qu'il devait s'y ſoumettre.

Ainſi, la méthode ſuivie depuis le commencement de la révolution de ſubſtituer toujours le raiſonnement à la raiſon, le bavardage à la force, & d'oppoſer des commiſſaires à des fuſiliers, avait détruit toutes les loix en rendant leur exécution à jamais impratiquable. Un brigand avec ſon poignard, faiſait fuir toutes habitans d'un rue ; lui ſeul était le peuple, lui ſeul était alors le ſouverain. En vain ſes délégués lui préſentaient-ils enſuite la loi qu'ils avaient faite en ſon nom, le ſauvage la foulait aux

aux pieds, & la création diſparoiſſait devant le créateur primitif.

Ce fut ainſi que le projet de Vergniaux, le décret de l'aſſemblée, & le pouvoir des commiſſaires s'évanouirent devant les menaces d'un ſeul furieux de la troupe de Fournier & de Bourdon. Ce ſeul homme ſe précipita au devant des commiſſaires, avec tous les geſtes de l'yvreſſe, il leur balbatia en écumant, qu'il pouvait y avoir beaucoup d'innocens parmi ces priſonniers, mais qu'il ſavait auſſi qu'il y avait de grands coupables, & que le peuple de Paris ſeul devait les juger. Les commiſſaires craignirent en faiſant arrêter cet homme, que ſes camarades ne priſſent parti pour lui, & ne les joigniſſent aux priſonniers. *La peur des inconnus* les rendit muets. Or, comme un homme qui crie, a toujours raiſon au milieu de mille qui ſe taiſent, le ſilence des commiſſaires fut pris par la troupe, pour un ſilence d'approbation. Le cri *à Paris* ſe fit entendre pour la ſeconde fois, &, dès 3 heures du matin, tous le répétaient en dépit de tous les décrets de Vergniaud, & des ordres du prétendu pouvoir exécutif. Les commiſſaires s'étant retirés, Fournier conſulta ſa troupe, &, pour concilier, autant qu'on put, les projets ſecrets avec le reſpect que l'on voulait encore avoir l'air de porter aux autorités conſtituées, on parut écarter quelques mutins, & l'on accorda un ſéjour de deux fois 24 heures à Etampes, ſous la condi-

tion que le 8 au matin, on ſe mettrait en route pour Verſailles. Les commiſſaires firent dire ſecrétement aux priſonniers, qu'ayant obtenu du tems, ils allaient faire choiſir dans les ſections de Paris, & venir à Etampes une force armée qui pourrait les protéger & faire reſpecter la loi.

Le 8 au matin, les priſonniers furent conduits à Arpajon, où ils trouvèrent en arrivant, une prévention affreuſe répandue contre eux. Des bourreaux du 2 7bre. étaient arrivés. On ne parlait que de couper les têtes, & particulièrement, celles de M M. de Briſſac & de Leſſart. Le gîte nocturne était dans une écurie du château de M. le Maréchal de Mouchy. On penſe aiſément qu'au milieu de ces ſanglantes imprécations, il leur fut impoſſible de clôre la paupière. Le ſoir du 8, le Capitaine Fournier, qui ſentait qu'il n'y avait plus un inſtant à perdre, vint arracher aux priſonniers 1500 liv. pour payer leurs dépenſes de route, quoiqu'il eut reçu 15 mille liv. de la municipalité d'Orléans, pour les frais du convoy, juſqu'à Saumur. Les trois quarts de ces malheureux proſcrits n'avaient pas un écu, ceux qui avaient quelque argent, payèrent pour les autres.

Cependant, le jour fatal approchait. Le dimanche, 9 7bre. la cohorte aſſaſſine couvrit de laurier

laurier l'extrémité de ſes fuſils, mit la bayonette dans le fourreau, & l'on partit pour Verſailles.

Dès le village de Jouy, la route fut couverte d'une foule nombreuſe, qui venait voir paſſer ce triſte convoy, au bruit des juremens & des imprécations qu'on lui adreſſait de toutes parts. Ici on annonçait aux priſonniers qu'ils allaient être enfermés à la ménagerie, dans des cages de fer comme des bêtes féroces ; plus loin on leur répétait que dix mille Pariſiens les attendaient pour les égorger ; leur réſolution était priſe, ces infortunés avaient fait le ſacrifice de leur vie.

Arrivés à la grille d'entrée de Verſailles, ſept fonctionnaires publics, revêtus des écharpes aux trois couleurs, ſe préſentèrent pour protéger les voitures, & les eſcorter juſqu'aux priſons de la ménagerie. Du reſte, aucune précaution militaire n'avait été priſe. A peine Fournier avait-il paru ce jour là, le long de ſa colonne. Il n'y avait de chaque côté des voitures, que cinq hommes de file. Les pelotons deſtinés à les garder, étaient éloignés de plus de 30 pas. Cette marche ne prouvait que trop le deſſein déja formé de ne s'oppoſer à aucune entrepriſe d'aſſaſſins. En arrivant ſur la grande place de Verſailles, dix ou douze hommes ſautèrent aux brides des chevaux du premier chariot, en criant *à bas les têtes*. On diſputa

le

le terrein, pendant quelques minutes, au bout desquelles la marche fut continuée sans interruption, jusqu'à la grille dite de l'orangerie, qui conduit à la ménagerie * du parc. On ouvrit cette grille, pour laisser passer les 4 canons qui faisaient l'avant-garde de l'escorte. Aussitôt qu'ils furent entrés, on referma la grille, & le convoy se trouva arrêté pour la seconde fois. Une grouppe de 15 hommes tout au plus cria encore *à bas les têtes.* Fournier eut l'air de s'agiter long tems pour faire ouvrir la grille; elle fut effectivement ouverte & refermée deux ou trois fois de suite. Lui, le commandant en second, & toute la cavalerie de l'escorte eurent constamment le sabre dans le fourreau, & ne voulurent jamais employer la force. A la fin, Fournier jugea à propos d'abandonner ses canons, & de faire faire une conversion à droite au convoy, sans qu'on put deviner qu'elle était son intention: à 200 pas de là, arrivé à un carrefour, nommé *les quatre bornes*, le convoy y fut arrêté pour la dernière fois. Il était alors trois heures après midi. Il y avait peu de curieux dans les rues de Versailles, mais l'escorte entière était sous les armes. Fournier avait disparu; quinze assassins entourèrent & assaillirent la première voiture, en renouvellant encore leurs cris de mort. Le fonctionnaire public, maire de Versailles, qui était à ce premier chariot, essaya

* Versailles est fermé par des grilles, à toutes ses issues.

en

en vain de haranguer les tueurs, en vain monta t'-il dans la voiture, & fit-il quelques efforts, pour retenir & couvrir de ſon corps, les deux premiers priſonniers qu'on immola ; les aſſaſſins maitres du champ de carnage, tuèrent ſucceſſivement à coups de ſabres & à coups d'épée 47 ſur 53 des priſonniers que renfermaient les chariots. Ce maſſacre ne dura pas moins de cinq quarts d'heure. On ne ſait qui doit le plus étonner & affliger, où de la férocité des bourreaux, où de la réſignation des victimes, qui n'eſſayèrent même pas de ſe défendre, & qui l'auraient pu, n'étant point enchainés, & ſe trouvant 50 contre 15, ou bien de l'atroce inſenſibilité de ceux qui furent les témoins de ces ſcènes ſanglantes, ſans chercher à s'y oppoſer.

Les cadavres de ces victimes éprouvèrent les mêmes indignités, que ceux des perſonnes qui avaient été maſſacrées à l'Abbaye & aux Thuilleries. Leurs têtes & leurs membres furent coupés & plantés ſur les grilles du palais de Verſailles. On eut dit en voyant ces depouilles ſanglantes ſur le palais de nos Rois, que la nouvelle terre de la liberté était devenu le pays des cordons & des muets. Le château de Verſailles devenu la propriété des Jacobins, préſentait alors le ſpectacle des vengeances du Divan.

Les priſonniers qui ſe ſauvèrent, étaient principalement dans le dernier chariot. Ils durent leur ſalut à la laſſitude des aſſaſſins, & à une eſpèce d'intèrêt qu'ils excitèrent à la longue. On les recueillit dans des caffés, des boutiques, & des greniers; ils eurent enſuite aſſez de peine à s'en tirer, pour être définitivement en ſureté.

Lorſque les bourreaux crurent avoir exterminé tous les accuſés de lèze-nation, ils ſe portèrent aux priſons de Verſailles, & ils y tuérent environ douze perſonnes, dont 7 prêtres, arrêtés pour être déportés. Les officiers municipaux voulurent faire quelque réſiſtance, mais elle fut vaine.

Je me ſuis étendu ſur le maſſacre des priſonniers de la haute cour nationale. J'ai du le faire, afin de renfermer dans mon écrit toute l'hiſtoire de ce tribunal, ſi digne de la conſtitution à laquelle il devait ſa naiſſance. Il ne me reſte qu'à ajouter, qu'après le maſſacre des priſonniers, il demeura encore aſſemblé, juſqu'au 20 7bre. La ſeule affaire qu'il avait à juger définitivement après la mort des priſonniers, était l'accuſation des Princes frères du Roi, des Princes de la maiſon de Condé, de M M. de Breteuil & de Calonne, de Bouillé, de Ferſen, Cardinal de Rohan, & Vicomte de Mirabeau. Les quatre grands juges écrivirent à l'aſ-

ſemblée

ſemblée le 18 7bre. une lettre apologétique de leurs travaux, & ils ne manquèrent pas de préſenter, comme un titre à la reconnaiſſance nationale, la promptitude avec laquelle ils avaient jugé les cy-devant Princes, & tous leurs co-accuſés. Décrétés d'accuſation en Avril, perquiſition faite en May, un premier jugement avait été rendu le 12 Juin, pour les déclarer *déchus du titre de citoyens Français*. Ce juges étaient M M. Albaret, Caillemer, Creuzé de la Touche, & Marquis.

Fatigué des lenteurs & des formes de cette ennuyeuſe haute cour, le corps légiſlatif, qui déjà avait mis fin à ſa propre exiſtence, & à celle du pouvoir exécutif, acheva la ruine de la conſtitution, en décrétant la diſſolution de ce premier pouvoir judiciaire, dont les fonctions furent bientôt remiſes à des tribunaux révolutionnaires, jugeans ſur la place publique, au gré des caprices de la populace; &, comme l'accuſation & la procédure des Princes Français & de leur armée n'auraient jamais fini, une ſentence de mort générale, rendue contre tous les émigrés, ſans choix, ni diſtinction d'age, de sèxe, ni de motifs, termina en un quart d'heure cent mille procès, qu'il aurait fallu juger par contumace.

Ainſi naquit & mourut ce tribunal bizarre, inſtitution ſans force, ſans dignité, ſans indépend-

ance, tour à tour juſte par haine, & cruel par frayeur ; en un mot digne de ſes auteurs, & plus digne encore de ſes ſucceſſeurs. Je ne donne point la liſte de membres qui le compoſaient. Je penſe qu'elle eſt également hors de la portée des feuillets de l'hiſtoire, ou du greffe de la tournelle criminelle ; laiſſons les donc dans l'oubli, & préſentons au Royaliſme l'honorable nomenclature de ſes nouveaux martyrs.

*Liſte des Priſonniers de la Haute Cour Nationale d'Orléans, égorgés le dimanche 9 7bre. à Verſailles, par trente aſſaſſins, en préſence de 1500 gardes nationales, à trois heures après midi. Ceux qui ſe ſont échappés, ſont marqués en caractères italiques.*

---

Louis Hercule Timoléon, Duc de Coſſé-Briſſac, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, gouverneur de Paris, commandant des cent Suiſſes de la garde du Roi, & récemment, commandant général de la garde conſtitutionnelle de ſa Majeſté.

M. de Briſſac avait été accuſé, ſans preuves, ſans même un prétexte plauſible, d'avoir compoſé la garde du Roi *d'un manière anti-civique*, & d'y avoir fait entrer des officiers *ſuſpects*; cette accuſation avait été portée à la fin d'une ſéance permanente, qui dura pendant les trois fêtes de la Pentecôte, ſéance où les paſſions avaient été exaltées, au dernier point, par l'affaire du juge de paix La Rivière. Pendant la diſcuſſion du licenciement de la garde, & de l'accuſation de ſon chef, époque où la faction Guadet & Briſſot, ſeconda de tout ſon pouvoir la faction de Chabot, Bazire & Merlin, on avait offert au Duc de Briſſac tous les moyens de s'éloigner & paſſer en pays étranger; il ne voulut jamais quitter le Roi, auprès duquel il avait déjà paſſé les trois années de la révolution, ſans le perdre de vue un ſeul jour. Lors du retour de Varennes, il fut le ſeul dont la préſence put conſoler le

Roi des vexations odieuſes de La Fayette & des ſiens. Ce fut lui, qui, embraſſant ce malheureux monarque, le ſoir même du retour à Paris, renouvella la ſcène de Sully avec Henry IV. Entouré de ſes féroces geoliers, Louis XVI. repouſſait le loyal Duc, en lui obſervant, que ſon attachement à ſa perſonne allait peut-être le faire ſuſpecter. Rien ne peut égaler la douleur que S. M. éprouva, lorſqu'il fallut mettre à exécution le décret contre ſon ami. Peut-être, aurait-il dû, ce jour là, monter à cheval, & s'oppoſer, à la tête de ſa garde, à cette violation de la conſtitution ; mais la guerre civile, qui ſeule préſentait au Roi une chance de ſalut, répugnait tellement à ſon cœur, qu'il préféra ſacrifier ſon ſerviteur, plutôt que de faire un appel au peuple, qui eut ſauvé l'un & l'autre. Alors, il eſt vrai, Dumourier, Servan, Clavière & Roland étaient miniſtres, & le Roi n'était pas maître de ſon conſeil. Quoiqu'il en ſoit, M. de Briſſac n'en pouvait pas éviter davantage le ſort qui le menaçait ; quand bien même il n'eut point été empriſonné, il n'eut pas quitté la famille royale au 10 Août, & il eut péri à côté de M. de Viomeſnil, ou de M. Bachmann.

M. de Briſſac était le conſolateur de tous les malheureux priſonniers d'Orléans. M. Dulery paraiſſait affecté d'une profonde mélancholie, quelques jours avant ſon jugement. M. de Briſſac voulut en ſavoir la raiſon. Il apprit que cet infortuné gémiſſait ſur le ſort de ſa femme & de deux enfans qu'il laiſſait ſans reſſources. Il lui rendit ſa fermeté en aſſurant 1200 liv. de rente aux uns & aux autres. Je ſerais au deſſous de la vérité, ſi j'eſſayais de peindre tous les traits de loyauté, de nobleſſe & de grandeur, qui caractérisèrent pendant 50 ans la carrière de M. de Briſſac. Je me borne à dire qu'il faiſait partie de ce petit nombre d'hommes qui, dans ces derniers tems, nous retraçaient encore avec M M. les Maréchaux de Biron, de Broglie, & de Caſtries, M. le Comte d'Egmont, & quelques autres, ce qu'étaient jadis, & ce que devraient être les grands ſeigneurs en France. C'eſt ce petit nombre de grands ſeigneurs qui fait le dèſeſpoir des gens qui veulent de bonne foi nous propoſer une chambre des pairs à l'Anglaiſe ;

glaiſe; mais qui, en revanche, fait le bonheur de ceux qui voudraient profiter de cette pénurie, pour la compoſer de banquiers, d'avocats, & d'académiciens.

## Antoine de Leſſart, miniſtre au département des affaires étrangères, cy devant conſeiller d'état & miniſtre de l'intérieur.

M. de Leſſart avait été accuſé & empriſonné le 10 Mars, par ſuite d'une intrigue dont Briſſot fut l'agent, & dont un miniſtre que lui de Leſſart avait fait renvoyer, fut l'ame. Le motif de ſon accuſation fut de n'avoir pas déclaré cette guerre, ſans laquelle, dit Briſſot, l'on n'aurait jamais eu la république. Ainſi, le crime de M. de Leſſart fut d'avoir été fidèle à la conſtitution qu'il avait jurée, & d'avoir cherché à en aſsurer la durée. M. de Leſsart avait une grande habitude du travail, de l'eſprit, & un attachement ſincère à la perſonne du Roi. Les obligations qu'il croyait avoir à M. Necker, l'avaient rendu, en quelque ſorte, ſa créature, & ſon admirateur ſervile. M. Necker, dans ſon apologie de Louis XVI. invoqua comme un témoignage ſacré, les paroles que ſon ami de Leſsart lui adreſsait du fonds de ſa priſon, quelques jours avant ſa mort. On eut cru voir le génie de la vertu évoquant du fond des enfers le génie de l'amitié; & dans le même tems, la fille du Génevois, & le miniſtre rival de l'ami de ſon père, ſe montraient publiquement enſemble dans un pays voiſin!....Mais, au milieu des crimes que je peins, les vices ſont au deſsous de mes crayons....je reviens à M. de Leſsart....il entretint, pendant ſon ſéjour à Orléans, une correſpondance continuelle avec le château. Il y était encore dans ſon cachot, l'homme le mieux informé de la France. Il y avait prédit cent fois la mort du Roi, la ſienne propre, celle de toutes les perſonnes qui ont péri depuis, il donna des avis excellens, qui ne furent jamais ſuivis; enfin, il vit approcher ſa dernière heure avec le courage & le ſang froid du militaire le plus brave, ou du philoſophe le plus réſigné. Sa mort lui

a alsuré un nom que ſes liaiſons & ſes habitudes antérieures euſſent diſgracié à jamais.

Charles Xavier Joſeph de Franqueville d'Abancour, miniſtre de la guerre à l'époque du 10 Aouſt, parent de M. Calonne.

Jean Arnaud de Caſtellane, évêque de Mende, vieillard plus que sèxagénaire, accuſé, ſans preuve des troubles du département de la Lozère.

Jean Baptiſte de Rets, capitaine des gardes nationales de ce même département, compris dans l'accuſation de l'évêque de Mende. M. de Rets était couſin de M. de la Fayette.

Charles François de Malvoiſin, lieutenant colonel du régiment de dragons de Monſieur, accuſé d'embauchement pour Coblentz. Ce fut lui, qui, lors de l'irruption des brigands dans les priſons d'Orléans, ſe jetta d'un toît en bas & ſe caſſa le pied.

Charles François Mark, jeune homme de 18 ans, garçon apotiquaire de Toul.

C'était lui, qui avait dénoncé M. de Malvoiſin; mais il s'était tellement coupé, & contredit, lors de ſa confrontation, qu'on prit le parti de s'en aſsurer, en l'incarcérant. Cet exemple ſert à prouver avec quelle légèreté le corps légiſlatif rendait des décrets d'accuſation. Ce Mark paſsait ſon tems en priſon à voler tous ſes co-priſonniers.

*Michel Dieudonné de Loyauté*, officier d'artillerie, fils du célébre officier général de ce nom.

Il avait été accuſé d'avoir voulu lui troiſième, livrer la citadelle & la ville de Straſbourg au Prince de Condé. Sur douze témoins que les procurateurs avaient fait venir, onze avaient déclaré ne pas même le connaître. Le douzième était le dénonciateur. M. de Loyauté était déjà criblé de coups de ſabre, & de coups d'épée, lorſqu'on le quitta, pour ſe jetter ſur M. de Briſac. M. de Loyauté eut aſsez de force & de preſence d'eſprit, pour ſe retirer dans une maiſon voiſine, &, après avoir erré d'hopital en hopital, d'azile en azile, ſe ſauver des aſsaſſins, & enfin, gagner l'Angleterre.]

Hyacinthe Joſeph de Silly, officier du régiment de Bourbonnais, compris dans l'affaire de M. de Loyauté, mais moins heureux que lui.

Louis Joſeph Meyer, tailleur, de Straſbourg, pour la même accuſation que M. M. de Silly & Loyauté.

Hubert de Laſſaux, Brigadier dans les gardes du corps Allemand d'origine.

Il émigrait, pour retourner dans la patrie de ſes pères, & y finir ſes jours. Il était agé de 65 ans. Il fut arrêté ſur la frontière, &, ayant été accuſé d'émigration & d'embauchement, il fut décrété avec ſon compagnon de voyage,

Jean Baptiſte de Chappes, officier dans les troupes légères,

Jean

Jean Baptiſte Etienne la Rivière, juge de paix, de la ſection d'Henry IV. à Paris.

Ce malheureux homme mérite de ma part une mention particuliére. Son crime était d'avoi reçu une plainte en calomnie, contre Bazire, Chabot, Merlin & Carra, & d'avoir fait exécuter la loi contre eux, le texte de la conſtitution à la main. On ne lui pardonna point l'obſtination qu'il mit à avoir raiſon, lorſqu'il vint à la barre de l'aſſemblée, demander d'abord ce qu'il avait à faire, & la ſeconde fois, rendre compte de ce qu'il avait fait. La Rivière avait une très belle élocution ; il avait dès ſon premier interrogatoire, enlevé tous les ſuffrages de ſes juges, & il eut été acquitté, quelques jours plus tard. Son courage l'abandonna, quand il vit les Marſeillais, maitres d'Orléans. Il avait d'abord donné à pleincollier dans la révolution ; il avait non ſeulement été membre de la première municipalité inſurgente ; mais il était allé en perſonne chercher M. Bertier à Compiégne, pour l'amener à Paris, ſous les poignards des aſſaſſins. On me cacha chez ce la Rivière, pendant une quinzaine de jours, lors de ma première Philippique contre le Duc d'Orléans. Ce fut, dans ſon cabinet, que je commençai *Les Actes des Apotres* ; & que j'écrivis *Le Tableau de Famille*, ou, le rapprochement du regne de Charles V. avec celui de Louis XVI. & le parallèle de Mirabeau & du Duc d'Orléans, avec Charles le mauvais & Marcel. Le jour même, où je ſortis pour la première fois, je fus arrêté, en plein ſpectacle, ſur un mandat ſigné de Briſſot, trainé à l'hotel de ville, &c.

François Marie Jerôme Charlier Dubreuil, officier de ..... accuſé d'embauchage.

Antoine Gautier, domeſtique de M. Dubreuil.

*Pierre*

*Pierre Molette*, marchand de fruit, des environs de Lyon.

Arrêté ſur ſa correſpondance, qui fut décachetée, & ſur le ſoupçon que, dans ſes factures & ſes lettres de voiture, il déſignait le tiers état ſous le nomme de *pommes de terre*, la nobleſſe ſous le nom de *pommes*, & le clergé, ſous celui de *poires*. Ce malheureux payſan fut haché de coups de ſabres; il parvint néanmoins à gagner l'eſcalier ſur lequel M. de Loyauté s'était réfugié, pour laiſſer couler le ſang de ſes bleſſures. Il était ſi mutilé, qu'on doute qu'il ait pu y ſurvivre.

*Officiers du Régiment de Cambréſis.*

MM. Jean d'Adhémar, lieutenant colonel.
François d'Adhémar, ſon fils.
Felix d'Adhémar, ſon neveu.
François de Montjuſtin, capitaine.
Charles François de Blachère, capitaine.
Charles Marie de Kerſauſon, capitaine.
Jean Marie de Siochan, officier.
Dominique Deſcorbiac, idem.
Louis de la Cheyſſerie, idem.
Charles de Pommerolles, idem.
Pierre de Pargadde, idem.
*Etienne de la Rivière*, idem.
*Charles Louis de Pierrepont*, idem.
*Jean Joſeph de Monjoux*, idem.
*Antoine de Montgon*, idem.
*Charles Chev. de Montgon*, idem.
} ſauvés.

Joſeph

MM. Joſeph Duroux *, officier.
Urbain Joſeph Chapoulard, ſergent.
Joſeph Doc, muſicien du d. régiment.
N. Bonafoſſe, avocat de Perpignan, jeune homme du premier mérite.

* Il était fils du fameux avocat qui plaida jadis la cauſe de Calas, & fut fait pour cela capitoul de Toulouſe.

*Autres Priſonniers, dont la qualification m'eſt inconnue, Bourgeois de Perpignan, domeſtiques, & autres.*

| | |
|---|---|
| François Emery, | François Bertrand, |
| Marie Gouet de la Bigne, | Vincent Boxaderd, |
| Martin Jean Val. du Lou, | François Boxaderd, |
| René la Blinière, | Laurent Pralt, |
| Philippe Jacques Gérard, | Charles Luppé, |
| Hen. Mazelaigne Raucour, | Joſeph Dulin, |
| François Layroulle, | François Arnoux, |
| Joſeph Bonafal, | François Comellas. |
| Joſeph François Alténa, | Pierre Blandinière. |

Total, 53 priſonniers, dont 7 ſauvés.

*Recapitulation*

*Récapitulation générale des Perſonnes maſſacrées dans les Priſons de Paris dans la Semaine du Dimanche 2 au Vendredi 7 7bre. 1792.*

244 aux Carmes & à St. Firmin.
180 à l'Abbaye S. Germain.
73 au cloitre des Bernardins.
45 à l'hopital de la Salpétrière.
85 à la Conciergerie.
214 au Châtelet.
164 à l'hôtel de la Force.

1005

A quoi il faut ajouter les malheureux, qui furent mis à mort dans l'hôpital de Bicêtre, dans les cours de la Salpétrière, ceux qu'on noya à l'hôtel de la Force, & tous ceux qu'on tira des cachots de la Conciergerie & du Châtelet, pour les maſſacrer ſur le pont au Change, dont il ſera toujours impoſſible de fixer le nombre avec préciſion, mais que l'on peut porter, ſans exagération, à 8000 individus.

*Réflexions générales ſur les Maſſacres du mois de 7bre.*

On vient de voir les ſcènes épouvantables, dont Paris eut à rougir, après celles du 10 Août. Près de huit mille nouvelles victimes venaient d'être ajoutées aux quatre mille du mois précédent; ainſi, dans l'eſpace de 30 jours, douze mille créatures humaines furent effacées de la population d'une ſeule ville, au milieu de toutes les autorités imaginables, ſans qu'il ait encore été poſſible, je ne dirai pas, de ſatisfaire à la vindicte publique, qui réclame hautement dans toute l'Europe, la punition des aſſaſſins, mais encore de diſtinguer clairement quels ſont les coupables, à qui l'on doit imputer ces dernières atrocités.

Une diſcuſſion s'eſt élevée à ce ſujet, entre les deux partis qui ſe diſputent encore aujourd'hui, l'autorité en France, &, dont l'un, fier de ſon 10 Août, comme les conſtitutionnels le ſont de leur *immortel* 14 Juillet, rejette ſur ſes adverſaires le 2 7bre. à peu près, comme M. La Fayette crut faire oublier ſon 5 8bre. par ſon ſommeil, & l'accuſation du Duc d'Orléans.

Déjà,

Déjà, toutes les tentatives que l'on a faites dans l'assemblée, n'ont servi qu'à embrouiller de plus en plus une question aussi claire. La liberté de la presse & l'esprit de parti, ont facilité en beaucoup d'endroits, & surtout en Angleterre, les erreurs à cet égard. Roland & Brissot y ont aussi leur partisans, & *les Girondins* de la Tamise voyent toujours Marat, le seul Marat, rien que Marat dans ces assassinats, sans vouloir convenir que le 10 Août n'en était que la préface, & que ceux qui ont préparé l'un, ne peuvent être séparés de ceux qui ont éxécuté l'autre.

J'ai encore entendu attribuer, dans l'étranger, ces scènes de désolation, à la proclamation de M. le Duc de Brunswick ; mais j'ai aussi entendu dire aux mêmes personnes, que cette insignifiante proclamation, par laquelle il menaçait de ne pas laisser pierre sur pierre à Paris, n'était point de nature à effrayer les Marseillais ni les fédérés, ni les autres acteurs de ces massacres, qui n'avaient pas la plus légère propriété à Paris, &, qu'au contraire, tous ceux qu'elle semblait menacer, attendaient M. de Brunswick avec impatience, comptaient sur sa philantropie, & son respect pour les propriétés.

Au milieu de tant d'assertions contradictoires, il faut pourtant essayer de faire jaillir la vérité, & de

de bien fixer l'opinion ſur la cauſe du 2 7bre. Pour y parvenir, il faut faire connaître les trois piéces principales, émanées de ceux que les partis accuſent réciproquement.

La première eſt *le diſcours de Monſieur, frère du Roi, à la nobleſse Françaiſe*, la veille de ſon entrée en France, le 23 Août.

La ſeconde, la perfide *lettre du miniſtre Roland à l'aſsemblée nationale*, cette fameuſe lettre du 3 7bre. dans laquelle on voit un vieux miniſtre, faux bel eſprit, ſe vanter de ſes propres crimes, pour accuſer la commune de l'avoir imité; faire des périodes nombreuſes dans ſon cabinet, au lieu d'agir à la porte des priſons, & jetter un voile officieux ſur des meurtres, qui appelleront dans tous les tems, la vengeance publique & particulière. Le démon de l'orgueil ſemble avoir dicté cette épitre.

La troiſième eſt enfin l'effroyable *adreſse du comité de ſurveillance de la commune aux départemens*, pour les inviter à imiter la ville de Paris; adreſſe, qui comme on ſait, fut expédiée des bureaux de la chancellerie, ſous le contreſeing de Danton, par les ſoins de ſes deux ſecrétaires, Camille Deſmoulins, & Fabre d'Eglantine.

Je

Je ſuis honteux d'offrir dans le même cadre, ce que la nation Françaiſe a de plus diſtingué, & ce que l'humanité a de plus abject ; je demande ſincérement pardon aux Princes, de les préſenter à côté de Roland & de Marat ; mais je me rappelle qu'au ſein de la plus affreuſe tempête, & lorſque ſon rivage était couvert de débris & de morts, ſouvent Vernet animait ſon tableau par un rayon conſolateur ; & comment aurais-je pu, ſans l'art des oppoſitions, rendre intéreſſant & même ſoutenable *ce dernier tableau de ma patrie ?*

*Diſcours de Monſieur, frère du Roi, à la Nobleſſe Françaiſe.*

M M. C'eſt demain que nous entrerons en France, ce jour mémorable doit influer néceſſairement ſur la ſuite des opérations qui nous ſont confiées, & notre conduite peut fixer le ſort de la France.

Vous n'ignorez pas les calomnies dont nos ennemis ne ceſſent de nous accabler, & le ſoin qu'ils ont de répandre, que nous ne rentrons dans notre patrie, que pour aſſouvir nos vengeances particulières.

C'eſt par notre conduite, M M. c'eſt par la cordialité avec laquelle nous recevrons les égarés qui viendront ſe jetter dans nos bras, que nous prouverons à l'Europe entière, que la nobleſſe Françaiſe, plus illuſtre que jamais par ſes malheurs & ſa conſtance, ſait vaincre ſes ennemis & pardonner les erreurs de ſes compatriotes.

Les pouvoirs, qui ſont remis entre nos mains, nous donneraient le droit d'exiger, ce que notre intérêt, & notre gloire nous inſpirent, mais nous parlons à des chevaliers Français, & leurs cœurs, enflammés du véritable honneur, n'oublieront jamais les devoirs que ce noble ſentiment leur impoſe.

Quelle profeſſion de foi plus noble & plus touchante pouvaient faire les Princes Français, & les gentilshommes émigrés, appuyés d'une force qu'ils avaient droit de croire irreſiſtible, ſi la ſaiſon, ſi des circonſtances étrangères n'étaient venu la diſſoudre. Qui oſera, après la lecture de ce diſcours, les accuſer d'avoir provoqué des vengeances & des meurtres ?

Je lui oppoſe maintenant la lettre baſſement cruelle de Roland. M. Necker parlait vertu à peu près comme cet homme, mais il avait au moins la politique de ne pas excuſer publiquement les crimes dont il ſe ſervait tacitement au 23 Juin, &c. d'ailleurs la lettre de ce Roland eſt un tableau très bien fait de la démocratie, & de ſes dangers.

*Lettre*

*Lettre de M. Roland, Miniſtre de l'intérieur, à l'Aſſemblée Nationale, imprimée par ordre de l'Aſſemblée Nationale.*

*Paris, le 3 Septembre,*
*l'An. 4 de la Liberté & premier de l'égalité.*

Monſieur le préſident, je viens remplir un devoir ſacré, dont l'accompliſſement peut me coûter cher ; mais je n'ai jamais capitulé avec ma conſcience, & je ſerai docile à ſa voix, quoi qu'il puiſſe en arriver.

Je ne rappellerai point ici *quelles circonſtances m'ont porté la première fois dans le miniſtère que je n'avais ni déſiré, ni attendu* (1) ; je n'y ai vu que l'occaſion de développer des principes dont l'amour de l'humanité fait la baſe. *J'ai dit hautement la vérité à un Roi que je voyais compromettre le ſalut de l'empire, en ſe perdant lui-même* (2). Aucune conſidération n'a influé ſur mon courage, j'aime

(1) Vous avez raiſon, homme aſtucieux, de ne point rappeller *ces circonſtances* mais vous ne ferez point oublier aux amis de votre Roi, que vous dûtes votre élévation aux intrigues de Dumourier votre collègue, de Briſſot votre prôneur fanatique, & de Condorcet votre protecteur. Perſonne n'ignore cette dénonciation de la Reine, dont vos partiſans menacèrent le Roi, s'il ne nommait pas un conſeil de leur choix, après l'accuſation de Deleſſart, & vous faiſiez partie de ce conſeil que le Roi nomma, quand la violence l'y contraignit.

(2) Si vous aviez quelque vérité à dire au Roi, votre devoir, imprudent vieillard, n'était-il pas de vous borner à la lui dire

j'aime trop mon pays pour ſonger même à la gloire ; et quand il s'agit de l'intérêt de tous, je ne vois plus rien qui me ſoit perſonnel. La confiance nationale m'a impoſé de nouveau le fardeau du miniſtère, dans un temps plus orageux encore ; je l'ai reçu ſans héſiter, parce que cette confiance m'en faiſait une loi ; je le ſoutiens ſans foibleſſe, & j'y ſacrifierai ma vie tant que je pourrai le porter utilement ; mais je devrai le dépoſer *du moment ou je ne ſerais plus qu'un phantôme repréſentatif, ſans action & ſans influence* (3).

Quel eſt cependant l'état des choſes dans lequel nous exiſtons ? Quelles ſuites doit-il avoir ? Quelle obligation impoſe-t-il ?

Je

---

avec reſpect & fermeté, ſans lui donner, après votre renvoi, l'effroyable publicité que vous lui donnâtes. L'impreſſion de votre lettre perfide fut un appel au peuple. Vous diſputiez à votre maitre ſon trône, corps à corps ; ſon devoir était alors de vous faire rentrer dans la pouſſière ; le bonheur de la ſociété l'exigeait ; il vous a laiſſé vivre, il a péri, & vous l'avez remplacé ſur ce trône qui vous paraiſſait ſi déſirable. Eh bien, aujourd'huy que vous êtes décrété, avouez cette *vérité* dont vous faites profeſſion ; dites-la cette vérité aux flatteurs populaires, & vous aurez rendu au moins, avant votre ſupplice, quelque ſervice à l'humanité.

(3) Vous vous plaignez de n'être qu'un phantôme repréſentatif, ſans force & ſans influence. Et qu'était de plus le Roi, pendant ſon regne conſtitutionnel, grace à vos calomnies ? Fûtes-vous plus fort & plus influent, pendant votre premier miniſtère ? Et fut-ce dans le peuple ou dans Louis XVI. que vous trouvâtes le plus d'obſtacles à l'ordre, à la juſtice & au règne des loix ? Vous avez été aſſis à la table des Rois, vous avez été appellé au banquet du peuple, dites lequel de deux préſente le plus de mêts empoiſonnés.

(4) Vous

(4) *Je ſais que les révolutions ne ſe calcu'ent point par les règles ordinaires* ; mais je ſais auſſi que le pouvoir qui les fait, doit bientôt ſe ranger ſous l'abri des lois, ſi l'on ne veut qu'il opère une entière diſſolution. La colère du peuple & le mouvement de l'inſurrection ſont comparables à l'action d'un torrent qui renverſe des obſtacles qu'aucune autre puiſſance n'auroit anéantis, *mais dont le débordement va porter au loin le ravage & la dévaſtation*, s'il ne rentre bientôt dans ſon lit. Sans la journée du 10, il eſt évident que *nous étions perdus* (5) ; la cour préparée depuis longtemps, attendoit l'heure de combler toutes ſes trahiſons, de déployer ſur Paris l'étendard de la mort, & *d'y régner par la terreur*

---

(4) Vous ſavez que les révolutions ne ſe calculent point par des règles ordinaires. Et, d'où vous vient donc cette manie d'exciter l'inſurrection, d'être l'apologiſte du déréglement, lorſque vous pouvez l'arrêter. Quel eſt le père de famille, quel eſt le propriétaire d'un champ, qui ait jamais, pour le féconder, ouvert la digue au torrent qui doit le ravager ou le dévaſter ?

(5) Sans la journée du 10 Août, nous étions perdus. Qui, nous ? Oui, les factieux, les régicides, cent mille individus, dont la révolution a favoriſé l'orgueil, & mûri le brigandage, 100 mille individus, qui ſont ſortis de la révolution, comme les inſectes qu'engendre la corruption, & qui ſont venus frapper la France entière & les nations étrangères d'une plaie ſemblable à celle dont le ciel affligea l'Egypte ; 100 mille individus qui ont tout maitriſé par la terreur, & la diviſion, & qui ſe diſputent aujourd'huy des monceaux de cendres, détrempées avec du ſang humain. Voila ceux qui étaient perdus au 10 Août, & qui n'échapperont pas à une nouvelle époque, lorſque la colère divine ſera ſatisfaite. Déja elle ſemble avoir pris acte de votre profeſſion de foi, car *vous êtes déja perdu*.

*reur* (6). Le ſentiment du peuple, toujours juſte & prompt, quand l'opinion n'eſt pas corrompue, a prévenu l'époque marquée pour ſa perte, & l'a rendu fatale aux conſpirateurs.

Il eſt dans la nature des choſes & dans celle du cœur humain que la victoire entraine *quelques excès* ; la mer, agitée par une violent orage, mugit encore long-temps après la tempête ; mais tout a ſes bornes, ou doit enfin les voir determinées.

(7) *Si la déſorganiſation devient une habitude ; ſi des hommes zélés, mais ſans connoiſſances & ſans meſures, prétendent ſe mêler journellement de l'adminiſtration & entraver ſa marche ; ſi, à l'appui de quelque faveur populaire, obtenue par une grande ardeur, & ſoutenue par un plus grand parlage, ils répandent la défiance, ſèment les dénonciations, excitent la fureur, dictent les proſcriptions.....le gouvernement n'eſt plus qu'une ombre, il n'eſt rien ; & l'homme de bien, commis au timon des affaires, doit ſe retirer dès qu'il ne peut plus le diriger, car il n'eſt point placé pour faire image, mais pour agir.* La commune proviſoire a rendu de grands ſervices ; elle n'a pas beſoin de mon témoignage à cet égard, mais je le lui rends avec effuſion

---

(6) Si la cour voulait régner par la terreur, quels moyens vous, & les votres avez-vous employés depuis elle pour régner ?

(7) Comment avez vous pu écrire ce paragraphe ? La frayeur ou la rage avaient-elles pu vous faire perdre la mémoire, au point d'oublier, que vous avez prononcé vous même votre jugement dans ce peu de lignes ? Et qu'eſt ce que ce Roi, dont vous aviez *déſorganiſé* l'exiſtence, dénoncé *l'adminiſtration*, *proſcrit* la perſonne, par votre *ardeur* & votre *parlage*, aurait pu dire de plus dans ſon teſtament, lorſqu'il y rappelle à ſon fils, qu'un Roi ſans autorité, n'inſpire plus de reſpect, & eſt plus nuiſible qu'utile.

(8) Vous

fusion de cœur ; la commune provisoire s'abuse actuellement par l'exercice continué d'un pouvoir révolutionnaire, qui ne doit jamais être que momentané pour n'être pas destructeur ; & elle nous prépare de grands maux, si elle tarde encore à se renfermer dans ses justes limites : voilà un autre témoignage que je rends aussi hardiment que le premier, car on doit la vérité aux peuples comme aux Rois, & je ne la tairai pas plus aux uns qu'aux autres.

L'assemblée a rendu de sages décrets, qui conservent en *conseil-général* les commissaires auxquels les sections continuent d'accorder leur confiance ; mais ce *conseil*, ainsi que le nom l'indique, n'est que pour les délibérations ; *l'action* doit être concentrée dans le corps municipal, pour être plus unie & plus vive : c'est lui qui est chargé de l'exécution, c'est par lui qu'elle doit être faite. Le maire doit jouir de l'influence qui lui est attribuée par la loi. Cependant les limites respectives continuent d'être oubliées ou méconnues ; les ordres se croisent : on ignore souvent de qui ils émanent, & la responsabilité du ministre & du maire devient illusoire ou cruelle, puisqu'elle tombe sur des faits dont ils n'ont point connoissance, ou qu'ils ne peuvent empêcher. Jamais l'unité d'action ne fut plus nécessaire. Des ennemis aguerris & nombreux sont établis sur notre territoire, ils menacent la capitale ; c'est vers elle que se dirigent leur rage & leur désespoir ; c'est-là qu'ils ont à exercer des vengeances ; *c'est-là qu'ils espèrent dissoudre le gouvernement* (8) & profiter de leurs avantages. Sans doute l'énergie du peuple, bien dirigée, leur opposera des barrières insurmontables : mais c'est précisément pour

(8) Vous annoncez que les ennemis qui s'avançaient, espéraient *dissoudre le gouvernement*, & vous convenez vous même qu'il n'y en avait pas, puisque toutes les autorités confondues, déréglées, débordées, étaient impuissantes. Soyez donc conséquent une fois !

cette direction qu'il faut de l'enſemble & de l'activité : l'une & l'autre ſont impoſſibles, lorſque tout le monde commande. J'ai vu le miniſtre de la guerre gémir des lenteurs qu'apportait à la formation du camp l'intervention d'une commiſſion ardente & zélée, mais étrangère aux diſpoſitions de cette nature.

Le peuple doit être là, en perſonne ou par ſes commiſſaires, pour voir ce que fait le pouvoir exécutif, ſoit ; mais il doit le laiſſer agir, ſous peine de périr au milieu de ſes propres débats : car de deux choſes l'une, les perſonnes chargées de ce pouvoir jouiſſent de ſa confiance, ou ne l'ont pas ; dans cette dernière ſuppoſition il faut qu'elles ſe retirent ; dans la première, elles doivent uſer, dans toute ſon énergie, du pouvoir qui leur eſt confié. Une jalouſe inquiétude fermente & aigrit encore contre ce pouvoir, *comme s'il rendait eſſentiellement vicieux les hommes auxquels il eſt réparti* (9) ; comme ſi l'identité des noms faiſait celle des choſes, & que des miniſtres reſponſables puſſent avoir rien de commun avec ce qu'était un Roi inviolable !

Hier, au ſein même de la maiſon commune, on denonçait les miniſtres, vaguement, quant au fonds, parce qu'on manquait de ſujets de reproches ; mais avec cette chaleur & cette force d'aſſertion qui frappe l'imagination, la ſéduit un moment, qui égare & détruit

---

(9) De quel droit, malheureux, oſez-vous appeller vicieux, ceux qui vous avaient dévancé dans les fonctions du pouvoir exécutif, & prétendez-vous pouvoir vous ſouſtraire à une pareille accuſation ? Qui a pu vous conſtituer juge des intentions du Roi & de la cour ? Ah ! s'ils avaient eu le pouvoir exécutif en main, dans ces tems déplorables, vous euſſiez vû votre monarque courir au devant des aſſaſſins, vous dérober vous même à leurs coups ; & vous, homme prétendu vertueux, au lieu d'employer ce pouvoir uſurpé à réprimer tant d'excès, vous croyez ſatisfaire à vos devoirs, en injuriant celui que vous avez détrôné.

détruit la confiance, ſans laquelle nul homme en place ne doit y reſter dans un gouvernement libre.

Hier encore, dans une aſſemblée des préſidens de toutes les ſections, convoquées par les miniſtres, chez M. le maire, dans l'intention de concilier les eſprits, de s'éclairer mutuellement, j'ai reconnu cette méfiance qui ſuſpecte, interroge, entretient le trouble & entrave les opérations.

*Hier, fut un jour ſur les événemens duquel il faut peut-être laiſſer un voile ; je ſais que le peuple dans ſa vengeance, y porte une ſorte de juſtice* (10) ; il ne prend pas pour victime tout ce qui ſe préſente à ſa fureur : il la dirige ſur ceux qu'il croit avoir été trop long temps épargnés par le glaive de la loi, & que le péril des circonſtances lui perſuade devoir être immolés ſans délai. Mais je ſais qu'il eſt facile à des ſcélérats, à des traîtres *d'abuſer de cette effervescence*, & qu'il faut l'arrêter : je ſais que nous devons à la France entière la déclaration, que le pouvoir exécutif *n'a pu prévoir ni empêcher* ces excés (11) : je ſais qu'il eſt du devoir des autorités conſtituées

---

(10) Ici, les cheveux dreſſent ſur la tête, de l'horreur qu'on éprouve à la lecture de cette phraſe—il eſt inutile, je crois, d'en faire le commentaire.

(11) *Le pouvoir éxécutif, dites vous, n'a pu les empêcher.* Veut-on ſavoir la vérité ? C'eſt que dans les journées du 2 & du 3, on ne maſſacrait encore que des prêtres, une Princeſſe, des Suiſſes, & des gentilshommes, & que la colère du vertueux miniſtre les voyait ſacrifier avec une barbare complaiſance. Qui eſt-ce qui l'empêchait d'adreſſer à Santerre, dès le 2 au ſoir, la réquiſition qu'il lui fit le 4 7bre. au moment ſeulement, où l'on commençait à maſſacrer les criminels & à le decreter lui-même ? N'était-ce pas ſon

tuées d'y mettre un terme, ou de se regarder comme anéantis. Je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quelques agitateurs. Eh bien ! qu'ils prennent ma vie, je ne veux la conserver

---

son devoir, au lieu de consumer son tems à rediger & faire imprimer le 3 7bre. tout ce pesant bavardage ?

*Lettre de M. Roland, Ministre de l'Intérieur, à M. Santerre, en date du 4 7bre. l'an 4 de la Liberté.*

" Au nom de la nation, & par ordre de l'assemblée nationale " & du pouvoir exécutif, je vous enjoins, Monsieur, d'employer " toutes les forces que la loi met dans vos mains, pour empêcher " que la sûreté des personnes & des biens soit violée ; & je mets " sur votre responsabilité tous attentats commis sur un citoyen " quelconque, dans la ville de Paris. Je vous envoie un exemplaire de la loi qui vous ordonne la surveillance & la sûreté " que je recommande, & j'informe l'assemblée nationale & le " Maire de Paris des ordres que je vous soumets.

*Réponse de M. Santerre.*

" Monsieur le Ministre, je reçois à l'instant votre lettre. Elle " me somme, au nom de la loi, de veiller à la sûreté des citoyens : " vous renouvellez les plaies dont mon cœur est ulcéré, en apprenant, à chaque instant, la violation de ces mêmes loix & les " excès auxquels on s'est livré. J'ai l'honneur de vous repré- " senter, qu'auffitôt la nouvelle que le peuple était aux prisons, " j'ai donné les ordres les plus précis aux commandans des bataillons de former de nombreuses patrouilles, & aux commandans du Temple, & autres, voisins de la demeure du Roi & " de l'hôtel de la force, à qui j'ai recommandé cette prison, qui " n'était pas encore attaquée.

" Je vais redoubler d'efforts, auprès de la garde nationale, & " je vous jure que, si elle reste dans l'inertie, mon corps servira " de bouclier au premier citoyen qu'on voudra insulter."

ſerver que pour la liberté, l'égalité : ſi elles étaient violées, détruites, ſoit par le règne des deſpotes étrangers, ou l'égarement d'un peuple abuſé, j'aurais aſſez vécu : mais juſqu'à mon dernier ſoupir, j'aurai fait mon devoir ; c'eſt le ſeul bien que j'ambitionne, & que nulle puiſſance ſur la terre ne ſaurait m'enlever.

Le ſalut de Paris exige que tous les pouvoirs rentrent à l'inſtant dans leurs bornes reſpectives ; l'approche des ennemis, les grandes meſures à prendre contr' eux, néceſſitent, je le répète, une unité d'action, un enſemble qui ne peuvent ſe trouver dans le conflit des autorités. C'eſt à l'aſſemblée nationale à ſe prononcer à cet égard avec l'élévation & la vigueur que réclament d'auſſi grands intérêts. J'ai dû lui peindre cet état de choſes, afin que ſa ſageſſe prît auſſi-tôt les déterminations convenables, & que, dans la ſuppoſition affligeante, mais gratuite, que ces déterminations n'euſſent point l'effet deſiré, la perte de la capitale n'entraînât point celle de l'empire.

Mais le peuple, docile à la voix de ſes légiſlateurs, dès qu'ils ſont au niveau des circonſtances, éclairé par eux ſur ſes intérêts, rappelé par eux à la marche régulière qu'il doit tenir, ſentira bientôt qu'il doit honorer ſon propre ouvrage, & obéir à ſes repréſentans juſqu'à l'époque qui va les renouveller avec de plus grands pouvoirs ; il appercevra que le ſort de la capitale tient à ſon union avec les divers départemens ; il ſait que le midi, plein de feu, d'énergie & de courage, était prêt à ſe ſéparer pour aſſurer ſon indépendance, lorſque la révolution du 10 Août nous a valu *une convention qui doit tout rallier* (12) ; il apperçoit que les ſages & les timides

(12) *Une convention qui doit tout rallier.* Voyez ce qu'a enfanté cette convention. La diviſion & le déchirement de toutes les parties du royaume, la guerre du genre humain tout entier, une ſérie de maſſacres, que rien ne peut plus arrêter ; enfin, ce que

timides se réuniraient aisément pour établir cette convention ailleurs, si Paris n'offrait pas la réunion de la liberté la plus grande aux lumières qui soutiennent l'opinion ; il jugera, dès le premier moment de calme & de réflexion, que les secours & l'appui qu'il attend de tous les départemens ne peuvent être que le fruit de l'union, de la confiance qu'établissent & justifient le maintien de l'ordre & l'observation des lois ; il reconnaîtra enfin que ses ennemis cachés, peuvent se servir de sa propre agitation pour nuire à ses meilleurs amis, à ses plus redoutables défenseurs ; déjà l'exemple commence ; qu'il frémisse & s'arrête ! *une juste colère, l'indignation portée à son comble commencent les proscriptions, qui ne tombent d'abord que sur les coupables, mais dans lesquelles l'erreur ou les passions particulières enveloppent bientôt l'homme juste* (13).

Il en est temps encore, mais il n'est plus un moment à perdre : que les législateurs parlent, que le peuple écoute, & que le règne de la loi s'établisse.

Quant à moi, qui brave également l'erreur & la malveillance, parce que je ne veux que le bien de tous, & que je dois le faciliter par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, j'ai consacré ma vie à la justice, à la vérité ; je leur serai fidèle.

Je

---

que vous appellerez sans doute encore UNE CONSPIRATION, (après le régicide auquel vous avez présidé comme ministre), je veux dire l'arrestation de vos collégues & votre accusation le 31 May.

(13) Ainsi, voilà une théorie de proscriptions prêchée, & justifiée à la barre de l'assemblée. M. de la Fayette n'avait osé sanctifier que l'insurrection. Sylla & Marius ont eu leur apologiste, & cet apologiste est M. Roland. Il y a des proscriptions justes ! Elle est donc *juste* à présent la colère des ennemis qui vous *proscrivent !* vous avez prononcé votre arrêt ! il ne vous reste qu'à le subir.

Je reſte à mon poſte juſqu'à la mort, ſi j'y ſuis utile & qu'on me juge tel ; je demande ma démiſſion, & je la donne, ſi quelqu'un eſt reconnu pouvoir mieux l'occuper, ou que le ſilence des lois m'interdiſe toute action.

Le miniſtre de l'intérieur,

ROLAND.

---

Il faut ſe reſoudre maintenant à lire la ſanguinaire miſſive de la commune de Paris aux autres communes du royaume. Il faut bien ſe rappeller en la liſant, que Pétion était venu 5 jours auparavant juſtifier cette commune à la barre de l'aſſemblée. Il y avait vanté ſes vertus, ſon patriotiſme, les ſervices qu'elle avait rendus, & tout cela pour obtenir ſa réintégration. Il ne faut pas oublier non plus que Gorſas était alors nommé imprimeur du département de la juſtice, & qu'à la reſſemblance du ſtile de cette adreſſe avec ſon journal des 3 & 4 7bre. on pourrait preſque le ſoupçonner de l'avoir redigée,

*Circulaire*

*Circulaire adreſſée le 3 7bre. par le Comité de Surveillance de la Commune, aux Départemens, ſous le contreſeing de Danton, Miniſtre de la Juſtice.*

Frères & amis, un affreux complot, tramé par la cour, pour égorger tous les patriotes de l'empire Français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'aſſemblée nationale ſe trouvent compromis, ayant reduit le 9 du mois dernier la commune de Paris à la cruelle néceſſité de ſe reſſaiſir de la puiſſance du peuple pour ſauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie, témoignage honorable que vient de lui donner l'aſſemblée nationale elle-même. L'eut-on penſé dès-lors? De nouveaux complots non moins atroces, ſe ſont tramés dans le ſilence; ils éclataient au moment même, où l'aſſemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait ſauvé la patrie, s'empreſsait de la deſtituer, pour prix de ſon civiſme. A cette nouvelle, les clameurs publiques, élevées de toutes parts, ont fait ſentir à l'aſsemblée nationale la néceſſité urgent de s'unir au peuple & de rendre à la commune de Paris, par le rapport du décret de deſtitution, les pouvoirs dont il l'avait inveſtie.

Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera toujours de meriter de plus en plus, placée au foyer de toutes les conſpirations, & déterminée à s'immoler pour le ſalut public, elle ne ſe glorifiera d'avoir pleinement rempli ſes devoirs, que lorſqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ſes vœux, & dont elle ne ſera certaine, qu'après que tous les départemens auront ſanctionné ſes meſures, pour ſauver la choſe publique.

Profeſsant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilège que celui de ſe préſenter le premier à la bréche,

brèche, elle s'empreſsera de ſe remettre au niveau de la commune la moins nombreuſe de l'état, dès l'inſtant que la patrie n'aura plus rien à redouter des nuées de ſatellites féroces, qui s'avancent vers la capitale.

La commune de Paris ſe hâte d'informer ſes frères de tous les départemens, qu'une partie des conſpirateurs féroces détenus dans les priſons, a été miſe à mort par le peuple, actes de juſtice, qui lui ont paru indiſpenſables, pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachés dans ſes murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi, & ſans doute, la nation entière, après la longue ſuite de trahiſons, qui l'ont conduite ſur les bords de l'abîme, s'empreſſera d'adopter ce moyen ſi néceſsaire de ſalut public, & tous les François s'écrieront comme les Pariſiens : marchons à l'ennemi, mais ne laiſsons par derrière nous ces brigands, pour égorger nos enfans & nos femmes : frères & amis, nous nous attendrons qu'une partie d'entre vous, va voler à notre ſecours, & nous aider à repouſser les légions innombrables de ſatellites des deſpotes conjurés à la perte des Français. Nous allons enſemble ſauver la patrie, & nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

Signé,

*Les adminiſtrateurs du ſalut public, & les adminiſtrateurs adjoints réunis*, Pierre Duplain, Panis, Sergent, l'Enfant, Jourdeuil, Marat, *l'ami du peuple*, de Forgas, le Clerc, Dufortre, Celly, *conſtitués par la commune, & ſéant à la Mairie.*

*Ce 3 7bre.* 1792.

N. B. Nos frères ſont invités à remettre cette lettre ſous preſſe, & à la faire paſſer à toutes les municipalités de leur arrondiſſement.

Il n'eſt perſonne, je penſe, qui, après la lecture de ces deux dernières piéces, n'ait déjà une idée formée ſur les auteurs immédiats, & les fauteurs indirects de ces maſſacres. Je vais y ajouter encore quelques traits, & je récapitulerai enſuite tous ceux qui complettent leur analogie avec le 10 Août.

Les éxécuteurs perſonnels de ces maſſacres ſont encore dans l'oubli. Etrangers, pour la plus part, à la population de Paris ou bien membres d'une claſſe ſi abjecte, que pluſieurs d'eux n'étaient connus dans leurs attelliers que ſous des noms vagues de baptême ou de pays, l'œil de l'obſervateur ne peut les atteindre dans la boue où ils ſont cachés. Si l'on a pourtant déjà recueilli les noms de quelques uns d'entr'eux *, pour les dénoncer un jour au

* Nul doute qu'il n'y en ait déjà beaucoup de reconnus à Paris. Leur acharnement les aura trahis. Voici quelques traits anecdotiques, auxquels on pourra les diſtinguer un jour.

Un ouvrier de la rue St. Denis, rentrant chez lui, couvert du ſang de ſes victimes, cauſa tant de frayeur à ſa femme, qu'elle mourut ſubitement. Les voiſins de cet homme pourront l'indiquer.

Un jeune Marſeillais à l'Abbaye ſe montra d'une manière atroce pendant ces maſsacres. Il ſe vanta d'avoir tué lui ſeul plus de 50 perſonnes, pour venger deux frères qu'il avait perdus dans la journée du 10 Août. On le reconnaitra à cette anecdote.

Les trois hommes, qui reconduiſirent S. Méard chez lui, ſignèrent leur brevet d'élargiſement. J'ai vu le certificat & les ſignatures. Elles pourront ſervir à faire retrouver les ſignataires.

Un

au procureur du Roi, il eſt à préſumer qu'ils auront péri ſur la frontière, ou dans les troubles intérieurs

Un grand nombre des perſonnes élargies doivent avoir de pareils certificats.

Ce fut un maçon employé par M. de Champloſt, qui le reconnut & le ſauva au milieu des morts, qu'il venait de tuer de ſa main.

Dans beaucoup de ſections voiſines des théatres de carnage, les maſſacreurs fatigués allaient ſe repoſer, faire montre de la ſueur & du ſang dont ils étaient couverts, ſe faire donner à boire, & des aſſignats de 5 liv. pour leur journée. Les ſections d'alors les encourageaient, les plaignaient & les payaient. On ſait comment elles étaient compoſées.

On lit l'anecdote ſuivante dans la réponſe de Louvet à Robeſpierre: " Un matin quatre hommes arrivèrent dans la maiſon " du miniſtre de l'intérieur, & s'adreſsèrent au citoyen *Fepoul*, " l'un des chefs de bureau; ils avaient des piques & une épée de " deuil enſanglantées; ils venaient chercher le prix de leur tra- " vail, que le miniſtre de l'intérieur devait leur remettre, leur " avait-on dit; le citoyen Fépoul, malgré les horribles explica- " tions qu'on lui donnait, feignit toujours de ne pas comprendre " quelle avait été l'eſpèce d'ouvrage dont le paiement lui était " demandé. Obſervez que pendant l'étrange colloque, un des " ouvriers, accablé de la double ivreſſe du ſang & du vin, s'était " mis ſur un fauteuil où déjà il était aſſoupi. On vous a donné " de l'ouvrage, diſait toujours Fépoul, vous dites avoir bien " travaillé, vous demandez qu'on vous paye, rien n'eſt plus " juſte, mais adreſſez vous donc à ceux qui vous ont employés. " Enfin, les bourreaux aſſez mécontens, réveillèrent leur cama- " rade & partirent. Le même ſoir, entre ſept & huit heures, il " en revint un; il était porteur d'un mandat à-peu-près conçu " en ces termes: il eſt ordonné à M. Vallée de Villeneuve, tré-

rieurs, avant que la main de la juſtice ait pu s'en emparer.

Quant

" ſorier de la ville, de payer à ..... (*ici quatre mots*) la ſomme " de 12 liv. chaque, pour l'expédition des prêtres à S. Firmin. " Le garçon du bureau, qui reconnaiſſait le quidam, pour un " des quatre du matin, ne voulut point le laiſſer aller juſqu'au " citoyen Fépoul ; preſſé au contraire du beſoin de renvoyer le " cruel créancier, il parcourut très rapidement ſon mandat, ne " ſe donna point le tems de déchiffrer les noms très mal écrits " des ouvriers & des ſignataires, courut dans le cabinet du pre- " mier commis conſulter l'almanach royal, & revint auſſitôt rap- " porter l'adreſſe du citoyen Vallée Villeneuve. On ignore " comment celui-ci aura pu s'en débarraſſer."

Ou le chef des bureaux Fépoul, ou le tréſorier Villeneuve auront conſervé quelques notes de ces mandats, ou du moins le ſouvenir des noms qu'ils portaient.

On ſaura, le nom du Caporal, qui fit périr de la manière ſuivante, deux victimes innocentes. Le fait eſt atteſté par Briſot. " A l'hôtel de la Force, où l'on expédiait les priſonniers, avec " une apparence de forme, avec un juré de comédie, & en pré- " ſence d'officiers municipaux, un priſonnier, accuſé de fabri- " quer de faux aſſignats, ſe recommande d'un citoyen de la rue " Saint-Antoine. On l'envoie chercher ; il était occupé à faire " des comptes avec un locataire ; il arrive, & à la vue des piles " de cadavres, de maſſues enſanglantées, & de ces juges-bour- " reaux, il perd la tête, répond de travers, on l'aſſomme. Le " Caporal ſe rappelle qu'il l'a trouvé avec un homme qui chif- " frait, & ſuppoſant que ces chiffres pouvaient bien être des " faux aſſignats, qu'il pouvait être complice, il va le chercher, " l'amène, & on l'éxécute auſſi : eh bien ! cet homme était un " bon père de famille, bon citoyen, électeur de 1791, électeur " nommé la veille par ſa ſection !"

Le

Quant aux juges populaires qui s'étaient établis préſidens des maſſacres, trois ſont deja connus, Maillard à l'Abbaye, Hebert & l'Huillier à la Force ; il n'a pas été poſſible de reconnaitre encore ceux qui ont dirigé les maſſacres du Châtelet ; mais déjà il s'eſt préſenté aux Jacobins pluſieurs individus qui ſe ſont glorifiés du titre d'hommes du 2 7bre : de ce nombre eſt un nommé Taillefer, membre aujourd'hui de la convention.

Louvet cite ainſi un fait qui lui fut rapporté par Gorſas quelques jours après le 2 7bre. " Gor-
" ſas, dit-il, m'a raconté, comme à beaucoup
" d'autres l'etrange converſation qu'il eut avec un
" homme qui dans un certificat ſigné de lui, en
" date du 9 7bre. a pris le titre de juge ſouverain
" élu par le peuple aux journées du 2 & du 3.
" Cet homme entre chez un libraire ou ſe trouvait
" Gorſas. Il y demande *les couriers des départe-*
" *ments* de la dernière quinzaine. Le libraire ne
" les a pas. L'homme en parait très fâché. Gor-
" ſas s'approche, ſe nomme, & lui demande ce
" qu'il veut chercher dans ſes numéros. C'eſt

Le garde national, qui ſauva M. de Santuary, beau frère de M. d'Eſprémeſnil, pourra auſſi faire connaître beaucoup de ſes camarades.

Au ſurplus, ces découvertes ſeront l'objet des recherches d'un tribunal prévotal, & je doute fort que jamais aucune hiſtoire de la révolution deſcende juſqu'à ces noms ignobles. On n'écrit point l'hiſtoire des loups.

" que, dit l'autre, en rendant compte des journées
" de 7bre. vous avez parlé de moi—Oh! oh!
" vous en étiez donc!—vraiment, j'étais grand
" juge—Oui? vous pouvez donc m'apprendre
" comment cela ſe pratiquait. A quoi reconnaiſ-
" ſiez-vous les innocents?—Bah, bah, il n'y en
" avait guéres—mais encore, comment faiſiez-
" vous?—nous avions des liſtes, & puis on voyait
" bien tout de ſuite; cependant il y avait un grand
" b.... qui avait les cheveux en Jacobin; on ne
" pouvait pas trop lire ſon nom, & il ne ſe dé-
" fendait pas trop mal. Il nous a donné de la ta-
" blature—eh bien?—eh bien, j'ai envoyé deman-
" der à Panis & à Marat: *ils m'ont fait dire, c'eſt*
" *cela méme, élargiſsez?*"

Tous ces magiſtrats, & leur prétendu juré ſeront facilement découverts; ils allégueront peut-être pour ſe juſtifier, la volonté du peuple *ſouverain*, & l'exemple que leur avait tracé le corps légiſlatif en formant ce tribunal populaire du 10 Août que préſidait Oſſelin, qui jugea Bachmann, Laporte, & Derozoi, & acquitta M M. de Montmorin & d'Affry; ils citeront auſſi les priſonniers qu'ils ont acquittés; mais le délit des uns ne peut atténuer celui des autres, & le ſupplice de Maillard ne doit rien changer ni à la punition due à Oſſelin, ni à celle de tous ces juges créés par la populace, ni ſurtout à celle de tous ces conſtituans qui en décrétant

tant que le pouvoir judiciaire ſerait électif par le peuple, arrachérent ainſi au Roi le noble éxercice de la juſtice *ſouveraine*, & par là ſanctionnèrent d'avance les jugemens de Maillard, & le decret de mort de Louis XVI. En plaçant les premiers la juſtice dans des mains intéreſſées à être injuſtes, ils intervertirent toutes les loix de la ſociété, & s'ils n'en ſont punis, la conſéquence inévitable en ſera l'acquittement de Maillard.

Si des juges des guichets, nous paſſons enſuite à ceux qui dirigeaient leurs mouvements, nous trouvons auſſitôt les membres de la commune qui compoſaient le comité de ſureté publique, nommé le 1er 7bre. par Panis : leur ſignature au bas de l'adreſſe du 3 7bre. ne demande pas de nouveaux commentaires ; mais on obſerve avec horreur que l'éxécrable Marat lui-même n'y jouait qu'un role ſecondaire. Panis était en tête, Panis le beau frère de Santerre !

Briſſot avait été denoncé ainſi que les *girondins* le 1er 7bre. par Robeſpierre. Le 2, à dix heures du ſoir, le comité de la commune rendit contre eux huit mandats d'arrêter, mais craignant que leur qualité de deputés n'excitât un mouvement en leur faveur, ils effacèrent legèrement le mot *arréter*, & y ſubſtituèrent *l'ordre de viſiter*. Les trois commiſſaires qui éxecutèrent ce mandat étaient les

nommés *Berthelton*, *Guermené*, & *Couſteau* dit *Mignon*. Ce *Mignon* à ſigné beaucoup de certificats pendant les maſſacres ou il a joué un très grand rôle. Ils diront de qui ils tenaient les mandats qu'ils éxécutaient.

Le trait cité par Gorſas donne encore la preuve qu'il y avait pendant les maſſacres un comité toujours ſéant qui les dirigeait, & qui fut toujours préſidé par Panis & Marat * : c'était ainſi que les comités de Charenton & du cercle ſocial preſidés par Barbaroux, Louvet, Chenier, Briſſot, &c. avaient préparé, & dirigèrent le maſſacre du 10 Août.

On eſt étonné de ne pas voir Robeſpierre jouer nominativement ſon rôle dans ces maſſacres. Mais il faut ſavoir que dans toutes les occaſions où il fallut payer de ſa perſonne, Robeſpierre ſe cacha toujours, & ne ſe repréſenta enſuite que lorſque le crime préparé par ſes mains eut été exécuté par d'autres ; mais ſon acharnement à être l'apologiſte des journées du 2 7bre. l'approbation qu'il donna à l'adreſſe ſanguinaire du 3, la réponſe qu'il fit à Genſonné, qui lui reprochait d'avoir commandé

* Sergent graveur en taille douce était de ce comité. On venait pendant le maſsacre implorer ſa protection. Pendant qu'il lançait un mandat d'arrêt, quelqu'un marcha ſur ſon chien. Il répondit froidement ; *prenez donc garde, vous n'avez point d'humanité !*.

les

les assassinats ; *je le sais, ni vous, ni vos amis n'auriez pas fait assassiner un Aristocrate* ; les éloges perpétuels de Marat, qui le recommandait au peuple pour dictateur, ou au moins pour triumvir avec Danton & lui, les colloques qu'il avait alors continuellement avec Danton, Collot d'Herbois & Robert de Keralio, sa nomination à la convention nationale, le jour des massacres, en général sa soif du sang si connue, ses fureurs à la commune, & aux Jacobins, son nom, son vœu contre Louis XVI. que dis-je, le sang du régicide Damiens qui coule dans ses veines, tout l'accuse, tout le place sur la ligne de Marat & de Panis.

Il faut maintenant en venir à l'ordonnateur suprême de ces meurtres, au général des assassinats, à l'homme devant qui s'éclipsent Marat & Robespierre eux-mêmes, à Danton enfin, ministre de la justice, pendant les 40 jours dont je donne l'historique.

Les visites domiciliaires, le désarmement des personnes suspectes, décrétés sur sa motion & exécutés par Robespierre, la nomination & l'envoy des commissaires ambulans qui firent faire les massacres de Lyon, Rheims & Meaux, & prêchèrent par tout la loi agraire, le meurtre & le pillage, les sommes dépensées sécrétement, dont il ne voulut jamais rendre compte, la peine de mort

qu'il fit décréter le 2 7bre. au matin contre ceux qui contrarieraient ſes opérations, l'adreſſe aux départemens qu'il fit partir le 3 ſous ſon propre contre ſeing, adreſſe imprimée dans la nuit, rédigée la veille, & qui n'a pu être compoſée que dans ſes bureaux, ſes liaiſons connues, ſon caractère féroce, ſa vie précédente, ſon influence ſur la révolution, ſes paroles devenues proverbiales, tout, juſqu'à ſa figure atroce, nous dit, VOILA LE CHEF DU 2 SEPTEMBRE.

La commiſſion extraordinaire le preſſait d'arrêter les maſſacres, il riait—faites exécuter, lui diſait-elle, le décret d'accuſation contre Marat—il répondait froidement, j'aimerais mieux donner ma démiſſion.

Saiſi de frayeur, ou, ſi l'on veut d'impatience, Briſſot entre le 4 au matin, chez ce miniſtre de la juſtice. Il le trouve avec Fabre d'Eglantine, il ſe plaint de ces affreux maſſacres; mais, s'écrie niaiſement ce féroce imbécille de Briſſot, le moyen d'empêcher que des innocens n'y ſoient confondus avec des coupables; pas un, pas un, répond Danton—Quel garant, dit Briſſot? le miniſtre de la juſtice replique: *je me ſuis fait donner les liſtes des priſons, & l'on a effacé ceux qu'il convenait de mettre dehors.* On a vu dans la relation de S. Méard, que

que dès le 26 d'Aouſt, un officier municipal était venu prendre les noms des priſonniers à l'Abbaye.

Et, comme ſi tant d'indices ne ſuffiſaient pas pour reconnaître Danton, ſon diſcours du 14 Juin 1793 aux Jacobins, inſéré tout au long dans le journal de cette ſociété, ſous la date du 16, ne ſuffirait-il pas, pour déſigner le directeur ſuprême des meurtres en France. On venait d'apprendre à Paris la priſe de Saumur, le ſoulévement des provinces, les préparatifs de l'Angleterre, le bombardement de Valenciennes. Danton vient aux Jacobins, voici la péroraiſon de ſa harangue ſanguinaire. *Songez que je vous égalerai en génie, en audace révolutionnaire, & que je mourrai Jacobin, ſouvent je ſuis obligé d'employer des ménagemens pour ramener des eſprits faibles, mais d'ailleurs excellens; mais le bonheur public eſt toujours l'objet de mes travaux, & je vous préſage à l'avance que nous ſerons vainqueurs. Ne redoutez point les efforts de la faction. Il n'y a rien de commun entre le peuple & les adminiſtrateurs. Je ſuis inſtruit de bonne part, que le peuple ſe diſpoſe à en faire juſtice. On fera encore un exemple terrible des contre-révolutionnaires.* Ces deux dernières lignes déſignent d'avance l'auteur de maſſacres qui vont faire oublier ceux de 1792.

Je ne parle point de la foule de Jacobins ſubalternes, qui prirent une part plus ou moins directe à cet.e

à cette catastrophe. Collot d'Herbois, conseil & ami de Danton, l'appella en public *le grand credo de la liberté Française.* Anacharsis Clootz inventa le mot de *Septembriser*, pour exprimer l'acte, par lequel on se défait d'un ennemi. Chabot vanta continuellement ces journées *expurgatoires* à la tribune. Fabre d'Eglantine & Camille Desmoulins étaient les secrétaires de Danton à cette époque. Bazire, chargé de faire son rapport sur ces massacres, avant la dissolution de l'assemblée législative, les attribua aux valets des aristocrates tués, qui, s'étant mis en insurrection, pour sauver leurs maitres détenus, s'étaient portés aux prisons, où ils avaient massacré tous ceux qui précédaient leurs maitres, afin de jouer le patriotisme & faire échapper ensuite sous ce masque ceux qu'ils avaient eu intention de relâcher *, &, selon Bazire, tous les maitres

* Le bruit s'était répandu que les valets de Madame la Princesse de Lamballe s'étaient rendus déguisés à la porte de l'hotel de la Force, afin de sauver leur maîtresse, & qu'ils avaient aidé à massacrer plusieurs personnes, pour avoir droit de s'emparer de la Princesse, & de l'emporter en triomphe, quand elle paraitrait, mais qu'ils avaient été reconnus & chassés du grouppe tueur, ou, comme l'a dit derniérement je ne sais quel député, *du souverain massacreur*. Ce fut sur ce bruit, que Bazire fonda l'échaffaudage de son rapport, & l'assemblée, qui allait se dissoudre, passa à l'ordre du jour. Le propre des révolutions est d'intervertir à la fois & les hommes & les choses, & la morale & les idées, & les causes & les effets. Non seulement elle rend les hommes méchans, elle les

maitres auraient péri, ſi le peuple & le tribunal populaire n'avaient ſauvé beaucoup de victimes : enfin, le miniſtre de la juſtice, le philoſophe Garat*, le digne ſucceſſeur de Danton, chargé par un décret de pourſuivre les auteurs de tant de crimes, fit de vaines démarches auxquelles il ne fut donné aucune ſuite, & vint lâchement dire à la convention qu'il fallait les enſevelir dans un éternel oubli, qu'ils n'étaient qu'un ſupplément à la révolution du 10 Août, la ſuite de cette glorieuſe journée, & que Paris, ayant l'initiative de l'inſurrection, en ſa qualité de réſidence de la première autorité conſti-

les rend ſtupides, & foux. On tue ſon voiſin, & l'on en fait un conſpirateur ; un château eſt brûlé, c'eſt le propriétaire qui y a mis le feu, pour accuſer le peuple ; un homme eſt armé d'un piſtolet pour ſa défenſe, il conſpire contre toute une nation ; le Roi prend des meſures légales, pour protéger ſon habitation d'inſulte & ſa perſonne d'oppreſſion, & l'on dit que les Thuilleries & 700 ſoldats ont aſſiégé Paris & 100 mille hommes ! Les mêmes effets ſuivent l'eſprit révolutionnaire partout où il ſe développe. *La chronique* de Londres, auſſi ſéditieuſe que celle de Paris, accuſe ainſi le miniſtère Anglais d'avoir déclaré la guerre à la république, lorſque Briſſot lui même avoue dans ſon *compte rendu à ſes commettans*, qu'il n'a eu que le tort de la déclarer trop tôt.

* Chenier, autre philoſophe, preſidait au 2 7bre. la ſection des filles S. Thomas, ou de la Bibliotheque, ou de 1792. On lui ramena de l'hotel de la Force, M. Webber grenadier de cette ſection, & frère de lait de la Reine. Il avait été acquitté par le tribunal du guichet. Chenier voulait abſolument l'y faire reconduire & maſsacrer. Il inſiſta pendant 12 heures, & menaca même de donner ſa démiſſion ſi l'on faiſait grace. M. Webber fut ſauvé par quelques amis.

tuée

tuée, on ne pouvait rechercher cette affaire, ſans ôter le droit inſurrectionnel à Paris, ſans compromettre ainſi la révolution dans ſon principe. Si ce diſcours eſt parvenu à la Fayette dans ſon cachot de Magdebourg, ſon ſupplice eſt commencé.

La conduite de Santerre dépoſe hautement contre lui. Requis le 4 7bre. par Pétion & Roland, ce digne beau frère de Panis, répond enfin qu'il à donné des ordres & les préſidens des 48 ſections aſſurèrent à la commiſſion des 21 que les maſſacres leur avaient fait horreur, qu'ils auraient voulu pouvoir montrer la force publique, *mais qu'ils n'avaient, point reçu de réquiſitions.* Il ſerait, je crois, inutile de parler plus long tems de Santerre; l'homme qui a mené ſon Roi à la mort, a-t-il beſoin d'un crime de plus, pour que ſon ſupplice ſoit aggravé ?

Il me tardait d'arriver à ces fiers republicains qui ſe diſent aujourd'huy ſi purs, ſi vertueux, ſi incorruptibles, & qui cherchent à jetter tout l'odieux de ces forfaits ſur la ſeule commune de Paris; il me tarde de demontrer qu'ils en ſont les premiers auteurs; ainſi je paſſe ſous ſilence, & Fournier, & Bourdon, & Becare & Lajouſky, chefs du maſſacre des priſonniers d'Orléans, & je ſaiſis Barbaroux, Guadet, Genſonné, Briſſot, Petion, Manuel, & Gorſas.

Il

Il eſt reconnu aujourd'huy que la tranquillité de Paris ne commença a être abſolument détruite que par l'arrivée des Marſeillais. Les bandits qu'on avait déjà recueillis n'avaient rien oſé de déciſif le 20 Juin ; il fallait que les aſſaſſins d'Avignon fuſſent rendus dans la capitale pour leur ſervir de point d'appui. Or, qui les avait mis en marche & organiſés ? Barbaroux. A qui Barbaroux les avait-il preſentés le jour de leur arrivée ? A Pétion, au vertueux Pétion. Qui les avait appellés *la Providence du midi ?* Briſſot. Qui les loua conſtamment juſqu'au 3 7bre ? Gorſas. Qui leur diſtribua 20000 liv. quelques jours avant le 10 Août ? Pétion. Qui avait accordé l'amniſtie à ces brigands d'Avignon, à ces héros de la glaciere, lorſque la voix publique demandait de tous les coins de l'Europe leur punition éxemplaire ? la faction de Bordeaux qui cherchait par là à ſe rendre populaire, & à ſe créer un noyau d'armée républicaine. Enfin, qui a eu l'impudeur de nommer après le 10 Août au poſte de commandant de gendarmerie, ce Jourdan, chef des aſſaſſins de la Glacière ? Son brevet eſt ſigné de Servan ; Servan, le collègue de Roland !

Je veux bien ne point reparler de cette déſorganiſation ſucceſſive, & de la dégradation de la royauté, à laquelle travailla la faction de Briſſot, depuis le premier jour des ſéances du corps légiſlatif, la

la guerre déclarée par Briſſot & Dumourier exprès pour placer le Roi entre la république & la mort*; le licenciement de la garde du Roi, le renverſement du pouvoir judiciaire, cette affreuſe journée du 20 Juin toute dirigée pour Manuel & Petion, en un mot, cette ſuppreſſion bruyante de tous les étais qui ſoutenaient encore tant bien que mal le trône conſtitutionnel ; je veux bien oublier pour un moment ce long tiſſu de crimes qui a fini par les crimes du 10 Août, & qui a ouvert toutes les digues au torrent de l'anarchie, mais je dis,

A vous, Briſſot : n'avez vous pas commandé, en quelque ſorte, l'aſſaſſinat de tous les priſonniers d'Orléans par la rage avec laquelle vous vous êtes toujours déchainé contre ce tribunal. L'homme du 10 Mars peut-il être ſéparé de celui qui a tué M. de Leſſart, & la mort des deux Montmorin n'eſt-elle pas encore votre ouvrage, car enfin votre plume était auſſi un poignard ? Que l'on voye avec quel acharnement vous vous êtes toujours attaché à M M. de Jaucourt & Jouneau. J'ouvre votre journal du 27 Août, 1792, & j'y lis vos inſultantes dériſions ſur l'inviolabilité paſſée du premier de ces deux collègues, tandis qu'il était encore à

* *Sans la guerre, la revolution du 10 Août n'aurait pas eu lieu ; ſans la guerre la France ne ſerait pas une republique.* Patriote Français du 22 7bre.

l'Abbaye

l'Abbaye. Que feront de plus vos ennemis, lorſqu'ils vont aujourd'huy vous juger ? Déjà je lis dans le rapport du comité contre vous, l'accuſation de votre atroce curioſité, lorſque vous vous informiez avec tant d'avidité ſi Morande votre ennemi déclaré, Morande l'ancien rédacteur du *Courier de l'Europe*, avait auſſi été maſſacré. N'eſt-ce pas ſur cette ſoif de ſon ſang que vous témoignâtes alors, que ce Morande fut jetté enſuite dans les priſons, quoiqu'il eut quitté la plume depuis près de ſix mois, quoiqu'il n'eut aucun rapport avec les événemens du 10 Août, & qu'un héritage, joint aux infirmités de l'age, lui eut permis de quitter ſon ancien métier & d'oublier ſes anciens ennemis ? Vous fûtes donc, Briſſot, un aſſaſſin de ſang froid, eſpèce d'hommes plus dangéreuſe encore que les animaux féroces dont on ſe méfie, meurtrier par eſſence, vous auriez voulu effacer du nombre des vivans tous ceux que par leur rang & leur profeſſion vous croyiez au deſſus de votre caractère de journaliſte légiſlateur, & votre conſcience vous reportait ſi bas, même dans cette place, que toutes les claſſes de la ſociété, & tous vos confrères, vous paraiſſant ſupérieurs à vous & à votre profeſſion, vous leur aviez déclaré la guerre à tous, afin d'avoir le privilège d'écrire & d'adminiſtrer ſeul : faites maintenant *des comptes rendus à vos commettans* ſur les cadavres de ceux que vous avez immolés à votre ambition, & à votre orgueil,

la

la providence ne permettra plus qu'on y croie, & le rapport de St. Juſt a déjà vengé le ſang de de Leſſart.

C'eſt auſſi dans ce rapport de St. Juſt (le 8 Juillet) que j'ai la douceur de trouver en finiſſant mon ouvrage, la ratification de ce que j'ai dévoilé en le commençant. Pétion avait donc donné aux Suiſſes & à la garde nationale l'ordre de repouſſer la force par la force au 10 Août ! Le peuple du 2 Juin 1793 qui n'eſt plus ſon peuple du 20 Juin 1792, l'accuſe aujourd'huy de cette fidélité à la conſtitution ; il l'accuſe en quelque ſorte de l'avoir caché, lorſque Louis XVI. était à la barre, & que Pétion oſait le juger, & du moins par là il en abſout la mémoire du Roi ; mais ce même peuple ôtant à Pétion la gloire qu'il réclamait pour le 10 Août, lui jette toute entière la tache du 2 7bre. il lui dit avec énergie, " Vous " tracez continuellement avec Roland le tableau " ſanglant du 2 7bre. mais je vous accuſe de ces " fatales journées, car vous étiez alors en place. " On vous preſſait vous & Manuel d'arrêter ces " maſſacres ; vous refuſâtes, de crainte d'être ex- " poſés à perdre votre popularité." Et voilà pourtant ce qui réſulte pour Manuel & vous, de votre ſyſtême incertain de vengeances, de cruauté & de molleſſe.—Sachez enfin, malheureux, que dans la carrière

carrière que vous avez eu la témérité de parcourir, tout eſt crime, quand tout n'eſt pas vertu.

J'ai déjà rendu compte de l'acharnement de Manuel contre tout ce qui portait le nom de prêtres; la connaiſſance qu'il avait des projets du maſſacre aux Carmes, les démarches préliminaires qu'il fit, ne permettent pas de douter qu'il n'en fut le directeur, & conſéquemment, l'auteur de tous les meurtres, car d'abord ils n'eurent que les prêtres pour objet, &, ce n'eſt qu'après avoir aſſouvi la haine de Manuel, qu'ils deſcendirent juſqu'au reſte des priſonniers.

Chabot a appris à la convention nationale que Pétion & Manuel avaient d'abord ordonné à Gorſas de louer dans ſon exécrable journal ces journées ſanglantes. Gorſas s'acquitta de cette commiſſion avec la férocité d'un homme qui ſemblait regretter de ne pas agir lui-même à la porte des priſons. Tantôt il écrivait, *ces maſſacres ſont non ſeulement juſtes, ils ſont encore néceſſaires.* Ailleurs il ajoutait, *le peuple ne ſe trompe point dans ſa vengeance: qu'ils périſſent:* Enfin, c'eſt Gorſas qui le premier imagina le conte abſurde qu'on avait vu au 2 7bre. les priſonniers faire des ſignes dans leurs priſons, & y tramer une conſpiration. Ce Gorſas, en obéiſſant à Manuel & Pétion, ne faiſait que ſuivre ſon inſtinct malfaiſant; depuis le commencement de

la révolution, ſon journal ſemblait écrit ſur les bornes des rues, tantôt avec de la boue, tantôt avec du ſang. Ordurier & calomniateur tour à tour, ce fut lui qui provoqua le premier la journée du 5 8bre. & celle du 20 Juin. Le Roi & la Reine n'eurent pas d'ennemis plus conſtans. Tout ce qui fut honnête & beau pendant la révolution, fut expoſé au venin qu'il diſtilait. Son phiſique auſſi groſſier que ſon moral, était l'effroi du Palais Royal. Suivi de ſes ouvriers & de quelques aſſommeurs, ſon cortège ordinaire, tantôt il aſſaillait un gentilhomme ſeul & ſans défenſe (M. de Ste. Luce) & l'aſſaſſinait impunément aux yeux du public, tantôt il ſe faiſait cacher & refuſait un combat loyal avec Suleau; ici il faiſait la cérémonie de brûler l'effigie du Pape, là il ſe déguiſait en Arménien, pour jouer ſon rôle dans la députation folle du genre humain; d'autres fois, il faiſait piller par les ſiens les preſſes & les boutiques où s'imprimaient quelques épigrammes contre lui; en un mot, ſa vie entière fut un compoſé de lâcheté & d'inſolence *, de turpitudes & de cruauté. Pour le

* Ce Gorſas avait oſé imprimer qu'il fallait empêcher Meſdames, tantes du Roi, d'aller à Rome, ou du moins, qu'il fallait ſaiſir tout ce qu'elles emportaient, ſous prétexte qu'il n'y avait pas un Français qui n'eut une réclamation à faire ſur leurs effets. Meſdames ayant été arrêtées à Arcy ſur Aube, on parodia le dire de Gorſas par cette chanſon ſi connue, *rendez nous les chemiſes à Gorſas.....avait il des chemiſes, Gorſas?*

C'eſt

le punir, le ciel toujours juſte finit par lui envoyer Roland & Marat. Roland le flatte, le paie, & lui ſuggère de dénigrer le 2 7bre. Gorſas oublie ce qu'il a déjà dit ; ſa cupidité étouffe ſa mémoire ; le voila qui ſe contredit à la journée. Un dèsaveu lui attire une nouvelle attaque ; il ne ſait plus dèſlors que prendre une poſition maladroite ; il a l'air d'un faux dévot de révolution. On dirait qu'un remords eſt entré dans ſa vilaine ame, & ce remords le rend déjà ridicule ; il ſe tourne, il s'agite dans cette robe d'innocence qu'il revêt pour la première fois ; elle fait ſur lui l'effet de la chemiſe de Neſſus ; Marat l'apperçoit, s'attache à ſes pas, le pourſuit comme la furie que Virgile nous peint tourmentant la compagne de Latinus, Marat eſt pour lui *l'hirudo non miſſura cutem*, &, dés ce moment, Gorſas, à ſon tour, eſt pillé, fugitif, arrêté, émigré, accuſé, & l'auteur de tant de conſpirations réelles eſt à la fin traité lui-même comme un conſpirateur. Ainſi a fini ce miſérable maitre d'école de Verſailles, fils d'un ſavetier de Limoges, d'abord marmiton, puis élevé par la cha-

C'eſt également au ſujet du départ de Meſdames, que la fille d'un miniſtre conſtitutionnel, furieuſe de voir que ſon amant la quittât, pour accompagner les Princeſſes, s'écria dans une aſſemblée, qu'il aurait fallu *les arrêter, ne fut-ce que pour ſervir d'otages.* Sur quoi, un homme de beaucoup d'eſprit lui obſerva que les femmes vieilles & laides n'avaient jamais ſervi d'ôtages.

rité de M. de Coetloſquet, précepteur des enfans de France, enſuite déteſtable écrivain des charniers, trompette de révolution, mauvais bouffon de tragédie; ainſi, dis-je, a fini ce croquant, après avoir été, tour à tour, pendant quatre ans l'horreur & la riſée de Paris.

Barbaroux eſt encore plus coupable peut-être que tous ceux que j'ai déjà nommés. Ce fut lui qui demanda, & conduiſit de Marſeille à Paris, la horde de ces aſſaſſins, ce fut lui qui qui en fit le choix, & s'en inſtitua le chef & le directeur; ce fut lui qui, au club de Marſeille, faiſant voir un poignard, dit qu'il ne partait pour Paris qu'avec ce ſeul bien, & qui depuis le 10 Août, ſe trouvant riche de douze mille livres de rente, a été convaincu par Camille Deſmoulins de n'avoir pu les trouver, que dans la dèpouille de ſes victimes.

Enfin, la faction Bordelaiſe ſe joint naturellement à tous ceux que j'accuſe. Maitreſſe de tous les comités de l'aſſemblée, maitreſſe de l'opinion, arbitre des délibérations, puiſque placée entre la montagne & le côté droit, elle portait la majorité là où il lui convenait, elle ratifia toujours tout ce qui fut vengeance, fureur & cruauté. Elle demanda auſſi la mort de Briſſac & de Deleſſart; la Source, un de ſes membres, fut celui qui accuſa M. de Montmorin. Grangeneuve avait ſoif du

ſang

ſang de Jouneau, mais il trouva plus commode de le faire répandre par des aſſaſſins, que de ſe venger loyalement des affronts qu'il en avait reçus; tous les procédés, relatifs au déplacement & à la marche des priſonniers d'Orléans furent l'ouvrage de Genſonné, ainſi que la découverte & la dénonciation du comité Autrichien. Ils avaient auſſi eux fait venir de Bordeaux leurs ſatellites, leurs aſſaſſins, leurs fédérés. Ils voulurent du ſang auſſi eux, mais ils voulaient le plus pur qui reſtât encore à répandre; & Madame de Lamballe & M. de Briſſac & les trois miniſtres furent leurs victimes, au défaut de la Reine qu'une providence ſuprême avait fait échapper en Mars au rapport de Condorcet, comme elle fut ſauvée le 2 7bre. comme elle l'avait été plus miraculeuſement encore au 5 8bre. à Varennes, & au 20 Juin. La Source, Condorcet, Roland, ne font donc qu'un avec la faction de la Gironde; Roland ſurtout, qui ne ceſſa d'être cruel que lorſque la cruauté l'atteignit, & qui conſentait le 3 7bre. à ce que les maſſacres des prêtres & des nobles fuſſent regardés *comme un de ces grands orages qui balayent l'atmoſphère*, pourvu que cet orage s'arrêtat à lui & à ſes amis. Imbécille, qui croyait fixer un orage populaire.

Ainſi depuis Pétion, qui déſira la mort de M. le Duc de Rochefoucauld, comme la Fayette commanda celle de Favras, comme Barnave juſtifia

l'aſſaſſinat de Berthier ; depuis Briſſot, qui demanda le meurtre de Morande, & de M. de Montmorin, juſqu'à Danton, qui voulut établir ſon trône ſanglant ſur la terreur univerſelle, tous ceux que j'ai nommés, ne peuvent point être ſéparés des aſſaſſins ſubalternes. Ils ſont même plus bien coupables, car ils agiſſaient avec la pleine connaiſſance des crimes qu'ils commettaient, tandis que l'ouvrier yvre qui les conſommait, croyait obéir à un décret, & gagner de plus que ſon ſalaire, du vin, une montre, ou un portefeuille *.

J'aurais encore beaucoup de traits à ajouter, pour prouver la connéxion du 2 7bre. avec le 10 Août, mais j'en ai déjà dit aſſez pour la faire appercevoir à tous, & il faut finir cet horrible tableau. Il ſuffira, pour le completter, de jetter un coup d'œil ſur les factums que les deux partis viennent de faire imprimer pour leur accuſation & leur défenſe réciproque. L'un eſt intitulé, *Hiſtoire des ſix premiers mois de la république, ou, les Briſſotins*, par Camille Deſmoulins, imprimé & diſtribué par ordre des Jacobins. Cet ouvrage écrit avec la

* La vérité de cette aſſertion eſt prouvée par ce qui arriva à M. de Rochegude, pendu en 1790 à la lanterne à Avignon. Celui qui avait pendu ſes compagnons d'infortune, lui demanda en le ſaiſiſſant, *Ou eſt ta montre ? je n'en ai point* ; lui répondit M. de Rochegude. *Eh bien, en ce cas là*, lui répliqua celui-ci, *va t'en chercher un autre qui te pende.*

verve

verve & l'originalité comme de ce fougeux anarchiſte, eſt d'autant plus précieux, qu'il joint à l'intrigue de Briſſot, l'hiſtorique de la faction d'Orléans, dont lui Deſmoulins avoue qu'il était membre. L'autre eſt *le compte rendu par Briſſot à ſes commettans le* 27 *May*, c'eſt-à-dire 4 jours avant la conſpiration qui éclata à la fin contre ce grand homme. Cet ouvrage eſt le ſeul liſible de tous ceux que Briſſot a donnés, car au moins, il eſt vrai. Là, il ne juſtifie plus, il accuſe; la peur a fait chez lui ce que la conſcience nous faiſait faire depuis quatre ans; ainſi, choſe remarquable, Briſſot n'a ceſſé d'être éxécrable, que du moment où il a été forcé de prendre notre attitude.

En liſant ces deux comptes rendus, l'imagination eſt épouvantée de ce qu'elle voit & de ce qu'elle apprend. Ce ne ſont plus des témoins qui parlent, des écrivains qu'on peut refuter, ce ſont des acteurs eux mêmes qui ſe dévoilent réciproquement, & le lecteur n'a pas même la conſolation de pouvoir douter.

Ce fut ſous ces ſanglans auſpices que ſe firent, dans toute la France, les nominations à la convention nationale. Elles commencèrent à Paris le 2 7bre. Robeſpierre y fut nommé le premier, & l'effroyable liſte ſe termina bientôt par le Duc d'Orléans, que Manuel avait affublé, ſur ſa requête, du

nom *d'Egalité*. Ce ſurnom, ou, ſi l'on aime mieux ce ſobriquet faiſait rougir tout le monde, excepté celui qui le portait.

On devine facilement la manière dont étaient compoſées ces aſſemblées primaires. Tous les vices y eurent leurs députés. L'honneur, la morale & la propriété y reſtèrent ſeuls ſans repréſentans.

La faibleſſe des derniers momens de l'aſſemblée légiſlative qui allait ſe diſſoudre, amena néceſſairement une certaine relaxation dans ſes décrets de rigueur. On profita avec empreſſement de cette langueur, pour ſe dérober aux viſites domiciliaires, aux poignards, à la république, & aux bourreaux dont on voyait la convention ſe former partout. L'émigration ſe joignit à la déportation, & les rivages voiſins ſe chargèrent alors d'une multitude d'hommes, de femmes, & d'enfans de toutes les claſſes, emportant avec eux, comme d'un incendie, ce qu'ils pouvaient ſauver de plus précieux, emportant ſurtout l'eſpérance que le Duc de Brunſwick, le Roi de Pruſſe, & les Princes frères du Roi allaient bientôt les rendre à leurs foyers, & à leurs amis.

Le ciel en a ordonné autrement. Il nous avait deſtiné à de nouvelles épreuves. Notre corruption avait

avait été trop forte, pour que la punition fut complette; il nous reſtait encore des larmes à répandre.

Mais, ſi cette providence ſe plaiſait à affliger ſes enfans ſuperbes, avec quelle miraculeuſe protection ne ſauvait-elle pas les débris de ſon égliſe errante. Je fuyais comme les autres, j'arrivais auſſi en Angleterre, à la fin de 7bre. je fus témoin du zèle & de l'empreſſement avec lequel toutes les claſſes de la ſociété accueillirent ces miſérables paſteurs. Depuis le trône, juſqu'à la ſimple cabane, tout fut azile, tout fut conſolation pour eux. Là, je vis des matelots ſe jetter à leurs genoux ſur le rivage, & recevoir, en pleurant, leur bénédiction; ici, la charité chrétienne, repréſentée ſous les formes de M. Stanley, de Sir Thomas, de M. Wilmot, de M. Butler, &c. formaient des comités qui dirigèrent avec diſcrétion, & ſous les yeux de Français, non moins eſtimables, les ſecours que la nation Anglaiſe accorda avec abondance. Je vis le miracle de la multiplication des pains ſe renouveller ſous mes yeux, & de nouveaux apôtres diſtribuer le pain & les poiſſons aux diſciples de Jeſus Chriſt; la bienfaiſance & la reconnaiſſance ſe diſputaient à qui donnerait plus, à qui recevrait moins; au milieu de ces ſcènes, attendriſſantes, on oubliait involontairement les horreurs dont on venait d'être témoin, L'ame élevée vers le ciel, ſource de tous

nos

nos biens, l'homme ſenſible voyait dans le décret même de déportation des eccléſiaſtiques, le miracle qui aſſurait leur conſervation ; il y voyait l'effet des prières de Louis XVI. pour le maintien de la religion de ſes pères ; il entendait d'avance ſon jeune fils, au récit de tant de merveilles, s'écrier bientôt, comme un autre Eliacin.

Dieu laiſſa t' il jamais ſes enfans au beſoin ;
Aux petits des oiſeaux il donne leur pature ;
Et ſa bonté s'étend ſur toute la nature.

De nouveaux émigrés, diſperſés par la retraite du Duc de Brunſwick, ne tardèrent pas à venir partager les beſoins & la gratitude des compatriotes qu'ils avaient laiſſés en France auprès du Roi, pour co-opérer dans l'intérieur aux mouvemens de l'extérieur. Le même accueil les attendait ſur une terre généreuſe, où les révolutions, leurs cauſes, & leurs effets étaient depuis long long tems connues par l'expérience. La nation Françaiſe, ainſi repréſentée par ſes véritables enfans, ſemble y avoir fait un nouveau traité d'alliance avec la fière Albion ; & ce monument ſera durable, car en général, il fut fondé ſur la reconnaiſſance, & l'eſtime le décore.

Une autre claſſe d'émigrés s'y porta auſſi au milieu de nous, mais en vain eſſaye t-elle de racheter ſes fautes paſſées par ſes intrigues préſentes, & ſa mauvaiſe

mauvaiſe conduite en France, par une grande prudence en Angleterre, l'opinion publique, plus forte que leur ſoupleſſe, les repouſſe toujours dans l'ombre, & leur fait expier par le mépris univerſel les perſécutions qu'ils avaient ſuſcitées eux-mêmes, & dont ils ſont enſuite devenus les victimes. Ainſi, les conſtitutionnels, qui ſont tolérés en Angleterre, y éprouvent toutes les peines de l'exil, ſans eſpoir de retour ; & l'hypocriſie d'une honnêteté forcée y ajoute à leur malaiſe, ſans rien ôter aux tourmens de leur ambition.

Cependant, l'aſſemblée légiſlative termina ſes ſéances. La convention prit ſa place le 20 7bre. le 18, les diamans magnifiques de la couronne diſparurent, ſans qu'on en ait jamais eu de traces, quoique M. Roland ait fait pendre à la hâte quelques miſérables pour ce vol ; le 21 7bre. on décréta que la France était *république, une, & indiviſible*, malgré l'oracle de Mirabeau, *qu'elle était géographiquement monarchique*. Le même jour je me mis en route pour l'Angleterre, ſeul, & ſans paſſeport. Un ancien compagnon de mes dangers me rencontra ſur la côte, & me facilita les moyens de partager ſa fuite. Je fus jetté à Deal, avec M. le Duc de Choiſeul, au moment où le Duc de Brunſwick commençait ſa déſaſtreuſe retraite de Champagne ; & tandis que mon noble ami courait ſe réunir aux Princes, frères du Roi, je commençai à tracer ce que j'avais vu,

*Le*

*le Dernier Tableau de Paris*, dans les 20 derniers jours d'Août, & dans les 20 premiers jours de Septembre. Je ne pouvais plus être utile qu'en peignant, avec les crimes dont j'avais été temoin, les nouveaux forfaits qui devaient dèshonorer la France, pendant les 9 mois que m'a couté la douloureuse rédaction de cet ouvrage.

Je l'ai intitulé *Révolution du 10 Août*, & quoi qu'on dise, je ne cesserai d'envisager cette époque autrement que comme une révolution. J'attache beaucoup plus haut la conspiration qui tua le Roi. Le mouvement du 10 Août & la déclaration du 21 7bre. ne sont que des actes de la grande & universelle *conjuration* de la fin de 18ème. siècle contre les 14 siècles précédens de la monarchie Française. Autant vaudrait prostituer ce titre à l'insurrection du 31 Mai, contre la faction de Brissot *.

Je ne puis terminer cette seconde partie de mon ouvrage, sans présenter une récapitulation abrégée de ce terrible mois de 7bre. 1792, mois à jamais célèbre dans les fastes de l'histoire.

* Je donne à la fin de ce No. l'historique du mouvement qui a eu lieu à Paris, le 31 Mai, contre la faction de la Gironde, Pétion, Brisot, &c. C'est une répétition du 10 Août. Déjà il a eu son contre-coup dans les provinces. Wimpfen a imité la Fayette ; Danton attend encore les insurgens ; les prisons sont pleines & le tocsin du 2 7bre. sonnera sans doute bientôt à Paris.

Le

Le 2 7bre. on apprend l'invaſion de pluſieurs provinces de France par 100 mille alliés aux ordres de M. de Brunſwick ; & la nobleſſe Françaiſe, la majeure partie des propriétaires du Royaume, l'élite de la France fait partie de cette armée.

Le même jour, Danton fait maſſacrer 8000 individus dans les priſons ; on maſſacre plus ou moins dans toutes les provinces ; le ſilence de la terreur regne partout, & Danton gouverne l'anarchie.

Des flots d'hommes égarés, enyvrés, oiſifs ou timides, ſont pouſſés par la peur au devant des armées combinées ; la multitude effraye leur chef ſuprême ; la pluie, les maladies, l'inſubordination détruiſent ſes forces, il évacue ſes conquêtes, il ordonne la retraite, & des Rois reculent devant des laquais furieux & des royaliſtes tremblans qui allaient pêle mêle à leur rencontre *.

Dèſlors la nobleſſe Françaiſe eſt diſperſée & ruinée, ſans avoir combattu. Elle ſe voit condamnée à errer ſans eſpoir & ſans reſſources. Des frères s'embraſſent, & ſe précipitent enſemble du pont de

* J'avois trois domeſtiques. Deux me quittèrent, pour aller à l'armée de Dumourier, *comme les autres* : le troiſième me ſuivit en Angleterre. Il eſt vrai que celui là n'était pas Francais.

la Meuſe dans ce fleuve ; d'autres, entaſſés dans des paquebots, périſſent par centaines dans les ſables de la Hollande * ; d'autres ſont vendus pour Batavia, & après trois mois de nudité, de maladie & d'empriſonnement, ſont enfin recueillis miraculeuſement, par les ſoins généreux du gouvernement Anglais, & de deux frères ſenſibles, MM. de Butler, & Cormier. En beaucoup d'endroits, on ſemble oublier & leurs vertus antiques & leur dévoûment actuel, pour ne s'occuper que de ce qu'on leur reprochait auparavant, & ceux qui font ces reproches, ſont ſouvent ceux qui les méritent le plus eux-mêmes.

Les auguſtes frères du Roi, après avoir ramené, avec toutes ſortes de riſques perſonnels, leurs cohortes ſur la frontière, ſont dans la déſeſpérante néceſſité de les congédier. Ils s'en éloignent. Ils ſont pourſuivis, arrêtés ; enfin ils trouvent un azile au fond de la Weſtphalie. L'Europe irréſolue les dépoſe au village de Ham, où les ſouvenirs & les craintes viennent encore les aſſiéger. Une fauſſe pitié eſt à peine accordée à tant de malheurs. Enfin, ils forcent la gloire, par la conſtance, & l'adverſité mêmes.

La convention nationale, rebut de l'écume de la France, s'aſſemble, & le 21 7bre. la monarchie

* MM. d'Albert de Rioms, de la Bintinaye, de Raymond, &c.

& ſes derniers débris ſont renverſés par la république.

Le Roi déjà déchu, eſt détrôné complettement ; ſa captivité dans les appartemens du temple eſt aggravée par ſa tranſlation dans la tour, & ſon aſſaſſinat phiſique commence.

La religion catholique, apoſtolique, & romaine, eſt ſuſpendue en Franee. Tous ſes miniſtres ſont exilés, & la perſécution continue encore après les maſſacres.

L'œil de l'obſervateur ſe promenant alors ſur l'Europe, y apperçoit avec horreur toute l'énergie du côté de brigands, & partout ailleurs, la molleſſe, ſuite néoeſsaire de la proſpérité. Il voit d'un côté des foux audacieux, & de l'autre, une grande pénurie d'hommes d'état ; une grande héſitation, ou un grand Machiavéliſme dans la plûpart des cabinets. Il découvre les progrès de la philoſophie dans la claſſe mitoyenne ; il découvre, dis-je, dans cette claſſe, les lumières & les richeſſes, & il s'en inquiète d'autant plus que la cupidité & l'ambition de ces hommes ſont enflammées par la crédulité de la claſſe inférieure, & l'abâtardiſſement dans les claſſes ſupérieures. Il conſidère l'ignorance où eſt encore l'Europe des cauſes

& des

& des progrès des principes de la révolution Française *, & il se désespère, en voyant les milliers de formes que peut prendre l'anarchie, de l'insuffisance des remèdes qu'on veut y appliquer.

Et,

* Je résume ici en abrégé les causes & les principes de la révolution Française ; je laisse au lecteur à en faire le commentaire, & l'application à d'autres pays.

La première de toutes ces causes a été dans l'insouciance des souverains, & dans l'ignorance de leurs ministres. Il est arrivé un moment, où les Rois ont voulu jouir comme leurs sujets. Ils se sont mêlés familièrement avec eux, & ils ont commencé par là à entamer le respect qui leur était dû. Ils ont fait d'abord des concessions inutiles de leur influence, de leurs prérogatives, ou de leur autorité. Ils n'ont combattu que faiblement des rebelles qui les attaquaient avec toute l'ardeur de la cupidité. En disputant la puissance aux Princes, ceux là semblaient combattre pour une maitresse, tadis que ceux ci ressemblaient à de vieux époux ennuyés, qui plaident langoureusement pour la dot de leurs femmes. Les Rois pardonnaient aux Jacobins, tandis que les Jacobins ne pardonnaient point aux Rois.

D'après cette relaxation dans les classes gouvernantes, si l'on descend dans les classes gouvernées, on y voit

La philosophie répandue partout. Les philosophes liés par les mêmes principes, & tendans tous au même but, l'irréligion, l'esprit de discussion, & le manque de respect pour les autorités supérieures.

Une hiérarchie philosophique, établie depuis les grands, jusqu'aux bouchers ;

La confusion des rangs, & des costumes ;

L'oisiveté, la mollesse, l'immoralité des premières classes ;

Le babil, substitué à la force ;

Le

Et, comme une paſſion ne peut être détruite que par une paſſion plus vive, une grande terreur que par une terreur plus grande encore, on cherchait dans l'Europe, au mois de 7bre, quel ſerait le caractère ferme & ſévère à la fois, que l'on pourrait oppoſer à l'audace & à la férocité prononcées de Danton, & l'on s'affligeait, & l'on ſoupirait hautement contre les ſuites cruelles du luxe, & de la philoſophie, & l'on croyait tout perdu ;

Et tout cela avait été l'ouvrage d'un ſeul mois,

LE MOIS DE SEPTEMBRE 1792.

Mais enfin M. Pitt s'expliqua, M. de Clairfayt ordonna à Royal Allemand de ſabrer ſans miſéricorde

Le placement d'argent à uſure, & ſurtout en rentes viagéres ;

L'abandon de l'agriculture, pour le commerce, du commerce pour la banque, de la banque pour l'agiotage ;

Les emprunts publics, qui ont obéré des générations entières ;

Le luxe dans toutes les claſſes ; tous les hommes s'étant créé des beſoins au deſſus de leurs facultés ;

L'inquiétude pour le changement, entretenue par l'eſprit marchand, qui tend à exciter ſans ceſſe des beſoins artificiels, afin d'augmenter la conſommation, & la connivence des gouvernans avec les gouvernés à cet égard, afin de faire hauſſer les revenus publics ;

La difficulté d'avoir, lorſque tout le monde lit, imprime, & raiſonne, des miniſtres plus habiles que ceux qui ſont adminiſtrés,

corde ; alors l'eſpérance reparut au fond de nos cœurs, & je crus, dès ce moment, pouvoir commencer *Le Tableau de la Reſtauration de la Monarchie Françaiſe, ou la Campagne de* 1793.

ſtrés, ce qui joint ſouvent au déſir de les renverſer, la faculté de s'en moquer ;

Le pouvoir de l'argent, plus fort que celui de la richeſſe territoriale ; la pré-eminence des villes ſur les campagnes, & des artiſtes ſur les laboureurs ;

De cette immoralité, de cette irritation ſont nées, naiſſent, & naîtront toutes les révolutions préſentes, paſsées, & futures.

---

P. S. A la ſéance de la convention nationale du 22 Juillet, on propoſa la dégradation civique des adminiſtrateurs des départemens qui, après avoir partagé l'inſurrection de la Gironde, ſe retractaient ; Danton s'y oppoſa en proférant ces terribles paroles qui ſont une nouvelle preuve des maſſacres qu'il fit faire, & de ceux qu'il médite encore.

" Attendez que le peuple vous ait remis ſa foudre dans la fé-
" dération du 10 Août ; alors vous frapperez des coups plus
" forts ſur les adminiſtrateurs qui n'en ſont pas moins coupables,
" quoiqu'ils ſe ſoient retractés. Vous les rendrez inhabiles à
" venir empoiſonner la légiſlature.....&c."

CON-

# CONCLUSION.

J'AI rempli une tâche bien pénible. Il ne fallait rien moins que l'obligation que je m'étais imposée de retracer ces jours affreux de nos révolutions, pour surmonter le dégoût & l'horreur dont j'étais pénétré, en en transmettant l'histoire à la postérité. Mon cœur était oppressé, mon esprit absorbé, vingt fois la plume est tombée de mes mains, &, en la reprenant, je n'étais encouragé que par une seule réfléxion. Peut-être, me disais-je, que les races futures, en jettant les yeux sur ce tableau de meurtres, de vols & d'assassinats, tracé par un écrivain contemporain, par un témoin oculaire, se tiendront en garde contre les intrigans qui, sous le masque *d'amis du peuple*, l'entrainent dans tous les genres de perversité, & le conduisent enfin à sa ruine. J'aurai du moins payé ma dette à l'humanité, si je préserve un seul peuple, qu'on pourrait encore égarer, des maux affreux qui, depuis quatre ans, dévorent ma triste patrie.

O vous, les plus coupables, ſans doute, de tous ces intrigans, vous, qui aujourd'huy joignez vos plaintes à celles des malheureux qui furent vos victimes, CONSTITUTIONNELS, tour à tour imbécilles & féroces, contemplez votre ouvrage.

De quel droit oſez-vous aujourd'huy vous plaindre, ſi vos propriétés ont été envahies, ſi vos têtes ont été proſcrites, lorſque vous avez donné vous mêmes le ſignal de tous ces forfaits, par l'indifférence coupable que vous témoignâtes à l'incendie des châteaux, au pillage de l'hotel de Caſtries, & à l'aſſaſſinat de Berthier & de Foulon. Quelles pourſuites commandâtes-vous alors? N'encouragiez vous pas au contraire les brigands vos ſalariés, à promener par tout leurs fureurs, en leur promettant l'impunité? Eh bien! vos ſtipendiés d'alors ſont devenus enſuite ceux de vos ſucceſſeurs; &, comme le caractère de la fureur eſt d'aller toujours en augmentant, ainſi que la flamme va toujours en croiſſant, perſonne ne peut plus aſſigner le terme auquel elle pourra s'arrêter. Vos pères, vos femmes, vos enfans, immolés à leur tour par les ſcélérats que vous avez déchainés, maudiront ainſi que nous les auteurs de nos maux, en les dévouant à la vengeance d'un Dieu juſte.

Oui, toutes les calamités, qui déchirent notre malheureuſe patrie, & dont vous affectez aujourd'huy

huy de gémir avec nous, ne ſont que la conſéquence naturelle des maximes que vous avez profeſſées, & que vous avez miſes en pratique. Ne dites pas que vos diſciples ont outré vos préceptes, ils ont été entrainés par eux :

Quelque crime toujours précéde les grands crimes ;
Quiconque a pu franchir les bornes légitimes,
Peut violer enfin les droits les plus ſacrés.

Les maſſacres du 10 Août & du 2 7bre. la mort du Roi, l'envahiſſement de toutes les propriétés, les factions ſe détruiſant ſans ceſſe les unes par les autres, cette ſuite de conſpirations qui ne fait aujourd'huy de la France qu'une vaſte boucherie, ces châteaux détruits de fond en comble, ces recoltes ravagées, ces villes, ces départemens armés les uns contre les autres, cette dévaſtation univerſelle opérée par les armes que vous leur avez miſes en mains, ces milliards d'aſſignats, ſans valeur, ce commerce éteint, ces colonies détruites, ce renverſement de toute morale, cette famine qui s'approche, cette multitude d'hydrophobes politiques qu'il faudra abſolument ou laiſſer périr de faim, ou égorger, la peſte qui ſera la ſuite de tant de mortalité, en un mot, tous les réſultats de mille guerres civiles différentes, eh bien, toutes ces horreurs n'ont été & ne ſont que le dénouement de l'éxécrable tragédie dont vous avez joué les premiers actes.

En effet, n'avez vous pas appris à vos condiſciples, par la ſpoliation du clergé, & par la ſuppreſſion des droits féodaux, que s'il était légal de voler en partie, il était bien plus expéditif, & bien plus profitable de voler en totalité ? N'avez vous pas préparé, &, en quelque ſorte, commandé l'aſſaſſinat du Roi, en l'aviliſſant par dégrès dans l'eſprit du peuple, en le ſaturant d'ignominies, pendant les deux années que vous avez gouverné la France. En le forçant d'arborer la cocarde Tricolor, n'avez vous pas juſtifié d'avance celui qui le contraignit à accepter le bonnet rouge au 20 Juin ? N'eſt-ce pas vous, qui avez les premiers donné l'exemple de la déſobéiſſance formelle à ſes ordres, en refuſant de vous ſéparer, quand il vous le commandait ? N'eſt-ce pas vous, qui déplaçâtes ſon pouvoir, en déclarant que *la ſouveraineté réſidait eſſentiellement dans le peuple*, & qui n'en fites un Roi que ſous votre bon plaiſir, puiſque vous déclarâtes qu'il ne l'était que par la loi conſtitutionelle, & qu'il y avait des cas où ſa déchéance était légale ? Enfin, n'eſt-ce pas vous, qui le fites aſſaillir le 6 8bre. dans ſon propre palais, par une horde de cannibales, égorger impunément ſes gardes ſous ſes yeux, trainer comme un captif de Verſailles à Paris, où vous le forçâtes d'habiter ; &, lorſque, fatigué de tant d'inſultes, il voulut s'y dérober, ne le fites-vous pas pourſuivre & ramener comme un criminel de Varennes à Paris ? Ne l'a-

vez-

vez-vous pas ſuſpendu de ſes fonctions ; &, lorſqu'il vous a plu de les lui rendre, cela n'a t-il pas été aux conditions que vous avez voulu lui preſcrire ?

Eh bien ! tout ce que vous avez préparé, vos ſucceſſeurs l'ont conſommé, & vous ne futes pas moins coupables qu'eux ; car, certes, il y a plus loin de la première inſulte à la majeſté du trône, que de cette inſulte, au coup de hâche qui abat la la tête d'un Roi avili & empriſonné par ſes ſujets ; & vous verrez un jour, Santerre & Garat, en ſe débattant contre le ſupplice qui les attend, invoquer vos maximes, & réclamer vos principes.

Ceſſez donc de croire que vous ferez oublier vos crimes, en déclamant avec véhémence contre ceux de vos ſucceſſeurs. Leurs crimes, je vous le répéte, n'ont été tracés que par les votres, & n'en ſont que la ſuite inévitable. Ceſſez donc de mentir à votre penſée & à la nation hoſpitalière qui veut bien vous ſupporter, en voulant encore donner vos délires philoſophiques pour les chef d'œuvres de la conception humaine. Apprenez que ce n'eſt qu'avec un gouvernement ferme, & non avec des maximes abſtraites, foyer de tous les déſordres, qu'on régit une grande nation. Rappellez-vous cet axiome d'un des plus grands monarques de l'Europe. Si j'avais à punir une de mes pro-

vinces, disait Frédéric, je la ferais gouverner par des philosophes. Cependant, direz-vous, il avait des philosophes à sa cour; oui, mais il n'en avait point à la tête de ses armées, il n'en envoyait point en ambassade; &, s'il en admettait quelquefois à sa table, c'était pour amuser ses loisirs, & là, ils faisaient auprès de lui le rôle que remplissaient autrefois les nains & les bouffons de la cour des Rois.

Maintenant, qu'il est bien démontré que l'expérience a plus servi que n'auraient pu le faire les discours les plus éloquens, à dessiller les yeux des peuples, que vos systêmes insensés avaient séduits un moment, essayons de tranquilliser les esprits inquiets de ceux qui, toujours fidèles à la bonne cause, s'allarment mal-à propos sur les desseins ultérieurs des puissances coalisées pour combattre le monstre anarchique qui déchire la France, & qui aurait fini par dévorer toute l'Europe, s'il n'avait été bientôt étouffé.

C'est à ces principes pernicieux, c'est à la théorie de la souveraineté de la populace, mise en pratique, par une horde immense de barbares que les Rois font aujourd'huy la guerre, & non point à la France, dont les propriétaires sont dispersés, & le gouvernement renversé. La guerre actuelle est une lutte de la puissance avec le brigandage, c'est

une

une eſpèce d'émeute tacite & univerſelle que l'on comprime partout, quoique le champ de bataille ſoit en France ; ce ſont les felons de Newgate que l'on châtiait à Valenciennes. Cette victoire eſt aſſez belle & aſſez fructueuſe, pour que nous devions croire que François II. que Fréderic Guillaume, & la généreuſe nation Anglaiſe n'auront point uni leurs armes, pour déchirer l'héritage ſanglant de l'enfant royal détenu dans les fers. Non, le vertueux chef de l'empire n'aura point prêté ſes forces prépondérantes, pour décider cette barbare ſpoliation. Ah ! écartons à jamais de notre eſprit cette coupable penſée, &, ſi nous étions aſſez malheureux, pour ne pas croire aujourd'huy à la vertu des Rois, conſidérons du moins que leur propre intérêt commande une autre conduite aux puiſſances que l'on calomnie. Croyons que ſi leurs généraux entraient en France pour conquérir la propriété de Louis XVII. & pour conſommer dans un autre ſens, l'œuvre inique des factieux, qui depuis quatre ans cumulent les outrages & les tourmens ſur la famille royale, des millions de Français qu'enchainent aujourd'huy l'incertitude & la ſtupeur, prêts à s'unir à eux, s'ils viennent comme reſtaurateurs du trône & de l'autel, n'auraient plus alors qu'un ſentiment, celui de combattre juſqu'à la mort, pour écraſer les uſurpateurs. Des ſouverains, pour qui l'univers fait des vœux, ne ſe détermineront jamais à la perſpective d'une guerre éternelle contre une

nation

nation toute réunie dans un même ſentiment, toute militaire par les circonſtances, & devenue alors invincible par ſon malheur même. Ils ſentiront qu'il leur ſerait impoſſible de conſerver des provinces éloignées de leurs états, &, dont la poſſeſſion, après avoir épuiſé le ſang des peuples, & leurs tréſors, ſerait toujours incertaine. Ils n'auront pas oublié, que du tems de Charles VII. la France plongée dans l'anarchie vit envahir plus de la moitié de ſon territoire; mais alors les Français firent trève à leurs diſſenſions inteſtines; ils s'armèrent, ils combattirent avec fureur, &, après avoir vaincu & chaſſé du pays les uſurpateurs, l'héritage de St. Louis fut réintégré dans toute ſa ſplendeur, & la France vit bientôt ſon éclat renaitre ſous les regnes floriſſans de Louis XII. & de François Ier. Royaliſtes, Français fidèles, abjurons donc pour jamais ces terreurs paniques; au lieu d'aigrir nos maux par des ſoupçons injurieux pour l'honneur des monarques, mettons en eux tout notre eſpoir, & croyons qu'il eſt de leur intérêt imminent d'éteindre le foyer de l'incendie qui menace leurs propres états; que l'honneur leur commande & qu'il y va de leur gloire, de rétablir ſur ſon trône, & de reſtituer tous les ornemens de ſa couronne à un enfant malheureux, rejetton de tant de Rois. Des milliers de familles errantes & proſcrites, pour avoir été fidèles à leur devoir, leur tendent des bras ſuppliants. Si les Rois étaient capables de trahir

un

un eſpoir ſi bien fondé, ils apprendraient aux peuples de tous les pays, que lorſqu'il ſurviendra des révolutions dans un état, le plus sûr eſt d'abandonner ſes princes, puiſque la fidélité à la monarchie expoſe à la perte de tous ſes biens, à l'abandon & à la perſécution même.

Qu'un de ces gouvernements, pour faire taire une faction avide, lui ait promis *une indemnité*, pour le réſultat de cette nouvelle guerre ſociale, plaignons-le de la néceſſité où il s'eſt trouvé de préſenter cet appât pour faire marcher le lion Britannique. Eh bien! s'il le faut, qu'on ait encore nos colonies, ainſi qu'on a déjà notre or, & nos diamans, mais profitons de ces pertes, pour faire proviſion de vertus & de courage, & rappellons-nous que tous nos malheurs naquirent de notre corruption, de notre luxe & de la rupture d'équilibre entre nos richeſſes mobiliaires & nos terres. Mais, en attendant cette inquiétante déciſion, repouſſons les ſuggeſtions perfides de ces conſtitutionnels, nos plus cruels ennemis, qui ne peuvent plus ajouter à nos maux, qu'en ſemant dans nos eſprits des méfiances, qui les aigriſſent. Attendons avec réſignation que les puiſſances ſur le compte deſquelles nous nous allarmons, ayent fait connaître leurs intentions, par leurs actions. Nous éprouvons aſſez de maux réels, ſans nous en créer encore d'imaginaires; ſoyons donc bien convaincus que *les Rois ne peuvent rien*

*rien faire de ſolide pour leur gloire & leurs intérêts que lorſque leur conduite eſt dirigée par la juſtice.*

Et vous, qui, ſans avoir participé aux fureurs & aux violences des faiſeurs de la conſtitution, continuez à vous aſſocier à leur bande, en voulant nous donner une nouvelle *conſtitution*, à la place de celle qui vient d'être détruite, ceſſez, ah! ceſſez de vous laiſſer confondre avec eux; abandonnez ces ſyſtêmes inſenſés, où votre amour propre ſeul peut trouver des conſolations, mais qu'intérieurement votre eſprit déſavoue. Vous voulez que l'on faſſe une diſtinction entre *les erreurs* & *les crimes*, & vous oſez vous replacer encore ſur la route qui a conduit aux plus grands crimes. Depuis long tems vous auriez du ſavoir que cette conſtitution étrangère que vous voulez encore aujourd'huy implanter ſur un terre qui n'y eſt pas préparée, que cette conſtitution, dis-je, n'avait été bien fixée en Angleterre, que ſur les cadavres d'un Roi aſſaſſiné & d'un Roi déchu; cette ſeule idée aurait dû vous faire frémir, depuis le premier jour où vous la propoſâtes; &, qu'a fait autre choſe que vous commenter, ce régicide Barrère, votre ancien collègue, quand il a oſé dire, que *l'arbre de la liberté ne peut fleurir que lorſqu'il eſt arroſé du ſang des Rois.* Ah! périſſe à jamais la liberté, ſi les peuples ne peuvent l'acquérir qu'à un ſemblable prix.

Songez

Songez encore, qu'en adoptant un ſyſtême particulier, & des opinions abſolues que vous déſirez propager, vous vous déclarez par là même chefs d'un parti, & que vous vous placez ainſi dans une attitude, d'autant plus ridicule, que perſonne ne ſe range aujourd'huy ſous vos drapeaux. Ceux qui eurent la faibleſſe de partager vos opinions en France, n'ont pas tardé à ſe dèsabuſer ſur l'impoſſibilité de leur application. En combinant les lieux, les tems & les élémens de votre édifice, ils ont bientôt vû que ces inſtitutions, qui ailleurs ſemblent exiſter exprès pour ſuppléer aux vices du climat & à l'ingratitude du territoire, ſeraient en France un volcan, qui embraſerait encore, au lieu de les féconder, les cendres détrempées de ſang que nous allons y retrouver ; &, j'ai acquis le droit de vous adreſſer ces obſervations & ces reproches ; car, j'ai auſſi moi partagé votre admiration pour certaines loix étrangères au commencement de la révolution ; trompé par votre réputation, vos paradoxes & votre ſyſtême d'équilibre, j'ai cru un moment le gouvernement repréſentatif admiſſible en France, j'ai cru pendant quelques mois en vous, en M. de la Fayette & en M. Necker, & j'en demande aujourd'huy, du fond de mon cœur, pardon à Dieu, à mon Roi, & à mon pays.

Que ſi je voulais excuſer cette faute de ma jeuneſſe, je ne manquerais pas d'éxemples à alléguer

en

en ma faveur depuis 1787 juſqu'à la fin de 1789; je me contente de les indiquer; un eſprit de vertige ſemblait avoir alors frappé toutes les têtes, &, bien peu de ceux que la Royauté compte aujourd'huy au nombre de ſes plus reſpectables ſerviteurs, furent exempts d'erreurs, depuis *l'appel au peuple* que fit imprimer en 1787, un miniſtre imprudent, juſqu'à la lettre révolutionnaire écrite aux Jacobins de Londres, au nom de l'aſſemblée, par un préſident archevêque.

Que la crainte de cette nomenclature de nos torts, nous rende donc circonſpects ſur les accuſations que nous avons à porter. Le jour de la vérité approche, rallions nous autour de l'oriflamme de la royauté, en tremblant que l'examen du juge ne nous trouve pas auſſi purs que nous avons la prétention de l'être. Rachetons des erreurs que nous avons plus ou moins partagées, par un dévouement & une obéiſſance déſormais inébranlable au ſucceſſeur de notre malheureux Roi; car, encore une fois, de même qu'un pays ne peut-être en guerre qu'avec ſes plus proches voiſins, ainſi l'autorité royale n'a pu être ébranlée d'abord, que par ceux qui en approchaient le plus.

Rallions nous, je le répète encore, pour éviter les malheurs où nous ont plongé l'ignorance & l'orgueil, rallions nous auprès de l'arbre ſacré de

de la royauté pleine & entière; & que l'on ne diſe point que tous les reſſorts de l'ancienne conſtitution ſont détruits; la religion de Louis XIV. malgré la perſécution, exiſte encore dans toute ſa pureté. Qui oſera dire que ſon gouvernement qui, par ſon énergie, créa le beau ſiècle de la France, fit éclore des chef d'œuvres dans tous les genres, contint les factions, & les fit ſervir à l'éclat de la ſociété, ne puiſſe pas revivre encore ſans partage & ſans contrôle; car, il avait ſenti ce grand Monarque, que ſi la providence elle-même ne gouverne le monde que par ſon ſilence, un Roi, qui argumente chaque jour avec ſes parlemens ou ſes états généraux ſur ſon autorité, eſt bien près de la voir ſe diſſoudre, & l'état avec elle.

C'eſt ainſi qu'en moins de 30 ans, à force de raiſonner ſur la ſouveraineté, nous ſommes parvenus au point de dèsorganiſer la France & de l'inonder de ſang; & c'eſt une petite ville qui a été l'inſtrument des vengeances céleſtes. Dieu ſemble avoir choiſi Genève pour nous punir, comme il permet quelquefois qu'un ver inviſible détruiſe les plus grands & les plus beaux ouvrages de l'homme.

Il a voulu qu'un pauvre ouvrier atrabilaire de cette ville, que Jean Jacques Rouſſeau ſéduiſit d'abord ſous des formes ſimples & bonnes les imaginations faibles, pervertit les eſprit faux par quelques

ques tirades de ſenſibilité, & des raiſonnemens ambigus, en cachant ſous l'humilité la plus profonde, l'orgueil le plus intolérable. Ce fut par lui que ſe trouva placé le principe du contrat ſocial dans la volonté générale, c'eſt-à dire, le droit du plus fort, l'inſurrection, la guerre & la mort. Le poiſon était ſubtil, les femmes, les boudoirs & la cour furent les premiers, à s'en infecter. Ce Rouſſeau vecut miſérable, il fut une fois renverſé & foulé aux pieds par des chiens; ſes malheurs ſemblaient nous predire ceux qui nous attendaient pour avoir accueilli ſa doctrine.

Un ſecond philoſophe, auſſi de Genève, Jacques Necker, arriva pauvre à Paris; amaſſa promptement une fortune ſcandaleuſe; puis bâtit des hôpitaux; invoqua la ſenſibilité & l'humanité, en renverſant ſans pitié tout ce qui s'oppoſait aux ébullitions de ſon orgueil; ſe fit trois fois de ſuite porter par violence au miniſtère, & ſappa le premier l'autorité royale, tout en ayant l'air de l'exalter, tandis qu'il l'abaiſſait effectivement. Cet homme, qui était à la fois banquier, proteſtant, étranger, & non noble, ſeduiſit les principaux de ces quatre claſſes d'hommes qui éxerçaient une grande influence en France, & par eux, il eut les académies & les clubs. Ce Necker éprouva tous les tourments de l'ambition, deux fois exilé par le cour, il fut à la fin exilé par le peuple, il erra toute une nuit

ſur

un grand chemin lors de la défaite des insurgens de Nancy, il fut arrêté dans sa fuite, les vices de sa fille sont le scandale de sa famille, personne ne croit plus à sa vertu, & sa fortune detruite par la chûte des assignats a partagé la dégradation de sa réputation. Il est malheureux au phisique & au moral !

Un troisième philosophe, encore de Genève, Etienne Clavière, après avoir travaillé en vain l'agiotage & les révolutions dans son pays, vint essayer de la révolution Française. Ne pouvant s'élever à la hauteur des romans de Jean Jacques, & *des comptes rendus* de Necker, il ne présenta modestement à la révolution que de la philantropie, Brissot, des sociétés d'amis des noirs, des pamphlets, & des plans d'assignats. Il trouva moyen avec ces seuls titres, d'avoir une réputation ; il fut aussi lui ministre, grace à tous les caffés, aux garçons de boutique, aux commis de négocians, & aux étudians, dont il se rapprochait assez par son gout d'agiotage, & une feinte bon-hommie, encore plus orgueilleuse, qu'elle n'était cruelle. Cet homme corrompit la troisième classe de la société ; il fut à son tour accusé, obligé de se sauver par une fenêtre, proscrit, errant & vagabond.

Il ne restait plus à mettre en mouvement, que les bras de la dernière classe, c'est-à-dire, des

hommes de ſang, qui n'habitent que les cavernes & les bois, les égouts & les tavernes, pour détrouſſer les paſſans, & maſſacrer les voyageurs. Un quatrième philoſophe ſe préſenta. Ce fut Jacques Marat, & le hazard voulut que cet homme qui avait auſſi lui fait des livres, comme tous ſes prédéceſſeurs, fut ſorti de Genève. Sa naiſſance eſt inconnue. On le diſait Sarde, ou Corſe; mais ſon père, maître d'école à Neufchatel, le fit élever à Genève à qui nous dûmes ce fléau de plus. Il profita des principes poſés par ſes trois prédéceſſeurs, & s'étant aſſocié Danton, Robeſpierre, Santerre, & d'Orléans le meurtre du Roi de France fut bientôt conſommé, & les cadavres jonchérent la terre de toutes parts.

Ainſi la révolution n'eſt point originairement l'ouvrage de la France; c'eſt une peuplade, où la guerre civile ſemble permanente, qui nous a envoyé les quatre hommes qui nous ont fait parcourir ſucceſſivement les quatre périodes de notre dégradation, la curioſité, l'orgueil, la dèsobéiſſance, & la mort. Chacun d'eux a eu ſes généraux & ſes auxiliaires; chacun d'eux auſſi fut puni de ſon vivant. Marat, le dernier de tous, reſtait ſeul. Fidèle à ſon peuple, il avait chaſſé tous ceux qui avaient voulu avant lui être les favoris de leur peuple particulier. La main d'une femme a delivré enfin la terre de ce monſtre; Charlotte Cordé

l'a

l'a poignardé le 14 Juillet ; & elle a payé de ſa vie ce trait de courage. Marat vivant, empoiſonnait le peuple de ſa doctrine de ſang, & ſa mort pensa repandre une nouvelle contagion, par les exhalaiſons peſtilentielles qui ſortaient de ſon cadavre lépreux.

Au milieu de toutes ces cataſtrophes ſanglantes, reconnaiſſons le doigt ſacré de Dieu dans le ſort que nous éprouvons. Un Roi, une Princeſſe du ſang, des prélats, des eccléſiaſtiques, des miniſtres, des gentilshommes de tous les grades, des bourgeois, des avocats, des marchands, des pauvres, ont péri dans cette révolution. Adorons les jugemens de Dieu, humilions nous devant ſa colère, croyons que nous l'avions méritée, &, du moins, implorons-le, pour la détourner à l'avenir de deſſus nos têtes :

Jam ſatis terris nivis, atque diræ
Grandinis, miſit Pater, & rubente
Dexterâ ſacras jaculatus arces,
Terruit urbem,
Terruit gentes.....

# LISTE

## *GENERALE ET COMPLETTE*

DES

# REGICIDES

Qui ont voté à la Convention Nationale pour le Meurtre de

# LOUIS XVI.

ROI DE FRANCE.

---

Extrait du troisième Appel nominal pour le Jugement du Roi.

*Séance du* 16 *Janvier* 1793.

---

La question a été posée en ces termes :

*Quelle peine LOUIS, ci-devant Roi des Français, a-t-il encourue ?*

NB. L'Appel nominal a commencé par la Lettre G.

# LISTE, &c.

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| *Haute Garonne.* | | |
| Mailhe. | *La mort & ſurſ.* | |
| Delmas. | *idem.* | |
| Projean. | *idem.* | |
| Peréz. | | Réclusion, & banniſſement. |
| Julien. | *La mort.* | |
| Catés. | *idem.* | |
| De Sacy. | *idem & ſurſ.* | |
| Rouzet. | | Réclusion. |
| Drucht: | | idem. |
| Mazade. | | idem. |
| *Le Gers.* | | |
| La Plaigne. | *La mort.* | |
| Maribon Montaut. | *idem.* | |
| Deſcamps. | *idem.* | |
| Cappin. | | Récl. & banniſſ. |
| Barbeau du Barran. | *La mort.* | |
| La Guire. | *idem.* | |
| Ichon. | *idem.* | |
| Bouſquet. | *idem.* | |
| Moyſet. | | Réclusion prov. |
| *La Gironde.* | | |
| Vergniaux. | *La mort avec ſurſ.* | |
| Guadet. | *idem & ſurſ.* | |
| Genſonné. | *idem.* | |
| Grange neuve. | | Réclusion. |
| Jay. | *La mort.* | |
| Ducos. | *idem.* | |
| La Caſe. | | Recl. & bann. |
| Bergoin. | | Réclusion. |
| Gartau. | *La mort.* | |
| Boyer Fonfrede. | *idem.* | |
| De l'Eyre. | *idem.* | |
| Du Plantier. | *idem & ſurſ.* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| *L'Herault.* | | |
| Cambon. | *La mort.* | |
| Bonnier. | *idem.* | |
| Curée. | | Récl. & Deport. |
| Viennet. | | Réclusion. |
| Rouyer. | *La mort.* | |
| Cambacérés. | *La mort, en cas d'invasion des ennemis.* | |
| Fabre. | *La mort.* | |
| Brunel. | | Réclusion. |
| Caſtilhon. | | Récl. & bann. |
| *Iſle & Vilaine.* | | |
| Lanjuinais. | | Récl & bann. |
| Fermont. | *La mort.* | |
| Duval. | *idem.* | |
| Séveſtre. | *idem.* | |
| Chaumont. | *idem.* | |
| Le Bréton. | | Réclusion. |
| Dubignon. | | idem. |
| Maurel. | | Récl. juſqu'à la paix. |
| Beaugeard. | *La mort.* | |
| Obelin. | | Récl. & Deport. |
| *Indre.* | | |
| Porcher. | | Récl. & bann. |
| Thabaud. | *La mort & ſurſ.* | |
| Pepin. | | Récl. & Deport. |
| Boudin. | | Récl. & bann. |
| Le Jeune. | *La mort.* | |
| De Razey. | | Récl. |
| *Indre & Loire.* | | |
| Nioche. | *La mort.* | |
| J. Dupont. | *idem.* | |
| Portier. | *idem.* | |
| Gardien. | | Récl. & bann. |
| Ruelle. | *la mort & ſurſ.* | |
| Yſabeau. | *idem.* | |
| Bodin. | | Récl. & Déport. |
| Champigny | | idem. |
| *Iſere.* | | |
| Baudran. | *la mort.* | |
| Génévois. | *idem.* | |
| Chartel. | *idem & ſurſ.* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Servonat. | | Récl. & bann. |
| Amar. | *La mort.* | |
| Prunelle de Lierre. | | Banniſſement. |
| Réal. | | Récl. & bann. |
| Boiſſieu. | | idem. |
| Geniſſieu. | *La mort.* | |
| *Du Jura.* | | |
| Vernier. | | Réclusion. |
| Laurenceot. | | Récl. & bann. |
| Grénot. | *La mort.* | |
| Proſt. | *idem.* | |
| Amyon. | *idem.* | |
| Babey. | | Récl. & bann. |
| Ferroux. | *La mort.* | |
| Bonguyode. | | Récl. perpet. |
| *Des Landes.* | | |
| D'Artigoyte. | *La mort.* | |
| Le Franc. | | Récl. & bann. |
| Godroy. | | Réclusion. |
| Dizés. | *La mort.* | |
| Ducos l'Ainé. | *idem.* | |
| Saurine. | | Réclusion. |
| *Loire & Cher.* | | |
| Briſson. | *La mort.* | |
| Grégoire, *abſent par commiſs.* | | |
| Chabot. | *La mort.* | |
| Fouſsedoire. | *idem.* | |
| Freſſine. | *idem.* | |
| Le Clerc. | | Réclusion. |
| Venaille. | *La mort.* | |
| *Haute Loire.* | | |
| Raynault. | *La mort.* | |
| Delcher. | *idem.* | |
| Flageas. | *idem.* | |
| Faure. | *idem.* | |
| Bonnet, *fils.* | *idem.* | |
| Barthelemy. | *idem.* | |
| Camus, *abſ. par comm.* | | |
| *Loire inferieure.* | | |
| Maulde. | *La mort.* | |
| Le Febure. | | Récl. & Deport. |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Chaillon. | | Récl. & bann. |
| Mellinet. | | idem. |
| Villers. | *La mort.* | |
| Fouché. | *idem.* | |
| Jary. | | Récl. & bann. |
| Couſtard. | | Banniſsement. |
| *Loiret.* | | |
| Gentil. | | Réclusion. |
| Garan Coulon. | | idem. |
| Le Page. | | idem. |
| Pellé. | | idem. |
| Lombard la Chaux. | *La mort.* | |
| Guerin. | | Récl. & bann. |
| De la Gueulle. | *La mort.* | |
| J. B. Louvet. | *idem & ſurſ.* | |
| Leonard Bourdon. | *idem.* | |
| La Boiſſiere. | *idem & ſurſ.* | |
| *Le Lot.* | | |
| Cledel. | *idem.* | |
| Salleles. | | Réclusion. |
| Jean Bon St. André. | *La mort.* | |
| Monmayan. | *idem.* | |
| Cavaygnac. | *idem.* | |
| Bouygnes. | | Réclusion. |
| Delbret. | *La mort.* | |
| Albouys. | | Réclusion. |
| Cayla, *malade.* | | |
| *Lot & Garonne.* | | |
| Vidalot. | *La mort.* | |
| Laurent. | | Réclusion. |
| Paganel. | *La mort & ſurſ.* | |
| Claverie. | | Réclusion. |
| La Roche. | | Récl. & bann. |
| Bouſſion. | *La mort.* | |
| Gayet la Prade. | | Réclusion. |
| Fournet. | *La mort.* | |
| Noguer. | | Réclusion. |
| *La Lozere.* | | |
| Barrat. | | Réclusion. |
| Chateauneuf Randon. | *La mort.* | |
| Serviere. | *idem.* | |
| Moneſtier. | *idem & ſurſ.* | |
| Pelet, *abſ par comm.* | | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| *Maine & Loire.* | | |
| Choudieu. | *la mort.* | |
| De Launay, *l'aîné.* | *idem.* | |
| De Houlliere. | | Récl. & Deport. |
| Reveillere Lepaux. | *la mort.* | |
| Pilaſtre. | | Récl. & bann. |
| Le Clerc. | *la mort.* | |
| Dandenac, *l'aîné.* | | Réclusion. |
| De Launay, *le jeune.* | | idem. |
| Pérard. | *la mort.* | |
| Dandenac, *le jeune.* | | Récl. & Deport. |
| Le Maignan. | | Réclusion. |
| *La Manche.* | | |
| Gervais Sauvé. | | Récl. & bann. |
| Poiſſon. | | idem. |
| Le Moine. | *la mort.* | |
| Le Tourneur. | *idem.* | |
| Ribet. | *idem & ſurſ.* | |
| Pinel. | | Réclusion. |
| Le Carpentier, *de Valognes.* | *la mort.* | |
| Havin. | *idem.* | |
| Bonneſœur. | *idem.* | |
| Enguerran. | | Réclusion. |
| Laurence, *de Villedieu.* | *la mort & ſurſ.* | |
| Hubert. | *idem.* | |
| Bretel. | | Réclusion. |
| *La Marne.* | | |
| Prieur. | *la mort.* | |
| Thuriot. | *idem.* | |
| Charles Charlier. | *idem.* | |
| Dela Croix de Conſtant | *idem.* | |
| De Villers. | *idem.* | |
| Poulain. | | Récl. & bann. |
| Drouët. | *la mort.* | |
| Armonville. | *idem.* | |
| Blanc. | | Récl. & bann. |
| Batelier. | *la mort.* | |
| *La haute Marne.* | | |
| Guillardin. | *la mort.* | |
| Monnet. | *idem.* | |
| Roux. | *idem.* | |

| DÉPARTEMENS & NOMS DE VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Valdruche. | *idem.* | |
| Chaudſon Rouſſeau. | *idem.* | |
| La Loy. | *idem.* | |
| Wandelincourt. | | banniſſement. |
| *La Mayenne.* | | |
| Biſſy, *le jeune.* | *la mort en cas d'inv.* | |
| Joachim Eſne. | *idem.* | |
| Du Rocher. | *idem.* | |
| Enjubault. | *idem.* | |
| Serveau. | *idem.* | |
| Plaichard Chottiere. | | Récl. & Bann. |
| Villars. | | idem. |
| Réné François le Jeune | | Récl. perpetuelle. |
| *La Meurthe.* | | |
| Salles. | | Réclusion. |
| Mallarmé. | *La mort.* | |
| Le Vaſſeur. | *idem.* | |
| Molveaux. | | Récl. & Bann. |
| Bonneval. | *La mort.* | |
| La Lande. | | Récl. & Bann. |
| Michel. | | idem. |
| Zangiacomi. | | idem. |
| *La Meuſe.* | | |
| Moreau. | | Banniſſement. |
| Marquis. | | Récl. proviſoire. |
| Tocquot. | | idem & Bann. |
| Pons. | *La mort.* | |
| Rouſſel. | | Réclusion. |
| Bazoche. | | id. & Déport. |
| Humbert. | | Récl. & Bann. |
| Harmand. | | Banniſſement. |
| *Le Morbihan.* | | |
| Le Meilland. | | Récl. & Bann. |
| Le Hardy. | | idem. |
| Corbel. | | Récl. proviſoire. |
| Le Quinio. | *La mort.* | |
| Audrein. | *idem.* | |
| Gillet. | | Récl. perpetuelle. |
| Michel. | | Récl. & Bann. |
| Rouault. | | Réclusion. |
| *La Moſelle.* | | |
| Anthoine. | *La mort.* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Hentz. | *idem.* | |
| Bar. | *idem.* | |
| Blaux. | | Récl. & bann. |
| Thirion. | *La mort.* | |
| Becker. | | Réclusion. |
| Merlin, Couturier, | *abſ. par comm.* | |
| *La Nievre.* | | |
| Sautereault. | *La mort.* | |
| Damerode. | *idem.* | |
| Léfiot. | *idem.* | |
| Guillerault. | *idem.* | |
| Le Gendre. | *idem.* | |
| Goyre la Planche. | *idem.* | |
| Jourdan. | | Récl. & bann. |
| *Nord.* | | |
| Merlin. | *La mort.* | |
| Duhem. | *idem.* | |
| Goſſuin, *abſ. par comm.* | | |
| Cochet. | *La mort.* | |
| Fockedey. | | Réclusion. |
| Le Sage Senault. | *La mort.* | |
| Carpentier. | *idem.* | |
| Pryeſe. | *idem.* | |
| Sallengros. | *idem.* | |
| Poultier. | *idem.* | |
| Aouſt. | *idem.* | |
| *l'Oiſe.* | | |
| Couppé. | *La mort.* | |
| Calon. | *idem.* | |
| Maſſieu. | *idem.* | |
| Charles Villette. | | Recl. & bann. |
| Anacharſis Cloots. | *La mort.* | |
| Portiez. | *idem & ſurſ.* | |
| Godefroy, *abſ. par com.* | | |
| Bezare. | *La mort.* | |
| Iſoré. | *idem.* | |
| De la Marc. | | Récl. & bann. |
| Bourdon. | *La mort.* | |
| *l'Orne.* | | |
| Dufriche Valazé. | *La mort & ſurſ.* | |
| Bertr. la Hoſdiniere. | *idem.* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DE VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Deſhrouas. | *idem.* | |
| Julien Dubois. | *idem.* | |
| Plat Beauprey. | *idem & ſurſ.* | |
| Duboë. | *idem en cas de Guer.* | Récl. & Bann. ſ. g. |
| Dugué Daſſé. | | Banniſement. |
| Fourné. | | Récl. & Déport. |
| Thomas | *la mort* | |
| Colombel | *idem* | |
| *Paris.* | | |
| Robeſpierre | *la mort* | |
| Danton | *idem* | |
| Collot d'Herbois | *idem* | |
| Manuel | | Récl. & Deport |
| Billaud Varrennes | *la mort* | |
| Camille des Moulins | *idem* | |
| Marat | *idem* | |
| La Vicomterie | *idem* | |
| Le Gendre | *idem* | |
| Raffron | *idem* | |
| Panis | *idem* | |
| Sergent | *idem* | |
| Robert | *idem* | |
| Duſſaulx | | Récl. & bann. |
| Préron | *la mort* | |
| Beauvais | *idem* | |
| Fabre d'Eglantine | *idem* | |
| Offelin | *idem* | |
| Robeſpierre, *le jeune* | *idem* | |
| David | *idem* | |
| Boucher | *idem* | |
| Laignelot | *idem* | |
| Thomas | | Récl. & mort en cas d'inv. de l'ennemi |
| Louis Philippe Joseph, Duc d'Orleans, dit: *Egalité* | LA MORT | |
| *Pas de Calais.* | | |
| Carnot | *la mort* | |
| Duqueſnoy | *idem* | |
| Varlet | | Récl. & bann. |
| Le Bas | *la mort* | |

| DÉPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Thomas Payne | | Récl. & bann. |
| Perſonne | | idem. |
| Géoffroy | *la mort* | |
| Eulart | | Récl. & bann. |
| Bolet | *la mort* | |
| Magniéz | | Récl. & bann. |
| Daunon | | Récl. & deport. |
| *Puy de Dôme.* | | |
| Couthon | *la mort* | |
| Gibergues | *idem* | |
| Maignet | *idem* | |
| Romme | *idem* | |
| Soubrany | *idem* | |
| Bancal | | Récl. & bann. |
| Rudel | *la mort* | |
| Blanval | *idem* | |
| Moneſtier | *idem* | |
| La Loue | *idem* | |
| Du Laure | *idem* | |
| Girod Pouzol | | Récl. & bann. |
| *Hautes Pyrenées.* | | |
| Barrere | *la mort* | |
| Dupont | *idem* | |
| Gertoux | | Récl. & bann. |
| Picqué | *la mort* | |
| Férand | *idem* | |
| La Crampe | *idem* | |
| *Baſſes Pyrenées.* | | |
| Sanadon | | Récl. & deport. |
| Conte | | Récl. & bann. |
| Pémartin | | idem |
| Meillant | | idem |
| Caſenave | | idem |
| Neveu | | idem |
| *Pyrenées Orientales.* | | |
| Guyler | | Récl. & bann. |
| Byroteau | *la mort & ſurſ.* | |
| Montegut | *idem* | |
| Cazanies | *idem* | |
| Fabre, *abſ. par malad.* | | |
| *Haut-Rhin.* | | |
| Ritter | *la mort* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DE VOTONS. | | |
|---|---|---|
| La Porte | *idem* | |
| Johannot | *idem* | |
| Pflieger | *la mort* | |
| Albert | | Réclusion prov. |
| Dubois | | idem |
| Rewbell, *abs. par com.* | | |
| *Bas-Rhin.* | | |
| Laurent | *la mort* | |
| Bentabole | *idem* | |
| Louis | *idem* | |
| Arbogast | | Récl. jusqu'à la paix |
| Christiani | | Réclusion |
| Dentzel, Rhul, Simond | *absens; p. comm.* | |
| Ehrmann, malade. | | |
| *Rhone & Loire.* | | |
| Chasset | | Récl. jusqu'à la paix |
| Dupuis, *fils* | *la mort* | |
| Vitet | | Réclusion |
| Fournier | | idem |
| Du Bouchet | *la mort* | |
| Beraud | | Récl. & banniss. |
| Pressavin | *la mort* | |
| Moulin | *idem* | |
| Michet | | Récl. perpetuelle |
| Patrin | | Réclusion |
| Foreste | | Récl. & bann. |
| Noel Pointe | *la mort* | |
| Cusset | *idem* | |
| Javoque | *idem* | |
| Lanthenas | *la mort, en cas d'invasion des ennemis* | |
| *Haute Saone.* | | |
| Gourdan | *la mort* | |
| Vigneron | | Récl. & bann. |
| Siblot | *la mort & surs.* | |
| Chauvier | | Récl. & bann. |
| Balivet | | idem |
| Bolot | *la mort* | |
| Dormier | *idem* | |
| *Saone & Loire.* | | |
| Gelin | *la mort* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Maſuyer | | Récl. juſqu'à la paix |
| J. Carra | *la mort* | |
| Guillermin | *idem* | |
| Reverchon | *idem* | |
| Guillemardet | *idem* | |
| Bodot | *idem* | |
| Bertucat | | Récl. perpetuelle |
| Mailly | *la mort* | |
| Moreau | *idem* | |
| Mont Gilbert | *idem en cas d'inv.* | |
| *Sarthe.* | | |
| Richard | *la mort* | |
| Primaudiere | *idem* | |
| Salmon | | Récl. & bann. |
| Philippeaux | *la mort* | |
| Bourdon | *idem* | |
| Le Vaſſeur | *idem* | |
| Chévalier | | Récl. & bann. |
| Froger | *la mort* | |
| Syeyes | *idem* en ajoutant *ſans phraſe* | |
| Le Tourneur | *idem* | |
| *Seine & Oiſe.* | | |
| Le Cointre | *la mort* | |
| Hauffman, *abſ. par com.* | | |
| Baſſal | *la mort* | |
| Alquier | *idem en cas d'inv.* | |
| Gorſas | | Récl. & bann. |
| Audouin | *la mort* | |
| Treilhard | *idem & ſurſ.* | |
| Roÿt | *idem & ſurſ.* | |
| Tallien | *la mort* | |
| Hérault Sechelle, *abſ. par comm.* | | |
| Mercier | | Récl. perpetuelle |
| Kerſaint | | Récl. juſqu'à la paix |
| Dupuis | | Réclusion |
| Chénier | *la mort* | |
| *Seine inférieure.* | | |
| Albitte | *la mort* | |
| Pocholles | *idem* | |
| Hardy | | Récl. & bann. |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | |
|---|---|
| Yger | Récl. & bann. |
| Hecquet | idem. |
| Duval | idem. |
| Vincent | idem. |
| Fauve | idem. |
| Le Febvre | idem. |
| Blutel | idem. |
| Blailleul | Réclusion. |
| Mariette | Récl. & bann. |
| Doublet | idem. |
| Ruault | Récl. proviſoire. |
| Bourgeois | Récl. & Déport. |
| De la Haye | Récl. & bann. |
| *Seine & Marne.* | |
| Maiduyt | *La mort.* |
| Bailly de Juilly | Récl. & bann. |
| Tellier | *La mort.* |
| Cordier | *idem.* |
| Vieux | Récl. & bann. |
| Geoffry, *l'aîné* | Réclusion. |
| Bernard | *La mort.* |
| Humbert | Récl. & bann. |
| Opoix | idem. |
| De France | idem. |
| Bernier | Récl. proviſoire. |
| *Des Deux Sévres.* | |
| Le Cointe-puyraveau | *La mort.* |
| Jard panvillier | Récl. & bann. |
| Anguis | Récl. & Deport. |
| Du Breuil | *La mort.* |
| L'Official | Récl. & bann. |
| Cochon | *La mort.* |
| Du Chaſtel, *malade.* | |
| *La Somme.* | |
| Saladin | *La mort.* |
| Rivery | Réclusion. |
| Gantois | Récl. & bann. |
| Dumont | *La mort.* |
| Aſſelin | Réclusion. |
| Scellier | *La mort.* |
| Pierre Florent Louvet | Récl. & bann. |
| Duſeſtel | idem. |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| J. B. Martin Saint prix | | Réclusion. |
| De Verité | | Récl. & bann. |
| De Lecloy | *La mort & surs.* | |
| Sillery | | Bannisement. |
| *Le Tarn.* | | |
| La Source | *La mort.* | |
| La Combe saint Michel | *idem.* | |
| Soloniac | | Récl. & bann. |
| Campmas | *La mort.* | |
| Marvuéjols | | Récl. & bann. |
| Gouzy | *La mort & surs.* | |
| Rochegude. | | Récl. & bann. |
| Meyer | *La mort.* | |
| Damber Mesnil, *mal.* | | |
| *Le Var.* | | |
| Escudier | *La mort.* | |
| Charbonier | *idem.* | |
| Ricard | *idem.* | |
| Isnard | *idem.* | |
| Despinassy | *idem.* | |
| Roubaut | *idem.* | |
| Antiboul | | Réclusion |
| Barras | *La mort.* | |
| *La Vendee.* | | |
| Je. Fl. Goupilleau | *La mort.* | |
| Aimé Goupilleau | *idem.* | |
| Gaudin | | Récl. & bann. |
| Maignen | *La mort.* | |
| Fayo | *idem.* | |
| Musset | *idem.* | |
| * Morisson, *point de voix declarant qu'il ne croyait pas Louis justiciable.* | | |
| Girard | | Récl. & bann. |
| Garos | *La mort.* | |
| *La Vienne.* | | |
| Piorry | *La mort.* | |
| Ingrand | *idem.* | |
| Dutron Bornier | | Récl. & bann. |
| Martineau | *La mort.* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Bion | | Récl. & bann. |
| Creuzé la Touche | | idem. |
| Thibaudeau | *La mort.* | |
| Creuzé Paſcal | | Réclusion. |
| *La Haute Vienne.* | | |
| La Croix | | Récl. & bann. |
| Le Sterpt-Beauvais | *idem en cas d'inv.* | |
| Bordas | | Réclusion. |
| Gay Vernon | *La mort.* | |
| Faye | | Banniſſement. |
| Rivaud | | Réclusion. |
| Les Voſges | | Récl. & bann. |
| Poulain Grandpré | *La mort en cas d'inv.* | |
| Balan | | Réclusion. |
| Perrin | *La mort.* | |
| Souhait | *idem & ſurſ.* | |
| Gouher | | Récl. & bann. |
| Breſſon | | idem. |
| Noël, Hugo | *abſent.* | |
| *L'Yonne.* | | |
| Maure | *La mort.* | |
| *Le Pelletier* | *idem.* | |
| Jacques Boileau | *idem.* | |
| Turreau | *idem.* | |
| Bourbotte | *idem.* | |
| Précy | *idem & ſurſ.* | |
| Hérard | *La mort.* | |
| Finot | *idem.* | |
| Chaſtelain | | Récl. & bann. |
| *L'Ain.* | | |
| Deydier | *La mort.* | |
| Gauthier | *idem.* | |
| Royer | | Récl. & Bann. |
| Meyer | | Réclusion. |
| Merlin. | *La mort.* | |
| *L'Aiſne.* | | |
| Quinette | *La mort.* | |
| Jean de Bry | *idem.* | |
| Befroy | *idem.* | |
| Saint Juſt | *idem.* | |
| Blin | *la mort en cas d'inv.* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Petit | *idem.* | |
| Condorcet | *La peine la plus grave du code pénal qui ne soit pas la mort.* | |
| Figuer | *La mort.* | |
| Loysel | *idem.* | |
| Boucheron | *idem & surs.* | |
| Dupin, *le jeune.* | *même op. que Condorcet* | |
| *L'allier.* | | |
| Vidalin | *La mort.* | |
| *Chevalier | *Point de voix* | |
| Mastel | *La mort.* | |
| Beauchamp | *idem & surs.* | |
| *Hautes Alpes.* | | |
| Barety | | Récl. & Bann. |
| Boret | | idem. |
| Serres | | idem. |
| Caseneuve | | idem. |
| Izoard | | idem. |
| *Basses Alpes.* | | |
| Verdallin | | Récl. & Bann. |
| Maisse | *la mort* | |
| Derbes la Tour | *idem* | |
| Savornin | *idem* | |
| Réguis | | Récl. & Bann. |
| Peyre | *La mort.* | |
| *L'Ardèche.* | | |
| Boissy d'Anglas | | Récl. & Deport. |
| Soubeyran St. Prix | *La mort avec surs.* | |
| Gamon | *idem en cas d'inv.* | |
| Saint Martin | | Réclusion. |
| Garilhe | | idem. |
| Gleizal | *La mort.* | |
| Corin Fuslier | | Récl. & Bann. |
| *Des Ardennes.* | | |
| Blondel | | Récl. & mort en cas d'inv. |
| Ferry | *la mort* | |
| Ménessón | *idem.* | |
| Du Bois | *idem.* | |
| Vermond | | Récl. & mort en cas d'inv. |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Robert | *la mort* | |
| Bodin | | Récl. & Bann. |
| Thierrier | | |
| *L'Arriege.* | | |
| Vadier. | *La mort.* | |
| Clauzel | *idem.* | |
| Campmartin. | *idem.* | |
| Eſport | *idem.* | |
| Lakanal | *idem.* | |
| Gaſton | *idem.* | |
| *L'Aube.* | | |
| Courtois | *la mort* | |
| Robin | *idem* | |
| Perrin | | Récl & bann, |
| Bonnemain | | id. & Déport, |
| Pierret | | idem. |
| Douge | | idem. |
| Garnier | *La mort.* | |
| Duval | | Récl. & bann. |
| Rabaud de St. Etienne | | Réclufion. |
| *L'Aude.* | | |
| Azema | *la mort* | |
| Bonnet | *idem.* | |
| Ramel | *idem.* | |
| Girard | *idem,* | |
| Morin | | Récl. & bann. |
| Tournier | | idem. |
| Maragon | *la mort* | |
| Periés | | Récl. & Deport, |
| *L'Aveyron.* | | |
| Bo | *la mort* | |
| Saint Martin Volognes | | Récl. & bann. |
| Lobinhes | | idem. |
| Camboulas | *la mort* | |
| Joſeph la Combe | *idem* | |
| Bernard Saint Affrique | | Récl. & bann, |
| Séconds | *la mort* | |
| Louchet | *idem* | |
| Godefroy Yzarn Valady | | Réclufion. |
| *Bouches du Rhône.* | | |
| Duprat | *la mort* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Rebecquy | *la mort.* | |
| Barbaroux | *idem.* | |
| Granet | *idem.* | |
| Durand Maillane | | Récl. & bann. |
| Gaſparin | *La mort.* | |
| Bayle | *idem.* | |
| Baille | *idem.* | |
| Rovere | *idem.* | |
| Péliſſier | *idem.* | |
| Laurent | *idem.* | |
| Deperret | | Récl. & Deport. |
| *Calvados.* | | |
| Fauchet | | Réclusion. |
| Du Bois Dubais | *la mort, en cas d'inv.* | |
| Henry la Riviere | | Récl. & bann. |
| L'homond | | Réclusion. |
| Bonnet | *la mort & ſurſ.* | |
| Vardon | | Réclusion. |
| Doulcet Pontécoulant | | Récl. & bann. |
| Taveau | *la mort en cas d'inv.* | |
| Jouenne | *idem & ſurſ.* | |
| Dumont | | Récl. & bann. |
| Cuſſy | | idem. |
| Le Got | | Réclusion. |
| Philippe Belleville | | Récl. & banniſſ. |
| *Cantal.* | | |
| Thibault | | Recl. & bann. |
| Milhau | *la mort.* | |
| Mejenſac | | Récl. & bann. |
| La Coſte | *la mort.* | |
| Joſeph Maille, *abſent* | | |
| Tarrié | *la mort.* | |
| Chabanon | | Recl. & bann. |
| Peuvergue | | Réclusion. |
| *La Charente.* | | |
| Bellegarde | *la mort.* | |
| Guinberteau | *idem.* | |
| Chazau | *idem.* | |
| Chedanau | *idem & ſurſ.* | |
| Riberau | *idem.* | |
| Devard | | Récl. & bann. |
| Maulde | | Récl. perpetuelle. |

| DEPARTEMENS & NOMS DE VOTONS. | | |
|---|---|---|
| Brun | *la mort.* | |
| Crevelier | *idem.* | |
| *La Charente infér.* | | |
| Bernard | *la mort.* | |
| Bréard | *idem.* | |
| Eſchaſſeriaux | *idem.* | |
| Nion | *idem.* | |
| Ruamps | *idem.* | |
| De Chezeau | | Récl. & Bann. |
| Lozeau | *la mort.* | |
| Giraud | | Réclusion. |
| Vinet | *la mort.* | |
| D'autriche | | Récl. proviſoire. |
| Garnier | *la mort.* | |
| *Le Cher.* | | |
| Alaſſer | | Récl. & bann. |
| Foucher | *La mort.* | |
| Baucheton. | | Réclusion. |
| La Blunerie | *La mort.* | |
| Dugene | | Réclusion. |
| Pelletier | *La mort.* | |
| *La Correze.* | | |
| Brival | *La mort.* | |
| Borie | *idem.* | |
| Chambon. | *idem.* | |
| Lidon | *idem & ſurſ.* | |
| Lannot | *La mort.* | |
| Pénieres | *idem.* | |
| *La Fond | *Point de voix* | |
| *La Corſe.* | | |
| Salicetti | *La mort.* | |
| Chiappe | | Récl. & bann. |
| Péraldy | | idem. |
| Caſa Bianca | | Réclusion prov. |
| Andrei | | Réclusion. |
| Baſtio | | Récl. & bann. |
| Mottedo. | | Réclusion. |
| *La Côte d'Or.* | | |
| Bazire | *la mort.* | |
| Guitton Morveau | *idem.* | |
| Prieur | *idem.* | |
| Oudot | *idem.* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Lambert | | Récl. & Déport. |
| Maréy | | idem. |
| Guyot | *la mort* | |
| Treilhard | *idem* | |
| Rameau | | Banniſſement. |
| Bertier | *la mort* | |
| *Côtes du Nord.* | | |
| Couppé | | Réclusion. |
| Champraux | | Récl. & Deport. |
| Gothier, *le jeune* | | Récl. perpetuelle. |
| Fleury | | idem |
| Giraud | | idem |
| Guyomard | | Récl. & bann. |
| Loncle | *la mort* | |
| Goudelin | | Récl. & bann. |
| *La Creuſe.* | | |
| Huguet | *la mort & ſurſ.* | |
| * Debourges | *Point de voix.* | |
| Coutiſſon | | Réclusion. |
| Guyés | *la mort* | |
| Jaurand | | Réclusion. |
| Baraillon | | Récl. proviſoire. |
| Tenier | | Récl. & bann. |
| *La Dordogne.* | | |
| La Marque | *la mort* | |
| Pinet | *idem* | |
| La Coſte | *idem* | |
| Roux Fazillac | *idem* | |
| Taillefer | *idem* | |
| Peuſſard | *idem* | |
| Lambert | *la mort* | |
| Allaſort | *idem* | |
| Meynard | | Réclusion prov. |
| Bouquier, *l'aîné* | *la mort* | |
| *Le Doubs.* | | |
| Guirot | | Réclusion. |
| Michaud | *la mort* | |
| Séguin | | Récl. & bann. |
| Monnot | *la mort* | |
| Vernetey | *idem* | |
| Beſſon | *idem* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| *La Drome.* | | |
| Julien | *la mort* | |
| Sauteyra | *idem* | |
| Gerente | | Réclusion |
| Martinet | | idem |
| Marbos | | idem |
| Boiſſet | *la mort* | |
| Collot de la Salcette | *la mort en cas d'inv.* | |
| Jacomin | *la mort* | |
| Fayolle | | Réclusion |
| *L'Eure.* | | |
| Buzot | *la mort* | |
| Du Roy | *idem* | |
| Lindet | *idem* | |
| Richou | | Récl. & banniſſ. |
| Le Marechal | | Récl. & Déport. |
| Bouillerot | *la mort* | |
| Vallée | *idem en cas d'inv. &* | Récl. proviſoire. |
| Savary | | Réclusion |
| Robert Lindet | *la mort* | |
| Topſent, *abſ. par mal.* | | |
| *L'Eure & Loire.* | | |
| La Croix | *La mort.* | |
| Briſſot | *idem* | |
| Pétion | *idem* | |
| Girouſt | | Récl. & bann. |
| Le Sage | *la mort & ſurſ.* | |
| Loyſeau | *idem* | |
| Bourgeois, *abſ. par mal.* | | |
| Challes | *la mort* | |
| Fremenger | *idem.* | |
| *Finiſterre.* | | |
| Boham | *la mort* | |
| Blad | *idem.* | |
| Gueznot | *idem.* | |
| Marcé | | Récl. & bann. |
| Quenec | | Réol. & deport. |
| Kervelegan | | idem. |
| Guermeur | *la mort* | |
| Gommaire | | Récl. & bann. |
| *Le Gard.* | | |
| Leyris | *la mort* | |

| DEPARTEMENS & NOMS DES VOTANS. | | |
|---|---|---|
| Tavernel | *idem & surs.* | |
| Vouland | *idem.* | |
| Jac | *idem.* | |
| Aubry | *idem.* | |
| Bulla | | Récl. & bann. |
| Rabaut Pommier. | *la mort & surs.* | |
| Chazal, *Fils* | *idem.* | |

PRECIS

# PRECIS HISTORIQUE

DE LA

# Revolution du 31 May, 1793,

*Déchéance des* GIRONDINS, *des* BRISSOTINS, *&c.*

---

Neque lex eſt juſtior ulla,
Quam necis artifices arte perire ſuâ.

---

*Compte rendu de 22 Deputés à leurs Commettans.*

FRANCAIS,

LORSQUE la repréſentation nationale ceſſe d'être libre, & que la vérité eſt étouffée, le temple des loix doit être fermé ; & alors, ne pouvant remplir notre mandat, le premier de nos devoirs eſt celui de vous inſtruire. Nous nous bornons à des faits évidens, & nous vous laiſſons le ſoin d'en tirer les conſéquences.

Une loi avoit ordonné, dans les ſections de Paris, la formation de comités de ſurveillance ſur les étrangers & gens ſuſpects. Cette loi a été éludée : au lieu de comités de ſurveillance, on avoit créé, de la manière la plus illégale, des comités révolutionnaires

tionnaires qui étaient contraires à l'intention & à la lettre de la loi.

Les comités révolutionnaires ont créé un comité central, compoſé d'un membre de chaque comité de ſection. Cette commiſſion centrale a délibéré ſecrètement; enſuite elle a ſuſpendu les autorités conſtituées; elle a pris le nom de *conſeil révolutionnaire du département de Paris*, & s'eſt inveſti, ou plutôt a uſurpé un pouvoir dictatorial.

Une commiſſion extraordinaire avait été créée dans le ſein de la convention, pour dénoncer les actes illégaux & arbitraires des différentes autorités conſtituées de la république; *pour découvrir & pourſuivre les complots tramés contre la liberté & la ſûreté de la repréſentation nationale*, & pour faire arrêter ceux qui leur ſeraient dénoncés comme chefs de conjuration. Les comités revolutionnaires ſont venus le 27 Mai, ont entouré la convention d'hommes armés, & ont demandé la ſuppreſſion de cette commiſſion. Leur demande eſt décretée par aſſis & levé, & le lendemain rapportée par appel nominal, *juſqu'à ce que le comité eût fait ſon rapport*; (mais on a conſtamment refuſé d'entendre ſon rapporteur). Le 30, *le conſeil révolutionnaire* vint intimer à la convention l'ordre de ſupprimer la commiſſion extraordinaire. Au milieu des pétitionnaires armés, couverts des huées & des rugiſſemens

mens des tribunes, entourés de canons, quelques membres décrètent la ſuppreſſion de la commiſſion. Le 31, on bat de nouveau la générale; le tocſin ſonne; on tire le canon d'alarme. A ce ſignal, tous les citoyens prennent les armes, & reçoivent l'ordre de ſe rendre autour de la convention. Quelques députations viennent demander le décret d'accuſation contre trente cinq membres de la convention : l'aſſemblée, qui avait unanimement improuvé cette pétition faite dans le mois d'Avril par quelques ſections appuyées de la municipalité, & qui l'avait déclarée calomnieuſe, la renvoie cependant à l'examen de ſon comité de ſalut public, pour en faire ſon rapport ſous trois jours. Le premier Juin, vers les trois heures du ſoir, le conſeil révolutionnaire fait marcher la force armée pour inveſtir le palais national; il ſe préſente dans la nuit à la barre, & demande le décret d'accuſation contre les dénoncés. La convention paſſe à l'ordre du jour, motivé ſur le renvoi, & ordonne aux pétitionnaires de déposer au comité de ſalut public, les preuves des délits imputés aux accuſés.

Depuis le 30, les barrières avaient été fermées, les adminiſtrateurs des poſtes ſuſpendus, les journaux arrêtés, les paquets ouverts, les lettres décachetées & recachetées enſuite avec un ſceau portant cet exergue : *révolution du* 31 *Mai* 1793; ou avec un autre ſceau *du comité de ſalut public.*

Le

Le comité de ſalut public attendait des preuves pour faire ſon rapport, lorſque le dimanche 2 Juin, le conſeil révolutionnaire ſe préſente de nouveau à la barre, & demande, *pour la dernière fois*, le décret d'accuſation contre les dénoncés. L'aſſemblée paſſe à l'ordre du jour; mais alors les pétitionnaires font ſigne aux ſpectateurs de ſortir & de courir aux armes, pour obtenir par la force ce que la juſtice defendait d'accorder. A midi, le tocſin ſonne; la générale bat; les citoyens ſont forcés de prendre les armes & d'obéir au chef que le conſeil révolutionnaire leur avait donné; ils ſe portent en armes autour de la convention: plus de cent pièces de canon entourent le palais national; des grils à boulets rouges ſont placés aux Champs-Elyſées; la garde de la convention, ainſi que les vrais citoyens, ſont conſignés dans les corps de garde; les canons ſont braqués à toutes les avenues; les portes ſont fermées; la conſigne eſt donnée de ne laiſſer ſortir aucun député, & de tirer ſur le premier qui voudrait regarder à travers les croiſées; Duſſaulx, le vénérable Duſſaulx, eſt indignement frappé; Boiſſy d'Anglas a ſa chemiſe déchirée; un grand nombre d'autres ſont inſultés par de vils ſatellites qui les repouſſent à toutes les iſſues; les bataillons, qui depuis pluſieurs jours devaient être partis pour la Vendée, arrivent ſubitement, & s'emparent des couloirs & des poſtes intérieurs de la ſalle. On leur diſtribue des aſſignats & du vin: c'était eux qui

qui devaient égorger vos repréſentans ; & ils l'auraient fait, ſans que la garde nationale eût pu l'empêcher. Les aſſiégeans ſont munis des meilleures armes, tandis que les ſections ſe plaignaient d'être dépourvues ; enfin le palais national n'eſt plus qu'une priſon où les repréſentans du peuple ſont menacés, inſultés, avilis & outragés. On demande que le comité de ſalut public, pour calmer l'égarement du peuple qui inveſtiſſait la ſalle, faſſe ſon rapport : Barrère monte à la tribune ; &, parlant au nom de ce comité, il propoſe que les membres dénoncés, & contre leſquels on n'a fourni aucunes preuves de délit, ſoient invités à ſe ſuſpendre de leurs fonctions : quelques-uns ſe prêtent à cette meſure. On décrète que le commandant de la force armée ſera mandé à la barre pour y rendre compte de ſa conduite, & de qui il tient les ordres qu'il a reçus : *ce décret n'eſt pas exécuté.* Deux factionnaires menacent un député : on décrète qu'ils ſeront traduits la barre : *la force s'oppoſe encore à l'exécution de ce ſecond décret.* Alors, on demande que la ſéance ſoit levée, & que le temple des loix ſoit fermé : on lève la ſéance, le préſident marche à la tête de la convention ; il ordonne aux ſentinelles de ſe retirer ; la convention parvient juſqu'au milieu de la cour ſans trouver de réſiſtance ; mais arrivée là, le commandant de la force armée lui ordonne de rentrer : le préſident lui dit que la convention n'a aucun ordre à recevoir ; qu'elle

qu'elle tient ſes pouvoirs du peuple Français; & que le peuple Français peut ſeul lui commander. Le commandant Henriot tire ſon ſabre, fait ranger ſa cavalerie en bataille, ordonne aux cannoniers de pointer leurs canons: ſes ſoldats ſont prêts à faire feu.....Le préſident rétrogade; les députés le ſuivent dans tous les rangs; ils ſe préſentent avec lui aux différentes iſſues; mais toutes étaient fermées & défendues par du canon. Enfin, l'aſſemblée ne pouvant ſe retirer, *elle reprend ſa ſéance*; que diſons-nous? elle rentre dans ſa priſon, & quelques membres décrètent que Genſonné, Guadet, Briſſot, Gorſas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lidon, Rabaut, Laſource, Lanjuinais, Grangeneuve, le Hardy, le Sage, Kervelegan, Gardien, Boileau, Bertrand, Vigée Mollevaut, Larivière, Gomaire & Bergoin ſeront mis en état d'arreſtation chez eux, & pourquoi.....? Nous ne devons pas laiſſer ignorer que Couthon, ſur la propoſition de Marat, demande qu'on ajoute à ce nombre Valazé & Louvet, & quelques membres y conſentent; car la plupart n'ont point participé à cette humiliante délibération. Après le *décret* ſigné, une députation ſe préſente pour témoigner ſa ſatisfaction ſur le décret rendu, & *vient offrir un nombre égal des citoyens* pour ſervir d'ôtages aux députés mis en état d'arreſtation.

Français,

Français, qui voulez être libres & républicains, voilà des faits que l'on n'oſerait pas même nier : nous ne vous les repréſentons qu'en maſſe, & nous éloignons des détails plus atroces encore. La repréſentation nationale empriſonnée, avilie, délibérant ſous les poignards d'une faction audacieuſe, *n'exiſte plus*. Ne laiſſez pas uſurper vos droits plus long-temps ; ne laiſſez pas l'éxercice de la ſouveraineté nationale en de telles mains ; ſauvez la liberté, l'égalité ſainte, l'unité & l'indiviſibilité de la république : ſans elles, la France eſt perdue. Repouſſez avec horreur toutes propoſitions tendantes au *fédéraliſme* ; ralliez-vous, ſerrez-vous, preſſez-vous de toutes parts, vous pouvez encore ſauver la choſe publique. La choſe publique réſide dans la France entière ; elle n'eſt pas *reſſerrée*, *concentrée*, comme on le voudrait, dans les ſeuls murs de Paris. Vos repréſentans detenus ne pourront y parler ; qu'importe, ils ſauront mourir dignes encore de vous, dignes d'eux-mêmes, trop heureux ſi la patrie ſe ſauve après eux. Lorſque le moment des vengeances nationales ſera arrivé, Français, n'oubliez jamais que Paris n'eſt pas coupable ; que les citoyens de Paris ignoraient les complots dont on les rendait eux mêmes les aveugles inſtruments ; non ce n'eſt pas ſur Paris que la main terrible & toute-puiſſante de la nation doit s'appéſantir, mais ſur cette horde de brigands, de

ſcélérats qui ſe ſont emparés de Paris, qui dévorent Paris & la France, qui ne peuvent vivre que de crimes, & qui n'ont plus de ſalut que dans le déſeſpoir même du crime. Adieu.

Paris, le 7 Juin, l'an deuxième
de la république Françaiſe.

---

*Extrait du rapport de* S. Just, *ſur la faction de* Brissot, Petion, & Roland, *à la ſéance du* 8 *Juillet* 1793.

" .....Aucun de ceux qui avaient combattu le 10 Août, ne fut " épargné. La révolution fut flétrie dans la perſonne de ſes " défenſeurs, & de tous les tableaux conſolans qu'offraient ces " jours prodigieux, la malignité n'offrit au peuple Français que " ceux de Septembre ; tableaux déplorables ſans doute, mais on " ne donna point de larmes au ſang qu'avait verſé la cour ? Et " vous auſſi, vous avez été ſenſibles aux agonies du 2 7bre. & " qui de nous avait plus droit de s'en porter les accuſateurs in- " fléxibles, ou de ceux qui, dans ce tems là, jouiſſaient de l'au- " torité, & repondaient ſeuls de l'ordre public, & de la vie des " citoyens, ou de nous tous qui arrivions déſintéreſſés de nos dé- " ſerts ? *Petion & Manuel étaient alors les magiſtrats de Paris. Ils* " *repondaient à quelqu'un qui leur conſeillait d'aller aux priſons,* " *qu'ils ne voulaient point riſquer leur popularité. Celui qui voit* " *égorger ſans pitié eſt plus cruel que celui qui tue.* Mais lorſque " l'intérêt a fermé le cœur de magiſtrats du peuple, & les a dé- " pravés juſqu'à prétendre conſerver leur popularité en mena- " geant le crime, on en doit conclure qu'ils méditaient un crime

" eux

" eux-mêmes ; qu'ils ont du conſpirer contre la république, car " ils n'étaient pas aſſez vertueux pour elle ; *ils ont du déplorer les* " *forfaits qu'ils ont laiſſé commettre, pour n'en pas être accuſés ; ils* " *ont dû jouer l'auſtérité pour adoucir l'horreur de leur conduite, &* " *tromper leurs conciteyens.*

" *Accuſateurs du peuple ; on ne vous vit point le 2 7bre. entre les* " *aſſaſſins & les victimes, quels-qu'aient été les hommes inhumains* " *qui verſérent le ſang, vous en repondez tous, vous qui l'avez laiſſé* " *repandre !*

" Morande eſt-il aſſaſſiné, diſait Briſſot ? Morande était ſon " ennemi, Morande était dans les priſons. Les mêmes aſſaſſins " ont provoque des loix de ſang contre le peuple ; les mêmes aſ- " ſaſſins ont provoqué la guerre civile. L'épouvante ſe repro- " duiſait ſous toutes les formes....."

# POSTSCRIPTUM.

Le numéro précédent ayant été imprimé et distribué, pendant une excursion que j'étais allé faire sur le continent, il s'y est glissé deux erreurs de fait que je m'empresse de rectifier.

Page 312. On lit à la note, *Mad. la Princesse de Tarente est le seul & dernier rejetton de l'ancienne maison de Chatillon, &c.* lisez, Madame la Princesse de Tarente, et sa sœur, Madame la Duchesse de Crussol, sont les derniers rejettons de l'ancienne maison de Châtillon.

Page 365. *Le Comte Alex. de la Rochefoucault qui avait passé la journée auprès de Roi*, lisez, le Comte François de la Rochefoucault.

*Nouvelles Anecdotes sur les prisonniers d'Orléans massacrés à Versailles*, page 400.

Lorsque les prisonniers arrivérent à Versailles, les soldats qui les avaient escortés, disaient hautement au peuple : *quand est-ce donc que vous commencez ?* Ils ne voulaient pas les massacrer en route, parce qu'alors rien n'aurait pu les disculper. A Versailles ils étaient plus à leur aise, & ils provoquaient les assassins.

Un des prisonniers ayant su en chemin, qu'on devait les transférer à Versailles trouva moyen de donner des ordres à un tapissier de cette ville de faire porter un lit pour lui dans une des loges de la menagerie. La commune de Versailles s'y opposa, en disant au Tapissier, qu'il n'y en avait pas besoin. Effectivement,

fectivement, il n'y avait pas le plus leger préparatif de fait pour recevoir les 53 priſonniers. Ni vivres, ni lits, ni paille, rien n'était prêt. On était aſſuré du maſſacre ; & le choix d'un dimanche pour leur entrée à Verſailles confirmait encore cette certitude.

M. le Duc de Briſſac, attendant ſon tour pour être maſſacré, eut la préſence d'eſprit d'ordonner à un de ſes gens qu'il apperçut d'aller recommander à Mad. la Comteſe du Barry, à qui il était tendrement attaché depuis la mort de Louis XV. de quitter pendant quelque tems ſa maiſon de Luciennes, parcequ'il prévoyait qu'on y porterait ſes membres déchirés. Les cannibales n'y manquérent pas.

Ils burent pendant toute la ſoirée dans les cabarets de Verſailles, ayant ſur la table les membres & les têtes de leurs victimes. Quinze jours après le maſſacre, on vit de ces bourreaux qui conſervaient encore dans leurs poches, certaines parties du corps des priſonniers.

On aſsure que M. d'Abancourt, miniſtre de la guerre, tua quatre hommes avant de ſuccomber ſous le nombre des aſsaſsins. Ce M. d'Abancourt était un beau, brave, & honnête jeune homme, qui n'avait accepté le miniſtére, ainſi que M. de Ste. Croix, que pour obéir aux ordres poſitifs du Roi.

Les deux M M. de Montgon, ſe cachérent pluſieurs jours, & pluſieurs nuits dans le parc de Verſailles. Ils firent demander un paſseport à Pétion. Celui-cy le refuſa. Il éxigeait à la fin de Septembre, que ces deux jeunes gens vinſsent ſe reconſtituer priſonniers à l'Abbaye.

*Ces nouveaux détails m'ont été donnés par un temoin oculaire depuis l'impreſſion du recit qui précéde.*

Page 453. *Liſte des Français qui ont compoſé pendant l'année* 1793, *le comité de ſecours pour les eccleſiaſtiques & laïcs refugiés en Angleterre.*

MESSIEURS,

L'Evêque de S. Pol de Léon, préſident.
L'Evêque de Montpelliier.
Le Comte de Botherell, procureur Syndic des états de la province de Bretagne.
Le Comte de Coigny.
Le Comte de la Châtre.
Le Préſident de Frondeville.
Le Marquis de Cheffontaine.
Le Marquis de Chambors.
Le Vicomte de Souillac.
Le Chevalier Blondel.

Je ſais que l'on s'occupe dès à préſent de l'hiſtoire de la perſécution de l'Egliſe. Je laiſſe donc à ceux qui ont été les temoins de l'éxercice journalier des vertus de ces deux prélats & de leurs collégues, à leur rendre la juſtice qu'ils méritent. Cette tâche ne pouvait être remiſe en de meilleures mains qu'en celles de M. l'Abbé de Barruel.

Perſonne auſſi ne pouvait être plus juſtement choiſi pour exprimer au nom du clergé Français, la reconnaiſſance dont ce corps eſt pénétré, pour l'interêt qui lui a été temoigné en Angleterre. Les prêtres Français a qui le Roi de la Grande Bretagne a accordé un azile au Château de Wincheſter, y ont fait ériger un monument ſimple, ſur lequel ils ont depoſé les expreſſions de leur gratitude. Je me joins à eux en publiant cette inſcription.

Le clergé du Brabant ne s'eſt pas conduit avec moins de généroſité envers ces infortunées victimes de la religion & de l'honneur. Que d'actions nobles reſteront enſevelies dans le ſilence parceque la délicateſſe des bienfaiteurs l'a éxigé de la part des obligés. Graces vous ſoient rendues, ô vous tous qui avez arraché au déſeſpoir & à la mort tant de familles forcées de fuir pour

pour échapper aux assassins, généreux Shir....., Hald...., Hank...., Col...., Bur..., &c. &c. graces vous soient rendues surtout, vertueux Baron de Reek * ; malgré le secret que vous avez éxigé, vos traits de bienfaisance ont été trop multipliés pour qu'il vous ait toujours été gardé. Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, recevez mes remerciments au nom de l'humanité, & jouissez au fond de votre cœur du plaisir si doux que procure l'éxercice de la vertu ! Oh ! combien les peuples seraient heureux, si les rois avaient toujours auprès d'eux des ministres aussi éclairés & aussi sensibles.

## INSCRIPTION

*Placée par les Prêtres Français, sur un monument érigé dans le Château Royal de Winchester.*

Favente Deo, optimo, maximo,
Diù sospes & incolumis,
In suorum decus ac delicias,
In exterorum admirationem & perfugium
Vivat
GEORGIUS III.
Magnæ Britanniæ Rex piissimus.

---

Eternæ pacis beneficio gaudeat ;
Jugi pietatis, scientiæ, & opum laude
Inclaresçat
Generosissima gens Britannica
Quæ
Rivalis studii eximio genere
Cleri Gallicani
Innumeris calamitatibus oppressi,

* M. le Baron de Reek, cy-devant ministre plénipotentiaire de S. M. Prussienne auprès de leurs altesses royales, à Bruxelles.

Patricis

Patriis ſedibus expulſi
Terris & alto jactati,
Partem non exiguam
Almæ parentis inſtar
Hoſpitali gremio excepit benigniſſimè
Protexit apertiſſimè,
Voluntariâ cunctorum Regni ordinum ſubſcriptione
Aluit liberaliſſimè,
Fovit demùm tenerrimè.

---

Sit etiam ſemper felix
Præſtantiſſimus ſenator Britannicus
JOANNES WILMOT.
Sint felices ſelectiſſimi et integerrimi viri
Unà cum illo
Publicæ munificentiæ
Diſpenſatores prudentiſſimi,

---

Hæc ardentibus votis
A ſupremo rerum moderatore
Efflagitat clerus Gallicanus
Per univerſas
Britannici imperii plagas diſperſus.
Hæc in primis ſupplici pectore
Ad aras provoluti
Impetrare nituntur indeſinenter
Non pauci ex eodem clero,
Regalibus iſtis in ædibus,
Inſigni munere collecti,
Qui
Hoc leve gratiſſimi pignus animi,
Ad perpetuam rei memoriam,
Exaratum curaverunt
Anno reparatæ ſalutis M DCC XCIII.
Atque XXXIII Regni GEORGII III.

*Réponſe de* M. WILMOT, *préſident du comité, à l'envoi qu'on lui a fait de l'inſcription cy-deſſus.*

(Quod orbi Chriſtiano felix fauſtum que ſit,)
Clero Gallicano
In ædibus Regiis apud Wentam Belgarum
Ex regiâ beneficentiâ commoranti,
Acerbiſſimo rerum exitu
Ob religionem & fidem fortiter vindicatam,
Exuli atque oppreſſo;
Divinâ ope
Aut in patriam reditum fore auſpicatiſſimum,
Aris, fociſque ſibi reſtitutis;
Aut domicilium perpetuum atque incolume
Britannicâ pietate procurandum,
Ex animo ſuo
Deum optimum, maximum,
Cum civibus ſuis humillimè comprecatur
Memori memor
JOANNES WILMOT.

*Extrait du* MORNING HERALD *qui peut ſervir de note à la page 472.*

" Les places qui ſeront priſes, doivent être rendues à la " France. La convention nationale n'ayant point été recon- " nue pour répreſenter la France, ni capable de conférer au peu- " ple Français aucun avantage, celui de la paix par éxemple, ne " peut pas être davantage conſidérée comme répréſentant la " France, pour lui faire ſupporter des pertes. Son pouvoir de " faire la paix étant conteſté, quelques pertes qui puiſent reſul- " ter d'une guerre déclarée par elle, on ne peut les faire ſuppor- " ter qu'à elle, mais non pas à une autorité légale, lorſqu'il y en " aura une de *reſtaurée*. Retenir ces poſeſſions au monarque & " au peuple Français à cauſe de la conduite de la convention, ce " ſerait reconnaitre que ce corps a répréſenté le monarque & le " peuple, tandis que dans la vérité, il n'a fait que s'emparer des " droits de l'un & uſurper la domination de l'autre."

# APPENDIX AU NUMERO IX.

J'AI annoncé page 110, que la faction républicaine avait employé la poëſie & la muſique pour animer aux combats ſes ſatellites, & étourdir le peuple ſur les maux qu'il lui préparait. Voici le chant de mort qui a retenti dans toute la France, depuis le mois de 7bre, ſous le nom *d'Hymne des Marſeillais*; comme la muſique que Goſſec y a adapté eſt d'un beau caractère, j'ai fait ſuivre cette pièce de la parodie qui en a été faite par un gentilhomme Français, & je l'intitule *l'Hymne des bons Français*. J'y joins *l'Ode des Hollandais*, ſur l'invaſion de leur territoire par les brigands armés de la république, & *l'Ode à l'honneur des Suiſſes*, ſur leur conduite au 10 Août. Je finis ce Numero en y conſignant les expreſſions de la douleur qu'éprouvent tous les cœurs ſenſibles à la vue de la ſituation affreuſe de la malheureuſe reine de France. Deux complaintes ont été faites. Je les donne l'une & l'autre. Celle qui eſt en Anglais eſt ſuivie de ſa traduction.

# HYMNE DES MARSEILLOIS.

ALLONS, enfans de la patrie !
Le jour de gloire eſt arrivé !
Contre nous, de la tyrannie
L'étendard ſanglant eſt levé.
Entendez-vous, dans les campagnes,
Mugir ces féroces ſoldats ?
Ils viennent, juſques dans vos bras,
Egorger vos fils, vos compagnes !—
Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez—qu'un ſang impur abreuve vos ſillons !

Que veut cette horde d'eſclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès long-temps préparés ?
François, pour vous ! ah ! quel outrage !
Quels tranſports il doit exciter ?
C'eſt vous qu'on oſe méditer
De rendre à l'antique eſclavage !—
Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez—qu'un ſang impur abreuve vos ſillons !

Quoi ! des cohortes étrangères
Feroient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terraſſeroient nos fiers guerriers ?
Grand-Dieu !—par des mains enchaînées
Nos fronts ſous le joug ſe ploîroient
De vils deſpotes deviendroient
Les maîtres de nos deſtinées !—
Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez—qu'un ſang impur abreuve vos ſillons !

Tremblez, tyrans ! & vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez !—vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix.
Tout eſt ſoldat pour vous combattre :
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La France en produit de nouveaux
Contre vous tout prêts à ſe battre !—
Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez—qu'un ſang impur abreuve vos ſillons !

François, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups ;
Epargnez ces triſtes victimes
A regret s'armant contre vous :
Mais le deſpote ſanguinaire !
Mais les complices de Bouillé,
Tous ces tigres. qui, ſans pitié,
Déchirent le ſein de leur mère !—
Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez—qu'un ſang impur abreuve vos ſillons !

Amour ſacré de la Patrie !
Conduis, ſoutiens nos bras vengeurs !
Liberté, Liberté chérie !
Combats avec tes défenſeurs.
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accens
Que tes ennemis expirans
Voient leur triomphe & notre gloire !
Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez—qu'un ſang impur abreuve vos ſillons !

# HYMNE DES BONS FRANCAI

*Muſique de celui des Marſeillois.*

ALLONS, amis de la patrie,
Français, trop long tems aveuglés,
Que des ſuppôts de l'anarchie
Les drapeaux ſanglans ſoient brulés !
La famine eſt dans vos campagnes,
Voyez vos malheureux enfants ;
Ils ſont débiles & mourants,
Ainſi que vos triſtes compagnes.
Rentrez dans vos foyers, quittez vos battaillons
Rentrez (bis) & que vos bras cultivent vos ſillons.

Certes, vous aviez moins d'entrâves,
Français, quand vous aviez un roi,
Maintenant vous êtes eſclaves
Et des brigands vous font la loi.
Pour un peuple fier quel outrage !
Réveillez vous, il en eſt tems,
Et ne ſouffrez pas plus long tems
Cet aviliſſant eſclavage.
Rentrez dans vos foyers, &c.

Ne craignez rien, Français fidèles,
De tous ces ſoldats étrangers,
Contre la fureur des rebelles,
Ils protégeront vos foyers.
Bientôt leurs armes combinées
Triomphantes dans les combats
Viendront venger les attentats
Dont vos annales ſont ſouillées.
Rentrez dans vos foyers, &c.

Trembler,

Tremblez, tyrans, lâches, perfides,
L'opprobre de notre pays,
Tremblez, vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix.
Des Français redoutez la rage,
Bientôt ils ouvriront les yeux,
Sur vous & ſur l'abime affreux
Où les entrainait votre ouvrage.
Aux armes, chevaliers, formez vos eſcadrons,
Marchez — qu'un ſang impur arroſe nos ſillons.

Proſcrits, chevaliers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups,
Epargnez ces triſtes victimes
Qu'on force à marcher contre vous.
Mais frappez, arrachez la vie
A ces ſectaires furieux
Qui dans leurs clubs audacieux
Prêchent le meurtre & l'incendie.
Aux armes, chevaliers, &c.

Amour ſacré de la patrie
Conduis tes généreux vengeurs !
Royauté, royauté chérie,
Enflamme tes vrais deffenſeurs.
Sous les drapeaux que la victoire
Couronnant le jeune Louis
Te rende enfin avec les lys
Tes arts, ton bonheur, & ta gloire.
Aux armes, chevaliers, &c.

## ODE DES HOLLANDAIS.

JE vois fuir les dernières heures
Du repos où coulaient mes jours.
Le démon des combats plane ſur nos demeures,
Et ſa terrible voix a menacé nos tours.
L'aimable paix nous fuit ; cette vierge éplorée
Au tour d'elle aſſemblant les biens qu'elle produit,
Va chercher un autre contrée
Qui puiſſe de ces biens féconder l'heureux fruit.

Avons nous par notre injuſtice
Provoqué ce ſort rigoureux ?
Ah ! s'il faut de l'état que le bonheur périſſe,
On ne nous fera point ce reproche honteux.
Si d'indignes voiſins raſſemblant leurs cohortes
Juſques dans ces remparts viennent nous aſſiéger,
Les notres ſeront aſſez fortes,
Pour les plaindre, combattre, & ſavoir nous venger.

Ombres ſanglantes & plaintives
De ceux qu'ont percé leurs poignards,
Mânes des vrais Français, accourez ſur nos rives,
Et que vos aſſaſſins redoutent vos regards,
Vos amis fugitifs vivent dans nos aziles,
Nous ferons reſpecter ces dépôts de leurs pleurs ;
Et contre des tyrans ſerviles
On nous verra du moins protéger leurs douleurs.

Liberté ! beau nom qu'on offenſe,
Pendant quatre vingt ans entiers,
Sous tes loix, le Batave embraſſant ta défenſe,
A ſur ton front auguſte arboré les lauriers,

L'âge

L'age aurait-il flétri ton noble caractère ?
Et pourrait on encor s'appeller liberté,
Lorſqu'on ne connait ſur la terre
Tes faux adorateurs, qu'à leur férocité.

Vois par quels affreux ſacrifices
Ils prétendent te conſerver ;
Vois périr la vertu dans d'infâmes ſupplices,
Et ſur les échaffauds ton thrône s'élever !—
Ta main avec horreur repouſſe ces offrandes,
Et ſoumettant aux loix la vraie égalité,
Par ces exécrables guirlandes
Ton front dans nos remparts ne peut-être inſulté.

Citoyens, reprenez vos armes :
Montrez vous tels que nos ayeux.
Compagnons de Maurice, au milieu des allarmes,
Ils ont conquis pour vous un repos glorieux ;
Bataves, conſervez ce dépôt de vos pères !
Ils ont vaincu Philippe, ils ont bravé Louis ;
Contre d'injuſtes adverſaires,
Sachez faire aujourd'huy ce qu'ils ont fait jadis.

A leurs chimériques promeſſes,
Amis, gardez de vous livrer.
Leurs déſirs effrénés dévorent vos richeſſes—
Puiſſent les maux du Belge au moins vous éclairer !
Dans l'abyme où le crime & l'erreur les emportent,
Vos temples, vos vaiſſeaux, votre or vont s'engloutir,
Et l'égalité qu'ils apportent
Eſt celle du néant où tout vient aboutir.

Aux flots d'une mer irritée
Notre audace a preſcrit des loix ;
Et par notre génie, aſſervie & domptée
Thétis a conſenti de conſacrer nos droits.
Formons tous des nos corps des digues généreu
Contre les flots impurs d'un peuple uſurpateu
Et ſur ſes phalanges hideuſes,
Déchainons, s'il le faut, l'océan protecteur.

Peuple, naguéres ſi ſenſible,
Abjurez vos ſombres erreurs.
Eh quoi ! le triſte honneur de paraître terrible,
Vaut-il le doux talent de ſubjuguer les cœurs ?
On vous aimait jadis ; vous voulez qu'on vous craig
Nous ne vous craindrons pas. A de vils ſentimens
N'eſperez pas qu'on nous contraigne ;
Nous voulons des amis. & non pas des tyrans.

# ODE

SUR

## *Le Maſſacre des Gardes Suiſſes à Pa. le 10 Août*, 1792.

[Dédiée aux Parens de ces Martyrs de la bonne foi Helvétique.]

Héros, dont la main de la gloire
Sur le bronze inſcrivit les noms !
Ouvrez le temple de mémoire
Pour recevoir des compagnons—
Et vous, honneur de l'Helvétie,
Qui venez de perdre la vie
Pour prix de votre loyauté,
Paraiſſez, ombres magnanimes !
Entrez généreuſes victimes
D'une ſainte fidélité !

Je le ſais trop.—La calomnie
Sur vous diſtille ſes poiſons,
Et les noirs ſerpens de l'envie
Sifflent au ſeul bruit de vos noms :
Mais conſolez vous ! du menſonge
Dont le règne en vain ſe prolonge,
La vérité vous vengera,
Et bientôt perçant les ténèbres
Qui dérobent vos faits célèbres,
Son flambeau les éclairera.

Il nous dévoilera la trame
Des inconcevables complots
Qu'ourdiſſait la cohorte infâme,
De vos implacables bourreaux.
Nous y verrons la barbarie
S'allier à la perfidie ;
Et nous en frémirons d'horreur—
Nous, les compagnons, nous les frères,
De ceux que leurs bras ſanguinaires
Aſſaſſinaient avec fureur.

Si jadis nos pères fidèles,
Dans les champs de Meaux & d'Yvri,
Arrachaient aux Français rebelles
Charles IX. & le Grand Henri :
Comme eux de leurs ſermens eſclaves,
Moins heureux, ſans être moins braves,
Leurs fils imitent ces hauts faits :
Mais s'ils montrent même courage,
Ils n'ont point hélas ! en partage
Même ſort ni même ſuccès.

Aucune pompe triomphale
Ne ſolemniſe leurs exploits ;
Nul monument ne nous étale
Le nom de ces vengeurs des rois ;
Mais dans les faſtes de la gloire,
Le doigt fidèle de l'hiſtoire
Éterniſera leur trépas,
Et l'on y lira d'âge en âge,
Un honorable témoignage
Que le tems n'effacera pas.

Des ſujets traitres & parjures
Contre un monarque infortuné,
Oſant lever leurs mains impures,
Le voulaient mort ou détrôné ;
Tandis que ſes amis s'étonnent,
Que ſes ſerviteurs l'abandonnent
En proie aux plus affreux dangers ;
Soudain ce cri ſe fait entendre ;
" C'eſt donc à nous à le défendre—
" A nous les fils des étrangers !"

Alors, d'un accord unanime,
Se lèvent nos braves ſoldats ;
Ils volent au devant du crime,
Qui conſomme ſes attentats ;
Ils pourraient racheter leur vie,
S'ils conſentaient à l'infamie
De trahir les plus ſaints ſermens.——
Mais une valeur véritable
Ne connait point l'art mépriſable
Des honteux accommodemens.

Soudain, le ſignal du carnage,
S'échappe des bouches d'airain ;
Au nombre oppoſant le courage,
Nos guerriers réſiſtent en vain :
En vain ſous leurs efforts ſublimes
Tombent trois fois plus de victimes
Que Louis n'a de défenſeurs.
L'hydre de ce peuple rebelle,
A chaque bleſſure nouvelle,
Croit en forces, comme en fureurs.

Enfin, dans ce combat funeſte,
Du crime contre le devoir,
Ils ſuccombent.... mais il leur reſte
Et l'honneur & le déſeſpoir.
A la couronne qui chancelle
Elle périt du moins fidèle,
Cette élite d'Helvétiens!
Et quand cette antique couronne
Tombe ſur les débris du trône,
Elle entraîne auſſi ſes ſoutiens.

Grand Dieu! quelle ſcène infernale
Déſhonore l'humanité!
Non, le barbare cannibale
N'a point tant de férocité:
Un peuple calme dans ſa rage,
Affecte de prendre en ôtage
Ceux qu'il a juré d'égorger;
Et s'il déſarme un triſte reſte
De cette garde qu'il déteſte,
C'eſt pour l'immoler ſans danger.

Bientôt ſur des piques brillantes,
Il proméne au ſein de Paris
Les têtes pâles et ſanglantes
De nos concitoyens proſcrits:
Ici, s'acharnant ſur ſa proie,
Il dévore en hurlant de joie
Leurs cadavres de coups percés:
Là, près des bûchers qui s'allument,
Il danſe, aux flammes qui conſument
Pêle-mêle, morts et bleſſés.

Patrie!

Patrie ! ô mère inconſolable
Du ſort affreux de tes enfans !
Toi, qui d'une ligue exécrable
Crus qu'ils reviendraient triomphans !
Chéris-en du moins la mémoire ;
Elle doit ſuffire à ta gloire,
Comme elle ſuffit à la leur.—
La poſtérité qui s'avance,
Rendra juſtice à leur vaillance
Et partagera ta douleur.

Et vous Suiſſes ! leurs frères d'armes,
Ne pleurez plus ſur ces héros !
Ils n'ont pas beſoin de vos larmes
Au ſein de l'éternel repos...,
Non : mais d'une vertu ſi belle
Ils eſpèrent que le modèle
Reſtera toujours ſous vos yeux ;
Et qu'animés par leur exemple,
A l'univers, qui vous contemple,
Vous vous montrerez dignes d'eux.

# CAPTIVITY.

## A BALLAD.

My foes prevail, my friends are fled,
Theſe ſuppliant hands to heav'n I ſpread,
Heav'n guard my unprotected head,
Amid this ſad captivity!
Victim of anguiſh and deſpair!
How grief has chang'd thy flowing hair!
How wan thy waſted cheek with care,
Amid this ſad captivity!

See Auſtria's daughter! Gallia's queen!
With haggard face, and alter'd mien,
A captive wretch, unknown, unſeen,
Amid this ſad captivity!
How dread the horrors of this place!
In ev'ry treach'rous guard, I trace
The dark deſign, the ruffian face,
Amid this ſad captivity!

And when my babes lie huſh'd in ſleep,
Their couch in briny tears I ſteep,
Hang o'er their lovely forms, and weep
Amid this ſad captivity!
Oft, in the dead of ſilent night,
I ſtart in frantic wild affright,
Whilſt ghaſtly ſhapes appal my ſight
Amid this ſad captivity!

Then fancy paints my murder'd Lord,
I ſee th' aſſaſſins blood-ſtain'd ſword,
The headleſs trunk, the boſom gor'd
Amid this ſad captivity!
To thee, O King of Kings! I cry,
To thee I lift the ſtreaming eye,
And heave the penitential ſigh
Amid this ſad captivity!

---

## TRADUCTION.

*Par un chevalier Français.*

Voyez ce teint, ces yeux livides,
Toujours noyés de pleurs ſanglans :
Ces traits qu'a ſillonés de rides
Le déſeſpoir et non le tems ;
Ce corps tout meurtri de ſa châine,
Ce front blanchi ſous les poignards....
O Français, voilà votre Reine,
Voilà la fille des Céſars.

Tous mes amis m'ont délaiſſée,
Mes ennemis ſont triomphans !——
Et vous, tourment de ma penſée,
Que deviendrez vous, mes enfans ?
La fatigue a clos vos paupiéres,
Et moi, livrée à mes terreurs
Je baigne de larmes amères,
Ce lit témoin de vos douleurs.

Que vois-je ? quelle horrible image ?
C'eſt mon époux !—Ciel ! un bourreau.—
C'eſt lui que la horde ſauvage
Entraîne ſur un échaffaud !
C'en eſt fait : une hache impie
A frappé cet objet ſacré
Et tout ſon ſang, avec ſa vie,
Jaillit d'un tronc défiguré.

Où fuir ? où cacher ma misère ?
Où trouver un conſolateur ?——
De ces enfans, & de leur mère
Roi des Rois, ſois le protecteur.
A nos vœux rendu plus facile,
Tu peux un jour ſécher nos pleurs,
Et ton ſein eſt l'unique azyle
Qui reſte ouvert à nos malheurs.

---

## *Complainte de la Reine de France.*

C'en eſt donc fait, ô mon Epoux !
Philippe a comblé ſa vengeance
Tu viens de tomber ſous ſes coups,
Il n'eſt plus de vertus en France :
L'injuſtice & la cruauté
Dans tous les cœurs ont pris leur place,
Et la perfide lâcheté
Plus cruelle encor que l'audace.

Ma fille, hélas! jamais tes yeux
Ne reverront ton tendre pere;
Ce parfait ouvrage des Cieux,
Elizabeth, n'a plus de frere!
Elizabeth, Elizabeth,
Modele d'amour & conſtance,
Des barbares l'affreux projet
Accuſe auſſi ton innocence.

Toi qui ſouvent des aſſaſſins
Mon fils, as deſarmé la rage,
Reçois ce papier * de mes mains
Voila ton plus bel heritage.
Pardonne à tous nos ennemis
Comme ton pere leur pardonne,
L'auguſte fils de Saint Louis †
En montant au ciel te l'ordonne.

Vous qui ſouffrez, des coups du ſort
N'accuſez point la barbarie.
Pourriez vous bien vous plaindre encore,
En contemplant ma triſte vie.
Pour vous il n'eſt plus de malheurs
J'en épuiſai la coupe amére:
Ah! pour bien ſentir mes douleurs
Faut être epouſe, Reine, & mere.

* Le Teſtament de Louis XVI.

† Fils de St. Louis, vous montez au Ciel—paroles prononcées par Edgeworth Confeſſeur du Roi, aux pieds de l'echaffaud.

Dans le chagrin mon cœur noyé,
N'a point d'azile en ſa ſouffrance
On me refuſe la pitié, *
Et je regnois hier en France !
Ainſi quand tout me fait la loi,
Cher & tendre époux, de te ſuivre
La gloire de mon jeune Roi
M'impoſe le tourment de vivre.

Mon fils, pour rendre à ſon devoir
Un peuple encore dans l'yvreſſe,
Pour faire cherir ton pouvoir,
Pour faire benir ta jeuneſſe,
Je te parlerai jour & nuit
Des douces vertus de ton pere :
Un autre y joindra le recit
Des infortunes de ta mere.

* On a defendu aux Commiſſaires du Temple de rendre compte de la ſituation des Auguſtes priſonniers de crainte que le peuple ne s'attendrit ſur leur ſort.

---

*Cette complainte a été miſe en muſique avec accompagnemens de clavecin vu de harpe, par M. Ferrari. on la trouve chez Forez, No. 3, Piccadilly, au coin de Coventry-ſtreet.*

APPEL

# APPEL AU PEUPLE DE L'EMPIRE.

*La Chancellerie de la Diète vient de publier un Appel au Peuple de l'Empire ſur la Guerre actuelle. C'eſt une Invitation à tous les Allemands, à ſe réunir par leurs Vœux, & par tous leurs Moyens, aux Efforts des Puiſſances coaliſées contre la France. En voici la Traduction litterale :*

## APPEL AU PEUPLE DE L'EMPIRE.

TOUS les véritables amis de la patrie, tous les bons & fidèles Allemands, ont du porter des regards attentifs ſur la triſte ſituation où ſe trouve l'empire, ils ont dû ſonger aux remèdes qui peuvent enfin éloigner les maux dont nous ſommes déſolés, & pour prévenir un fléau dont les annales de la Germanie ne nous offrent point d'exemple, nous devons déclarer enfin que la patrie eſt en danger ; on nous menace de renverſer notre antique conſtitution, de détruire notre religion, de piller les propriétés des citoyens, d'ébranler notre gouvernement & de troubler de toutes les manières

la tranquillité publique ; voyez l'échafaudage des lois ſanguinaires, que les Français viennent de dreſſer, pour porter par-tout le déſordre & la conſternation ; déjà le beau nom de liberté & d'égalité ne couvre plus l'abîme qu'ils ont creuſé ſous nos pas ; cette année ſera peut-être la dernière, où nous pourrons encore embraſſer nos enfans, & les preſſer ſur notre ſein, ſi nous n'employons pas tous nos efforts pour conſerver nos *chaumières* où nous avons juſqu'à préſent vécu ſi tranquilles, & les temples où nous allons encore chercher une conſolation au pied des autels—

Nos inquiétudes, citoyens, ne ſont pas des idées imaginaires ; jettez les yeux au-delà du Rhin ; des troupes qui combattent pour une égalité chimérique, oppriment nos heureuſes contrées, & chargent les habitans de contributions ; ils ont déjà planté l'arbre ſans racines, de leur folle liberté ; ils s'emparent des propriétés, ils enchaînent vos concitoyens ; ils ſe ſont fait une loi de renverſer l'ordre civil, & de détruire la religion chez tous les peuples où ils peuvent pénétrer. Toutes les têtes ſont forcées de ſe plier ſous le joug de leurs maximes ; les ſujets fidèles ſont pour eux des ennemis. Voila la liberté, dont ils nous veulent enrichir ; voilà les principes qu'ils prêchent ouvertement. Déjà de nombreuſes armées ſont aſſemblées ſur les rives du Rhin ; ils vont montrer leur

leur puiſſance & leur bravoure aux ennemis de notre patrie ; tous nos guerriers ſont prêts à verſer leur ſang pour arrêter les progrès d'une doctrine homicide. Juſqu'à ce jour, aucun état de l'empire n'a pris une part directe aux efforts des défenſeurs de la conſtitution germanique. Le ſeul landgrave de Heſſe-Caſſel a réuni ſes forces à celles des Pruſſiens & des Autrichiens ; quel état a fourni juſqu'à préſent des ſecours & des contributions à nos frères d'armes ; ils ſeroient en droit de les exiger de nous ; ce n'eſt pas ſeulement pour leur defenſe qu'ils combattent, mais pour tous les habitans de la Germanie ; ils ont pris les armes pour protéger notre repos, nos perſonnes, nos propriétés.

Nous ſommes obligés, peuples d'Allemagne, de diſſiper les erreurs, dans leſquelles on cherche à vous plonger. Non, ce n'eſt pas pour eux, ce n'eſt pas pour l'orgueil des couronnes, que *François* & Frédéric Guillaume font la guerre aux Français audacieux ; c'eſt pour le bien public qu'ils combattent, c'eſt pour le bonheur des hommes. Nous pourrions prêter l'oreille aux ſuggeſtions de nos ennemis, mais nous connaiſſons le caractère généreux & magnanime de ces deux princes, qui ſont l'exemple & l'appui des états de l'empire ; ne connaiſſons-nous pas au contraire les excès & les déſordres dont les Français ſe rendent chaque jour coupables !

coupables ! Les troupes de Cuſtines n'ont elles pas ouvert dans notre voiſinage un gouffre horrible qui menace d'engloutir la France & l'Allemagne ? Les belles contrées qui avoiſinent les rives du Rhin n'ont-elles pas été le théatre de leurs dévaſtations? Oui, citoyens, ils veulent détruire vos propriétés, ils portent leur fer ſacrilége juſques ſur les autels, ils anéantiſſent votre religion. Loin de nous ces idées ſophiſtiques, qui tendent à nous faire croire que c'eſt le ſouverain, la nobleſſe & le clergé qui perdent ſeuls au renverſement de notre conſtitution : la poſition de tous les citoyens, de tous les ordres, eſt la même dans cet inſtant ; les mêmes maux nous menacent tous, ſi nous perdons les privilèges dont ont joui nos aïeux.

Certes, les premiers pas des états-généraux, vers l'amélioration du gouvernement Français, ont mérité les ſuffrages de l'humanité. Cette aſſemblée auguſte n'avoit alors d'autre ambition que celle de régénérer un empire, & de briſer les chaines d'un peuple malheureux, qui arroſait de ſa ſueur une terre dont il ne recueillait pas les fruits. Alors les ſujets marchaient avec leur roi dans la carrière de la liberté ; avec quels ſentimens d'admiration & de joie, l'Europe n'a-t-elle pas vu un généreux monarque prêter un appui bienfaiſant au peuple, qui était trop foible pour détruire les abus qui ſemblaient avoir été conſacrés par les ſiècles ; mais

mais auſſi avec quels ſentimens de ſurpriſe & de douleur, les amis de l'humanité n'ont-ils pas vu leurs eſpérances s'évanouir pour jamais; au lieu de marcher lentement au flambeau de la ſageſſe, au lieu d'achever dans le calme de la méditation cet édifice qui devait être conſacré au bonheur du peuple, les agitateurs ont commencé à ſecouer les torches de la diſcorde; ils ont rempli la patrie des ſcènes lugubres de la licence; ils ont excité des émeutes; ils ont flatté l'orgueil d'une multitude capricieuſe & féroce. Helas! tous ces funeſtes moyens ont détourné la ſource de proſpérité, qui découlait du trône. La rage, la vengeance, toutes les paſſions ſe ſont déchainées contre le meilleur, contre le plus vertueux des rois. Le ſang a coulé ſous le glaive des aſſaſſins les plus barbares. La France a entendu les cris des victimes, avec une indifférence atroce & cruelle. Ainſi, les jours qui devaient être employés au bonheur de ce malheureux royaume, ont été pour les Français des jours de deuil & de triſteſſe; c'eſt du ſein de cette aſſemblée, d'où la France attendoit ſa liberté, qu'eſt partie la foudre qui a frappé la nobleſſe, qui a renverſé le clergé, qui a ſappé les fondemens de la propriété, qui a bouleverſé l'empire; c'eſt ainſi que les fortunes des particuliers, que la fortune publique, que les privilèges d'un ordre reſpectable ont été abandonnés à l'avidité des nouveaux prédicateurs

teurs de la licence ; cette conduite n'était pas ſeulement injuſte, elle était barbare.

Mais nous nous abſtiendrons de parler davantage de cette ſanglante révolution ; nous épargnrons à nos concitoyens le tableau des maſſacres horribles, & des violences exercées contre un roi ; nous ne rappellerons pas les ſcènes effrayentes du 10 Août, le meurtre impuni des priſonniers d'état, la mort de tant d'eccléſiaſtiques vertueux. Hélas, les crimes, dont ils étaient coupables, il n'eſt point de bon allemand qui ne s'en faſſe une gloire. Oui, l'humanité doit friſſonner d'horreur, & rougir de honte au récit de tant d'atrocités ? Quel eſt l'homme qui ne reculera d'effroi ? Comment les Européens ont-ils vu naître parmi eux des êtres qui ſe livrent à tant de forfaits, & qui en ſont les témoins tranquilles ? La nature humaine eſt-elle donc deſcendue au niveau des monſtres les plus cruels, et des animaux les plus vils ?

Vertueux, mais trop infortuné monarque, quelle était donc ta triſte deſtinée, pour être jugé & condamné par tes accuſateurs, pour mourir victime de ton amour pour le peuple, dont tu déſirais ſincèrement le bonheur. L'Allemagne pourra-t-elle voir cette barbarie & cette injuſtice, ſans être pénétrée des plus vifs ſentimens de douleur & d'indignation ; où ſont les Allemands qui pourront reſter

reſter ſpectateurs indifférens d'un crime auſſi inoui. La France a déclaré la guerre à Léopold, comme un volcan qui fait une exploſion, & qui porte partout ſes ravages ſans être arrêté par aucun obſtacle; comme chef de l'empire, Léopold, chargé du dépôt ſacré de nos lois & de nos privilèges, a invité les états germaniques à prendre part au ſort d'un roi malheureux, & aux triſtes deſtinées d'une ſœur chérie.

Vous le ſavez, citoyens allemands de toutes les claſſes, ce fut l'humanité de ce chef de l'empire, qui porta les Français à attaquer notre chère & malheureuſe patrie; vous connaiſſez leur conduite à Mayence & à Francfort, cette cité, une des villes les plus opulentes, & des plus illuſtres de la Germanie; vous n'ignorez pas les excès auxquels ils ſe ſont portés à Spire, à Worms, & dans les états de pluſieurs princes, que leur vertu n'a pu ſouſtraire aux irruptions du brigandage; ſi leurs armées font de nouveaux progrès, que deviendront nos contrées: vous n'ignorez pas l'ordre que la convention a donné aux généraux, pour établir par la force dans tous les pays, leurs principes déſaſtreux; quelle peut-être la ſuite d'une pareille conduite, ſi ce n'eſt d'avoir ouvert la porte à tous les fléaux de l'anarchie.

Il n'eſt que trop vrai, pour la honte de l'humanité ; oui, vous avez entendu la voix ſéditieuſe d'un de leurs orateurs, qui a oſé dire à la tribune que les autels & les trônes doivent être renverſés pour le bonheur des nations ; comment les Allemands, ces peuples généreux & fidèles, pourront-ils entendre de ſang-froid ces horribles menaces, & voir avec indifférence s'approcher les fléaux qui s'apprêtent à déſoler notre patrie ; vous tomberez ſous le fer des ennemis, ou vous ſerez bientôt les malheureuſes victimes des diſcours fallacieux & trompeurs de leur propagande ; la funeſte contagion du mal dont ils ſont poſſédés, rompra bientôt tous les liens de la ſociété ; le torrent de leurs opinions incendiaires renverſera toutes les digues, & portera par tout le germe de la déſolation & de la mort.

Sans doute nous avons auſſi les défauts qui tiennent à la foibleſſe de la nature humaine, mais nos paſſions ne ſont pas de celles qui anéantiſſent les propriétes, qui corrompent les mœurs publiques, & qui renverſent les principes ſacrés de la juſtice & de l'humanité.

La révolution Françaiſe, ſi elle pénétroit jamais en Allemagne, elle y ſeroit bien plus funeſte, bien plus dangereuſe pour tous les ordres des citoyens ; les diviſions multipliées de notre territoire rendroient

draient les désordres plus fréquens, & le mal bien plus irréparable; celui-là seul, qui n'a rien à perdre, pourrait y gagner, mais sa félicité serait bien passagère; grace au ciel, il n'est qu'un seul sentiment, une seule opinion parmi nos concitoyens.

Allemands de tous les états, songez bien que si l'esprit national, si l'attachement à la patrie est étouffé dans votre cœur, c'est encore pour vous un devoir de combattre pour la religion, de défendre les biens de vos amis & de vos parens; les enfans mériteront par-là la bénédiction paternelle. Oui, chaque homme qui est sensible aux attraits de l'honneur doit se réunir aux forces de l'empire pour repousser l'ennemi qui menace ce que nous avons de plus cher & de plus sacré. Suivez l'exemple de cette nation qui vous entraîne dans un tourbillon révolutionnaire; sacrifiez tout, comme les Français, pour sauver votre patrie, & pour préserver les générations futures des maux qu'on leur prépare; nous ne vous demandons d'autre grace que celle de partager tous vos dangers & de marcher à votre tête contre l'ennemi.

Moins par ostentation que par utilité publique, sans rechercher la gloire & la célébrité, portons sur l'autel de la patrie des contributions volontaires; remettons entre les mains du ministre de l'empereur & du roi de Prusse le produit des souscriptions patriotiques

patriotiques pour ſubvenir aux dépenſes de la guerre actuelle ; nous mettons toute notre confiance en ces deux miniſtres d'état ; nous ſommes convaincus d'avance de leur exacte probité & de leur empreſſement à recevoir votre don & le nôtre. Chacun eſt libre de ſe nommer ſur-le-champ, ou de remettre ſon nom dans un billet cacheté ; quelque modique que ſoit le tribut offert par la généroſité civique, le ſecret le plus exact ſera gardé à la diète. L'époque heureuſe où on pourra proclamer tant de bienfaits, ſera celle où nous aurons obtenu une paix glorieuſe. Alors l'Allemagne prouvera à toute l'Europe qu'elle peut, quand elle montre toute ſon énergie, réſiſter à tous les chocs étrangers. François & Frédéric Guillaume recevront ces dons avec reconnoiſſance, & ils ſauront diſtinguer les citoyens qui leur auront prouvé leur attachement. L'Europe apprendra bientôt que l'Allemand, ſage & réfléchi, n'adopte pas avec un enthouſiaſme trompeur des idées chevaleresques, des maximes qui peuvent porter dans le ſein de la patrie les principes de la diſſolution ſociale. Chers concitoyens de tous les états, & de toutes les claſſes, nous vous conjurons encore une fois de réunir vos efforts, de ſuivre notre exemple, & de ſauver la Germanie.

# REFLEXIONS SUR L'EXIL,

*Traduites de Bolingbroke, & dédiées aux malheureux Français expatriés.*

LA diſſipation d'eſprit & le tems ſont les remèdes ſur leſquels la plupart des hommes comptent dans leurs afflictions. Mais le premier de ces remèdes n'a qu'un effet paſſager; le ſecond eſt tardif; & tous les deux ſont indignes de l'homme ſage. Devons-nous nous ſouſtraire à nous-mêmes afin d'éviter nos malheurs, & follement imaginer que nos maux ſont finis, parce que nous trouvons les moyens de les ſoulager un inſtant? ou bien attendrons-nous du tems, ce médecin des brutes, une guériſon lente & incertaine? Attendrons-nous pour être heureux que nous puiſſions oublier nos miſères, & devrons-nous à la faibleſſe de nos facultés la tranquillité qui devrait être le produit de leur force? non; ſachons mettre à la fois devant nos yeux toutes nos peines préſentes & paſſées, ſachons les vaincre au lieu de les fuir, ou d'en attenuer le ſentiment par une longue & ignominieuſe patience. Au lieu de palliatifs, uſons du tranchant & du cauſtique, ſondons la playe, afin d'en venir à une cure immédiate & radicale.

Le ſouvenir d'anciennes infortunes ſert à fortifier l'eſprit contre les plus récentes. Celui-là doit rougir de ne pouvoir ſupporter les douleurs d'une ſeule bleſſure, qui promene ſa vue ſur un corps cicatriſé, échappé à tous les combats où il s'eſt expoſé. Que les ſoupirs, les larmes & la faibleſſe de céder aux moindres coups de la mauvaiſe fortune ſoient le partage de ces malheureux, dont l'ame eſt énervée par une longue ſuite de proſpérités, tandis que ceux qui ont vécu des années entières dans le malheur le ſoutiennent avec une conſtance noble & invariable contre les plus cruels événemens ; la miſère non interrompue produit ce bon effet par ſes tourmens continuels, c'eſt qu'elle endurcit à la fin.

Tel eſt le langage de la philoſophie : heureux l'homme qui acquiert le droit de le tenir ; mais ce droit ne s'obtient point par des diſcours pathétiques. Notre conduite peut ſeule nous le donner : c'eſt pourquoi, bien loin de nous prévaloir de nos forces, la méthode la plus ſure eſt d'avouer notre faibleſſe, & de nous appliquer ſans perte de tems à l'étude de la ſageſſe. Ce fut le conſeil que l'oracle donna à Zenon, & c'eſt le ſeul moyen d'aſſurer notre tranquillité au milieu de tous les accidens auxquels la vie humaine eſt expoſée. La philoſophie a, je le ſais, ſes hazards auſſi bien que la guerre : & parmi ſes enfans, pluſieurs ſont devenus

venus moins que des hommes, en cherchant à s'élever au deſſus. Les moyens de prévenir ces dangers, ſont faciles & ſurs. C'eſt une bonne règle de bien éxaminer, avant de nous attacher à une ſecte : mais je penſe que c'en eſt une meilleure encore de ne nous attacher à aucune. Ecoutons les toutes avec une parfaite indifférence ſur le côté où gît la vérité, & quand on a pris ſon parti, que l'on s'y tienne avec reſpect. Recevons avec reconnaiſſance les ſecours de tous ceux qui ont cherché à corriger les vices des hommes, à fortifier leurs eſprits ; mais choiſiſſons pour nous-mêmes, ſans nous ſoumettre entiérement à perſonne. Ainſi, afin de citer en exemple la ſecte dont j'ai déjà fait mention, quand nous aurons mis à l'écart les maximes étonnantes, & tous les paradoxes du Portique, nous trouverons dans cette ecole une doctrine telle que la nature l'enſeigne, & que l'expérience la confirme. Sans cette précaution, nous courons riſque de devenir des ſouverains imaginaires, & réellement des eſclaves. Avec elle, nous pouvons apprendre a ſoutenir notre liberté naturelle, & vivre indépendans de la fortune.

C'eſt en nous propoſant ce but important, qu'il eſt néceſſaire que, ſentinelles vigilans, nous mettions toute notre attention à découvrir les ruſes ſécrettes, & les attaques ouvertes de cette déeſſe capricieuſe, avant de reſſentir ſes coups. Quand

elle tombe ſur nous à l'improviſte, il eſt difficile de lui réſiſter ; mais ceux qui l'attendent, la repouſſent aiſément : l'invaſion ſubite de l'ennemi renverſe ceux qui ne ſont pas ſur leurs gardes ; mais ceux qui prévoient la guerre & s'y préparent avant qu'elle éclate, ſoutiennent ſans difficulté les premiers & les plus violens aſſauts. J'appris, il y a long-tems cette importante leçon, & jamais je ne me fiai à la fortune, alors même qu'elle ſemblait me ſourire. A l'égard des richeſſes, des honneurs, de la réputation & de tous les avantages que ſa perfide indulgence verſait ſur moi, je fis enſorte qu'elle pût me les enlever ſans me donner le moindre chagrin. Je mis un grand intervalle entre eux & moi. Elle les a repris, mais il n'était pas en ſon pouvoir de me les arracher. Celui qui s'eſt laiſſé tromper par la fortune, eſt le ſeul qui ait à ſouffrir alors qu'elle lui eſt contraire. Si nous nous laiſſons ſéduire par ſes faveurs, ſi nous imaginons qu'elles nous appartiennent, qu'elles ne doivent plus nous quitter, ſi nous comptons ſur elles & ſur la conſidération qui en reſultera pour nous ; le chagrin nous fera reſſentir toute ſon amertume, dès que ces biens faux & paſſagers ſeront évanouis, dès que nos eſprits puérils & vains, étrangers aux plaiſirs ſolides, ſeront privés de ceux même qui ſont imaginaires; mais ſi nous ſavons nous modérer dans la proſpérité, de même l'adverſité ne pourra nous accabler. Nos ames ſeront à l'épreuve des

dangers

dangers de ces deux ſituations : ayant obſervé nos forces, nous en connaitrons la portée ; car au ſein du bonheur, nous aurons eſſayé de vaincre l'infortune. Il eſt beaucoup plus difficile d'éxaminer & de juger, que de prendre des opinions déjà accréditées ; de là vient que la plupart des hommes empruntent des autres, les idées qu'ils ont ſur la vie & la mort. De là vient qu'ils ſont ſi ardens à pourſuivre des choſes, qui loin d'être bonnes en elles mêmes, n'ont qu'un vernis ſpécieux & trompeur, ſans rien avoir qui réponde à leurs apparenrences. De là vient enfin que dans ce qu'on nomme malheur, il n'y a rien de ſi terrible & de ſi dur qui réponde à l'épouvante générale des hommes. Le mot éxil eſt en effet rude à l'oreille, & nous frappe comme un ſon mélancolique & éxécrable, au moyen de certaines idées que l'habitude a établies parmi les hommes : ainſi l'a voulu la multitude, mais les décrets de la multitude ſont abrogés par le ſage.

Rejettant donc le jugement de ceux qui ſe déterminent d'après les opinions populaires, ou les premières apparences des choſes, éxaminons ce qu'eſt réellement l'éxil. Ce n'eſt qu' un déplacement, & de crainte que vous ne diſiez que je diminue l'objet, & que j'en cache les parties les plus choquantes, j'ajoute que ce déplacement eſt ſouvent accompagné de quelqu'un des inconvéniens ſui-

vans, ou de tous enſemble : de la perte du bien dont nous jouiſſions, & du rang que nous tenions ; de notre conſidération & de notre puiſſance ; de la ſéparation de notre famille & de nos amis ; du mépris dans lequel nous pouvons tomber ; de l'ignominie dont ceux qui nous ont chaſſés, s'efforcent de ternir l'innocence de nos caractères, & de juſtifier l'injuſtice de leur propre conduite.

Je parlerai cy après de chacune de ces choſes. Voyons maintenant quel mal il y a dans le déplacement conſidéré en abſtraction ou en réalité.

. Vivre hors de ſa patrie eſt inſupportable. Cela eſt-il vrai ? comment donc ſe fait-il qu'un ſi grand nombre d'hommes vit par choix hors de ſon pays ? obſervez la foule dans les rues de Londres & de Paris. Appellez ces milliers d'hommes par leurs noms, & demandez leur à chacun de quel pays ils ſont : combien en trouverez-vous qui de diverſes parties de la terre viennent habiter ces grandes villes qui offrent les plus belles occaſions & les plus grands encouragemens à la vertu comme aux vices ? les uns ſont attirés par l'ambition, le devoir y appelle les autres ; ceux-là s'y rendent afin de perfectionner leur eſprit, ceux-ci pour augmenter leur fortune ; pluſieurs y vendent leur beauté, d'autres leur éloquence. Eloignez vous de là, portez vous aux extrémités de l'orient ou

de

de l'occident; viſitez les nations barbares de l'Afrique, les régions inhoſpitalières du Nord : vous ne trouverez nulle part de climat ſi rude, de contrée ſi ſauvage, qu'il ne s'y rencontre quelqu'un venu de l'étranger pour y habiter par choix.

Parmi les extravagances ſans nombre enfantées par les hommes, nous pouvons à bon droit compter l'idée d'une affection ſécrette, indépendante, & ſupérieure à notre raiſon, que nous ſommes cenſés avoir pour notre pays; comme s'il y avait dans chaque morceau de terre quelque vertu phyſique, qui dût néceſſairement produire cet effet dans tous les individus qu'il verrait naitre.

Le mal du pays n'eſt point une maladie univerſelle, inſéparable de la conſtitution du corps humain; elle eſt ſeulement particulière aux Suiſſes qui ſemblent avoir été faits pour leurs montagnes, comme leurs montagnes paraiſſent avoir été faites pour eux. Cette idée peut avoir contribué à la ſureté & à la grandeur des états; auſſi a-t-elle été habilement entretenue & corroborée par le préjugé de l'éducation. Les hommes dans ce cas, comme en pluſieurs autres, de ce qu'ils croyaient que cela dût être, en ſont venus à perſuader aux autres, & à croire eux-mêmes que la choſe eſt ainſi. Procope rapporte qu'Abgare vint à Rome, & s'attira l'eſtime & l'amitié d'Auguſte à un tel dégré, que cet

Empereur ne pouvait ſe réſoudre à le laiſſer revenir chez lui ; qu'Abgare un jour à la chaſſe ayant pris pluſieurs animaux, les porta vivans à Auguſte : qu'il plaça en différentes parties du Cirque un peu de terre tirée des mêmes endroits où chacun de ces animaux avait été pris ; auſſitôt que cela fut fait, & qu'ils furent mis en liberté, chacun d'eux courut vers l'endroit où était ſa terre. Auguſte admirant ce ſentiment d'amour que la nature a gravé dans le cœur des bêtes, pour leur terre natale, & frappé par l'évidence de la vérité, conſentit à la demande qu'Abgare lui fit immédiatement, & permit, quoiqu'avec regret, au Tétrarque de retourner à Edeſſe.

Mais ce conte mérite que l'on y ajoute à peu-près autant de foi que la pretendue lettre d'Abgare à Jeſus-Chriſt, la réponſe de notre ſauveur, & la guériſon d'Abgare. Il n'éxiſte certainement rien de plus dénué de fondement, ni de plus abſurde que l'idée dont il eſt ici queſtion. Nous aimons le pays dans lequel nous ſommes nés, parce que nous en retirons des avantages particuliers, & parce que nous lui avons certaines obligations : nous pouvons avoir pour un autre pays les mêmes raiſons d'attachement que nous avons pour le nôtre, pour celui que nous avons adopté, comme notre pays natal. A tous égards un homme ſage ſe regarde comme citoyen du monde : & ſi vous

lui

lui demandez où eſt ſon pays, il indique le ciel comme Anaxagore.

Il y a auſſi des perſonnes qui ont imaginé que de même que l'univers éprouve une rotation continuelle & que la nature ſemble s'y plaire, ou ſe conſerver par elle; de même il éxiſte dans l'eſprit de l'homme une impatience naturelle qui le porte à changer de place & de demeure. Cette opinion a du moins une apparence de vérité que l'autre n'a pas; l'expérience eſt en ſa faveur, elle eſt contraire au premier ſyſtême. Mais qu'elles qu'en ſoient les cauſes qui doivent avoir varié infiniment dans un nombre infini de circonſtances, & dans un eſpace de tems immenſe, il eſt néammoins conſtant que les familles & les nations du monde ont été dans une fluctuation continuelle, errantes ça & là ſur le globe, s'établiſſant par la force & chaſſées à leur tour. Que de colonies ont été envoyées d'Aſie en Europe! les Phéniciens peuplèrent les côtes de la Méditerranée, & pouſſèrent leurs établiſſemens juſque dans l'Océan. Les Etruriens étaient originaires de l'Aſie, & ſans en citer d'autres, les Romains ces maitres du monde, reconnaiſſaient un émigré Troyen pour fondateur de leur empire. En revanche, combien n'y a-t-il pas eu d'émigrations d'Europe en Aſie? il ſerait trop long de les énumérer; car outre l'Eolique, l'Ionique & d'autres, à peu-près auſſi fameuſes, les Grecs pendant pluſieurs ſiécles firent des expéditions continuelles,

& bâtirent des villes en différentes parties de l'Asie. Les Gaulois y pénétrèrent aussi & y fondèrent un royanme. Les Scythes d'Europe inondèrent ces vastes provinces, & portèrent leurs armes aux confins de l'Egypte. Alexandre soumit tout l'Hellespont jusqu'aux Indes : il bâtit des villes & fonda des colonies pour assurer ses conquêtes & eterniser son nom. L'Afrique a reçu des habitans & des maitres de ces deux parties du monde, de même qu'elle leur en a donné. Les Tyriens bâtirent la ville & fondèrent la république de Carthage ; & le Grec avait été le langage de l'Egypte. Dans l'antiquité la plus reculée il est question de Belus en Chaldée, & de Séfostris établissant à Colchos ses colonies basanées. L'Espagne dans les derniers siècles a été sous la domination des Maures. Si nous revenons à l'histoire Runique, nous trouverons nos pères les Goths conduits par Woden & par Thor, (leurs héros d'abord, & leurs divinités ensuite) de la Tartarie d'Asie, en Europe ; & qui peut nous assurer que ce fut leur premiere émigration ? peut-être vinrent-ils en Asie par l'est de ce continent, ou leurs descendans ont abordé depuis peu par l'occident. Ainsi dans l'espace de trois ou quatre mille ans la même race d'hommes a successivement porté sa demeure & ses conquêtes autour du globe : du moins peut-on le supposer aussi raisonablement que Grotius, je crois, a supposé que l'Amérique avait été peuplée par la

Scandinavie.

Scandinavie. Le monde eſt un grand déſert où les hommes ont erré & ſe ſont mutuellement froiſſés depuis la création. Pluſieurs ſe ſont éloignés par néceſſité, d'autres par choix. Une nation était avide de s'emparer de ce qu'une autre ſe dégoutait de poſſéder : & il ſerait difficile de citer le pays qui appartient encore à ſes premiers habitans.

Ainſi le ſort a voulu que rien ne demeurât longtems dans le même état. Et que ſont tous ces tranſports d'hommes, ſinon autant d'éxils publics ? Varron, le plus ſavant des Romains, penſait que la nature étant la même en quelque endroit que nous allaſſions, cette ſeule circonſtance ſuffiſait pour détruire toutes les objections contre le déplacement pris en lui-même, & ſéparé des autres inconvéniens qui ſuivent l'éxil. Brutus penſait que c'était aſſez pour ceux qui allaient en éxil qu'on ne pût les empêcher d'emporter avec eux leur vertu ; maintenant ſi quelqu'un juge que chacune de ces deux conſolations eſt inſuffiſante en elle-même, il doit avouer cependant, que toutes deux réunies enſemble, peuvent éloigner les terreurs de l'éxil. Combien peu ne devons nous pas eſtimer tout ce que nous abandonnons, en comparaiſon des deux choſes les plus précieuſes dont les hommes puiſſent jouir, & que nous avons la certitude de retrouver partout où nous portons nos pas ; la même nature & notre propre vertu.

Croyez

Croyez moi, la providence a établi un tel ordre dans le monde, que de tout ce qui nous appartient, ce qui eſt de moindre valeur peut ſeul tomber au pouvoir des autres. Ce qu'il y a de meilleur, eſt auſſi plus en ſûreté, hors de la puiſſance des hommes, & ne peut ni ſe donner ni ſe prendre. Tel eſt le grand & bel ouvrage de la nature, le monde. Tel eſt l'eſprit de l'homme, qui contemple & admire l'univers dont il eſt lui même la plus noble partie. Ces biens ſont inſéparablement à nous, & tant que nous vivrons, nous pourrons en jouir. Marchons donc avec intrépidité partout où nous ſommes menés par le cours des accidens humains. En quelque endroit qu'ils nous conduiſent, ſur telle côte qu'ils puiſſent nous jetter, nous ne ſaurions nous trouver abſolument étrangers. Nous rencontrerons des hommes & des femmes doués des mêmes facultés que nous, nés ſous les mêmes loix de la nature. Nous verrons les mêmes vertus, & les mêmes vices, provenant des mêmes principes génèraux diverſifiés de mille manières différentes ou contraires, d'après cette variété infinie de lois & de coutumes établies dans le même but, la conſervation de la ſociété. Nous éprouverons la même révolution des ſaiſons; les mêmes aſtres guideront pour nous la courſe du tems; partout la voute azurée parſemée d'étoiles, brillera par deſſus nos têtes; il n'eſt aucune partie du monde d'où nous ne puiſſions admirer les planètes

nètes qui roulent en différens orbites autour du même ſoleil central; il n'en eſt point d'où nous ne puiſſions découvrir un objet encore plus étonnant, cette armée d'étoiles fixes ſuſpendues dans l'immenſité de l'eſpace, ces ſoleils ſans nombre dont les rayons éclairent & donnent la chaleur à ces mondes inconnus qui roulent autour d'eux: & tandis que je ſuis ravi par des contemplations de cette nature, tandis que mon ame s'éléve ainſi vers les cieux, il m'importe peu quelle terre je foule aux pieds.

Brutus dans le livre qu'il écrivit ſur la vertu, rapportait qu'il avait vu Marcellus en exil à Mitylene, menant une vie auſſi heureuſe que la nature humaine peut le comporter, & cultivant avec autant d'aſſiduité que jamais toute eſpéce de ſcience honorable. Il ajoutait que ce ſpectacle lui faiſait croire que c'était lui même qui allait en exil, puis qu'il devait y laiſſer Marcellus, & revenir ſans lui. O Marcellus, cent fois plus heureux, quand Brutus enviait ton exil, qu'alors que la république approuvait ton conſulat, combien grand tu dois avoir été, pour arracher l'admiration à celui qui fut admiré par Caton lui-même! Brutus rapporte encore que Ceſar évita Mitylène ne pouvant ſoutenir la vue de Marcellus réduit à un état ſi indigne de lui. Son rappel fut accordé enfin par la médiation publique du Senat entier, affligé à un

tel

tel point, qu'il parut en cette occaſion partager les ſentimens de Brutus, & ſupplier pour lui-même plutôt que pour Marcellus. C'était revenir avec honneur; mais certes, il ſe tint en exil avec plus d'honneur encore, puiſque Brutus ne pouvait ſe réſoudre à le quitter, ni Céſar à le voir: car tous deux connaiſſaient ſon mérite. Brutus ſouffrait, Céſar rougiſſait d'aller à Rome ſans lui.

Métellus Numidicus avait ſubi le même ſort pluſieurs années auparavant, tandis que le peuple toujours le plus ſur inſtrument de ſa propre ſervitude, jettait ſous la conduite de Marius, les fondemens de cette tyrannie qui fut portée à ſon comble par Céſar. Métellus ſeul au milieu d'un Senat intimidé, & d'une populace furieuſe. refuſa de prêter ſerment aux lois pernicieuſes du Tribun Saturninus. Sa conſtance devint un crime, & l'éxil ſa punition. Une faction injuſte & féroce l'emportant ſur lui, les meilleurs citoyens armérent pour ſa défenſe, & ſe réſolurent au ſacrifice de leur vie afin de conſerver tant de vertu à leur patrie. Pour lui, n'ayant pu venir à bout de perſuader le peuple, il crut ne pouvair le contraindre ſans injuſtice. Il jugea de la démence des républicains de Rome, comme Platon des ſottiſes des Athéniens. Métellus penſait que ſi les Romains ſe corrigeaient, il ſerait rappellé; & que s'ils ne changeaient pas, il ne pouvait être nulle part moins

moins en ſûreté qu'à Rome. Il ſe rendit volontairement en exil, & partout ſur ſon paſſage, il portait le ſymptôme aſſuré d'un état malade, & le ſigne certain d'une république expirante. Le caractère qu'il conſerva dans l'étranger, paraitra mieux par le fragment d'une de ſes lettres : " *illi vero omni jure atque honeſtate interdicti : ego neque aquâ neque igne careo ; & ſummâ gloriâ fruiſcor* Heureux Métellus ! heureux du ſentiment de ta propre vertu ! heureux par la piété de ton fils, & par ce précieux ami qui te reſſemblait par ſon mérite & par ſa deſtinée.

Rutilius avait protégé l'Aſie contre les exactions des publicains, d'après cette juſtice ſevère dont il faiſait profeſſion, & conformément au devoir particulier de ſa charge. De là vint l'animoſité de l'ordre équeſtre contre lui ; ceux de la faction de Marius étaient auſſi naturellement ſes ennemis, tant par rapport à ſa probité, que par la haîne qu'ils portaient à Métellus ; l'homme le plus innocent fut accuſé de corruption ; l'homme le plus vertueux fut pourſuivi, par le plus mépriſables par Apicius, nom dévoué à l'infamie. Ceux qui avaient ſuſcité la fauſſe accuſation s'érigèrent en juges, & prononcèrent une ſentence injuſte contre lui. A peine daigna-t-il défendre ſa cauſe, il ſe retira en Orient où cette vertu, que Rome ne pouvait ſouffrir, fut reçue avec honneur : Rutilius paſſera-t-il donc

donc pour malheureux, lorſque ceux qui le condamnèrent ſont dénoncés comme criminels à toutes les générations futures ? lui qui eut moins de peine à quitter ſon pays, ou à mettre fin lui-même à ſon éxil, lui qui ſeul oſa s'oppoſer aux volontés de Sylla dictateur, & qui rappellé à Rome, non ſeulement refuſa d'y rentrer, mais s'en éloigna davantage ?

Que propoſez-vous, me dira-t-on, par ces exemples multipliés dans l'hiſtoire ancienne ? je prétends faire voir que le changement de ſéjour enviſagé ſimplement, ne pouvant rendre un homme malheureux, de même les autres maux que l'on attribue à l'éxil, ne ſauraient atteindre les hommes ſages & vertueux, ou ſi cela arrive, ils ne peuvent les rendre miſérables. La dureté & le froid ſont les attributs naturels des pierres & des glaçons; mais les bienfaits de la fortune, ou ſes revers, ſe reſſentent non d'après ce qu'ils ſont, mais ſelon ce que nous ſommes. Ils ne ſont par eux-mêmes que des accidens ordinaires & indifférens, ils n'acquierent de force que par notre faibleſſe ou par nos vices. Si nous n'aidons à la fortune, ce n'eſt pas d'elle qu'il dépendra de nous favoriſer, ou de nous perdre à ſon gré. Peu d'hommes qui ne peuvent ſupporter la perte d'un bien, ſeraient heureux en le poſſédant ; & ceux qui méritent de jouir des avantages que l'éxil détruit n'auront point à ſouffrir quand ils en ſeront privés. C'eſt avec peine

que je fais une exception à cette règle : mais Ciceron en préſente une ſi remarquable, que l'exemple n'en ſaurait être paſſé ſous ſilence. Ce grand homme qui avait ſauvé ſon pays, qui n'avait craint en le ſoutenant ni les inſultes d'un parti déſeſpéré, ni les poignards des aſſaſſins, quand il vint à ſouffrir pour la même cauſe, ſuccomba ſous le poids. Il déſhonora cet exil que permettait la providence indulgente pour combler ſa gloire. Incertain où il irait, ſur ce qu'il ferait, timide comme une femme, faible comme un enfant, il ſe lamentait ſur la perte de ſon rang, de ſes richeſſes, & de ſa faſtueuſe popularité. Son éloquence ne lui ſervit qu'à peindre plus fortement ſon ignominie. Il pleurait ſa belle maiſon que Clodius avait démolie, & ſa ſéparation de Térentia qu'il répudia peu de tems après, était peut-être un tourment pour lui. Tout devient inſupportable à l'homme qui eſt une fois ſubjugué par le chagrin. Il regrette ce qu'il poſſédait ſans plaiſir, & déjà ſurchargé, il céde ſous le poids le plus leger. La conduite de Ciceron fut telle enfin, qu'amis & ennemis, tous penſaient qu'il avait perdu la raiſon. Céſar voyait avec un plaiſir ſécret le même homme qui avait refuſé d'être ſon lieutenant, pleurer ſous la verge de Clodius. Pompée cherchait l'excuſe de ſa propre ingratitude, dans le mépris auquel s'expoſait l'ami qu'il avait abandonné : Atticus même le trouvait trop baſſement attaché à ſa première fortune & lui

en faiſait des reproches, Atticus dont les talens etaient l'uſure & la duplicité, la richeſſe le principal mérite, & qui eut été noté d'infamie à Athènes, pour ménager tous les partis ſans ſe décider pour aucun; ce même Atticus rougiſſait pour Cicéron, & l'homme le plus équivoque uſait du ſtile de Caton.

J'ai inſiſté ſur cet exemple, parce que ſans affaiblir ce que nous avons avancé, il nous apprend une autre vérité importante. Le ſage eſt certainement au deſſus des peines de l'éxil, mais à la rigueur, celui qu'une ſeule paſſion maitriſe encore ne merite pas ce titre. Ce n'eſt point aſſez d'avoir étudié tous les devoirs de la vie publique & privée de les connaitre parfaitement & de s'y conformer, une paſſion qui ſommeille dans le cœur, & qui a échappé à nos recherches, ou que nous avons obſervée & tolérée, peut-être même favoriſée, comme un moyen d'exciter notre courage, peut, tôt ou tard, détruire notre tranquillité & flétrir notre caractère. Lorſque la vertu a cuiraſſé notre ame, nous ſommes invulnérables; mais Achille fut bleſſé au talon. La moindre partie négligée peut nous expoſer à recevoir un coup mortel. Ce n'eſt pas une victoire ſeulement qui peut nous ſoumettre à l'empire de la raiſon. Le vice a pluſieurs corps de réſerve qu'il faut vaincre, pluſieurs forteresſes qu'il faut emporter; nous pouvons réuſſir

dans

dans pluſieurs tentatives, ſans être à l'épreuve de toutes. Nous pouvons tenir contre les plus rudes coups de la fortune, & ſuccomber ſous les plus legers. Nous pouvons triompher de l'avarice, la plus épidémique de toutes les maladies de l'ame, & pourtant reſter eſclaves de l'ambition. Nous pouvons déraciner en nous la crainte de la mort, & cependant quelque autre crainte peut nous reſter encore. Tel fut le ſort de Cicéron. La vanité fut ſon vice dominant. Sans doute elle dut allumer ſon zèle, encourager ſon induſtrie, exciter l'amour de ſon pays, & ſoutenir ſa conſtance contre Catilina : mais ce fut elle auſſi qui donna à Clodius une entière victoire ſur lui. Il ne craignait point la mort, ni l'abandon de ſes biens, de ſon rang, des honneurs dont il jouiſſait, & de tout ce dont il regrettait la perte : ſon tourment était de vivre & d'en être privé : *ut vivus hæc amitterem.* Sans doute il eut bravé la mort en cette occaſion, avec cette fermété dont il fit preuve en diſant à Popilius Læna ſon client & ſon aſſaſſin ; " approche Vétéran, & ſi c'eſt là ton ſavoir faire, tranche moi la tête". Mais il ne pouvait ſupporter de ſe voir & de paraître devant les autres dépouillé de ces ornemens qu'il avait accoutumé de porter. C'eſt ce qui le fit éclater en expreſſions ſi honteuſes : " *poſſum oblivisci qui fuerim ? non ſentire qui ſim ? quo caream honore ? qua gloria ?* " & en parlant de ſon frère " *vitavi ne viderem, ne aut illius*

*luctum, ſqualoremque aſpicerem ; aut me, quem ille florentiſſimum reliquerat, perditum illi, afflictumque offerrem* ". Il avait ſongé à la mort, & s'y était préparé; elle pouvait même en certaines occaſions flatter ſa vanité : mais cette même vanité l'empêchait dans le tems de ſa proſpérité de ſuppoſer qu'il pût avoir un revers tel que celui qu'il éprouva dans la ſuite. Quand ce revers ſurvint, il le trouva non préparé, il le ſurprit, il l'étonna, car il aimait encore avec paſſion la pompe & le fracas de Rome : *fumum & opes ſtrepitumque Romæ* " il tenait à toutes ces choſes que l'habitude rend néceſſaires, & qui ſont naturellement indifférentes.

Nous en avons déjà parlé ; il eſt tems de procéder à l'éxamen particulier de chacune d'elles. Quant au Déplacement, tout le monde peut le ſupporter. C'eſt un plaiſir pour grand nombre de perſonnes ; mais qui peut ſouffrir les maux qui accompagnent l'éxil; vous même qui faites la queſtion, vous pouvez les ſurmonter ainſi que tous ceux qui les conſidèrent tels qu'ils ſont en eux-mêmes, aulieu de les voir ſous le faux point de vue du préjugé. Pourquoi cela ? vous avez perdu votre bien ; modérez vos déſirs, & vous vous trouverez auſſi riche que jamais, avec cet avantage de plus, que vous aurez moins de ſoucis. Nos beſoins naturels & réels ſont reſſerrés par des bornes étroites, tandis que ceux qui naiſſent du caprice & de l'habitude,

l'habitude, n'en ont aucunes. La vérité repoſe dans un cercle fixe & limité, mais l'erreur eſt immenſe. Si nos déſirs viennent à dépaſſer ces bornes, ils s'écarteront ſans ceſſe: " *neſcio quid curtæ ſemper abeſt rei* ". Nous reſſentons les beſoins au ſein de l'abondance, & notre pauvreté s'accroit avec nos richeſſes. Modérez vos déſirs, ſachez dire avec l'apôtre de Grèce, auquel Eraſme adreſſait ſa prière; " *quam multis ipſe non egeo* "! Supprimez dans votre exil tous les beſoins imaginaires, & vous n'aurez à ſouffrir d'aucun beſoin réel. Le filet d'eau qui reſte encore éteindra la ſoif de la nature, & s'il ne ſuffit pas, ce qu'il ne pourra déſaltérer n'eſt pas votre ſoif, mais votre maladie, maladie provenant des habitudes vicieuſes de votre eſprit & non l'effet de l'éxil. Parmi les hommes ne voit-on pas la très-grande partie ſupporter gaiement la pauvreté, pour l'avoir connue dès la naiſſance & s'y être accoutumés? Ne ſaurons nous donc acquérir par la raiſon & la réfléxion, ce que le plus mince artiſan poſſède par habitude? Ceux qui ont tant d'avantages ſur lui, ſeront-ils ſoumis aux beſoins qu'il ignore? Le riche. dont les productions d'un vaſte pays, ni celles d'une partie du globe ne peuvent ſatisfaire les déſirs extravagans, à qui le monde entier paye ſes tributs, pour qui les caravanes d'orient ſont continuellement en marche, & les mers les plus éloignées couvertes de vaiſſeaux; ce même riche au ſein du luxe, &

raſſaſié de ſuperfluités, ſouvent habite à plaiſir une humble cabane & ſe plait à faire un repas frugal. C'eſt ainſi qu'il va ſe refugier dans les bras de la ſimple nature. L'inſenſé qu'il eſt, de vivre ſans ceſſe dans la crainte de ce qu'il vient enfin à déſirer, & d'éviter ce genre de vie que ſon luxe le porte à imiter ! Jettons les yeux ſur ces grands hommes qui vécurent dans les ſiécles de la vertu, de la ſimplicité, de la frugalité ; & rougiſſons de penſer que dans notre exil nous poſſédons au delà de ce dont ils jouirent au ſein de leur gloire & au plus haut dégré de leur fortune. Supposons que nous ſommes préſens à l'audience qu'un grand Dictateur donne aux ambaſſadeurs Samnites, & que nous le voyons préparer à terre un ſimple repas, de la même main qui avait tant de fois vaincu les ennemis de la république, & porté le laurier triomphal au Capitole. Souvenons nous que Platon n'avait que trois domeſtiques, & que Zénon n'en avait qu'un. Socrate le réformateur de ſon pays, qui en avait été maintenu l'arbitre, ainſi que Menenius Agrippa, fut enterré par contributions ; tandis qu'Attilius Régulus battait les Carthaginois en Afrique, la fuite de ſon laboureur réduiſit chez lui ſa famille à la détreſſe, & les travaux de ſa petite ferme furent confiés aux ſoins du public. Scipion mourut ſans laiſſer de quoi marier ſes filles, & leur dot fut acquittée par le tréſor de l'état ; certes il était juſte que le peuple de

Rome

Rome payât une fois tribut à celui qui en avait impoſé un perpétuel ſur Carthage. Après de tels exemples, ſerons-nous effrayés de la pauvreté ? Dédaignerons-nous de faire partie d'une famille qui compte d'auſſi illuſtres ancêtres ? Nous plaindrons-nous de ce que l'exil nous enlève ce dont les premiers philoſophes, & les plus grands héros de l'antiquité ne jouirent jamais ?

Vous trouverez peut-être à redire, & vous attribuerez à artifice, que je conſidère ſéparément les malheurs qui arrivent tous à la fois à l'homme éxilé, en l'accablant de leur poids réuni. Vous pourriez ſupporter le déplacement, s'il n'était accompagné de la pauvreté ; ou la pauvreté, ſi elle n'était ſuivie de la ſéparation de votre famille & de vos amis, de la perte de votre rang, de la conſidération & du pouvoir, de mépris & d'ignominie. A celui qui raiſonne de cette maniére, tel qu'il ſoit, je ferai la réponſe ſuivante : la moindre de ces circonſtances ſuffit ſeule à rendre malheureux l'homme qui n'y eſt point préparé, qui ne s'eſt point défait de cette paſſion qu'elle doit mettre en jeu ; mais celui qui a ſu vaincre toutes ſes paſſions, qui a prévu tous ces accidens, & préparé ſon eſprit à les endurer, les ſurmontera tous enſemble ou ſéparément. Il ne ſupportera point la perte de ſon rang, parce qu'il peut ſe réſigner à celle de ſon bien : mais il ſupportera les deux, parce qu'il eſt

préparé pour toutes deux ; parce qu'il eſt ſans orgueil, comme ſans avarice.

Vous êtes ſéparé de votre famille & de vos amis : prenez en la liſte & éxaminez la bien. Combien en trouverez-vous dans votre famille, qui méritent le nom d'amis ? & parmi ceux-ci, combien peu le ſont réellement ? effacez les noms de ceux qui ne devraient pas être ſur cette liſte, & ce nombreux catalogue n'occupera bientôt qu'un petit eſpace. Regrettez, ſi vous voulez, d'être ſéparé de ceux qui vous reſtent. Loin de moi, tandis que je déclame contre une faibleſſe d'eſprit honteuſe & répréhenſible, de proſcrire les ſentimens d'une amitié vertueuſe. Regrettez d'être ſéparé de vos amis, mais regrettez-le en homme qui mérite leur attachement. Ceci eſt force & non faibleſſe d'eſprit ; loin d'être vice, c'eſt vertu.

Mais le moindre chagrin ſur la perte du rang que nous tenions, eſt choſe ignominieuſe ; il n'eſt de rang eſtimable paami les hommes, que celui qu'aſſigne le mérite. Les princes de la terre peuvent donner des titres, inſtituer des cérémonies, en éxiger l'obſervation : leur ſottiſe & leur méchanceté peuvent les porter à revêtir des foux & des fripons des robes d'honneur, & des emblêmes de la ſageſſe & de la vertu : mais nul ne ſera vraiment au deſſus d'un autre ſans un mérite ſupérieur, &

ce

ce rang ne ſaurait pas plus nous être enlevé que le mérite qui l'établit. L'autorité ſuprême peut donner à la monnoie une valeur fictive & arbitraire, qui en conſéquence n'eſt pas la même en tous tems & en tous lieux, mais la valeur réelle demeure invariable, & l'homme prudent qui ſe defait le plutôt qu'il peut des pièces qui n'en ont aucune, amaſſe le bon argent. Ainſi le mérite ne procurera pas généralement la même conſidération : mais qu'importe ? vous y aurez le même droit, & ce droit ſera reconnu tel en toute circonſtance, par les gens ſages. S'il n'en eſt pas de même des autres, on ne nous enlève cependant rien ; nous n'avons aucune raiſon de nous plaindre. Ils nous conſidéraient pour un rang que nous avions, pour notre titre & non pour notre propre mérite. Nous n'avons plus ce rang ni ce titre, & ils ceſſent de nous conſidérer : ils admiraient en nous ce que nous n'admirions pas nous mêmes. s'ils nous délaiſſent aujourd'hui, ſachons avoir pitié d'eux. Leur aſſiduité était importune; ne nous plaignons pas de l'aiſance que ce changement nous procure : craignons plutôt le retour de ce rang & de ce pouvoir, qui tel qu'un jour brulant, ramenerait ces petits inſectes, & les ferait fourmiller encore davantage autour de nous. Je ſais combien nous ſommes portés ſous des prétextes ſpécieux à déguiſer nos faibleſſes & nos vices; & à quel point nous venons à bout de tromper

non

non ſeulement le monde, mais de nous tromper nous-mêmes. Le penchant à faire le bien eſt inſéparable de la vertu, c'eſt pourquoi l'homme qui ne peut ſupporter patiemment la perte du rang & du pouvoir dont il jouiſſait, attribuera peut-être ſes regrets à l'impoſſibilité où il ſe trouve de ſatisfaire ce penchant; mais qu'il apprenne que le ſage ſe contente de faire tout le bien qui eſt en ſon pouvoir, qu'il n'eſt aucune ſituation dans laquelle il n'en puiſſe faire beaucoup, & que lorſqu'il ne dépend pas de nous d'en faire davantage, auſſi avons-nous moins à craindre les occaſions d'agir en ſens contraire.

Les inconvéniens dont nous avons fait mention, n'entraînent rien avec eux que l'homme ſage & vertueux ne puiſſe vaincre aiſément; & ceux dont il me reſte à parler, le mépris & l'ignominie, ne ſauraient jamais être ſon partage. Il eſt impoſſible que celui qui ſe reſpecte lui-même, ſoit mépriſé par les autres: & comment l'ignominie pourrait-elle affecter celui qui concentre en lui même toute ſa force, qui appelle du jugement de la multitude à un autre tribunal, & vit indépendant des hommes & des événemens? Caton ne fut élu ni Préteur, ni Conſul; mais eſt-il quelqu'un qui penſe de bonne foi qu'il en rejaillit quelque déſhonneur ſur lui. La dignité de ces deux magiſtratures ſe fut accrue, s'il les eut occupées; la perte fut pour elles, non pour Caton.

Vous avez rempli tous les devoirs d'un bon citoyen, vous avez été loyal à votre foi donnée, conſtant dans vos engagemens, & vous avez ſervi les intérêts de votre patrie, ſans calculer ni les ennemis que vous vous faiſiez, ni les dangers que vous aviez à courir. Vous avez autant qu'il était en vous, ſéparé ſes intérêts de ceux des factions qui l'agitaient, & de ceux de ſes voiſins & alliés quand ils ſe ſont trouvés différens : c'eſt elle cependant qui retire aujourd'hui les fruits de vos ſervices, tandis qu'ils vous donnent à ſouffrir. Vous etes bannis, traités avec ignominie, & ceux que vous empêchiez de triompher à ſes dépens, ſe révanchent aux vôtres. Les perſonnes contre leſquelles vous ſerviez pour ſauver l'état,conſpirent & achèvent votre propre ruine. Elles vous accuſent & vous avez pour juge la foule ingrate & écervelée. Votre nom eſt inſcrit ſur les liſtes de proſcription, et l'art joint à la plus noire méchanceté s'efforce de changer en crimes vos meilleures actions, et de flétrir votre caractére. C'eſt à ce deſſein que la voix ſacrée du Senat devient l'écho du menſonge ; et ces archives qui devaient etre d'éternels monumens de vérité, ne ſont plus que les dépôts de l'impoſture et de la calomnie. Vous penſez que de telles circonſtances ſont inſupportables, et vous préféreriez la mort à un ſi honteux éxil : détrompez vous ; l'ignominie retombe ſur ceux qui perſécutent injuſtement, et non ſur celui

qui

qui ſouffre une injuſte perſécution " *recalcitrat undique tutus.*" Suppoſez que l'acte qui vous bannit vous déclare attaqué de maladie contagieuſe, tortu ou difforme ; cet acte expoſerait les légiſlateurs au ridicule; l'autre les rend infâmes; mais ils ne peuvent, ni l'un ni l'autre, affecter l'homme dont la conſcience eſt exempte des torts qu'on lui impute, et qui jouit en même tems d'un corps ſain et bien fait. Aulieu d'un tel exil, voudriez vous, afin de vivre chez vous dans l'aiſance, contribuer à mêler davantage ces intérêts contraires, et n'accorder que le troiſième rang à ceux de votre pays? conſentiriez vous avec l'apparence de le préſerver de danger ſans réalité, à proſtituer ſon pouvoir à l'ambition étrangère, et ſous prétexte de payer ſes dettes, à verſer ſes tréſors dans les coffres des plus vils citoyens? Si vous accédez à de ſi viles conditions, ce n'eſt pas à vous que j'adreſſe mon diſcours, encore moins êtes vous l'homme avec lequel je ſerais en relation ; et ſi vous avez la force de les dédaigner, pourquoi vous plaindriez vous de l'alternative? l'éxil d'un pays tel que le votre en pareilles circonſtances, eſt une véritable ſortie de priſon. Diogène fut chaſſé du royaume de Pont pour cauſe de fauſſe monnoie, & Stratonicus penſait que la falſification pouvait n'avoir eu lieu qu'afin de ſe faire éxiler de Scriphos : mais vous avez cet avantage, que vous avez obtenu votre liberté en faiſant votre devoir.

L'éxil

L'éxil, avec tous ſes maux, eſt ſi loin de cauſer le mépris, que celui qui les brave, tandis qu'un ſi grand nombre ſe laiſſe abattre, élève un trophée à ſon honneur, ſur ſa propre infortune ; car telle eſt la trempe de nos eſprits, que rien n'excite autant notre admiration que l'homme intrépide au ſein du malheur. Une mort ignominieuſe eſt ſans contredit ce qu'il y a de plus affreux au monde ; & cependant quel blaſphémateur prétendra diffamer la mort de Socrate ; ce grand philoſophe, en entrant dans ſa priſon, conſerva la même contenance avec laquelle il avait humilié les trente tyrans ; ſa préſence en chaſſa l'ignominie ; car ſe pouvait-il que l'on appellât une priſon le lieu où ſe trouvait Socrate? Phocion fut mené au ſupplice dans la même ville ; tous ceux qui rencontraient le triſte cortège baiſſaient les yeux, & touchés juſqu'au fonds du cœur, ils regrettaient moins l'homme innocent, que la juſtice elle-même qui ſe trouvait condamnée dans ſa perſonne : Il ſe trouva néammoins un malheureux (car la nature, contre ſes lois ordinaires, produit quelquefois des monſtres) il ſe trouva quelqu'un qui lui cracha au viſage, comme il paſſait ; Phocion ſe frotta la joue, & ſe tournant vers le magiſtrat, il dit : prévenez cet homme d'être moins groſſier à l'avenir.

L'ignominie ne ſaurait donc avoir de priſe ſur la vertu, puiſque celle-ci demeure la même en toutes

toutes les circonſtances,& qu'elle commande le même reſpect. Nous vantons les hommes alors qu'elle proſpère, & dans l'adverſité c'eſt elle-même qui devient l'objet de nos éloges ; ſemblable aux temples des Dieux, elle eſt reſpectable juſque dans dans ſes ruines. D'après cela ne doit-on pas regarder comme une atteinte de folie, de différer un ſeul inſtant à nous procurer les ſeules armes capables de nous défendre contre les attaques auxquelles nous ſommes continuellement expoſés. Notre ſort quand nous tombons dans le malheur, dépend de la manière dont nous avons joui de la proſpérité. Si nous nous ſommes adonnés de bonne heure à l'étude de la ſageſſe & à la pratique de la vertu, ces maux deviennent indifférens; mais ſi nous avons agi à l'oppoſé, ils deviennent néceſſaires. Dans le premier cas, ce ſont des maux, dans l'autre ce ſont des remèdes à de plus grands maux encore. Zénon ſe rejouiſſait qu'un naufrage l'eut jetté ſur la côte d'Athènes ; & ce fut à la perte de ſa fortune qu'il dut l'acquiſition qu'il fit de la vertu, de la ſageſſe, & de l'immortalité. Il éxiſte un air ſain & un air corrompu pour l'eſprit, de même que pour le corps. La proſpérité irrite ſouvent nos maladies chroniques, & ne nous laiſſe d'eſpoir de remède que dans l'adverſité. En pareil cas, l'éxil reſſemble à un changement d'air, & les maux que nous ſouffrons à de violens remèdes appliqués à des maladies invétérées. Ce qu'Anacharſis

qu'Anacharſis diſait du vin, peut s'appliquer à la proſpérité ; elle porte les trois germes de l'ivreſſe, du plaiſir & du chagrin, Heureux ſi ce dernier peut guèrir le mal que font les deux autres. Quand le chagrin manque à produire ſon effet, le cas eſt déſeſpéré : c'eſt le dernier remède dont la providence indulgente fait uſage ; & s'il ne réuſſit pas, nous devons languir & mourir dans la miſère & le mepris. Pauvres créatures que nous ſommes! quand nous arrivera-t-il de ſavoir ſur quoi doivent porter & nos déſirs & nos prières ? Quand l'infortune en eſt l'objet, & que nous la craignons davantage, c'eſt alors qu'elle nous eſt néceſſaire ; c'eſt pour cette raiſon que Pythagore défendit à ſes diſciples de rien demander particuliérement à la divinité. La plus courte & la meilleure prière que nous puiſſions adreſſer à celui qui connait nos beſoins, & notre aveuglement dans nos demandes, eſt celle-ci " ta volonté ſoit faite."

Cicéron dit en quelque endroit de ſes ouvrages, que de même que le bonheur eſt l'objet de toute philoſophie, ainſi les diſputes parmi les philoſophes proviennent de leurs différentes notions ſur le ſouverain bien: accordez les ſur ce point, ils le ſeront ſur tout le reſte. L'école de Zénon plaçait ce ſouverain bien dans la vertu en tout ſon jour, & portait le principe à l'extrême, hors de la nature & de la vérité. L'eſprit d'oppoſition à une doctrine différente qui eut la grande

vogue

vogue du tems de Zénon, cauſa peut-être cet excès. Epicure faiſait conſiſter le ſouverain bien dans le plaiſir. L'on ſe méprit à deſſein ou par hazard ſur ſon ſyſtême ; ſes diſciples purent aider à corrompre ſa doctrine ; mais la rivalité animait la diſpute : car à dire vrai, il éxiſte moins de différence qu'on n'imagine entre le Stoïciſme expoſé raiſonablement en termes intelligibles, & le véritable Epicuriſme, tel que ſon auteur l'avait conçu; la tranquillité d'un eſprit heureux ſelon l'un, & la volupté imperturbable ſuivant l'autre, ſe tiennent de près ; & je doute fort que le héros le plus réſolu du Portique eut avec les principes de Zénon, ſouffert les douleurs de la pierre avec plus de courage & de patience que n'en eut Epicure d'après les principes de ſa propre philoſophie. Cependant Ariſtote tint le milieu, ou s'expliqua mieux, en plaçant le bonheur dans les avantages réunis de l'eſprit, du corps, & de la fortune. L'accord eſt parfait, mais il eſt certain que ces avantages ne peuvent aller de pair enſemble. Nous ſupportons bien mieux la privation du dernier que des autres ? & la pauvreté elle-même que les hommes redoutent ſi fort " *per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes* " eſt ſurement préférable à la démence ou à la pierre, quoique Chryſippe penſât qu'il valait encore mieux vivre fou, que de ne point vivre du tout. Si donc l'éxil en nous privant des avantages de la fortune, ne peut nous enlever

enlever les avantages plus précieux de l'eſprit & du corps, quand nous en jouiſſons, & s'il peut nous les rendre quand nous les avons perdus, il n'eſt alors qu'un bien petit malheur quand la raiſon nous gouverne ; & un événement fort heureux pour ceux qui ſont encore plongés dans les vices qui ruinent le corps & l'eſprit. Il eſt à déſirer pour les derniers, ſans être à craindre pour perſonne. Si nous ſommes dans ce cas, ſecondons les deſſeins de la providence en notre faveur, & ſi nous en avons manqué les occaſions, ne laiſſons pas du moins échapper la dernière " *ſi nolis ſanus, curres hydropicus* " nous pouvons adoucir les maux qu'il eut dépendu de nous de prévenir ; & ſi nous venons à bout de vaincre nos paſſions déſordonnées & nos habitudes vicieuſes, nous ſentirons nos chagrins diminuer à proportion ; toutes les approches de la vertu ſont conſolantes. Quel plaiſir l'homme qui ſait ainſi calmer ſes peines, n'éprouvera-t-il pas en découvrant que les maux qu'il attribuait à l'éxil, ne provenaient que de ſa vanité & de ſa folie, & qu'il s'évanouiſſent avec elles ; il verra que précédemment il reſſemblait au prince efféminé, qui ne pouvait boire d'autre eau que celle du fleuve de Choaſpe ; ou bien à cette reine imbécille qui, dans l'une des tragédies d'Euripide, ſe plaignait amérement de n'avoir pas allumé la torche nuptiale, & que la rivière d'Iſmène n'avait point donné d'eau, lors des noces de ſon fils. Dé-

couvrant ſon premier état ſous ce point de vue ridicule, il employera tous ſes moyens pour en changer & parvenir à un autre auſſi oppoſé que poſſible au premier, & quand il aura réuſſi, il ſera convaincu par la plus forte de toutes les preuves, par ſa propre expérience, que ſes malheurs venaient de ſes vices & non de ſon éxil.

Si je ne craignais de paſſer pour outrer les choſes, je hazarderais d'expoſer les avantages de la fortune qui ſont dus à l'éxil, & je les ferais comparer à ceux qu'il fait perdre. Il en eſt un qui a été négligé même par les grands hommes & par les ſages. Démétrius de Phalere, après ſon expulſion d'Athènes, devint premier miniſtre du roi d'Egypte ; & Thémiſtocles reçut un tel accueil à la Cour de Perſe, qu'il diſait ſouvent que ſa fortune eut été perdue, s'il n'eut été ruiné : mais Démétrius s'expoſa par ſa faveur ſous le premier des Ptolemées, à une nouvelle diſgrace; à une nouvelle diſgrace ſous le ſecond ; & Thémiſtocle qui avait été le chef d'un peuple libre, devint le vaſſal du prince qu'il avait ſoumis. Quel profit n'y a-t-il pas à ſaiſir le propre avantage de l'éxil, & à vivre pour ſoi, lorſqu'on n'eſt pas obligé de vivre pour les autres ? Similis, capitaine de grande réputation ſous Trajan & Adrien, ayant obtenu la permiſſion de ſe retirer, paſſa ſept ans dans ſa retraite, & en mourant, il ordonna de mettre cette inſcription ſur ſa tombe :

qu'il

qu'il avait paſſé pluſieurs années ſur la terre, mais qu'il n'en avait vécu que ſept. Si vous êtes ſage, vos loiſirs ſeront dignement employés, & votre retraite ajoutera un nouveau luſtre à votre caractère. Imitez Thucydide en Thrace, ou Xénophon dans ſa petite ferme à Scillus. Dans une pareille retraite, vous pouvez gouter le repos, & vous aſſeoir ainſi qu'un des habitans d'Elis, qui jugeait aux jeux Olympiques, ſans y prendre part. Loin du fracas du monde, & ſpectateur preſque indifférent de ce qui s'y paſſe, ayant acquitté dans une vie publique, ce que vous deviez pour le tems actuel, cherchez de même dans une vie privée à vous acquitter envers la poſtérité. Ecrivez ſans paſſion, ainſi que vous vivez. Etabliſſez votre réputation, comme votre bonheur, ſur les fondemens de la vérité. Si vous manquez de talens, d'inclination, ou de materiaux pour un tel ouvrage, ne cédez cependant pas à la pareſſe. Tachez de copier d'après l'éxemple de Scipion à Linternum. Soyez en état de vous dire à vous même,

" *Innocuas amo delicias, doctamque quietem.*"

Les amuſemens de la campagne, & les méditations philoſophiques feront couler doucement vos jours; & ſi l'indulgence des cieux vous accorde un ami tel que Lælius, rien ne manquera plus à votre bonheur.

Ces réfléxions peuvent aider à fortifier l'eſprit contre l'éxil, & les autres malheurs de la vie auxquels chacun eſt intéreſſé à ſe préparer, parce qu'ils ſont communs à tous les hommes; je dis qu'ils leur ſont communs, parce que même ceux qui leur échappent, y ſont néammoins également expoſés. Les traits de l'infortune demeurent toujours au niveau de nos têtes; quelques uns portent juſqu'à nous, d'autres en nous effleurant, vont bleſſer nos voiſins. Cherchons donc à acquérir l'égalité de caractère, & ſachons, ſans murmurer, payer à l'humanité le tribut que nous lui devons. L'hiver ramène les frimats, l'été ſes feux, & nous nous en reſſentons le double effet. L'intempérie de l'air nous dérange & nous rend malades. Ici nous ſommes expoſés aux bêtes ſauvages; là, nous avons à craindre des hommes plus féroces encore que les bêtes: & ſi nous échappons à la malignité & aux dangers de l'air, l'eau nous prépare de nouveaux périls, le feu d'autres encore. Il n'eſt pas en notre pouvoir de changer ce cours ordinaire des choſes; mais il dépend de nous de donner à notre caractère ce dégré d'élévation qui convient à des hommes ſages & vertueux, qui doit nous mettre en état de ſoutenir avec courage les événemens de la vie, & nous aider à nous conformer aux loix de la nature qui gouverne le monde, ſon vaſte royaume, par de continuels changemens.

Soumettons

Soumettons-nous à cet ordre ; ſoyons perſuadés que tout ce qui arrive devait arriver, & ne portons pas la folie juſqu'à nous plaindre de la nature. La meilleure réſolution que nous puiſſions prendre, eſt de ſouffrir ce que nous ne ſaurions changer, & de pourſuivre, ſans murmurer, la route que la providence, qui dirige toutes choſes, nous a tracée ; car ce n'eſt pas aſſez de ſuivre, & ce n'eſt qu'un mauvais ſoldat qui ſe plaint & marche avec répugnance. Nous devons recevoir les ordres gaiment & avec courage, ſans chercher à quitter le poſte qui nous eſt aſſigné, dans cette diſpoſition de choſes dont nos ſouffrances mêmes ſont une partie néceſſaire. Adreſſons nous à Dieu qui gouverne tout, comme fit Cléanthe dans ces vers admirables, qui perdent leur grace & leur énergie dans la traduction.

Grand Dieu ! père de la nature !
Toi qui règles tout ici bas,
Daignes m'obſerver, ſans murmure
Et réſigné, portant mes pas
Où ta volonté me commande.
Que l'on réſiſte, ou qu'on ſe rende,
Le ſort entraine également ;
La plainte aggrave le tourment
Contre le mal qui nous accable ;
Tenir ferme & vivre innocens,
C'eſt t'offrir le plus agréable,
Le plus pur de tous les encens.

Que ce ſoit là notre langage & notre manière d'agir. La réſignation à la volonté de Dieu eſt la vraie grandeur d'ame ; mais le ſigne certain d'un eſprit bas & puſillanime, eſt de lutter contre elle, de cenſurer l'ordre de la providence, &, tandis que nous devrions corriger notre conduite, de vouloir réformer celle du maitre de tout.

# OBSERVATIONS

## *D'un Officier Général Français ſur les derniers Mouvemens de l'Armée du Duc de* BRUNSWICK.

POUR peu que l'on examine avec attention les cartes de France par Caſſini, et qu'on ſuive les opérations de M. le Duc de Brunſwick, même dans les relations Jacobites, on obſervera facilement.

1°. Que l'armée impériale aux ordres du Genéral Clairfayt n'a pas bougé.

2°. Que les opérations militaires en Flandres ſe ſont continuées avec chaleur et ſans interruption.

3°. Que le mouvement retrogade de M. le Duc de Brunſwick ne peut avoir eu pour objet que de changer ſa poſition malſain de Vouzier que pour reprendre celle de Grandpré et ſe concerter avec les Généraux de Flandres.

4°. Que les communications de Dumourier avec la Flandres ſont toujours interrompues par les voies les plus courtes.

5°. Que M. le Duc de Brunſwick en feignant de ſe laiſſer pourſuivre n'a pour objet que d'engager Dumourier à avancer, et de lui couper enſuite par une manœuvre très ſimple la retraite ſur Paris, en l'enveloppant par les deux armées Autrichiennes de Hohenlohe, et de Clairfayt, ſur ſes ailes.

On eſpère que ces reflexions calmeront les amis de la France et de l'humanité qui dans leur déſeſpoir, vont déjà criant :

*Que tout l'empire a fui devant Carra.*

# TABLE DES MATIERES

CONTENUES

## DANS CE VOLUME.


Page

*INTRODUCTION.*

Eloge du Roi, & portrait du Duc d'Orléans — 3
Traits relatifs aux derniers momens, & à l'assassinat de Louis XVI. — 38
Testament de Louis XVI. — 44
Extrait d'une adresse aux assemblées primaires sur le jugement de Louis XVI. par M. Malouet — 50
Etat des forces destinées à agir contre l'anarchie Française en 1793 — 53
Inscriptions pour les portraits de la famille royale — 55

### CHAPITRE SEPTIEME.

*Histoire de l'anarchie depuis le 10 Août jusqu'au 2 7bre. 1792.*

Portrait de Brissot — 59
Portrait des Girondins — 66

*Opérations de l'assemblée & du ministère pour corrompre l'opinion publique, préparatifs du procès du Roi* — 72

Lettre du ministre de l'intérieur aux corps administratifs 80
Lettre du même aux municipalités — 80
Statues renversées, buste de Brutus aux Jacobins — 95
Décret de déportation des prêtres — 113

*Opérations militaires de l'assemblée; dernier mouvement & fuite de M. de la Fayette* — 125

Reflexions sur la peur des inconnus — 128
Parallelle du Dumourier & de la Fayette — 156

*Commune de Paris, arreſtations, tribunal criminel populaire, éxécutions, viſites domiciliaires, maſſacres* —— —— 170

Exécution de Collenot d'Anglemont —— 178
Idem de M. de la Porte, & ſon portrait —— 180
Idem de Derozoi —— —— 184

*Suite du chapitre précédent* —— —— 189

Arreſtation de M. de Montmorin —— 190
Idem de M. & Mlle. Cazotte —— —— 198
Idem & portrait de M. de Beaumarchais —— 201
Idem de M. de Lally Tolendal —— 206
Idem de jeune Mauſsabré —— —— 210
Idem de Mad. la Princeſe de Lamballe —— 214

*Viſites domiciliaires* —— —— 226

Commune de Paris caſsée par la legiſlature, & apologiſée par Pétion le 31 Août —— —— 237
Nouveau comité de ſurveillance formé par Panis — 241
Lettre de Pétion à la ſection des Halles —— 244
Premiére dénonciation des républicains par les anarchiſtes —— —— 245

## CHAPITRE HUITIEME.

*Le 2 Septembre* —— —— 248

Priſe de Verdun —— —— 250
Danton inveſti du pouvoir dictatorial —— 252
Barrières fermées, prêtres arrêtés — — 254
MASSACRE DES PRETRES AUX CARMES —— 257
Mort de l'Archevêque d'Arles —— 262
Caractère de l'Evêque intrus Fauchet —— 268
MASSACRE DES PRETRES A S. FIRMIN —— 275
Liſte des perſonnes maſsacrées dans le jardin du couvent des Carmes, & au ſeminaire S. Firmin —— 276
MASSACRE A L'ABBAYE — —— 285
Anecdote ſur S. Méard — —— 285
Jouneau ſauvé —— —— 289
Mort & caractère de M. de Montmorin —— 290
Un citoyen obligé de boire du ſang —— 300

M. Cazotte & M. de Sombreuil ſauvés par le dévoûement de leurs filles : mort de M. Cazotte — 303
Madame la Princeſſe de Tarente ſauvée — 311
Liſte des perſonnes égorgées, & ſauvées à l'Abbaye 314
Massacre au Cloitre des Bernardins — 325
Massacre a l'Hopital de la Salpetriere — 326
Massacre a l'Hopital de Bicetre — 327
Massrcre a la Conciergerie du Palais — 330
Massacre au Grand Chatelet — 332
Massacre a l'Hotel de la Force — 334
Mort de Mad. la Princeſſe de Lamballe — 337
Liſte des perſonnes maſſacrées à l'hôtel de la force — 355

*Maſſacre de M. le Duc de la Rochefoucault* — 367

Son caractère — 313

*Maſſacre à Verſailles des priſonniers de la haute-cour nationale d'Orléans* — 367

Liſte des priſonniers de la haute cour maſſacrés & de ceux qui ſe ſauvérent, avec les portraits de M. M. de Briſſac, Deleſſart, La rivière juge de paix, &c. 401

*Réfléxions générales ſur les maſſacres du mois de 7bre. 1792, & ſur la part qu'y eurent également les républicains & les anarchiſtes* — 410

Récapitulation des événemens du mois de 7bre. & obſervations ſur les principe & les cauſes des révolutions — 457

*Concluſion de l'ouvrage* — 463

Adreſſe aux conſtitutionnels — 464
Intérêt des puiſſances coaliſées — 468
Portraits de quatre philoſophes Genevois, J. J. Rouſſeau, Necker, Clavière, & Marat, egarant ſucceſſivement les quatre claſſes de la ſociété ; les courtiſans, les bourgeois, les jeunes gens, & la populace ; & corrompant les boudoirs, les clubs, les caffés, & les cabarets — 475
La réligion ſeule capable de retablir l'ordre — 479

Liſte des régicides qui après avoir decreté unanimement que le roi n'était pas inviolable, & qu'il était coupable, ont voté pour ſa punition ——— ——— 483
Revolution du 31 May 1793. Les republicains décrétés d'accuſation par les anarchiſtes de la convention nationale 503
Poſtſcriptum ——— ——— 512



## APPENDICES OU SUPPLEMENS.

Hymne des Marſeillois.
Hymne des bons Francais.
Ode des Hollandais.
Ode ſur le maſsacre des gardes Suiſses.
Captivity, a ballad.
Traduction de la Romance cy deſsus.
Complainte de la reine de France.
Appel au peuple de l'empire, publié par la chancellerie de la diéte.
Mon agonie de trente huit heures, ou relation de ce qui m'eſt arrivé dans les priſons de l'Abbaye les 2, 3, & 4 7bre. par Jourgniac de St. Méard.
Lettre à M. de Condorcet par le Comte Aléxandre de Tilly, ſur le décret rendu contre les émigrés *.

FIN DE L'OUVRAGE.

*Achevé d'imprimer le* 30 *Juillet* 1793.

* Ces deux morceaux forment le No. 4, qui ne doit être relié qu'après le No. 13, dans l'ordre indiqué par la table.